



SE VEND, A PARIS,

CHEZ { DELAUNAY, libraire, au Palais-Royal, galerie de bois.
BRISSOT-THIVARS, libraire, rue Chabanais, N.º 22.
DUPONT, fils, imprimeur-libraire, Hôtel des Fermes,
rue Grenelle-St.-Honoré, N.º 55.

A PÉRIGUEUX,

DUPONT, père, imprimeur, rue Taillefer.

CARTE GÉNÉRALE

des environs de *Leigues* comprenant la cité de *Vésone* avec l'Indication

des principales ruines de cette ancienne ville

- 10 Cathédrale de la cité bâtie sur les ruines d'un temple de Mars
- 11 Principale porte de l'enceinte fortifiée du temple
- 12 Jardin public dans le quel sont enfoncés une mosaïque et les fondemens d'une maison antique
- 13 Basilique S^t Front
- 14 Moutin et fortification de S^t Front
- 15 Emplacement de l'Eglise S^t Jean Dadae sur les ruines d'un temple antique.



RENOIS

- a Amphithéâtre
- b Porte Romaine
- c Porte Normande
- d Casernes de la Cité
- e Ruines des Thermes
- f Tour de Vésone
- g Château de Barrière
- h Paroisse S^t Martin
- i Paroisse S^t Eumache
- j Paroisse S^t Eudale
- k Paroisse S^t Germain
- l Paroisse S^t Jacques
- m Paroisse S^t Hilaire
- n Hôpital
- o Collège
- p La Pivoisère
- q Camp de César
- r Exorne boyef
- s Rocher sculpté
- t Font Pinguet
- v Fontaine S^t Hippolite
- u Fontaine S^t Sabine
- x Fontaine des Malades
- y Les Glacières
- z Les Graviers
- Emplacements de
- p Ponts antiques dont on voit quelques ruines.
- Emplacements de
- faubourgs antiques
- 1 Source du Touton
- 2 La Maison de Ville
- 3 Vieille Cité
- 4 Hôpital des Laidres
- 5 Hôpital S^t Charles
- 6 Cimetière au S^t Hop
- 7 Cimetière, Casernes
- 8 Jacobins, Casernes
- 9 Rue Hébras

SUD

Echelle de 0.00004 pour mètre ou de 4500

QUEST

Banlon filé del

Boissier sculp

ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

CITÉ GAULOISE,

REPLACÉE PAR LA VILLE ACTUELLE DE PÉRIGUEUX.

OU

*Description des Monumens Religieux, Civils et Militaires
de cette antique Cité et de son territoire ;*

PRÉCÉDÉE D'UN

ESSAI SUR LES GAULOIS.

PAR M. LE COMTE WLGRIN DE TAILLEFER,

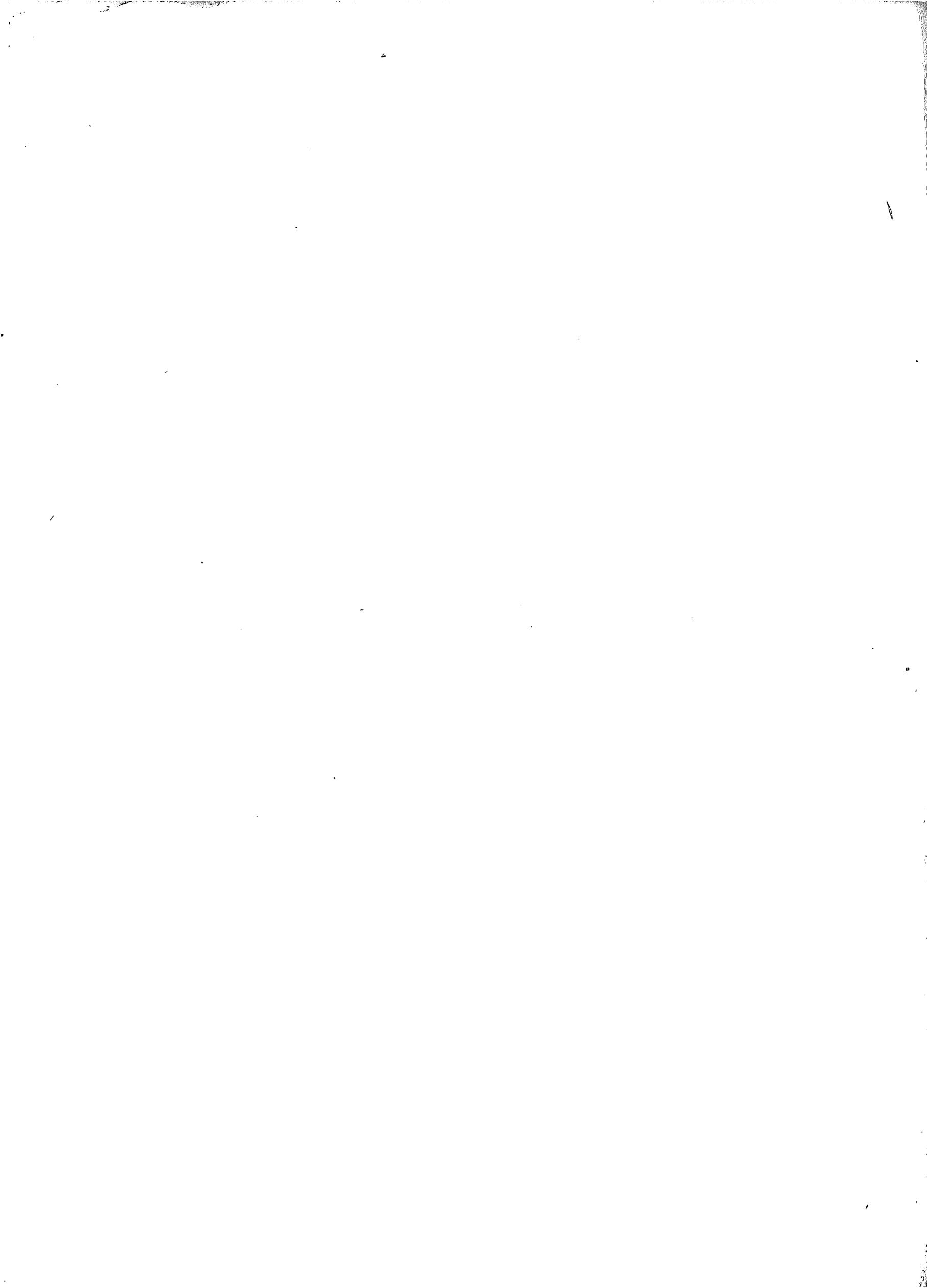
MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DU ROI.

TOME I.



A PÉRIGUEUX,
CHEZ F. DUPONT, IMPRIMEUR DU DÉPARTEMENT.

M DCCC XXI.



A Son Altesse Royale

MONSIEUR,

Frère du Roi.

Monsieur,

L'Ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à Votre Altesse Royale est destiné à faire connaître les Antiquités d'un Pays qui admire vos vertus, et à venger les Gaulois, nos ancêtres, du mépris dans lequel plusieurs auteurs ont voulu les plonger. Monsieur a daigné agréer l'hommage de mon faible travail. Il ne pouvait paraître sous des auspices plus favorables que la protection éclairée du plus loyal et du plus digne Chevalier Français.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monsieur,

De Votre Altesse Royale,

Le très-humble, très-obéissant, et très-dévoûé Serviteur,

E. Algrin-Caillefeu.



INTRODUCTION.

L'OUVRAGE que je publie aujourd'hui fut, dès ma jeunesse, l'objet de mes études et de mes travaux ; non que j'aspirasse à la célébrité d'auteur, mais étonné du peu de mots insignifiants que répètent sans cesse tous les géographes modernes sur le Périgord et sa capitale ; et surpris du silence de ceux qui ont écrit l'histoire des anciennes villes et provinces de France, j'aurais voulu tirer ma patrie de l'oubli peu mérité auquel ils l'ont condamnée : je ne voyais, en un mot, que la gloire de mon pays ; et si j'avais pu y contribuer, la mienne me paraissait assez grande.

Guidé par ce seul motif, je me livrai avec ardeur à la recherche des matériaux nécessaires au projet que j'avais formé. Déjà j'étais parvenu à réunir une foule de faits, de passages épars chez les différens auteurs, et plusieurs observations échappées à leur sagacité, ou dissimulées par eux pour des motifs particuliers ; j'avais aussi ramassé une quantité considérable d'inscriptions, de médailles, de pierres gravées, et autres antiquités importantes pour mon entreprise, lorsque tout à coup une révolution terrible, dont la mémoire est trop récente et trop amère pour la réveiller, vint interrompre mon travail, m'arracher à tous mes goûts, à toutes mes affections, et je me vis contraint d'abandonner, peut-être pour toujours, le dessein que je m'étais plu à for-

mer. Ces matériaux que j'avais recueillis restèrent en proie à l'ignorance ou à la mauvaise foi ; et lorsque , après la tourmente , je voulus suivre mon entreprise , je ne retrouvai presque plus rien de ce qui devait guider ma marche et rectifier mes souvenirs.

J'eus de vifs regrets ; mais je ne me décourageai point. Le besoin de chercher dans le passé les consolations dont le présent nous faisait une nécessité , aurait suffi pour soutenir mon ardeur. Je recommençai donc mes recherches ; elles furent pénibles. Je me sentais encore le même zèle ; mais plusieurs monumens avaient été détruits ; des inscriptions , laissées entières , avaient été martelées ; les archives , les bibliothèques , ces dépôts de la mémoire et des connaissances , étaient dévastées. Cependant , à force de soins et de peines , je parvins à réunir assez de renseignemens authentiques pour suppléer à ce qui n'existait plus , et pour réparer , au-delà même de mes espérances , la perte de ma collection et de mes premiers manuscrits.

Si je rappelle ces faits , ce n'est point dans l'espoir d'obtenir un peu de faveur et d'indulgence ; ce qui touche l'auteur ne doit pas entrer dans la balance où l'on pèse son ouvrage : mais je désire que mon exemple apprenne à ceux qui pourraient éprouver une perte pareille à la mienne , que la constance qui lutte contre les difficultés les consolera plus sûrement que les regrets , qui ne réparent jamais rien.

Maintenant que j'ai exposé franchement les motifs qui ont donné lieu à cette production , je dois faire connaître le plan que je me suis tracé. Il m'a été suggéré par les matériaux mêmes que j'avais en main. A la vue de ces monumens divers , j'ai cru naturel de les classer suivant l'âge

introduction.

Depuis l'impression des deux premiers volumes de cet ouvrage , mes idées se sont rectifiées sur presque tous les objets qui y sont traités. et j'y ai corrigé beaucoup de fautes de toute espèce ; j'y ai fait beaucoup de corrections, de rectifications, d'abréviations et même d'additions importantes. Je me suis donc vu forcé d'y joindre à cet ouvrage un supplément qui en formera le troisième volume, et qui sera fort utile à ceux qui voudront en faire usage.

Je me bornerai à parcourir deux époques
 première époque, la haute antiquité, les temps reculés ou la première occupation par les Gaulois, gouvernés par ces rois ou ces chefs militaires.
 seconde époque, l'empire romain.
 de la troisième époque etc

auquel ils appartiennent. Cependant, pour plus de simplicité, ^{et de clarté, je n'ai admis que} ~~deux~~ ^{deux se supplément que deux} époques principales. d.

Première Époque, la HAUTE ANTIQUITÉ, ces temps reculés où la France, occupée par les Gaulois et gouvernée par eux, n'avait encore été envahie par aucun peuple. d.

Seconde Époque, l'EMPIRE ROMAIN.

~~Troisième Époque, le CHRISTIANISME.~~

Chacune de ces époques sera subdivisée elle-même en trois classes ; savoir : les monumens qui ont rapport à la religion, ceux qui tiennent à l'état civil, et enfin les monumens militaires.

La première époque n'est pas la moins fertile ; et, ~~si l'on en excepte la Bretagne et peut être le pays chartrain,~~ je pense qu'il n'est pas en France de province plus riche en monumens gaulois ^{de nos trois époques.} que l'ancien Périgord.

Mais comme une étude particulière de ces sortes de monumens m'a conduit naturellement à m'occuper du peuple qui les fonda, j'ai cru devoir faire précéder ce que j'avais à en dire d'une dissertation destinée surtout à rectifier les fausses idées que la plupart des auteurs ont voulu nous donner de ce peuple antique. Dans ce travail, j'ai cherché à garder un juste milieu entre la prévention qui, jugeant sans examen, ne reconnaît d'autres bases à ses décisions que le témoignage d'autrui ; et la passion qui, dédaignant toutes les autorités, ne considère les objets qu'à travers un prisme d'autant plus flatteur, qu'il est son propre ouvrage. Quand je me suis laissé aller aux conjectures, je ne l'ai point dissimulé ; dans tout le reste, j'ai cru marcher appuyé ou sur les monumens ou sur l'histoire.

Quant ~~aux deux autres~~ époques, plus rapprochées de nous et mieux connues, je n'ai eu qu'à observer et à raconter. Seulement, pour éviter des descriptions qu'on aurait trouvées longues, et qui peut-être encore n'auraient pas présenté une image fidelle de l'objet à décrire, j'ai joint au texte les gravures de nos principaux monumens. Pour les inscriptions, ~~je les ai~~ ^{elles ont été} copiées avec une scrupuleuse exactitude. On les trouvera répandues dans le texte, selon que mon sujet m'a conduit à en parler. ~~Je les ai fait~~ ^{on les a} imprimées dans l'ordre et avec les abréviations qu'elles ont sur la pierre. Ce soin, trop souvent négligé dans les compositions de la nature de celle-ci, ~~est~~ a paru nécessaire pour donner au lecteur une connaissance exacte des monumens dont je devais l'entretenir.

(1) cette précision est due en grande partie à M. de Moursier, notre savant collègue, et à M. de Moursier, juge suppléant à notre tribunal civil, et conseiller de préfecture.



LIVRE PREMIER.



PREMIÈRE PARTIE.



ESSAI SUR LES GAULOIS.

AVANT-PROPOS.

QUEL cœur né vraiment français ne serait pas pénétré d'indignation, en voyant qu'un grand nombre d'écrivains modernes se font un malin plaisir de répéter toutes les calomnies, les allégations mensongères et toutes les diatribes que quelques anciens auteurs se sont permises contre nos ancêtres? Comment n'est-il pas venu dans l'esprit de ces détracteurs, de consulter de meilleures sources? Quelle raison les a empêchés de chercher à reconnaître la cause de cette animadversion des anciens contre les Gaulois? Qu'est-ce qui les porte à renchérir encore sur ces outrages, au lieu de les réfuter par des témoignages plus véridiques, plus respectables, et qu'ils auraient aussi trouvés dans l'antiquité? Eux seuls pourraient répondre. Quant à moi, quelle que soit l'insuffisance de mes moyens, m'étant imposé la tâche de rétablir les faits, je vais essayer de la remplir.



ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

ou

*Description des Monumens religieux, civils et militaires de cette
Cité gauloise et de son territoire.*

ESSAI SUR LES GAULOIS.

CHAPITRE PREMIER.

*De la Gaule, sa situation, ses limites, ses habitans, leurs
mœurs, leur luxe.*

LA Gaule, séparée de l'Italie par les Alpes, de la Germanie par le Rhin, des Celtibères par les Pyrénées, et bornée par la mer sur tous les autres points, avait reçu de la nature des limites qui semblaient devoir la mettre à l'abri de toute incursion, et qui, peut-être, auraient dû lui ôter toute envie de faire des excursions.

Dans la très-haute antiquité gauloise, cette vaste contrée n'avait sans doute été soumise à aucune division territoriale; mais elle fut bientôt après partagée en trois grandes provinces.

Beaucoup d'opinions ont été émises sur la circonscription qu'avait chacune de ces trois grandes parties. Il paraît qu'on est assez d'accord

sur les bornes de la Gaule belge. Elle renfermait tout le nord des Gaules, s'arrêtait aux cours de la Seine et de la Marne, et aboutissait de là au Rhin, dans le voisinage de Bâle. Les opinions ne sont pas aussi unanimes sur les limites de la Gaule celtique, et les savans ne s'entendent pas encore sur la véritable démarcation de la Gaule aquitanique.

Jules-César, il est vrai, l'arrête à la mer, aux Pyrénées et au cours de la Garonne; mais, quelque respect qu'on doive avoir, et que j'aie moi-même pour les Commentaires de ce grand capitaine, je pense qu'il peut s'être mépris sur le nom du fleuve (1) auquel il fait aboutir l'Aquitaine. C'est d'autant plus probable, que César n'a jamais fait la guerre en personne dans ces parages (2), et que ses lieutenans peuvent très-bien l'avoir induit en erreur sur un point qui certes ne les touchait nullement : leur seul but était la conquête du pays.

Cependant, étayés de ces Commentaires, plusieurs auteurs modernes s'obstinent à donner cette même limite à la Gaule aquitanique. Mais ont-ils bien réfléchi, qu'étant ainsi circonscrite par le cours de la Garonne, cette province aurait été infiniment trop resserrée pour mériter d'être regardée comme la troisième partie intégrante de toutes les Gaules? Cette opinion ne me paraît donc pas admissible. Elle l'est d'autant moins que, d'après Polybe (3), qui écrivait plus d'un siècle avant César : « Les Celtes sont établis dans les environs de Narbonne, et leur pays s'étend jusqu'aux Pyrénées » ; que Diodore (4) s'exprime ainsi : « Les Celtes demeurent au-delà de Marseille, dans l'intérieur des terres, et leur pays s'étend des Alpes aux Pyrénées » ; que Strabon (5) appuie ce sentiment, en disant : « L'on appelle Celtes, les peuples qui demeurent depuis les Pyrénées jusqu'à la mer voisine

(1) Il peut y avoir aussi quelque faute de copiste dans le texte. Il est très-possible, en effet, qu'on ait écrit et même répété le mot *Garumna*, au lieu du nom d'un autre fleuve qui bornait plus convenablement l'Aquitaine; d'ailleurs, peut-être César ne cite-t-il la Garonne que comme servant de limite dans la partie qui touchait à la province romaine.

(2) Il paraît cependant, par le 8.^e livre, que César est venu dans cette partie de l'Aquitaine; mais c'est à la fin de sa dernière campagne. Ses Commentaires étaient déjà faits; et s'il a reconnu alors son erreur, il n'a pu la rectifier.

(3) Livre 3.

(4) Livre 5.

(5) Livre 4.

de Narbonne et Marseille, et qui s'étendent de là jusqu'à une partie des Alpes » ; ces citations témoignent que la Celtique longeait la Méditerranée, et ne s'élevait, dans les terres, qu'au-dessus de Marseille. Il y a donc de fortes raisons (1) de croire que César a donné dans l'erreur ; et si l'on me permet d'émettre mon opinion particulière, je dirai qu'il me semble naturel de penser que, confinant en tous points avec la Celtique, la Gaule aquitanique suivait le cours de la rive gauche de la Loire jusqu'à sa source ; qu'elle longeait ensuite les Cévennes ; arrivait à la source du Tarn (2), dont elle parcourait la rive droite jusqu'à la Garonne ; et que cette même rive du fleuve, comme l'Océan dans les points opposés, lui servait de bornes jusqu'aux Pyrénées (3). On doit remarquer, en effet, que tout le pays situé entre la Garonne et la Loire est baigné par la mer et par un grand nombre de rivières, et qu'il l'est tout autant que la portion à laquelle on veut exclusivement donner le nom d'Aquitaine (4).

Personne n'ignore que cette grande division de toute la Gaule en trois parties, se maintint jusqu'au temps d'Auguste, qui y fit plusieurs changemens, et qu'elle en éprouva encore davantage dans la suite, puisqu'elle fut partagée en dix-sept provinces. On sait aussi qu'avant que les Romains songeassent à y faire des conquêtes, et même bien des siècles avant cette époque, ce vaste territoire gaulois avait subi un autre genre de répartition, et que, sans rien changer (5)

(1) La suite les fera connaître. Une d'elles est que la limite indiquée explique naturellement, dans Pline, un passage qui a embarrassé les commentateurs.

(2) César (liv. 7), arrivé à Narbonne, met des garnisons à Toulouse, à Nîmes et dans le pays des Ruténiens qui dépend de la province romaine ; l'autre partie du territoire ruténien (le Rouergue) était donc en Aquitaine, car la Celtique côtoyait la Méditerranée.

(3) D'après cela, la province romaine aurait été conquise en entier sur la Celtique ; ce qui me semble confirmé par l'histoire et par les citations précédentes.

(4) On verra que l'Aquitaine dépassait la Garonne. Ce qui me semble le témoigner, c'est que, peu après César ; Auguste divisa cette province en deux parties, qu'il nomma la *Première* et la *Deuxième* Aquitaine. Si ces deux-portions n'avaient pas fait un seul tout avant lui, il les aurait désignées par des noms différens ; or, je prie d'observer que c'est positivement cette partie qu'on veut en distraire, qu'Auguste nomma la *Première* Aquitaine.

(5) Les médailles de plusieurs successeurs d'Auguste prouvent que cette grande division des Gaules en trois provinces s'y maintint très-long-temps, malgré les diverses subdivisions auxquelles les Romains soumirent le pays ; car ces médailles impériales portent assez souvent le type des trois Gaules. Ne pourrait-on pas en induire que cette division en trois provinces était la base de l'ancienne administration des Gaules ?

à cette division en trois provinces, cette contrée s'était successivement séparée d'elle-même en divers états : elle avait fini, au rapport de quelques anciens auteurs, par former jusqu'à quatre cents peuples distincts.

Au reste, ces divisions et subdivisions politiques n'avaient pu porter atteinte à la topographie de la Gaule; ses fleuves, coulant au levant, au midi et à l'ouest, ne lui ouvraient pas moins toutes les routes du commerce maritime. D'un autre côté, la nature de son sol, la douceur de son climat, ses rivières, ses larges vallées et ses vastes plaines en faisaient une des plus fertiles contrées de l'univers. Ce pays était, à la vérité, plus couvert de forêts, et dès-lors plus froid, plus humide qu'il ne l'est aujourd'hui; mais, par la même raison, les premières chaleurs de l'été devaient s'y faire sentir plus vivement, et donner plus d'activité à la végétation, comme nous le voyons de nos jours dans cette partie de la nouvelle Amérique, qui, située sous la même latitude que nous, éprouve cependant et des hivers plus froids et des étés plus chauds que les nôtres.

Riche des productions de son sol, la Gaule, dès la plus haute antiquité, fut célèbre par ses grains, ses fruits, ses légumes, ses chanvres et lins, ses pâturages et ses troupeaux. Elle eut aussi un autre avantage, si c'en est un de posséder des richesses qui éveillent la cupidité : elle avait des mines de fer, de plomb, de ^{cuivre} cuivre, d'argent et d'or, que les Gaulois exploitaient déjà en grand à l'époque où les Romains ne connaissaient pas encore l'usage de ces métaux.

Un pays si fertile et si riche dut être de bonne heure habité par l'homme; aussi l'origine des Gaulois se perd-elle dans la nuit des temps. L'ancien monde nous offre partout des traces de leurs colonies et de leurs conquêtes; mais il ne nous montre nulle part les vestiges de leur berceau (1). Tout ce qu'en ont publié les anciens, et Jules-César (2)

(1) Il est impossible d'avoir, sur cet objet important, de guide plus sûr que la bible.

(2) De bell. Gall., lib. 6. César dit que les Gaulois, comme les Romains, prétendaient être issus de *Dis*, qu'on a fait dieu des enfers; et il croit en voir la preuve dans la manière dont les premiers comptaient le temps, le mesurant sur le nombre des nuits, et non par celui des jours. Cette supputation, qui s'est maintenue dans les Gaules jusque sous les Carlovingiens, et dont on trouvera dans la suite de cet Ouvrage quelques vestiges encore subsistans, vient plutôt de la religion des Gaulois, dont les cérémonies avaient lieu la nuit. Si César interrogea les druides sur ce point, probablement il saisit mal le sens et peut-être le mot de la réponse.

lui-même ; tout ce qu'en ont dit la plupart des modernes, n'est qu'un tissu, plus ou moins ridicule, de fables trop puériles pour être réfutées. Attachons-nous plutôt à rassembler les traits épars chez les divers historiens, et à tracer un portrait assez fidelle des mœurs et des usages de ce peuple si souvent calomnié.

Les Gaulois, dit Tite-Live (1), étaient grands, bien bâtis, robustes, mais plus capables d'audace que de patience, plus propres à une brusque attaque qu'à une longue résistance. Ils avaient, en général, les yeux bleus, la peau aussi blanche que le lait et la neige. Leurs femmes joignaient à cette blancheur, la taille la mieux prise, et beaucoup d'éclat et de beauté. Traitées avec les plus grands égards par leurs époux, elles les suivaient *parfois* à la guerre, et savaient mourir avec le brave dont elles avaient juré de partager la bonne et la mauvaise fortune (2).

Le vêtement des Gaulois était particulier à la nation. Ils portaient de longues chausses appelées *braccæ*, des tuniques de différentes couleurs, et, par-dessus, le *sagum* (3), espèce de manteau à raies, à fleurs, à losanges, etc. Des anneaux, des bracelets, des colliers d'or composaient leur parure. Les femmes portaient, en outre, des coiffures dont je doute, quoi qu'on en dise, qu'il se retrouve quelques dessins dans les recueils d'antiquités. Ces coiffures, au reste, nous paraissent bizarres, mais les yeux de la mode y étaient alors accoutumés. A en juger par les plus anciennes médailles gauloises, il semble que les chefs entouraient leurs cheveux de certains ornemens dont la forme singulière, et toujours variée, ne saurait se rapporter à un type général et fixe.

Simple, franc et généreux, les Gaulois étaient regardés comme un peuple plein de candeur (4). Ils se distinguaient par leur propreté, leur

(1) Tite-Live, décade 4, livre 8.

(2) Les femmes gauloises ne suivaient leurs maris que lorsqu'ils sortaient de leurs pays pour fonder ailleurs des colonies.

(3) Virg., liv. 7, vers 600, et Diodore, liv. 5, disent que « les vêtements des Gaulois sont d'une étoffe légère pour l'été, épaisse pour l'hiver, et qu'ils les attachent avec des agrafes ». Nos paysans appellent encore *sayou* leur surtout.

(4) Strabon, liv. 3. « Nous avons appris de nos ancêtres à mépriser la ruse et l'artifice, et à ne compter que sur notre valeur », dit un chef Gaulois à J.-César, liv. 1.^o Il leur rend la même justice, *in bell. civ.*

goût et leur politesse : César dit qu'ils étaient les plus civils d'entre les peuples barbares, et Strabon (1), que les mauvaises mœurs leur faisaient horreur. Ils étaient hospitaliers, et exerçaient cette vertu avec un soin, une recherche qui leur font le plus grand honneur : le meurtre commis sur un étranger était puni beaucoup plus sévèrement que s'il avait été exercé sur un régnicole (2).

Le Gaulois était belliqueux, terrible, ardent aux combats, et brave jusqu'à la témérité (3). On lui reprochait de la crédulité, de l'inconstance, de la vanité. C'est cette vanité qui lui faisait mépriser les guerriers des autres nations, et qui le portait souvent, au milieu d'un combat, à défier le plus valeureux des ennemis, et à changer ainsi une affaire générale en un combat singulier. Armé d'un long bouclier et d'une épée d'airain (4) ou d'acier, il s'avancait en chantant, la tête nue, le corps dépouillé (5), comme pour se présenter tout entier aux blessures, et il affrontait avec audace son ennemi armé de toutes pièces. S'il sortait vainqueur du combat, il chantait lui-même son triomphe; était-il vaincu, il mourait sans regrets, sûr de vivre à jamais dans les hymnes de ses bardes et dans les chants que les femmes répétaient aux veillées pendant les longues soirées de l'hiver.

En temps de paix, les Gaulois se livraient aux plaisirs de la chasse (6); quelquefois à ceux de la table, avec trop d'abandon pour être regardés comme une nation tempérante. Les esclaves et même le peuple cultivaient les terres; les femmes donnaient leurs soins à la famille et à l'intérieur.

(1) Strabon, liv. 3.

(2) Le premier était condamné à mort; le second, au bannissement.

(3) Alexandre-le-Grand, entouré de son armée victorieuse, demandait aux ambassadeurs des Gaulois ce que leur nation redoutait le plus; ils lui répondirent qu'elle ne craignait que la chute du ciel. Les anciens ajoutent qu'ils poursuivaient l'ennemi dans le feu, et jusque dans la mer.

(4) On sait que les Gaulois avaient l'art de donner au cuivre une trempe très-forte.

(5) Polybe, liv. 28, ch. 12.

(6) Ils y employaient des chiens très-estimés, qu'ils dressaient eux-mêmes. (Voy. Strab., Arrien, Ovide, etc.) Strabon, liv. 4, ch. 4, dit qu'ils faisaient trophée, comme nous le pratiquons encore, des cornes et bois d'animaux tués par eux à la chasse. C'est aussi dans les mêmes vues qu'ils faisaient monter en or, pour leur servir de coupe, le crâne des ennemis marquans tués par eux à la guerre, et que tout l'or du monde n'aurait pu payer ce monument de leur victoire. A la différence des autres peuples, ils mangeaient assis à table. (Voy. Strab.; Diodore, liv. 5; Ath., liv. 4.)

Le vin, la bière, et une liqueur composée d'eau, de miel et de grains fermentés, étaient la boisson ordinaire des Gaulois. Leur nourriture se composait de viandes, de volailles, de gibier, de légumes, et surtout de laitage qui donnait souvent au corps plus d'embonpoint qu'il ne convenait à des hommes actifs et guerriers par goût et par habitude. La loi punissait cet excès d'embonpoint; et celui qui ne pouvait plus entrer dans une certaine ceinture, déposée chez le magistrat du canton, était condamné à l'amende (1).

Le mariage était, aux yeux des Gaulois, le plus sacré de tous les engagements. L'adultère était rare chez eux; mais les supplices les plus affreux en étaient la punition ordinaire. Les biens des deux époux, mis en commun (2), restaient au survivant. Quant aux enfans, leur éducation était confiée aux femmes; ils ne paraissaient que très-rarement devant leurs pères, jusqu'à l'âge où ils étaient en état de porter les armes: les pères avaient droit de vie et de mort sur eux et sur leurs femmes.

Ajoutez à ces traits généraux, un ardent amour de la patrie, une soumission entière à leurs chefs, et sans bornes à leurs prêtres ou druides, un respect religieux pour la mémoire des morts, et vous aurez une idée assez juste du caractère, des mœurs et des usages de la nation en général.

Les seigneurs gaulois se distinguaient en outre par un luxe si prodigieux, que l'on serait tenté de regarder comme des fables ce qu'en ont publié les anciens, si l'on ne se rappelait aussitôt, qu'intéressés à nous présenter les Gaulois comme un peuple sauvage et barbare, ils n'auraient pas imaginé des faits propres à nous donner d'eux une opinion toute contraire. Ne sait-on pas, en effet, que le luxe, qui suit toujours les progrès de la civilisation, leur survit quelquefois pendant un temps, mais qu'il ne les a jamais précédés?

Quelle magnificence, quelle profusion que celle de ce Lucérius ou Luernius (3), qui fait clore un terrain de douze stades carrés, pour y

(1) Voyez Ephore, dans Strabon, liv. 4.

(2) *De bell. Gall.*, lib. 6.

(3) Strab., liv. 4; Possid., Athénée, etc. Il était père de Bituitus, défait par Fabius 121 ans avant notre ère.

régaler tout un peuple, et qui, pour se concilier la faveur de la multitude, se promène au milieu d'elle, porté sur un char somptueux, et sème à pleines mains l'or et l'argent sur sa route! Et qu'on ne voie pas ici la prodigalité d'un barbare; ce même Luernius aimait les lettres et les protégeait: les poètes de la nation, les bardes étaient surtout l'objet de ses largesses.

Quel luxe que celui de cet autre chef gaulois, Ariamne, qui, sur une étendue considérable de pays, fait dresser de riches pavillons aux portes des villes, aux avenues des bourgs et des hameaux (1), et qui, pendant une année entière, traite sa nation et tous les étrangers que leurs affaires ou la simple curiosité amenaient dans le pays! Des esclaves, répandus dans la campagne et sur les routes, étaient chargés d'inviter tous ceux qu'ils rencontraient: personne ne pouvait échapper à la générosité d'Ariamne.

Au reste, Strabon, Diodore de Sicile, Dion-Chrysostome, Pline, Athénée, et presque tous les auteurs de l'antiquité, s'accordent à donner la plus haute idée du luxe des seigneurs gaulois (2).

(1) Voyez, sur ces faits et sur le luxe et les richesses des Gaulois, Strab., liv. 4; Athénée, liv. 4; Tacite, Manilius, etc.; l'Histoire des Gaulois, par M. Picot, t. 3, pag. 170 et suivantes; les Monumens celtiques de M. de Cambry; l'Hist. de l'Agriculture française, par M. de la Bergerie, etc.

(2) Mamura, intendant des ingénieurs de J.-César dans les Gaules, introduisit à Rome l'incrustation des tables de marbre dans les murailles, genre de décoration gauloise dont plusieurs monumens antiques de Vésone offriront l'exemple. Ce chevalier romain dépouilla nos ancêtres de leurs richesses et de leurs ornemens. Il n'y avait pas, dit Pline, d'après Cornelius-Nepos, liv. 36, ch. 6, une seule colonne de sa maison du Mont-Cælius qui ne fût de marbre.

Licinius, intendant d'Auguste dans la Gaule, faisait les années de quatorze mois, pour percevoir des sommes plus fortes sur les Gaulois, qui payaient par mois leurs impôts.

Strabon, liv. 3 et 4; Diodore, liv. 5, nous apprennent que les seigneurs gaulois étaient magnifiques dans leurs vêtemens; qu'ils y faisaient broder ou brocher en or, en argent et en pourpre, des fruits, des fleurs et des ornemens de toute espèce. Le luxe des druides ne le cédait point à celui des nobles. Vêtus d'une tunique blanche embellie par l'or et la pourpre, le front ceint de la verveine prophétique ou du gui sacré, ils se rendaient aux autels, portés sur des chars magnifiques et d'invention gauloise, auxquels, suivant Servius, ~~les Romains~~^{les Gaulois} donnaient le nom de *essedæ*.

Dion, serm. 49, p. 538, en parlant de l'influence des druides dans le gouvernement, dit que « les rois, assis sur des trônes d'or, dans des palais somptueux, au sein du faste et de l'opulence, ne sont que les exécuteurs de leurs volontés ».

A la vérité, dans ces expressions de Dion, on pourrait bien ne voir qu'une hyperbole oratoire; mais les témoignages déjà cités nous donnent quelques droits d'invoquer celui-ci.

CHAPITRE II.

Religion et dogmes des Gaulois ; antiquité de leurs opinions religieuses et philosophiques.

PARMI les anciens auteurs, le plus grand nombre n'a parlé de la religion des Gaulois que pour la calomnier, la diffamer, et pour s'efforcer de la détruire. Leur propre croyance, et surtout leur adroite politique, en faisaient un devoir aux Romains. On ne saurait donc assez se prémunir contre les déclamations de plusieurs d'entre eux ; on ne peut être trop circonspect dans l'adoption inconsidérée de leurs opinions, presque toujours erronnées.

Pour se faire une idée juste des Gaulois et des principes religieux des druides, je ne crois pas qu'il y ait de meilleur moyen à employer que celui d'avoir recours au petit nombre d'auteurs anciens qui jouissent d'une bonne réputation d'impartialité ; et encore ces historiens, et même les philosophes imbus de la contagion maligne communiquée par les autres, doivent-ils être lus et médités avec la plus mûre réflexion (1).

Ils ne pourront, il est vrai, nous faire connaître tous les détails de l'existence politique, civile et militaire, tous ceux de la morale et de la théologie de nos ancêtres ; ils ne nous apprendront pas non plus, sous ces derniers rapports, de quel peuple les Gaulois empruntèrent leur culte ; aucuns ne disent et ne peuvent dire de qui ils l'ont reçu : mais en analysant ce que rapportent ces anciens auteurs, on pourra se faire une notion assez juste sur tous ces objets, sur la religion, les dogmes

(1) Ces auteurs parlent avec mépris, non-seulement de la religion des druides, mais aussi de toutes les autres parties de la civilisation et du gouvernement des Gaulois. Si donc on veut lire avec fruit la plupart de ces anciens auteurs, il faut se résoudre à dévorer leurs dédains, s'attacher aux faits qu'ils relatent, les discuter et les comparer. Cet examen tournera plus qu'on ne pense à l'avantage de nos ancêtres.

et la doctrine des druides. On y trouvera des témoignages de la haute antiquité de leur philosophie, et peut-être y découvrira-t-on la preuve qu'un reproche très-grave que leur ont fait ces anciens n'était pas fondé sur l'exacte vérité.

Dès les premiers âges de leur empire, les Gaulois adoraient un seul Dieu (1), alors que presque tout l'ancien univers était plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie. Ils admettaient de plus des êtres spirituels intermédiaires entre l'homme et la divinité (2); croyance théologique qui me semble le fruit de la raison et de la réflexion. En effet, si l'on ne considère que philosophiquement même la distance infinie qui le sépare de son auteur, l'homme n'est-il pas naturellement porté à placer dans cet immense intervalle, des intelligences secondaires destinées, pour ainsi dire, à le rapprocher de Dieu ?

On voit que les Gaulois n'adoraient pas plusieurs dieux (3) égaux en puissance et en dignité, mais un seul Dieu souverain maître du monde, et qu'ils honoraient des esprits intermédiaires entre Dieu et l'homme (4). Ils ne regardaient donc pas les fontaines, les eaux, les arbres, les éléments, etc., comme des dieux; mais ils les vénéraient comme (5) « l'enveloppe, l'écorce, pour ainsi dire, des intelligences chargées par Dieu d'y présider pour l'avantage de l'homme, et pour conduire ces objets aux fins que la sagesse divine se proposait. » Ainsi, ils n'avaient pas de véritables dieux topiques ou locaux; ils ne divinisaient ni leurs passions

(1) Saint-Augustin (*de civ. dei.*, lib. 8) le dit positivement; les poèmes d'Ossian le confirment, et les dogmes des druides me semblent le prouver: d'ailleurs, à l'exclusion des païens, les seuls auteurs chrétiens peuvent attester ce fait.

(2) Voyez, sur tous les dogmes de la religion des Gaulois, le liv. 3.^e de l'Hist. des Celtes, par Pelloutier. Cet auteur cite les autorités sur lesquelles il fonde ce qu'il avance.

(3) Lorsque les auteurs païens parlent du dieu des Gaulois, ils mettent toujours ce mot au pluriel. On ne doit pas en être surpris, puisque leurs opinions religieuses leur en faisaient un devoir, et qu'ils ne pouvaient s'exprimer autrement. Il ne faut pas s'étonner non plus, et par la même raison, s'ils donnent les noms de leurs propres dieux à ceux qu'ils imaginaient être adorés par nos ancêtres.

(4) St.-Augustin (liv. 15) parle des intelligences que reconnaissent les Gaulois.

(5) Pelloutier, au lieu cité. Son ouvrage est rempli d'érudition et de recherches savantes; mais il voit des Celtes dans tout l'ancien univers.

ni aucune partie de la matière : mais le Créateur (1) était pour eux l'arbitre souverain de la paix, de la guerre, de la justice, des sciences, des arts, de tout ; et l'on regarde comme certain qu'ils donnaient à leurs sanctuaires les noms de ces différentes attributions de Dieu (2). Cédant ensuite à la mode, au délire presque universel, et enfin à la force, si nos ancêtres paraissent avoir adoré les dieux des peuples idolâtres, il me semble néanmoins indubitable que, même alors qu'ils furent obligés d'adopter les dénominations de ces divinités étrangères, leur imagination se rattachait encore aux symboles que les noms lui rappelaient, et que leurs idées religieuses se reportaient toujours vers l'être par excellence qui absorbait tous ces emblèmes.

Ce que j'avance n'est point jeté au hasard : cette pensée est admise par plusieurs savans (3), et elle me semble appuyée par des faits constants. Tout le monde sait, en effet, que les Gaulois ont eu en horreur les mœurs corrompues, les usages licencieux du paganisme, et qu'ils se sont toujours fait remarquer par la décence de leurs simulacres. On n'ignore pas non plus que le véritable druidisme a survécu à l'idolâtrie, malgré les relations d'abord amicales, puis forcées, de nos pères avec les anciens peuples païens. Il est reconnu enfin que les druides avaient une doctrine tout autre que celle des idolâtres, et que, noble et sublime, elle était renfermée toute entière dans ces trois points de la morale (4) : « Il faut servir Dieu, ne point faire de mal, et s'étudier à être vaillant et brave. »

Tous ces faits, avoués par les anciens et les modernes, sont, je crois, une preuve que la base de la religion des druides a toujours subsisté, malgré les coups que d'autres peuples ont voulu lui porter. Si donc les anciens ont pu croire que les Gaulois adoraient Jupiter, Mars, Vénus, Minerve, Apollon, Mercure, etc., c'est que la mythologie particulière de ces auteurs les a induits en erreur sur la

(1) Si, dans le passage déjà indiqué, César a bien saisi le mot qui lui fut prononcé, comme il dit, par les druides, on pourrait croire que les Gaulois donnaient le nom de *Dis* au Créateur, car ils prétendaient en être issus.

(2) Hist. des Celtes, liv. 3. Peut-être n'est-ce qu'ainsi que les Gaulois ont passé dans la suite pour adorer plusieurs dieux ; de là aussi leurs prétendus dieux topiques.

(3) Entre autres, Pelloutier, au lieu cité.

(4) Voyez Diogène de Laërte, Pomponius-Méla, etc.

belle théologie des druides, ou qu'ils ont eu dessein d'y induire la postérité. Mais Cicéron avait sans doute quelques notions vagues des principes religieux de nos Gaulois, lorsqu'il s'écriait (1) : « Peut-il se trouver un seul homme assez stupide pour croire qu'il renferme en lui-même une intelligence, et que le ciel et le reste du monde en soient privés ! »

L'immortalité et la spiritualité de l'ame, les peines et les récompenses futures, étaient aussi des dogmes enseignés par la religion des Gaulois (2). A ces idées saines, ils mêlèrent, dit-on, les folies de la métempsycose. Ce système était extravagant sans doute, s'il ne consistait pas à croire que tout dans la nature se compose, se décompose et se transforme; mais, professé dans la très-haute antiquité, et par des hommes d'ailleurs d'un grand mérite, il est moins un témoignage d'ignorance que d'abus des connaissances; il est plutôt une preuve de subtilité d'esprit qu'un symptôme de barbarie.

Le culte que les Gaulois rendaient à la divinité était simple, et cette simplicité même dépose en faveur de son antiquité. Ils ne se permettaient d'en faire aucune image, aucune statue; ils n'élevaient point de temples à Dieu; c'eût été l'outrager que de croire possible d'en figurer une ressemblance, que d'imaginer pouvoir renfermer la divinité entre des murailles : l'univers était le seul temple digne de son auteur. Un rocher, quelques pierres énormes, brutes, et telles qu'elles sortaient des mains de la nature, élevées au sein des forêts et sur des collines, formaient un autel. Ce n'était ni la richesse de la matière ni la beauté du travail, mais la grandeur du premier ouvrier de ces masses imposantes et la piété des adorateurs qui faisaient de ces monumens des objets de respect et de vénération.

Un culte aussi simple se rattache évidemment à l'enfance du monde; et s'il présentait quelques traits de ressemblance avec les cultes étrangers à la Gaule, ce serait sans doute avec celui des premiers Hébreux. Nous retrouvons, en effet, dans l'une et l'autre religion, les mêmes opinions sur l'unité de Dieu, sur l'ame, sur les peines et les récompenses

(1) Voyez les monumens celtiques de M. de Cambry; il cite ce passage de Cicéron.

(2) Voyez Plutarque, *de Oraculis*, et presque tous les auteurs de l'antiquité, sur les dogmes des druides.

à venir, sur l'existence d'êtres spirituels et intermédiaires entre l'homme et la divinité. Chez les Israélites aussi, comme chez les Gaulois, il était défendu de former aucune image de Dieu; ajoutez que les autels druidiques, érigés en pierres brutes *sub dio*, sur des montagnes et des collines, au milieu des forêts silencieuses, offrent une analogie frappante avec ces pierres sacrées dont il est si souvent parlé dans la Bible, avec ces autels simples et agrestes que les premiers patriarches consacraient à Dieu sur le sommet solitaire des montagnes.

Nous pourrions donner plus de développement à ce parallèle (1), et nous découvririons de nouveaux rapports entre le culte des Hébreux et celui des druides; mais le témoignage même des anciens auteurs nous prouvera aussi la haute antiquité des opinions religieuses et philosophiques des premiers Gaulois.

Les modernes croient assez généralement que les Grecs ont anciennement civilisé la Gaule, et que les Phocéens, fondateurs de Marseille vers la 42.^e olympiade, c'est-à-dire, environ 612 ans avant J.-C., apportèrent dans notre patrie les premiers élémens des arts, des lettres et de la philosophie. Mais ces Grecs eux-mêmes, qui ont tout emprunté d'autres peuples auxquels, par un mélange d'ingratitude et d'orgueil, ils prodiguaient le titre de barbares, déposent le contraire; et au lieu de s'être donnés pour les précepteurs des Gaulois, ils avouent s'être formés à leur école. Diogène de Laerte dit (2) positivement que les druides ont été les *premiers inventeurs* de la philosophie; et il ajoute que, pour enseigner leur doctrine, ils emploient un langage énigmatique. Socion, d'après Aristote (3), dit que la philosophie fut *plus tôt* connue des Gaulois que des autres peuples. Aristote lui-même, *in magico*, d'après Diogène, assure que les druides furent les *premiers philosophes*, et qu'ils ont été les *précepteurs de la Grèce*. St.-Clément

(1) Ces rapprochemens porteraient à croire que ces deux peuples, les Hébreux et les Gaulois, ont conservé des relations entre eux. On verra dans la suite, en effet, que, dès les temps les plus reculés, il existait un commerce très-actif entre les Gaulois et les Phéniciens. Or ces relations pouvaient être entretenues par ce dernier peuple avec les Hébreux.

(2) Vie de Philon, §. 1.

(3) Liv. 33.

d'Alexandrie prouve, par les anciens auteurs (1), que les druides existaient avant Mnésiphile, Solon, Xénophon, Talès et Pythagore (2). Il dit de plus, d'après l'historien Alexandre, que ce dernier fut disciple des druides. Strabon convient aussi que Pythagore (3) tenait des druides ses principales opinions philosophiques, et sur l'immortalité de l'ame, et sur les révolutions du monde. Parmi les Romains, Marcellin (4) assure que l'étude des sciences fut mise en vigueur par les philosophes gaulois. Enfin, Jules-César lui-même, qui a tant calomnié nos ancêtres, donne cependant à leur philosophie une origine fort antérieure à la fondation de Marseille, quand il avance (5) que les Gaulois avaient une vénération particulière pour Mercure, parce qu'ils tenaient de lui la connaissance des sciences et des arts. Le langage des auteurs que nous venons de citer est d'un tout autre poids que l'opinion de quelques écrivains modernes, et ne permet plus de regarder les Grecs comme les premiers instituteurs des Gaulois. Si ceux-ci durent quelque chose aux peuples étrangers, ce fut l'altération de leur culte, de leur philosophie et de toutes leurs institutions antiques : nous le verrons bientôt.

Il est une autre erreur accréditée sur la religion des druides; erreur d'autant plus préjudiciable pour eux, qu'elle leur a aliéné tous les cœurs. Plusieurs écrivains exagèrent ce que César a dit dans quelque endroit de ses Commentaires, et ce que Lucain a répété en beaux vers dans sa Pharsale, quand ces deux auteurs ont accusé les Gaulois de n'offrir aux dieux en sacrifice que le sang des hommes. Il est vrai qu'il a coulé quelquefois au pied des autels druidiques, et loin de moi la coupable pensée de chercher à justifier ces affreux holocaustes, s'il n'était pas possible de les considérer autrement que comme de véritables sacrifices humains (6). Je n'observerais même pas alors que

(1) Strom., liv. 5.

(2) Talès était connu 600 ans avant notre ère; Solon, 595 ans; Xénophon, 534; Pythagore, 532 : Mnésiphile doit être le plus ancien de tous.

(3) Liv. 4.

(4) Liv. 15.

(5) *De bell. Gall.*, lib. 6.

(6) Solin (34) dit : « On accuse les Gaulois d'offrir aux dieux des victimes humaines, mais je ne saurais garantir la vérité de ce fait. »

presque tous les anciens peuples, les Grecs et les Romains (1) eux-mêmes, ont souvent porté la superstition jusqu'à cet exécrationnable délire : le nombre des coupables ne diminue point l'atrocité du crime. Mais il est juste de faire remarquer que, chez les Gaulois, le choix de la victime et le but du sacrifice en détruisaient l'horreur. Je pense, en effet, que ce n'étaient point des hommes innocens, de malheureux étrangers que les druides immolaient à l'autel, mais des criminels, des hommes dangereux dans la société; en un mot, je suis persuadé que le châtement des forfaits était, chez les Gaulois, un acte civil auquel on faisait intervenir la religion, pour frapper plus vivement les esprits, et inspirer plus d'effroi du crime.

Les meilleurs auteurs de l'antiquité me semblent fournir un témoignage certain de ce que j'avance, lorsqu'ils disent que les druides (2) étaient à la fois les juges (3) et les exécuteurs des criminels (4), et lorsqu'ils ajoutent que ce n'était qu'après avoir tenu les coupables renfermés pendant cinq années entières (5), et s'être assurés de leur culpabilité, qu'on les condamnait, et qu'on les conduisait à l'autel, comme pour sanctionner l'arrêt des hommes par cette espèce d'intervention de la divinité.

Nous n'osons point cependant disculper entièrement les Gaulois (6), et nous conviendrons qu'il est possible que, dans quelques circonstances

(1) Les Arcadiens ont fait de pareils sacrifices. Voy. Anach., ch. 53. Tite-Live cite, de la part des Romains, un exemple mémorable de ces atrocités, liv. 22 et 57. Pline, liv. 28, ch. 2, dit qu'on pratiquait, à Rome, ces sacrifices dans les circonstances extraordinaires. Il ajoute, liv. 30, ch. 1, que cet usage a duré jusqu'à l'an 857. Les édits impériaux prouvent qu'il a subsisté plus longtemps encore.

(2) Pline, liv. 16 et 21, décrivant la récolte du gui sacré, dit qu'on y immolait deux taureaux blancs. Observons que le fer était interdit aux druides dans les sacrifices, et que s'ils se servaient d'une faucille d'or pour détacher le gui, c'est que l'épaisseur des instrumens en usage ne pouvait se prêter à cet enlèvement.

(3) Strabon, liv. 4.

(4) Pline le dit pour les Germains. Cette fonction n'était pas plus avilissante alors, que ne l'est aujourd'hui celle du soldat qui fusille un déserteur ou un militaire coupable.

(5) Strabon, liv. 4, et Diodore, liv. 5, chap. 21, le disent positivement.

(6) Je ne puis pourtant croire qu'un peuple qui reconnaît l'unité de Dieu, puisse adopter les sacrifices humains. Si les Gaulois ont eu ce tort, cela ne peut être que dans des cas fort extraordinaires, et lorsque leur religion primitive n'était plus en pleine vigueur.

extraordinaires, le sang humain ait été versé en offrande à la divinité ; nous avouerons aussi qu'il peut y avoir eu beaucoup d'exemples dans la Gaule, de fanatiques (1) se présentant volontairement au couteau sacré (2) : mais il y a loin de ces sacrifices, aussi rares, et peut-être plus rares chez nous que chez les Grecs et chez les autres (3) anciens peuples, au tableau vraiment horrible que quelques auteurs (4) nous ont tracé du culte des Gaulois. Je suis même convaincu qu'il serait difficile de concilier ce qu'ils en ont dit avec la théologie des druides, et avec ce qu'on a vu du caractère et des mœurs (5) de cette nation franche, généreuse et hospitalière.

(1) Si l'on réfléchit sur le culte des druides, et sur les préceptes qui dirigeaient les actions de ces prêtres, on sera convaincu que s'ils consumaient le sacrifice que demandaient ces fanatiques, ils ne l'accomplissaient qu'autant que ces hommes en délire s'avaient hautement coupables de quelque crime capital. C'est sans doute de ces frénétiques que César veut parler, liv. 6, lorsqu'il dit qu'on immolait parfois des innocens. Peut-être aussi veut-il désigner, comme Diodore, liv. 5, chap. 21, quelques prisonniers de guerre marquans, victimes de la politique, et souvent d'une loi trop naturelle, celle des représailles.

(2) Je me sers de cette expression figurée ; mais on sait qu'il était défendu aux druides d'aiguiser le couteau des sacrifices, c'est-à-dire, de répandre le sang humain sans nécessité. On vient de voir aussi qu'il leur était prohibé de se servir du fer, même pour extraire le gui. Il en résulte, ce me semble, qu'à l'imitation des prêtres hébreux, les druides ne pouvaient employer dans les sacrifices que des instrumens en pierres dures.

(3) Strabon, liv. 3, chap. 3, en parlant des Celtibériens, Gaulois d'origine, fait aussi mention des prisonniers de guerre ; mais il dit qu'ils offraient à Mars des boucs et des chevaux, et qu'à la manière des Grecs, ils faisaient des hécatombes de cent victimes de ^{différentes} ~~chaque~~ espèces d'animaux.

(4) Il ne faut pas perdre de vue que la plupart des anciens auteurs s'attachent à dénigrer les Gaulois ; que Lucain était un poète, et que César était intéressé à exagérer la barbarie du peuple vaincu : ce n'était qu'ainsi qu'il pouvait faire excuser celle dont il usa si souvent envers les Gaulois.

(5) Voyez le chapitre précédent.

CHAPITRE III.

De l'introduction des cultes étrangers dans la Gaule; conjectures sur l'antiquité de sa civilisation.

LA religion des Gaulois ne conserva pas toujours sa simplicité primitive, et, comme celle de tous les anciens peuples, les Juifs exceptés, elle s'altéra en se mêlant aux autres cultes étrangers : ainsi, l'on vit successivement les dieux de Memphis, d'Athènes et de Rome obtenir des autels dans la Gaule (1). Mais s'il est facile de déterminer l'époque à laquelle les superstitions des Grecs et des Romains se glissèrent dans notre patrie, il ne l'est pas autant d'indiquer celle où les divinités égyptiennes y furent admises ; on sait seulement que cette époque est de beaucoup antérieure à l'autre. En effet, les cultes de Taut ou Teutatès, et d'Isis, étaient généralement répandus chez nous avant l'arrivée des Grecs et des Romains.

l'autre p. l'autre

Taut et Teutatès, mots qui, dit-on, signifient en celtique père et père du peuple (2), offrent tant de traits de ressemblance avec le Teut ou Toot des Egyptiens, qu'il est impossible de ne pas reconnaître que c'est le même personnage. Les Gaulois regardaient leur Teut, Taut ou Teutatès comme le génie des arts, des sciences et des voyageurs. Les Egyptiens honoraient dans Teut, Taut ou Toot (3), un dieu voyageur qui

(1) J'emploie ces sortes d'expressions, parce que si le culte des Gaulois pour les divinités païennes n'avait rien de réel au fond, il est certain aussi que, soit par l'effet de la mode et de leur légèreté, soit par contrainte, ce culte devint apparent chez eux.

(2) Voyez l'article Teutatès dans la Nouvelle Encyclopédie, par ordre de matières, Dictionnaire d'Antiquités.

(3) On écrivait aussi Theut, Thaut, Thoot, etc

leur avait appris les lettres, les sciences et les hiéroglyphes (1). Taut passait pour être le Mercure des Gaulois, et Toot était regardé comme celui des Egyptiens. Tout enfin nous démontre, j'ai pensé dire jusqu'à l'évidence, que cette divinité passa de l'Égypte (2) dans les Gaules (3).

Quelques savans ont cru que Taut, chez les Gaulois, comme chez les Egyptiens, n'était qu'une divinité symbolique, et qu'il n'exista jamais; mais n'est-il pas plus naturel d'imaginer que ce personnage a réellement vécu (4)? Il aura rendu d'éminens services au pays, et la

(1) Manéton, v. 3, dit que c'est à ce Taut que les Egyptiens attribuaient leurs premiers monumens en pierres, monumens religieux qui ont quelques rapports avec ceux des druides. Si l'on croit que ce Taut ait réellement été un législateur voyageur, ne pourrait-on pas imaginer qu'il emprunta des Gaulois la première idée de ces monumens qu'il éleva dans la terre sériadique?

(2) Les auteurs modernes conviennent que les Egyptiens ont jadis formé un établissement dans la Gaule.

(3) Je citerai encore un trait de ressemblance entre Toot et Taut. Les Egyptiens, pénétrés de respect pour ces monumens en pierre qu'ils attribuaient à Toot, les appelaient des Toots. De même, j'ai quelques raisons de croire que, dans les Gaules, on donna aussi le nom de Toots ou Tauts aux monumens de Teutatès. Ces monumens, moins nombreux ou moins révéérés qu'en Égypte, auront disparu; mais quelques-uns des lieux où ils avaient été érigés en ont quelquefois conservé le nom. J'ai été conduit à cette idée, que je hasarde comme une simple conjecture, par des faits au moins assez singuliers pour qu'on me permette de les citer.

Dans la partie sud-est du Périgord, et vis-à-vis Saint-Cyprien, on trouve *Montaut*, *Tautal*, près Gades. Dans d'autres endroits de la même province, et près d'Issigeac, on voit un autre *Montaut*. On en rencontre un troisième près de Villamblard, et à portée du village de Peyre-Levade, dénomination qui, chez nous, annonce la présence actuelle ou passée d'un autel druidique. Si l'on consulte les anciens actes, on reconnaît qu'il n'est pas possible de faire dériver *Montaut* des mots latins *mons altus*, étymologie qui semblerait d'abord la plus naturelle, mais qui ne conviendrait nullement, surtout au dernier, parce qu'il forme une croupe peu élevée (où sont les Caux de Salle), et très-dominée par les coteaux voisins. Assez près de Saint-Laurent-de-Castelnau, il existe un lieu qui se nomme simplement *Taut* ou *le Taut*. A portée du *Montaut* de *Peyre-Levade* et du bourg de Villamblard, immédiatement au-dessus d'un autre endroit qui se nomme aussi *Peyre-Levade*, s'élève une montagne qui s'appelle de même *Taut* ou *le Taut*. Cette réunion de noms et de monumens religieux, appartenant à des cultes divers, ne serait-elle, en plusieurs endroits différens, qu'un effet du hasard? je le croirais avec peine. J'abandonne ces faits, et les réflexions qu'ils font naître, à la sagacité du lecteur. Peut-être un jour, les observations venant à se multiplier, trouvera-t-on mes conjectures un peu moins hasardées.

(4) On sait qu'encore sous le haut empire romain, les Celtibériens se vantaient de posséder le tombeau de Teutatès, et qu'ils le montraient aux curieux. Voyez à ce sujet Strabon et plusieurs autres anciens auteurs.

reconnaissance lui aura décerné des honneurs qui seront dégénérés en véritable culte; car si la reconnaissance envers l'auteur de toutes choses conduit naturellement à un culte raisonnable, il est vrai de dire aussi que la reconnaissance envers les grands hommes a souvent conduit les peuples à l'idolâtrie : combien de déités du paganisme n'ont pas eu d'autre origine? Au reste, que Taut ait existé ou non, qu'il ait voyagé ou non dans les Gaules, il est certain qu'il y fut connu, et que son culte s'y établit dans la très-haute antiquité.

Quant à Isis, le grand nombre d'endroits en France qui rappellent le nom de cette déesse, les nombreux souvenirs qu'elle y a laissés, et qui conservent encore quelques traces reconnaissables au milieu des fables sous lesquelles ils sont enveloppés, ne permettent pas de douter que son culte n'ait été très-répandu dans la Gaule (1). Les Germains, qui honorèrent aussi cette divinité, durent indubitablement ce respect (2) aux Gaulois, leurs voisins.

Ils représentaient Isis sous la forme d'un vaisseau, ce qui indique, nous dit Tacite (3), que ce culte leur venait d'outre-mer. En effet, il n'avait pu parvenir autrement dans les Gaules, où il dut s'établir avant de pénétrer en Germanie. Mais je croirais plutôt qu'avec la connaissance de la déesse, les Germains, et, avant eux, les Gaulois, reçurent aussi quelques notions de ses principaux attributs. Or, Isis, qui pré-

(1) Je ne finirais pas, si je citais tous les endroits en France dont le nom a été tiré de celui d'Isis, ou dont les monumens rappellent son culte; mais, pour ne parler que de ceux du Périgord, tout près de Villamblard, de Montaut et du Taut, existe l'ancien bourg d'Issac, en latin *Isis Ager*; et à l'est de celui-ci, est un autre bourg ancien nommé *Est-Issac*. Très-près d'un autre Montaut, se trouve la ville d'Issigeac, *Issi Dissa* ou *Issi Da*, nom composé d'*Isis Dea*. Excideuil, autre ancienne ville près de laquelle se trouvent aussi des monumens druidiques, se nomme en latin *Issi-Dolium* ou *Isidis-Dolium*. Ailleurs, on trouve Issendon, *Isidis-Dunum*; Issidoire, *Isidis-Ara*; Issoire, *Isis-Ara*; et un autre *Excideuil*, près St.-Astier. Tous ces lieux, ainsi que beaucoup d'autres que je passe sous silence, offrent des mots composés du nom d'Isis, joint à quelqu'autre mot relatif au local ou à des circonstances particulières. On verra dans la suite que Vésonne possède les ruines d'un temple que je crois avoir été consacré à une divinité égyptienne.

(2) Voyez à la page 27^e, note 1.^{re}, de ce même chapitre.

(3) Mœurs des Germains, chap. 9.

sidait à la navigation (1), était souvent représentée tantôt tenant un gouvernail, tantôt déployant une voile, quelquefois avec une proue, souvent aussi avec un vaisseau, une galère, une barque.

Maintenant, si nous considérons qu'Isis et Osiris, la lune et le soleil, étaient regardés comme sœur et frère, nous serons naturellement portés à croire qu'un même culte les aura réunis dans la Gaule, comme il les unissait en Egypte. Mais le seul nom d'Isis (2), et le souvenir des honneurs qu'on lui rendit, ont survécu chez nous. Rien ne prouve qu'alors les Gaulois aient également dressé des autels à Osiris (5).

Mais un autre dieu étranger dont le culte s'établit aussi dans les Gaules un grand nombre de siècles avant que les Grecs et les Romains y arrivassent, c'est celui du fameux Hercule, surnommé ΟΓΜΙΟΞ, c'est-à-dire, éloquent. Quelques modernes ont avancé que cet Hercule n'était aussi qu'un être fabuleux; ils veulent que ce mot Grec (4) ne soit qu'un surnom de Teutatès. D'autres disent que les anciens ont accumulé sur une seule tête les actions de plusieurs héros connus sous le nom d'Hercule. Cette idée, qui a tous les caractères de la vérité, annonce au moins qu'ils sont persuadés de l'existence de ces person-

(1) L'ancien nom de la ville d'Excideuil, *Issi-Dolium*, le *Tonneau d'Isis*, semble annoncer que cette déesse avait, du moins chez nous, d'autres attributions, et qu'elle présidait aussi aux vendanges. Je prie de remarquer que le territoire de cette ville est le premier, en sortant du Limousin, où la vigne croisse. Ces particularités donneraient à penser que cette plante est fort anciennement connue dans la Gaule. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle y a été cultivée beaucoup plus tôt qu'on ne pense : on en fournira la preuve dans le chapitre 7. Faisons remarquer aussi que, d'après Pline, les Gaulois sont inventeurs du tonneau. les Gaulois ont apporté leur ville et qu'ils l'appellent ainsi.

(2) Les marques du culte d'Osiris sont infiniment plus difficiles à reconnaître dans la Gaule, soit, comme on vient de le voir, qu'il ait été confondu avec celui d'Isis; soit, peut-être, que la texture de ce nom n'ait pu se prêter aussi bien à son amalgame avec la langue celtique.

(3) Malgré cette difficulté de retrouver en France des traces du culte d'Osiris, on verra dans la suite, et dans la partie consacrée aux monumens religieux des Romains à Vésone, que nous possédons des preuves de son admission en Périgord à cette époque; et comme il est certain que le culte d'Isis était connu des Gaulois long-temps avant la conquête, il s'ensuit que celui d'Osiris devait leur être passé en même temps. Faisons remarquer que les monumens de Taut étant placés à portée de ceux d'Isis, ou, au moins, des lieux qui ont conservé ce nom, on pourrait en induire que les cultes d'Isis, d'Osiris et de Taut ont été réunis dans la Gaule.

(4) Le nom de ce dieu était sans doute celtique chez les Gaulois, avant d'avoir été traduit par les auteurs Grecs dans leur propre langue.

nages. Les Gaulois aussi étaient convaincus de cette existence de leur Hercule; mais ils le regardaient comme un de ces anciens sages, de ces philosophes voyageurs qui couraient le monde, portant chez les différens peuples de nouvelles connaissances dans les sciences et les arts. Cependant, malgré la parité qu'on a voulu établir entre Teutatès et Hercule, je ne crois pas qu'on doive confondre ces deux divinités; autrement, il ne faudrait avoir aucun égard aux assertions de Diodore, de Parthénius, de Lucien, etc. Le témoignage de ce dernier est surtout très-remarquable. Les Gaulois, dit-il, représentent Hercule (1), non commé un homme dans la force de l'âge mûr, mais sous les traits d'un vieillard décrépité, ridé, et conservant à peine quelques cheveux blancs sur sa tête chauve. Il est revêtu d'une peau de lion, il est armé d'une massue, de l'arc et du carquois. Avec des chaînes légères d'or et d'ambre, attachées à sa langue, il entraîne un peuple nombreux qui semble craindre de voir rompre des liens si fragiles. En nous faisant connaître cette fiction des Gaulois, Lucien met en scène un druide qui lui explique ce qu'elle renferme de mystérieux : « Nous autres Gaulois, dit le philosophe, nous ne pensons pas, comme vos Grecs, que Mercure soit le père de l'éloquence; mais, selon nous, c'est Hercule, comme étant le plus fort des dieux. » Ainsi les Gaulois, que quelques auteurs nous ont représentés aussi peu avancés que des demi-sauvages, regardaient comme la plus puissante des forces celle de la persuasion. Une idée pareille n'est-elle pas incompatible avec le peu de civilisation qu'on leur suppose ?

Voyons, au reste, si cette supposition n'est pas aussi mal fondée que la plupart des systèmes de leurs détracteurs. Ils ne peuvent pas nier, en effet, que cette ingénieuse allégorie n'appartienne exclusivement aux Gaulois, car on n'en découvre point de traces chez aucun des autres anciens peuples du monde. Je ne pense pas, non plus, qu'ils puissent douter qu'une telle idée mythologique n'annonce de grandes connaissances déjà acquises. On pourra donc en inférer que dès-lors, c'est-à-dire, dès l'époque où ils placèrent leur Hercule au rang des dieux, les Gaulois étaient un peuple déjà formé.

(1) Lucien, in *Hercule Gallico*.

Mais si, au temps de cet Hercule, la religion de nos pères subit une atteinte si contraire aux opinions religieuses des druides, il sera, pour ainsi dire, impossible de douter qu'elle n'en eût éprouvé une aussi forte lorsque Taut vint dans les Gaules, et y fonda un établissement (1); car le culte d'Isis et d'Osiris, qu'il nous porta, était aussi étranger à l'ancien et véritable druidisme que le culte de Taut même, et que celui d'Hercule. Or, ces voyages de Taut et d'Hercule paraissent constants; plusieurs auteurs, les monumens surtout les attestent.

Il me semble donc certain qu'avant l'arrivée de ces deux héros les Gaulois étaient instruits, puisque leur religion était fixée. Ne doit-il pas en résulter que ce que Taut leur apprit ne fut pour eux qu'un surcroît de connaissances? Ne pourrait-on pas en conclure aussi que ce fut cet étranger qui porta la première atteinte à la belle religion primitive des Gaulois, comme Hercule fut la cause chez eux de l'introduction de leur ingénieuse mythologie?

Cependant si, dès ces époques reculées, leur religion était fixée, les Gaulois devaient nécessairement jouir d'un gouvernement qui fût en rapport avec les dogmes de cette religion. En effet, les institutions religieuses et civiles se prêtant un mutuel secours, doivent marcher du même pas. Si donc on tire de toutes ces réflexions les conséquences qui semblent devoir en découler naturellement, on pourra peut-être en conclure que la civilisation des Gaules date des siècles les plus anciens, et qu'elle paraît avoir précédé les temps fabuleux des autres peuples païens de l'antique univers (2).

D'autres cultes s'introduisirent aussi dans les Gaules. Quand les Grecs vinrent s'y établir, ils s'ouvrirent des communications avec l'intérieur du pays, et y répandirent le goût de leur littérature. Une mythologie aussi brillante que la leur, dut séduire un peuple léger, inconstant,

(1) Voyez là dessus la 3.^e partie de ce même livre, chap. 1.^{er}, §. 4.

(2) En se rappelant que la religion primitive des druides était fondée sur l'unité de Dieu, sur l'immortalité et la spiritualité de l'âme, sur des peines et des récompenses futures, et sur l'existence d'êtres intermédiaires entre Dieu et l'homme, on ne pourra se défendre d'être persuadé que les anciens Gaulois n'étaient point païens, et qu'ils restèrent long-temps attachés à la véritable religion, celle de Japhet et des patriarches.

toujours amoureux de la nouveauté; et la théogonie grecque se mêla bientôt au culte austère des druides. Ces dieux, chez lesquels l'homme retrouvait une partie de ses propres faiblesses, durent usurper facilement l'encens des peuples. Alors s'accréditèrent, mais sous des noms (1) celtiques, les cultes de Jupiter, de Mars, d'Apollon, de Vénus, et de tant d'autres divinités. Nous ignorons si les druides s'opposèrent à ces nouvelles opinions religieuses, et ne purent en arrêter les progrès; quoi qu'il en soit, il paraît du moins certain que tous ces cultes étrangers, adoptés à différentes époques, ne firent point totalement abandonner la religion primitive et nationale (2), puisqu'elle était encore en honneur long-temps après la conquête des Gaules par J.-César. Les Romains apportèrent alors de nouvelles divinités (3), de nouvelles erreurs dans notre patrie; mais l'autel druidique fut encore l'autel le plus révérend, et ses ministres continuèrent d'être l'objet de la vénération publique: cependant, dès-lors commença sourdement l'odieuse persécution qui devait enfin renverser le druidisme, et disperser ses prêtres.

Les Romains avaient déjà éprouvé combien l'influence des druides sur le peuple pouvait devenir funeste au vainqueur; ils redoutaient cet esprit d'indépendance, ce respect pour les anciennes institutions, qui étaient comme naturels aux Gaulois, et que la voix des druides et des bardes pouvait encore réveiller; enfin, ils sentaient qu'ils ne pour-

(1) Dans cette seconde dégénération de leurs institutions, les Gaulois ne donnèrent point de noms étrangers aux divinités grecques dont ils adoptèrent le culte ou les attributions. Jupiter fut nommé par eux Taran; Mars, Hésus; Apollon, Belénus, etc. Le culte de ce dernier dieu paraît avoir été très-répandu en Périgord. Ce qui me semble le témoigner, c'est qu'une infinité de lieux, tels que Bélénic, Béleynic, Bleynic, etc., retracent ce nom plus ou moins contracté. Il existe encore, près de Villamblard, des ruines que l'on croit avoir appartenu à un temple consacré à ce même dieu, mais avec son surnom grec. J'en parlerai ailleurs.

(2) Aussi m'a-t-on vu porté à croire que les Gaulois ne regardaient pas les dieux des autres peuples comme de véritables divinités, mais qu'ils employaient ces divers noms pour exprimer les différentes attributions du vrai Dieu, telles que *arbitre du tonnerre, de la guerre, de la végétation, de la génération, etc.*

(3) Lors de la troisième dégénération de leurs institutions, les Gaulois étaient asservis; aussi conservèrent-ils aux dieux que portèrent les Romains, les noms que le peuple vainqueur leur donnait lui-même.

raient se regarder *comme* tranquilles possesseurs du pays conquis, tant que subsisterait un culte dont les cérémonies mystérieuses et les assemblées secrètes et nocturnes, si propres par elles-mêmes à voiler des complots, pouvaient préparer dans l'ombre le soulèvement général des Gaules. Ils résolurent donc de détruire ce culte si inquiétant pour des maîtres encore mal affermis.

Mais ce ne fut pas ouvertement d'abord, et par des coups d'autorité qui auraient révolté des hommes trop peu habitués à obéir et à servir. L'adresse et la calomnie firent ce que n'auraient pu faire la force et les armes. Des temples magnifiques, un culte d'une splendeur toute nouvelle, des fêtes brillantes, des édifices utiles et somptueux, des spectacles d'un luxe étrange, la richesse et la profusion partout, commencèrent à éblouir les yeux de la multitude. Ensuite des bruits défavorables, semés adroitement sur la doctrine des druides, sur leurs opinions rigides, sur la sévérité de leur morale, et principalement sur leurs prétendus sacrifices humains (1), enlevèrent à ces prêtres leur considération, et ébranlèrent peu à peu leur système religieux.

Cependant, parmi les Gaulois, ceux qui tenaient encore à la religion de leurs pères voyaient avec horreur la ruine dont leur constitution religieuse et civile était menacée; mais, trop faibles pour l'empêcher, et s'apercevant trop tard que leurs divisions intestines les avaient conduits à l'asservissement, ils essayèrent, en imitant la multitude, de prévenir leur malheur à force de soumissions et de respects. On les vit honorer les dieux de leurs maîtres, adopter les usages des Romains, et descendre jusqu'à élever des autels (2) à

(1) Si le christianisme n'avait pas été soutenu par la main divine, et que, par impossible, le paganisme eût prévalu, quelles horreurs ne dirait-on pas du vrai culte? Les païens n'imputaient-ils pas aux premiers chrétiens la plus atroce barbarie? Ne disaient-ils pas que leurs prêtres immolaient d'innocens enfans dans leurs assemblées secrètes et nocturnes, qu'ils s'en rassasiaient, qu'ils en buvaient le sang, etc.? C'est donc ainsi qu'on parlerait aujourd'hui du plus auguste et du plus doux de nos mystères. (Note fournie par M. le comte du Clusel, officier général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, poète et littérateur très-distingué et fort instruit.)

(2) L'autel de Lyon, élevé au confluent du Rhône et de la Saône.

cet empereur qui, sous le nom d'Auguste, croyait faire oublier les fureurs d'Octave. Mais cet excès de flatterie lui-même ne put leur faire obtenir de conserver du moins quelques marques apparentes de leur religion primitive; l'ombrageux Tibère consomma l'ouvrage (1) commencé par Jules-César et continué par Auguste : les druides furent ouvertement proscrits. La persécution la plus ardente, comme la plus injuste, les força à fuir ou à se cacher pour se soustraire à la mort la plus cruelle. Presque tous se réfugièrent en Germanie; quelques-uns passèrent dans l'Armorique, seul canton où il restait encore des bras armés pour la cause de la Gaule (2); un plus petit nombre ne pouvant renoncer à la patrie, car la terre de l'esclavage conserve encore ce nom révééré, se cachèrent dans les solitudes, dans les forêts, dans les cavernes, au milieu des rochers, ne croyant point payer trop cher une vie inquiète, agitée et toujours poursuivie, pourvu qu'ils pussent encore entretenir le feu sacré, et consoler le peu de Gaulois restés fidèles au dieu de leurs ancêtres. Plusieurs périrent victimes de leur attachement à l'ancien culte; mais il s'en sauva un assez grand nombre pour que le druidisme eût ses sectateurs jusque sous la seconde race de nos rois : Childebert, Charlemagne, et plusieurs autres souverains, ont rendu des édits pour en détruire les derniers restes. Le christianisme a seul triomphé de ces antiques opinions que la tyrannie n'avait pu détruire; nous verrons même que, malgré la sublime

(1) C'est à ce temps que nous croyons devoir fixer la persécution des druides, et leur passage en Germanie. Il sera difficile de le révoquer en doute, si l'on rapproche les témoignages de César et de Tacite. Le premier nous dit (liv. 6) que les Germains n'ont point de druides qui président au culte, et qu'ils ne font aucun cas des sacrifices; le second (*de Mor. Germ.*, chapitres 37 et 89) parle de leur culte, de leurs prêtres, de leurs sacrifices; et plusieurs des particularités qu'il cite appartiennent véritablement à la religion druidique. Il faut donc placer entre César et Tacite cette persécution et ce passage des druides en Germanie; or, le règne de Tibère se trouve dans cette période, et l'on sait que c'est sous lui et sous Claude que les druides furent forcés de s'expatrier. Ce que je viens de dire me semble prouver que le culte d'Isis fut porté aux Germains par les prêtres gaulois réfugiés chez eux.

(2) L'Armorique, aujourd'hui la Bretagne, n'a jamais été réellement conquise par les Romains, malgré les victoires de César à Vannes; ce pays isolé, s'avancant dans la mer et y formant une presqu'île, ne permit guère aux Romains de s'y engager. Ceci expliquerait un passage très-remarquable de Strabon (voyez une note du chapitre 5). Je dois faire observer que tout ce pays est, pour ainsi dire, couvert de monuments druidiques, et que le peuple y parle encore l'ancienne langue des Celtes, quoique sans doute un peu altérée.

et divine morale de l'évangile, certaines pratiques, certaines superstitions, qui sont véritablement druidiques (1), se retrouvent encore en usage dans les campagnes.

CHAPITRE IV.

Des monumens gaulois, comparés avec ceux des anciens peuples.

Aussi long-temps que nos ancêtres conservèrent leurs principes religieux dans toute la pureté primitive, ils ne se permirent point de tailler au ciseau les pierres énormes qui leur servaient d'autels. Suivant eux, on ne pouvait employer au culte du Créateur que des ouvrages immédiatement sortis de ses mains. L'homme devait se borner à disposer ces matériaux bruts et informes, conformément à l'ordre prescrit par le rite. Les monumens que l'on retrouve encore dans tous les pays occupés jadis par les Gaulois ou par leurs colonies présentent ce caractère; et si l'on peut citer quelques autels druidiques où se remarquent des rainures, des auges, ou quelque autre trace du ciseau (2), je suis persuadé que ces monumens ne sont pas de la haute antiquité gauloise : ils ont été retouchés, ou appartiennent au temps où le culte vraiment druidique s'altéra en se mêlant aux opinions étrangères que d'autres peuples avaient introduites dans les Gaules.

En comparant nos monumens, en général, à ceux des Grecs et des

(1) Voyez, à la fin de ce premier livre, la liste n.º 1. ~~Antiquités druidiques.~~
Ne serait-on pas tenté de croire qu'il pouvait y avoir des points de contact entre la religion chrétienne et celle des druides, puisque quelques opinions de cette dernière ont existé si long-temps dans la France catholique ?

(2) Je ne connais en Périgord aucun monument de cette sorte; tous ceux que j'ai vus sont composés de pierres totalement brutes.

Romains, quelques personnes en ont conclu que les Gaulois ignoraient l'art de la taille des pierres. Il eût été plus sage d'en induire qu'ils avaient des opinions particulières sur la divinité et sur le culte qu'elle exige. En effet, n'aurait-il pas été infiniment plus facile à nos ancêtres de construire les monumens avec des pierres ordinaires, taillées et posées en assises (1), que de transporter, de placer debout ou d'élever les unes sur les autres les grosses masses de rochers qu'ils ont eu l'art d'employer? Et quand on jette les yeux sur le nombre des obélisques qui subsistent encore à Carnac, en Bretagne; que l'on considère leur volume, comment croire que, si la loi ou la religion eussent permis de se servir de matériaux taillés par la main de l'homme, on se fût donné la peine de voiturier à grands frais, et de plusieurs lieues de distance, ces blocs de granit bruts dont le déplacement, la pose et l'énormité épouvantent l'imagination?

Convenons donc que ces formes brutes et gigantesques, dont le goût moderne peut sans doute être blessé, ne prouvent pas cependant l'ignorance de ceux qui les élevèrent; il nous semble même que ces monumens sont de nature à donner une haute idée des Gaulois sous le rapport de leurs connaissances en mécanique. En effet, quelle force a pu mouvoir ces masses effrayantes? Quels moyens ingénieux ne fallut-il pas imaginer pour les transporter, les dresser, les superposer? Et ces rochers énormes, placés sur d'autres rochers dans un équilibre si parfait que la plus légère impulsion les ébranle (2), quelle main les soupesa, calcula leur centre de gravité, les éleva et les fit reposer sur un point, sans qu'ils aient depuis, pendant une si longue suite de siècles, rien perdu de leur mobilité ni de leur aplomb? Soyons justes, de pareils ouvrages ne sauraient être ceux de l'ignorance; reconnaissons plutôt que, dès les temps les plus reculés, les Gaulois avaient déjà fait de grands progrès dans certains arts et certaines sciences. On ad-

(1) César, dans ses Commentaires, parle de l'agrément et de l'utilité de leur manière de bâtir. J'aurai occasion de revenir là dessus dans la suite de cet Essai.

(2) Ces monumens, connus sous les noms de *pierres branlantes*, *pierres tremblantes*, *casse-noisettes*, etc., sont assez communs dans les Gaules et dans l'Angleterre: il en existe plusieurs en Périgord. Voyez la 2.^e partie de ce livre.

mire de nos jours le célèbre pilier (1) de l'église St.-Nicaise de Rheims. On s'étonne en voyant le simple ébranlement d'une cloche éloignée et sans battant imprimer à cette masse de construction un mouvement d'oscillation très-sensible; et, ne pouvant concevoir que cet effet singulier soit le résultat des calculs de l'architecte, on l'attribue au hasard. Mais on ne peut recourir à la même cause pour expliquer les pierres mouvantes des Gaulois : la variété infinie de leurs formes et le grand nombre de ces monumens ne le permettent pas. Ne refusons donc point à ceux qui les mirent en équilibre, une admiration que nous accorderions à l'architecte de cette église Saint-Nicaise, si nous lui supposions une intention que certes il n'eut jamais.

Les Egyptiens sont le seul peuple bien connu aux ouvrages duquel on puisse raisonnablement comparer les monumens gaulois. Ces deux peuples ont employé l'un et l'autre des matériaux d'une pesanteur et d'un volume vraiment surprenans. Les Egyptiens, il est vrai, ont en outre dégrossi, taillé, sculpté le marbre, le granit, le porphyre et les autres pierres mises en œuvre dans leurs monumens; ils les ont couverts d'hiéroglyphes; on les regarde comme inventeurs des colonnes et de leurs dispositions dans les édifices; leurs temples, leurs tombeaux, leurs pyramides, leurs obélisques sont, depuis des siècles, un sujet d'admiration pour les savans et les artistes : mais si l'on ne considère dans les monumens égyptiens que ce qu'ils peuvent avoir de commun avec ceux des Gaulois, on trouvera peut-être ceux-ci plus étonnans encore.

Les blocs mis en œuvre par les Egyptiens cèdent aux dimensions de la plupart des masses de rochers employées par nos ancêtres, et les obélisques (2) de ces derniers l'emportent par le nombre et souvent aussi par le poids. En effet, on comptait à peine en Egypte une centaine de ces monumens, et l'on en voit encore au seul lieu de Carnac

(1) On lui donne improprement le nom de *pilier*; c'est un arc-boutant extérieur de cette église gothique.

(2) Je me sers ici du terme usuel pour désigner les monumens gaulois connus des antiquaires sous le nom de *peulvans*.

près de quatre mille, parmi lesquels il en est dont la pesanteur approche de celle de quelques obélisques égyptiens ; ajoutez, s'il faut en croire ce qu'on publie sur la destination des uns et des autres, qu'en Égypte les obélisques n'étaient que de simples gnomons isolés, tandis que ceux de Carnac (1) embrassent tout un système astronomique.

Cette dernière opinion paraîtra sans doute ridicule à ceux qui s'obstinent à ne voir dans les Gaulois qu'un peuple à demi-sauvage ; mais l'homme impartial suspendra son jugement, quand il saura que, dès la plus haute antiquité, l'année des Gaulois était déjà fixée à trois cent soixante-cinq jours et un quart, et qu'ils connaissaient les deux solstices et les deux équinoxes : découvertes (2) qui en exigent d'autres assez importantes en astronomie.

Que si l'on voulait opposer à l'effrayante rudesse des monumens gaulois, les beautés imposantes des monumens égyptiens, grecs et romains, je ne ferais point à la raison, au goût et aux arts, l'injure de préférer des rochers bruts et informes aux chefs-d'œuvre de l'architecture et de la sculpture ; mais j'excuserais encore les Gaulois, en répétant que leurs dogmes religieux interdisaient toute espèce d'ornemens dans les ouvrages destinés au culte de Dieu ; et si je plains nos pères, cette nation si puissante, d'avoir dédaigné d'employer à honorer la divinité, les arts qui sont eux-mêmes un de ses plus beaux présens, je les féliciterais du moins d'avoir eu de cette divinité des idées plus saines et plus sages que ne le furent jamais les opinions de tous les peuples dont nous admirons les autels et les temples.

(1) Nous possédons en Périgord, près d'Excideuil (et peut-être ailleurs), quelques restes d'un monument de ce genre. Voyez la seconde partie de ce même livre.

(2) Des fêtes religieuses avaient lieu au solstice d'hiver, à celui d'été, et aux équinoxes. À l'article à *guy-l'an-neuf*, dans l'Encyclopédie nouvelle, on voit que décembre était le mois sacré des druides. Je demande comment les Gaulois auraient pu fixer ces fêtes mobiles et annuelles, s'ils n'avaient pas eu une connaissance exacte du cours du soleil ? Un autre témoignage qui me semble attester qu'ils possédaient ces connaissances astronomiques, c'est que parmi leurs autels et autres monumens druidiques, qui tous sont bien orientés, on en trouve, non un seul, mais beaucoup, exactement et même soigneusement dirigés, tantôt vers le solstice d'hiver, tantôt vers celui d'été, tantôt, enfin, vers les équinoxes. On en verra quelques exemples dans la seconde partie de ce même livre, et il doit en exister beaucoup d'autres qui n'ont pas été remarqués.

CHAPITRE V.

Gouvernement et lois des Gaules.

L'HISTOIRE ne nous dit point sous quelle espèce de gouvernement vécut les premiers Gaulois; mais les faits dont elle nous a conservé le souvenir peuvent répandre quelque lumière sur cette question, et nous portent à croire que la Gaule fut primitivement soumise à l'autorité d'un seul. En effet, des colonies, fondées par les Gaulois en Angleterre, en Espagne, en Italie, à des époques très-reculées, semblent annoncer une unité de volonté, d'action et de puissance, qui ne peut se rencontrer que dans un état monarchique. La Gaule se divisa en trois grandes provinces, et, plus tard, en très-petits états; mais elle conserva toujours ses assemblées générales (1), et les Gaulois se maintinrent ainsi en corps de nation.

Quand s'opérèrent ces différentes divisions de la Gaule? On l'ignore; mais la dernière a certainement précédé la fondation de Marseille, puisque cette ville fut bâtie sous le règne d'Ambigat: or, personne n'ignore qu'Ambigat était *le plus puissant* (2), mais *non le seul* souverain des Gaules. C'est donc avant le règne de ce prince que cette vaste région fut partagée en plusieurs états distincts, qui avaient chacun leurs lois et leur administration. Quelques-uns étaient soumis à des monarques héréditaires, d'autres à des rois électifs; plusieurs s'étaient

(1) Cette circonstance, que l'histoire rend indubitable, me semble démontrer que jadis toutes les Gaules étaient soumises au gouvernement d'un seul.

(2) Tite-Live, liv. 3, chap. 34.

formés en républiques (1), la plupart en aristocratie (2), et tous en gouvernemens fédératifs.

Cette diversité de gouvernemens, avouée par les anciens et les modernes, est une nouvelle preuve que la civilisation des Gaules remonte à l'antiquité la plus reculée; car ce n'est point lorsqu'un peuple est sauvage, qu'il se constitue en république, en aristocratie, et surtout en gouvernement fédératif. L'histoire et une malheureuse expérience nous attestent, au contraire, qu'une grande nation n'adopte de pareils systèmes, que lorsque ses mœurs se corrompent, et qu'elle abuse de ses lumières. Cette réflexion nous apprend que les institutions et l'énergie des Gaulois étaient altérées long-temps avant la fondation de Marseille; et, en effet, l'avidité avec laquelle les anciens auteurs disent qu'ils accueillirent les connaissances et la littérature des Grecs, est une marque certaine du dépérissement de leurs mœurs antiques et de leur constitution. L'esprit de conquête, qui s'empara d'eux à la même époque, redonna du ton à leur vigueur assoupie; mais cette vigueur suivit leurs armées : elle fut bientôt épuisée, dans la Gaule même. Jules-César convient que, lors de son expédition chez les Gaulois, cette nation (3) était dégénérée. Il ne l'avouerait pas, que les faits le prouveraient.

Je n'ai fait qu'indiquer ces grandes assemblées politiques, qui ont

(1) Jules-César, liv. 6, dit que « leurs républiques passent pour être bien réglées. » Il ajoute, liv. 1 et 7, que « leurs magistratures sont annuelles. »

(2) Voyez Strabon, liv. 4, ch. 4. « La plupart des peuples de la Gaule, dit-il, avaient autrefois un gouvernement aristocratique; tous les ans on nommait un gouverneur, et un général que le peuple choisissait pour commander les troupes. Aujourd'hui, ils sont, pour la plupart, soumis aux Romains. » Ces mots *pour la plupart* sont très-remarquables; ils annonceraient que, de son temps, certains peuples de la Gaule, les Armoriciens, peut-être, n'étaient pas encore soumis.

(3) « Autrefois, dit César, liv. 6, les Gaulois étaient plus braves que les Germains; ils portaient souvent la guerre chez eux, et envoyaient des colonies au-delà du Rhin. Amollis par le commerce maritime ainsi que par le voisinage de la province romaine, ils se sont peu à peu habitués à se laisser battre, et, vaincus plusieurs fois, ils ne comparent plus leur valeur à celle des Germains. » Notons qu'avant la conquête de cette province romaine, nos pères se laissaient vaincre quelquefois par les Germains: car les Commentaires de César disent (liv. 2): « Les Belges sont, pour la plupart, de la race de ces Germains qui ont autrefois passé le Rhin, et que les Cimbres et les Teutons n'avaient pas osé attaquer. »

le caractère d'une constitution aussi ancienne que le peuple lui-même. Entrons dans quelques détails à ce sujet.

A des époques fixes, toutes les Gaules se réunissaient, par députés, pour statuer sur les affaires d'un intérêt général (1). Le plus grand ordre, le plus grand silence régnaient dans ces assemblées. Si quelqu'un se permettait d'y troubler l'orateur, une espèce de héraut chargé de maintenir la police allait à lui l'épée nue à la main, le menaçait trois fois de suite, et, s'il continuait à interrompre le discours, finissait par lui couper une grande portion de son manteau (2), lui rendant par là ce vêtement inutile. Ainsi, celui qui portait la parole était sûr d'être écouté ; et si l'on considère les résolutions soudaines, les partis audacieux et téméraires, auxquels les orateurs entraînaient souvent la nation, on ne se refusera pas, sans doute, à reconnaître le pouvoir de l'éloquence sur les Gaulois.

Ces réunions politiques, dont la première origine se perd dans la nuit des temps, se sont perpétuées presque jusqu'à nos jours. Quelquefois heureuses, plus souvent funestes pour les Gaules, et depuis pour la France, elles servirent sans doute de modèle aux Grecs, quand ils créèrent leur conseil amphictyonique. Elles ont été imitées aussi par plusieurs peuples modernes. Peut-on traiter de sauvage et de barbare, la nation qui, la première, eut une pareille idée administrative ?

Ces grands parlemens, base de la constitution gauloise, n'empêchaient point qu'il n'y eût d'autres assemblées générales qu'on pourrait nommer Champs-de-Mars. Alors la nation y était convoquée en armes ; et comme ces états avaient pour objet, ou la défense générale, ou quelque expédition lointaine, tout retard était regardé comme un délit militaire,

(1) Pour ne pas fronder les usages des Gaulois, et surtout pour maintenir dans son parti les peuples qui l'avaient embrassé, ou pour y amener les autres, César ne manquait jamais d'assembler le grand parlement des Gaules. Il y avait certainement un lieu consacré à sa tenue, puisque César (liv. 6) prononce sa translation à Paris. Ceci est une preuve que cette ville existait avant l'arrivée des Romains ; et le culte d'Isis, adopté par ses habitans, me porte à croire que Paris avait été fondé avant Marseille.

(2) Strabon, liv. 4.

et la loi condamnait à mort le dernier arrivé (1). C'est dans une de ces assemblées qu'Induciomare fit déclarer ennemi de la patrie (2) Cingétorix, son gendre, et fit vendre ses biens à l'encan, parce qu'il était chef du parti attaché aux Romains.

Le premier ordre de l'état avait aussi ses assemblées générales. Les druides, sous l'autorité d'un chef suprême qu'ils choisissaient, et auquel ils étaient aveuglément soumis, se réunissaient tous les ans, par députés, dans un lieu qui passait pour être le centre de la Gaule, et qui était consacré à cet objet, sur les confins du pays Chartrain ou des Carnutes. Ce grand-pontife avait un pouvoir presque absolu sur la nation (3). Il était l'interprète de la religion, le juge souverain de tous les procès, et quiconque refusait d'obéir à ses décrets, était puni de la peine la plus terrible : on regardait le rebelle comme un impie, on lui interdisait la participation aux sacrifices, on lui refusait l'eau et le feu ; il était séquestré de la société.

C'est au tribunal suprême des druides, présidé par ce chef, qu'étaient jugés en dernier ressort les grands procès criminels. Après cinq ans de révision dans les tribunaux inférieurs, le coupable y était traduit, ou pour s'y voir définitivement absous, ou pour y être condamné à servir de victime dans les sacrifices (4).

Telle était la constitution qui gouvernait l'ensemble des Gaules. Elle n'empêchait pas que chaque état, distinct de la confédération gauloise, n'eût ses assemblées et son administration. Ces états avaient aussi leurs diètes générales ; et c'est dans ce genre de conseils que les magistrats décidaient des affaires politiques, civiles, peut-être même militaires, qui n'étaient pas d'un intérêt général.

(1) *De bell. Gall.*, lib. 5.

(2) *De bell. Gall.*, lib. 5.

(3) *De bell. Gall.*, lib. 6. Cette charge de grand-pontife des druides a beaucoup d'analogie avec celle du grand-prêtre des Juifs.

(4) Les découvertes d'ossements humains, de cendres, de charbons, d'instrumens de sacrifices, etc., qui ont été faites près des autels druidiques, annonçaient qu'après leur condamnation, les coupables étaient conduits aux autels les plus à portée du lieu où le crime avait été commis, et qu'ils y étaient immolés.

Les druides, répandus sur toute la surface des Gaules, étaient soumis au pontife, chef de chaque état particulier; et, en dernière analyse, tous l'étaient au suprême pontife de la nation. Ces druides, ainsi disséminés, vivaient en communauté: ils avaient des collèges où ils expliquaient la religion au peuple, et où ils instruisaient les jeunes adeptes.

La Gaule était divisée en autant de partis qu'il y avait d'états, de villes, de cantons, de bourgs et de villages. Les chefs (1) de ces partis avaient la plus grande autorité, et décidaient de toutes les affaires qui y survenaient. César dit (2): « Il paraît que cette institution remonte aux temps les plus reculés, et qu'elle n'est pas due au hasard, mais qu'elle a été faite pour que les faibles fussent protégés par les forts; car, ajoute-t-il, si les hommes puissans laissaient opprimer quelqu'un de leur parti, ils perdraient tout leur crédit. »

La dignité et la puissance des nobles se mesurait sur le nombre des cliens qui se réunissaient autour d'eux. Athénée parle d'un seigneur gaulois qui en menait six cents d'élite avec lui (3). César cite un pareil exemple (4), et dit ailleurs qu'un noble helvétien, protégé par dix mille cliens, parvint à se soustraire à une sentence de mort prononcée contre lui (5).

Ces cliens accompagnaient partout leur patron; ils partageaient ses périls, obéissaient ponctuellement à ses ordres, et le suivaient même presque toujours au tombeau. Le patron, de son côté, ménageait avec grand soin ses cliens, parce que leur nombre lui donnait plus ou moins de considération, et qu'étant libres, ils auraient pu l'abandonner, s'ils en avaient reçu de mauvais traitemens. Ce sont ces cliens que César

(1) Ces chefs étaient indépendans; leurs terres étaient donc des francs-allens.

(2) Voyez, liv. 6. Dans la portion des Gaules où César faisait la guerre alors, les Æduens et puis les Séquaniens étaient chefs de parti des états voisins. Les Arverniens le devinrent ensuite.

(3) Liv. 6, chap. 13.

(4) Liv. 3. Celui d'Adcantuan, qui, avec 600 soldats, fait une sortie de Lectoure assiégée.

(5) Liv. 1.

nomme *solduriers*, mot dont celui de *soldat* s'est formé. Ils mangeaient à la table du chef, usage qui les a fait nommer *parasites* par quelques auteurs grecs, et participaient ainsi à la jouissance des biens de celui à la suite duquel ils s'étaient attachés. On ne croit pas qu'ils eussent aucune autre espèce d'appointemens.

Ainsi l'état était divisé en trois ordres : celui du peuple, celui des nobles et celui des druides. Ces trois ordres consentirent pourtant, dans la suite, à partager leur influence : Plutarque dit (1) que les femmes gauloises, après avoir réussi à apaiser une guerre civile (2), obtinrent une grande considération et une part active dans le gouvernement. Elles formèrent un véritable tribunal, que l'on consultait lorsqu'il était question de faire la paix ou la guerre. Elles terminaient les différens qui s'élevaient entre les particuliers, et même entre les peuples; et dans le traité fait par les Gaulois avec Annibal, qui traversait leur pays pour porter la guerre à Rome, il fut stipulé que si un Gaulois cherchait querelle à un Carthaginois, le procès serait jugé par les magistrats du dernier; et que si, au contraire, le Carthaginois était l'agresseur, l'affaire serait jugée au conseil des femmes gauloises. Ce traité fut conclu environ 220 ans avant notre ère, et plus de 160 ans avant la conquête de Jules-César.

Il résulte de ce que nous avons dit, que l'ordre des prêtres et celui des nobles étaient les plus considérés, ceux qui avaient le plus d'influence dans le gouvernement. Il ne faut pourtant pas croire que le peuple ne fût compté pour rien. César dit positivement qu'il n'était point esclave (3). On sait, au contraire, que les Gaulois avaient des esclaves étrangers (4). César nous assure aussi que lorsqu'un homme du peuple était molesté par les grands, il s'attachait à l'un d'eux, devenait son client, et se faisait ainsi respecter de son persécuteur.

(1) Vie d'Annibal.

(2) Celle qui, sous Ambigat, c'est-à-dire, 612 ans avant notre ère, provoqua le départ de Bellovèze et de Ségovèze.

(3) *De bel. Gall.*, lib. 6. Il dit, liv. 3, que le peuple cultivait les terres.

(4) Aux liv. 6, 8, etc., des Commentaires, César parle souvent de leurs esclaves et de leurs affranchis.

Nous avons vu, d'ailleurs, que plusieurs états des Gaules étaient gouvernés en république, et des idées de servitude ne sont ~~pas~~ compatibles avec cette sorte de gouvernement. *19^{me}*

Le peuple, libre, mais peu fortuné, formait l'infanterie gauloise. Si l'on veut se convaincre qu'il avait un grand poids dans la balance politique, on n'a qu'à lire la harangue que Vercingétorix, campé près d'*Avaricum*, fit à ses soldats (1), et la ruse qu'il employa pour capter leur bienveillance. Il faut se rappeler aussi avec quelle douceur et quelle bonté les nobles traitaient leurs cliens. On doit enfin lire avec attention ce que disent les anciens auteurs, des dépenses énormes que faisaient ces seigneurs pour obtenir la faveur de la multitude.

Si l'on examine avec réflexion et impartialité l'ensemble et les détails du gouvernement des Gaules, il sera difficile de ne pas en admirer l'excellence. On pourra se convaincre aussi qu'avec diverses modifications, et sous le nom de féodalité (2), une de leurs institutions était parvenue jusqu'à nous (3).

En terminant ce que nous avons à dire sur le gouvernement qui régissait les Gaules, nous voudrions pouvoir en faire connaître les diverses lois; mais les anciens auteurs n'en rapportent qu'un petit nombre. Voici les principales de celles dont il n'a point été encore question, et dont je n'aurai pas occasion de parler ailleurs.

Lorsqu'un particulier apprenait une nouvelle qui intéressait la patrie, il était obligé de la révéler au gouvernement, et d'en garder

(1) *De bell. Gall.*, lib. 7. On y voit que leurs armées étaient composées du contingent distinct des divers états de la confédération gauloise.

(2) Je n'ignore pas que prononcer seulement ce mot, c'est maintenant une espèce de blasphème; je sais aussi qu'il s'était glissé dans le système féodal d'énormes abus, qui, justement détestés, étaient le fruit de son passage à travers les siècles d'ignorance: mais je pense que ce n'est point par les désordres, qui finissent par tout corrompre, qu'on doit apprécier les institutions humaines.

(3) Clovis imagina de solder son armée, en lui donnant en bénéfice les terres du fisc romain; mais les Gaulois possédaient des alleus, et il existait encore en 1789 des traces de ce système, que celui de Clovis avait altéré peu à peu.

soigneusement le secret (1). Les administrateurs tenaient alors conseil, et ils n'en divulguaient que ce qu'il était convenable que le peuple sût.

Il était défendu à tout le monde de s'entretenir des affaires de l'état; elles ne pouvaient être agitées que dans un conseil général assemblé pour cet objet (2).

Cette dernière loi, qui est une conséquence de la précédente, était très-politique chez un peuple assez amoureux des nouvelles pour se porter sur les grands chemins, afin d'en demander aux voyageurs (3). Elle était sans doute nécessaire aux Gaulois, sur l'esprit desquels l'éloquence avait assez de pouvoir pour que leurs orateurs les portassent facilement à des entreprises imprudentes et dangereuses.

CHAPITRE VI.

*Écriture, histoire, poésie, littérature, musique et danse;
sciences et philosophie des Gaulois.*

MIEUX instruits que les modernes de ce qui concerne les Gaulois, et plus justes à leur égard, les anciens auteurs nous ont transmis que ce peuple antique avait un alphabet, et faisait usage de certains caractères; mais quand nous n'aurions pas ce témoignage à opposer aux détracteurs des Gaulois, il suffirait de réfléchir sur les faits suivants, pour ne pas refuser à cette vieille nation la connaissance de l'écriture. On sait que les druides avaient un corps de doctrine qu'ils enseignaient à leurs élèves; que les bardes composaient des hymnes,

(1) *De bell. Gall.*, lib. 6.

(2) *De bell. Gall.*, lib. 6.

(3) *De bell. Gall.*, lib. 4.

des chants militaires, etc.; que de longs discours étaient prononcés dans les grandes assemblées; que les Gaulois entretenaient des relations de commerce avec différens peuples; qu'ils connaissaient les contrats, les obligations, etc. : or, est-il possible de concilier ces faits, attestés par l'histoire, avec l'opinion de quelques modernes qui, ne voyant dans nos pères qu'une peuplade sauvage et barbare, prétendent que les premiers élémens des lettres leur étaient inconnus? Cependant, laissons ces considérations, et consultons les anciens.

Strabon nous dit que les Gaulois se servaient de caractères grecs, et que le goût des lettres grecques (1) s'était répandu de Marseille dans toutes les Gaules, au point, ajoute-t-il, que les Gaulois rédigeaient en grec jusqu'à leurs contrats.

César parle aussi des caractères grecs (2) dont ce peuple faisait usage, et raconte, en ses Commentaires (3), que dans un camp gaulois dont il s'empara, on trouva des tablettes écrites en caractères grecs; quoiqu'il nous apprenne ailleurs (4) que voulant donner quelques avis à Q.-Cicéron, alors attaqué par les Nerviens, il lui écrivit en grec, afin que si sa lettre venait à être interceptée par les Gaulois, ils ne pussent pas pénétrer ses desseins.

Que résulte-t-il de ces différens témoignages?

On doit conclure du passage de Strabon, qu'avant l'établissement de la colonie de Marseille, les Gaulois avaient déjà un alphabet, puisqu'ils connaissaient l'usage des contrats; et quand cet auteur parle du

(1) « Cette ville (Marseille), qui naguère était l'école des barbares, et communiquait aux Gaulois le goût des lettres grecques, à tel point que ceux-ci rédigeaient en grec jusqu'à leurs contrats, oblige aujourd'hui (et même déjà avant la conquête, puisque J.-César, Cicéron, etc., y avaient étudié) les plus illustres Romains de préférer, pour leur instruction, le voyage de Marseille à celui d'Athènes. Les Gaulois, excités par cet exemple, consacrent volontiers leur temps à l'étude, et cette émulation a passé des particuliers à des villes entières : elles font venir de Marseille, à leurs frais, des professeurs dans toutes les sciences. » (Extrait de Strabon, liv. 4, chap. 1.)

(2) Liv. 6.

(3) *De bell. Gall.*, lib. 1.

(4) *De bell. Gall.*, lib. 5.

goût des lettres grecques, devenu général dans les Gaules, il est évident qu'il désigne la langue et la littérature des Grecs, et non la simple étude de leur alphabet.

Quant à César, il semble d'abord contraire à lui-même; mais à la réflexion, toute équivoque disparaît. Les Gaulois pouvaient connaître les caractères grecs, sans entendre le grec; comme aujourd'hui presque tous les peuples de l'Europe se servent de caractères pareils, sans parler la même langue. Il paraît donc que, lors de la conquête, ce goût pour la littérature grecque, dont parle Strabon, n'était pas encore devenu général, du moins pour le nord des Gaules.

Cependant il se présente ici une conjecture qui nous semble avoir un grand degré de probabilité. César et Strabon, en avançant que les Gaulois se servaient de caractères grecs, n'auraient-ils pas été induits en erreur par une ressemblance apparente? Nous voyons sur les médailles des Celtibériens, peuple vraiment Gaulois, des légendes dans une langue que nous ne connaissons plus (1). Elles sont écrites en caractères également inconnus (2), mais qui, au premier coup d'œil, offrent une grande analogie avec les lettres grecques. Ces signes particuliers n'ont-ils pas pu être confondus autrefois avec ceux des Grecs, comme ils le seraient de nos jours, si l'on n'y faisait qu'une légère attention?

Quoi qu'il en soit, on a fait beaucoup de recherches pour savoir quel fut l'ancien peuple qui apporta aux Gaulois les premiers caractères dont ils se servirent. M. Du Clos (3), interprétant mal le passage

(1) Il existe non-seulement des médailles, mais des inscriptions qui appartiennent à ce peuple. Sorti depuis long-temps de la Gaule, il avait oublié les mœurs et les lois de la mère patrie. Les antiquaires s'occupent de la recherche de son idiome. Les uns croient que c'est la langue basque, encore parlée de nos jours dans quelques endroits des Pyrénées; d'autres, que c'est l'ancien phénicien: nous pensons que c'est la langue celte, dont le Basque pourrait bien n'être qu'un dialecte.

(2) Les médailles autonomes de Vésonne offrent parfois des caractères de ce genre: on en verra la preuve dans la suite de cet Essai.

(3) Mémoires de l'Académie, tom. 15, pag. 565.

de Strabon, veut que les Phocéens de Marseille aient été les premiers instituteurs des Gaulois ; mais cette opinion n'est pas soutenable. Il ne me semble pas possible, en effet, que les Nerviens eussent reçu des Phocéens de Marseille les caractères grecs, sans avoir auparavant acquis quelque connaissance de leur langue. Comment convenir des signes, si l'on ne s'entend pas ? Il faut donc avouer que les Nerviens, comme les autres Gaulois avant l'arrivée des Phocéens, faisaient usage des caractères dont parlent César et Strabon, mais qu'ils étaient trop éloignés de Marseille, pour que le goût de la littérature grecque eût pénétré jusque chez eux.

Un autre auteur, celui de l'Histoire des Gaulois (1), ne pouvant se dissimuler qu'il résulte du passage même de Strabon, que ce peuple avait une écriture avant la fondation de la colonie de Marseille, prétend que c'est aux Phéniciens que nos pères durent un bienfait si précieux ; mais il n'a point justifié cette opinion hasardée. Elle semble seulement avoir été chez lui le résultat d'une autre erreur long-temps accréditée, qui attribue aux Phéniciens d'avoir donné aux Grecs le premier alphabet dont ceux-ci aient eu connaissance. On ferait volontiers des Phéniciens les précepteurs de tout l'ancien monde, quand ils n'en étaient que les facteurs.

Comme on répète souvent que les Phéniciens ont réellement enseigné aux Grecs l'usage des lettres, on nous pardonnera quelques réflexions à ce sujet.

Cadmus, qui porta aux Grecs un alphabet, n'était point Phénicien ; il avait reçu le jour à Thèbes, en Égypte ; et ce fut en mémoire du lieu de sa naissance, qu'il fonda, en Béotie, une ville à laquelle il donna aussi le nom de Thèbes. Les caractères qu'il fit connaître aux Grecs étaient donc égyptiens (2) ; mais les Grecs ayant vu Cadmus

(1) Tom. 3, pag. 142 et 143.

(2) Pour les croire Phéniciens, il faudrait supposer que la patrie de Cadmus, la Thèbes aux cent portes, la métropole d'un peuple si éclairé, n'avait aucune notion de l'écriture dans un temps (environ 1594 ans avant Jésus-Christ) qui se rapproche beaucoup de celui de sa décadence.

arriver sur un vaisseau phénicien, crurent recevoir leur alphabet d'un pays avec lequel ils entretenaient des relations habituelles. Ainsi, les Phéniciens recueillirent la gloire d'un service qu'ils n'avaient pas rendu.

Ce que nous venons de dire sur la véritable origine de l'alphabet grec, pourrait donner lieu à une nouvelle hypothèse sur l'origine du premier alphabet gaulois. En se rappelant que les Egyptiens fondèrent jadis une colonie dans les Gaules, on pourrait être tenté de leur attribuer aussi les premières lettres dont on ait fait usage chez nous; mais ce serait une conjecture presque sans fondement (1). On sait, en effet, qu'avant l'arrivée des Egyptiens dans notre patrie, il y existait une religion et un gouvernement tout organisés; ce qui suppose au moins la connaissance des lettres et des signes propres à exprimer la pensée.

L'opinion la plus sage que l'on puisse adopter, est donc de croire, avec beaucoup de savans, que les Gaulois ne durent leur premier alphabet qu'à eux-mêmes, et qu'ils en firent les inventeurs; ou, s'ils le reçurent d'un autre peuple, que la date du bienfait et le nom du bienfaiteur se sont perdus dans la nuit des siècles.

Quoi qu'il en soit de l'origine et de la forme des premiers caractères gaulois, on n'en permettait l'usage que pour les besoins ordinaires de la vie sociale; tels que la correspondance entre les amis et les parens, les comptes de commerce, les contrats dont parle Strabon, les obligations, que nos pères avaient quelquefois la générosité de jeter sur le bûcher de leurs débiteurs, les rôles militaires, tels que ceux dont parle César, etc.; mais toute écriture destinée à passer à la postérité était interdite par la loi (2). De là le défaut d'inscriptions, d'archives, d'annales et de corps d'histoire: les druides étaient seuls dépositaires de tous les souvenirs qui intéressaient le corps de la na-

(1) César dit que Mercure était en grande vénération chez les Gaulois, parce qu'il leur avait apporté les sciences et les arts; il n'aurait pas manqué d'ajouter qu'il leur avait fait aussi connaître les caractères.

(2) *De bell. Gall.*, lib. 6. Voyez Pelloutier, *Hist. des Celtes*, tom. 2, chap. 11, pag. 269.

tion. Ils l'avaient probablement ainsi réglé eux-mêmes, pour s'assurer à jamais une souveraine influence dans l'état; peut-être aussi pour prévenir les funestes abus d'une trop grande propagation des lumières: moyen très-adroit sans doute aux yeux de la politique, mais à coup sûr bien déplorable aux yeux de la raison, puisqu'il devait nécessairement un jour exposer aux folles conjectures, aux calomnies de la postérité, et les druides eux-mêmes, et leur philosophie, et leur culte, et la nation toute entière.

Malgré la loi (1) dont je viens de parler, nos ancêtres, si l'on voulait s'en rapporter à quelques auteurs, auraient laissé des inscriptions. L'on en désigne qui ont été trouvées en divers endroits, et je pourrais moi-même en citer une découverte à Vésone (2); mais ces monumens, à supposer qu'ils soient véritablement sortis de la main des Gaulois, ne peuvent remonter à une haute antiquité: ils furent gravés, sans doute, à l'époque où le mélange des Gaulois avec les Romains et avec tant d'autres peuples fit oublier aux premiers les anciennes lois et les coutumes antiques. Il faudrait surtout, je crois, rapporter ces inscriptions aux temps où les druides furent détruits, où leur culte fit place à la religion chrétienne, et où les guerres civiles et étrangères déchirèrent notre patrie.

Les anciens auteurs, en nous apprenant que les Gaulois n'avaient point d'histoire écrite, nous disent aussi que leurs annales et leurs traditions étaient consignées dans plus de 50,000 vers, que les druides et leurs disciples devaient savoir par cœur (3). Les choses divines y étaient mêlées aux souvenirs des grands événemens politiques, à l'histoire des guerres et aux chants de la gloire nationale.

(1) Cette loi me semble une preuve convaincante, et qu'ils faisaient usage des caractères, et que la civilisation des Gaules remonte aux temps les plus reculés; car si les Gaulois n'avaient pas su transmettre leurs idées et les faits, ce précepte, de ne rien laisser après eux par écrit, aurait été absurde et ridicule.

(2) Je ferai connaître dans la suite cette inscription, bizarre assemblage de caractères grecs et autres, ~~qui ne présente rien de remarquable~~. Ce monument est évidemment du bas empire romain, et confirme l'opinion que j'émetts ici.

(3) Les statuts de plusieurs ordres religieux les obligeaient encore de nos jours, à apprendre par cœur et à réciter ainsi les prières de l'église.

Mais ces poèmes historiques et sacrés n'étaient pas les seuls connus des anciens Gaulois. Les Bardes (1) en composaient aussi d'une autre nature, destinés, tantôt à exciter le courage des guerriers qui marchaient au combat, tantôt à leur faire braver la mort au milieu de la mêlée, tantôt à célébrer leur triomphe ou leur glorieux trépas. L'amour avait ses chants de bonheur et ses plaintes; la gaieté franche avait ses couplets, et la malignité mettait en chansons la satire et l'épigramme: il n'était point de genre de poésie que les Gaulois ne cultivassent. Les chants d'Ossian (2), échappés seuls aux ravages du temps, prouvent encore qu'ils maniaient aussi bien la lyre que l'épée.

Je pourrais également parler de leurs orateurs, cités avec avantage par M.-Portius-Caton (3); mais on ne croit pas, sans doute, qu'ils fussent sans éloquence, ces hommes écoutés avec tant d'attention dans les grandes assemblées, où ils exerçaient sur la multitude un si puissant empire? On peut dire même que les Gaulois, par un phénomène dont on citerait difficilement quelque autre exemple, conservèrent l'éloquence après la perte de leur indépendance. *En effet, plus tard, Juvénal appelait la Gaule la nourrice des orateurs et l'école des autres pays.*

Quoique nos pères, à cette époque, s'attachassent principalement à l'étude des lois et de l'art oratoire, ils ne négligèrent pas pour cela les autres parties de la littérature. Pytheas et Antimènes, de Provence, avaient écrit sur les pays étrangers avant que les Romains eussent parlé du leur; Marc-Antoine-Guiphon avait été le maître de J.-César, de Cicéron et de plusieurs autres illustres Romains; Florus était appelé le prince de l'éloquence des Gaules; Pétrone se distinguait par ses satires; Trogue-Pompée, par son histoire, que l'Abrégé de Justin a faiblement remplacée; et une chose très-remarquable, c'est que ce fut

(1) Les bardes laissaient de longs souvenirs dans les lieux où ils avaient fait entendre leurs chants, et ce respect pour leur mémoire nous donne peut-être l'étymologie des noms la Barde, la Bardie, les Bardies, Leybardie, etc., que portent encore plusieurs endroits en France, et surtout en Périgord.

(2) S'il se rencontrait en France un nouveau Macpherson, peut-être qu'en parcourant les Alpes, les Pyrénées, et surtout la Bretagne, il pourrait recueillir encore quelques-uns de ces antiques chants des bardes.

(3) *Cato, Origin.*, lib. 2. Caton vivait 200 ans avant Auguste.

un Gaulois, Lucius-Plotius, qui apprit le premier aux Romains à bien parler leur propre langue.

Nous pourrions revendiquer Virgile, et Tite-Live, le plus grand ennemi de nos pères ; tous deux, nés dans la Cis-Alpine, étaient réellement Gaulois d'origine. Je devrais citer le poète Augurinus, admiré par Pline-le-Jeune ; Ausone, Paulin et Sulpice-Sévère, d'Aquitaine, et une foule d'autres. Ce dernier est le plus pur et le plus élégant écrivain depuis la décadence des lettres.

Quant aux arts d'agrément, nous lisons chez les anciens auteurs que différentes sortes de danses étaient liées aux paroles et à la musique des poèmes composés par les bardes (1) ; nous y voyons aussi que les Gaulois employaient la musique dans leurs grandes assemblées, comme un moyen propre à calmer les passions (2) : opinion que Pythagore a partagée, et qu'il dut sans doute à ses entretiens avec les druides.

Si maintenant nous voulions connaître à quel point les Gaulois avaient porté l'étude des sciences et de la philosophie, l'antiquité toute entière nous attesterait que, sous ce double rapport, les druides étaient plus avancés que les prêtres et les philosophes d'aucun autre peuple.

J.-César nous apprend (3) que dans les écoles des druides, on disputait sur les astres et leurs mouvemens, sur la grandeur du monde et de la terre, sur la constitution de l'univers, sur la nature des choses et des dieux. Ils connaissent, dit Pomponius-Méla, la grandeur et la forme du monde, celle du globe terrestre, les divers mouvemens du ciel et des astres, et ils y lisent la volonté des dieux (4).

Le même auteur nous fait connaître que les druides enseignaient la rhétorique et la philosophie (5) ; ils donnaient aussi des leçons de juris-

(1) Strabon, liv. 3, chap. 3. Il ajoute qu'ils en exécutaient au son de la harpe, de la lyre, de la trompette, etc., et dit aussi qu'ils formaient des pas figurés.

(2) Strabon, liv. 4, chap. 4, d'après Scymnus de Chio.

(3) *De bell. Gall.*, lib. 6.

(4) Liv. 3, chap. 2.

(5) Liv. 3, ch. 2.

prudence et d'histoire (1), et cultivaient tous les arts libéraux (2), toutes les sciences. Dion-Chrysostome leur rend le même témoignage (3).

« Il y a trois ordres de personnes, dit Strabon (4), en grande vénération chez les Gaulois : les bardes, les devins et les druides. Les bardes composent les hymnes et les poèmes ; les devins offrent les sacrifices, et s'appliquent à la physiologie ; les druides, outre la physiologie, cultivent encore la philosophie morale : une de leurs opinions philosophiques, c'est que le monde est éternel, ainsi que les âmes, et que cependant viendra un jour où le feu et l'eau prévaudront. »

Ammien-Marcellin expliquant ce qu'on entendait par le mot physiologie, nous dit (5) que les druides s'appliquaient à dévoiler l'enchaînement et les secrets de la nature. Ailleurs, il ajoute : « Les druides, doués du génie le plus élevé, vivant entre eux, comme nous l'apprenons de Pythagore (6), dans les liens d'une communauté fraternelle, s'élançèrent vers les connaissances les plus sublimes, les mystères les plus cachés de la nature, et, méprisant les choses humaines, ils proclamèrent l'immortalité de l'âme. »

Leur jurisprudence renfermait non-seulement les maximes de droit naturel (7), mais encore les lois et les constitutions particulières des états. Ils exerçaient la justice publique et privée avec une équité qui a été vantée par tous les anciens. Strabon en parle ainsi (8) : « Les druides passaient pour être d'une intégrité à toute épreuve ; de là vient qu'on leur remettait la décision des différens que les particuliers et les peuples avaient entre eux. »

Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs touchant le reproche fait aux druides d'avoir versé le sang humain sur leurs autels ; je me

(1) Strabon, liv. 4.

(2) Ammien, liv. 15, chap. 9.

(3) Serm. 69.

(4) Liv. 4, ch. 4.

(5) Liv. 15, ch. 9.

(6) Pythagore connaissait donc les druides. Strabon, au lieu cité, attribue aux druides l'opinion de ce philosophe sur les révolutions du monde, sur l'immortalité de l'âme, etc.

(7) Strabon, *ibidem*.

(8) Liv. 4, chap. 4.

bornerai à citer le témoignage que les anciens ont rendu à leur humanité. Ils nous apprennent qu'un des préceptes des druides, était de ne pas aiguïser le couteau des sacrifices (1), de ne pas frapper du glaive avec facilité; et Strabon (2), ainsi que Diodore, nous disent que, dans les guerres civiles, ces prêtres se jetaient quelquefois au milieu des bataillons, et qu'ils arrêtaient le carnage par le seul respect qu'on leur portait.

Toutes ces autorités réunies ne permettent plus, je pense, de révoquer en doute que les Gaulois ne fussent civilisés dès la plus haute antiquité; et quand on prétendrait que les druides, seuls dépositaires de la science, ne laissaient puiser à cette source sacrée qu'autant qu'il convenait à leurs vues politiques et à leur intérêt personnel, ce ne serait pas une raison d'accuser les Gaulois d'ignorance et de barbarie. Pourquoi serions-nous plus sévères à leur égard, que nous ne le sommes pour les Egyptiens (3)? Pourquoi refuser au peuple le plus brave et le plus généreux de toute l'antiquité, ce que nous croirions injuste de ne pas accorder à un peuple dont la lâcheté égalait la misère? Dans un état vaste et bien organisé, la saine politique maintient et doit sagement entretenir le bas peuple dans une certaine ignorance; parce que cette classe, d'ailleurs si intéressante par son industrie, est toujours portée à abuser du peu de lumières qu'elle est susceptible d'acquérir. Ainsi, tout ce qu'on peut dire de l'instruction des Gaulois ne convient qu'aux hommes placés à la tête du gouvernement religieux, civil, politique et militaire, et me semble témoigner que ceux-ci étaient très-éclairés dans presque toutes les connaissances humaines.

Une recherche vraiment digne d'occuper les savans, si elle ne présentait pas des difficultés presque insurmontables, serait de découvrir

(1) Monumens celtiques de M. de Cambry. Couteau n'est pas le mot propre; on sait que les druides n'employaient, dans les sacrifices, que des instrumens en pierres dures affilées: le 1.^{er} chap. de la 2.^e partie en donnera un nouveau témoignage.

(2) Liv. 4.

(3) Chez les Egyptiens, comme chez les Gaulois, les prêtres étaient les hommes les plus instruits de la nation.

les causes auxquelles les druides durent l'étendue de ces connaissances, à une époque où presque tout le reste de l'univers était plongé dans d'épaisses ténèbres. Nous ne nous engagerons point dans ce travail ; il serait au-dessus de nos forces. Nous nous contenterons, entre beaucoup d'autres causes possibles, d'en assigner une qui paraît assez naturelle pour que tout le monde ait pu la saisir : il nous semble que c'est surtout à l'organisation religieuse et politique de leur ordre, que les druides furent redevables de tant de savoir et de lumières. En effet, des exemples assez récents (1) nous ont montré combien les lettres et les sciences peuvent faire de progrès, quand elles sont cultivées et professées par une corporation religieuse qui, sur tous les points de l'état, dirige en commun ses efforts vers un but si utile et si estimable. Or, nous l'avons déjà fait observer, les druides formaient une corporation immense, dont les rameaux s'étendaient dans toute la Gaule, et jusque dans ses colonies les plus lointaines.

Au sein de l'état et au dehors, les druides avaient leurs communautés, leurs collèges, qui correspondaient tous avec un centre commun; et tandis que les uns, répandus sur différents points, y recueillaient des faits, des observations, des connaissances plus ou moins exactes, les autres, présidés par le grand-pontife lui-même, rassemblaient ces différents matériaux, en faisaient l'objet de leurs méditations, de leurs études, et réunissaient en un corps de doctrine les lumières et les vérités disséminées dans tous les pays occupés par les Gaulois.

Peut-être regardera-t-on comme une simple hypothèse ce que je viens de dire ; mais au moins on ne pourra lui refuser un grand degré de probabilité, si l'on veut considérer, d'un côté, que, de l'aveu même de plusieurs auteurs grecs (2), les druides furent les premiers instituteurs de la Grèce ; et de l'autre, qu'il y a une conformité frappante entre la doctrine de ces prêtres gaulois et celle des plus anciens philosophes, tels que Phérécide, Talès, Pythagore, Aristote, etc.

Les législateurs même de la Grèce semblent avoir puisé plusieurs

(1) Les bénédictins, les jésuites, les oratoriens, etc.

(2) Voyez Aristote, Diogène de Laerte, Ammien, Saint-Clement d'Alexandrie, etc.

de leurs lois dans les institutions gauloises. Lycurgue surtout paraît avoir eu, dans ses dix années de voyages, des communications avec les druides, et avoir adopté plusieurs de leurs principes. La défense qu'il fit aux Lacédémoniens de mettre ses lois par écrit, l'obligation qu'il leur imposa d'apprendre par cœur des poèmes où leurs devoirs étaient tracés, la loi qui punissait l'excès d'embonpoint (1) comme une preuve de paresse, l'ordre enfin de ne point avoir d'annales écrites; tous ces statuts (2) ne semblent-ils pas calqués sur ceux des Gaulois?

Nous venons de parler de la loi expresse qui défendait à nos ancêtres de rien transmettre par écrit à la postérité; mais il serait injuste d'en conclure qu'ils n'étaient que des demi-sauvages, des barbares entièrement étrangers aux connaissances humaines. Reconnaissons, au contraire, qu'ils avaient, sur la divinité, des idées beaucoup plus sages que tous les autres peuples de l'antiquité païenne; et n'oublions pas qu'avant que la mode des mythologies gagnât presque toutes les nations de l'ancien monde, les Gaulois avaient déjà su donner à la leur une physionomie toute particulière et pourtant très-ingénieuse; que leurs monumens religieux, quoique bruts, annonçaient plus de respect pour la divinité, que tant d'autres décorés des ornemens de la plus belle architecture; que les bases de leur gouvernement étaient posées sur un fondement solide; qu'enfin, ils avaient des connaissances assez approfondies dans les arts libéraux.

(1) Plutarque, *in Lycurg.*; Anacharsis, chap. 46, 47, 51.

(2) Le lecteur sentira encore mieux la parité, quand il aura lu toute cette première partie de l'Ouvrage. On doit remarquer que Lycurgue était né 926 ans avant notre ère.

CHAPITRE VII.

Agriculture, industrie, richesses des Gaulois.

LES connaissances des Gaulois en agriculture, leur industrie et leurs immenses richesses sont autant de nouvelles preuves de leur antique civilisation.

Un grand nombre de siècles avant que les Romains songeassent à porter leurs armes dans la Gaule, ses habitans savaient ensemençer les terres, vanner les grains, user de tous les moyens, et surtout de la marne, pour féconder leurs champs, et profiter de la fertilité de leur sol. Quelques écrivains ont prétendu que les Phocéens, fondateurs de Marseille, avaient appris aux Gaulois la culture de la vigne; mais Athénée nous fait connaître le contraire, quand il raconte ce qui se passa au mariage d'Endémus, chef de cette colonie, avec Pelta, fille de Nannus, roi des Saliens, peuple gaulois qui habitait alors les côtes de la Provence. « Cette jeune princesse, dit Athénée, présenta (1), suivant l'usage du pays, à celui qu'elle acceptait pour époux, une coupe où il y avait de l'eau et du vin. » Les Gaulois connaissaient donc la vigne avant que cette colonie grecque arrivât chez eux.

Que penser, après cela, des assertions de certains auteurs qui vous disent gravement, tantôt que Bellovèze et ses Gaulois n'entreprirent la conquête de l'Italie que pour en rapporter la vigne (2), tantôt que la

(1) On voit par ce peu de mots que l'établissement des Phocéens fut l'effet d'une convention politique, et n'eut rien de semblable à ces colonies qu'un peuple civilisé fonde quelquefois chez des sauvages, en abusant de sa force et de sa supériorité.

(2) D'ailleurs, cette colonie de Bellovèze n'est pas la première que les Gaulois aient envoyée en Italie : les Umbriens s'y étaient établis 12 à 1500 cents ans avant cette époque. Au surplus, j'ai déjà fait voir (dans le chap. 3) que la vigne paraît avoir été plantée et cultivée dans les Gaules beaucoup plus anciennement qu'on ne pense.

culture de cette plante dans les Gaules ne date que du règne de Probus? Il est vrai que cet empereur permit à nos ancêtres d'en planter dans leur pays; mais ce n'était point un présent qu'il leur faisait, c'était une restitution : il voulait réparer le mal causé par Domitien, qui, dans un de ses délires, avait fait arracher et détruire toutes les vignes de ces vastes contrées.

Non-seulement les Gaulois ont cultivé la vigne dans la haute antiquité, mais ils connaissaient mieux cette culture qu'aucun des peuples anciens. Aux époques où de grands défrichemens n'avaient pas encore réchauffé le climat des Gaules, le raisin y parvenait difficilement à une maturité parfaite : les Gaulois remédiaient à ce défaut, en faisant infuser dans le vin de la poix résine (1). Cette substance lui donnait plus de corps, et prévenait toute acidité. Pour hâter la maturité du raisin, ils répandaient de la poussière sur le tronc, sur les tiges et sur le fruit de la vigne. Par cet ingénieux procédé (2), ils recueillaient d'excellens vins, même près de Paris, où l'on en récolte aujourd'hui de si mauvais. C'est encore aux Gaulois qu'on est redevable de l'invention des tonneaux : Pline dit qu'ils les composaient de bois odoriférans, pour donner à leurs vins plus de parfum, de prix et de débit.

Si la culture de la vigne dans les Gaules date de la plus haute antiquité, il n'est pas moins certain que toutes les autres parties de l'agriculture y furent en honneur dès les temps les plus reculés. Strabon, qui vivait sous Auguste, et par conséquent peu après la conquête, s'exprime ainsi (3) : « La Narbonnaise entière donne les mêmes fruits que l'Italie; cependant, à mesure qu'on avance vers le nord et les Cévennes, l'olivier et le figuier disparaissent, quoique tout le reste y croisse. Il en est de même de la vigne : elle réussit moins dans la

(1) Dioscoride, liv. 5, chap. 43. Cet auteur désigne peut-être une autre substance que la poix résine.

(2) Pline, liv. 17, chap. 9. Les Athéniens avaient adopté ce même procédé. Voyez le ch. 59 du voyage du jeune Anacharsis en Grèce.

(3) Liv. 4, chap. 1.

partie septentrionale (1) de la Gaule. Tout le pays produit beaucoup de blé, de millet, de glands, et abonde en bétail de toute espèce. Aucun terrain n'y est en friche, si ce n'est les parties occupées par les bois et les marais. »

Mais Jules-César est encore plus ancien; et comme il prit, pour ainsi dire, les Gaulois sur le fait, son témoignage sera beaucoup plus concluant. Quand les Germains lui demandent des établissemens sur la rive gauche du Rhin, il leur répond (2) « qu'il n'y a pas, dans la Gaule, de terres vacantes que l'on puisse donner sans injustice. » Ailleurs, il parle (3) de contestations mues entre des héritiers (4), de bornes de champs, etc. Le même auteur, lorsqu'il est question d'Acco, chef des Sénonais, nous le montre ordonnant (5) aux peuples de la campagne de transporter leurs récoltes dans les villes. Les Gaulois étaient donc agriculteurs; ils avaient donc des villes, des maisons de campagne et des propriétés séparées par des bornes. César dit que ces habitations champêtres étaient presque toujours situées dans les bois et près des rivières (6); et il ajoute que lorsque les provisions manquaient aux soldats romains, ils étaient obligés d'en aller chercher dans les maisons isolées et écartées (7). Les Gaulois avaient donc aussi des fermes ou des métairies pour l'exploitation de leurs champs.

Pline les fait inventeurs de la charrue à roues (8) et du crible (9).

(1) Si la vigne réussissait mieux dans les parties méridionales de la Gaule, il n'en résulte pourtant pas moins que cette plante était cultivée dans le nord de cette région.

(2) Liv. 3.

(3) Liv. 2. Il dit, liv. 3, que Viridorix forma une armée de mauvais sujets et de gens qui avaient abandonné la culture des champs.

(4) On sait qu'une loi romaine, faite en faveur de nos pères, leur permettait de faire le dieu Mars héritier. Cette loi semble témoigner que, de temps immémorial, les Gaulois étaient agriculteurs, et qu'ils faisaient habituellement des legs pieux.

(5) Liv. 6. On voit partout dans les Commentaires, que plusieurs autres chefs gaulois donnèrent le même ordre, et commandèrent quelquefois de brûler ou de détruire ce qu'on ne pourrait pas transporter dans les villes de guerre.

(6) Liv. 6.

(7) Liv. 8. il faut voir que j. César eut conçu une grande idée de la probité et de la justice des mœurs de peuple gaulois, pour, quand temps de disette, il permit à ses soldats d'aller chercher des provisions dans les maisons isolées et écartées.

(8) Liv. 8, chap. 18.

(9) Liv. 18, chap. 11.

des la perte presque totale de la grande armée qui se fit marcher en Espagne.

Ils avaient une manière ingénieuse, analogue à celle des anciens Egyptiens, de recueillir le panicum et le millet, dont ils faisaient une grande consommation. Ils cultivaient aussi le chanvre et le lin. Ils vendaient à l'étranger l'excédant des légumes, des plantes et des fruits qu'ils ne pouvaient consommer. Leur farine était très-estimée, soit à cause de sa blancheur, soit parce que, à poids égal, elle donnait plus de pain que tout autre. On remarquera que le pain des Gaulois était fermenté, et qu'ils se servaient pour cet objet de levûre de bière, usage que les modernes ont adopté. Enfin, les Gaulois, antérieurement à tous les peuples (1), se servirent de moulins à vent (2).

Nous nous sommes un peu étendus sur l'agriculture; nous passerons plus légèrement sur ce qui concerne les autres arts : il suffit d'indiquer les faits et les autorités.

Les Gaulois connaissaient, de toute antiquité, l'art d'extraire et de travailler les métaux. Les mines d'or des Tarbelliens et des Tectosages étaient fort riches, et avaient été exploitées en grand dès les temps les plus anciens (3). Il s'en trouvait aussi de très-abondantes dans les Alpes. Le pays des Ruthéniens et des Gabaliens se distinguait par ses mines d'argent; celui des Pétrocoriens et des Bituriges fournissait du fer très-estimé ^{ou s'ist} ~~et les Gaulois qui cherchaient à l'extraire, ils en avaient retiré du plomb et du cuivre.~~ ^{plomb et du cuivre.}

Cassiodore assure que les Gaulois changèrent en métaux les premières monnaies, qui étaient de cuir; et l'on verra dans peu que les médailles gauloises ne sont pas généralement aussi imparfaites qu'on a voulu le faire croire.

« Les Gaulois, dit Pline (4), ont inventé une manière d'appliquer à chaud le plomb blanc (l'étain) sur le cuivre. A peine peut-on distinguer des vases d'argent ceux qui ont subi cette préparation : c'est

(1) Pline l'assure.

(2) J'en parlerai en décrivant nos forges gauloises.

(3) Voyez Diod. de Sic., liv. 5; Athénée, liv. 6; Strabon, liv. 4.

(4) Liv. 34, chap. 17. Ce passage de Pline est traduit littéralement.

leur batterie de cuisine. Ils ont ensuite, à l'aide du feu, fixé l'argent lui-même sur le cuivre, pour orner les harnais de leurs chevaux et les jougs de leurs bêtes de somme. »

Ces harnais plaqués, genre d'industrie dans lequel se distinguèrent les habitans d'Alise, les Pétrororiens et les Bituriges (1); l'aurichalcum des Gaules, les briques flottantes de Marseille, l'art de bâtir par assises de bois et de pierres, l'excellent mortier des Gaulois (2), et mille autres faits mentionnés par les anciens auteurs, ne prouvent pas moins puissamment que nos pères cultivaient aussi d'autres arts avec le plus grand succès.

Ils savaient tirer parti des matières qu'ils trouvaient dans leur pays, et les employer aux divers usages relatifs aux arts. Les autres peuples ne fabriquaient point de verre blanc; nos ancêtres, les premiers, en firent de très-beau. Pline le dit positivement (3), et fait connaître leur procédé. On verra aussi qu'ils vendaient des vases de cristal aux habitans de la Grande-Bretagne.

Le même auteur leur attribue l'invention des matelas, des lits de plume, des habits feutrés (4) et du savon (5). On leur doit, selon Strabon (6), la tarière, et sans doute aussi la vrille. Strabon et Vopiscus disent qu'on admirait leurs teintures (7), tandis que l'on reprochait aux Romains l'usage de leurs robes artésiennes.

Quelques passages de Pline nous apprennent, en outre, que les Gaulois avaient perfectionné l'art des tissus (8). « La laine ferme et à gros grains est connue, dit-il, très-anciennement comme propre à donner

(1) Strabon dit : *Apud Petrocorios et Bituriges-cubos, ferri sunt proclara metalla.*

(2) Je conserve un morceau de mortier gaulois; il est remarquable par sa dureté, son poids, et sa facture entièrement différente de celle des mortiers romains.

(3) Liv. 36, chap. 26. *il y en avait une fabrique à vieille liège (Vésonne)*

(4) Liv. 8, chap. 48.

(5) Liv. 28, chap. 12.

(6) Liv. 15.

(7) Liv. 4, chap. 27.

(8) Liv. 8, chap. 48. Je dois à M. Jouannet cette citation et ces remarques.

aux étoffes beaucoup de grâce et d'éclat. Les Gaulois distribuent les couleurs sur ces étoffes, par des moyens différens de ceux dont les Parthes font usage. La ville d'Alexandrie inventa les tissus à plusieurs rangs de lice, tissus que les Grecs nomment ΠΙΟΛΥΜΙΤΑ. Les Gaulois imaginèrent de diviser ce travail des tissus par des des-seins scutacés. »

Observez que les Parthes étaient au centre des arts de l'Asie, et qu'à Alexandrie l'art des tissus était porté à un grand degré de perfection. On peut donc croire que les Gaulois, qui avaient imaginé d'autres procédés que les Parthes, et perfectionné les travaux des Grecs d'Alexandrie, avaient poussé très-loin la fabrication de ces tissus et de toutes ces sortes d'étoffes. Ceci explique ce que disent les anciens auteurs de la beauté des vêtemens des druides et des nobles gaulois, où, d'après eux, on voyait brochés en or, en argent, en pourpre, etc., toutes sortes de fleurs, de fruits, de figures et d'ornemens dessinés avec art. Quelques étoffes de ce genre, trouvées dans de vieux tombeaux, à Saint-Germain-des-Prés et ailleurs, ou conservés dans d'anciennes églises, et dont les dessins et les couleurs ont fait l'admiration des artistes (1), sont, sans doute, des restes de l'art des Gaulois.

Ils inventèrent aussi, selon Pline, tous les chars connus sous les noms de *essedum*, *covinus*, *petoritum*, *rheda*, *benna*, *currus*, etc.

Philostrate les fait inventeurs des émaux qui parent les harnais de leurs chevaux. Ils avaient chacun une marque distinctive (2). C'est ainsi qu'au rapport de Silius-Italicus (3), Chrixus, chef gaulois, portait sur son bouclier la prise du capitole et Brennus pesant l'or des Romains. On voit dans Diodore que leurs boucliers avaient des emblèmes particuliers, gravés, peints et blasonnés d'une manière qui leur était propre.

(1) Voyez l'intéressant ouvrage de M. Willemin sur les monumens français.

(2) Végèce, liv. 2, chap. 18.

(3) Liv. 4.

On sait, et les monumens le prouvent, que les Gaulois avaient l'art et le secret de donner au cuivre une trempe aussi forte, aussi vive qu'au meilleur acier.

Végèce dit (1) qu'ils avaient des casques, des armures de pied en cap, des bottes, des boucliers, de grandes épées qu'ils nommaient *espadons*, et de plus courtes, qu'ils appelaient *demi-espadons*. Varron les fait inventeurs des cottes de mailles en fer, et il ajoute qu'ils substituèrent les armures de fer à celles de cuir que portaient les autres peuples. Enfin, les anciens Romains reconnaissaient avoir reçu de ces mêmes Gaulois la plupart de leurs armes, telles que celles qu'ils nommaient *lanceæ*, *gessa*, *cateiæ*, *materes*, *arietes*, *balistæ*, *mangana*, *manganellæ*, etc. *Habuère etiam Galli*, ajoute le même auteur, *machinas quatiendis ac fodiendis muris, non arietes, sed sues, aut, suâ linguâ, troyas* (2).

Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les immenses richesses des Gaulois. Citons encore les faits, et les anciens auteurs qui les attestent.

« La Gaule, dit Ptolémée (3), regorgeait d'or; elle avait autrefois des trésors immenses. » C'est pour cela que Manilius l'appelle la riche Gaule. De là aussi le proverbe grec rapporté par Plutarque dans la vie de César : *la richesse gauloise*.

Cicéron, après les déprédations de César dans les Gaules, s'oppose à ce qu'on en confère le gouvernement à Antoine. « C'est donner, dit-il, des armes à l'ennemi : l'or sans mesure, ce qui est le nerf de la guerre; et de la cavalerie tant qu'il en voudra. »

Oroze prétend (4) que le chef gaulois Bituitus combattait sur un char

(1) Liv. 2, chap. 15. *le nom de Troye en Champagne, a pu prendre son nom de cette machine de guerre, qu'on y fabriquait peut-être. Ce nom gaulois, troya, est resté à la*

(2) Je serais porté à croire que la ville de Troye en Champagne, a pu prendre son nom de cette machine de guerre, qu'on y fabriquait peut-être. Ce nom gaulois, troya, est resté à la femelle du porc, la truie; en patois périgourdin, *troie*, se dit pour dire *la truie de bœuf*, mais le mot *de la truie qui l'ont dit*, à travers, chez les Gaulois, les trémités de cette machine de guerre, ce qui l'ont

(3) Liv. 1, chap. 4.

(4) Liv. 5, chap. 10.

d'argent. Florus dit (1) que ce prince changea trois fois d'armure et de couleurs, dans la bataille qu'il livra à Q.-Fabius, 121 ans avant notre ère. Nous avons déjà parlé de son père, Luernius, qui, se promenant monté sur un char, jetait, suivant Athénée et Strabon (2), des pièces d'or et d'argent sur sa route, pour faire parade de ses richesses et obtenir la faveur du peuple.

Malgré l'énorme population des Gaules, chaque propriétaire, sous les empereurs romains, payait par tête, tous les ans, à-peu-près la valeur de 25 écus d'or, qu'il fallait acquitter en ce métal.

César, en parlant des Germains, dit (3) qu'ils ne sont pas curieux de ces beaux chevaux étrangers dont les Gaulois font tant de cas, et qu'ils achètent si cher.

Le consul Coepion emporta de Toulouse, c'est-à-dire, d'une seule ville des Gaules, 110,000 livres pesant d'or et 500,000 livres pesant d'argent : quelques auteurs portent encore plus haut ce trésor. Jules-César, enfin, ramassa dans la Gaule les sommes immenses qui le rendirent maître de l'univers.

Nous ne nous permettrons aucunes réflexions sur tant d'autorités réunies (4) ; nous laissons au lecteur lui-même à juger maintenant de la validité de ces reproches d'ignorance et de barbarie qu'on a si souvent faits aux Gaulois.

(1) Liv. 2, chap. 3.

(2) Liv. 4, chap. 2.

(3) *De bell. Gall.*, lib. 4.

(4) Privé de la ressource des grandes bibliothèques, j'ai été obligé d'extraire plusieurs de ces citations des monuments celtiques de M. de Cambry, et quelques-unes de l'Histoire des Gaulois, par M. Picot, de Genève. J'en dois également à M. Jouannet, ^{président de l'Académie (en 1832)} membre de l'Académie royale des sciences de Bordeaux. Ce dernier savant a bien voulu ~~aussi~~ revoir en entier cet Ouvrage ; il y a fait de nombreuses corrections, et m'a aidé par des découvertes importantes. Je me plais à lui rendre la justice qu'il mérite ; je la compléterai, en faisant connaître ces découvertes à mesure qu'il en sera question dans la suite.

CHAPITRE VIII.

Commerce des Gaulois ; médailles de ce peuple.

IL est peu de régions sur la terre qui soient plus propres que la Gaule au commerce intérieur et extérieur. En effet, bornée par deux mers, et séparée de la Germanie par le Rhin, elle est en outre sillonnée en tous sens par une multitude de fleuves et de rivières, véritables canaux formés par la nature, et que l'art pouvait rendre plus faciles.

Strabon connaissait une partie des avantages de sa belle situation : « Le Rhône, dit-il (1), peut se remonter, pendant un assez long espace, avec des vaisseaux chargés, et les rivières navigables qui s'y jettent facilitent encore le transport des marchandises dans divers pays. On peut remonter la Saône et le Doubs en quittant le Rhône ; ensuite on transporte par terre ces marchandises jusqu'à la Seine : de là le trajet jusqu'en Bretagne n'est que d'une journée (2). Le Rhône est rapide et difficile à remonter ; on préfère en conséquence quelquefois, malgré son voisinage, transporter dans des chars les marchandises destinées pour les Arverniens et pour la Loire. Ce dernier fleuve les reçoit, et les conduit depuis les Cévennes jusqu'à l'Océan. De Narbonne, on remonte le fleuve Atace, dont la navigation est courte. La route, jusqu'à la Garonne, est plus longue, c'est-à-dire qu'elle a sept à huit cents stades (3) : la Garonne conduit aussi à l'Océan. »

Dans ce passage, Strabon ne parle pas de beaucoup d'autres fleuves et rivières dont le cours devait aussi favoriser le commerce des Gaulois.

(1) Liv. 4.

(2) Ces paroles sont très-remarquables ; j'y reviendrai dans le chapitre suivant.

(3) 28 à 30 lieues.

Il ne dit pas un mot du Rhin (1), de la Moselle, de la Meuse, de l'Escaut, de la Charente, de la Dordogne, du Lot, de la Vienne, de l'Allier, etc.; cependant le passage que nous venons de citer suffit pour nous faire connaître que les Gaulois étaient un peuple commerçant. Strabon se tait aussi sur le genre de leur commerce; mais Diodore va nous en instruire en partie.

« Les marchands, dit-il (2), après avoir acheté l'étain dans l'île d'Ictis (3), le font passer dans la Gaule... Ils chargent cet étain sur des chevaux, après quoi ils mettent trente jours à traverser la Gaule et à transporter cette marchandise à Marseille et à Narbonne (4). Cette dernière ville est une colonie romaine. Sa situation et ses richesses la rendent la plus commerçante de toutes les villes de ces cantons. »

Diodore ne nomme point, il est vrai, les marchands qui allaient acheter l'étain en Angleterre; mais César supplée au silence de cet historien. « Les Vénètes, dit-il (5), ont une ancienne et grande prépondérance parmi les habitans de ces bords de la mer. Ils la doivent à la grande quantité de vaisseaux qu'ils emploient au commerce avec l'île de Bretagne, et à la supériorité que leur donne leur expérience dans l'art de la navigation. »

Ce commerce des étains n'était pas le seul dont les Gaulois s'occupaient: ils savaient extraire le sel de leurs mers méridionales, et même de leurs sources salées. Ils en fournissaient dans l'intérieur des terres, et l'excédant de leur consommation était sans doute vendu aux étrangers.

Dans la Gaule septentrionale, où le soleil n'avait pas assez de force

(1) On trouve dans les Commentaires, liv. 4, cette remarque: « Les Germains placés sur les bords du Rhin sont moins sauvages que les autres, à cause du commerce, et parce que le voisinage des Gaulois les a accoutumés aux mœurs et aux usages de la Gaule. » On voit que César est quelquefois forcé de rendre justice aux Gaulois, et qu'il ne les regarde pas toujours comme des sauvages et des barbares.

(2) Liv. 5, chap. 16.

(3) L'île de Withis, sur les côtes d'Angleterre.

(4) Liv. 5, chap. 25. On écrit ordinairement le nom de cette ville et ceux de beaucoup d'autres par deux *n*: Narbonne, Garonne, etc.; bien que l'orthographe celtique n'en demandât qu'une seule: Narbone, Garone, Girone, Bayone, Vérone, Crémone, etc., etc.

(5) *De bell. Gall.*, lib. 3.

pour faire évaporer la partie aqueuse de ces eaux salées, ils les versaient sur des charbons ardents (1) qui, s'imprégnant de sel, en conservaient de cristallisé à leur superficie, et entraient ainsi dans le commerce. Ce procédé, il faut l'avouer, n'avait rien d'ingénieux; mais, à ces époques reculées, tout ce qui était inventé ne pouvait pas encore être porté à sa perfection: d'ailleurs, les autres peuples n'étaient guère plus avancés que les Gaulois dans ce genre d'industrie.

Quoique les anciens semblent assurer que cet objet entraît dans le commerce avec cette simple et seule préparation, ils ne disent pourtant pas que les Gaulois en tirassent un grand parti; mais on ne peut douter qu'une denrée si nécessaire à la vie, et si estimée que le sel qu'on recueillait à Salone et à Marsal (2) en Lorraine, ne fût pour eux un moyen de trafic avec les étrangers, ou du moins avec ceux qui se trouvaient dans le voisinage. Cette conjecture est d'autant mieux fondée, que les lieux où sont situées ces sources salées sont assez à portée des frontières de la Gaule, et que, de temps immémorial, ils fournissent des sels aux pays placés au-delà du Rhin.

Il était encore une infinité d'autres objets de consommation, d'art ou d'industrie, dont les Gaulois faisaient commerce avec les peuples anciens. Ils exportaient une grande quantité de porcs salés, de moutons et d'oies; ils fournissaient à toute l'Italie des jambons très-estimés; on venait acheter chez eux des pelleteries, des chiens de chasse fort renommés; les Romains y faisaient leurs meilleures remontes de cavalerie, et parfois leur approvisionnement de blés (3); la Grande-Bretagne en tirait des colliers, des bracelets ^{des bagues} des chaînes d'or. ~~de l'ambre~~; de l'ambre, des vases de cristal et autres objets de luxe. C'est aussi dans la Gaule que les Romains achetaient en grande partie les belles étoffes de laine et les cuivres (4). Les Vénètes parcouraient toutes les mers, depuis la

(1) Varron, liv. 1.^{er}, chap. 7; Pline, liv. 31, chap. 7.

(2) Les noms de ces deux endroits semblent venir du Celte.

(3) Voyez, sur ces divers objets de négoce, les Monumens celtiques, pag. 22; Athénée, liv. 14; Strabon, liv. 4, chap. 4. Cicéron fait mention des blés de la Gaule, et Dion parle

d'une ambassade romaine envoyée aux Vénètes dans cet objet. Strabon, liv. 4. Lorsque Claude fit couler bas le vaisseau qui avait porté l'obélisque de Caligula, un vaisseau gaulois chargé de cuivre se perdit contre ce nouvel écueil.

ou vint de faire en 1822, dans le voisinage de la ville
un débris de
monnaies d'or en collines, bangles, et bagues; le tout est en cuivre
Celtique a été trouvée sur plusieurs monumens gaulois rapprochés les uns des autres.

Baltique jusqu'au Pont-Euxin et au golfe Adriatique, au fond duquel, assure Strabon (1), ils avaient envoyé une colonie. Enfin, s'il faut en croire l'historien Joseph (2), les Gaulois répandaient leurs richesses dans tout l'univers. Peut-être accusera-t-on cet auteur juif d'un peu d'exagération; mais, quand cela serait, tant d'autres autorités se réunissent à la sienne, qu'il resterait toujours démontré que, parmi les peuples qui se livrèrent au commerce, les Gaulois méritent d'occuper une des premières places.

Il serait sans doute intéressant de connaître la manière dont s'effectuait, dans la haute antiquité, un commerce aussi étendu; mais l'histoire ne nous ayant rien transmis de positif à cet égard, nous sommes forcés d'assimiler les Gaulois aux autres anciens peuples, et de conjecturer qu'ils le faisaient primitivement par échanges. C'est la marche que le besoin trace naturellement aux hommes qui commencent à se réunir en sociétés. En effet, il faut qu'un peuple soit déjà parvenu à un grand degré de civilisation, pour imaginer de frapper des monnaies, même d'un métal peu précieux; à plus forte raison pour les battre en argent et en or.

Avouons cependant, à l'avantage des Gaulois, que ce commerce des étains dont nous avons déjà parlé, et qu'on pourra juger dans la suite avoir été un des plus anciens trafics (3) de l'univers, s'oppose à ce que l'on compare nos ancêtres à presque tous les autres peuples marchands. Et de fait, il est fort possible que deux nations anciennes aient négocié entre elles par le moyen des échanges; mais est-il probable que ce moyen ait été employé, pour un même objet, par trois peuples différents, séparés par des mers et par trente journées de traversée sur terre? Que les Vénètes aient fait des échanges avec les habitans d'Al-

(1) Liv. 4, chap. 4.

(2) Liv. 2, chap. 28.

(3) Le plus ancien historien de la Grèce, Hérodote, parle de ce commerce des étains comme remontant déjà à la plus haute antiquité. Il est bon de faire remarquer qu'Hérodote était né plus de 500 ans avant notre ère. Voyez, entre autres endroits de cet Ouvrage, le chap. 1^{er}, §. 4 de la 3.^e part. de ce liv. : on y trouvera quelques monumens et des rapprochemens qui feront juger de l'ancienneté de ce commerce des étains.

bion, cela se peut concevoir, quoiqu'il ne soit guère naturel de le croire, et que le passage même des Commentaires paraisse s'y opposer; mais que ce négoce ait encore eu lieu par échange à Narbonne, entre les Gaulois et les Phéniciens, lorsque ces étains des Vénètes y arrivaient à dos de cheval, et après une traversée d'un mois entier, cela me paraît, pour ainsi dire, impossible, et me persuade que les paiemens de cette marchandise devaient s'y effectuer en numéraire.

S'il en est ainsi, à quelle antiquité reculée ne doit-on pas faire remonter l'usage des monnaies chez nos ancêtres? Et n'y trouve-t-on pas la sanction de ce qu'a écrit Cassiodore, que les Gaulois ont, les premiers, fabriqué en métal les monnaies qui auparavant étaient de cuir?

Ce qu'il y a de certain, ou du moins ce qui me paraît incontestable, c'est que les Gaulois frappaient des monnaies dans les trois métaux, plusieurs siècles avant d'avoir pénétré dans la Grèce (1). En effet, les médailles empreintes du type de Philippe de Macédoine ne sont pas, comme quelques modernes l'ont prétendu, les monnaies les plus anciennes qui aient paru dans la Gaule. Il en existe, et l'on en découvre tous les jours dont la facture est évidemment fort antérieure à cette époque. D'ailleurs, doit-on nécessairement regarder ces médailles de Philippe comme des monnaies gauloises? Il serait d'autant plus étonnant qu'elles le fussent, qu'on n'en trouve que de ce seul type grec (2), et que si nos ancêtres, qui avaient parcouru une bonne partie de la Grèce, eussent eu le dessein d'imiter les médailles de ce pays, ils ne se seraient pas bornés à copier ce type unique. On peut donc croire qu'après l'expédition des Gaulois et leur défaite à la suite d'une grande victoire remportée par eux sur les Macédoniens, il rentra chez nous une assez grande quantité des monnaies de ce peuple, pour qu'on leur donnât un cours légal. Des faussaires ont pu

(1) Les Gaulois envahirent la Grèce environ 300 ans avant Jésus-Christ.

(2) En 1818, on en découvrit une d'or, qui est véritablement de fabrication grecque. Elle a été trouvée près du château de Lardimalie, où l'on reconnaît qu'il a existé un établissement gaulois. C'est M. d'Anteville aîné, amateur d'antiquités, qui la trouva; elle est d'un beau travail, et fort bien conservée. *de M. de Musaciu qui la possède maintenant.*

ensuite en couler et les contrefaire; mais qu'on dise que les Gaulois ont frappé pour eux de telles monnaies, cela est d'autant moins croyable, qu'on sait que leurs principales villes avaient des types distincts et particuliers. Au surplus, lorsque les anciens regardent les Gaulois comme inventeurs des monnaies en métaux; lorsqu'ils disent que nos pères exploitaient en grand leurs mines d'argent et d'or, dès la plus haute antiquité, peut-on raisonnablement penser que cette exploitation n'eût d'autre objet que le luxe? Et ce luxe lui-même, comment concevoir son existence, sans la faire précéder d'une émission générale et déjà fort ancienne de ces monnaies?

Je n'ignore pas qu'on a souvent reproché aux médailles gauloises beaucoup de rudesse dans le travail, d'incorrection dans le dessin, et, en général, un caractère de barbarie propre à donner une idée peu avantageuse des lumières et du goût de ceux qui les fabriquèrent. L'auteur de l'Histoire des Gaulois a même été plus loin; il a prétendu que la matière de ces médailles n'était qu'un mauvais alliage de cuivre, d'étain et de plomb (1) : cependant il avoue qu'on en trouve quelques-unes en argent. L'historien des Gaulois s'est étrangement trompé. Il n'est pas aujourd'hui d'antiquaire un peu instruit qui ne sache très-bien qu'il existe, dans tous les cabinets de l'Europe, une fort grande quantité de médailles gauloises dans les trois métaux. M. l'abbé Xaupy, savant antiquaire, en avait formé une collection très-curieuse, qui s'élevait à plusieurs milliers. M. d'Hennerly, dont les recherches ne s'étaient point particulièrement dirigées vers cet objet, avait réuni à son précieux cabinet 27 médaillons, 18 médailles et 27 quinaires, en or; 12 médaillons, 70 médailles, en argent; et 67 médailles de différens modules, en bronze (2). D'où peut donc venir une erreur si fort accréditée par les écrivains modernes? Je ne puis l'expliquer qu'en imaginant qu'ils confondent, très-mal à propos, les médailles gauloises avec les mauvaises monnaies de certains peuples qui, comme les Cimbres, les Teutons, etc., ont envahi les Gaules avant et même depuis la conquête des Romains. Mais il existe entre ces monnaies des différences

(1) Tom. 3, chap. 9, pag. 175.

(2) Voyez le catalogue des médailles de M. d'Hennerly, fait par M. l'abbé de Tersan.

si marquées, que les antiquaires les plus novices auraient honte maintenant de s'y méprendre.

Quant à la rudesse de fabrication, je ne nierai point que les médailles gauloises n'en offrent quelquefois l'exemple; mais, en même temps, je remarquerai que ce n'est pas un vice général, comme on a voulu le faire entendre: on en trouve, au contraire, et en grand nombre, d'un fort beau travail. Telles sont entre autres, pour la Gaule proprement dite, les médailles autonomes de Rheims (1), de Soissons (2), de Vésonne (3), et sans doute aussi celles d'Arras et de Vannes (4). Telles sont encore celles de la Grande-Bretagne (5), et surtout les différentes médailles celtibériennes (6). Ces dernières sont comparables, pour la beauté du travail et du dessin (7), aux médailles grecques du bon temps. Il est pourtant impossible de nier que toutes ces monnaies diverses

(1) Nous en trouvons souvent ici de la ville de Rheims. Elles portent deux têtes accolées, d'une très-belle exécution.

(2) M. de Mourcin en possède une en bronze, qui est à fleur de coin, et quatre fourrées en or. Toutes sont fort bien gravées: elles portent le sus-gallique au revers.

(3) On jugera par la suite de la beauté de leur faire.

(4) Si les types des médailles de Vannes et d'Arras m'étaient connus, je pourrais sans doute en parler avantageusement; car je suis convaincu qu'elles doivent être d'un bon travail. Je pense qu'il s'en trouverait ici un grand nombre. M. de Lapouyade a une VERCA de la meilleure conservation et de la plus belle exécution: serait-ce un de ces types?

(5) Le n.º 5 de la pl. 9 donne une de ces médailles. Tête jeune; revers, un lion en avant d'un chêne, et posant sa patte droite de devant sur la tête d'un taureau: petit bronze d'un bon travail. On en trouve souvent à Vésonne: MM. Jouannet, de Mourcin, d'Auteville aîné et de Lapouyade, amateurs d'antiquités, en possèdent. Celle qui est gravée sous ce numéro m'a été donnée par M. Jouannet: elle est de la plus belle conservation. On y lit CONOVTOS, au lieu de CONOVIOC, du n.º 103 du catalogue d'Hennerly. Est-ce une erreur du monétaire? je le croirais avec peine. Cette médaille aurait-elle été mal lue jusqu'ici? Je laisserai la question à décider. Nous trouvons fréquemment aussi à Vésonne des médailles appartenant à divers autres cantons de la Grande-Bretagne.

(6) Elles ne sont pas rares à Vésonne. J'en avais recueilli en argent, en bronze et en billon: toutes sont du plus beau faire. J'en ai trouvé plusieurs autres en 1812: M. Jouannet les possède.

(7) Ces médailles celtibériennes ont un caractère particulier de gravure et de dessin, qui ne ressemble en rien aux médailles romaines et grecques, ni à celles des Carthaginois et des Phéniciens. Elles sont pourtant comparables à ce que ces divers peuples ont fait de mieux dans ce genre. Les médailles fabriquées depuis en Espagne prouvent que la conquête des Romains n'a pas perfectionné l'art dans cette partie de l'Europe

n'aient été gravées et frappées fort antérieurement à la conquête que les Romains firent de l'Espagne, de la Gaule et de la Grande-Bretagne.

Si plusieurs médailles vraiment gauloises sont d'un goût barbare et d'un mauvais métal, on ne peut en conclure autre chose, sinon qu'elles proviennent de quelques faussaires (1), ou que la fabrication (2) n'en était pas toujours aussi bien surveillée que chez les Grecs et chez les Romains. D'ailleurs, est-il certain que le défaut de perfection dans la fabrication des monnaies d'un peuple, soit une preuve de barbarie? On est au moins en droit d'en douter, quand on examine celles qui nous restent des Grecs du moyen âge. Les monnaies de ce peuple, regardé pourtant comme le restaurateur des lettres, des sciences et des arts en Europe, sont si mal gravées, si informes et si mal frappées, que, près d'elles, toutes les médailles véritablement gauloises pourraient passer pour des chefs-d'œuvre.

(1) On ne peut douter qu'il n'y ait eu des faussaires chez les Gaulois, comme chez tous les autres peuples civilisés, puisqu'on rencontre fréquemment ici et ailleurs de leurs médailles fourrées, en or et en argent. On en découvre aussi d'incuses, ce qui annonce une fabrication en grand. Je n'ai pas besoin de prévenir qu'on appelle médailles *fourrées*, celles où une feuille mince d'or ou d'argent recouvre un mauvais métal; et qu'on nomme médailles *incuses*, celles dont un côté est en creux, au lieu d'être en bosse. L'ouvrier oubliant quelquefois sous le coin une pièce déjà frappée, et y plaçant un autre flan, il en résulte une monnaie creuse d'un côté et en relief de l'autre.

(2) Je serais porté à croire que les médailles gauloises qui ont un caractère barbare appartiennent à des faussaires, ou à de simples particuliers qui, étant possesseurs des matières premières, avaient peut-être la liberté ou le droit de les frapper, en imitant, tant bien que mal, le type convenu; et que les monnaies gauloises qui offrent de la perfection dans leur dessin et leur facture proviennent des grandes villes, où l'on choisissait de bons artistes, pour les mettre à la tête d'une fabrication régulière et soignée.

CHAPITRE IX.

Des villes gauloises et de leur état politique ; conjectures sur les moyens de reconnaître leurs différens âges.

LA vie errante et sauvage n'est pas long-temps celle de l'homme, quand il vient à se multiplier sur un coin fertile de la terre : le besoin rapproche bientôt les individus, et la civilisation commence. L'état civil des Gaulois peut avoir eu la même origine (1) que celui de presque tous les autres peuples : ainsi réunis d'abord par l'intérêt de leur propre conservation, ils s'établirent au hasard, selon qu'une fontaine, un ruisseau, une forêt peuplée de gibier, ou tout autre motif de cette nature, déterminait leur choix. De nouveaux besoins, fruits de ces premiers établissemens et d'un accroissement de population, firent naître de nouveaux rapports. Les familles diverses se communiquèrent, se rapprochèrent, se confondirent par des alliances, et il se forma des sociétés mieux constituées. Quelques-unes, plus nombreuses, plus unies, et dès-lors plus puissantes, excitèrent la jalousie de leurs voisins. Les haines s'allumèrent, et avec elles des guerres, peu importantes si l'on ne considère que le nombre des combattans, mais terribles si l'on en juge par la cruauté avec laquelle elles se faisaient.

A cette époque de la civilisation, on se vit dans la nécessité de défendre ce que l'on possédait : il fallut se fortifier, se retrancher contre les agresseurs. Ce fut d'abord à peu de frais, et d'une manière

(1) Je ne fais que tracer ici la marche naturelle des choses ; mais si l'on adoptait ma conjecture et mes rapprochemens entre la religion des anciens Gaulois et celle des patriarches, il en résulterait peut-être que les premiers, conduits dans la Gaule par un chef, y seraient arrivés avec un certain degré de civilisation.

très-simple. Des souterrains, creusés par la nature ou par la main de l'homme, devinrent à la fois des asiles et des magasins. Des sommités, isolées et escarpées de tous côtés, quelquefois même rendues plus inabordables par le travail, servirent de forts et de remparts. Tels furent peut-être les premiers moyens de défense employés par les Gaulois.

Mais quand ces sociétés primitives, lassées d'un état de guerre qui les désolait toutes sans en rendre aucune plus heureuse, eurent enfin senti la nécessité de s'unir entre elles pour la sûreté commune, alors elles se donnèrent un chef : la Gaule devint un état, et l'on vit s'y élever successivement des villes et des forteresses qui durent, comme les nôtres, avoir leurs murs, leurs édifices, leurs monumens conformes aux mœurs, aux usages, au goût et à l'industrie de ces anciens temps.

Il serait inutile de rechercher aujourd'hui quels étaient ces édifices (1). Après tant de destructions, de guerres et de ravages dont la Gaule a été victime, comment en retrouver quelques débris reconnaissables ? De tous les monumens gaulois, nous ne voyons plus que ceux qui étaient destinés au culte ou aux sépultures ; quelques autres ont pu, comme on le croit, appartenir à l'astronomie, ou même aux sciences et aux arts ; mais ils sont en très-petit nombre. Quant aux remparts de leurs villes, le mode de construction qu'ils avaient adopté, et que César nous fait connaître, n'a permis qu'aucun reste de leurs murailles parvînt jusqu'à nous.

Les réflexions simples et naturelles que nous venons de faire, paraissent devoir frapper tout esprit juste ; et sans doute quiconque a seulement entendu parler des Gaulois, de leur puissance, des guerres

(1) Jules-César dit, en parlant des habitations gauloises, qu'elles sont construites en bois. Il est tout simple qu'il en fût ainsi dans un pays couvert de forêts. Cela est d'autant moins étonnant, qu'aujourd'hui même on n'agit pas autrement partout où le bois est moins rare, moins cher que la pierre, et plus à portée. Au reste, César ne parle que des habitations champêtres, puisqu'il nous avertit que celles dont il s'agit sont presque toujours situées dans des bois et près des rivières. Mais ne dit-il pas ailleurs, que les Sénonais chassèrent de son trône et de son palais Carvarinus qu'il leur avait donné pour roi ? Il cite plusieurs autres chefs gaulois, entre autres Ambiorix, qui furent obligés de désertir leurs palais.

qu'ils ont soutenues, des colonies qu'ils ont envoyées sur tous les points de l'ancien monde, ou simplement de leur conquête par César, ne saurait douter que ce peuple n'ait eu des villes plus ou moins considérables. Cependant, parmi les auteurs modernes, quelques-uns ont nié l'existence de ces villes; d'autres ont prétendu qu'on avait honoré de ce nom de misérables cabanes un peu rapprochées les unes des autres, à-peu-près comme nous voyons de nos jours certaines bourgades usurper la même dénomination.

De ces deux erreurs, l'une ne mérite aucune réfutation : les hommes qui ne veulent pas reconnaître qu'il y eût des villes dans la Gaule, n'ont qu'à ouvrir les Commentaires de César; ils y verront que ce conquérant non-seulement en trouva un grand nombre, mais encore rencontra beaucoup de villes de guerre qui, plus d'une fois, trompèrent la valeur et tout l'art militaire des Romains.

Quant aux écrivains qui ne voient dans ces villes qu'un assemblage plus ou moins nombreux de cabanes et de chaumières, comment concilieront-ils leur opinion avec ce passage des Commentaires de César? « Les Carnutes, dit-il (1), furent obligés d'abandonner leurs villes et leurs bourgs, où la nécessité de se mettre à couvert des rigueurs de l'hiver leur avait fait dresser de misérables cabanes, parce qu'une partie de leurs villes avaient été détruites dans la guerre précédente. » Si les Carnutes abandonnèrent leurs villes parce qu'ils n'avaient pu y bâtir que de misérables cabanes, ils savaient donc que des villes dans un pareil état ne sont pas tenables en hiver, ni devant l'ennemi; et si on trouve dans les Commentaires (2) que ces villes avaient été ainsi détruites par les événemens de la guerre précédente, elles renfermaient donc auparavant, ainsi que les bourgs, d'autres habitations, d'autres monumens, d'autres moyens de défense que de simples chaumières?

Après cette seule observation, il serait sans doute superflu d'op-

(1) *De bell. Gall.*, lib. 8.

(2) César dit (liv. 5), en parlant de la Grande-Bretagne : « Ces peuples nomment *oppidum* un bois épais fortifié d'un rempart et d'un fosse. » Il met donc une grande différence entre les villes de guerre des Gaulois et celles des Bretons.

poser aux écrivains dont nous réfutons l'opinion, le témoignage de Tite-Live, de Strabon, de Pline, etc., qui ont parlé des villes bâties par les Gaulois. Appien et Joseph en font élever le nombre, dans la Gaule seulement, à plus de douze cents, lors de la conquête de César; et, suivant quelques autres auteurs, ce grand capitaine en assiégea ou en prit plus de huit cents.

Maintenant qu'il me semble constaté que les Gaulois avaient des villes, je dirai franchement qu'on n'a pas assez réfléchi sur l'existence politique de ces villes gauloises, ni sur l'espèce de hiérarchie qui subsistait entre elles. Trompés par les fausses allégations de quelques auteurs anciens et modernes; détournés de ce travail par les difficultés qu'il présente; séduits peut-être par la funeste manie des savans, qui n'apprécient et ne veulent s'occuper que des autres peuples anciens, ~~et surtout~~ ^{tel que des Lyoniens, etc., ainsi que} des Grecs et des Romains, les antiquaires modernes ne se sont pas donné la peine d'approfondir ce point. Il est pourtant d'une importance majeure pour l'histoire, et je le crois du plus grand intérêt pour de véritables Français. Puisqu'on a laissé cette tâche à remplir, efforçons-nous avant tout, non de résoudre complètement le problème, sa solution exigerait seule un gros volume, et serait ~~sans doute~~ ^{certain} au-dessus de nos forces; mais d'éclaircir sommairement cette matière neuve et instructive.

Outre les bourgs, les châteaux et les forteresses gauloises dont parle César, pour ainsi dire, à chaque page; outre les citadelles, qu'il nomme quelquefois (1), ses Commentaires nous font connaître qu'il trouva dans la Gaule trois espèces de villes: 1.^o *Poppidum*, c'est-à-dire, la ville de guerre; 2.^o la *civitas*, dénomination sous laquelle il désigne assez souvent les principales villes (2) de quelques peuples, d'autres

(1) Entre autres celles d'Alise et de Besançon.

(2) Telles que *Vienna*, *Agendicum*, *Decetia*, etc., etc.; et après avoir dit, en général, liv. 3, que les cités des pays où commandait Titurius se soumièrent à ce chef, il ajoute, au paragraphe suivant, qu'il tira des troupes auxiliaires et de la cavalerie de Toulouse, de Narbonne et de Carcassonne, villes auxquelles il donne, peut-être à tort, le titre de *cités* gauloises de la province romaine. Ce passage fait présumer que celles qui se rendirent à Titurius étaient véritablement des cités-villes.

fois le point de réunion (1) de leur gouvernement, mais plus souvent encore l'ensemble de ces mêmes peuples; 3.^o enfin, la *cité-métropole*, qu'il me paraît toujours désigner par le seul nom propre de la ville dont il parle, sans y ajouter les qualifications d' *oppidum* (2) ni de *civitas*. Et en effet, il articule rarement le nom propre d'une ville, sans un de ces mots; d'où il me semble qu'on doit conclure que lorsqu'il ne les emploie pas, il ne peut avoir en vue que d'indiquer une cité principale, une ville dominante, en un mot, une *cité-métropole*. Il est donc tout simple qu'on ne rencontre pas fréquemment, dans les Commentaires, cette désignation, puisque, du temps de César, ces cités-métropoles étaient en très-petit nombre dans les Gaules; et si, mettant à l'écart toute partialité, on lit les Commentaires avec une mûre réflexion, je crois qu'on sera convaincu de ce que j'avance, et que l'on y trouvera que divers degrés de puissance et d'autorité, qu'une véritable hiérarchie existaient entre les villes gauloises. Alors on sera convaincu, je pense, que les châteaux, les forteresses et les villes de guerre dépendaient de quelque cité, et qu'à leur tour, plusieurs de ces cités étaient sous la mouvance des cités-métropoles.

Les anciens auteurs les plus estimés me semblent reconnaître cette hiérarchie, lorsqu'ils attestent que de simples cités gauloises étaient si jalouses de leur titre, qu'elles ne l'accordaient jamais aux villes fon-

(1) Ces points de réunion n'étaient pas toujours des villes; je pense que, dans les cantons éloignés des cités, les assemblées se tenaient au *chronleck* et au *ma'lus*, lieux où les Gaulois rendaient ordinairement la justice, et discutaient les affaires en plein air. César semble appuyer cette conjecture au commencement du liv. 7 de ses Commentaires et ailleurs.

(2) J'entends parler de ces endroits des Commentaires où César désigne une ville par son nom propre, et sans addition actuelle, précédente ou future, des qualifications d' *oppidum* ou de *civitas*; sans qu'il y soit question non plus de ces grandes et belles villes de guerre qu'il rencontre souvent. Par exemple, en parlant de Vannes, qui, comme on sait, fonda des colonies, il dit, après avoir désigné ses *oppida* : *Naves ad Veneniam cogunt*. Strabon, dans le passage transcrit en tête du chapitre précédent, confirme l'opinion où je suis que Vannes était la cité-métropole de la Celtique, et qu'elle conservait, encore de son temps, une bonne partie de son territoire, lorsqu'il dit que du Rhône et de la Seine, il ne faut qu'une journée pour arriver en Bretagne.

Quant aux cités-métropoles des deux autres provinces de la Gaule, j'en parlerai ailleurs : voyez le chap. 1.^{er} de la seconde partie de ce livre.

dées sur leur territoire par des colonies étrangères ; quelque florissantes, quelque puissantes que ces dernières pussent devenir (1). Or, si la seule prérogative de cité d'un peuple particulier était tellement recherchée, tellement honorable et avantageuse, combien, à plus forte raison, celle de cité-métropole de plusieurs de ces peuples devait-elle être brillante, utile et glorieuse ?

Les principales villes obtinrent sans doute le titre de cité (2), à la suite des subdivisions de territoire qui s'opérèrent chez les Gaulois avant l'époque du règne d'Ambigat ; mais, dans la haute antiquité, il devait être fort rare ; il devait même être synonyme de celui de cité-métropole, et, par conséquent, il ne pouvait alors y en avoir que trois, puisque primitivement ces vastes régions n'avaient été partagées qu'en trois (3) grandes provinces. Au reste, on trouvera dans la suite un témoignage que ce titre, accordé depuis aux chefs-lieux des principales subdivisions, ne leur donnait pas les droits (4) attachés au rang de cité-métropole, et qu'aussi long-temps qu'il subsista quelques vestiges des institutions primitives, ces chefs-lieux n'en demeurèrent pas moins dans la mouvance des villes qui seules dans l'origine avaient porté le nom de cité. Ce qu'il y a même de très-remarquable, et qui mérite le plus de fixer l'attention des savans, c'est que les nouvelles métropoles créées dans la Gaule par les Romains, ne possédèrent pas toujours toutes les prérogatives que les vainqueurs voulaient attacher à ce titre, et n'eurent même pas toujours le rang de cités gauloises (5).

Tout occupé de la conquête du pays, César ne changea point l'ad-

(1) Strabon, liv. 4, chap. 2, dit que Nîmes, *cité des Volces arécomices*, était moins considérable que Narbonne, également située dans leur pays. Ceci annonce que Narbonne était étrangère à la Gaule. Marseille n'a jamais été la cité des Saliens, ni la capitale de la Provence. Aix, ville romaine, ne l'est devenue que fort tard.

(2) Nous avons déjà vu que César donne quelquefois le titre de cité aux villes gauloises.

(3) On doit avoir remarqué, dans une note du premier chapitre de cet Essai, qu'il est prouvé, par les médailles impériales romaines, que cette division des Gaules en trois provinces subsista long-temps, au moins quant à l'administration générale du pays.

(4) Voyez le 1.^{er} chap. de la 2.^e part. de ce liv.

(5) Voyez la suite de cet Essai. Le chap. 5 de la 2.^e partie du 4.^e liv. fournit ce témoignage.

ministration intérieure de la Gaule (1). Auguste, au contraire, agit en maître chez les Gaulois. Il établit de nouvelles capitales, de nouvelles métropoles, qui, avant lui, n'étaient parfois ni capitales ni cités, et qui souvent étaient même étrangères à ce peuple. C'était fronder les institutions gauloises ; mais dès-lors la politique romaine ne cessait de tendre à ce but. Les successeurs d'Auguste procédèrent encore plus despotiquement, puisque la religion, le gouvernement et tous les usages furent bouleversés par eux.

Cette confusion alla toujours en croissant. Nous le voyons par diverses notices des Gaules et de l'empire, où, sans aucune acception d'ancienneté ni de rang, les villes devenues depuis peu capitales des différens peuples gaulois en sont nommées les cités, et où de nouvelles métropoles remplacent d'une manière arbitraire celles qui, même depuis les Romains, avaient exclusivement joui de ce droit ; quoique cependant, comme je le prouverai dans la suite de cet Ouvrage (2), le respect des Gaulois pour la hiérarchie des villes, et pour leurs anciennes institutions politiques, civiles et religieuses, se soit maintenu malgré toutes les innovations romaines, et qu'on en retrouve des vestiges jusque bien avant dans le moyen âge.

Mais à quelle époque remonte la fondation de ces premières villes gauloises ? Cette question est insoluble. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, il serait téméraire de prétendre lire dans le passé. L'histoire ne nous a transmis qu'un petit nombre de faits isolés, qui ne peuvent suffire qu'à nous prouver que l'antiquité de ces fondations se perd dans la nuit des siècles.

Pline nous apprend (5) que les Umbriens, peuple gaulois d'origine, dont l'existence en Italie remonte aux premiers âges, et jusqu'aux temps

(1) Il est vrai que la politique de ce conquérant, qui tendait à diviser les peuples en les opposant les uns aux autres, y porta de terribles atteintes ; et que le commandement général donné à Vercingétorix, altéra non-seulement l'ensemble, mais aussi les détails de la constitution des Gaulois.

(2) Voyez le chap. 1.^{er} de la 2.^e partie de ce livre.

(3) Liv. 3, chap. 14. Voy. Denis d'Halicarnasse, liv. 1.^{er}, chap. 8 ; Florus, Servius, etc.

héroïques de Saturne (1), avaient élevé un nombre si considérable de villes dans ce pays, que les Tusces qui envahirent l'Umbrie en détruisirent trois cents. Les Celtibériens, autre colonie gauloise qui s'établit en Espagne, en avaient aussi fondé beaucoup dans cette dernière région (2), comme nous l'attestent les écrits de Tite-Live et de plusieurs autres historiens. Si, d'après ces témoignages, on est forcé de reconnaître que, dès la plus haute antiquité, des colonies gauloises construisirent chez l'étranger une grande quantité de villes, comment ne pas avouer qu'il en existait alors aussi dans la mère patrie? Les colonies ne portent-elles pas avec elles les usages et les connaissances des pays dont elles sont originaires? Mais, de ces villes situées dans la Gaule même, l'histoire ne nous a guère conservé que les noms de *Pyrène* et d'*Alise*. La première était déjà connue du temps d'Hérodote (3), plus de 500 ans avant Jésus-Christ. La fondation de la seconde, attribuée à Hercule (4), date d'une époque infiniment plus ancienne. Quant aux autres villes gauloises moins antiques, nous trouvons les noms de plusieurs, soit dans les *Commentaires*, soit dans des écrits antérieurs, soit dans ceux qui ont été publiés depuis.

Il serait intéressant et même très-important, sans doute, de retrouver sur notre sol les traces des vieux établissemens qu'y fondèrent autrefois les Gaulois, nos ancêtres; la gloire nationale en serait infiniment plus satisfaite, que des recherches qu'on peut faire sur quelques bourgades grecques ou romaines: mais nous ne nous dissimulons pas qu'avec le peu de renseignemens que nous a laissés l'histoire, la tâche serait

(1) Les Umbriens donnèrent l'hospitalité à Saturne pendant sa disgrâce.

(2) 179 ans avant notre ère, le préteur T.-Sempronius-Gracchus détruisit trois cents villes dans l'Espagne citérieure. Voyez Lenglet, à cette date.

(3) Hérodote, liv. 2.

(4) Nous pensons, avec beaucoup d'auteurs respectables, qu'Hercule a existé; et, sans prétendre que le même personnage ait fait tout ce qu'on a dit de ce héros, il ne nous semble pas probable qu'on eût attribué des faits dont la plupart appartiennent à l'histoire, à un être purement chimérique. Ainsi, quelle que soit l'opinion qu'on adopte sur ce demi-dieu, il suffit que les anciens l'aient regardé comme le fondateur d'Alise, pour nous prouver la haute antiquité de cette ville. Au reste, on verra bientôt que cette ville qui exista jusqu'au temps de César, et que la ville de Pyrène, n'étaient pas les plus anciennes de la Gaule; la situation de toutes deux ayant plus de rapports avec les villes de guerre des Gaulois qu'avec leurs véritables cités.

difficile (1). Cependant, s'il nous était jamais permis de suivre une pareille entreprise, voici sur quelle base reposerait notre travail.

Nous admettrions d'abord quatre époques et quatre situations différentes :

1.^o L'enfance de la civilisation, et les places choisies près des fontaines et des ruisseaux.

2.^o La réunion des familles en sociétés, et la fondation des véritables cités sur de très-petites rivières, ou sur des bras de mer étroits, alongés et qui s'enfoncent beaucoup dans les terres.

3.^o L'établissement des places de guerre, des forteresses ; la fondation des villes sur le cours des fleuves ou des grandes rivières, au bord des grands lacs ou sur le rivage des mers.

4.^o Enfin, la dégénération des mœurs, des usages et des institutions de la Gaule ; l'altération de ses monumens, une situation bonne, mais arbitraire, donnée à ses villes.

Il existe encore un autre indice, une autre marque presque certaine à laquelle on peut reconnaître l'antiquité, au moins relative, des différentes villes Gauloises : c'est le nom qu'elles portent ou qu'elles ont porté, et la dépendance, la connexion plus ou moins simple, plus ou moins exacte, plus ou moins forcée, que ces noms conservent avec la langue celtique.

Telle est l'espèce d'échelle de proportion avec laquelle je pense qu'on pourrait juger assez sainement de l'antiquité relative, et peut-être réelle, des villes vraiment gauloises.

La première époque ne serait presque jamais l'objet de nos recherches sérieuses : des bourgades ne laissent que fort rarement quelques traces.

(1) Je ne parle ici que des cités Gauloises ; car on verra dans peu qu'il est moins difficile qu'on ne pense de reconnaître la place qu'ont occupée les châteaux, les forteresses, les citadelles et les villes de guerre.

La seconde pourrait nous offrir des faits à observer; et nous ne balancerions pas à reconnaître un établissement de cette époque, dans un lieu où nous découvririons des armes gauloises fort anciennes; une hauteur propre à servir de point de défense; quelque caverne mystérieuse; un long canal de la mer, ou une petite rivière; et dans le nom de la ville, la trace bien marquée d'un mot vraiment celtique. Nos conjectures acquerraient encore plus de vraisemblance si, dans le voisinage, il existait quelques très-anciens monumens druidiques.

Les villes gauloises qu'il faudrait classer dans la troisième époque, se reconnaîtraient à leur position géographique mieux choisie; aux noms celtiques et aux souvenirs plus ou moins altérés, conservés dans le pays; à la présence des armes anciennes, des médailles gauloises, des débris de poteries, de briques, de mortiers, faciles à distinguer de ceux des Romains. Les conjectures sur un lieu de cette nature nous sembleraient presque devenir une vérité démontrée, si à ces premières données se joignait encore la découverte de quelques traces de ces enceintes de murailles dont on sait que les Gaulois entouraient leurs villes et leurs forteresses. Des monumens druidiques, placés aux environs, seraient aussi un préjugé favorable.

Enfin tout endroit, dans une bonne position géographique, où l'on découvrirait en grande partie les traces déjà indiquées, mais d'un genre qui n'appartiendrait pas à la haute antiquité gauloise; par exemple, des médailles portant des noms écrits; des monumens religieux travaillés au ciseau; des fortifications très-recherchées; et, dans le nom du lieu, des terminaisons tenant, si l'on peut se servir de cette expression, du bas celtique (1); un tel endroit, nous le regarderions comme l'emplacement d'un établissement gaulois de la quatrième époque. Cependant les Commentaires de César prouvent que ces dernières villes existaient lors de son entrée dans les Gaules; et les relations des anciens auteurs témoignent que la plupart y avaient déjà été fondées long-

(1) Je me sers de cette expression, *bas celtique*, comme on dit *basse latinité*. Telles sont, chez les Gaulois, les terminaisons en *durum*, *acum*, *dunum*, etc., qu'on trouve dans les Commentaires de César et ailleurs. En effet, ces terminaisons annoncent une complication éloignée de la naïveté primitive de la langue celtique.

temps auparavant, puisque les Romains, en s'emparant de ce qu'ils nommèrent la province (1), assiégèrent, prirent ou détruisirent un grand nombre de ces villes. Ceci n'est-il pas une nouvelle preuve de l'antiquité des villes gauloises?

Nous avons fait présumer l'époque où les Gaulois commencèrent à bâtir des forteresses; nous indiquerons bientôt à quelles marques certaines on peut reconnaître les places qu'elles ont occupées, et nous terminerons ce chapitre, en remarquant que les anciennes cités-métropoles gauloises paraissent avoir été fondées auparavant, et lorsque les Gaules étaient gouvernées par un seul roi. Mais dans ces temps reculés, et dans un pays aussi vaste, ce genre de gouvernement n'ayant pu subsister pendant une longue suite de siècles, on peut conjecturer que ces premières cités furent métropoles des trois provinces qui se formèrent primitivement; que chacune d'elles voulant accroître sa domination ou défendre ses abords, elles furent fondatrices de villes et de places fortes, qui finirent par secouer le joug à certains égards; celles-là devinrent des cités, celles-ci des capitales, et portèrent enfin à plus de trois cents, le nombre des états distincts qui, dans l'origine, ne formaient qu'un seul tout en trois parties. Or, cette grande subdivision du pouvoir dans la Gaule, comme dans la Grèce, fut la principale cause de l'asservissement général.

~~(1) Soixante ans avant que César parût dans les Gaules, le consul Cassius avait fondé la ville de Toulouze. C'est à son nom qu'elle doit le surnom de Cassiodunum. On prétend qu'il y eut une bataille entre les Romains et les Gaulois, lorsque Fabius Maximus y fut défait et y périt. On ne pourra s'en assurer au moins, qu'il existait des villes, et même des villes de guerre, dans notre midi, puisque le consul Cassius assiégea, prit et détruisit la ville de Toulouze, et en rebâtit les débris 50 ans avant l'arrivée de Jules César dans les Gaules. Il ne faut pas confondre cette Vieille Toulouze, ville forte des Gaulois, avec la ville actuelle de Toulouze, dont la fondation est de beaucoup postérieure.~~

à une époque; les villes, ce n'est pas à dire qu'il y eût des villes de guerre? Une ville forte, qui n'est pas une ville de guerre.

(1) Pour en venir à quel point les Gaulois, 566 ans avant notre ère, ont-ils bâti des villes? Quant Fabius, 108 ans après, vainquit les Allobroges, ce n'est pas à dire qu'il y eût des villes de guerre, le consul Cassius y fut défait et y périt? On ne pourra s'en assurer au moins, qu'il existait des villes, et même des villes de guerre, dans notre midi, puisque le consul Cassius assiégea, prit et détruisit la ville de Toulouze, et en rebâtit les débris 50 ans avant l'arrivée de Jules César dans les Gaules. Il ne faut pas confondre cette Vieille Toulouze, ville forte des Gaulois, avec la ville actuelle de Toulouze, dont la fondation est de beaucoup postérieure.

CHAPITRE X.

Arts militaire et nautique chez les Gaulois,

UN peuple qui déconcerta les plus grands généraux, qui défit les armées les plus considérables et les plus aguerries, et porta la terreur de ses armes dans presque tout l'ancien univers; un peuple dont les troupes passaient à la nage, par bataillons et par escadrons, des rivières telles que le Rhin (1); qui se faisait un spectacle et un amusement des évolutions et des exercices militaires (2); qui, enfin, inventa et employa des signaux (3) pour avertir avec célérité ses différentes provinces des évènements qui se passaient sur les points attaqués par l'ennemi; un tel peuple, dis-je, ne fut jamais dépourvu de toute connaissance dans l'art militaire. Des hordes de barbares, quelque nombreuses, quelque braves qu'on les suppose, ne sauraient ni obtenir de pareils succès, ni se rendre constamment si redoutables au reste du monde. Aussi plusieurs auteurs anciens, plus véridiques et plus sensés que les modernes, ont-ils parlé favorablement non-seulement de l'intrépidité des Gaulois, mais encore de leur science dans l'art de la guerre, de leurs manœuvres, de leur tactique et de leurs opérations militaires.

Diodore, Appien, et Tite-Live lui-même, parlent souvent de leur ordre de bataille. Cæton assure qu'ils s'appliquaient avec beaucoup de soin aux exercices militaires; et Polybe, après avoir dit (4): « Les Gésates

(1) Pelloutier, pag. 341, d'après Dion, Ammien, Tacite, Pline-le-Jeune, Pausanias, etc.

(2) Strabon, liv. 3; Varron, frag.; Isidore, chron., etc.

(3) *De bello Gall.*, lib. 7.

(4) Liv. 28, chap. 12. Observons que Polybe fut mené prisonnier à Rome 166 ans avant notre ère, et plus de 100 ans avant la conquête des Gaules. Végèce, liv. 2, chap. 2, dit que les légions des Gaulois et des Celtibériens étaient fortes de 6,000 hommes.

(peuple gaulois) ayant passé les Alpes avec une armée magnifiquement équipée de toutes sortes d'armes », ajoute : « Vous n'eussiez vu personne, dans les *premières cohortes*, qui ne fût paré de chaînes, de colliers et de bracelets d'or. »

Mais c'est surtout César qu'il faut lire et méditer, pour bien connaître les Gaulois sous le rapport de l'art militaire. Entre mille faits que nous pourrions puiser dans ses Commentaires, nous nous contenterons d'en indiquer quelques-uns.

Lors de l'attaque des 7.^e et 12.^e légions, César nous dit (1) que les Gaulois les prirent en tête et en flanc, et que leur réserve alla s'emparer du camp romain. Pour vaincre Titurius et Cotta, les Gaulois se mirent en embuscade en deux corps (2); et lorsqu'ils virent les Romains arrivés dans un lieu désavantageux, ils les attaquèrent à la fois en tête, en queue et sur les flancs.

Lorsque César se fut rendu maître des remparts d'*Avaricum*, les Gaulois se rangèrent sur-le-champ en coin (3), dans les marchés et dans les places publiques de la ville, pour faire face de tous côtés à l'ennemi. On lit ailleurs (4), qu'ils employèrent une ruse de guerre pour décamper en présence des Romains, et que ce stratagème leur réussit parfaitement.

On peut voir encore dans les Commentaires, le cruel embarras où se trouva César lors de la bataille que les Gaulois lui livrèrent sur la Sambre. Ils tombèrent inopinément sur ses troupes (5), attaquèrent celles qui fortifiaient son camp, et les Romains ne durent la victoire qu'au bonheur de leur général; car il avoue que nos pères ne lui avaient même pas laissé le temps de donner ses ordres, ni le signal du combat.

Si, enfin, on voulait de plus anciens exemples de l'excellence de leur

(1) *De bell. Gall.*, lib. 2.

(2) Lib. 5.

(3) Lib. 7.

(4) Lib. 8.

(5) Lib. 2.

tactique, l'on pourrait citer, et la bataille de Fésule (1) où une ruse de guerre les rendit vainqueurs des Romains, et la bataille de Télamon où ils firent face de deux côtés, pour résister aux armées d'Attilius et d'Æmilius : manœuvre savante que Polybe lui-même admire, et dont il attribue la première idée aux Gaulois (2).

Convenons donc qu'ils connaissaient l'art militaire ; qu'ils exécutaient fort bien et très-promptement les évolutions et les manœuvres les plus difficiles ; qu'ils savaient ranger leurs armées sur des lignes, en colonne, en coin, etc., et varier leur ordre de bataille suivant les circonstances et les localités. César, qui les connaissait mieux que ceux qui les décrivent aujourd'hui, prenait toujours avec eux les précautions qu'on doit employer contre un ennemi versé dans l'art militaire ; et chaque fois que ses lieutenans y manquèrent, ils furent complètement battus.

Ce serait ici le lieu d'entrer dans quelques détails sur les armes dont les Gaulois faisaient usage ; mais nous en avons déjà fait connaître. Nous nous bornerons donc à dire, d'après l'auteur de l'Histoire des Gaulois, qu'ils étaient quelquefois cuirassés de fer ; qu'ils portaient souvent des masses d'armes du même métal ; qu'ils faisaient usage de traits, de javelots (3), de pieux, de frondes, etc. Cet historien dit qu'ils se dépouillaient au moment d'une bataille, pour que le corps acquît plus de souplesse. Polybe (4) prétend, au contraire, qu'ils combattaient quelquefois nus, pour mieux braver l'ennemi. Il faut avouer que c'était pousser l'audace à l'excès (5).

(1) Elle fut livrée 225 ans avant notre ère.

(2) Polybe, liv. 2.

(3) César, liv. 5, parle de javelots enflammés et de pots à feu, qu'ils lancèrent dans un camp romain.

(4) Polybe, liv. 28, chap. 12.

(5) Les lois de Lycurgue faisaient un devoir aux Spartiates de ne quitter leurs boucliers qu'à la mort ; les Gaulois, au contraire, pouvaient combattre nus et sans armure. Ces usages, qui semblent contradictoires, émanent pourtant de principes qui paraissent venir de la même source. Il était très-politique, en effet, au législateur d'une petite république, de veiller à la conservation de ses défenseurs ; et dans la Gaule, où la population était immense, cette bravade excitait l'émulation, et produisait des héros toujours prêts à verser leur sang pour la patrie.

Nous ajouterons, d'après Diodore (1), que « leurs boucliers, d'une forme particulière, sont pour eux non-seulement une *défense*, mais un ornement : ils y font sculpter des figures d'airain *travaillées avec beaucoup d'art*. Leurs casques, de même matière, sont surmontés de figures, de panaches, etc. La plupart portent des cottes de mailles en fer, et plusieurs des armures d'or et d'argent (2). Ils ont de longues épées, des lances dont le fer a une coudée de long sur deux palmes de largeur. Leurs sauries sont aussi grandes que les épées romaines, mais beaucoup plus pointues ; quelques-unes sont droites, d'autres différemment recourbées : de façon qu'elles coupent et hachent les chairs, et qu'on ne les retire du corps qu'en augmentant considérablement la plaie. »

L'infanterie des Gaulois était très-nombreuse ; mais la cavalerie était leur arme favorite. Chaque cavalier (3) se faisait suivre par deux autres hommes à cheval : l'un était destiné à le remplacer ; l'autre, à soigner ses blessures. Cet ordre, nommé par les Gaulois *trimarckesia*, et adopté par la plupart des peuples, s'est long-temps maintenu parmi nous : un chevalier français, puis un homme d'armes, étaient suivis de deux écuyers. Ce nombre a été augmenté depuis et porté jusqu'à sept.

Les cavaliers gaulois étaient pris dans la classe aisée ; mais les nobles montaient des biges (4) conduits par leurs cliens. Ils lançaient leurs javelots, et sautaient de leurs chars pour combattre à pied ou à cheval ; ce qui semble témoigner que de ces cliens, les uns conduisaient les chevaux de main ; et les autres, comme nous le voyons dans la bataille que Bituitus livra à Fabius (5), portaient les armures. Ces chars, fortement liés ensemble, servaient parfois de retranchement, lorsqu'on était sur la défensive.

(1) Liv. 5, chap. 20.

(2) Plutarque, vie de Marcellus, dit que Briomare, chef gaulois, avait une armure d'or et d'argent ciselés, peinte de différentes couleurs, et aussi étincelante que la foudre.

(3) Polybe, liv. 28, chap. 12.

(4) Diodore, liv. 5, chap. 2. Les biges étaient des chars attelés de deux chevaux.

(5) Il fallait bien que ce fût ainsi, puisque l'histoire dit que Bituitus changea trois fois d'armure.

Ces différens usages, à la vérité, ne sont plus dans nos mœurs ; mais ils n'ont rien qui puisse induire à croire que les Gaulois fissent la guerre en véritables barbares, sans ordre, au hasard, n'ayant d'autre guide que leur courage, d'autre tactique que la volonté ferme et généreuse, ou de venger une injure, ou de défendre leur indépendance.

Après tout ce que nous avons dit, nous arrêterons-nous à justifier les Gaulois de quelques reproches qu'on leur a faits, ou sur l'habitude qu'ils avaient de sortir de leurs rangs pour défier l'ennemi, ou sur ces cris terribles qu'ils jetaient en marchant aux combats, ou sur leur prétendue cruauté après la victoire ? Mais ces provocations en duel n'étaient pas propres seulement aux Gaulois ; on les retrouve chez presque tous les anciens peuples. Mais ces cris, précurseurs des batailles, étaient communs aux Gaulois, aux Grecs, aux Romains, à toutes les nations de l'antiquité. Mais la cruauté des Gaulois après la victoire se borna presque toujours à de trop justes représailles : les *Commentaires de César*, les *Décades de Tite-live*, tous les historiens nous l'attestent. Nous ne combattons donc pas sérieusement des reproches aussi peu fondés, et qui ne prouvent rien, sinon que ceux qui les répètent jugent des temps anciens d'après nos usages modernes ; moyen infallible de propager l'erreur et d'étouffer la vérité. Achéons plutôt de donner une juste idée de l'art militaire chez les Gaulois, en rapportant ce que César nous a transmis sur les moyens qu'ils employaient pour l'attaque et pour la défense des places.

Quant à l'attaque, on sait que le genre de guerre que firent les Romains aux Gaulois empêcha presque toujours ces derniers de devenir assaillans ; aussi les *Commentaires* ne les montrent-ils que très-rarement comme véritables assiégeans d'une ville de guerre (1). César dit, il est vrai, que, pour assiéger une place, « les Belges et les habitans de la Celtique commencent par la cerner avec toutes leurs troupes ; qu'ils lancent ensuite de toutes parts, contre les murailles, un si grand nombre de pierres et de javelots, qu'on ne peut y tenir ; et que,

(1) *De bell. Gall.*, lib. 2. Le siège de Bibrax.

se couvrant de leurs boucliers, ils rompent les portes et sapent les murs » : mais on voit que ce conquérant ne peut et ne doit vouloir parler ici que de l'attaque impétueuse et spontanée des forteresses ; circonstance où l'assaillant n'agit, pour ainsi dire, jamais selon les règles de l'art.

Si cependant on voulait s'étayer de ce passage pour contester aux Gaulois la tactique des sièges, nous invoquerions le témoignage du même auteur, lorsqu'il parle de quelques circonstances où les Gaulois crurent devoir attaquer des places dans les formes. Alors, s'il ne rend pas une entière justice à leurs connaissances militaires, il ne peut du moins s'empêcher de les reconnaître. C'est ainsi qu'ayant délivré Q.-Cicéron (1), son lieutenant, assiégé par les Gaulois dans un camp retranché, il est obligé d'admirer leur circonvallation, leurs tours (2), leurs ouvrages, leurs beliers, leurs machines de guerre, etc. Seulement, trop fidelle à son plan de diffamation, César attribue aussitôt l'indication de ces procédés à quelque déserteur romain, quoique les anciens auteurs ne nous aient pas laissé ignorer que presque toutes les armes, armures et machines de guerre étaient d'invention Gauloise.

On lit aussi dans les Commentaires que, n'ayant point d'outils pour former ces ouvrages, les Gaulois transportèrent des terres dans les pans de leurs habits, et coupèrent avec leurs épées les gazons nécessaires pour le revêtement. César nous dit de plus que cette circonvallation avait cinq lieues de tour, et qu'elle fut achevée et gazonnée en trois heures. Certes voilà bien peu de temps employé pour terminer et perfectionner un aussi grand travail. Cependant les Gaulois n'avaient pu s'aider des outils nécessaires, parce que, comme César le laisse présumer, ils avaient pris promptement la détermination d'assiéger ce camp, et n'avaient pu rassembler, ainsi qu'à Bibrax, tout ce qui fait besoin dans ces sortes d'attaques. Mais si les pans de leurs habits pouvaient suffire au transport des terres, et leurs épées à couper

(1) *De bell. Gall.*, lib. 4.

(2) César parle souvent des fossés de leurs places fortes ; il en cite aussi les tours, lorsqu'il dit que les Gaulois furent classés de celles d'*Avaricum* : ainsi, il est certain que nos ancêtres connaissaient l'usage de cette pièce de fortification.

les mottes de gazons, ces objets ne leur étaient d'aucun secours pour creuser le fossé de cette vaste circonvallation. On peut donc conclure, du texte même des Commentaires, que si les Gaulois qui entreprirent ce siège n'avaient pas, à beaucoup près, le nombre nécessaire d'outils, ils n'en étaient pas cependant totalement dépourvus.

Passons maintenant à la défense des places. Écoutons encore César :

« Les murailles, chez les Gaulois, sont presque toujours faites de la même manière (1). Ils couchent par terre, de leur long, de grosses poutres, à deux pieds de distance l'une de l'autre. En dedans, ils les attachent ensemble par des traverses, et remplissent de terre ce vide de deux pieds. Le même vide est revêtu par le dehors de grosses pierres. A ce lit de poutres, de terres et de pierres, ils en ajoutent un second, gardant toujours le même intervalle : en sorte que les poutres ne se touchent point, et sont supportées par les pierres placées entre chaque rang. L'ouvrage est ainsi continué jusqu'à la hauteur convenable. Ces rangs de pierres et de poutres ainsi entrelassées en échiquier (2), font un effet assez agréable, et ces sortes de murailles sont très-utiles, très-commodes pour la défense des places ; car les pierres les mettent à couvert du feu, et les poutres les défendent du belier. Ces poutres ayant ordinairement quarante pieds de longueur, la muraille a de même quarante pieds d'épaisseur, et ne saurait être rompue ni démolie. »

Il eût été difficile, je crois, d'imaginer une construction plus ingénieuse (3), et qui s'opposât mieux aux anciens moyens d'attaque ; or, comme on sait que les Gaulois étaient inventeurs du belier, il en résulte que le perfectionnement qu'ils avaient introduit dans l'art d'attaquer les places, les conduisit à perfectionner aussi l'art de les défendre. Les détails dans lesquels César est entré sur la structure de leurs murailles,

(1) *De bell. Gall.*, lib. 7. Dans mes citations des Commentaires, je me sers de la traduction de M. de Wailly, in-12, deux volumes, 1806.

(2) Cette description est une preuve indubitable que les Gaulois savaient tailler la pierre ; aussi César parle-t-il souvent de leurs palais, de murailles construites en avant de leurs villes de guerre, etc.

(3) Cette ingénieuse construction appartient pourtant exclusivement à nos pères.

les sièges qu'ils ont soutenus à *Gergovie*, à *Alise*, à *Uxellodunum*, etc., sont autant de témoignages qu'ils étaient aussi avancés dans cette partie de la science militaire qu'aucun des autres anciens peuples du monde. Mais citons-en un exemple, et prenons-le dans la description que donne César du siège d'*Avaricum* (1).

« Au grand courage de nos gens, les Gaulois opposaient toutes sortes de ruses ; car cette nation, qui est très-industrieuse, sait à merveille imiter (2) tout ce qu'elle voit faire. Ils détournaient donc l'effet des faux dont nous nous servions, en les attrapant avec des *lacets* ; et quand ils les tenaient ainsi accrochées, ils les tiraient avec des *machines*. Ils ruinaient aussi nos *terrasses*, en les *minant* par-dessous (3) ; en quoi ils sont d'autant plus habiles, que leur pays (le Berry) est plein de mines de fer (4), et qu'ils sont accoutumés à *creuser* et à faire des *trous* en terre. Ils avaient de tous côtés garni leurs murailles de *tours* couvertes de *cuir*. Nuit et jour ils faisaient des *sorties*, et brûlaient nos ouvrages ou tombaient sur nos travailleurs. A mesure qu'élevait nos terrasses nous montions nos tours, ils élevaient les leurs à proportion, par le moyen des *mâts* qui y étaient attachés, sur lesquels ils formaient de nouvelles *galeries*. Si nous ouvrons une mine, ils l'éventaient, la remplissant de *pieux pointus durcis au feu*, de *poix bouillante* et de *grosses masses de pierres* : par là, ils arrêtaient les mineurs, et les empêchaient d'approcher des murs. »

Si l'on ajoute à ces détails, que César ne put prendre d'emblée *Noviodunum* (5), à cause de la largeur de ses fossés et de la hauteur de ses murailles, mais qu'il fut forcé d'assiéger cet *oppidum* dans toutes les règles de l'art ; si l'on se rappelle qu'il fut obligé de lever

(1) *De bell. Gall.*, lib. 7.

(2) La construction de leurs murailles, les mines et contre-mines, les sapes, les galeries souterraines, etc., dont il va parler, n'étaient cependant pas des imitations, non plus que les découvertes qui leur sont attribuées. Les belles défenses qu'ils firent dans leurs places assiégées, prouvent qu'ils n'avaient pas besoin d'être imitateurs. César cite, liv. 3, de pareilles galeries, à l'occasion d'un autre siège.

(3) Ils savaient donc creuser la terre, et ne se servaient pas toujours, sans doute, de leurs épées pour la fouiller, ni des pans de leurs habits pour la transporter.

(4) Le fer était donc exploité en grand dans les Gaules, long-temps avant l'arrivée de César.

(5) *De bell. Gall.*, lib. 2. Peut-être est-ce *Novion des Suesiones*.

le siège de *Gergovie*, et que Labiénus fut contraint d'en faire autant à *Paris* (1); si l'on fait attention que les Gaulois, après avoir mis le feu à cette dernière ville, suivirent l'armée de Labiénus, qui venait de s'emparer de *Melun*, et se campèrent avantageusement devant lui, en mettant la rivière de Seine entre deux; si, enfin, l'on réfléchit sur le parti que prirent les états-généraux des Gaules, lors du siège d'*Alise*, d'opposer à César une armée d'*élite*, plutôt que la *levée en masse* (2) demandée par Vercingétorix, on sera forcé de convenir que nos ancêtres étaient très-expérimentés dans toutes les parties de l'art militaire.

Leurs connaissances dans la marine, soit pour la construction, soit pour la guerre, n'étaient pas moins étendues. Nous avons déjà transcrit plusieurs passages des *Commentaires* de César; nous allons encore citer ici celui où l'auteur décrit les constructions navales des Gaulois. Pour le surplus, on pourra voir l'ouvrage lui-même; on y trouvera des détails intéressans que nous sommes obligés d'omettre.

« Les ennemis, dit-il (3), avaient un autre avantage, par la manière dont leurs vaisseaux étaient construits et équipés. Ces vaisseaux avaient le fond plus plat que les nôtres, et étaient, par conséquent, moins incommodés des bas fonds et du reflux; la poupe en était fort haute, et la proue, plus propre à résister aux vagues et aux tempêtes; tous étaient de bois de chêne, et, ainsi, capables de soutenir le plus rude choc; les poutres traversantes (les baus), d'un pied d'épaisseur, étaient attachées avec des clous de la grosseur du pouce; leurs ancres tenaient à des chaînes de fer, au lieu de cordes, et leurs voiles étaient de peaux molles et bien apprêtées, soit faite de lin, soit parce qu'ils ignoraient l'art de faire de la toile, soit, ce qui paraît plus vraisemblable, parce qu'ils ne croyaient pas que la toile pût résister aux agitations et

(1) *De bell. Gall.*, lib. 7.

(2) *De bell. Gall.*, lib. 7. Les raisons que donne César de cette préférence, sont que ces états-généraux pensèrent qu'avec des troupes en plus petit nombre, mais meilleures, on éviterait le désordre et la confusion; qu'il serait plus facile de pourvoir aux vivres, et que la discipline militaire serait mieux observée.

(3) *De bell. Gall.*, lib. 3.

aux vents impétueux de l'Océan, et faire mouvoir des vaisseaux aussi pesans que les leurs (1). Dans l'action contre ces vaisseaux, notre flotte ne les surpassait qu'en agilité et en vitesse; quant au reste, ils étaient plus propres que les nôtres pour les vastes mers et les tempêtes. Nous ne pouvions les incommoder de l'éperon, tant ils étaient solides; ni les attaquer facilement, à cause de leur hauteur. Pour les mêmes raisons, ils craignaient moins les écueils. Outre cela, ils ne redoutaient ni les vents ni les tempêtes: ils étaient sans danger dans les bas fonds, et ne craignaient, dans le reflux, ni les pointes ni les rochers, avantages que les nôtres n'avaient pas. »

César ajoute que lorsque sa flotte parut, celle des Gaulois, composée de deux cent vingt gros vaisseaux, bien équipés et bien armés, sortit du port, et se présenta en bataille devant elle.

Je ne me permettrai aucune réflexion sur l'architecture et la tactique navales des Gaulois. C'est au lecteur à apprécier s'ils n'avaient pas fait les manœuvres (2) convenables aux circonstances, s'ils n'avaient pas bien proportionné la construction de leurs vaisseaux, et s'ils ne leur avaient pas donné assez de solidité pour résister à l'impulsion des vents et des flots de l'Océan, tout autrement impétueux que ceux de la Méditerranée, seule mer que les autres peuples fréquentassent alors.

(1) Pourquoi César donne-t-il à l'usage que faisaient les Gaulois de voiles en peaux molles et bien apprêtées, d'autre cause que celle qui lui paraît la plus vraisemblable? Ne cherche-t-il pas évidemment ici, comme dans mille autres occasions, à déprécier nos ancêtres? Un peuple qui savait fabriquer de riches étoffes, et même du drap, devait savoir faire de la toile. D'ailleurs, Strabon (liv. 15), nous apprend que les Gaulois cultivaient le lin, et qu'on faisait des toiles dans toute la Gaule. Tite-Live assure que les Gaulois fournirent des vêtemens aux soldats d'Annibal. Enfin, lorsqu'on n'avait pas encore imaginé de faire des toiles exprès pour la voilure des vaisseaux, je demande de quelle matière autre que la peau molle, on aurait pu composer les voiles de vaisseaux tels que ceux dont les Gaulois avaient inventé l'ingénieuse construction?

(2) César avoue qu'il dut sa victoire navale contre les Vénètes, à un calme plat qui survint pendant l'action, et qui empêcha les vaisseaux gaulois d'exécuter aucune manœuvre. Les vaisseaux romains allant à la voile et à la rame, et étant infiniment plus nombreux et beaucoup plus faciles à manier, eurent alors tout l'avantage.

CHAPITRE XI.

Forts et forteresses; génie militaire chez les Gaulois.

J'AI déjà fait remarquer qu'à l'occasion de la guerre des Gaules, César se sert très-fréquemment des dénominations de *castellum*, *castrum*, *arx* et *oppidum*. Il n'est pas possible de douter que ces expressions ne désignent des fortifications gauloises, puisque César ne les emploie que lorsqu'il est sur le point d'assiéger des forteresses, ou lorsqu'il s'en est rendu maître sans coup férir. Mais s'il est certain que ces dénominations indiquent des places de guerre, il ne l'est pas moins que la différence établie par César entre elles, en met nécessairement dans leur force relative. On doit donc en inférer que les premières étaient de simples châteaux ou petits forts; les secondes, des châteaux plus étendus ou des forteresses; les troisièmes, des citadelles; les quatrièmes, enfin, de véritables villes de guerre. C'est du moins ce qu'on peut croire d'après les détails dans lesquels l'auteur sur les sièges qu'il fit, sur l'assiette et la grandeur des places qu'il attaqua, et sur la nature des difficultés qu'il eut à vaincre. En rapprochant ce qu'il dit des observations que j'ai faites, ou sur les lieux mêmes dont il parle, ou sur d'autres points dont il n'a pas eu à parler, mais où j'ai pu reconnaître aussi des travaux exécutés par les Gaulois, je crois pouvoir répandre un nouveau jour sur leur système de défense, partie si intéressante du génie militaire.

Dans l'antiquité, et avant la découverte de l'artillerie, on regardait une place comme imprenable de vive force, quand elle était assise sur une montagne isolée et escarpée de tous côtés; aussi presque tous les peuples anciens élevèrent-ils leurs forteresses sur des positions de cette nature. Quand le terrain ne le leur permettait pas, ils cherchaient du

moins la proximité d'un fleuve qui pût arrêter l'ennemi : du reste, ils s'en remettaient, pour leur sûreté, à la hauteur et à la force des tours et des murailles derrière lesquelles ils se retranchaient.

Les Gaulois, pour se fortifier, ne négligèrent pas non plus ces hauteurs, ces tertres et montagnes isolées, quand le pays leur en offrait. C'est sur une montagne escarpée de tous côtés, qu'était bâtie cette ville d'Alise que César eut tant de peine à réduire. Les Commentaires indiquent aussi qu'il assiégea plusieurs autres places gauloises pareillement situées ; mais si nous lisons attentivement ce qu'ils disent de la ville des Atuatiques (1), d'Avaricum (2), d'Uxellodunum (3), etc., nous voyons que nos ancêtres ne se croyaient pas moins en sûreté sur des hauteurs escarpées de trois côtés, et qui n'étaient accessibles que par un seul point.

La nature offre rarement de très-hautes positions, absolument isolées, et qui présentent de tous côtés des rampes fort rapides ; elle fournit plus souvent des pointes de coteaux qui, s'avauçant dans les plaines, et à pic sur trois de leurs côtés, produisent à leur faite des plateaux longs et étroits. Ce sont ces particularités du sol que les Gaulois ont préférées, et qu'ils n'ont réellement presque jamais manqué de mettre en état de défense. Mais une chose véritablement très-remarquable, c'est que si le terrain n'offrait ni ces accidens de coteaux, ni d'éminence isolée à portée des lieux qu'ils voulaient protéger, alors ils y élevaient des buttes factices, sur lesquelles ils construisaient des forts destinés à remplir l'objet qu'ils se proposaient.

L'étendue des deux sortes de localités indiquées plus haut, semble avoir déterminé l'espèce de fortification que les Gaulois y établissaient. Si ces élévations, absolument isolées, ou saillantes dans les plaines, avaient des dimensions médiocres, ils y bâtissaient un simple fort, un

(1) *De bell. Gall.*, lib. 2.

(2) *De bell. Gall.*, lib. 7.

(3) *De bell. Gall.*, lib. 8. Le liv. 3 des Commentaires témoigne que presque toutes les villes fortes de la côte de Bretagne avaient une situation analogue à celle dont je viens de parler, et qu'elles étaient bâties sur des langues de terre saillantes dans la mer.

petit château; quand la disposition du terrain le permettait, ils y élevaient une forteresse. Lorsqu'une cité placée dans une position désavantageuse avait besoin de travaux accessoires pour sa défense, alors, si le local s'y prêtait, ils construisaient une citadelle assez près de cette ville pour lui servir de point d'appui. Si, enfin, ils trouvaient chez eux une pointe de montagne parfaitement isolée et ayant un vaste plateau à son faite; ou s'ils rencontraient une de ces langues de coteau qui, s'avancant et se projetant loin dans la plaine, forment un long promontoire, et conservent cependant à leur crête une surface étendue, ils y fondaient une ville de guerre; et, quand ces localités leur en offraient les moyens, ils en profitaient pour se ménager une citadelle qui ajoutait encore de nouveaux obstacles aux attaques de l'ennemi. On verra dans la suite que le territoire pétrocorien offre des exemples curieux de ces sortes de positions, de leurs différens emplois, enfin de toutes ces espèces de fortifications gauloises.

Jusqu'ici nous voyons que les positions fortes choisies par les Gaulois ont quelques rapports avec celles que les Romains et les autres peuples de l'antiquité ont préférées : la différence essentielle consiste dans la manière dont nos pères traitaient les ouvrages et les défenses de ces emplacements.

Il est cependant vrai de dire que, pour se retrancher, les Romains et les autres nations n'ont jamais donné la préférence à ces portions de coteaux alongées et saillantes dans les vallons; au lieu qu'il me paraît certain que les Gaulois les ont presque toujours fortifiées. Voici la manière dont ils s'y prenaient.

Si un coteau élevé et escarpé était totalement isolé, ils ne manquaient pas, suivant son étendue, d'y construire un château, une forteresse, ou une ville de guerre; et alors, la seule défense qu'ils ajoutassent à celle que la nature leur fournissait, c'était ces hautes, épaisses et excellentes murailles que Jules-César a décrites. Mais si une langue de coteau se rattachait par un point aux terres attenantes, ils séparaient cette langue d'avec les collines et les terres limitrophes, par le moyen d'une coupure extérieure à la forteresse, et aboutissant au fossé de la fortification. Si les coteaux contigus commandaient la portion for-

tifiée, cette coupure, faite presque toujours en talus très-rapide, était maintenue assez large et même assez vaste pour que les points qui dominaient le fort fussent hors de la portée du trait. Leurs ingénieuses murailles ceignaient non-seulement les trois côtés à pic de ces langues de coteaux, mais aussi le quatrième, c'est-à-dire, celui qui regardait le coteau attenant et la grande coupure. Pour défendre encore mieux cette dernière localité, la plus faible de toutes, ils élevaient en arrière du fossé, dans l'alignement de la muraille, de fortes buttes de terres et de pierres, sur lesquelles ils établissaient sans doute des tours et autres constructions garnies de machines, et munies de toutes sortes de moyens de défense pour la sûreté de la coupure et des fossés.

Les matériaux provenant de l'excavation de la coupure et du fossé n'étaient point inutiles : ils s'en servaient pour lier et consolider leurs murailles, pour unir le sol de la partie fortifiée, pour se ménager les facilités d'élever en buttes un ou plusieurs réduits formés au centre ou vers les extrémités de l'esplanade retranchée, et enfin, dans quelques-unes de leurs villes de guerre, pour suppléer à la construction d'une vraie citadelle. Si la nature n'avait pas pris soin de leur offrir le noyau de ces divers ouvrages, les terres et les pierres de la grande coupure leur fournissaient les moyens nécessaires pour élever le terrain à force de bras et de travail.

De telles positions n'étaient véritablement attaquables alors que par le côté qui se rattachait aux terres et aux collines adjacentes, c'est-à-dire, vers les grandes coupures. C'est aussi sur ce point que les Gaulois multipliaient les moyens de défense, et que, pour garantir les approches de la forteresse, ils se ménageaient souvent de fortes buttes isolées, établies pourtant à portée de la place. Il existe même des exemples d'ouvrages extérieurs encore plus étendus ; et j'ai vu quelquefois la crête de ces coupures, du côté opposé à la forteresse, creusée de fossés profonds, embrassant toute la largeur du tertre. Les buttes étaient pourvues de tours et de machines de toute espèce ; les fossés, conduits parallèlement entre eux et perpendiculairement à la ligne de crête du coteau, au-delà de la coupure, étaient portés au nombre de trois, rapprochés, et placés en avant les uns des autres.

On sera sans doute étonné que, pour s'y fortifier, les Gaulois aient donné la préférence à ces langues de coteaux allongées et fort étroites. La raison de ce choix me semble pourtant simple et naturelle : c'est que les habitations étant nécessairement rangées d'après ce plan du local, les défenseurs des murailles n'avaient qu'un pas à faire pour arriver sur la plate-forme du rempart ; et comme chaque quartier avait indubitablement une certaine portion de murs à surveiller, à la moindre alerte des sentinelles, les militaires se trouvaient aussitôt à portée de secourir et de défendre la partie de murailles dont la sûreté était confiée à leur vigilance et à leur bravoure.

D'après tout ce que nous venons d'exposer dans ce chapitre, je pense qu'il sera facile de reconnaître les ouvrages d'architecture militaire construits par les Gaulois dans les vastes pays qu'ils ont occupés. En effet, si l'on rencontre une position isolée et en pente très-rapide de tous côtés, ou une très-grande butte factice, susceptible de servir de base à un petit château, on peut être presque certain que les Gaulois ont jadis fortifié ces localités. Si l'on découvre quelque-une de ces langues de coteaux longues et étroites s'avancant dans les plaines ; si l'on y remarque la grande coupure qui sépare cette pointe des coteaux attenans, les traces du fossé et de la butte qui protégeaient le fort ; si, par surcroît, ces divers emplacements fournissent des tuiles, des ustensiles, des médailles et autres monumens gaulois, il deviendra indubitable que ces positions ont été choisies et munies par nos ancêtres.

Mais voici un autre indice certain auquel on peut reconnaître les fortifications des Gaulois. Leur manière de construire les murailles est un sûr garant qu'ils n'avaient nul besoin de leur creuser des fondemens, et que, pour les asseoir, il suffisait d'aplanir^{7. D'après-Jorremont} et de consolider la plate-forme qui devait les recevoir : or, outre la grande coupure, le fossé et la butte de leurs forteresses, les vestiges plus ou moins conservés, plus ou moins prolongés de ces esplanades, me semblent être le caractère le plus sûr auquel on puisse reconnaître l'emplacement de leurs anciens travaux militaires ; ^{car cette forte consolidation de terre destinée à recevoir leurs murailles, ont toujours empêché les terres de céder aux grandes pluies et aux vents.}

On voit combien le système de défense des Gaulois différait de celui

des Romains, des Grecs, et des autres peuples de l'antiquité; il ne ressemblait en rien à tout ce qui précéda l'invention de la poudre à canon, invention à laquelle cependant il eût mieux résisté que les autres systèmes de la même époque : mais loin que cette disparité de moyens puisse nous donner une opinion défavorable du génie des Gaulois, nous croyons au contraire y trouver la preuve que chez eux l'art de fortifier les places n'était pas moins avancé que celui des constructions navales.

Cette opinion pourra d'abord paraître hasardée; mais elle est le fruit d'un grand nombre d'observations et de recherches, que nul autre encore n'avait faites (1). Heureux si ces recherches pouvaient servir à répandre un nouveau jour sur cette partie toute nouvelle des antiquités gauloises, et faciliter à ceux qui viendront après nous l'étude des monumens militaires d'un peuple trop peu connu et presque toujours mal apprécié.

CHAPITRE XII.

Expéditions et colonies des Gaulois.

Nous étant imposé la tâche de réunir dans cet Essai les traits généraux qui nous ont paru les plus propres à donner une juste idée des Gaulois, nous croirions notre travail incomplet, si nous ne pré-

(1) Dans l'impossibilité où j'étais de parcourir moi-même toute l'étendue du Périgord et des provinces voisines, pour y découvrir des monumens religieux, civils et militaires de nos ancêtres, je me suis vu obligé de recourir à nos amateurs d'antiquités et à beaucoup d'autres personnes instruites, et de leur communiquer les indications qui peuvent faire reconnaître ces divers monumens. Si les retards que l'impression de cet Ouvrage a éprouvés ont laissé le temps à ces renseignemens de se propager au loin, je prie le lecteur de ne point m'accuser pour cela de plagiat, car ces idées m'appartiennent; elles étaient la base essentielle de mon travail longtemps avant qu'elles aient pu se répandre.

sentions pas ici le tableau rapide des expéditions lointaines de ce peuple.

Parmi ces expéditions, il en est dont on découvre encore les traces dans l'histoire, mais dont on ne peut préciser l'époque. C'est ainsi qu'il n'est pas permis de douter que les Gaulois n'aient, dans des temps très-reculés, formé des établissemens en Angleterre. Les noms de la principauté de *Galles* et du comté de *Cornouailles*, l'uniformité de la langue parlée dans ces contrées avec celle qui est encore en usage dans la Basse-Bretagne (1), suffiraient pour démontrer la vérité de cette antique transmigration que Tacite (2) avait déjà soupçonnée. Mais quelle époque peut-on lui assigner ?

Il est également constant que les Gaulois occupèrent une très-grande partie de l'Espagne : le nom de *Celtibériens*, qu'ont porté jadis les Espagnols ; les noms de *Galice* et de *Portugal*, qui subsistent encore, en sont des preuves incontestables. Ephore, dans Strabon (3), va même plus loin : il comprend l'Espagne toute entière dans la Gaule. Mais quand les Gaulois étendirent-ils leurs conquêtes jusqu'à Gades ou Cadix ? Il est impossible de répondre.

On ne sait guère mieux en quel temps, sous la dénomination d'*Umbriens*, les Gaulois vinrent s'établir en Italie. Lenglet du Frénoi, dans ses *Tablettes chronologiques*, rapporte cet établissement à 1912 ans avant notre ère.

La même incertitude n'existe pas pour les colonies qu'ils envoyèrent depuis en Allemagne, en Italie, dans la Grèce, et jusqu'en Asie : l'histoire en marque positivement la date.

Environ 612 ans avant J.-Christ, Ambigat, chef des *Bituriges* (4), et le plus puissant roi des Gaules, voulant arrêter une insurrection dans

(1) Les Bas-Bretons du canton de Tréguier et les habitans de Cornouailles parlent encore la même langue, ce que quelques auteurs, il est vrai, attribuent à une émigration des peuples de la Grande-Bretagne sur le continent. *Le contraire seroit plus facile à croire.*

(2) Tacite, Vie d'Agriola, § 11.

(3) Strabon, liv. 4, chap. 4.

(4) Tite-Live, liv. 5, chap. 34.

ses états, et craignant que leur excessive population ne devînt la cause de quelque sédition plus funeste, prit la résolution de se débarrasser d'un pareil sujet d'inquiétude. Il fit proposer une expédition lointaine, et annonça que ses deux neveux, Bellovèze et Ségovèze, en seraient les chefs. Toute la jeunesse gauloise adopta avec joie ce projet, et une armée de 500,000 hommes fut bientôt formée.

Ségovèze commanda la moitié de cette armée. Le vol des oiseaux, qu'il consulta, dirigea sa marche au-delà du Rhin. Il traversa la forêt *Hercinie* (Forêt-Noire), et fit plusieurs établissemens en Germanie, entre autres peut-être à *Nuremberg*, dont le nom antique, *Ségodunum*, a de l'analogie avec celui de ce chef. Il en forma aussi en Boème et jusqu'en Hongrie, où ses descendans élevèrent une puissance qui devint redoutable à tous les peuples voisins. Plusieurs savans pensent que c'est de cette colonie d'Allemagne que depuis sont sortis les Francs, pour reconquérir sur les Romains leur ancien territoire.

Bellovèze, qui commanda l'autre moitié de ces 500,000 hommes, s'avança du côté des Alpes. Retenu chez les *Tricastiniens* (peuple qui habitait entre le Dauphiné et la Provence) par les difficultés qu'il rencontra à passer les monts, il devint le protecteur (1) des *Marcellais*, dont les voisins attaquaient la nouvelle colonie, et trouva enfin un passage qui le fit pénétrer en Italie, par le pays des *Tauriniens* (le Piémont). Les *Tusces* ou *Toscans*, maîtres de ces cantons jusqu'aux deux mers, vinrent lui disputer le terrain; Bellovèze les défit sur les bords du *Tésin*, et les força de se retirer, partie en *Etrurie*, leur principale demeure, partie dans ce canton des Alpes qu'ils nommèrent la *Rhétie*.

Les *Umbriens*, confinés par les *Tusces* dans le pays qui touche à la mer Adriatique, furent contraints, malgré leur commune origine avec les *Gaulois* (2), d'abandonner leur territoire à Bellovèze. Il s'em-

(1) Tite-Live, liv. 5, chap. 34. Voyez aussi, sur tous ces faits, l'Histoire universelle, par une société de gens de lettres.

(2) Ce procédé de Bellovèze envers les *Umbriens*, qui sont reconnus pour *Gaulois* d'origine, est une preuve de l'antiquité de l'établissement de ce peuple en Italie. En effet, s'ils y eussent passé peu de temps avant cette conquête, Bellovèze les aurait traités en frères, et non en ennemis.

para de toute cette région; et d'autres peuples des Gaules, attirés par ses succès, étant venus augmenter ses forces, ils formèrent tous ensemble des établissemens fixes dans le nord-ouest de l'Italie, où ils fondèrent Milan, Brescia, Bergame, Trente, Mantoue, Vicence, Come, Vérone (1), Crémone, etc., dont les positions, mieux choisies peut-être que celle de Rome même, ont toujours fait ressortir ces villes des cendres où les ensevelirent plusieurs fois les barbares.

Ces Gaulois s'emparèrent aussi de *Fulcine*, capitale de l'Etrurie, et lui donnèrent le nom de *Bonona* (Bologne), qu'elle porte encore, et que les Romains ne changèrent pas lorsque, 191 ans avant notre ère, ils y envoyèrent une colonie.

Environ 200 ans après ces conquêtes, qui donnèrent à une portion de l'Italie le nom de Gaule Cis-Alpine, et plus de 400 ans avant notre ère, Brennus, chef des Gaulois, assiége Clusium, ville étrusque. Les habitans, pressés par les assaillans, demandent la médiation des Romains. Ceux-ci envoient des ambassadeurs qui entrent en négociation avec les Gaulois, mais qui, en même temps, s'arment pour la défense de la ville. Indigné de ce procédé, Brennus lève le siège de Clusium, et marche droit à Rome. Cependant sa juste colère ne lui laissa pas méconnaître le droit des gens : il se fit précéder par des députés, et ne poursuivit son dessein que lorsque la réponse qu'on fit à ses ambassadeurs devint une injure de plus. Alors les Gaulois pénètrent

(1) Comme mon but principal est d'écrire l'histoire des Antiquités de Vésone et de son territoire, j'oserai hasarder ici une conjecture qui aurait difficilement trouvé place ailleurs. Parmi les peuples qui accompagnèrent Bellovèze, les anciens ne citent point les Vésoniens ni les Pétrocoriens, sans doute parce qu'ils étaient indépendans d'Ambigat, quoique très-voisins des états de ce prince. Cependant il paraît qu'ils allèrent rejoindre Bellovèze, quand ses succès en Italie eurent éveillé l'ardeur guerrière des autres Gaulois. Ce qui permet de le conjecturer, c'est que non-seulement le nom de *Vérone* paraît avoir quelque rapport avec celui d'un de nos bourgs, mais qu'encore (comme l'a très-bien remarqué notre compatriote M. de l'Espine) plusieurs endroits voisins de cette ville, tels que *Bainaco*, *Segonzaco*, etc., offrent une analogie frappante avec d'autres lieux situés sur notre territoire. Il paraît même que le Véronais a conservé longtemps des relations avec le Périgord, puisqu'il avait adopté le dyptique de cette dernière province. En effet, il existe, près de Vérone, un village nommé *San-Fronto* : or St.-Front a été, vers le 2.^e siècle de notre ère, le premier évêque de Vésone, *επισκοπος της γίνιγυδ.*

Je n'attache pas à ces étymologies plus d'importance qu'elles ne méritent; mais j'espère qu'on me pardonnera une simple conjecture que ne contrarie ni l'histoire ni aucun monument.

dans le pays ennemi, taillent en pièces les Romains qui veulent s'opposer au passage du fleuve Allia, s'emparent de Rome, qu'ils livrent à la fureur du soldat, et mettent le siège devant le capitole.

On connaît l'heureux hasard qui sauva cette citadelle. Les Romains capitulèrent. Brennus consentit à sortir du territoire ennemi, moyennant mille livres pesant d'or, qui lui furent comptées; et il n'est pas très-certain que Camille les lui ait enlevés.

Je passe à d'autres traits historiques. Trois cents trente-cinq ans avant Jésus-Christ, les Gaulois envoyèrent des ambassadeurs à Alexandre-le-Grand. Onze ans après, le même conquérant en reçut d'autres de leur part, lorsqu'il faisait son entrée triomphale à Babylone.

Environ 280 ans avant l'ère vulgaire, les Gaulois firent une irruption dans la Grèce avec 300,000 hommes, séparés en trois corps (1). Le premier, commandé par Acichorius et Brennus, y entra par la Pannonie; le second, sous la conduite de Céréthrius, passa dans la Thrace; le troisième, avec son chef Belgius, pénétra dans la Macédoine et en Illyrie. Ce dernier corps d'armée remporta une grande victoire sur Ptolémée, qui fut tué dans le combat; mais Sostène vainquit Belgius, et le força de se retirer (2). Brennus (3), informé de cette défaite, accourut en Macédoine à la tête de 150,000 hommes, et Sostène fut vaincu. Après avoir désolé cette région, Brennus entra dans la Grèce. D'abord il fut arrêté quelque temps au passage des Thermopiles; mais, à l'imitation des Perses, qui l'avaient fait quelque temps avant lui, il tourna les montagnes et marcha sur Delphes, dans le dessein d'en enlever les immenses trésors.

Les Grecs prétendent qu'en approchant du Mont-Parnasse, au pied duquel est située cette ville, les Gaulois essuyèrent un si terrible orage, mêlé de tremblemens de terre, de grêle et de tonnerre, qu'une

(1) Histoire universelle, édit. in-12, chap. 13, pag. 201.

(2) C'est sans doute à la suite de cette déroute complète que les monnaies macédoniennes acquises par la victoire précédente passèrent dans la Gaule, où elles furent en si grande quantité, qu'il fallut leur donner un cours légal.

(3) Voyez sur ce Brennus, Polybe, liv. 2; Pausanias, Justin, etc.

terreur panique s'empara de leur armée, qu'ils s'entretuèrent, se prenant pour des ennemis, et perdirent la moitié de leurs troupes. Les Grecs venus au secours du temple d'Apollon voyant ce désordre, en profitèrent, et taillèrent en pièces les restes de cette armée. Brennus, qui avait reçu beaucoup de blessures, ne voulut pas survivre à sa disgrâce : lui-même, d'un coup de poignard, s'arracha la vie.

Ceux qui avaient échappé à la poursuite de l'ennemi regagnèrent, sous les ordres d'Acichorius, le passage des Thermopiles ; mais harcelés de tous côtés, même par les habitans, ils eurent encore à combattre le froid, la faim, les maladies ; et de ce grand nombre d'hommes venus pour piller Delphes, il ne s'en sauva que très-peu (1).

Les deux chefs gaulois, Léonor et Lutaire, qui s'étaient séparés de ces grandes armées dès le commencement, et avaient marché avec 100,000 hommes du côté de la Thrace, envahirent tout le pays, jusqu'à la mer. De là ils traversèrent (2), l'un le Bosphore, l'autre l'Hellespont, et se rejoignirent en Asie. Ils firent alliance avec Ni-

(1) Encore quelques conjectures. Ne pourrait-on pas croire qu'amis du merveilleux, et portant à l'excès l'orgueil national, les Grecs ont exagéré les désastres éprouvés chez eux par les Gaulois ; et ne serait-il pas possible, quoi qu'en aient dit les historiens, que d'une armée aussi puissante il eût échappé quelques débris encore assez redoutables pour aller s'établir ailleurs ? En effet, je trouve en Circassie (Géographie de La Croix, tom. 2, pag. 239), parmi les Tartares, un peuple qui porte encore le nom de *Pétigoriens*, et dont la capitale s'appelle *Pétigor*, à cause des habitans, mais dont le vrai nom est *Bésini* (*ibid.*, p. 240). Or, il n'est personne qui ne reconnaisse une analogie frappante entre cette dénomination de *Pétigoriens* et celle de *Pétrigoriens* ou *Pétrocoriens* ; entre le nom de *Bésini* et celui de *Vésini* (selon quelques vieux monumens) ou *Vesoni*, que portaient les habitans de *Vésone*, capitale des *Pétrigoriens*. Je n'oserais conclure ; mais quand cette note n'aurait d'autre résultat que de faire remarquer une homonymie singulière, je ne la croirais pas entièrement inutile.

On trouve une homonymie à-peu-près semblable en Sicile, où une ville qui a porté le nom de *Péti*, s'appelle encore *Visini*. Enfin, il existe en Afrique un peuple que Pline (liv. 5, ch. 2) nous fait ainsi connaître : « *Et horum pars, quondam Vesuni, qui avulsi his, propriam fecere gentem, versi ad Aethiopas.* » Cette dernière colonie ne portant pas le nom grec de la province (*Petrocora*), pourrait être beaucoup plus ancienne que les autres ; car, avant l'arrivée des Grecs dans la Gaule, nous nous appelions *Vesoni* (ou *Vesuni*, chez les Latins), et non pas *Petrocorii*.

(2) Ce ne sont pas des barbares et des ignorans dans l'art militaire qui divisent leurs troupes pour passer plus facilement un détroit. Ils ne sont pas dépourvus de connaissances ceux qui font passer la mer à une armée de 100,000 hommes, et qui savent réunir leurs troupes lorsqu'ils ont atteint l'autre bord.

comède, roi de Bithynie, et l'aiderent à recouvrer son royaume sur Zipètes, son frère, qui l'en avait dépouillé. Ce service signalé leur valut un établissement fixe dans la Phrygie : de là le nom de Gallo-Grèce, qu'eut d'abord cette contrée, et ensuite celui de Galatie.

Nous terminerons ce que nous avons à dire sur ces expéditions, en faisant observer qu'on se tromperait étrangement, si l'on considérait ces transmigrations comme celles de barbares qui ne demandaient que le meurtre et le pillage, et qui, gorgés d'or et de sang, retournaient dans leur pays pour y jouir du fruit de leurs brigandages. Ce genre d'excursions appartient aux peuplades du nord. Les peuples du midi, et en particulier les Gaulois, se sont toujours proposé pour but des établissemens utiles et durables.

C'est dans les états-généraux du printemps qu'on décidait s'il était nécessaire au repos public que la jeunesse partit pour aller faire des conquêtes et s'établir ailleurs. Tous les peuples attendaient cette décision avec anxiété. Leur sort en dépendait souvent; et le *ver sacrum* (1) des Gaules était redouté jusqu'aux extrémités de l'ancien monde.

ayant établi ce qui regardait les Gaules, il ne sera sans doute par les G. de propos

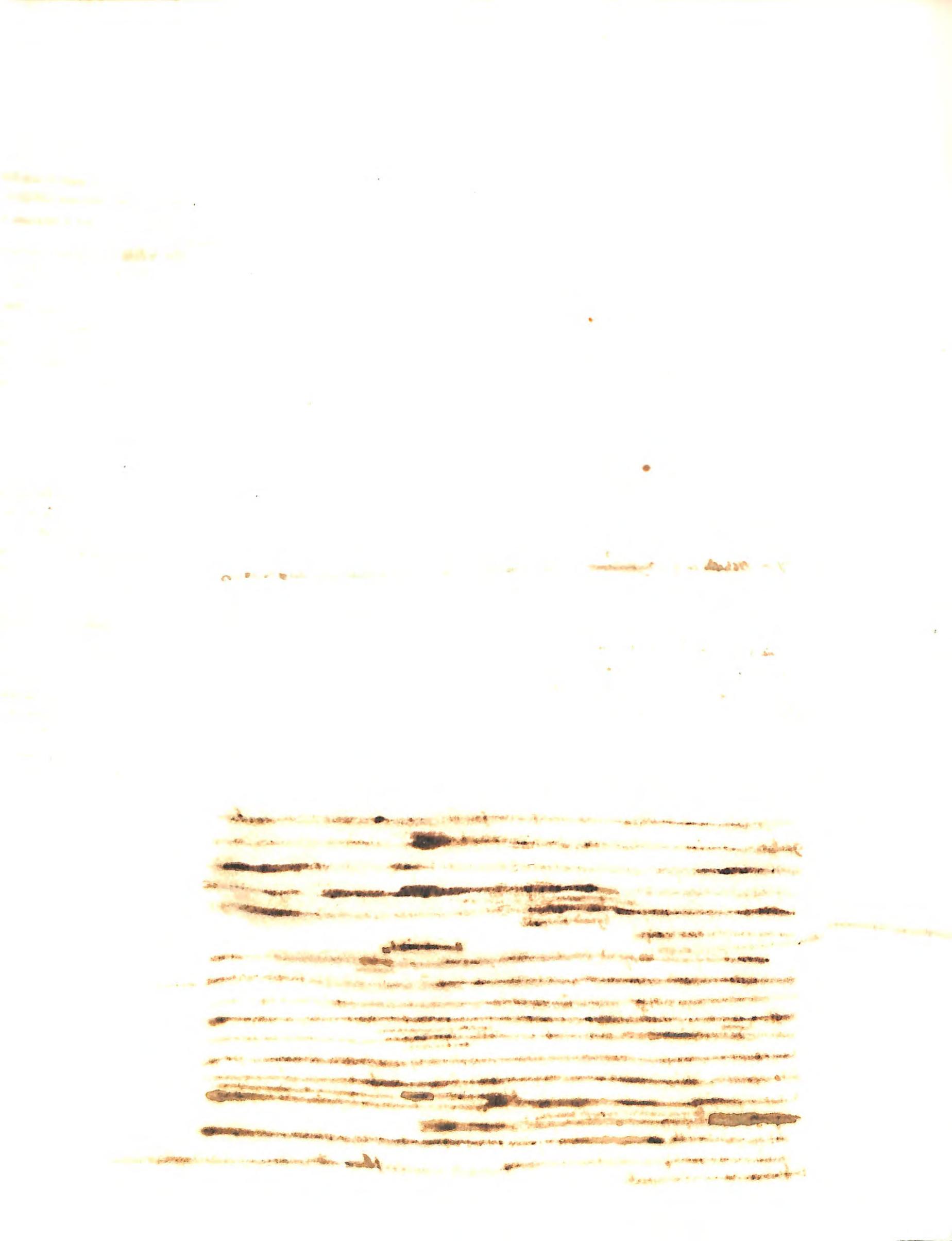
(1) C'était à l'équinoxe du printemps, comme on l'a vu, que se tenaient ces sortes d'assemblées gauloises.

*de finir cette première partie des premiers livres par des réflexions qui montreraient en-
expliquent la civilisation qui semble aussi antique que l'empire lui-même
de parait, en effet, en outre pour ainsi dire, son caractère; ce qui est, en effet, le gaulois -
indiquent que sont d'ici.*



*
admirons donc la marche de la civilisation
providente qui n'a réellement civilisé la -
monde qu'à mesure qu'il a recouvert cette
civilisation.
en effet, les peuples qui ont subi
avec foi et fidélité la croyance d'un dieu
tout puissant, et qui ont été pour
justement, et qui ne prod. jamais de la
vrai bonheur de l'homme; tout les peuples
qui ont subi la civilisation; adaptés
bienfait de la véritable civilisation; adaptés
comme de jadis, antiques ou les peuples
ont civilisés.
à l'exemple des gaulois nos ancêtres, et qui
à peine un demi-siècle qu'on a belle-
France l'ont incorporé attaché à la
religion, ce soit pour être, la seule nation
raisonne qui l'aurait pu l'empire.
dans la sublimité. aussi a-t-elle long-
temps prospéré, aussi l'a-t-elle toujours
miraculeusement relevé de ses chutes,
aussi a-t-elle mérité de passer pour
le chef-d'œuvre de la civilisation
européenne; mais ayant perdu de vue
la vraie base de la civilisation, notre
révolution la plongée dans tous les
recours dans tous les traverses, dans
tous les atrocités de la religion poussée
à son comble. chaque peuple de cette de-
juillet 1830? le bouleversement, l'effacement
véritablement peut être, de notre civilisation
de la patrie; et de plus, la civilisation
des, etc. etc. etc.





LIVRE PREMIER.

SECONDE PARTIE.

DE LA CITÉ DE VÉSONE.



AVANT-PROPOS.

APRÈS avoir donné quelques notions générales sur les habitans de la Gaule, et m'être attaché surtout à justifier ces peuples du reproche de barbarie que leur ont fait quelques auteurs anciens et modernes, je vais faire connaître l'antique cité de Vésonc. J'indiquerai ensuite les différens monumens gaulois qu'on retrouve encore en Périgord. Je suivrai, je décrirai ce que j'ai vu, ou ce que des renseignemens exacts m'ont fait connaître; et si je me livre à quelques conjectures, ce ne sera qu'autant qu'elles me paraîtront liées aux faits d'une manière simple et naturelle.

De tous les monumens, ceux des Gaulois sont les plus difficiles à retrouver. Leur haute antiquité, leur situation, presque toujours dans les bois, leurs énormes proportions, leurs formes brutes, empêchent qu'on ne les remarque; et à moins que quelque tradition superstitieuse n'en conserve le souvenir, les habitans les regardent comme des blocs détachés des montagnes, ou comme des parties saillantes de rochers. Pour les bien reconnaître, pour en fixer le nombre et les espèces, il faudrait qu'un homme instruit dans ce genre d'antiquités, et qui saurait parfaitement le langage du pays, fit partout de scrupuleuses recherches. Mais avant tout il devrait se procurer une liste complète des mots que les anciens auteurs nous donnent comme cel-

tiques, et même avoir quelques notions de la langue bretonne parce qu'alors une infinité de noms de lieux, peut-être même quelques expressions particulières, l'amèneraient à la découverte de beaucoup de monumens dont il n'existe plus que des vestiges.

Les hommes qui, par état, sont obligés de parcourir les campagnes, pourraient aider dans cette recherche; souvent au moins ils le mettraient sur la voie. Il y a quelques années que le receveur général (1) avait adressé à ce sujet une circulaire aux huissiers des contributions. On espérait que ces hommes donneraient des renseignemens utiles; et, en effet, il y en eut quelques-uns, moins ignorans que les autres ou plus zélés, qui répondirent en partie à ce qu'on s'était promis de leurs soins et de leurs fréquens voyages.

On peut diviser les monumens gaulois en trois classes :

1.^o Les monumens religieux; tels que les autels, les tombeaux, les grottes druidiques.

2.^o Les monumens civils : ils embrassent ce qui tient aux arts et aux connaissances humaines.

3.^o Les monumens militaires; c'est-à-dire les forts et les fortifications.

Les autels gaulois, nommés *dolmens* par les modernes, sont composés de plusieurs grosses pierres, posées debout, qui en soutiennent une autre fort large, très-longue et assez épaisse, placée, non tout-à-fait horizontalement, mais en plan incliné. Ces dolmens prennent, dans l'idiome péri-

(1) M. Chambon, qui ne pardonnerait pas même à l'estime et à l'amitié de révéler ses bonnes qualités et ses connaissances.

gourdin, différentes dénominations. Les plus usitées sont : *peyro-lévado*, *peyre-lado*, *cairo-lato*, *carte-lado* ; c'est-à-dire, *Pierre levée*, etc.

Les tombeaux gaulois consistent, la plupart du temps, en un monceau de pierres ou de terre entassée sur les restes du personnage mort. Ce genre de mausolée est désigné par les habitans sous les noms de *moto*, *mouto*, etc. ; c'est-à-dire, motte, ou élévation de terre. Les modernes appellent ces élévations *tombelles* ; les anciens, *tumuli*.

C'est peut-être à tort qu'on regarde comme monumens astronomiques ceux qui consistent en une seule pierre brute, longue, énorme et posée debout. Le peuple les appelle *lo peyro*, *lou roc*, *peyro bruno*, *peyroteu*, etc. ; nos savans les nomment *menhirs*, *peulvans*, ou obélisques.

Quelquefois ces pierres, employées en grand nombre, figurent des cercles, des demi-cercles, des carrés dessinés par de grosses masses, et qui, presque toujours, en ont une plus forte à leur centre. Ces sortes de monumens sont nommés *chromlecks* ou *chromleacks* par les modernes, et *malli*, dans le moyen âge.

Enfin, d'autres monumens du même genre sont composés de gros obélisques bruts rangés sur une ou plusieurs lignes. L'on compte onze ou douze de ces lignes à Carnac en Bretagne. Mais les plus curieux de tous sont ces pierres tremblantes dont j'ai parlé. Le paysan les appelle *roc branlant*, *branlo-bruno*, *casso-nousillo*, etc. Je les rangerai dans la classe des monumens civils, sans oser affirmer que quelques-uns d'entre eux n'eussent pas une destination religieuse.

Quant aux monumens militaires, on sait pourquoi il est impossible aujourd'hui de retrouver aucuns vestiges de ces fortes et vastes murailles dont César nous a parlé ; leur construction même, qui admettait la terre et le bois mêlés avec les pierres, a dû causer leur ruine : mais il nous reste encore plusieurs emplacements de châteaux et de fortifications gauloises que les antiquaires n'avaient point remarqués jusqu'ici.

Je ferai connaître successivement ces trois classes de monumens. Si dans nos différentes provinces on faisait les observations que j'ai faites dans celle que j'habite, peut-être finirait-on par jeter un grand jour sur l'histoire de ces Gaulois dont nous descendons, et que l'on ne méprise que parce qu'ils ne sont pas connus.

Le plan que je me suis tracé m'ayant fait arriver au point où je dois entretenir le lecteur de la cité de Vésone, de son territoire et des monumens qu'on y retrouve encore, je pense qu'avant d'entrer en matière, il est à propos de donner une courte notice du pays et de la ville dans leur état actuel.





RECHERCHES

SUR

LA CITÉ DE VÉSONE,

SON TERRITOIRE ET SES MONUMENS,

DU TEMPS DES GAULOIS.

NOTICE

SUR LE PÉRIGORD ET SA CAPITALE.

LÉ PÉRIGORD, nommé maintenant *département de la Dordogne*, se divisait en deux parties : le Bas-Périgord, ou Périgord proprement dit ; et le Haut-Périgord, dans lequel était compris le Sarladais. Cette province n'était enclavée que depuis environ 300 ans dans le gouvernement général de Guienne (1). Son étendue est à-peu-près de 40 lieues de

(1) Le Périgord et sa capitale étaient civilement indépendans avant l'érection du parlement de Bordeaux. On verra dans peu que cette province avait jadis un vaste territoire, qui a été circonscrit à diverses époques anciennes et modernes.

longueur, sur presque autant de largeur. Le 45.^{me} degré de latitude divise son sol en deux parties égales. Ainsi, ce pays jouit de la température la plus agréable : le ciel en est pur, l'air très-salubre et le climat fort doux.

Sa population, diminuée dans les statistiques, s'élève à 500,000 habitans ; celle de sa capitale, de la Cité et de leurs faubourgs, soumise à la même réduction politique, dépasse peut-être 12,000 ames, et était autrefois infiniment plus considérable.

Le Périgourdin a beaucoup d'aptitude aux arts et même aux sciences. Il est spirituel, et la classe aisée montre de l'intelligence et de la vivacité. L'habitant est franc (1), loyal, courageux, ami vrai, ennemi opiniâtre ; mais naturellement bon et hospitalier. Il passe pour être adroit et entendu aux affaires.

Les femmes sont assez communément jolies ; les hommes, bien faits et d'une taille moyenne, souvent même d'une haute stature.

Avant les lois désastreuses de la conscription, le Périgourdin avait la réputation d'aimer l'état militaire ; et, en effet, l'armée française était peuplée d'un très-grand nombre d'officiers de toute arme et de tous grades, et de plusieurs milliers de bons soldats de cette province.

Son sol est montueux, et fréquemment coupé de coteaux

(1) Ce que j'avance est confirmé par un ancien adage, une espèce de jeu de mots latins :

esto dux
 PETRA ~~sis~~ ^{sis} ~~in~~ ⁱⁿ ~~guatis~~ ^{guatis}, COR amicis, hostibus ENSIS ;
 Hæc tria si fueris, PETRA-COR-ENSIS eris.

élevés et de vallées profondes. Il est pierreux, sec, très-boisé ; et l'intervalle entre les principales rivières qui l'arrosent de l'est à l'ouest, est assez généralement aride.

Ce pays, sans être extrêmement fertile, est pourtant productif : il peut se passer de ses voisins. Les fruits y acquièrent une excellente qualité ; et des encouragemens donnés à cette intéressante partie de l'agriculture, vaudraient encore au Périgord le titre de *verger des rois de France* (1), qu'il a mérité dans le moyen âge.

Depuis le gouvernement sage et modéré des anciens Gaulois jusqu'à nous, cette province n'a pas cessé d'être le théâtre des guerres et des ravages. A la conquête des Gaules par les Romains, succédèrent les dissensions civiles suscitées par l'ambition des prétendans à l'empire de l'univers. Vinrent ensuite ces hordes de barbares qui saccagèrent le Périgord, et s'y maintinrent jusqu'à ce que les Francs les eussent expulsées. Quelque temps après, les Sarrasins envahirent et bouleversèrent ce malheureux pays ; et c'est sur son territoire que se termina la guerre civile de Pepin-le-Bref contre l'infortuné duc Waiffre.

Charles-le-Chauve voulant arrêter les dévastations des Normands, envoya des guerriers expérimentés pour commander dans les provinces exposées à leurs pillages, et dans les villes fortes qui pouvaient arrêter leurs incursions. C'est alors (en 866) qu'un de ses proches parens reçut le Périgord et Angoulême pour apanage. Mais tous ces valeureux capitaines

(1) Un acte connu, et daté de l'année 1223, donne cette qualification au Périgord :

Manuscrits de m^e Labbe de Lagny

n'agissant pas de concert, ne parvinrent point à purger la France de ces brigands du nord, auxquels Charles-le-Simple fut forcé, en 912, de concéder un établissement fixe dans la Neustrie.

Guidés par la politique, les Anglais acquirent la Guienne et le Poitou, que Louis-le-Jeune avait imprudemment laissé échapper. Alors le Périgord devint frontière de la France (1); et, par conséquent, il fut tour à tour la proie des vainqueurs et des vaincus.

Après que les Anglais eurent été chassés de cette province, il semble qu'elle aurait dû jouir du repos dont elle avait si grand besoin; mais les guerres de religion (2), qui avaient précédé et qui suivirent cette expulsion, détruisirent ce qu'avaient laissé subsister les barbares.

Ce fut encore en Périgord que la guerre des croquans exerça ses ravages. Il fut livré aux fureurs de la ligue, aux troubles de la minorité de Louis XIV; et, de nos jours, le fanatisme révolutionnaire ne l'a pas épargné.

On voit, par ce peu de mots, que le Périgord ne respira jamais un instant, qu'il fut toujours le théâtre des guerres et des ravages, et que la médiocre qualité de son sol ne lui fournissait pas les moyens de réparer ces désastres. Aussi n'a-t-il pu recouvrer l'état de prospérité dont il jouissait encore lorsque les Romains conquièrent les Gaules, et

(1) On a vu que cette province n'avait réellement fait partie du gouvernement général de Guienne qu'après l'érection, en 1462, du parlement de Bordeaux.

(2) La guerre des Albigeois, et peut-être celle qu'occasionna l'hérésie de *Pontius*, qui était lui-même né en Périgord.

avant toutes ces destructions religieuses, civiles et militaires qui l'ont tant de fois bouleversé.

Or, si cette province n'a pu recouvrer son ancien état, sa capitale ne devait-elle pas éprouver le même sort? En effet, elle-même, elle fut toujours en butte à tous les fléaux dont nous venons de parler; des guerres particulières l'ont même désolée pendant plus de deux siècles, et le sol qui l'environne a peut-être encore plus souffert que tout autre des orages et de l'intempérie des saisons. Si l'on ajoute à ce conflit de malheurs les inconvéniens de sa mauvaise position géographique et militaire, on ne sera plus surpris que Vésonne n'ait jamais pu ressortir de ses cendres.

CHAPITRE PREMIER.

De Vésonne, son antiquité, son territoire, ses prérogatives, sa splendeur sous les Gaulois, sa décadence.

LES ténèbres qui couvrent l'origine des villes gauloises sont sans doute impénétrables; mais l'échelle de proportion que j'ai établie dans la première partie de ce livre, peut du moins aider à reconnaître l'antiquité relative de ces villes, et jeter peut-être quelque lumière sur ce point intéressant de l'histoire de nos ancêtres. Je me servirai de cette mesure pour faire juger de l'antiquité de Vésonne.

Les anciens ont diversement écrit le nom de cette capitale. Les Grecs la nomment *Ousona*, *Ouesona*, *Oeusona*, *Euessona*, etc. Ce sont eux qui me semblent avoir le mieux suivi l'orthographe celtique. Les Romains ont changé l'o de *Vesona* en *u*, et, y ajoutant une *n*,

Pont assez généralement écrit *Vesunna*, qu'ils prononçaient *Vesounna*. Il n'y a que quelques-unes de leurs inscriptions et l'itinéraire d'Antonin qui suppriment une des deux *n*, et la carte théodosienne qui conserve l'*o*, et la nomme *Vesonna*. Dans les différentes notices de l'Empire on se contente de l'appeler *Civitas Petrocorum* (1), *Petrocoriorum*, *Petrigoris*, etc., dénominations qui ont formé, vers le 7.^e siècle, le nom actuel de *Périgueux*, resté à la ville qui a remplacé *Vésone*. Les seules ruines d'un vieux temple circulaire ont conservé l'ancien nom (2), et on ne connaît plus cette antique *Vésone* que sous le nom de *Cité*.

Dans tous les temps on a débité des fables sur l'origine des villes dont la fondation se perd dans la nuit des siècles. Au moins autant, et plus peut-être que celui de tout autre, le berceau de *Vésone* a été entouré de prestiges : les cosmographes ne tarissent point dans les récits qu'ils font sur la naissance de cette antique cité. Les historiens, séduits par la tradition, et par le nom d'un de ses ponts, le pont de *Japhet* (3), ont rapporté sa fondation à ce fils aîné de *Noé*; ce qui, au moins, témoigne qu'on a toujours eu une grande idée de l'antiquité de *Vésone*. Et, en effet, si l'on examine le local qu'elle occupait jadis, on verra, sans admettre aucune fiction, que l'époque de sa naissance doit remonter aux temps les plus reculés.

L'île (4), arrivant vers le nord-est, se trouve forcée, par les rochers du faubourg de *l'Arsault*, d'aller presque droit, vers le sud-ouest, au coteau pyramidal d'*Ecorne-Boeuf*. Là ses eaux, arrêtées par

à une de ces récits qui répètent par-
tout les mêmes choses, soit par
un caprice de la lecture des illusions
ordinairement, se trouve dans le même
vieux tradition, pour un meilleur
fond la sur le nom d'un très vieux pont,
japhet, puis de japhet, on dit Villabrad,
à l'endroit d'un très ancien pont de
Vésone, nommé de deux ponts; le pont
de japhet (3) et le pont de japhet
à l'endroit d'un pont de japhet, on dit
la fondation de Vésone à ce fils aîné
de Noé. C'est un témoignage au moins
qu'on a toujours eu une grande idée de
de la haute antiquité de Vésone, et on
effrayé, si l'on examine le local qu'elle
occupait jadis, on verra que l'époque
de sa naissance doit remonter aux
temps les plus reculés.
elle etc

(1) Dans les notices, *Vésone* est presque toujours à la fin de la liste des villes, circonstance qu'on peut attribuer à sa position géographique, et peut-être aussi à la perte de son rang; que dès-lors elle n'avait plus. Je donnerai bientôt d'autres raisons de cette particularité.

(2) La tour de *Vésone* ou de la *Vésone*.

(3) On n'est pas d'accord sur la situation du pont de *Japhet*. Quelques personnes croient qu'il était placé tout près du moulin actuel de *Ste.-Claire*; mais j'ai quelques raisons de croire qu'il était placé à l'endroit où l'on voit quelques vestiges d'un pont antique.

(4) L'ancien nom de cette rivière est *Hella* ou *Elle*; on devrait donc l'appeler *Helle* ou *Elle*, et non pas *Ille*, et encore moins *Ile*. Il paraît que l'usage de la nommer *Ille* commence à prévaloir. Pour suivre cette description, il faut jeter les yeux sur la carte qui forme la 1.^{re} planche de cet Ouvrage.

8]

est cependant X

12

DE VÉSONE.

les rochers, se détournent vers l'ouest, traversent ^{un} le vallon ~~de Camp-~~^{de Campniae} ~~et~~ et l'embouchure de son petit ruisseau, s'appent les terres et usent les rochers de la Boissière, coteau où est placé le camp de César; s'écoulent vers le nord-ouest; passent sous le ^{pont} pont de la Cité, aux Isarns, à Chamiers, et reçoivent ensuite le ruisseau du Toulon, qui provient d'une source et d'un gouffre placés aux pieds d'un coteau ~~qui~~ ~~est~~ opposé aux premiers. Ce long circuit, formé par le canal de la rivière et par le ruisseau du Toulon, peut avoir une lieue du sud-est au nord-ouest, et l'espace renfermé par cette courbe a près d'une demi-lieue ~~dans sa largeur~~ du sud-ouest au nord-est. C'est dans cette plaine riante que Vésonne ~~est~~ ^{fut} bâtie; et remarquons qu'au milieu de ce vaste local il se trouve une habitation qui retient encore le nom de *maison de ville* (1).

Quant au petit ^{vallon} vallon ~~de Campniae~~, dont nous venons de parler, il suit pendant quelque temps la direction du midi, se recourbe vers le sud-ouest, puis vers l'ouest, et embrasse le coteau de la Boissière, qui, de ce côté, se trouve coupé à pic; Ce vallon est ~~étroit~~ ^{très} resserré. Le petit ruisseau qui l'arrose est alimenté par plusieurs sources qui ~~en première origine, proviennent~~ ^{provient} d'une ancienne fontaine dont les eaux sont maintenant perdues. Son emplacement s'appelle la fontaine de Gimel ou de Jameaux (2).

La fondation de Vésonne offre un exemple véritablement extraordinaire, et peut-être unique en France: c'est qu'elle n'a pas été originellement effectuée dans la plaine où l'on s'accorde à reconnaître ses ruines, mais dans ce très-petit vallon ^{de} Campniae.

En effet, dès qu'on fouille un peu profondément ce vallon et les rampes des coteaux qui le forment, on y déterre des restes de constructions antérieures aux Romains. On y trouve journellement des pierres dures taillées et affilées, des anneaux de bronze, des ustens-

(1) Voy. la pl. 1.^{re}

(2) Le nom gaulois de cette fontaine pourrait être *Gardone*. Ce qui me le fait présumer, c'est que ce nom est resté à une habitation placée sur la hauteur, et à laquelle il convient d'autant moins, qu'elle est totalement privée d'eau. Au-dessus de la fontaine de Jameaux, il en existe une autre qui s'appelle la fontaine de la Jarliè, ^{ce qui prouve qu'il y a eu autrefois une habitation sur la hauteur} ~~ce qui prouve qu'il y a eu autrefois une habitation sur la hauteur~~ ^{le nom gaulois} ~~le nom gaulois~~ ^{de cette fontaine} ~~de cette fontaine~~ ^{et pour habiter la colline} ~~et pour habiter la colline~~ ^{à Vesunne} ~~à Vesunne~~ 16.

siles, des médailles gauloises, et une foule de débris dont l'origine est la même. Il y a plus encore : c'est que ce vallon pittoresque se termine au nord, et au bord de la rivière de d'Ille, par le coteau d'Ecorme-Bœuf, à la sommité duquel on reconnaît les traces d'une très-ancienne fortification gauloise, qu'il ne faut pas confondre avec celles que nos ancêtres y ont ajoutées depuis, et que je ferai connaître dans la suite (1). Une étude longue et réfléchie de cette intéressante localité m'a convaincu que le point culminant de ce coteau a été jadis un fort (2) établi pour la défense particulière du petit vallon.

Si, enfin, on veut connaître toutes les preuves que la cité primitive de Vésone a été fondée dans ce lieu, j'invoquerai la tradition constante du pays : elle n'a jamais varié sur ce point. Je ferai surtout valoir un témoignage qui me paraît irrécusable : c'est que ce petit vallon et les pentes rapides des coteaux adjacens se sont toujours appelés *Vieille-Cité*, et qu'une habitation, la seule qu'on y trouve encore, retient ce même nom (3). Ainsi, la fondation de Vésone remonte à l'époque que nous avons désignée comme la première dans notre échelle de proportion; car on peut dire, avec certitude, que le choix d'un pareil site a été fait ~~avant que la cité primitive~~.

Vésone ne fut transportée dans la plaine de d'Ille qu'à la seconde époque, et lorsque l'accroissement et les nouveaux rapports des familles gauloises introduisirent une civilisation plus parfaite, un nouvel ordre de choses, et le besoin de se réunir dans des villes proprement dites; mais la vieille cité dut se maintenir long-temps chef-lieu: le nom qu'elle conserve encore nous l'atteste. Elle devint ensuite un faubourg de la cité de la plaine.

Le nom de Vésone répond à la haute antiquité de cette ville : il est

(1) Voyez, plus loin, cette même partie.

(2) C'est sans doute pour la propre défense de cette Vieille-Cité que le point dominant d'Ecorme-Bœuf avait reçu un fort. Il paraît qu'avant et pendant l'existence de ce fort, on y avait érigé un autel druidique; nous verrons dans la suite qu'on trouve encore quelques fragments de cet autel.

(3) Voyez la maison nommée *Vieille-Cité*, planche 1.^{re} ~~Dans mes fréquents voyages sur cet intéressant local - j'ai souvent vu les habitants de ce village, et particulièrement les vieillards, tous sans exception, lorsqu'ils me demandaient raison sur la dénomination de cette maison, me répondre avec orgueil qu'elle n'avait pas seulement cette habitation qui se nomme Vieille-Cité, mais tout le pays. Ces gens ajoutent-ils, les vallons et les coteaux qui bordent ce petit vallon jadis ~~habité~~ ~~par les Gaulois~~ ~~et qui~~ ~~se~~ ~~nomment~~ ~~à~~ ~~présent~~ ~~le~~ ~~nom~~ ~~de~~ ~~Vieille-Cité~~.~~

ANTIQUITÉS

celtique, le contour que décrit le canal d'une rivière (1) Vésona indiqueraient donc une fontaine placée dans le centre que forme une rivière. Or, telle est la position de notre cité, par rapport à la rivière de l'Ille et à la fontaine Sainte-Sabine.

En effet, que l'on se transporte en imagination aux temps qui précédèrent la fondation de Vésonne dans la plaine, alors que ceux qui devaient l'habiter n'étaient encore que quelques familles confinées dans le petit vallon de Campniac et sur les talus des coteaux limitrophes; que présentait cette plaine, aujourd'hui si riante? Une sombre forêt, aussi antique que le sol; au milieu, une fontaine mystérieuse; en face, l'arc décrit par la rivière ~~Ille~~ *Ille*. Au midi, et sur l'autre bord d'*Elle*, s'élève à pic un coteau noir de trois cents pieds de hauteur: c'était comme un mur entre ce coin de terre et le reste du monde. La sombre tristesse d'un pareil site, que les rayons du soleil ne pénétrèrent jamais; le silence du lieu, silence qui n'était interrompu que par le mouvement des eaux et du vent: tout, en un mot, ne rappelle-t-il pas ces places écartées, solitaires, mélancoliques, que les druides choisissaient de préférence pour célébrer leurs mystères?

Je crois même reconnaître dans une cérémonie religieuse, encore pratiquée de nos jours, quelques restes des anciennes superstitions druidiques. La religion chrétienne, en renversant tous les autres cultes, par cet empire que la vérité obtient tôt ou tard sur l'erreur, usa souvent de condescendance, et conserva, pour ne pas effaroucher les peuples, quelques-uns des rites qui leur étaient le plus chers, quand ces rites n'avaient rien que d'innocent. Ainsi, quelquefois encore, pour obtenir la pluie dans les temps de sécheresse, le clergé se rend en procession à la fontaine Sainte-Sabine, et trempe dans son eau le pied de la croix (2). Ne serait-ce pas les derniers traits du respect que les Gaulois avaient aussi pour cette fontaine, quand le druide y jetait la feuille du gui sacré pour fléchir le courroux céleste?

Quoi qu'il en soit, c'est ^{près de nous} autour de cette fontaine Sainte-Sabine que fut bâtie la seconde cité de Vésonne (3), qui, peu à peu, s'accrut au point

(1) Cette cérémonie religieuse a encore eu lieu le 6 septembre 1815.

(2) C'est sur le pied de la croix que se fait cette cérémonie, et non sur la croix elle-même. Les druides, qui, par cette cérémonie, ont voulu se rendre compte de la volonté du ciel, ont jeté la feuille du gui sacré sur la croix, et non sur le pied de la croix. C'est pourquoi on trouve encore aujourd'hui, sur le pied de la croix, des feuilles de gui sacré. (3) Vésonne

de couvrir toute la plaine, et de devenir le chef-lieu d'un territoire immense. Donnons quelques témoignages de l'étendue de ce territoire.

X. ^{impléant à la source de ce ruisseau} Si, au temps de cette fondation dans la plaine, les Vésoniens avaient eu ^{de grandes} notions des arts et du commerce, ils auraient préféré ^à ~~de~~ construire leur capitale ~~sur~~ les bords de la Dordogne, fleuve navigable qui coule à peu de distance de Vésonne, et qui arrose une plaine beaucoup plus belle, infiniment plus féconde que celle qui est baignée par la très-petite rivière de d'Ille (1). ^{mais nous, aller vers là} ~~à~~ ^{ils} ~~les~~ ^{alors} ~~par~~ ~~ceux~~ ~~alors~~ dans les connaissances humaines, choisirent, pour asseoir leur ville, un local convenable à leur rite religieux, première science d'un peuple qui ~~commence~~ se civiliser, et celle de toutes qui se grave le mieux dans la tête des enfans de la nature. Aussi, comme nous le remarquons plus haut, la position de Vésonne est-elle parfaitement assortie au culte des Gaulois, et trop bien à leur peu d'habileté dans les arts. Mais, acquérant bientôt des lumières, les Vésoniens se servirent de l'influence qu'ils exerçaient au loin, pour s'opposer à la construction de tout autre grande ville, qu'une situation mieux choisie aurait incessamment fait préférer à l'ancienne. On ne voit pas, en effet, qu'ils en aient jamais laissé fonder aucune sur la Dordogne, ni même sur les autres rivières de leur territoire immédiat. Il y a plus : nous ne tarderons pas à voir que toutes les villes de cet ordre qui environnent Vésonne, même à une très-grande distance, ont été bâties à des époques infiniment plus rapprochées de nous.

Pline nous atteste cette étendue du territoire de Vésonne. Après avoir donné les noms des divers peuples du midi de la Gaule, il s'exprime ainsi (2) lorsqu'il en vient aux Périgourdiens : « *Rursus Narbonensi provincie contermini Rhuteni, Cadurci, Antobroges, Tarneque anne discreti a Tolosanis Petrogori* » ; c'est-à-dire : « Aux confins de la Narbonnaise se trouvent encore les Ruténiens, les Cadurciens, les

(1) Cette petite rivière serait presque à sec tout l'été, si l'on n'y avait pratiqué depuis un très-grand nombre de digues de moulins. Dignes qu'il faudrait beaucoup plus multiplier pour la rendre navigable. ainsi qu'elle l'a été dans le moyen âge, comme le prouve un vieux titre qui a retrouvé M. l'abbé de l'Espey. ^{Dignes d'après l'histoire, et nous en avons vu un grand nombre à l'époque de la révolution.} (2) Edit. in-4°, de 1777. liv. 4, ch. 19, tom. 2, p. 100.

Antobroges, et les Pétrororiens, qui sont séparés des Toulousains par la rivière du Tarn. »

Pline ne dit point, il est vrai, que ces différens peuples fussent sous la mouvance des *Petrocorii*; mais le territoire de ces derniers se prolongeant jusqu'au Tarn, il était impossible que ces peuples, et bien d'autres encore, ne fussent pas dans la dépendance de Vésone; et, en effet, il y a peu de siècles que le Quercy était encore dans la juridiction du Périgord (1).

Peu de passages des anciens auteurs ont été plus sujets que celui-ci à des commentaires et à des interprétations diverses. Les uns veulent que les *Antobroges* soient les mêmes que les *Nitiobriges*; l'Agenais; les autres agissent encore plus librement, et, altérant le texte de Pline, lisent : « *Rhuteni, Cadurci, Antobroges Tarne amne discreti a Tolosanis, Petrocorii* »; le tout pour faire rapporter aux *Antobroges*, etc., ce qui regarde les *Petrocorii*. Mais comme dans toutes les éditions, dans tous les manuscrits de Pline, il y a *Tarneque*, et non *Tarne amne*, on a beau placer et déplacer les virgules, même les points, ce *Tarneque amne* ne peut, ce me semble, avoir rapport aux peuples antérieurement nommés, mais aux *Petrogori* ou *Petrocorii*, qui terminent la phrase latine. Je dis plus encore; c'est que, lors même que d'autres peuples seraient nommés après les *Petrocorii*, je doute que le *Tarneque* pût se rapporter à eux.

On opposera à cette dépendance des peuples qui sont en deçà du Tarn, ce que dit César (2) dans ses Commentaires, au sujet du contingent fourni à Vercingétorix par les Gaulois. Voici le passage : « *Parem numerum Arvernus, adjunctis eleuteris Cadurcis, Gabalis, Velaunis, qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt* »; c'est-à-dire : « Le même nombre aux Arverniens, réunis aux Cadurciens éleutères, aux Gabaliens, aux Vélauniens, qui sont ordinairement sous l'empire des Arverniens. »

(1) Des actes passés en Périgord et en Quercy, dans les 12.^e, 13.^e et 14.^e siècles, prouvent que cette dernière province était dans la sénéchaussée du Périgord. Les archives de Nérac font foi qu'en 1356, le comté de Périgord avait l'hommage, le ressort et la juridiction du Quercy.
 (2) *De bell. Gall.*, lib. 7.

Si l'on critique mon explication du passage de *Plinè*, à plus forte raison pourrais-je épiloguer sur celui de César, et dire que ces expressions : « *Qui sub imperio Arvernorum esse consueverunt* », ne regardent point les Cadurciens, ni même les Gabaliens, mais bien les Vélauniens, dont le nom précède immédiatement ces mots. D'ailleurs, et dans tous les cas, on peut croire qu'ainsi que pour les *Bituriges cubi*, ou libres, cette autorité des Arverniens sur les *Cadurci eleuteri*, ou libres (1), et sur ces autres peuples, aurait pu n'être que précaire, et acquise par l'influence ou le pouvoir de Vercingétorix, qui, comme on le sait, ayant été nommé généralissime de toutes les troupes opposées à César, peut paraître par-là même avoir dominé ces peuples; car personne n'ignore que Vercingétorix obtint le commandement général de tous les Gaulois restés ou redevenus fidèles à la cause de la patrie.

D'autres commentateurs, respectant le texte de *Plinè*, ont cherché à expliquer cette étendue du territoire de *Vésone*, en disant que les *Pétrocoriens* s'étaient emparés, par les armes, de tous les pays qui sont entre eux et le Tarn. Si ces auteurs s'étaient fait une idée juste de la hiérarchie qui existait entre les villes gauloises, et des prérogatives dont jouissaient les très-anciennes cités; si ces écrivains avaient connu l'histoire particulière de notre contrée; si, enfin, comme je l'ai déjà fait présumer, et comme cela paraît naturel (2) à croire, les

(1) Si les *Bituriges* et les *Cadurei* prenaient le surnom de *libres* lors du siège d'*Alise*, il ne leur était donc pas dû auparavant? Ils s'étaient donc soustraits depuis peu à une dépendance? En effet, avant le siège d'*Avaricum*, César dit (1. 7) que Vercingétorix alla chez les *Bituriges*; qu'il sut les mettre dans ses intérêts, ainsi que plusieurs autres peuples, au nombre desquels sont les *Cadurci*, qui ne sont qualifiés, non plus que les *Bituriges*, d'aucun surnom. *Lutérius*, du *Quercy*, amena dans le même parti les *Rhuteni*, les *Nitiobriges*, les *Gabali*. Or, si les *Cadurei* ne se surnommaient pas encore *eleuteri*, ni les *Bituriges*, *cubi*, on doit en conclure que ces surnoms ne leur furent donnés qu'à l'époque du siège d'*Alise*, après qu'ils se furent soustraits à une obéissance. Notons que cette nomenclature ne désigne point les *Petrocorii*. J'en donnerai bientôt la raison. Déjà on peut la présumer.

(2) Il est d'autant plus naturel de donner cette limite à la vieille *Aquitaine*, qu'elle s'est, pour ainsi dire, toujours maintenue telle jusqu'en notre temps. N'était-ce pas la borne du royaume, et plus tard du duché d'*Aquitaine*? Les habitants du nord de la France ne regardent-ils pas encore tout ce qui dépasse la *Loire* comme faisant partie de la *Guienne* et de la *Gascogne*? Enfin, lorsque le royaume était divisé en deux langues, c'était aussi la *Loire* qui divisait la langue d'o de celle d'oï.

bornes de la Gaule aquitanique étaient portées à la Loire, aux Cévennes et au Tarn, ces auteurs n'auraient pas eu besoin de recourir à de telles hypothèses pour interpréter ce passage. Ils auraient tout simplement attribué cette grande étendue de territoire à la prépondérance dont jouissait Vésone dans la très-haute antiquité gauloise, et dans le temps où les villes, que leur situation mieux choisie a rendues plus florissantes depuis, n'étaient pas encore fondées. Cette limite de l'ancienne Aquitaine explique donc, et le passage de Pline, et les droits que Vésone a eus, et a long-temps conservés sur son vaste territoire. On ne tardera pas à fournir des preuves (1) modernes de l'antique puissance de cette ville.

La mouvance de cette cité gauloise se déployant vers le midi jusqu'au Tarn, il sera difficile de douter qu'elle ne s'étendit pas de même sur tous les autres points. En effet, si l'on a recours à notre échelle de proportion, et si elle est appliquée à toutes les provinces de l'ancienne Aquitaine, on ne trouvera pas une seule ville marquante dont la situation, les monumens ou le nom ne le cèdent à la haute antiquité de ceux de Vésone; et on doit remarquer que cette cité occupe presque le centre de cette portion des trois Gaules.

Commençons par les villes situées au nord de Vésone. Le nom de *Mediolanum-Santonum*, que portait Saintes ou Xaintes, est moderne en comparaison des noms purement celtiques. La position de cette ville sur une rivière navigable annonce déjà un grand degré de civilisation (2), et ne permet pas de penser que sa fondation remonte à une très-haute antiquité.

Après Saintes vient Angoulême; mais cette dernière ville, placée sur la même rivière navigable, la Charente, ne peut pas être non plus

(1) Le ch. 5 du 4.^e liv., seconde partie, donne un monument plus ancien qui prouve la dépendance d'un peuple différemment situé.

(2) En réfléchissant sur la parité de ce nom avec celui du *Mediolanum* de la Gaule Cis-Alpine, il semble indubitable que la capitale des Santons était bâtie lors des expéditions de Bellovèze et de Ségovèze, par conséquent lors de la fondation de Marseille: nouveau témoignage de l'antique civilisation des Gaules; car le choix de la position de Saintes annonce de grandes connaissances acquises dans les sciences et les arts. Ce ne sont donc pas les Grecs qui ont civilisé les Gaulois!

d'une haute antiquité. Le premier auteur un peu ancien qui lui ait donné le titre de capitale, c'est Ausone; et le nom du peuple qu'il en fait dépendre, et qu'il ne nomme pas⁽¹⁾, est même resté entièrement inconnu. La situation de cette ville sur un coteau élevé, dominant au loin tout le pays, indique que c'était une place forte. Son nom celtique, *Ecolesina*; *Inculisma*, et la structure ainsi que le mouvement du coteau qu'elle occupe, font connaître qu'elle n'était qu'un *oppidum* gaulois ⁽²⁾.

Limoges, *Lemovicum*, *Augustoritum*, est aussi sur une rivière navigable, la Vienne. Son premier nom paraît venir du latin; l'autre retrace celui d'Auguste. Tous deux ont des terminaisons qui n'annoncent pas une grande antiquité; et supposé que cette ville s'appelât jadis *Lemovix*, on ne pourrait en conclure autre chose, sinon qu'elle a porté le nom de quelque chef fondateur; car, chez les Gaulois, ces finales en *ix* désignent des individus ou des familles ⁽³⁾. Or, les villes qui ont reçu des noms d'hommes ne peuvent, quelle que soit même leur position topographique, avoir l'antiquité de celles qui conservent des noms de choses.

Il en est à-peu-près de même de la ville de Bourges, qui pouvait s'appeler *Biturix*, mais qui serait la célèbre *Avaricum*, si, comme le disent les géographes, Bourges est situé sur un coteau élevé et presque entouré par les petites rivières d'Evre et d'Avron, excepté d'un seul côté qui forme l'unique avenue de la ville. Cette description témoigne que Bourges, qui pourtant devint capitale sous *Ambigat*, était une place forte gauloise, et par conséquent qu'elle n'a été fondée qu'à la troisième époque de notre échelle de proportion.

La place que la ville de Tours occupe sur la rive gauche de la Loire, l'établit dans l'ancienne Aquitaine ~~(4)~~. Sa situation sur un

(2) J'ai vu détruire la grande coupure qui séparait l'*oppidum* des coteaux adjacens : on la comblait pour faire une place. *voyez l'année 1807.*

(3) Les terminaisons latines de plusieurs noms de villes gauloises me paraissent indiquer qu'autrefois ces noms finissaient en *ix*.

(4) ~~Aussi Tours n'est-il devenu fort tard métropole politique et ecclésiastique. Sous ce dernier point de vue, je fais remarquer une particularité qui semble confirmer mon opinion : c'est que tous les suffragans de ce siège archiepiscopal ont été pris hors des limites de l'ancienne Aquitaine et au-delà du fleuve. L'archevêque de Tours était donc en Aquitaine, et lorsqu'on en fit un archevêque, ne pouvant lui trouver des suffragans dans cette province, on fut forcé de lui en affecter hors de ses limites.~~

*Et ces idées sont reprises pour la page 150. et 171 pour
mieux préciser.*

(1) Ausone ne pouvoit pas le nommer, mais que ce territoire appartenoit au 1^{er} combat de *pirigord* nommé par Charle le Chauve, par *proffo parvus*, et que ce territoire ne fut définitivement affecté à *augustionis*, que lorsque cet occupacion ajouta au titre de combat de *pirigord*, celui de combat de cette ^{ville} ~~ville~~ gauloise.

fleuve navigable témoigne qu'elle ne peut remonter à une haute antiquité gauloise, quoique son nom, *Turonos*, semble dériver du celtique, ou, *ἡμεῖς ἴσμεν*.

Poitiers, *Limonium*, *Pictavium*, *Ratiastum*, a été bâti sur une colline, et a porté des noms dont les terminaisons peu antiques ont beaucoup de rapport avec la langue latine. Je ne sais même si la capitale des Arverniens, la fameuse *Gergovia*, qui, ^{comme gergovius,} occupait un local moins conforme aux cités qu'aux villes de guerre, puisqu'elle résista victorieusement à César; je ne sais, dis-je, si *Gergovia* a pris son nom dans la langue celtique. Venons-en maintenant aux villes situées au midi de Vésone.

Le nom de Cahors, *Divona*, composé de deux mots, l'un celtique, l'autre latin; la position de cette ville sur une rivière navigable, le Lot (1); enfin, l'identité de son nom avec celui de la fontaine de Bordeaux célébrée par Ausone, sont des témoignages que la fondation de Cahors ne remonte pas plus haut que la conquête des Gaules par Jules-César. Elle aura sans doute remplacé *Uxellodunum*, que ce conquérant assiégea et détruisit; et *Uxellodunum* même était une place de guerre, un *oppidum*: il ne fut jamais une cité gauloise.

Les villes d'Agen, *Aginum*, située sur la Garonne; de Rodez, *Segodunum*, qui, étant posée sur une hauteur, peut avoir été un *oppidum*; de Tarbes et de Dax, *Aquæ-Tarbellicæ* et *Augustæ*; d'Aire, *Atyra*; de Pau, *Palum*; de Bazas, *Cossio*, construite sur un rocher; de Lectoure, *Lectora*, qui fut une place forte, assiégée et prise par Crassus; d'Auch, qui est devenue métropole politique et ecclésiastique; d'Eause, *Elusa*, qui l'était avant la ville d'Auch, et qui, comme elle, est bâtie sur une hauteur (2); de Bordeaux, enfin, qui pourtant

(1) Les anciens se servaient de très-petits bateaux; aussi beaucoup de rivières, telles que la Vienne, le Lot, etc., qui seraient à peine navigables pour nous, l'étaient-elles pleinement pour eux.

(2) Non-seulement Eause et Auch, mais Condom, Manciet, etc., étaient jadis situées sur des collines, et, par conséquent, n'étaient point des cités. Il faut chercher leurs ruines sur les hauteurs voisines. La plupart étaient des places fortes gauloises.

conserve un nom celtique, *Burdigala* (1), et qui devint métropole de la seconde Aquitaine : toutes ces villes, dis-je, ainsi que beaucoup d'autres des mêmes cantons, sont, par leur position topographique, ou par leur nom, dans le même cas que les précédentes. Je n'étendrai donc pas plus loin mes recherches sur leur antiquité relativement à Vésonne ; je me contenterai de faire remarquer qu'avant la conquête des Romains, aucune peut-être n'était décorée du titre de cité ; tandis que ce rang appartenait à notre capitale dès les temps les plus reculés, puisque bien avant la fondation de sa cité dans la plaine, sa *Vieille-Cité* était en possession de ce titre. Vésonne a donc l'avantage, unique sans doute, de pouvoir prouver que chez elle deux emplacements différens ont eu le rang de cité, à des époques très-éloignées l'une de l'autre ; et que, de ces deux établissemens, le moins ancien remonte cependant à des temps antérieurs à la fondation de presque toutes les autres villes de la Gaule. En effet, nous verrons bientôt que Vésonne présente tous les indices, toutes les preuves qui, d'après mon échelle de proportion, peuvent constater la plus haute antiquité gauloise.

Je dois renouveler ici l'observation que j'ai faite plus haut, que, même dans des temps moins anciens, cette qualification de cité n'était pas un vain titre, et que les Gaulois en furent toujours si jaloux, qu'ils ne le conférèrent jamais aux villes bâties chez eux par des étrangers, quelque opulentes, quelque importantes qu'elles devinssent. Je répéterai pareillement que si le rang de cité donnait de grands droits sur un peuple, celui de cité-métropole en conférait de bien plus étendus sur un grand nombre de peuples. Nous en fournirons bientôt

(1) « Si Bordeaux, dit Danville, p. 19, eût occupé le premier rang dans l'Aquitaine, lorsque cette province était unique, le titre de province première était dévolu à la partie dont elle devint métropole. » Ce savant me semble avoir commis une erreur. Il est certain que si les provinces dont Bourges et Bordeaux devinrent métropoles eussent été distinctes, le titre de première Aquitaine aurait appartenu à celle où se trouvait Bordeaux ; mais comme il en fut autrement, je me persuade que ces deux provinces n'en formaient jadis qu'une seule ; qu'aucune des villes dont nous venons de parler n'avait droit au titre de métropole ; et que si Auguste donna la priorité à la portion où était Bourges, c'est que cette portion avait des droits à pareille distinction. N'oublions pas que Vésonne est située au centre de l'Aquitaine, précisément dans la partie qui a été désignée par la qualification de province première.

un témoignage très-remarquable; il prouvera que le plus précieux de ces droits s'est long-temps maintenu dans certaines cités, et a survécu à beaucoup d'autres prérogatives. Cette particularité, véritablement extraordinaire, n'induirait-elle pas à penser que quelques-uns des privilèges attachés au rang de cité-métropole étaient imprescriptibles; et que, malgré le penchant de la plupart des villes gauloises marquantes à secouer cet ancien joug, et bien que les nouveaux souverains créassent, selon leurs vues ou leurs caprices, des métropoles dans la Gaule, rien ne pouvait cependant abolir tous les droits de ces premières et antiques cités?

Ce qui du moins me paraît certain, c'est que les villes qui, par la suite, devinrent capitales des différens peuples de la Gaule, n'eurent cependant pas toutes ~~même~~ le rang de ~~cités~~ cités; et que celles d'entre elles qui sont devenues métropoles sous les Romains, n'ont pas toujours obtenu cette distinction (1) de la part des Gaulois, ou ne l'ont acquise que long-temps après la conquête.

L'ancien commerce de Vésone peut aussi nous fournir de grands indices sur la haute antiquité de cette ville. J'ai parlé des étains qu'on tirait d'Angleterre, et qui, suivant le témoignage de Diodore, traversaient la Gaule pour arriver à Narbonne, et de là se répandre dans l'ancien monde. Vannes en Bretagne (2) était, à cette époque reculée, le seul port qui pût avoir des relations avec l'Angleterre; or, la route la plus directe que pussent prendre ces étains pour se rendre de Vannes à Narbonne, en évitant les montagnes de l'Auvergne et du Limousin, passait par Vésone.

(1) Quoique capitale sous Ambigat, ~~je doute que~~ Bourges ^{ne l'ait} obtenu le rang de cité sous les Gaulois; ~~mais~~ ^{ce} Bordeaux, devenu pourtant métropole au même instant que Bourges, ne l'a ~~jamais~~ possédé; aussi voit-on qu'aucun quartier de ~~ce~~ ^{de} cette ville ~~marchande~~ n'en conserve ~~le~~ ^{le} titre ~~de~~ cité.

(2) Vannes doit faire remonter son origine jusqu'à la 2.^e époque de notre échelle de proportion. En effet, elle ne fut point fondée sur les bords immédiats de la mer, mais sur un canal long et étroit qui en provient, et sur une petite rivière, la Marle. César en fait mention comme d'une ville puissante, et les anciens auteurs, tels que Strabon, parlent des colonies qu'elle fonda. Il est donc très-probable qu'elle fut jadis métropole de la Celtique. Je reviendrai dans peu là dessus.

Les personnes qui n'ont aucune notion de l'histoire ancienne du Périgord et de sa capitale, seront surprises de ce que j'avance, et pourront croire que je donne cette direction au commerce des étains, seulement pour illustrer la ville et le pays dont je m'occupe. Je ne puis, il est vrai, démontrer jusqu'à l'évidence que les étains de l'Angleterre prissent la route en question, et passassent par Vésonne; mais voici les données sur lesquelles je fonde ma conjecture.

1.^o Nous trouvons à Vésonne et dans ses environs, des médailles phéniciennes, puniques, égyptiennes et grecques; on en découvre aussi de Malte et de Gaoules, points intermédiaires entre la Phénicie et la Gaule.

2.^o Nous rencontrons encore plus souvent des médailles de Nîmes; on en voit même très-fréquemment de partagées, sans doute pour servir de tessères, c'est-à-dire, de gages d'hospitalité ou d'assurance de commerce (1). Or, nos relations avec Marseille, qui s'appropriâ une partie de ce négoce des étains, pouvaient, devaient même avoir lieu par cette ville. En effet, Nîmes était la cité des Volces arécomices, avant qu'elle fût devenue colonie romaine; et Vésonne dut avoir plus de liaisons directes avec une ville gauloise qu'avec une colonie grecque.

5.^o Enfin, on découvre encore très-fréquemment ici des médailles gauloises provenant des différentes villes de la Grande-Bretagne (2) même. Je n'en ai fait graver qu'une seule, parce qu'elle est parfaitement conservée, et qu'on a toujours mal lu, ce me semble, les médailles de ce type.

Cette opinion sur la route que prenaient les étains pourra sans doute paraître hasardée; cependant il est difficile d'expliquer autrement la

(1) MM. Jouannet, de Mourcin, d'Auteville, de Lapouyade, qui s'occupent d'antiquités, en ont trouvé et en découvrent tous les jours en grand nombre. Il y en avait dans la collection que la révolution m'a enlevée une suite de plus de 300, avec de légères différences. Beaucoup d'autres particuliers en ont aussi.

(2) Je possède la médaille gravée sous le n.^o 5 de la pl. 9: M. Jouannet me l'a donnée. Vésonne et Vieille-Cité en ont fourni beaucoup d'autres dont les types sont différents.

présence sur notre sol de ces nombreuses médailles provenant des pays d'où arrivait ce métal et de ceux où il parvenait. D'ailleurs, quand j'aurai à parler de nos inscriptions romaines, on en verra deux qui me semblent appuyer mes conjectures (1).

Une autre branche de négoce nous fournit une preuve encore plus sûre de la haute antiquité de Vésone : je veux parler du commerce des fers. Ceux du Périgord étaient célèbres long-temps avant Strabon (2) : ils étaient en concurrence avec ceux du Berry. Ce fait n'annonce-t-il pas, pour l'ancienne Aquitaine, une civilisation plus avancée que celle des autres parties de la Gaule ? Et quoique Vésone même ne participât point exclusivement à ce négoce (3), n'est-ce pas la capitale d'un pays qui, surtout dans ces vieux temps, donne l'impulsion à l'industrie et aux arts ? N'est-ce pas elle qui les fait naître, les excite et en maintient la vigueur ?

Au reste, voici d'autres genres d'industrie et de commerce qui appartiennent en propre à Vésone. Nous y trouvons, en effet, la preuve que le cuivre, exploité par les Gaulois avant le fer, était travaillé à Vieille-Cité : il y existe des débris d'usine où ce métal était manufacturé. On a découvert sur le sol plusieurs morceaux de cuivre rouge antique de la plus grande beauté (4). De plus, on y déterre des laye-

(1) Voyez les n. os 44 et 45 de nos inscriptions romaines.

(2) Il dit, liv. 4, ch. 2 : « *Apud Petrocoros et Bituriges cubos, ferri sunt præclara metalla, et apud Cadurcos linifcium.* » Ce passage témoigne que nos fers étaient aussi estimés des anciens qu'ils le sont des modernes, et le texte grec prouve même qu'il y en avait en Périgord de très-belles manufactures. Strabon nous parle des lins du Quercy ; mais nous les cultivions également. Ce qui le fait connaître, c'est le nom de *Lini-Cassii*, (les lins de Cassius), *LANCAIS*, ancien lieu de cette province. M. de l'Espine a trouvé la preuve qu'on y trafiquait beaucoup en peaux et en poils de chèvres. En effet, les chèvres sont très-communes chez nous, et devaient l'être encore plus dans les temps où il y avait moins de bois défrichés.

(3) On verra dans peu que j'ai découvert ~~sept~~ différentes forges gauloises en Périgord, où l'on en trouvera sans doute beaucoup d'autres. La plus intéressante n'est qu'à quatre lieues de Vésone, en remontant l'Ille.

(4) M. Jouannet, qui a fait cette découverte, en conserve de gros morceaux : j'en ai moi-même plusieurs, et beaucoup d'autres personnes en ont recueilli.

tiers, des débris de fourneaux, et beaucoup d'objets déjà travaillés, tels que des armes, des ciseaux, des agrafes, des anneaux, etc.

Il y avait aussi une manufacture de verre à Vieille-Cité; car on y trouve souvent des masses informes et des fragmens de vases de cette espèce de verre dont Plinè attribue l'invention aux Gaulois (1).

Mais cette vieille cité nous fait voir chaque jour les produits d'une manufacture encore plus ancienne: celle des instrumens en pierres dures, dont aucun endroit en France n'offre une aussi grande quantité. De ces nombreux instrumens, qui tous ont un côté alongé, obtus et maniable; l'autre, large, aminci, affilé et fort tranchant, les uns sont polis, d'autres à moitié achevés, d'autres, enfin, à peine dégrossis (2); circonstances particulières qui ne peuvent se rencontrer que sur un local essentiellement consacré à leur fabrication. On y trouve même souvent les pierres dures, assez ordinairement carrées, sur lesquelles ces objets recevaient le poli (3), et les petits outils (4) en cuivre fortement trempé, avec lesquels sans doute les ouvriers dégrossissaient ces silex, ces jaspes, ces pierres de touche, et les autres matières très-dures qui constituent ces instrumens.

Quelques personnes pourront croire que ces sortes d'outils servaient aux Gaulois de haches et de véritables armes; elles n'admettront peut-être aucune différence entre nos ancêtres et les sauvages du nouveau monde qui, encore de nos jours, emploient à cet usage des pierres dures et à-peu-près de même forme que les nôtres: mais les pierres

(1) M. Jouannet et moi nous en possédons d'assez grosses masses, sorties informes du creuset.

(2) Tous nos amateurs ont une grande quantité de ces sortes d'instrumens, trouvés à Vieille-Cité. On peut en évaluer le nombre à plus de ^{six mille} ~~sept mille~~. M. de Mourcin, qui, dans ce genre, a la collection la plus nombreuse, en a trouvé, il est vrai, même en très-grande quantité, dans beaucoup d'autres endroits du Périgord; mais on peut supposer qu'il y avait dans ces lieux des ateliers ~~où~~ ^{où} de Vésonne ~~avait~~ ^{avait donné le premier modèle.}

(3) MM. Jouannet et de Mourcin en possèdent plusieurs.

(4) Ces petits outils en cuivre, aussi fortement trempés que le meilleur acier, ont depuis un pouce jusqu'à deux de longueur, et depuis une ligne jusqu'à quatre de largeur. M. Jouannet, ^{et de Mourcin,} M. de Lapouyade et moi nous en conservons un bon nombre. M. d'Anteville vient de trouver un poinçon en bronze destiné à étamper un ornement qui paraît propre à la décoration des armures.

taillées qui proviennent de *Vieille-Cité* ont rarement les proportions fortes des pierres travaillées par les sauvages de l'Amérique, et leur volume offre tant de variétés, qu'il est, pour ainsi dire, impossible d'en rencontrer deux exactement pareilles. On ne peut donc pas présumer que ces instrumens des Gaulois aient pu leur servir de véritables armes; on le peut d'autant moins, qu'aucun auteur (1) de l'antiquité ne leur en attribue l'usage. Si l'on considère, au contraire, que, parmi ces pierres, il en est beaucoup qui n'ont guère plus de quinze à dix-huit lignes de largeur, sur ^{deux lignes} deux ou trois pouces de longueur (2), on sera, je pense, forcé d'avouer qu'elles n'ont jamais pu servir ni à l'attaque ni à la défense. Si, d'un autre côté, on se rappelle qu'il était défendu aux druides d'employer le fer dans l'immolation des victimes, il sera plus naturel de croire, comme je l'ai déjà avancé ailleurs, que ces instrumens n'étaient destinés qu'à la consommation des sacrifices, dont l'exécution était confiée à ces prêtres gaulois (3).

venir à la ligne 4'

Si ce que je viens de dire ne ramenait pas tout le monde à mon opinion, j'ajouterais qu'il est de fait que toutes les fois qu'on a fouillé la place et les alentours des autels druidiques, lieu où je pense que s'accomplissaient les exécutions criminelles, on y a découvert de pareils instrumens; je dirais qu'on en retrouve aussi dans certains antres qui pa-

(1) En aucun endroit des Commentaires, de quelque manière qu'on les interprète, on ne trouvera que les armes des Gaulois, excepté les pierres de fronde, fussent faites en silex ou autres pierres dures. Les auteurs plus anciens n'en disent mot. Cependant si ces auteurs, et surtout César qui ne ménage pas nos ancêtres, avaient retrouvé le moindre vestige de cet usage, ils se seraient certainement empressés de le dire. Quelques-uns de ces anciens historiens, Diodore entre autres, parlent, au contraire, de la bonté des armes de fer et d'acier dont les Gaulois se servaient, et les en font inventeurs; César lui-même (liv. 1.^{er}) parle de leurs piques, de leurs hallebardes et de leurs traits.

(2) M. d'Auteville en possède une en pierre de touche, qui n'a qu'un pouce de large sur un pouce et demi de haut; M. de Mourcin en a aussi bon nombre de très-petites, ~~parmi tant d'autres~~

(3) Il est possible, il est peut-être même probable que, dans l'origine, tous les outils des Gaulois étaient en pierres dures; mais il est certain aussi qu'on n'en a pas encore découvert la preuve, et qu'aucun auteur n'en parle. Si cet usage primitif eut lieu, il dut finir lorsque nos ancêtres connurent les métaux; et peut-être qu'alors il se maintint consacré aux choses du culte. Or, je le demande, à quelle époque reculée cette cessation ne doit-elle pas remonter, puisqu'il n'en subsiste aucunes traces, et qu'il est indubitable que les Gaulois connurent l'usage du cuivre et puis celui du fer dès la plus haute antiquité, antérieurement à presque tous les anciens peuples?

raissent receler des restes de victimes immolées. Je puis citer en exemple deux grottes reconnues depuis peu près de Sarlat (1), dans lesquelles on a découvert une quantité considérable d'ossemens d'oiseaux et d'autres animaux de toute espèce, sans mélange d'aucuns débris de corps humains, mais avec beaucoup d'instrumens en pierre tous fracturés (2).

Cette Vieille-Cité et surtout son coteau d'Écorne-Beauf fournissent aussi un très-grand nombre de cailloux arrondis pour la fronde, ainsi qu'une quantité encore plus considérable de silex ébauchés pour servir de bouts de flèches, de lances, de javelots, et surtout d'autres silex à peine dégrossis pour d'autres usages. Les cailloux, quoique souvent mal arrondis, pouvaient pourtant remplir leur objet, lorsqu'ils étaient lancés par d'habiles frondeurs; mais il n'en est point ainsi de ces bouts de flèches et de javelines, ni de ces autres silex qui retiennent une infinité de formes non arrêtées, car on remarque un grand nombre (3) de ceux qu'on a déjà trouvés par un ouvrage achevé, et que tous ceux que j'ai vus sont, au contraire, à peine dégrossis (4). Les bouts de flèches, de lances, de javelots, et autres silex maintenus ainsi bruts, ne pouvaient donc pas être d'une grande utilité dans l'attaque. L'imaginez-vous lorsque Vésoné fut soumise au blocus long et sévère dont je parlerai dans la suite (1), ces objets firent l'ouvrage de la pénurie et de la précipitation.

Sur la 1^{re} Edition:

(1) Voyez, plus loin, l'article consacré à ces grottes. Elles ont été découvertes par M. Jouanneau.

(2) Ceci semble annoncer que les hommes seuls étaient inhumés aux autels druidiques; et ce qu'on vient de voir, par rapport à ces instrumens en pierres, porterait à croire qu'après le sacrifice, on les déposait à côté de la victime. Ainsi s'explique la découverte qu'on en fait souvent aux dolmens et dans leurs environs. Mais ceux qu'on a trouvés aux deux grottes dont nous venons de parler attestent de plus qu'on les brisait après le sacrifice, et avant de les déposer. Sans doute que ces instrumens ne devaient pas servir deux fois; circonstance qui indique la cause de la grande quantité de ces objets que l'on trouve partout, et de ce grand nombre d'ateliers uniquement occupés de leur fabrication.

(3) Le nombre de ces objets est tout aussi considérable que celui des instrumens en forme de hache. Le seul M. de Mourcin en a près de 1000. Ces bouts de flèches ont à peine six ou huit lignes de largeur sur un pouce de longueur. Les bouts de lances et de javelots sont aussi forts que ceux qu'on trouve en fer. Les autres silex qu'on en trouve en proportion fine.

(4) Voyez, au titre destiné à nos monumens militaires sous les Romains, la description des camps qui se trouvent à Vésoné.

(5) La découverte qu'on a faite en 1817, et dans les années suivantes, de plusieurs de ces ob-

(4) Le côté plus ou moins concave de quelques uns de ces silex, a fait penser à quelques auteurs que ces projectiles pouvaient être lancés par des machines analogues aux anciennes arbalètes.

~~Vésone~~
~~l'existence de la ville de Vésone~~
~~avant sous le nom.~~

Nous avons prouvé la haute antiquité de Vésone : elle conserve dans son enceinte des témoignages de son existence à des époques où les sociétés commençaient à peine à se civiliser. Nous avons suivi l'état de cette ville dans les temps où cette civilisation était plus avancée ; enfin , nous avons fait remarquer les diverses manufactures qu'elle possédait, dans l'âge où, sous les Gaulois, et fort antérieurement à la conquête des Romains, cette antique cité avait acquis déjà le plus haut degré de prospérité, de gloire et de splendeur (1). Passons maintenant à ses médailles.

~~On a trouvé à Vésone~~
~~des objets qui ont été pris pour des armes~~
~~et qui ont été trouvés dans les environs de la ville.~~

Jets ailleurs qu'à Vieille-Cité ou dans ses environs, a fait présumer à quelques personnes que c'était des armes réelles ; d'autres ont cru que ce pouvait être des ustensiles, des espèces de couteaux. Mais si la petitesse des bouts de flèches a pu empêcher de les polir, ces bouts de lances, de javelots, et surtout ces silex, qui ont de 2 à 4 pouces de longueur, sur une largeur proportionnée à leur épaisseur, ont dû faciliter de manière à recevoir le poli convenable ; ils le devaient même dans un endroit surtout où de véritables joyaux, souvent plus petits, subissaient parfaitement cette opération. Ces silex n'étaient donc pas des ustensiles, puisque, n'étant point achemés, ils ne pouvaient être d'aucune utilité ; c'était donc des projectiles auxquels la précipitation avait affecté des formes peu arrêtées. Le côté plat et un peu concave qu'ils ont tous a fait penser à notre sautoir de l'île de Rhodé, que ces projectiles pouvaient être les mêmes que les sautoirs américains et balètes.

Cette découverte, faite ailleurs qu'à Vésone ou à Vieille-Cité, a fait croire aussi que ces sortes d'armes étaient connues de tous les Gaulois ; mais pour que cette opinion fût admissible, il faudrait qu'on en rencontrât partout en France ; il faudrait aussi que les anciens auteurs en parlassent, et ils n'en disent pas un mot. La presque-inutilité de pareilles armes et de tels projectiles me persuade donc qu'ils sont le produit de la pénurie et de la précipitation. Cependant comment les trouve-t-on sur d'autres points du Périgord ? La réponse me semble facile, et pour cette province, et pour toutes celles qui en dépendaient jadis. On doit penser, en effet, que, menacée par l'ennemi, le premier soin de Vésone fut d'appeler à sa défense les contingens de chaque partie de son vaste territoire. Elle les congédia certainement après la levée du blocus. On peut présumer que chacun des soldats qui coopérèrent à la belle défense que fit notre cité, emporta quelques-uns de ces témoignages honorables et extraordinaires des services qu'il avait rendus, et de sa constance pendant ce long siège.

(1) On a trouvé (en avril 1820), sur les coteaux qui dominent Vieille-Cité, un instrument Gaulois que je possède, et qui me fournit un nouveau témoignage de ce que j'avance. C'est une espèce d'outil en bronze, carré dans son ensemble. Il a 4 pouces 10 lignes de longueur totale, 10 lignes d'épaisseur d'un côté, sous son tolerin, et un pouce de l'autre. Sa forme res-

~~Il est en bronze et a été trouvé dans les environs de la ville.~~
~~Il a 4 pouces 10 lignes de longueur totale, 10 lignes d'épaisseur d'un côté, sous son tolerin, et un pouce de l'autre.~~
~~Sa forme res-~~

11° 3. Un bronze à trous, n° 1830, une épave de bronze, ~~de l'époque gauloise.~~
il est en bronze, et forme le fragment d'un ~~instrument~~ plusieurs fois au-dessus de 5 lignes de diamètre. Sur son
côté l'on voit une empreinte d'une aigle en relief fort bien exécutée. J'ai pensé que
ce bronze pouvait être la plus haute antiquité gauloise; aucun caractère ne l'indique.

DE VÉSONE.

159

N.° 2 Belle tête, avec un ornement dans les cheveux; revers, une aigle éployée, vue presque de face; petit bronze très large, fort épais, dont le flan est taillé en biseau tout autour; aucune légende ni exergue, aucuns caractères. Cette importante médaille (1) a un très-beau vernis; elle est d'un excellent travail, et sa conservation est parfaite. Les médailles de ce type se trouvent assez souvent à Vésonne, et surtout à Vieille-Cité.

N.° 3 On y rencontre aussi très-fréquemment un fort petit bronze sur lequel se voit, en plan, une sorte de toque relevée carrément sur ses bords; au revers, une aigle éployée, vue de face. Ces médailles sont sans légende ni exergue, et quoique communes ici et bien grâces, elles n'avaient point encore été observées (2). Elles ont assez généralement la grandeur du quinaire romain. On remarque deux points ou globules de chaque côté de l'aigle. ~~J'en ai vu une autre pareille, elle s'est perdue.~~

n° 5-

N.° 4 Petit bronze moins large et moins épais que celui du n.° 2, mais pourtant plus fort que les bronzes ordinaires. Le travail en est ~~aussi~~ aussi bon que celui des médailles précédentes (3); mais le

semble assez à celle d'un coin, et son tranchant a 19 lignes de largeur. Le côté opposé au tranchant offre une douille un peu arrondie au colerin, et qui s'enfonce carrément de 3 pouces 8 lig. dans la capacité de l'outil. Ses faces latérales sont ornées, l'une de 6 petits filets en relief terminés par des bulles; l'autre de 5, avec deux rangs de bulles à 6 lignes l'un de l'autre vers le tranchant, et à 18 lignes de l'extrémité. Une des autres faces reçoit une petite ~~bellière~~ ~~bellière~~.
Ce singulier instrument ne pouvait pas être une arme offensive; car il n'a jamais reçu la trempe que les Gaulois savaient donner au cuivre. Sa conformation prouve pourtant qu'il a été destiné à être emmanché à un bois. Quel a donc pu être son usage?

Je pense qu'il a dû faire partie d'un outil dont se servent encore nos paysans dans leurs labours, et qu'ils nomment *lo guillado*, c'est-à-dire, l'aiguillon dont ils piquent les bœufs, et l'espèce de tranchant placé à l'autre bout ~~de l'outil~~ pour dégager les terres et les pierres qui s'attachent au soc de la charrue. Une corde ou une chaîne passée dans la bellière, et s'attachant au bois, donnait au bouvier la facilité de suspendre l'outil à son bras, ou à son épaule.

Si maintenant on fait attention que les gens de la campagne se servent pendant fort long-temps d'outils très-grossiers; et que le luxe ne se glisse chez le peuple qu'au plus haut période de la civilisation des villes, les ornemens assez agréables de ce curieux monument confirmeront ce que j'ai avancé sur l'état des arts à Vésonne avant la conquête des Romains.

(1) Voyez le n.° 3 de la planche 9.

(2) Ce monument ne m'ayant été cédé que long-temps après la gravure des planches (en 1818), il n'a pu être qu'ajouté sous le n.° 19 de la pl. 9. ~~J'en ai vu deux autres semblables, mais ils se sont perdus.~~

(3) Voyez le n.° 1 de la pl. 9.

flan est moins beau, le tirage moins soigné, et le biseau moins apparent qu'au n. 2. La tête a un ornement différent. Revers, une aigle vue presque de face; légende, le nom de la ville VESONA, avec des lettres conformes à la gravure. Entre l'aigle et le nom de la ville, on voit, à droite, un grand cercle avec un trait au milieu: peut-être est-ce un bouclier; et à gauche, une espèce d'X, peut-être un cheval de frise. Ce qui paraît être deux I, entre PS et PN du nom, a le caractère de l'O, car l'I de droite est un peu arrondi: le graveur n'a pas aussi bien rendu cette lettre que les autres. Il s'est également trompé en exprimant un double rang de grenetis sur les bords de la pièce, et en les rendant angulaires; il n'y en a qu'un seul rang qui est assez bien arrondi dans le sens du contour de la médaille.

*N. 6
et 5.*

N. 6 On a trouvé depuis (1) un autre petit bronze ayant peu de relief et d'un travail fort sec. Il représente, d'un côté, un hérisson (2); de l'autre, on voit une aigle éployée et vue comme de face. Dans le champ, se trouvent les deux premières lettres, V E, du nom de Vésone: on doit remarquer que l'E a la forme d'un C. Le peu d'épaisseur de la pièce, son travail maigre et dur, la matière elle-même, qui est un bronze plus allié que celui des médailles précédentes et que celui de presque toutes les médailles gauloises, me font croire que c'était une monnaie de faussaire (3), une médaille fourrée, d'or ou d'argent, dont la feuille a été depuis totalement enlevée.

N. 9

Il est évident que toutes les médailles ci-dessus sont autonomes de Vésone, c'est-à-dire, qu'elles y ont été frappées lorsque cette ville se gouvernait par ses propres lois, et qu'elle n'avait point encore été assujettie. Il est également certain, ces médailles nous le prouvent, que,

(1) Elle a été trouvée, en 1816, par M. de Lapouyade, qui me l'a cédée et en a fait le dessin. Elle est également les autres. Elle a été trouvée par M. de Lapouyade, en 1816, par M. de Lapouyade. Ces médailles sont, ainsi que les autres, d'autant plus précieuses, qu'on ne connaissait pas encore de médailles autonomes de Vésone.

(2) Je dois faire remarquer que le hérisson se trouve fréquemment dans presque tous les cantons du Périgord; cependant il se trouve dans une seule localité.

(3) M. de Mourcin vient de trouver, en mai 1819, une médaille absolument pareille à celle-ci, mais peu conservée. Elle n'a pas changé mon opinion sur ces sortes de monnaies de faussaires.

N. 6 *N. 9* *N. 10* *N. 11* *N. 12* *N. 13* *N. 14* *N. 15* *N. 16* *N. 17* *N. 18* *N. 19* *N. 20* *N. 21* *N. 22* *N. 23* *N. 24* *N. 25* *N. 26* *N. 27* *N. 28* *N. 29* *N. 30* *N. 31* *N. 32* *N. 33* *N. 34* *N. 35* *N. 36* *N. 37* *N. 38* *N. 39* *N. 40* *N. 41* *N. 42* *N. 43* *N. 44* *N. 45* *N. 46* *N. 47* *N. 48* *N. 49* *N. 50* *N. 51* *N. 52* *N. 53* *N. 54* *N. 55* *N. 56* *N. 57* *N. 58* *N. 59* *N. 60* *N. 61* *N. 62* *N. 63* *N. 64* *N. 65* *N. 66* *N. 67* *N. 68* *N. 69* *N. 70* *N. 71* *N. 72* *N. 73* *N. 74* *N. 75* *N. 76* *N. 77* *N. 78* *N. 79* *N. 80* *N. 81* *N. 82* *N. 83* *N. 84* *N. 85* *N. 86* *N. 87* *N. 88* *N. 89* *N. 90* *N. 91* *N. 92* *N. 93* *N. 94* *N. 95* *N. 96* *N. 97* *N. 98* *N. 99* *N. 100*

dès les plus anciens temps, Vésonne avait choisi pour son type l'emblème de l'aigle éployée et vue presque de face. Je prie maintenant de remarquer une particularité qui est sans doute unique en France : c'est que cette même aigle, attribut de Vésonne du temps des Gaulois, a toujours été et est encore le type du sceau, non de la ville nouvelle, mais de son antique cité (1).

N. 10. On ~~vient de découvrir~~ ^{il y a peu d'années} un monument fort singulier (2) : c'est une petite pièce de cuivre tout unie et de la grandeur, non du quinnaire romain, mais d'un très-petit bronze. On y remarque, d'un côté, une croisette mise en relief par l'insertion d'un outil dont on voit les traces en creux. Les lettres V E S O sont distribuées entre les branches de la croisette. On croirait, au premier coup d'œil, que l'E, assez semblable au *sigma* des Grecs, a été manqué dans la case qui lui appartenait, et qu'on l'a ajouté, en forme de C, à l'S du compartiment voisin ; mais cette lettre est entière ; elle n'a souffert que par les injures du temps, et est assez conforme à l'E du n.° 5 ci-dessus. Il n'y a donc de véritablement remarquable, dans les signes de cette petite pièce, que sa lettre S, qui a un contour assez ressemblant à l'oméga des Grecs.

L'autre côté est divisé, par le même procédé, en huit compartimens égaux, au moyen de lignes tirées du centre à la circonférence. On n'y voit d'autre espèce de travail que quelques traces légères de l'outil, à peine reconnaissables dans une ou deux de ces cases.

Si l'on est curieux de connaître mon opinion sur un monument si extraordinaire, je dirai que cette forme, plate et unie des deux côtés ; que ces traits et ces lettres, mis en relief par l'incision d'un outil ; qu'enfin tous les détails qu'on aperçoit sur cette petite plaque me portent à croire qu'elle a pu servir de pièce d'essai aux artistes qui étaient chargés

(1) On trouvera la preuve de ce fait curieux, intéressant et fort extraordinaire, au haut de la planche jointe au Mémoire féodal de la ville de Périgueux (Paris, Quillau, 1775). On peut voir aussi là dessus les sceaux d'un grand nombre d'anciens actes, *passés jadis à la cité.*

(2) C'est M. d'Auteville qui a fait cette découverte en 1818. Il a bien voulu me céder ce monument ; mais je n'ai pu le faire insérer dans les planches : d'ailleurs sa gravure n'aurait offert rien d'agréable à l'œil. Je conserve précieusement cette plaque, toutes les médailles précédentes, et quelques-unes de celles qui suivent. *celle-ci paraît être l'original de la médaille de Vésonne, toutes les pièces antérieures pour y figurer une lyre.*

de graver les coins des monnaies de la ville. J'ajouterai que cette croi-
sette, qui se voit fort en relief sur beaucoup de médailles gauloises
trouvées dans ce pays, m'induirait à penser que cette pièce d'essai
était destinée à étudier et à composer l'agencement du type de nos
monnaies gauloises d'argent. ~~Je dirai, enfin, que, puisque le type de
Vésone était certainement l'aigle éployée, il faut que celui qu'on a
étudié sur cette plaque remonte à une très haute antiquité; car ce
patron n'annonce en rien qu'on ait voulu y dessiner une aigle; et
l'aigle était pourtant l'emblème de Vésone dans les temps les plus re-
culés, sans doute même avant l'arrivée des Grecs dans la Gaule.~~

N.^{os} ~~18~~ et ~~19~~. Mon ancien catalogue m'a fait connaître qu'avant la révo-
lution (1), je possédais deux petits bronzes gaulois qui nous apparte-
naient. Sur l'un d'eux étaient écrites les lettres VE, et sur l'autre, le
seul V initial du nom de Vésone; mais le catalogue ne dit point si l'on
y voyait des aigles.

N.^o ~~18~~. Vers l'année 1784, il sortit de ma collection, pour passer
dans celle de M. l'abbé Xaupy, une autre médaille autonome de Vé-
sone. Si la matière ajoute une véritable valeur à ces sortes de mo-
numens, celle-ci était beaucoup plus précieuse que toutes celles dont je
viens de parler, car elle était en or, et pesait plus que deux impériales
romaines de ce métal: c'était un vrai médaillon. On voyait, d'un côté, *ancien Catalogue*
une tête jeune, avec un ornement dans les cheveux; au revers, un
bige passant sur un cheval de frise; dans le champ, à droite, se dis-
tinguait une petite aigle; et à gauche, on lisait VES, abréviation du
nom de la ville. Très-jeune alors, je ne sentis pas l'importance de
cette médaille, et ce n'est qu'en la retrouvant inscrite sur mon cata-
logue que j'ai eu de vifs regrets de la cession que j'en avais faite. Cette
précieuse médaille doit sans doute exister (2). Au reste, celles que je

(1) Ce vieux catalogue est la seule chose qui me reste de mon ancienne collection: je me re-
garde comme très-heureux de l'avoir retrouvé.

(2) Il paraît que la collection de M. l'abbé Xaupy a passé dans le cabinet du Roi; mais, malgré
les recherches qu'on y a faites, on n'a pas retrouvé ce monument. On n'y a pu reconnaître non
plus aucune médaille autonome de Vésone. Je puis cependant garantir l'authenticité de celles
que je donne, ainsi que celle du médaillon d'or dont je viens de parler. Espérons que quelque
jour on en trouvera de pareilles, ou au moins d'analogues; mais je dois être averti que
le catalogue de M. l'abbé Xaupy, par lequel on a pu se procurer ces médailles, est en vente à Paris
chez M. le libraire, chez lequel on peut se procurer le catalogue de M. l'abbé Xaupy.

donne attestent l'authenticité de celles que je n'ai plus, et de nouvelles découvertes les feront sans doute retrouver un jour.

N.º ~~14~~ Nous rencontrons ~~ici~~ ici, et l'on vient de me céder une médaille gauloise d'argent qui me semble nous regarder. On y voit une tête mal dessinée; au revers, une sorte d'aigle très-mal conformée, mais reconnaissable aux ailes. Au bas, et dans le champ, se distinguent un V, à gauche, et un E en forme de C, à droite. Toutes les médailles analogues que j'ai vues étant fourrées sont dues à des faussaires.

N.º ~~15~~ On a découvert (1), en 1815, un fort grand nombre de médailles gauloises d'argent. Toutes celles que j'ai vues, grandes ou petites, au nombre de plus de 60, ont, d'un côté, une tête ornée d'une espèce de toque ou de casque; au revers, une croisette fort en relief; et entre les branches de cette croisette, plusieurs symboles, tels que la hache simple et double, une roue, une espèce de bouclier, un crois-sant. Quelques-unes, au lieu de la croisette en relief, l'expriment en grenetis, et ont un cordon pareil dans leur contour. Celle que je conserve (2) a cela de singulier, que sa croisette est ^{forte} en relief; qu'entre deux de ses branches, on retrouve des marques évidentes d'une croi-sette en grenetis et d'un cordon semblable; que la troisième case contient une hache simple; qu'enfin, le quatrième compartiment retrace un O, avec un point au milieu, ce qui forme une espèce de bouclier; et que cet O se trouve enfermé entre les branches d'un V parfaitement marqué en grenetis.

Je n'ose assurer, quoique l'apparence s'y trouve, qu'on ait voulu exprimer ainsi la lettre initiale du nom de Vésonne. J'avouerai cependant que les symboles qu'on voit sur toutes les médailles de cette découverte m'ont paru figurer, plus ou moins bien, les quatre lettres celtiques, V E S O., de la petite plaque de bronze que j'ai décrite au n.º ~~10~~ 10; mais la seule chose que je puisse affirmer, c'est que l'a-

(1) Je reviendrai dans peu sur cette intéressante découverte.

(2) Elle a été ajoutée sous le n.º 20 de la planche 9. Le n.º 19 de cette planche est également une addition. Ces deux n.ºs sont d'une autre main que le reste, et ont beaucoup moins d'exactitude.

gencement des types de toutes ces médailles semble avoir été guidé par celui de la petite pièce d'essai. Dans cette hypothèse, les quatre lignes auraient pu diriger la pose de la croissette et celle des symboles placés entre ses branches; et les huit figures, les principaux traits des têtes ou des autres objets, tels que l'aigle, le hérisson, la toque, etc., que l'on rencontre fréquemment sur nos autonomes.

il paraît donc que les médailles d'argent de nos médailles d'argent avaient pour type ordinaire un lion; tandis que le bronze -
 avoit celui de l'aigle employé sur -
 presque toutes les autres pièces de -
 l'or; malgré cela du n.º 13 si de l'or, -
 nous n'en avons pas encore découvert -
 un assez grand nombre pour être jésu -
 l'un est objet important.

N.º 16. Bouteroue (1) donne une médaille d'argent qui regarde aussi notre cité. Tête ailée, casquée; légende, PETRVCOR; revers, cavalier monté, tenant une lance; exergue: on n'y voit plus, dit Bouteroue, que l'S finale de l'abréviation VES du nom *Vesona*, ville. Cette pièce a été frappée.

N.º 17 Le célèbre Eckel (2) donne aussi une autre médaille d'argent presque pareille à celle de Bouteroue, mais sans l'abréviation qu'on remarque sur cette dernière. S'il ne se trompe pas pour les R. R. R. R. de l'excessive rareté de ces monumens, il commet une grande erreur, lorsqu'il dit que le mot PETRVCOR désigne *Pérogueux*. Ce nom abrégé indique certainement le peuple pétrocorien; et ce qui le prouve, c'est le VES de la médaille précédente qui indique indubitablement la ville où la fabrication a eu lieu. D'ailleurs, il est incontestable que les villes gauloises n'ont pris le nom des peuples dont elles étaient ^{les cités} ~~capitales~~, qu'un grand nombre de siècles après l'époque où ces deux monnaies ont été battues.

Au reste, il ne me semble pas nécessaire de prouver que ces deux médailles, ainsi que toutes les précédentes, sont antérieures à la conquête des Gaules par César; la chose est évidente: mais je dois faire remarquer que toutes, les n.ºs 7, 8 et 14, exceptés, sont d'un bon travail. On en peut juger par celles dont la planche 9 offre la copie aussi exacte qu'il a été possible.

Je supplie maintenant d'observer que les médailles des n.ºs 1 et 2,

(1) Collect. des hist., p. 57, n.º 46. Voy. aussi le n.º 2 de la pl. 9.

(2) *Doctrina nummorum veterum*, 1.ºe partie, col. 1.ºe, pag. 66, édit. in-4.º; Vienne en Autriche, 1792.

qui n'ont aucune légende, aucune exergue, aucuns caractères, et qui, par conséquent, sont les plus anciennes de toutes, ne le cèdent en rien aux autres : elles leur sont même supérieures par la beauté du flan et de la gravure, ainsi que par la manière régulière dont elles ont été battues. Ces autonomes gauloises, surtout ~~les~~ que je viens de citer, sont donc une preuve convaincante que, bien des siècles avant l'arrivée des Romains, Vésonie était florissante, et cultivait les arts avec succès.

Ces ~~les~~ médailles, ~~se trouvent les n° 1-2-3-4~~ ~~et 15,~~ semblent témoigner quelque chose de plus : c'est que Vésonie était dans toute sa splendeur avant l'arrivée des Grecs dans la Gaule ; car on sait que les Grecs firent oublier aux Gaulois leurs anciennes institutions. Or, ces ~~les~~ médailles, ~~ainsi que le n° 10,~~ n'ont aucune espèce de caractères, du moins les cachent soigneusement ; ce qui prouve que lors de leur fabrication, les lois antiques étaient encore en pleine vigueur chez les Vésoniens.

Je dois cependant prévenir que, quoique antérieures à la conquête, les deux dernières médailles, celles des n.ºs ~~16~~ et ~~17~~, me semblent, soit par le nom du peuple qu'elles retracent, soit par une certaine analogie avec les consulaires romaines (1), n'avoir été gravées que peu de temps avant l'entier asservissement des Gaules, et à l'époque même où les vainqueurs y travaillaient. Ce nom du peuple *pétrocorien*, qu'elles portent, me persuade, en effet, que ces monnaies furent frappées et émises lorsque nous fournîmes notre contingent (2) de troupes à Vercingétorix pour contribuer, avec celui des autres peuples de la Gaule, à faire lever le siège d'Alise ; et le bon travail de ces médailles n'en prouve pas moins d'une manière évidente que, même dans ces temps

(1) Le n.º 2 de la pl. 9 fait voir que cette analogie est assez exacte, et que l'imitation est bonne. Les Vésoniens étaient forcés à cette imitation, puisque, pour aller à Alise, leurs troupes devaient traverser des pays où les monnaies romaines avaient cours. Aussi ces médailles pétrocoriennes ont-elles même poids et même aloi que les médailles consulaires.

(2) Je crois avoir déjà fait remarquer que la faiblesse du contingent pétrocorien (5,000 hommes) fourni à Vercingétorix, trouvait son explication dans le besoin que Vésonie pouvait avoir de défenseurs exercés pour s'opposer à la guerre romaine, dont le théâtre se rapprochait de plus en plus de son propre territoire. Au reste, je prie de lire, à ce sujet, le chap. 8 des monuments militaires de Vésonie sous les Romains.

de guerres, d'inquiétudes et d'agitations, les arts n'étaient rien moins que nuls à Vésone. Cette ville qui, dans la haute antiquité gauloise, était florissante et somptueuse, jouissait donc encore d'une grande prospérité? les Romains n'avaient donc pas encore ravagé son propre territoire?

Maintenant, si l'on se rappelle le passage de Pline; si l'on réfléchit avec une mûre attention au nom purement celtique de Vésone, et aux deux différentes positions de cette cité; si l'on considère qu'elle est située presque ^{au centre de l'ancienne aquitaine} ~~au centre de l'ancienne aquitaine~~, si l'on pèse impartialement les inductions qu'on doit tirer de son ancien commerce, de ses différentes manufactures, de ses médailles autonomes, ^{mais} de ce que j'ai fait observer sur l'émission de ses diverses colonies; si, enfin, l'on médite sérieusement ~~sur toutes les preuves~~, indices et vraisemblances que j'ai fait valoir, je crois, quelle que soit la part qu'on fasse aux conjectures et aux probabilités, qu'il est impossible de ne pas reconnaître que Vésone existait dès la plus haute antiquité gauloise, et qu'elle fut métropole d'un peuple nombreux qui occupait une vaste étendue de pays. Mais disons nettement ce que nous n'avons que laissé présumer jusqu'ici: je suis convaincu, et je pense qu'il paraîtra hors de doute, qu'à la vieille époque où les Gaules (1) furent divisées en trois provinces, Vésone devint la cité-métropole (2) de toute l'Aquitaine (3).

mais si, comme je crois l'avoir prouvé, etc. lisez au haut de la page 10 du novantiesime.

(1) J'ai déjà fait remarquer que cette première division territoriale devait être fort ancienne; qu'elle avait nécessairement précédé l'époque où la Gaule fut partagée en un grand nombre de peuples; et que cependant cette subdivision était antérieure à Ambigat, et par conséquent à la fondation de Marseille, qui eut lieu sous le règne de ce prince. Au reste, on sait que Ambigat n'était que le plus puissant roi de ces vastes régions; et il est probable que lui-même s'était emparé d'une forte partie septentrionale de l'Aquitaine. Ce qui induit à croire qu'il était usurpateur, ce sont ces dissensions civiles qu'il lui fallut réprimer.

(2) On a vu que cette opinion ne pouvait être détruite ni par l'ancienne existence de Bordeaux, qui n'était qu'un *emporium*, ou ville marchande; ni par l'état de la ville de Bourges, qui n'était alors qu'une place de guerre; et il est évident que ces deux villes ne devinrent métropoles que sous le règne d'Auguste. Mais on me contestera peut-être encore les limites que j'affecte à la vieille Aquitaine; cependant ce que j'ai déjà dit là dessus et ce qu'on va voir bientôt ne laisse pas que d'appuyer fortement ma conjecture: d'ailleurs, comme je l'ai énoncé, doit-on raisonnablement croire que la mer, les Pyrénées et le cours de la Garonne pussent convenablement borner la troisième partie intégrante du vaste empire des Gaules?

(3) J'ai fait remarquer que, dans ses Commentaires, César parlait de la ville de Vannes comme

Je retrouve dans les temps modernes plusieurs vestiges de cette antique domination. Une charte échappée par hasard aux destructions révolutionnaires, et tombée dans mes mains, atteste qu'au 14.^e siècle on conservait encore le souvenir de l'espèce d'empire qu'avait exercé Vésonne sur la plus forte partie de notre midi de la France.

Louis, duc d'Anjou, frère du roi Charles V, et son lieutenant-général dans la province du Languedoc, rétablit, par cette Charte, nos assises, que le malheur des temps avait interrompues, et il les réintègre: *Cum ab antiquo maxima pars ducatus Aquitanie (sic), ut villa Burdegualis et Bayone et plures aliæ (sic) haberent resortiri in assisiagiis de Petragoris, in causis appellationum, etc.*; c'est-à-dire: « ^{ainsi} ~~que~~ que de toute antiquité la plus grande partie du duché d'A-

si elle était la cité-métropole de toute la Celtique; mais elle n'était pas située comme Vésonne: elle était à l'extrémité d'une province qui forme un vaste demi-cercle. Aussi presque toutes les traces de son antique suprématie ont-elles disparu; aussi voit-on que toutes les villes et cités de la Celtique semblent n'être plus sous sa mouvance; et si César n'en parlait pas comme d'une ville très-importante, si Strabon ne la donnait pas comme fondatrice de puissantes colonies, sa gloire et ses titres seraient perdus à jamais.

Quant à la Belgique, il n'est point facile d'indiquer quelle était sa cité-métropole, parce que César parle de plusieurs grandes villes situées dans cette partie des Gaules. Ce rang ne peut pas appartenir à Trèves, placée sur une rivière navigable; ni à Samarobriva, dont le nom, peu ancien, équivaut à celui de Pont-sur-Somme. Ce titre ne me semble pas non plus appartenir à Reims, quoique, comme à Samarobriva et ailleurs, César y ait convoqué les états-généraux de la Gaule; car les Commentaires réunissent le nom de cette ville à celui du peuple, et l'appellent *Durocortorum-Remorum*. Les Commentaires nous fournissent aussi la preuve que les Rémois ne jouissaient pas d'une grande prépondérance, puisque, réunis aux *Suessiones*, et ayant les *Carnutes* sous leur clientèle, ils ne purent obtenir de ces peuples, ni d'aucun de ceux de la Belgique, qu'ils embrassassent le parti des Romains qu'ils suivaient eux-mêmes. Mais César s'exprime sur le compte d'une autre ville de ces cantons, de manière à faire penser qu'elle était la cité-métropole de la Belgique; en effet, il la nomme simplement, et comme par excellence, *Nemetocerna*: c'est Arras, dont un quartier séparé conserve encore le titre de cité. D'ailleurs, je ferai remarquer que cette ville a envoyé des colonies en Angleterre: or, ces établissemens tiennent à la très-haute antiquité gauloise. Disons aussi que sa position coïncide avec celle des plus anciennes cités de la Gaule.

Nous voilà arrivés à la Gaule aquitanique. On a déjà vu et l'on verra encore les motifs qui me portent à lui donner Vésonne pour cité-métropole. J'ose assurer qu'il n'entre aucune partialité dans mon opinion, mais une conviction pleine et entière. Au reste, on trouvera au chap. 8 des monumens militaires sous les Romains, l'explication du silence absolu des Commentaires de César sur cette ville et sur son territoire immédiat.

quitaine (1), comme Bordeaux, Bayonne et plusieurs autres villes, était dans l'usage de ressortir des assises de Périgueux, pour les causes d'appel. »

Ce diplôme, que j'ai sous les yeux, est daté de Toulouse, au mois d'octobre 1360. Je n'en ai extrait que ce passage; c'est ^{aussi} ~~à~~ ^{pour} personnes qui s'occupe de notre histoire chronologique à faire connaître le titre en entier (2).

Je prie instamment le lecteur de remarquer que cet acte est antérieur de près d'un siècle à la création du parlement de Bordeaux, qui a envahi ~~une forte partie~~ de notre immense juridiction; qu'il a été passé dans une ville qui, quoique très-voisine de nos anciennes limites, (le Tarn), et quoique ayant un parlement en fonction depuis près de 60 ans, n'a pourtant pas contesté les droits que Vésone avait à un aussi grand ressort.

On doit convenir non-seulement que cette charte prouve la supériorité de nos tribunaux civils sur tous ceux de la vieille Aquitaine, mais encore qu'elle fournit un témoignage certain que nos assises étaient le tribunal d'appel, le véritable parlement de toute cette vaste contrée. Voici un autre monument qui donne la même extension à notre tribunal de haute police.

Le 13 août 1428, les jurats des villes d'Aire et de Dax, en Gascogne, écrivent, pour une cause d'appel, aux maire et consuls de la ville de Périgueux. Nous allons transcrire leur lettre, précédée de la mention qui en fut faite sur les registres.

« Memoria sia que los jurat de la ciptat d'Ayre e deu Mas de Pevesquat d'Ax escriouseren unas letras al major e aus cossols d'esta

(1) Le royaume d'Aquitaine et ensuite le duché de ce nom avaient la suzeraineté du Poitou, du Berry, de l'Auvergne, du Limousin; celle de la Guienne, de la Gascogne, etc., etc. Voyez là dessus l'Art de vérifier les dates, tome 2, édition en 3 vol. in-f. Quant au diplôme que je viens de citer, il provient des archives de l'hôtel de ville de Périgueux.

(2) M. l'abbé de l'Espine! Personne ne ^{peut} mieux que ce savant chronologiste remplir cette tâche honorable. *Les expressions de ce diplôme à l'égard de Vézère, au lieu de dire qu'elle est le cours d'appel de tous les procès civils et même criminels, comme on le voit de la vaste juridiction, l'atteste pourtant l'usage de la même dénomination de Périgueux.*

vila, qui eran en l'an 1428, per las cals apareychia, eychi cum nos mandaven, que la conoychenssa de las causas dels apels de la ciptat d'Ax, se aperte al mayor e aus cossols d'esta vila (Périgueux); e trameseren eychi sertas proces e sentensas qui eran estadas donadas en la ciptat d'Ax; de la cala sentenssa una fenna, apelada Tholosana Verdala, del dich luoc d'Ayre, se era apelada perdavan lo mayer e cossols d'esta vila (Périgueux), segon la costuma d'Ax; e la tenor de la letra la cala nos trameseren, es eychi escriouta en la forma qui s'en sec :

ALS MOT HONORABLES SENHORS E NOSTRES ESPECIALS AMIX, LO MAYRE
E JURAT (1) DE LA CIOUTAT DE PEYREGURS.

Mos honorables senhors e nostres especiaus amix, recomandan nos a la vostre gracie, a la quau plassie saver que cum ab antic sie de costume, que cant aucun nostre vezin se tent grevyat de sentenci, viencude e gitade en nostre cort e d'Ax contre luy, de aperar se en vostre cioutat de Peregurs, perdavan lo mayre e jurat; e cum au presen no sie de memorie a negun nostre vezin que nulh pleyt sie vengut en vostre dicte cioutat, finir ver vos; e cum au present Tholosane de Verdale, dizem esser grevyade, se sie aperade perdavan vos e vostre honorable cort, ayssi e per la maniere que es usat e de costume, ayssi cum en lo dic proces, lo quau vos trameten, la demande e deffensse de cascunes de las partidas es contengut. Sus so vos pregam que a vos placie brenment administrar justicie, aychi cum de vostre noblesse confidam. La Sante Trinitat vos conserve. Escriot Ayre, a XIII d'aost.

Los vestres especiaus amix jurat de la cioutat de Ayre et deu Maas.

[Extrait du Livre-Noir (2) des archives de notre hôtel de ville.]

Observons encore que cette lettre des jurats d'Aire et de Dax est antérieure à l'établissement du parlement de Bordeaux, dont l'érection ne date que de l'année 1462.

(1) Le corps municipal de Vésonne n'a jamais eu de jurats, mais des consuls; c'est par habitude que les jurats d'Aire employèrent ce mot.

(2) Cet extrait m'avait été fourni par le savant abbé de l'Espine. Depuis, on avait cru que le Livre-Noir, ce précieux monument historique, s'était perdu dans la révolution, M. de Mourcin l'a retrouvé, et nous y avons vu le texte.

(3) Le corps municipal de Vésonne n'a jamais eu de jurats, mais des consuls; c'est par habitude que les jurats d'Aire employèrent ce mot.

Ainsi, non-seulement nos tribunaux civils avaient une énorme juridiction, mais cet extrait démontre encore que si les assises de Vésone étaient, *ab antiquo*, la cour d'appel de tous les procès de ce vaste ressort, le tribunal de son consulat avait, également *ab antiquo*, l'appel des causes criminelles et de haute police. (1)

Lorsqu'on aura parcouru la description historique des antiquités romaines de Vésone, on sera moins étonné de la souveraineté de ses tribunaux, en reconnaissant quelques traces de cette suprématie dans les premiers temps où les vainqueurs (2) occupèrent le pays, et quoique déjà Bourges et Bordeaux fussent devenus métropoles des Aquitaines.

Veut-on, enfin, une troisième preuve moderne de l'antique prédomination de Vésone, on la trouvera dans le soin que prit le roi Henri II d'y établir, ^{en 1552} une cour souveraine des aides (3).

On doit penser que les Vésoniens ne virent point de sang froid leur vaste juridiction envahie et morcelée par la création successive des diverses cours souveraines ^{civiles et ecclésiastiques} qui se partagèrent ses dépouilles, et surtout par l'érection du parlement de Bordeaux, qui y porta la dernière atteinte; aussi est-il certain qu'ils firent de vives et itératives réclamations contre ces injustices. Mais le Périgord et sa métropole n'étaient plus assez florissans, n'avaient pas conservé assez d'importance, pour n'être point abandonnés par la politique; d'ailleurs ces établissemens, devenus nécessaires à l'état, s'étaient promptement consolidés, et la création du parlement de Bordeaux dut avoir lieu parce qu'elle était la conséquence d'une capitulation. Nos rois cherchèrent à indemniser Vésone et ses habitans, en leur accordant de beaux privilèges (4).

(1) ou assure qu'à l'égard des habitans dignes ^{qui} jadis ils relevaient de la justice de Vésone. Voyez le chapitre où il est parlé de Nos basiliques du temps des Romains.

(2) C'est encore à Vésone que le roi avait établi un grand baillage, en 1588.

(4) Ces privilèges étaient véritablement plus beaux et plus importans que ceux d'aucune autre ville de France, sans en excepter même Paris. Un d'eux accordait la noblesse individuelle et collective à tous les bourgeois de la ville; ils étaient exempts de la taille. Les maire et consuls avaient le titre de comte, barons, seigneurs hauts justiciers de la ville et de sa banlieue. Ce fief relevait immédiatement de la couronne de France, et ses habitans marchaient avec le ban du royaume.

[Handwritten notes and corrections, including: 'L'histoire de la justice de Vésone', 'le 28 août 397', 'le 5. 15. 60', 'le 1607', 'le 1697', 'le 1707', 'le 1717', 'le 1727', 'le 1737', 'le 1747', 'le 1757', 'le 1767', 'le 1777', 'le 1787', 'le 1797', 'le 1807', 'le 1817', 'le 1827', 'le 1837', 'le 1847', 'le 1857', 'le 1867', 'le 1877', 'le 1887', 'le 1897', 'le 1907', 'le 1917', 'le 1927', 'le 1937', 'le 1947', 'le 1957', 'le 1967', 'le 1977', 'le 1987', 'le 1997']

Les Vésoniens ne renoncèrent pourtant pas aussi facilement à leurs droits; ils continuèrent leurs remontrances, leurs oppositions, jusqu'à ce qu'on leur eût rendu justice, et ce ne fut que vers les ~~commencemens~~ ^{la fin} du 16.^e siècle. Alors Henri II ne trouva d'autres moyens de réparer les torts qu'on leur avait faits, qu'en fondant chez eux cette cour souveraine des aides qu'il y établit. Or, je prie d'observer que quelque médiocre que fût cette compensation, en raison des droits honorifiques et réels qu'on avait successivement enlevés à cette ville, Henri II, en y créant une cour souveraine, avait pourtant cherché à rétablir l'ancien ressort de sa vaste juridiction. En effet, cette cour (1) étendait son autorité sur les généralités de Guienne, de Poitou et d'Auvergne; or, l'on sait qu'alors ces généralités englobaient presque tout le sol de l'ancienne Aquitaine.

Si l'on récapitule maintenant tout ce que j'ai dit pour prouver l'antique domination de Vésonne; si on y ajoute ce qui doit résulter, à son avantage, de la juridiction de son consulat (2), du diplôme de Louis, duc d'Anjou, et enfin de l'établissement de Henri II, je pense que ces témoignages anciens et modernes se prêtant un mutuel appui, il sera désormais difficile de douter que la vieille Aquitaine n'eût les limites que je rétablis, et que, comme je l'ai avancé plus haut, Vésonne n'en fût la cité-métropole: ~~ou ne pourra guères douter plus que, mais néanmoins, bourgeois~~ ~~ou bourgeois ou les autres eussent son rang de cité-métropole ecclésiastique de toute l'Aquitaine.~~

Mais comment déchet-elle de sa gloire? A quelle époque commença à s'évanouir cette suprématie, cette espèce d'empire qu'elle exerçait sur ^{la grande} ~~une~~ ^{partie} de la Gaule? On lit son antique splendeur dans ses monumens; mais les monumens se taisent sur la cause et la date de sa décadence. Cependant rassemblons les faibles données qui pourront aider, sinon à résoudre la question, du moins à mettre sur la voie.

J'ai interrogé l'histoire générale et particulière, et je n'ai pu y dé-

(1) Bordeaux ne tarda pas à obtenir la réunion de cette cour à son parlement.

(2) Si le hasard m'a fourni quelques preuves modernes de cette extension du ressort de la justice de Vésonne, il ne m'a pas autant favorisé pour les parties septentrionales de son antique territoire que pour les parties méridionales; mais le diplôme de Louis d'Anjou et l'étendue que Henri II avait donnée à la cour des aides de Vésonne suppléent à cette disette de monumens; qui, au reste, pourront se multiplier un jour.

écrite au texte à ce propos, et à la ligne
[il paraît que]
la ville de Bourges et de Bourdeaux, qui avoient eu le titre de métropole civile, voulurent aussi lui donner celui de métropole ecclésiastique. Bourdeaux, pour
le titre de métropole ecclésiastique, mais que lorsque qui existait il y a 500 ans, se vit forcé de soumettre à la juridiction de ce pape un peu plus ancien que celle de
à l'égard de la métropole ecclésiastique, et l'est dans cette nouvelle conspéc que l'on fit copier littéralement la table pascalienne y voit, et qui étoit encore dans les parties voisines de
et monument; par le calcul de cette table, par cela est attribué à un auteur qui tint à l'antiquité romaine, je ferai connaître dans la suite et ailleurs
monument d'astro nomie corrigé par le no. 2. de nos inscriptions.
la ville de Bourges et de Bourdeaux, qui avoient eu le titre de métropole civile, voulurent aussi lui donner celui de métropole ecclésiastique. Bourdeaux, pour
le titre de métropole ecclésiastique, mais que lorsque qui existait il y a 500 ans, se vit forcé de soumettre à la juridiction de ce pape un peu plus ancien que celle de
à l'égard de la métropole ecclésiastique, et l'est dans cette nouvelle conspéc que l'on fit copier littéralement la table pascalienne y voit, et qui étoit encore dans les parties voisines de
et monument; par le calcul de cette table, par cela est attribué à un auteur qui tint à l'antiquité romaine, je ferai connaître dans la suite et ailleurs
monument d'astro nomie corrigé par le no. 2. de nos inscriptions.
est situé sur la rive gauche de la Loire, voulant aussi être métropole ecclésiastique, elle ne put pas obtenir un succès pareil, ayant dans la suite
et fut obligé de lui aller chercher un lieu dans la Bretagne, et de transporter la ville de Dol, de tout ce qui étoit parvenu à cette église de Dol, et de
roy. sur ce dernier objet, l'histoire ecclésiastique de France, T. 13. p. 576. - l'histoire de France, T. 10. p. 535 et 536, en l'absence des députés de Dol, et de la ville de
T. 14. p. 607.
écrite au texte: au sujet de la p. 147. au verso de la page.

couvrir aucune trace de cette première décadence⁽¹⁾. Seulement j'ai appris qu'une Chronique⁽²⁾, provenant du couvent des cordeliers de la ville de Libourne, faisait mention d'une guerre sanglante survenue entre les Santons (les habitans de la Saintonge) et les Pétrororiens, avant l'arrivée de César dans la Gaule. Mais cette vieille Chronique ne dit rien de plus : elle ne nous instruit ni de la cause ni de l'issue de ces combats. Les Santons voulaient-ils se soustraire à la puissance de Vésone ? Y parvinrent-ils ? D'ailleurs, quel est le degré d'authenticité de cette ancienne Chronique ? Quelle foi mérite-t-elle ?

Nous connaissons mieux l'époque à laquelle Vésone cessa d'être métropole : ce fut sous le règne d'Auguste. On sait qu'étant à Narbonne, il fit des réglemens politiques et administratifs, et qu'un de ces réglemens fut la division de l'Aquitaine en deux provinces. Irrité sans doute de la résistance que Vésone avait opposée aux Romains, et de l'esprit de sédition qu'elle devait conserver encore ; plus offensé, peut-être, de ce qu'elle avait accordé un asile à la famille du célèbre Pompée⁽³⁾, Auguste priva cette ville de son titre de métropole⁽⁴⁾ : Bourges et Bordeaux se partagèrent ses dépouilles⁽⁵⁾.

Un tel coup d'autorité de sa part ne fut pas seulement dicté par la vengeance ; il était, de plus, parfaitement conforme à cette maxime, *diviser pour régner*, principe favori des Romains et de tous les despotes. Plus les vainqueurs semaient de rivalités entre les différens peuples des

(1) Mais les restes de Vésone, et quelques vestiges monumens qui la regardent nous indiquent encore son existence. Voyez la carte que l'on trouve à la fin de ce volume et cet ouvrage, p. 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000.

(2) M. Souffrain, auteur d'un Essai historique sur Libourne, m'a fait connaître l'existence de cette Chronique, en me demandant si je pouvais lui donner des renseignemens sur le résultat de cette guerre des Pétrororiens.

(3) Voyez, à nos monumens civils sous les Romains, le chapitre consacré à cette famille.

(4) Tout ce que j'ai dit prouve qu'Auguste ne put ôter à Vésone que le titre de métropole, et qu'il n'avait pas la puissance de lui enlever les prérogatives attachées à son rang de cité-métropole ; car on vient de voir qu'elle les conserva jusque bien avant dans le moyen âge.

(5) J'ai déjà fait remarquer que, dans l'antiquité, Bordeaux n'était qu'une ville marchande, et que, malgré son titre de métropole, elle n'avait jamais eu le rang de cité gauloise. J'ai fait remarquer aussi que si Bourges avait obtenu ce rang, ce dont il est permis de douter, cela ne pouvait être dans la haute antiquité, puisque César, qui nous apprend que c'était une ville très-grande et fort opulente, ne lui donne d'autre qualification que celle d'*oppidum* ; et, en effet, elle ne devait être autre chose qu'une place de guerre très-belle et très-forte ; aussi aucun quartier de cette ville célèbre ne conserve-t-il le titre de cité, tandis que nous en avons deux qui le portent.

Gaules, moins ils avaient à redouter de secrètes intelligences qui auraient pu causer un incendie général, et menacer encore une fois la capitale du monde.

Après Auguste, d'autres causes durent hâter la chute de Vésonne. Continuellement ravagée par les guerres que se firent entre eux les Césars qui se disputaient l'empire; livrée dès-lors plusieurs fois aux flammes (1); souvent prise et reprise depuis par toutes les hordes de barbares; devenue ensuite le théâtre de toutes les guerres religieuses, civiles et autres, elle dut enfin succomber. Eh! quels moyens avait-elle de réparer ces désastres? Elle n'avait point de rivière navigable qui pût lui procurer ces relations commerciales que d'autres villes moins anciennes, mais mieux situées, surent bientôt se créer. Son commerce lui-même se perdit quand tous les ports de la Gaule, ouverts aux Romains, rendirent les transports par terre inutiles et trop dispendieux. Sa manufacture de cuivres n'eut plus les mêmes avantages, lorsqu'on préféra les armes en fer et en acier, et que le luxe fit employer les ornemens d'or et d'argent. Ses fers, il est vrai, étaient toujours estimés; mais outre qu'ils souffraient de la concurrence dans la Gaule même, les Romains, maîtres de l'ancien univers, en découvrirent partout. Nos verres, comme le dit Pline, étaient imités par les Romains, et cet objet plus répandu, devint moins lucratif. La religion des druides étant persécutée et enfin détruite par les vainqueurs, cette manufacture d'instrumens de sacrifices qu'on a vue subsister à *Vieille-Cité* et dans ses environs devint à-peu-près inutile.

D'un autre côté, la position de Vésonne n'était point militaire: elle était ouverte et accessible de toutes parts. Sa population diminuait tous les jours avec son importance, ses fabriques et ses richesses; son agriculture elle-même cessait d'être florissante; son territoire particulier, pays montueux et coupé en tous sens, était chaque année battu par les orages. Les pentes étaient décharnées; les hauteurs devenaient peu

(1) En fouillant un seul coin du sol de Vésonne, M. Jouannet a acquis la preuve indubitable de plusieurs incendies successifs et antiques; ^{par 2. inscriptions en caractères latins et grecs, et les} on y voit partout les traces du passage des peuples barbares.

à peu stériles (1). Les plaines restaient seules fertiles ; mais elles ne sont ni larges ni nombreuses en Périgord, et leurs produits, suffisants pour la consommation, ne pouvaient remédier à tant de fléaux : ils n'offraient aucun superflu pour le négoce. Enfin, Vésone ne pouvait plus être une cité commerçante, ni une ville agricole, ni une place de guerre : aussi la voit-on déchoir (2) chaque siècle, pour ainsi dire, de son antique splendeur. Si depuis, dans le moyen âge, on retrouve encore quelques vestiges de l'ancienne étendue de son territoire et de son immense juridiction, ce sont comme les ruines d'un vaste édifice ; et si elle est restée capitale d'une grande province, on serait tenté de croire que c'est par respect pour ce qu'elle était autrefois. Ainsi, le sol ou fut un temple reçoit encore quelques hommages long-temps après la chute du sanctuaire.

(1) La plupart des anciens terriers de la province et des environs de la ville contiennent un grand nombre de témoignages que des hauteurs, maintenant incultes et véritablement stériles, étaient jadis en culture et en plein rapport, et que, comme concessions de bonne qualité, elles payaient de fortes redevances foncières.

(2) Cette décadence progressive de Vésone a sans doute été la cause de l'empiétement successif qu'a éprouvé son territoire immédiat (le Périgord). En effet, il est certain que lorsque Gondebaud fut élevé sur le pavois, à Brives, qu'on appelait alors simplement *Curretia*, au lieu de *Briva-Curretia*, Pont-sur-Corrèze, il est dit que cette ville était située « *in pago Petracoricensi*. » Brives, Turenne et une bonne partie du haut et du Bas-Limousin furent distraits de notre province et de son évêché, lorsqu'un pape, né dans ces cantons, érigea celui de Tulle. (Voyez là dessus l'état de l'Eglise du Périgord, par le p. Dupuis, p. 130.) On empiéta également sur le Périgord lors de l'érection de son second évêché à Sarlat. Castillon, Libourne, Coutras et tout le pays nommé *Puy-Normand* en dépendaient il n'y a pas encore très-long-temps ; et une bonne partie du pays de Double en fut ôtée à-peu-près à la même époque. Les archives de Nérac contiennent la preuve que tout le Fronsadais relevait du Périgord encore en 1277 et 1321. L'Angoumois en faisait aussi partie, puisque Angoulême *seul*, et *comme forteresse*, avait été donnée par Charles-le-Chauve à un de ses proches parens qui fut établi par lui premier comte héréditaire de Périgord ; et ce n'est sans doute qu'en cette dernière qualité qu'il devint possesseur de l'Angoumois. Encore même avant la révolution, l'évêché de Vésone englobait une bonne partie (les archiprêtres de Pillac et de Peyrat) de cette nouvelle province ; et l'on sait que la sénéchaussée du Périgord y pénétrait encore plus. L'Agenais avait aussi morcelé notre province, et nous avait ôtée entre autres pays ceux de Sainte-Foy, de la Sauvetat, de Lauzun, etc. (Voyez le Livre-Noir de notre hôtel de ville, année 1445.) J'ai déjà dit plus haut que ces mêmes archives de Nérac témoignaient que, encore en 1356, le ressort de la juridiction pétrocorienne s'étendait sur tout le Quercy ; et j'ai promis une preuve, différente de celles que j'ai déjà fournies, de la suprématie de Vésone sur un autre pays (le Bordelais). Voyez, dans la 2.^e partie du 4.^e livre, au chap. 5, l'explication du premier des tiers de sols d'or.

noter seulement les obélisques et les pyramides, et renvoyer pour le reste à la 1^{re} édition de l'ouvrage
il ne faut ajouter dans les notes que les nouvelles découvertes, ainsi que quelques corrections.

CHAPITRE II.

*Des Monumens religieux de Vésonne et de son territoire,
du temps des Gaulois.*

ON a vu qu'instruits par les druides, les Gaulois s'étaient fait une trop haute idée de la divinité pour croire qu'elle dût être emprisonnée entre des murailles, ou représentée sous aucune forme humaine ; l'univers était son temple : l'ordre, la sagesse avec lesquels toutes les parties de cet univers sont combinées, étaient la seule image fidelle, quoique imparfaite, du souverain auteur de toutes choses. Une loi, conforme à cette doctrine, défendait de consacrer à Dieu aucun édifice, aucune statue, aucune pierre taillée au ciseau : ainsi les monumens religieux des Gaulois ne peuvent nous offrir rien de pareil à ce que nous ont laissé les autres peuples. Des grottes creusées par les mains de la nature, des rochers bruts posés les uns sur les autres, voilà les asiles sacrés, voilà les autels des Gaulois. A ces monumens du culte, j'ajouterai les tombeaux, parce que les devoirs rendus aux morts se lient nécessairement à la religion.

ARTICLE I.^{er} — *Des Grottes et des Cavernes druidiques.*

CHEZ plusieurs peuples, les premiers temples consacrés à la divinité furent des cavernes. L'ombre, le silence, l'espèce d'horreur involontaire dont on est saisi quand on s'enfonce dans l'intérieur de la terre, disposent l'ame à des sentimens religieux : l'homme sent mieux alors son néant. Il songe qu'il reposera un jour au sein de cette nuit où

il pénètre : il frémit, et ses pensées se tournent naturellement vers le ciel. Ajoutez que, dans les fausses religions, des retraites aussi mystérieuses favorisaient singulièrement les divers stratagèmes dont les prêtres se servaient pour agir fortement sur l'esprit de la multitude. Les druides avaient sur Dieu des idées trop saines pour qu'on puisse imaginer qu'ils aient jamais regardé les cavernes comme des lieux où la divinité résidait plus particulièrement ; mais sans doute elles étaient pour eux des retraites où ils allaient méditer, dans la solitude et le recueillement, sur les dogmes, sur la morale, sur les connaissances dont ils étaient les seuls dépositaires, et qu'ils enseignaient aux jeunes adeptes.

Je pense aussi que peut-être il entraît du calcul dans leur conduite. Quand le druide, le front couronné de verveine, sortait de son antre avec cet air étrange, ce regard singulier que l'on a malgré soi en passant subitement de l'obscurité à la lumière, il trouvait des auditeurs plus disposés à recueillir ses paroles comme des paroles saintes ; et le barde du rocher, qui chantait les héros tombés sur le champ de bataille, se faisait bien mieux écouter des jeunes guerriers : la multitude aime et suit ce qui tient du merveilleux.

Il y eut un temps où les cavernes servirent à la fois aux druides de demeure, de temple, d'autel et de lieu d'assemblée : ce fut à l'époque des persécutions. Quand un Tibère ou quelques autres monstres de cette nature poursuivaient dans l'univers tout ce qu'il y avait d'honnête, les druides furent obligés de se cacher pour échapper à la tyrannie, et les cavernes devinrent leur plus sûr asile. Ainsi, les grottes de la Thébaïde, les catacombes, à Rome, furent un refuge pour les chrétiens persécutés. Il est des jours d'horreur et de désolation où la vertu est forcée de se retirer dans les entrailles de la terre : heureuse quand elle n'y est pas découverte et poursuivie !

Les idées qui se sont perpétuées jusqu'à nous au sujet de quelques-unes de ces grottes devenues des asiles pendant les persécutions, me paraissent avoir d'abord été propagées par les persécuteurs eux-mêmes. L'une, si l'on en croit la sottise tradition du pays, était le repaire d'un monstre qui se nourrissait de la chair des passans ; l'autre est le sou-

pirail de l'enfer. Dans celle-ci on faisait des sacrifices horribles; dans celle-là on entend encore gémir des ames en peine. Enfin, il n'est pas de conte effrayant ou absurde qu'on ne débite sur ces cavernes: les paysans crédules ne sont pas, même aujourd'hui, désabusés de ces ridicules chimères.

Quelquefois aussi on reconnaît les grottes druidiques à de plus doux mensonges: tantôt c'est le trou de l'hermite; tantôt le creux du cygne; ailleurs, l'antre du vieillard. Là, vous dit-on, brillent des feux pendant la nuit; ici on entend des voix, des instrumens; plus loin, le vent qui murmure annonce l'avenir. Souvent, une chapelle, une croix, un arbre révééré, et toujours replanté quand il vient à périr, ont remplacé, près de la caverne druidique, tous les tableaux de la vieille religion. La vérité se plaît aux lieux où régnait la plus innocente des croyances de l'antiquité.

Je suis loin de penser que toutes les cavernes qui se trouvent dans l'ancien Périgord aient été autrefois fréquentées par les druides. Il en est beaucoup de récemment ouvertes; d'autres qui l'étaient alors se sont comblées. Mais quand des souvenirs tels que ceux que je viens d'indiquer, ou d'autres idées superstitieuses, sont attachés à ces grottes, je ne puis me refuser à les croire druidiques.

Telles sont les grottes de Domme, de la forêt de Drouilh, de Cadouin, de Vitrac, peut-être celle qui est presque comblée, près de Vésonne, sous ~~Écorne-Beauf~~; plusieurs de celles qu'on trouve dans la vallée de la Dordogne, dans les plaines de l'Ille, de la Drôme, de la Vésère, etc.; telle est surtout cette fameuse grotte de Miremont, sur laquelle les anciens cosmographes ont débité mille rêveries. Ils y ont vu des autels, des mosaïques, des statues; choses fort étrangères au culte druidique, mais qui n'y ont jamais existé. Dans des temps d'ignorance, on prenait pour ouvrages de la main de l'homme tous ces jeux dont la nature est si prodigue dans les cavernes calcaires, comme sont toutes celles du Périgord. Quelques personnes ont cherché à expliquer ces rêves, en disant que les incrustations ont pu recouvrir toutes ces merveilles; et cependant les incrustations sont fort rares à Miremont,

1 Sous la citadelle gauloise, sous l'Ille.

pour une grotte si étendue (1); d'ailleurs elles ne sont presque nulle part assez épaisses pour que, d'un coup de marteau, on ne mette le rocher à nu.

Mais voici une autre grotte druidique qui est véritablement très-remarquable; je vais la laisser décrire par celui-là même qui en a fait la découverte (2): « Le jour de mon expédition à la ville de Quinte, j'allai reconnaître, dit-il, au pied de la plaine de Born, et à l'entrée d'un vallon nommé la Combe-Grenant, une caverne toute merveilleuse. L'ouverture fait face au midi. Tout l'intérieur est plein d'ossements d'oiseaux et de quadrupèdes, confusément entassés au milieu d'une marne calcaire qui remplit les enfractuosités de la grotte; j'y ai même vu deux dents énormes, mais que je ne connais pas, pareilles à celles qu'on a trouvées à Nontron: vous les connaissez.

« Dans l'intérieur de la caverne, sur le sol, j'ai été bien surpris de rencontrer deux de ces instrumens gaulois en silex dont Ecorne-Boeuf était couvert avant que je l'en eusse presque dépouillé. A quelque distance de la grotte, j'ai retrouvé plusieurs débris de la même nature: ils sont étrangers au sol; les silex du pays n'offrent rien de pareil. Je me suis cru à Ecorne-Boeuf. Ces instrumens, ces os, le voisinage de la forêt de Drouilh, les usages des Gaulois, etc.; tous ces rapprochemens font naître plus d'une réflexion. Le coteau est âpre, sauvage, affreux, couvert, au midi, devant la grotte, d'ossements pareils à ceux de la caverne. Je n'ajouterai qu'un mot: les os ne sont point pétrifiés, mais seulement décomposés. Ils se taillent comme de la craie fort tendre, prennent le poli, durcissent à l'air; et une fois coupés et taillés, ils n'offrent plus rien du tissu de l'os. Voilà sans doute de quoi occuper les antiquaires et les naturalistes. »

M. Jouannet vient aussi de découvrir, dans les mêmes cantons, une

(1) Feu M. Brémontier, inspecteur général des ponts et chaussées, et M. Chambon, ex-receveur général des contributions, en ont levé le plan et les coupes géométriques. M. Chambon, qui possède ce plan, m'a assuré, ainsi que M. de Mourcin, qu'il fallait sept heures d'horloge pour parcourir toutes les ramifications de la grotte. On en trouve la description dans l'Annuaire statistique du département, fait par feu M. Delfau.

(2) M. Jouannet, dans une lettre datée de Sarlat, le 11 août 1816.

grotte qu'il regarde, avec raison, comme plus intéressante que celle de la Combe-Grenant. Nous le laisserons encore parler : « Cette caverne a deux cents pieds de long (1) : elle est toute farcie d'ossements et de dents d'animaux du pays, mais d'une taille extraordinaire. Cette grotte, située à côté du Pey-de-l'Aze (2), s'ouvre dans un mauvais roc taillé presque à pic. A l'entour, règne un cordon de gros blocs de pierre placés par la main de l'homme : on ne peut s'empêcher de le reconnaître. C'est comme une terrasse autour de l'entrée. A quelle époque, dans quel dessein tout cela s'est-il fait ? Pauvres hommes ! nous calculons les comètes, et nous échouons à un mauvais trou, au Pey-de-l'Aze ! »

Ces descriptions m'ont été envoyées au moment, pour ainsi dire, de la découverte, et, par conséquent, avant qu'on pût les étudier à fond, en constater l'état avec exactitude. Mais, dans d'autres voyages faits depuis, ayant examiné et scruté ces cavernes avec toute l'attention dont il est capable, l'auteur de ces importantes découvertes m'a assuré n'y avoir trouvé aucuns débris humains, et avoir vu partout, dans l'intérieur et à l'extérieur, un très-grand nombre d'instrumens en silex tout fracturés (3).

Ces faits prouvent, je crois, que les druides sacrifiaient souvent des animaux. Ils me semblent aussi témoigner que, comme je l'ai énoncé dans le chapitre précédent et ailleurs, ces outils en pierre dure, que l'on trouve en quantité dans ces grottes, et qui tous, sans exception, s'y présentent en fragmens, n'étaient point ^{ou plutôt} destinés à servir d'armes offensives, et qu'il est ~~plus~~ raisonnable de croire qu'ils étaient employés à la consommation des sacrifices, puisque même les anciens auteurs nous apprennent que les druides ne pouvaient pas employer le fer à cet usage religieux. Je crois, enfin, trouver dans cette décou-

(1) M. Jouannet, dans une lettre datée aussi de Sarlat, le 19 décembre 1816.

(2) En langage du pays, ces mots signifient *tertre ou montagne de l'âne*.

(3) M. Jouannet a aussi consigné ces détails dans sa Statistique, insérée aux Calendriers du département de la Dordogne. Voyez-les, depuis l'année 1813 jusques et y compris 1819.

verte une espèce de preuve que ce n'était pas sur les autels que les druides immolaient ces animaux, ou, du moins, qu'ils n'y étaient point inhumés après le sacrifice : l'homme seul avait sans doute ce privilège.

On rencontre des monumens gaulois dans le voisinage de presque toutes nos grottes druidiques ; et j'ai déjà fait remarquer que ces cavernes sont l'objet de mille contes absurdes. Ce serait le moment de faire connaître ces idées superstitieuses qui nous offrent des traces du druidisme ; mais on en verra les détails à la fin de ce livre (1). Je me contenterai de faire observer ici, que ces grottes et ces cavernes, que l'on trouve en si grand nombre en Périgord, s'y nomment assez généralement *cluseaux*, mot qui dérive du latin *clausus*.

ARTICLE II. — *Des Autels druidiques.*

voir l'autre édition.

DES blocs de rochers, ou les rochers mêmes, furent, chez presque tous les peuples connus, les premiers monumens consacrés à la divinité. C'était sur des pierres, dans des lieux élevés, que les anciens patriarches offraient des victimes au Seigneur ; et même quand les Juifs eurent bâti un temple, nous voyons dans la Bible que les peuples voisins sacrifiaient encore sur les hauteurs et au pied des rochers. En Egypte, des pierres superposées furent les premiers autels ; et lorsque les Egyptiens construisirent ces édifices religieux dont les débris nous étonnent, les sphinx gigantesques, les masses qu'ils dressèrent à l'entrée, n'étaient-ils pas comme des souvenirs de l'ancien culte ? Chez les Grecs, chez les Etrusques, des pierres brutes furent originellement la seule image de la divinité : Vénus elle-même, à Paphos, n'était qu'une borne à peine dégrossie. La forme et la matière de

(1) Voyez la liste n.º 1.

presque tous ces autels, chez tous les peuples, ne seraient-elles pas les derniers vestiges du culte primitif?

Je crois entrevoir la raison d'une superstition si généralement répandue. Après la catastrophe qui bouleversa jadis le monde, catastrophe dont nous retrouvons les vestiges à chaque pas, le petit nombre d'hommes qui échappèrent au déluge, épars sur le sommet d'une montagne, uniquement occupés du soin difficile et pénible de subsister sans arts, sans instrumens, plongés dans la stupeur et l'effroi, pressés pourtant de remercier Dieu qui les avait épargnés, mais n'ayant pas les moyens de construire et d'édifier, purent transformer les rochers en autels : de là peut-être ce respect si long-temps conservé pour les hauts lieux et les pierres.

Quoi qu'il en soit, les Gaulois n'avaient que ces autels naturels (1). La seule chose qu'ils se permirent, c'était de déplacer ces masses, et de les élever dans un lieu convenable à leur rite : ainsi, elles conservaient leur première rudesse. *Était-ce pour perpétuer le souvenir de la catastrophe générale, et rappeler à l'homme ce qu'il avait à craindre, en reportant sa pensée sur ce qu'il avait souffert? Voulaient-ils que tout ce qui était consacré à Dieu fût un ouvrage immédiatement sorti de ses mains? Était-ce l'expression de quelque autre idée philosophique perdue depuis? Nous l'ignorons probablement toujours.*

Il est peu de pays dans les Gaules qui offrent autant d'autels druidiques, ou *dolmens*, que le Périgord. Quelques savans ont prétendu que ces dolmens furent jadis des tombeaux. Ils ont fondé leur opinion sur ce qu'en creusant sous ces monumens, ou dans les alentours, on y a quelquefois trouvé des ossemens humains, des cendres, des charbons, etc. Mais ce ne sont pas là des preuves? N'y trouve-t-on pas aussi presque toujours des instrumens de sacrifice? Il est donc probable, comme je l'ai déjà remarqué, que ces ossemens humains sont les

(1) La plupart de ces monumens druidiques sont placés sur des collines. Leur situation ne diffère de celle que les Juifs assignaient à leurs autels, qu'en ce que les collines où sont élevés les monumens gaulois se trouvent ordinairement dominées par d'autres. C'était sans doute pour qu'une grande multitude pût participer aux sacrifices et en voir les cérémonies.

restes des criminels offerts comme victimes à la divinité, puisqu'il me semble prouvé que ces instrumens en pierre n'avaient d'autre usage que de servir à la consommation des sacrifices.

Le reproche fait par César aux habitans de quelques parties des Gaules, de n'avoir pas conservé leur culte antique dans toute sa pureté, ne doit point s'entendre du Périgord. César, il est vrai, pénétra aussi dans ce pays; mais il y séjourna trop peu de temps pour le bien connaître. J'ajouterai que le reproche en question est antérieur à son arrivée dans nos cantons. D'ailleurs, de tous les autels gaulois qu'on y retrouve, il n'en est presque aucun où l'on reconnaisse ces excavations, ces rainures, en un mot, ces travaux de la main de l'homme, qui, comme je l'ai dit plus haut, annoncent la dégénération du culte primitif. Une ou deux exceptions ne prouvent rien, si l'on considère la multitude des monumens de ce genre répandus dans nos campagnes.

Je donnerai à la fin de ce livre le catalogue (1) des lieux dont les noms annoncent la présence actuelle ou ancienne de ces dolmens, qui pour la plupart sont maintenant détruits. J'indiquerai ceux dont j'ai pu constater l'existence. Comme la plus grande partie de cette nomenclature est puisée dans la carte de notre province (2), on peut naturellement en inférer que ces autels druidiques ont dû être beaucoup plus nombreux; ceux qui se trouvaient isolés dans les champs et éloignés de toute habitation à laquelle ils auraient pu donner leur nom, étant inconnus au géographe. Cependant sa carte en relate près d'une centaine. Quel serait donc leur nombre, si elle avait pu les faire tous connaître?

Cette grande quantité de dolmens, qui sans doute était à-peu-près la même dans les autres parties de la Gaule, ne nous conduit-elle pas

(1) Voyez la liste n.º 2.

(2) La carte de Guienne, faite par notre compatriote M. de Beleymes, géographe du Roi. Son échelle est triple de celle de Cassini. A la nomenclature près, son exactitude et sa gravure sont parfaites. Le Périgord seul y occupe 19 ou 20 feuilles: il n'en a encore paru que 17. Celles qui manquent auraient encore augmenté la liste de nos monumens gaulois.

à croire que l'organisation religieuse de cette vaste région avait beaucoup de rapports avec celle d'aujourd'hui? En effet, il me semble que chacun de ces autels pouvait être le point de réunion religieuse d'un certain nombre d'habitations champêtres, et qu'un druide était le chef de ces réunions, comme le curé est le chef ecclésiastique de nos paroisses.

Peut-être sera-t-on surpris de ne trouver dans notre liste aucun dolmen à Vésonne; mais cet étonnement cessera, si l'on réfléchit que leur existence près de la capitale, ou assez à portée d'elle, dut causer leur entière destruction. Lorsque Tibère et Claude persécutèrent les druides, et ordonnèrent de renverser leurs autels, les monumens des campagnes purent seuls échapper à la proscription. Ceux, au contraire, qui étaient près de l'enceinte de Vésonne, furent nécessairement détruits. En effet, si les ministres de la tyrannie n'osèrent pas attaquer la religion dans l'intérieur du pays, au milieu d'une population nombreuse, toujours plus attachée aux choses extérieures du culte que ne l'est le peuple des villes, ils purent du moins sans danger exécuter leur odieuse mission aux portes d'une cité où ils étaient en force, et dont les habitans, déjà façonnés aux usages romains, commençaient à perdre de vue le culte de leurs pères, peut-être même à lui préférer en secret une religion plus favorable aux passions et aux désordres du cœur.

La religion chrétienne acheva ce que les Romains avaient commencé; mais elle ne put, pendant long-temps, triompher de l'obstination des campagnes. Aujourd'hui même, au moment où j'écris, on y révère encore, dans quelques endroits, ces rochers mystérieux, ces pierres que trois bergères, douées d'un pouvoir surnaturel, dressèrent dans la solitude.

Si l'on ne voit plus aucuns dolmens près de Vésonne, je crois du moins que nous pouvons indiquer leurs débris. Je suis tenté de regarder comme tels ces gros fragmens de granit et de trapp que l'on reconnaît parmi les pavés de l'ancienne cité, et même de la ville nouvelle. Ces pierres, étrangères au pays, étaient souvent employées dans les monumens gaulois. D'un autre côté, quelques morceaux sont

trop grands, et surtout trop anguleux, pour imaginer qu'ils aient été transportés par les eaux : ils ne ressemblent en rien à ces cailloux roulés, de toute nature, que l'on trouve à chaque pas dans les pays calcaires, comme l'est celui de Vésone. Si ma conjecture était admise, il faudrait reconnaître qu'il existait au moins trois dolmens aux portes de la ville ; car j'ai retrouvé dans nos pavés trois espèces de roches (1) différentes qui présentent le caractère que je viens d'indiquer.

Je hasarderai une autre conjecture qui me paraît avoir quelque probabilité. *l'emplacement le plus élevé de la cité gauloise* A ~~Écorne-Bœuf~~ on a découvert (2) un grand nombre de fragmens d'un porphyre verdâtre, qui n'ont jamais été roulés par les eaux. Quelle main les a disséminés dans ce local très-élevé ? Il n'existe aucun rocher de cette nature à plus de 20 lieues à la ronde. N'est-il pas vraisemblable qu'ils firent partie d'un dolmen (3) ? Quand on sait d'ailleurs ~~qu'Écorne-Bœuf~~ *à* ~~était~~ *était*, de toute antiquité, le lieu des exécutions, et que le dolmen, chez les Gaulois, était l'endroit saint, l'autel sur lequel on immolait les criminels, mon opinion n'acquiert-elle pas un assez grand degré de probabilité ?

Au reste, si les Romains ont anéanti les monumens gaulois qui existaient près de Vésone, ils n'ont pas totalement détruit ceux qui étaient plus éloignés de ses murs. Je vais rendre compte d'une des plus belles découvertes qu'on ait faites depuis long-temps dans ce genre (4).

A demi-lieue de Vésone, sur la route qui conduit de cette ville à

(1) J'ai déposé des échantillons de ces trois sortes de granits au musée des antiquités de Vésone.

(2) Je dois cette observation à M. Jouannet.

(3) Il devait être établi sur le faite du coteau, et sans doute il y subsista non-seulement pendant que ce point culminant servait de fort à la Vieille-Cité du petit vallon de Campniac, mais ensuite lorsqu'on fit de toute cette pointe de coteau la citadelle de la cité de la plaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que les fourches patibulaires de la justice criminelle du consulat de Vésone y étaient depuis un temps immémorial, et qu'elles ont existé à la même place jusqu'à la révolution. Dans ces temps où l'on voulait extirper tous les préjugés, on fit ensemençer ce petit local ; mais encore aujourd'hui, les laboureurs, revenus à leurs anciennes idées, ont grand soin de le laisser inculte.

(4) M. de Mourcin a fait cette intéressante découverte. Nous sommes allés visiter ensemble cet important monument, le 3 juin 1820.

Bordeaux, vous trouvez, à gauche, près du bourg de Marsac, un petit vallon qui se rétrécit bientôt, et ensuite se divise en deux branches, à 500 toises ou environ de son ouverture. Le vallon que forme la branche droite porte le nom de *Combe de Puy-Gauthier* (1).

Déjà quelques débris de peulvans vous annoncent les abords d'un lieu révééré; mais vous êtes au milieu d'un site sauvage, aride, affreux, tout parsemé de silex anguleux ou roulés : vous ne voyez d'autre végétation que des bois, des bruyères et des ronces, aspect qui contraste d'une manière étrange avec la plaine agréable et riante que vous venez de suivre en cotoyant les bords de l'Ille.

Si vous tournez vos pas vers la combe de Puy-Gauthier, vous avez derrière vous un plateau (2) qui, de ce côté, est presque coupé à pic; sur la droite, sont des pentes rapides; à gauche, entre les deux branches du vallon, commence un long coteau (3), dont la croupe, à l'endroit le plus bas, supporte une petite esplanade (4) faite de main d'homme : là se trouvait sans doute un dolmen dont il existe encore quelques débris épars.

Gravissez-vous les coteaux qui resserrent cette même combe? vous rencontrez partout, soit sur leurs pentes, soit près de leur faite, des débris de peulvans, de dolmens et de toutes sortes de monumens. Suivez-vous le bas du vallon? vous le trouvez sombre, rustique et tortueux : ses sinuosités le cachent et le reproduisent sans cesse. Enfin, à votre droite, et sur un talus rocailleux, s'offrent à vos regards les restes mutilés et dispersés d'un vaste mallus, encore assez reconnaissable malgré le bouleversement des blocs qui le composaient. A votre gauche, vous reconnaissez les vestiges d'un dolmen, également détruit.

(1) Près du mallus dont nous allons parler, sur la même pente, mais un peu plus haut, il existe une petite maison qu'on appelle *Puy-Gauthier*. Cette habitation paraît avoir retenu le nom du coteau sur lequel elle se trouve située.

(2) C'est sur ce plateau que le village de Marivau est situé.

(3) Le haut et le bas Sarazy sont sur ce coteau.

(4) Cette esplanade, où il ne vient guère que des ronces, est quelquefois cultivée, ainsi que les alentours : elle est connue sous le nom de *Terre de Chausanel*.

Veut-on, enfin, se faire une idée de l'étendue de tous ces monuments et de leur ensemble, on peut hardiment avancer qu'ils couvrent une surface d'un quart de lieue carrée, y compris les pentes des cotéaux qui les dominent, et qui certainement étaient occupés par les spectateurs.

Je ne rapporterai pas toutes les superstitions attachées à ces pierres; je me contenterai de dire que les habitans sont persuadés qu'à une certaine heure du jour, le bloc principal du *mallus* fait neuf fois le tour sur lui-même; aussi l'appelle-t-on, dans le langage du pays, *lo Peyro daus nau tours*. Ce fragment a encore dix pieds de long sur six pieds de large, et quatre pieds d'épaisseur.

La matière de tous ces débris est une espèce de pierre ferrugineuse, très-lourde et fort compacte, dont les carrières doivent être à une grande distance de Vésone (1).

Si maintenant on réfléchit qu'un aussi vaste assemblage de monuments ne peut avoir eu lieu que pour les usages religieux ou civils d'une très-grande population réunie à portée de ce local, on sera forcé de convenir qu'ils furent sans doute élevés pour les habitans de la cité de Vésone.

ARTICLE III. — Des Tombeaux gaulois.

voje la 1^{re} édition

LES honneurs qu'on rend à la mémoire de ceux qui ne sont plus ont quelque chose de religieux, de touchant, de consolant pour l'humanité. On aime à croire qu'après avoir quitté la vie, on ne sera pas entièrement étranger aux vivans : l'espoir d'un tombeau semble dimi-

(1) Je dois faire remarquer qu'au-dessus de l'habitation du Roc, et sur le vieux chemin qui conduit au camp de César, il existe beaucoup de fragmens de la même matière. Il y avait sans doute là aussi, jadis, un monument gaulois que probablement les Romains détruisirent lorsqu'ils occupèrent le camp. M. Chambon en a fait enlever plusieurs blocs qu'on peut voir encore dans son jardin, ainsi qu'à l'entrée par derrière des chemins qui conduisent au Roc à la Roche.

nuer l'horreur du trépas. Aussi presque tous les peuples anciens se sont-ils distingués par leur respect pour la cendre des morts. Les devoirs à leur rendre étaient prescrits par les lois et par la religion. Nous ignorons si, chez les Gaulois, la législation (1) avait rien établi de relatif aux funérailles; mais des monumens sans nombre nous attestent qu'à cet égard, nos ancêtres ne le cédaient en piété à aucun autre peuple.

Il paraît que les deux modes de sépulture, le bûcher et la simple inhumation, étaient l'un et l'autre en usage chez les Gaulois : les fouilles faites à différentes époques, dans des sépultures vraiment gauloises, ne nous permettent pas d'en douter. Tantôt elles ont offert des cendres, des ossemens à moitié consumés; tantôt des squelettes entiers, soit couchés, soit debout, mais toujours la face tournée vers l'orient. Des armes, des bracelets, des colliers suivaient le guerrier dans son dernier asile. Les femmes emportaient avec elles leur parure et les ornemens qu'elles avaient aimés pendant la vie. Les chefs, surtout les magistrats et les prêtres, étaient inhumés avec la plus grande pompe. Une foule innombrable suivait le convoi du personnage marquant, et chacun jetait un peu de terre sur la tombe. Il en résultait une colline factice, de plusieurs toises de hauteur, qui indiquait le lieu de la sépulture. Ainsi, celui qui avait été grand pendant sa vie, dominait et offrait encore l'image d'une supériorité que la mort avait effacée.

Ces monticules funéraires sont très-nombreux en Périgord, à ne compter même que ceux qui ont donné leur nom à quelques lieux; mais on serait dans l'erreur, si l'on bornait là leur nombre. On en trouve, en effet, sur presque tous les points de la province, et souvent loin de toute habitation. Nous pouvons même assurer qu'il n'existe peut-être pas un seul endroit considérable et fort ancien où l'on ne voie au moins une tombelle.

Nous citerons entre autres celles de Puy-de-Pont et de Mauriac, près

(1) On trouve seulement dans les Commentaires, liv. 6 : « Leurs funérailles (des Gaulois) sont magnifiques et somptueuses. On y brûle tout ce qu'on croit que le défunt a aimé. »

de Neuvic; celles de Vern, des Vernaux, de Breuil, de la Cropte, près de Vern; de Grignols, de Montravel, de Tyrgan, de Surgeac, de Fénélon, de Fayolle, de Montferrand, de Saint-Laurent-de-Castelnau, etc. Cette dernière a cela de singulier, qu'elle est formée de terre et de grosses pierres.

Cette position d'un *tumulus* dans chaque lieu jadis un peu considérable, me fait croire que les chefs de partis ou de cantons y étaient enterrés par leurs cliens. Une chose me confirmerait dans cette idée, c'est que ce point de chaque ancienne terre était très-révéré dans les temps de la féodalité. C'est là que les seigneurs, qui remplacèrent les patrons gaulois, tenaient leurs assises et rendaient leurs jugemens. Il y a je ne sais quoi de grave, d'imposant, de religieux dans cet usage. Pouvait-on ne pas être juste, quand on songeait qu'on était vu et entendu de ses ancêtres, sur la cendre desquels on siégeait? Le juge était jugé lui-même par l'ombre de ses aïeux.

Ces tombelles se trouvent souvent au nombre de deux, comme près de Saint-Martin-l'Astier, à Saint-Front de Coulouri (*de Colubri*), à Cardou, à Font-Galop, etc.; d'autres fois en plus grand nombre, comme à Doissat, etc.; quelquefois aussi en grande quantité, comme à Grignols, vis-à-vis la butte du plus ancien château, etc. Ne pourrait-on pas expliquer cette multiplicité de tombelles gauloises, en pensant que celles qui étaient le plus à portée des principales habitations étaient réservées aux patrons, et les autres, à leurs cliens, à ceux qui avaient mérité cette distinction par quelque service signalé, ou par quelque action d'éclat? On sait quel était le dévouement des cliens à ces chefs, et l'affection de ceux-ci pour les cliens que leur attachement et leur valeur rendaient recommandables. N'est-il pas naturel d'honorer ceux qui travaillent à notre gloire?

Plusieurs de ces tombelles ont de très-fortes dimensions. Il me paraît difficile de croire qu'elles les aient atteintes aussitôt, lorsqu'on y ensevelissait un personnage; je penserais donc qu'elles avaient toutes une destination fixe. Or, comme le rite ordonnait de jeter un peu de terre et de poussière sur les restes du défunt, on voyait sans doute, à chaque décès, augmenter ces tombelles, surtout

celles des patrons. Faisons maintenant connaître les plus remarquables de ces monumens.

Le *tumulus* qu'on voit près de la Vigerie, commune de Saint-Aquilin, a 500 pieds de circonférence à sa base, sur environ 25 de hauteur. Un vieux chêne était planté au sommet. L'excavation faite pour le déraciner à sa mort et pour le remplacer, a causé le grand affaissement de cette motte.

Des quatre ou cinq tombelles de Doissat, la mieux conservée, la plus grande, est celle qui touche à cet ancien bourg. Elle est entourée d'eau; un chemin sinueux conduit insensiblement à sa plate-forme. Sa circonférence est d'environ 500 pieds, et sa hauteur, de 50. Son fossé annonce qu'elle a servi de défense. L'aspect en était très-pittoresque lorsqu'elle était couverte des beaux arbres qu'on vient de couper.

Dans la commune de Pontoux, près de Lalinde, on voit une tombelle dont la plate-forme est assez vaste pour que les habitans du village de la Mothe, où est situé ce *tumulus*, s'en servent comme d'une aire pour y battre tous les ans leur blé. Ne l'ayant vue que de loin, je ne puis assurer qu'elle n'ait pas eu d'autre destination que celle de servir de tombeau.

La motte qui existe à Notre-Dame-des-Vertus, près de Vésonne, est remarquable par ses dimensions. Elle a 175 pieds de diamètre à sa base, 95 à son sommet, et se trouve encore élevée de 35 pieds au-dessus du sol. On l'a entourée d'un fossé, et, quoique dominée par une portion du coteau où elle est assise, elle a certainement servi de fort.

Le *tumulus* appelé la Motte de Bourzac, dans la commune de Nanteuil ou dans celle de Vandoire, n'a pas d'aussi fortes proportions; mais sa hauteur s'est maintenue beaucoup plus considérable. Mesurée en suivant le talus, de la base au sommet, elle est encore de 65 pieds; et il y a à peine 30 ans qu'elle avait 10 pieds de plus. La plate-forme de ce cône tronqué a 40 pieds de diamètre; et un hasard très-remarquable fait que sa base, mesurée avec la dernière exactitude,

a autant de pieds de circonférence (1) que l'on compte de jours dans l'année, c'est-à-dire, 365 pieds et quelques pouces.

Mais cette tombelle offre d'autres particularités fort curieuses. Elle domine de tous côtés la campagne environnante, et l'on y a pratiqué deux terrasses, vers l'ouest. Le niveau de la plus élevée est un peu au-dessous de la base du cône, en soutient les terres, et empêche ses proportions de varier. La seconde terrasse est au-dessous de la première : elle n'a rien de plus remarquable. Les murs de soutènement de toutes deux sont faits de très-gros blocs de pierres brutes posés à sec. Je serais porté à croire qu'ils offrent l'exemple très-rare d'une construction gauloise analogue à celle des anciens Grecs, que les modernes ont nommée très-improprement *cyclopéenne*.

La description de ce beau monument gaulois aurait dû terminer ce que j'avais à dire sur nos tombelles les plus remarquables ; je ne puis cependant m'empêcher de parler d'une autre, moins importante par ses proportions, qui sont petites, que par sa position et son entourage.

Ce *tumulus* existe à une demi-lieue au-dessous de Vésone. Il est près de la grande route qui conduit à Bordeaux, et à très-peu de distance du rocher que l'on nomme le *Saut du Chevalier*, en face, tout près et au nord de la petite fontaine de Marsac, fameuse par l'intermittence de ses eaux, de l'autre côté de la rivière d'Ille, et immédiatement sur ses bords. Je pense que sa situation et les particularités qui se trouvent dans son voisinage doivent ajouter à l'intérêt que ce tombeau peut inspirer par lui-même. On le nommait autrefois la *Motte de Périgueux*, parce qu'il était situé dans la fondalité de cette ancienne maison qui n'existe plus. On l'appelle maintenant la *Motte de Salegourde*, parce qu'il est placé dans les terres de cette propriété. Je dois noter encore qu'à très-peu de distance, au levant de cette tombelle, au confluent du ruisseau de la Beaumont et de la rivière d'Ille, on remarque les restes d'un second tombeau gaulois que les eaux et les débordemens ont presque entièrement enlevé.

(1) C'est une personne instruite, M. Chatillon, juge de paix du canton de Verteillac, qui m'a fourni les proportions de cette motte, ainsi que de celle de la Vigerie. Il m'a aussi fait connaître tous les détails que j'ai donnés sur celle de Bourzac.

meu note pour le chapitre a-ly anciens; excepté le 4^{me} liges monument

CHAPITRE III.

Monumens civils des Gaulois.

IL serait difficile d'affirmer à quelle classe on doit rapporter ces monumens gaulois connus sous les dénominations de *peulvans*, de *chromlecks*, de *pierres tremblantes*, etc. En effet, quoi qu'en aient dit certains antiquaires, rien ne prouve qu'ils fussent liés au système religieux; rien ne nous démontre aussi qu'ils aient été des monumens civils. Cependant, comme leur érection montre un certain ordre, une combinaison et une destination évidente, quoique encore énigmatique, nous avons cru, en attendant de nouvelles lumières, pouvoir les ranger parmi les monumens des arts, dont ils supposent l'emploi et une connaissance plus ou moins approfondie.

ARTICLE I.^{er} — *Des Peulvans ou Obélisques.*

IMAGINEZ une pierre longue de plusieurs toises, assez menue pour sa longueur, entièrement brute, placée debout au milieu de la campagne, vous aurez une idée exacte de ces sortes d'obélisques que les savans nomment *peulvans*. Mais, si les savans n'ont pu jusqu'à présent s'accorder sur la véritable destination des obélisques égyptiens, on sent qu'il serait encore moins aisé de décider quel fut l'usage constant de ceux des Gaulois. Appartiennent-ils, comme quelques antiquaires l'ont prétendu, à un ancien système d'astronomie? Indiquent-ils le lieu de quelque bataille célèbre? Sont-ce des pierres dressées pour marquer quelque limite? Doit-on les regarder comme des trophées? On ne connaît point encore de réponse satisfaisante à ces questions.

Un peuple qui n'a pas d'histoire écrite ; un peuple qui ne décore ses monumens d'aucune inscription, d'aucun travail de l'art, emporte nécessairement avec lui presque tous ses secrets. Je ne hasarderai point ici mon opinion sur la destination particulière des peulvans (1) ; je me contenterai de dire qu'il me semblent avoir un but général. Voici ceux que j'ai vus, ceux sur lesquels on m'a fourni des renseignemens exacts. On trouvera à la fin de ce livre (2) la liste des autres, dont je n'ai pu que reconnaître l'existence.

Ce que l'on appelle les *Pierres rouges*, entre Mareuil et le Vieux-Mareuil, sur la route d'Angoulême ; ce qu'on nomme les *Grosses pierres*, entre Baie et Argentine, près de Larochebeaucourt, sont, je crois, des restes de peulvans.

Près de Rouffignac et du château de Latour, on voit un monceau de pierres entassées qu'on appelle *Pierres brunes*, nom qui est demeuré au village le plus proche. D'autres gros blocs, qui proviennent de ce monument, sont dispersés dans le voisinage. L'arrangement que ces masses ont gardé dans leur chute me persuade qu'elles ont fait partie d'un peulvan ; du moins rien n'indique qu'elles aient pu former un dolmen, et le nom du monument sanctionne mon opinion.

La *Pierre longue*, près du moulin à vent de Doissat, est aussi un peulvan que les siècles ou les hommes ont abattu.

La *Tranche de saumon*, près de Lalinde, a été aussi un obélisque gaulois. Cette masse a 12 pieds 4 pouces de longueur, 2 pieds de largeur, et 3 pieds 8 pouces d'épaisseur ; on n'y découvre aucun vestige du travail des hommes (3).

Le *Roc de Peyroux*, entre Montpazier et Fontgalop, est aussi un peulvan : le peuple croit que le diable y a imprimé ses griffes.

(1) On verra, à l'article 4 de ce même chapitre, à quel usage je pense qu'était destiné l'ensemble de ces peulvans.

(2) Voyez, à la fin de ce livre, la liste n.º 3.

(3) M. le marquis de Vassal-Bellegarde m'a fourni ces détails.

Il existe un autre obélisque à 500 pas du château de la Coste, près de Fontgalop : il est dans un bois, sur une hauteur.

Sur le chemin de Berbiguières à Saint-Pompon, au-delà du bourg de Saint-Laurent, on voit trois peulvans de suite, dans la direction du nord au sud. Celui du milieu, ombragé de beaux arbres, paraît intact. Ils sont tous trois formés d'une espèce de grès rouge, quoique situés dans un canton de pierre calcaire.

Sur le chemin de Bouzie (jadis Bouzix) à Saint-Martial, un peu à gauche, on trouve les restes épars d'un obélisque gaulois; ils servent de clôture. En avançant sur la droite, on assure qu'il en existe un autre très-considérable, composé de blocs énormes; et qu'à droite de ce dernier, vers le midi, on découvre les débris d'un troisième (1).

Il en existe un de plus de vingt pieds de hauteur sur huit pieds de large et cinq ou six pieds d'épaisseur, dans la plaine de Libourne, assez près de Saint-Emilion : on le nomme *Pierre-fite*.

Mais le plus intéressant de tous ces obélisques est à Ecorne-Boeuf, *le coteau gaulois* au levant de la grande coupure faite à ce coteau de Vieille-Cité. On ne tardera pas à juger de son importance. Il est abattu et brisé; il n'en existe plus que deux gros morceaux sur la place. Les restes de ce curieux monument se nomment encore *lou Peyroteu*.

ARTICLE II. — *Des Chromlecks.*

DES pierres énormes placées debout, dont le nombre s'élève quelquefois à plusieurs milliers, rangées symétriquement en allées, de manière à former dans leur ensemble un parallélogramme rectangle, tels sont ces monumens gigantesques connus sous le nom celtique de *chromlecks*, *chromleacks* ou *menhirs*.

(1) C'est M. le comte de Clermont-Toucheboeuf qui m'a fait connaître les divers obélisques précédens.

Les antiquaires modernes donnent aussi le nom de *chromleck*, ou celui de *mallus*, à des monumens où de très-grosses pierres, placées en cercle, en demi-cercle, et plus rarement en carré, reçoivent ordinairement au centre un bloc plus considérable.

On prend pour des thèmes astronomiques la première espèce de ces monumens. Pour moi, à onze ou douze de ces lignes près, je ne vois pas quel rapport peut avoir l'astronomie avec un pareil assemblage de rochers. Quant aux monumens de la seconde espèce, on doit les regarder comme des lieux destinés à la réunion des magistrats, pour y rendre la justice. Je vais indiquer ceux que je connais en Périgord : il doit sans doute en exister un bien plus grand nombre.

J'ai cru devoir réunir aux dolmens le *mallus* de Pay Gauthier, près de Marsac ; passons à ceux qu'on a retrouvés dans d'autres cantons de la province.

Un de ces *mallus* est situé dans un bois, près du village des Barbaris, canton de Savignac-les-Eglises. La personne qui me l'a fait connaître ne dit pas s'il reste des traces du peulvan qui devait se trouver au centre du cercle. Voici comment elle s'exprime (1) :

« Les pierres, autant qu'on en peut juger, forment une enceinte circulaire. Je dis autant qu'on en peut juger, car la mousse, les arbres et le temps s'emparent lentement et sûrement de l'ouvrage de l'homme ; et après bien des siècles, il n'en reste plus que des traces fugitives. On dit dans le pays que ces vestiges sont les débris d'un temple de druides ; mais les druides n'avaient d'autres temples que les forêts, d'autres voûtes que le ciel. Du reste, ces débris portent l'empreinte de l'antiquité la plus reculée.

« Sur le chemin de Berbiguières à Saint-Pompon, canton de Domme, commune de Carves, on voit (2), dans un vallon, une espèce de monticule ou grosse butte isolée, entourée de marais, sur laquelle il existe

(1) M. de Foullière, de Nontron. Le bois appartient au juge de paix du canton.

(2) M. le comte de Clermont-Touchebœuf, savant chronologiste, m'a donné des renseignemens intéressans sur les monumens gaulois situés au-delà de la Dordogne.

des vestiges d'un peulvan placé au milieu d'une enceinte circulaire formée d'énormes blocs de granit rouge. Un peu plus en çà, on en trouve un autre dans la direction exacte du nord au sud. Au midi du village de Malavix, on voit les débris d'un troisième peulvan ; mais les blocs en sont plus confondus. »

Je pense que ces divers monumens sont de véritables *mallus* ; c'est-à-dire, des lieux où nos ancêtres rendaient la justice et tenaient quelquefois leurs grandes assemblées. Je crois aussi que ces pierres rangées autour d'un peulvan, qui annonçait la présence de Dieu dans les jugemens des hommes, étaient ainsi placées pour servir de sièges aux juges.

Au défaut d'autres *mallus* reconnus en Périgord, passons aux *chrom-lecks* ou *menhirs* qu'on y voit. Il en existait un dans le voisinage de la ville d'Excideuil, sur le chemin qui mène à Saint-Sulpice, entre les communes de Saint-Médard et de Clermont. On y trouve encore aujourd'hui quelques pierres debout qui semblent y avoir été posées sans ordre, parce qu'un grand nombre de ces peulvans ont été brisés, et que d'autres ont été enlevés çà et là, ce qui nécessairement a détruit leur ensemble. La fatalité attachée à tout ce qui tient à nos monumens antiques a voulu que les nombreux maîtres de forges de ces cantons reconnussent dans ces pierres d'Excideuil la propriété de résister à l'action du feu le plus violent, et cette découverte est la cause de la dégradation de la plus grande partie des masses énormes qui formaient ce vaste monument gaulois, connu dans le pays sous le nom de *las Peyras brunas* (les pierres brunes).

D'après les renseignemens les plus exacts que j'aie pu me procurer (1), il n'y a guère plus de 30 ans que ces grands obélisques formaient onze ou douze rangées, et il y a à peine 20 ans que l'on en comptait encore plus de deux cents sur pied. Ces lignes de pierres allaient jusqu'à la Valade, commune de St.-Sulpice, où elles ont été détruites pour empierrer un chemin vicinal.

(1) Je les ai obtenus de plusieurs habitans, principalement de M. Soulelie.

Nous n'avons pas la prétention de vouloir comparer ce monument à celui de Carnac en Bretagne; mais nous pensons que le nôtre est absolument conforme à celui qu'on voit près de ce village de l'Armorique. Nous croyons que les peulvans d'Excideuil étaient peut-être aussi nombreux que ceux de Carnac, et que si ce dernier monument embrassait un système astronomique, on pourrait en dire autant du premier.

D'autres renseignemens (1) qui me sont parvenus témoignent qu'il y a un monument analogue dans la commune d'Aigues-Parses, située sur l'exacte frontière méridionale du département.

Ne pouvant classer ailleurs un autre monument gaulois fort singulier, je vais le donner ici. « Dans les bois de Saint-Germain, commune de Gaulegeac (2), de l'autre côté de la ville de Montpazier, on trouve une ligne, de près de demi-lieue de longueur, formée de cailloux énormes, rangés debout les uns à côté des autres, et qui n'ont jamais été placés ainsi pour servir de clôture: ils sont dirigés du sud-est au nord-ouest. »

ARTICLE III. — *Des Pierres mouvantes.*

Nous avons déjà parlé des pierres mouvantes (3), et l'on se représente aisément un rocher énorme posé sur un autre, de manière à ne le toucher que par un point qui correspond au centre de gravité de la masse supérieure. L'équilibre a été saisi avec tant de justesse, qu'il suffit ordinairement d'une impulsion légère pour faire osciller le bloc superposé.

Quelques personnes doutent que de tels monumens soient le travail des hommes: elles croient y reconnaître l'ouvrage de la nature. Ce

(1) Je les dois à M. le comte de Clermont-Touchebœuf.

(2) *Idem.*

(3) Voyez la première partie de ce livre.

serait peut-être aussi mon opinion, si l'on ne citait qu'un petit nombre d'exemples de cette espèce de prodige ; mais on trouve partout de ces pierres, principalement à Carnac, à l'étang d'Huelgoët, près de Concarneau en Bretagne. Il y en a en Dauphiné, en Quercy (1), en Périgord, et dans plusieurs autres provinces. Au reste, quand il n'existerait que les rocs mouvans de Carnac, qui sont rangés en lignes avec les autres obélisques du *chromleck*, cela suffirait pour prouver que ce sont des monumens gaulois.

On rencontre plusieurs de ces pierres tremblantes en Périgord. Je citerai entre autres celle que l'on remarque dans la commune de la Garde, entre cet ancien bourg et Villebois ou la Valette, près de La-rochebeaucourt ; celle qui porte le nom de *Branlo-Bruno*, près de Beleymas et de Villamblard ; une troisième, qu'on trouve entre Bourdeilles et le Chadeuil (2) ; celle qui, près de la ville d'Excideuil, est connue sous le nom de *Pierre-Grétière*. Je ferai connaître, enfin, les différentes pierres mouvantes qui existent dans les environs de Nontron ; j'en donnerai même la description, telle que les habitans de cette ville me l'ont fournie.

« Il y a (3) dans le nord-est du département de la Dordogne plusieurs pierres branlantes. La plus connue, celle qui est dans la paroisse de Saint-Estèphe (Saint-Etienne), est placée dans un vallon très-agreste, à quelques pieds de distance d'un ruisseau qui se nomme la *Dou*. Elle est plus longue que large, et peut avoir 14 pieds sur 10 ; elle se balance de l'est à l'ouest. On prétend que les oscillations sont plus dures qu'autrefois, soit que le poids de cette masse ait usé le point d'appui, soit que quelques cailloux, jetés accidentellement ou à dessein, gênent son mouvement.

« On trouve, dans le même canton, quelques autres pierres du même genre ; une entre autres, à une demi-lieue de là, dans les dépendances

(1) Cette pierre, située près de Livernon, a deux points d'appui, et semble ainsi participer des dolmens ; mais on ne remarque aucune oscillation dans les anciens autels druidiques.

(2) On dit qu'elle a 10 pieds de long, 5 pieds de large, et 7 pieds et demi d'épaisseur.

(3) M. Charles de Foulrière, magistrat distingué.

du village de la Francherie ; mais elle est moins mobile que la première (1). Il paraît que ces rochers branlans n'ont pas les dimensions imposantes de celui du Dauphiné. Du reste, ils sont tout bruts, et la nature de la pierre est une espèce de granit nommé vulgairement *grison*.

« On voit aussi, au nord-est de Nontron, une grande quantité de roches immobiles, presque toutes arrondies dans la partie qui sort plus ou moins de terre. Elles sont semées çà et là dans les champs et dans les bois. Trop grosses pour avoir été, dans aucun temps, le jouet des eaux, elles ont été sans doute, bien antérieurement à toute époque connue, décharnées par les pluies et les courans (2). »

Un habile chimiste (3), membre de l'Académie royale de Madrid, m'a fourni cette autre description de la première pierre mouvante de Nontron :

« Cette masse graniteuse, appelée le *Roc-Branlant* ou le *Casse-Noisette*, est située entre le bourg St.-Estèphe et l'étang de ce nom. Le sol du ravin est jonché d'une foule d'autres masses de la même matière : le *Roc-Branlant* fait partie d'une de ces masses. Ce roc peut être mis en mouvement par un homme d'une force moyenne : il oscille dans la direction de l'ouest à l'est. Si j'avais une opinion à émettre, je dirais que ce jeu de la nature est produit par l'érosion des eaux qui s'écoulent de l'étang ; mais je dois vous prévenir que cette opinion est plus que hasardée (4). »

(1) M. de Lapouyade, qui l'a mesurée, dit que cette pierre a 24 pieds de longueur sur 12 pieds de largeur, et 5 pieds d'épaisseur.

(2) Je ne puis être de cet avis. Je pense, au contraire, qu'au lieu d'avoir été décharnés par les eaux, ces blocs ont été encombrés de terre par les pluies et les averses ; et si ces masses gardent entre elles un certain ordre, on peut croire que nos ancêtres les placèrent jadis debout, comme celles de Carnac, d'Excideuil, d'Aigues-Parses, etc. Au reste, en supposant toutes ces pierres dispersées par la nature, il n'en paraît pas moins certain que celles de Saint-Estèphe, de la Francherie, etc., ont été choisies dans ce chaos, et superposées par les Gaulois, qui ont calculé leur centre de gravité pour les mettre en équilibre ; car un tel hasard de la nature ne peut se présenter plusieurs fois de suite à une si petite distance.

(3) M. Chabaneau, *celui qui a trouvé le magne chimique de l'ordre le plus parfait.*

(4) Je viens de répondre à cette conjecture ; et elle serait encore plus victorieusement réfutée, si je pouvais donner la liste de toutes les pierres mouvantes qui existent encore en France et

importance de l'article.

ARTICLE IV. — *Des Lignes monumentales.*

explique le nom usité par cette dénomination; page 10-11. en luy: [imaginez une pierre longue de plusieurs toises, et se tenant pour
 PLUS j'ai étudié les peulvans et quelques autres monumens gaulois *de longueur, extrêmement bruta, placés dans*
 de l'ancien Périgord, plus je me suis convaincu qu'il régnait entre eux *au milieu de la campagne; voyez une*
 une certaine correspondance: presque tous se trouvent placés sur des *idée offre qu'on voit en l'occurrence d'obélisques*
 lignes qui partent de Vésonne (1). Ces lignes se dirigent de différens *qu'ils seraient communément peulvans, mais*
 côtés; et je pense que s'il m'eût été possible de les suivre dans les *si ces pierres sont peulvans, l'obélisque*
 provinces voisines, j'aurais découvert qu'elles allaient aboutir à des *de dénomination d'obélisques égyptiens, on*
 points importans pour la défense, sans doute même à d'autres villes *leur qu'il seroit encore usé, ainsi de*
 gauloises. Je ne ferai point connaître ici le résultat de toutes mes re- *rien de quel fut l'usage constant de ces*
 cherches à ce sujet; je me contenterai de fournir un seul exemple de *de gaulois.*
 ces lignes monumentales. Je pourrais prendre cette chaîne de fort loin; *plus j'ai étudié de*
 mais il suffira de la commencer au-delà des frontières actuelles de notre
 département, au beau monument druidique qui domine le bourg des
 Junies, situé près de Lusech, ville du Quercy, dont j'aurai occasion
 de parler dans ce même livre.

Entre Lusech et les Junies, il existe un peulvan renversé; et une chose très-remarquable, c'est qu'il paraît que les Gaulois ont tranché une portion d'un tertre qui interceptait la vue de ce monument à celui des Junies. Ce dernier, posé sur le point le plus élevé d'un plateau vaste et fort dominant (2), est composé de trois dolmens dont les proportions sont énormes (3). Ces autels druidiques, placés sur

2 dans les pays occupés par les colonies gauloises. En Angleterre seulement, on en compte un grand nombre, et celle qu'on voit à West-Hoad-Ley pèse cinq cents tonneaux, c'est-à-dire, un million de nos livres. Or, sa forme, ainsi que la place qu'occupent les pierres mouvantes de Carnac en Bretagne, est un témoignage assuré que ces sortes de monumens sont dus à la main de l'homme.

(1) Le peulvan de ~~Erme-Bouf~~ *Erme-Bouf* paraît être le point de réunion de toutes ces lignes.

(2) On voit sur ce même plateau plusieurs autres dolmens: un, entre autres, de très-petite dimension, semble n'être qu'un jeu d'enfants. J'ajouterai que le local qui a fourni les matériaux de ces autels est peu éloigné, et qu'on avait sans doute le projet d'en enlever d'autres masses; car des tables détachées sont restées sur les lieux.

(3) Je n'ai pu mesurer ces monumens; mais, à vue d'œil, les soutiens ont 12 ou 18 pieds de hauteur; et les tables, de forme quadrangulaire, ont de 14 à 20 pieds en carré.

2. la citadelle gauloise de Vésonne

un fond calcaire, sont d'une espèce de grès rouge. Ils figurent entre eux un angle presque droit, dont un côté se dirige sur Lusech, l'autre sur Vésone. Ce dernier semble, dans la prolongation de la ligne, devoir aboutir au confluent de la Garonne et du Tarn (1). Les tables et les soutiens de ces immenses dolmens ont beaucoup souffert des injures du temps ou de la main des hommes; mais ils conservent encore dans leur chute l'arrangement propre aux autels druidiques; et une chose que je dois faire observer, c'est qu'à la suite de chacun de ces dolmens, on reconnaît encore très-bien un *chromleck* ou *mallus* hémicycle (2).

Une suite de peulvans se continue jusqu'à nos frontières actuelles, et elle y pénètre par un point principal que je crois très-voisin du ^{lieu} ~~lieu~~ de Besse; mais comme je pourrais me tromper, je donnerai plus de largeur à cette ligne de monumens (3).

Sur ces confins du Quercy et du Périgord, dans une largeur d'environ une lieue et demie, on trouve les villages des Arles, des Peyrots (4), Peyretoux, Gades, Tautal, les Trois-Piles, la Lisonne, la Garde, le Peyrat, Penot, Pennet, et Besse, où l'on voit des vestiges de plusieurs peulvans. En suivant toujours la direction de Vésone, on trouve le Roc près de Besse, Peyresannes, le roc de Peyroux, le peulvan qui est près de la Coste; la Roque haute et basse, la Peyre-nègre, la Cartelade, la Mothe haute et basse, le moulin à vent de Doissat, et à côté le peulvan renversé de Peyrelongue. Toujours dans la même direction, on rencontre la Barde, Carte-Touzel, la Garde, les peulvans de St.-Laurent, ceux qui sont près de Diodé, Peyronnette, le Signal, les Mouthes, le Cairau, Pétré, la Peyre, la Marque, le coteau de Visé, les Moutelles et Allas, près de Berbiguières; le Caillau, Taut, Montaut, les Cairels de Montaut, la Peyre et la Marque de Bettou, sur Dordogne.

(1) Je ne connais pas ce site important; mais il doit y avoir eu une forteresse gauloise.

(2) C'était dans le *mallus* qu'on rendait la justice; ainsi, le jugement et l'exécution des criminels avaient lieu sur le même local.

(3) Pour suivre cette ligne, il serait essentiel d'avoir sous les yeux la carte de M. Beleymes.

(4) La manière dont les habitans donnent des noms aux choses, me persuade que tous ces mots désignent des peulvans ou d'autres monumens gaulois.

De ce côté du fleuve, vis-à-vis de Montaut, de la Peyre et de la Marque, se trouvent le château de Monsec, ancien établissement gaulois (1); la Boissière, la Carrière, la Mothe, etc., etc. Cette ligne doit se réunir au monument de Peyrebrune et à la forge gauloise qui se voit au-dessus du village de St.-George. Vous trouvez ensuite le Peyrat, près de Calès et d'Audrix; la Moutelie, le Roc-Girel, le Roc, près de Miremont; le Caillau, le Peyrau, la Peyre. Les peulvans et les autres monumens gaulois se multiplient ici dans d'autres directions; mais en suivant toujours notre ligne, on trouve Lardidie, Ladouze, Menbot, la Peyre, Palem, la Mothe, les Bardeaux, Peyre-Combe, Aturs, Peyrot, Adian, et enfin *lou Peyroteu*, peulvan brisé, qui termine cette ligne à Ecorne-Boeuf. Cette chaîne non interrompue a environ 15 ~~quarante~~ ^{lieux de la citadelle gauloise sur le fleuve.} lieux de longueur.

J'ai prévenu que, pour ne point ennuyer le lecteur, je me contenterais de lui indiquer cette seule ligne monumentale; mais les personnes qui ne me croiront pas sur parole, ou les savans qui voudront vérifier le fait, pourront se convaincre qu'à partir du *Peyroteu*, sur ~~Ecorne-Boeuf~~ ^{sur le fleuve de la citadelle gauloise}, d'autres lignes pareilles se dirigent non-seulement sur tous les points cardinaux, mais encore sur un très-grand nombre de points intermédiaires, tels que Lusech, Biron, Limeuil, Turenne, Issendon, les Grolges, Angoulême, Villebois, Fronsac, etc. (2). Vésonne, ou le peulvan de sa citadelle gauloise, est donc, comme je l'ai avancé, le centre de tous ces rayons; et l'on voit que les monumens, ou du moins les lieux (3) dont la dénomination annonce leur présence actuelle ou ancienne, sont d'autant plus multipliés, qu'ils s'éloignent plus de ce centre autour duquel les Romains eurent grand soin de les détruire.

Maintenant, comment supposer que les Gaulois eussent pris la peine

(1) M. le comte de Clermont-Toucheboeuf regarde la position de Monsec comme l'emplacement d'une ancienne forteresse gauloise.

(2) Consultez là dessus la liste des peulvans, à la fin de ce livre. ^{dans la 1^{re} édition.}

(3) Je dois faire observer de nouveau que la carte de M. de Beleymes, qui m'a dirigé pour la recherche des monumens gaulois, n'a pu me faire connaître que ceux qui ont donné leurs noms à des habitations. Je n'ai vu par moi-même que très-peu des autres, et cependant il doit en exister un grand nombre

et fait la dépense d'établir toutes ces lignes monumentales, si elles n'avaient pas eu un motif très-important? Pourquoi auraient-ils transporté de loin et dressé à grands frais ces masses de pierres, si la place qu'on leur assignait n'eût pas été choisie dans un but d'utilité majeure? Je pense donc que la localité de ces monumens fut déterminée pour fixer les postes où devaient se tenir les gens chargés d'annoncer les nouvelles, et que c'est à l'aide de ces postes que les Gaulois avertissaient les forts, les forteresses, les places de guerre, les villes et les cités, des événemens lointains qui intéressaient tout l'empire; correspondance télégraphique qui étonna plus d'une fois les Romains et Jules-César lui-même.

Mais si cette mesure de sûreté publique était générale pour toutes les Gaules, Vésone a un avantage de plus que presque toutes les autres cités gauloises: c'est que ces lignes télégraphiques partent de chez elle, et se dirigent au loin dans tous les sens; circonstance qui me semble fournir un témoignage de plus de sa suprématie sur un vaste territoire.

ARTICLE V. — *Des Rochers convertis en Monumens.*
de la 1^{re} Edition

ON sera sans doute étonné de me voir ranger parmi les monumens gaulois, des rochers énormes que la nature seule a placés dans les lieux qu'ils occupent; mais comme ils sont encore aujourd'hui un objet de vénération pour les habitans de la campagne; que d'ailleurs ils se trouvent sur les lignes monumentales dont j'ai parlé; que plusieurs d'entre eux sont eux-mêmes entourés de monumens, je pense que les Gaulois profitèrent de ces masses que leur procurait le hasard pour les rattacher à leur système: du moins cette idée n'a-t-elle rien que de conforme au goût d'un peuple qui ne voulut jamais que des monumens bruts, sauvages, gigantesques, qui semblassent rivaliser avec ceux de la nature. Je vais indiquer les plus remarquables de ces rochers.

Au-delà du bourg de Saint-Martial, sur le chemin de Gourdon, est une petite descente, puis un pré, de l'autre côté duquel se trouve le *Roc de la Selle*, composé de blocs énormes, sur un sol sablonneux. Aux quatre points cardinaux de ce roc sont des masses beaucoup moindres.

A quelque distance de là, toujours en avançant vers Gourdon, dans la paroisse de Léobard, et sur l'exacte frontière de la province, on découvre, dans une plaine sablonneuse, le fameux *Roc de Périgord* : c'est un bloc pyramidal de 25 pieds de hauteur sur 10 pieds d'épaisseur ; il est entouré d'autres blocs assemblés confusément. Un d'entre eux paraît s'être détaché de la masse principale. Renversé maintenant, il n'est pas si haut que le Roc de Périgord ; mais il est plus volumineux. Tout cet ensemble est isolé, et l'on ne trouve pas d'autres rochers dans la plaine. L'amoncellement de tous ces blocs prodigieux a un aspect pittoresque, et forme une grotte très-fraîche. Le peuple dit qu'elle est habitée par les fées ; qu'on y voit le berceau où elles cachent leurs nourrissons ; qu'on y remarque l'empreinte des pieds d'un cheval ou d'un mulet, et mille autres contes semblables. C'est là que jadis les preux chevaliers se donnaient rendez-vous pour vider leurs querelles.

En suivant toujours le chemin de Gourdon, dans la même commune de Léobard, sur la ligne des rochers précédens, et à la même distance qu'ils gardent entre eux, on arrive au *Roc de Roquier*, masse circulaire de rochers d'environ 100 pieds de circonférence sur à-peu-près 30 pieds de hauteur. Au milieu est un vide où l'on pénètre par un passage qui a près de 8 pieds d'ouverture : deux chevaux peuvent entrer à la fois. Quelques blocs semblent avoir été posés sur ce monument, du côté qui regarde le nord ; d'autres, dispersés dans le voisinage, paraissent en avoir été enlevés. La structure évidée de ce rocher, sa forme ronde et les pierres placées à son faite, me porteraient à croire que, du temps des guerres, on s'y est défendu comme dans une forteresse. Au reste, cette masse est découpée à jour. Est-ce la nature qui l'a ainsi creusée et percée ? ou sont-ce les hommes, pour augmenter leurs moyens de défense ? Au midi et au couchant, on reconnaît quelque travail, principalement sur un point qui, vu à une cer-

taine distance, représente assez bien la figure d'un guerrier sur la poitrine duquel on aurait sculpté une espèce de cotte de mailles.

Dans la commune d'Antonne, près du village de Chause, et au milieu d'un bassin pittoresque formé par les coteaux environnans, on trouve encore debout une aiguille de rocher qui porte le nom de *Trône du Roi de Chause*; trône énorme, effrayant par sa masse, et qui du temps des fables aurait été le trône des géans. C'est un roc isolé, entouré des débris que le temps a détachés de sa masse. *Dans l'ombre des nuits, le roi de Chause vient s'asseoir sur son trône; les ames de ses sujets voltigent à l'entour, et l'on entend au loin des soupirs, des gémissemens et des plaintes.* On débite mille autres fables sur ce rocher. Peut-être un vieux cimetièrre, qui n'est éloigné que de quelques pas, et où se trouve une quantité considérable de cercueils en pierre (1), est-il la première source de ces contes populaires. Comme on ne sait à qui attribuer ces monumens funèbres enfouis loin de toute église, on y suppose ensevelis tous les sujets d'un ancien roi créé par l'imagination.

Dans la commune de Saint-Pardoux, près de la route qui conduit de Brantôme à Nontron, et au-dessus de la fontaine de Vendôme, il existe une pierre énorme que les terres ont presque entièrement recouverte, et qui mérite l'attention des savans par les idées singulières que le peuple y attache. Elle est le sujet de mille superstitions transmises d'âge en âge; mais on est persuadé surtout que le déplacement de ce rocher inonderait la ville de Brantôme. *Un seul noyer fut arraché, dit-on, jadis dans cet endroit, et les eaux s'élevèrent à une hauteur prodigieuse.*

^{imprimer}
ARTICLE. VI. — *Des Forges gauloises.*

APRÈS les différens monumens en pierre, dont la destination ne sau-

(1) Il existe beaucoup de ces anciens cimetièrres en Périgord. Il y en a à Quinsac; à Condat, près de Brantôme; à Mayac. On en trouve aussi près de Fayolle et de Tocane; près de St.-Cyprien; à St.-Vincent-de-Cosse; et surtout à Besenac, où l'on a découvert des inscriptions, ou plutôt des ~~cièrres~~, qui doivent appartenir à la première race de nos rois. Deux de ces monumens ont été déposés à notre Muséum d'antiquités, par M. Jouannet.

rait être déterminée d'une manière certaine, il me reste à parler de ce qui appartient évidemment aux arts et à l'industrie.

Les anciens ont vanté l'excellence des fers du Périgord; mais ils ne nous ont donné aucun détail sur les procédés qu'employaient nos ancêtres, soit pour l'extraction, soit pour la fabrication de ce métal. Les antiquaires eux-mêmes, dégoûtés sans doute par les difficultés qu'un pareil travail semblait offrir, n'ont fait aucune recherche à ce sujet; et je les aurais peut-être imités, s'il n'était pas entré dans mon plan d'étendre mes observations à tous les objets. J'avais été souvent étonné de trouver dans mes courses des scories, des laitiers et des débris de forges au milieu des solitudes, loin des habitations, dans des lieux où personne ne se rappelait qu'il eût jamais existé d'usines, et cependant je n'osais pas remonter jusqu'aux Gaulois pour expliquer ces anciennes traces d'exploitation. Dans un pays si abondant en fer, il ne me paraissait point étonnant qu'un grand nombre d'usines eussent disparu sans laisser de souvenirs. J'avais besoin de données plus précises pour reconnaître les traces des Gaulois; l'observation me les a fournies.

J'ai trouvé, sur quelques-unes des sommités les plus élevées du Périgord, des plateaux nivelés par la main des hommes, couverts, à une grande profondeur, de laitiers et de débris d'exploitation. J'ai reconnu presque toujours, dans le voisinage, quelques monumens gaulois. J'ai vu ces plateaux entourés d'un large fossé, ou formant une terrasse, tantôt circulaire, tantôt elliptique. Sur tous ces plateaux, la disposition du terrain était la même: tous m'offraient des débris trop nombreux pour n'avoir pas appartenu à une grande exploitation. Cependant il n'y avait aucun moyen de faire monter les eaux à une pareille hauteur; je crus donc pouvoir en conclure que les exploitations dont je voyais les traces appartenaient à un peuple antique auquel notre système actuel était inconnu, mais qui faisait, à l'aide du vent et des moulins ailés, ce que nous opérons avec les eaux et nos machines. Or, à quel autre peuple que les Gaulois devais-je attribuer ces travaux, surtout quand je voyais leurs monumens dans le voisinage? D'ailleurs, les Gaulois n'ont-ils pas toujours passé pour avoir inventé les

moulins à vent? Je puis donc affirmer sans témérité que le Périgord possède encore des traces reconnaissables des anciennes usines gauloises. Il serait sans doute curieux d'examiner comment, avec des moyens moins parfaits que ceux que nous connaissons, les Gaulois obtinrent cependant des résultats peut-être supérieurs aux nôtres, ou qui du moins leur méritèrent les éloges de l'antiquité; mais comme je ne me suis proposé que de faire connaître nos monumens, cette recherche serait étrangère à mon sujet.

Voici les forges antiques que j'ai retrouvées, ou sur lesquelles j'ai obtenu des renseignemens. Elles sont au nombre de huit, et il doit en exister un bien plus grand nombre.

L'emplacement de la première est sur le chemin de Berbiguières au bourg de Malavix, tout près duquel est encore un beau monument gaulois. La dénomination de *Castel-Vési* que porte ce lieu, prouve qu'on y avait bâti un château; mais les scories de fer qu'on y trouve et la position du coteau, qui domine au loin tout le pays environnant, sont un témoignage certain que les Gaulois y avaient établi une forge.

Celui de la seconde est près de Cubjat, entre Hautefort et la célèbre forge d'Ans. Je n'ai pas pu me procurer de renseignemens exacts sur cette usine.

La troisième a existé sur le plateau de la plaine de Born (1). Ce plateau, un des plus élevés de la province, est peu éloigné de Sarlat.

La quatrième forge était dans la commune de Domme, près de l'abbaye de Daglan, et contre le château de Pauliac. Ainsi que toutes les autres, elle occupait le haut d'une montagne dont la plate-forme, de figure elliptique, est encore couverte de débris.

La cinquième se voyait près d'Allas-l'Evêque, sur la montagne de Virtel, qui s'aperçoit de plus de six lieues à la ronde. Au milieu du bois taillis châtaignier qui couronne cette montagne, est l'emplacement de la forge: c'est un plateau circulaire un peu élevé, qui a près de

(1) C'est M. Jouannet qui m'a fourni des renseignemens sur cette forge et sur la suivante.

200 toises de diamètre, y compris le fossé qui le termine. Sa surface est couverte de scories et de pierres qui ont subi l'action du feu, et sont absolument étrangères au terrain d'alentour. Près de là est une tombelle gauloise; et tout cet ensemble est connu sous le nom de *Bois de la Mothe*.

La sixième forge, qui avait aussi une tombelle à sa portée, était située sur la grande route de Sarlat à Bigaroque et à Bergerac, près de St.-Cyprien et d'Audrix, immédiatement au-dessus du village de Saint-George. Le plateau où a existé cette forge gauloise forme un cercle régulier et uni, élevé au-dessus des terres environnantes, et dominant au loin toute la campagne. Il peut avoir 200 toises de diamètre, et est entièrement composé de scories, de mâchefer, de morceaux de mine et de pierres qui ont subi l'action du feu. Vers son centre subsistent encore les ruines d'un vieux moulin à vent, renouvelé sans doute de siècle en siècle, et bâti, ainsi que la plupart des maisons voisines, de ces sortes de matériaux. Le nom de cette ruine, appelée le *Moulin de la Chaîne*, est resté au plateau, et a fait perdre celui que les Gaulois lui avaient donné. Vous voyez encore çà et là de grosses pierres, à moitié enfouies, étrangères au sol: il est probable qu'elles faisaient partie des antiques constructions de l'usine gauloise.

A l'est de cette forge, on remarque les restes d'un peulvan que le peuple nomme le *Roc de Pierre-Brune*: il sert de rendez-vous de chasse. Des blocs énormes, d'une espèce de grès rougeâtre à gros grains, y sont amoncelés au hasard et de la manière la plus pittoresque. Quelques-unes de ces masses ont jusqu'à 15 pieds de long sur 12 pieds de large, et presque autant d'épaisseur. A peu de distance, au nord, est un autre monceau de débris dont les blocs sont beaucoup moindres et plus dispersés. Là, dans la même ligne, commence un petit vallon qui se creuse promptement, s'élargit très-peu, et, suivant toujours la même direction, va finir à un rocher placé sur le bord d'un autre vallon qui, mené perpendiculairement à ce point, termine en ligne droite cet aspect singulier.

La grosseur et la quantité des débris du *Roc de Pierre-Brune* auraient dû me faire ranger cette masse parmi les rochers convertis en

(1) on voit encore sur quelques uns de ces blocs les restes de rainures qui servaient aux haches gauloises qui ont servi à leur débris.

monumens ; mais les superstitions qui y sont attachées, sa position dans la ligne monumentale de Vésone, la direction particulière d'une autre ligne qu'elle commence à l'aide de quelques autres débris et d'un rocher, tout me la fait regarder comme un véritable peulvan.

Par une inadvertance véritablement inconcevable, la septième forge, que j'étais à portée de visiter souvent, avait échappé à mes regards. Le premier coup-d'œil d'une personne moins prévenue la lui a fait sur le champ reconnaître (1). Son emplacement existe à deux lieues et demie de Vésone, dans le lieu même où a été bâtie depuis l'église paroissiale de Breuil (2), près de Vern.

Lorsque vous y arrivez, vous remarquez une énorme butte circulaire, faite de main d'homme. Elle est entourée de fossés, et s'élève à près de 40 pieds au-dessus du sol. Le diamètre de sa base, y compris le fossé, a près de 250 pieds. Cette butte ou motte (3), qui paraît s'être affaissée, domine pourtant tous les alentours. On y voyait autrefois les constructions d'un assez gros château (4) : il n'y a maintenant que l'église seule. Le surplus sert de cimetière : c'est là qu'on trouve une grande quantité de scories, de mâchefer et de débris calcinés (5).

Tout près et à l'ouest de cette butte sont de nombreuses masses de cette espèce de pierre compacte, lourde et ferrugineuse, qui constitue la plupart de nos monumens gaulois des environs de Vésone. La quantité des blocs est si considérable, qu'il n'y a pas une seule maison, pas une seule grange du voisinage dont quelques gros fragmens ne soutiennent les angles et ne soient employés dans le reste des cons-

(1) M. de Mourcin, dans un voyage que nous y avons fait, le 29 juin 1820.

(2) L'église paroissiale était auparavant au nord-ouest du château actuel de Breuil.

(3) Un domaine qui est au-dessus de cette butte conserve encore le nom de *la Mothe*.

(4) Cet ancien château s'appelait *Mondignéras*. Un reste de sa chapelle subsiste encore dans l'église actuelle.

(5) Aux Rathias, près de Breuil, sont les restes d'une forge à bras ou à chevaux : elle est du moyen âge. Il en existe beaucoup de semblables, qu'il ne faut pas confondre avec les forges antiques.

tructions. Cette circonstance témoigne qu'ils ne purent jamais faire partie d'un *dolmen*. D'ailleurs, la position de quelques-unes de ces masses, restées presque intactes sur le sol, près du fossé de la forge, conduit à penser qu'elles faisaient partie d'un *mallus* hémicycle, dont l'abord était tourné du côté de l'usine. Ce monument n'est pas moins intéressant que la forge même.

Le pays où se trouve cette forge gauloise fournit peu de minéral à la surface de la terre, et il est, pour ainsi dire, couvert de grandes excavations isolées et sans issues. Nous pensons (1) que ces espèces de fondrières indiquent la place où les gaulois avaient creusé des puits pour chercher la mine, et qu'ensuite les pluies et les averses ont fait ébouler les terres et produit ces excavations, si nombreuses dans le voisinage, surtout dans la forêt de Vern.

C'est au nord de la rivière de l'Ille, vis-à-vis les villages de Vernez et des Maisons, assez à portée du bourg de Saint-Jory, et à quatre lieues de Vésonne, qu'était la huitième forge gauloise. Son sol, très-élevé, est aussi couvert de scories, et son nom, *las Bennas* (2), paraît être antique: il semble nous rappeler ce qui se passait jadis sur ce local. En effet, le mot *benna* désigne, en langue celtique, une espèce de charrette, un chariot de transport d'invention gauloise; il a quelque rapport avec les charrois que l'on faisait anciennement des matières fabriquées dans cette usine. Un lieu voisin, *la Pouge* (3), a également pris son nom de la grande route que suivaient ces convois.

Mais ce qu'il y a de très-remarquable, c'est qu'au midi de cette forge, de l'autre côté de la rivière, et sur le revers du coteau qui regarde le nord, on voit encore l'emplacement où les Gaulois allaient extraire la mine de fer qu'ils fondaient dans cette usine.

(1) C'est l'opinion de M. de Mourcin; je la crois bien fondée.

(2) Quelques habitans, il est vrai, nomment ce lieu *las Rennas*; mais sans doute c'est par corruption, car par suite d'un changement en R le B primitif.

(3) Les habitans du Périgord donnent le nom de *pouge* (*poujo*) aux très-anciens grands chemins, autres que les voies romaines, qui, presque toujours chez nous, reçoivent des dénominations particulières. (Voy. là dessus, les chap. consacrés à nos voies romaines.) Il est donc probable que ce mot désigne chez nous les antiques routes gauloises.

Il est vraiment intéressant, et même très-curieux, de voir comment ils s'y prenaient pour tirer cette mine du sein de la terre; et il est d'autant plus rare de retrouver, pour ainsi dire, intacte la place où cette opération a eu lieu, qu'ordinairement elle se fait au moyen de puits ou puisards, et qu'elle est cachée sous terre. Mais dans ce local ce ne sont ni des puits ni des galeries souterraines; on ôtait, au contraire, toutes les terres qui recouvraient les filons peu enfoncés dans le sol. Qu'arrivait-il de là? c'est qu'on était obligé d'amonceler ces terres sur les points où les filons ne pénétraient pas; et que, comme les diverses ramifications de la mine s'enfonçaient plus ou moins dans le sol, et étaient multipliées à l'infini, on était souvent obligé de donner à ces mottes beaucoup d'élévation.

Telle est, en effet, la configuration du local. Il est semé, au hasard, d'une quantité innombrable de buttes de terre plus ou moins élevées. On en voit même quelques-unes, fort rapprochées et plus hautes, qui, gardant entre elles un certain ordre, sont maintenant appelées *la Citadelle*.

Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les intervalles de ces buttes factices dessinent les ramifications des filons de cette mine si antiquement exploitée. Le terrain que couvrent ces travaux peut avoir une lieue de longueur, sur une largeur assez forte.

l'impression

ARTICLE VII. — *Des Médailles gauloises.*

PERSONNE n'ignore que les médailles antiques ont été jadis des monnaies, et que, sous ce rapport, elles offrent un grand avantage, en ce qu'elles fournissent des données certaines sur les relations, le commerce et les arts des différentes nations auxquelles elles appartiennent. Mais ces médailles présentent encore, chez beaucoup de peuples, un autre genre d'intérêt qui les rend très-précieuses: c'est qu'elles expriment souvent des faits, des dates, des noms de villes, etc.; ce qui est d'une haute importance pour la géographie, la chronologie et

l'histoire. On ne doit donc pas être étonné que les savans placent ces sortes de monumens au premier rang de ceux que les anciens peuples nous ont laissés.

Aux dates près, que les monnaies grecques donnent assez souvent, et que celles des Romains portent quelquefois (1), les médailles gauloises ont les mêmes avantages que les autres : elles font connaître également des types et des noms de villes ; elles expriment aussi des faits dont l'intelligence, il est vrai, nous échappe à cause de l'ignorance absolue où nos ancêtres nous ont laissés sur leur histoire particulière.

Au reste, le Périgord a été tant de fois dévasté, si souvent bouleversé, que les médailles des Gaulois ne s'y trouvent pas aussi facilement, aussi communément qu'on pourrait le croire. Il n'en est point de ces monnaies comme de celles des peuples postérieurs. Les médailles de cette nation indigène, qui tient à la plus haute antiquité, sont enfouies sous trente pieds de terres par les ruines et par les alluvions. Les monnaies que les autres peuples nous ont transmises, soit par leurs relations, soit par leur séjour dans les Gaules, sont plus près de la surface. Quant à celles des Romains, elles se trouvent, pour ainsi dire, presque sous la main.

Ce que je viens de dire n'est point avancé au hasard ; c'est le résultat des observations faites sur différentes découvertes qui ont eu lieu à Vésonne depuis plus de 30 ans. Les ouvriers de la Cité et des environs de la ville ne me portaient des médailles gauloises qu'à la suite de fortes excavations, telles que des puits. Les monnaies des Phéniciens, des Carthaginois et des Grecs, se rencontrent avant d'arriver à cette profondeur ; quant à celles des Romains, dès qu'on creuse les fondemens d'une maison ou d'un mur sur l'emplacement de la cité de Vésonne, ou même dès qu'on travaille la terre un peu plus profondément que de coutume, on est sûr d'en rencontrer.

Ce n'est donc que par hasard que nous trouvons des médailles

(1) C'est excessivement rare : on n'en connaît qu'une, en or, d'Adrien ; et une, en argent, de Pacatien. *Je possède cette dernière, que j'ai prouvée à la monnaie. Elle est conservée au cabinet des médailles de la bibliothèque de la ville ; elle est gardée sous le n.º 10, dans la planche 10.*

fr. médaille - list

gauloises, phéniciennes, carthagoises et grecques; aussi sont-elles infiniment plus rares (1) que celles des Romains; et si à *Ecorne-Boeuf* il s'en trouve assez fréquemment, surtout de gauloises, la raison de cette abondance est facile à saisir: les ruines ont couvert ce coteau au moins autant que la plaine; mais les pluies et les averses ont enlevé cette croûte, et commencent de mettre à nu le sol primitif.

Je décrirai ailleurs les médailles phéniciennes, puniques, grecques et romaines qui ont été trouvées ici, et dont mon catalogue a heureusement conservé les types; maintenant je ne vais parler que des médailles gauloises, et je ne m'appesantirai même pas sur celles que j'ai déjà fait connaître.

De ce nombre sont les médailles autonomes de Vésone, en or, en argent et en bronze, que j'ai décrites dans le premier chapitre de cette seconde partie. J'ajouterai seulement à ce que j'ai dit sur la médaille d'or passée dans le cabinet de M. l'abbé Xaupy, que le cheval de frise qu'on remarque sous le bige fut la cause des instances vives et réitérées que me fit cet antiquaire pour que je la lui cédasse; il croyait voir dans ce signe l'emblème du christianisme. N'étant pas versé alors dans la connaissance de nos antiquités gauloises, l'aigle, la légende ne me frappèrent point, et nous sommes privés d'une de nos plus importantes médailles autonomes.

De ce nombre sont encore les médailles de la Grande-Bretagne, dont j'ai déjà parlé, et que l'on trouve ici très-fréquemment. En voici d'autres moins intéressantes, qu'on y a également découvertes en divers lieux et à différentes époques: elles faisaient partie de ma collection.

Une d'or, fourrée: on distinguait à peine la tête et le revers.

Soixante-quatorze en argent, avec différens revers et différentes légendes, dont quelques-unes étaient en abrégé. Deux de ces médailles étaient fourrées, et une incuse.

(1) Malgré cette extrême rareté, j'étais parvenu à en réunir plusieurs centaines à la collection qui m'a été enlevée.

Vingt-neuf en bronze, de tout module. Quatre appartenaient à Reims; les autres offraient diverses têtes avec différens revers. Une seule portait le *sus gallique*.

Cent vingt-trois étaient frustes et indéchiffrables.

Parmi les médailles nouvellement découvertes, on peut en compter une centaine de gauloises (1). Elles proviennent, en grande partie, du ~~coteau d'Écorne-Beuf~~ ou de Vieille-Cité; quelques-unes ont été trouvées à ~~Vézère~~. Plusieurs d'entre elles sont bien gravées. On distingue, dans celles qui sont en bronze, une *Verca* (2) parfaitement conservée, et du meilleur travail; une autonome de *Suessios*, Soissons (3): belle tête, le *sus gallique* au revers.

1 dans la cité actuelle.

Une en or, d'une belle conservation: une tête; au revers, un bige. Elle fut trouvée à Bourdeilles.

Autre médaille d'or, d'une belle conservation: même type; trouvée aux Grolges (4).

Mais la plus belle découverte qu'on ait faite depuis long-temps dans ce genre est celle qui a eu lieu, en 1815, près de Belvès. On y a déterré un vase (5) contenant quatre marcs et demi de médailles gauloises d'argent. Toutes sont parfaitement conservées; et une chose très-remarquable, c'est qu'avec un outil on a rogné plusieurs de ces monnaies, plus pesantes que les autres, pour en égaliser le poids. Leur fabrication, assez belle, est très-ancienne: leur métal est de bon aloi. J'ai déjà fait connaître leurs types.

(1) M. Jouannet possède un bon nombre de ces médailles. M. de Mourcin en a une quarantaine.

(2) Elle appartient à M. de Lapouyade.

(3) M. Jouannet la possède, ainsi que la médaille d'or suivante. M. de Mourcin a également plusieurs médailles de Soissons, (voyez pag. 73 *de la 1^{re} édition*)

(4) C'est M. de Lapouyade qui a trouvé sur les lieux et qui possède cette belle médaille.

(5) Nous avons inutilement cherché à nous procurer ce vase. Quant aux médailles, MM. d'Auteville, Jouannet, Lapouyade et moi, nous en conservons une soixantaine. Le reste a été fondu, *ou bien dissipé.*

insérées dans ce chapitre et les articles revues

CHAPITRE IV.

Monumens militaires des Gaulois.

LES guerres, les dissensions civiles, les ravages causés par les divers changemens de religion, le passage des différens peuples barbares, et une longue succession de siècles ont bouleversé, détruit, ou enfoui sous 50 pieds de décombres et d'alluvions, les ruines de nos édifices gaulois; mais, quoiqu'ils aient disparu, il n'en est pas moins certain que nos pères en ont élevé. Lors même que les anciens auteurs ne conviendraient pas qu'ils bâtissaient de *somptueux palais*, qu'ils avaient des *tables splendides*, qu'ils étaient assis sur des *trônes d'or*, etc., etc. (1); lors même qu'ils ne leur attribueraient pas l'invention des revêtemens en marbre (2); ce que ces auteurs racontent des énormes dépenses que faisaient de simples seigneurs gaulois, tel que cet Ariamne dont j'ai parlé, serait une preuve évidente que des personnages aussi riches ne devaient pas loger sous des huttes. D'ailleurs, les généraux romains qui, long-temps avant la conquête de Jules-César, s'emparèrent de la province narbonnaise, y trouvèrent des places fortifiées, capables de soutenir de longs sièges. Sans doute, elles renfermaient dans leur enceinte autre chose que des cabanes. César lui-même (3), qui assiégea et prit 800 villes gauloises, y aurait-il ramassé ces prodigieux trésors dont parle l'histoire, si ces villes et leurs murailles n'avaient contenu que de pauvres habitations? Mais si la plupart de leurs monumens religieux et civils sont presque entièrement dé-

(1) Voyez la première partie de ce livre.

(2) *Ibidem.*

(3) On sait qu'Appien et Joseph comptent jusqu'à 1300 villes dans les Gaules, lors de la conquête de César.

truits, leurs monumens militaires, qui étaient construits de pierres, de terre et de bois, ont dû éprouver un anéantissement encore bien plus absolu : aussi n'en subsiste-t-il aucun débris.

Cependant on reconnaît les traces de ces établissemens militaires. La configuration des lieux où ils ont existé, les ouvrages que firent les Gaulois pour les fonder ou les protéger, le choix de leurs positions, les monumens qu'on découvre dans les alentours, etc., peuvent presque toujours faire distinguer leur emplacement.

J'ai déjà fait remarquer que, dans ses Commentaires, Jules-César distinguait quatre espèces de fortifications gauloises, qu'il ne confondait jamais avec les villes proprement dites : 1.^o le *castellum* (c'est-à-dire, le fort ou château); 2.^o le *castrum* (la forteresse); 3.^o l'*arx* (la citadelle); 4.^o enfin, l'*oppidum* (ou la ville de guerre).

Le Périgord offre des vestiges encore reconnaissables de ces quatre sortes de fortifications. Je vais en faire connaître des exemples, et l'on ne tardera pas à se convaincre que les abords de notre métropole étaient couverts par tous ces genres de constructions militaires.

Notre province en est hérissée; mais pour indiquer toutes ces fortifications, il aurait fallu parcourir le Périgord en entier. Ne pouvant effectuer une telle entreprise, je me bornerai à parler de celles que j'ai vues moi-même, ou sur lesquelles j'ai obtenu de bons renseignemens.

ARTICLE I.^{er} — *Des Châteaux ou Forts gaulois.*

LES fortes dimensions du monticule que l'on voit à Notre-Dame-des-Vertus, près de Vésonne, me font présumer que cette butte a servi de base à un château gaulois. Les débris de tuiles et de poterie qu'on y trouve, le fossé qui l'environne, témoignent en faveur de cette conjecture, et la conformation de quelques-uns des autres châteaux que je vais décrire, fournit un terme de comparaison qui nous donne un indice de plus.

Si la butte de Notre-Dame-des-Vertus a été formée pour y construire un château, il n'en est pas de même de celles de Vern et de Grignols : celles-ci furent faites pour protéger deux forts très-antiques dont il n'existe plus que de faibles débris (1).

Cet ancien château de Vern, placé sur un mamelon, au sud-est du bourg actuel, fut sans doute détruit dans un temps très-reculé. Il a été remplacé par un autre, également d'origine gauloise : on en voit encore les restes dans la plaine, près de l'église paroissiale de St.-Jean. En effet, on trouve sur ce point les vestiges d'une très-grande butte, faite de main d'homme et entourée de fossés. Lorsqu'on la fouille, on y déterre une grande quantité de débris du château dont cette butte factice était la base (2).

Le château de Montclar a beaucoup de rapport avec celui de Vern : il est même placé dans le fond d'un vallon beaucoup plus resserré ; mais les Gaulois surent profiter d'un heureux hasard que la nature leur offrait : un gros rocher, sortant du vallon, leur fournit la base de la motte sur laquelle le château fut placé. La configuration du rocher leur permit de donner à leur construction une forme allongée et des dimensions assez fortes.

Il n'en est pas ainsi de la butte qui soutient le château de la Tour-Blanche : ce monticule, qui a beaucoup d'analogie avec celui du dernier château de Vern, a l'apparence d'être fait en entier de main d'homme. Placé sur le bord de la plaine, il est exactement circulaire, et conserve environ 80 pieds d'élévation.

Si vous voulez vous faire une idée de sa base, et en connaître l'étendue, représentez-vous celle d'un cône tronqué, dont la cime reçoit

(1) Il ne faut pas confondre ces deux châteaux avec celui qu'on y voit maintenant.

(2) Le château du Sauzai, près de Montagnier, était bâti de même sur une butte factice (Voyez la bibliothèque du Roi, le vol. 46, fol. 178, verso, des Mss. de Colbert.) On connaît beaucoup d'autres châteaux gaulois placés sur des buttes ou sur des pointes de coteaux, comme à Gurgon, près de Montpaon ; à Cardou, contre l'église ; à Turnac, etc. MM. le comte de Clermont-Touchebœuf et Jouannet ont reconnu leur existence. Peut-être aussi y en a-t-il eu un tout près et au levant du château actuel de Bainac.

les constructions et les distributions d'un assez gros château quadrangulaire. Ces constructions, dont les ruines existent encore, remontent aux premières années du onzième siècle, et ont sans doute succédé à d'autres progressivement plus anciennes, détruites d'âge en âge.

Mais il existe encore en Périgord un emplacement de château gaulois, qui offre aux curieux beaucoup plus d'intérêt que ceux dont je viens de parler. Il est situé à une petite distance de la Tour-Blanche et de Verteillac, très-près de Cherval : son nom moderne est Gréznignac.

Le bourg que dominait ce château se fait remarquer par des traces de destructions, par les ruines d'une très-vieille église, par les vestiges d'une fort ancienne route, et par des chemins très-creux. Ce bourg, qui sans doute jadis était une ville, est situé autour de la base du château.

Au midi, est une belle ^{estylarade} ~~plate-forme~~, élevée d'environ 10 ou 15 pieds au-dessus des terres adjacentes, et conservant très-bien encore la figure régulière d'une ellipse. Cette ^{estylarade} ~~plate-forme~~ sert de base à une terrasse ayant absolument la même configuration, et s'élevant elle-même de 20 ou 30 pieds au-dessus. Le grand diamètre du plateau de cette ovale supérieure est de 262 pieds, et le petit de 177 (1). ^{estylarade} ~~La plate-forme~~ peut avoir ~~20 ou 30~~ ²⁰ pieds de plus à chacun de ses diamètres.

Au midi vrai de cette ellipse, et à l'extrémité de son grand diamètre, est une butte qui fait corps avec elle, et dont la base a 548 pieds de circonférence. Sa hauteur, mesurée obliquement de la base au sommet, est de 85 pieds. Elle était naguère plus haute de 8 ou 10 pieds ; mais l'excavation faite pour y déraciner un vieux ormeau a entraîné beaucoup de terres et produit un affaissement.

La description exacte que je viens de donner de cet emplacement me semble un témoignage irrécusable qu'il avait été ainsi disposé pour recevoir un château ; et tous les détails prouvent, je crois, que c'était un château gaulois. En effet, près de la coupure que nos pères

(1) N'ayant pu moi-même prendre ces mesures, elles m'ont été fournies par M. Chatillon, juge de paix du canton de Verteillac ; excepté pourtant celles de la plate-forme, dont il n'avait pas remarqué l'existence.

faisaient aux coteaux pour en isoler et en fortifier le prolongement, ils employaient ces buttes ou mottes pour la défense des fossés de cette partie, qui était la plus faible. Mais ^{ici la coupure est un fossé qui n'est qu'un simple fossé.} si cette description laissait encore quelque incertitude sur les auteurs de ce grand et intéressant ouvrage, j'ajouterais que, sur le plateau de l'ovale supérieure, on trouve fréquemment des débris (2) de tuiles et de poteries qui, n'ayant de rapport ni avec celles des Romains ni avec celles des peuples modernes, appartiennent indubitablement aux Gaulois; je dirais encore qu'on y découvre de temps en temps des médailles gauloises; je terminerais enfin ² cette série de preuves, en faisant remarquer qu'au nord vrai de ce château, au bout de la prairie (3), et sur un tertre factice, on trouve les restes d'un autel druidique, qui est encore connu, dans le pays, sous le nom de *Pierre-Levée*.

Si l'on se souvient de l'explication que donne J.-César de la manière dont les Gaulois construisaient leurs murailles, l'emploi de ^{la} ~~la~~ ^{plate-forme} ~~plate-forme~~ inférieure, qui a ^{quelques} ~~environ 40~~ pieds de largeur dans tout le pourtour de l'ellipse, ne sera plus un problème; il ne restera aucun doute qu'elle n'ait servi de base aux murs qui entouraient et fortifiaient ^{la plate-forme} ~~le plateau~~ supérieure où était construit le château.

Mais si l'on veut avoir sous les yeux le véritable squelette d'un de ces châteaux gaulois, il faut se transporter sur la route de Bordeaux, s'arrêter entre la Massoulie et Neuvic, assez près de la montée de ce dernier endroit, vis-à-vis l'habitation appelée le *Moulin-Brûlé*. Là une croupe de coteau, nommée le *Tuquet*, laisse encore voir plusieurs pièces de fortifications. On y retrouve la coupure qui sépare cette pointe des collines limitrophes, le fossé particulier du château, la butte qui le défend, la masse isolée du château lui-même, dont les autres abords sont à pic. Du reste, tout cet ensemble est si aride, qu'il contraste d'une manière pittoresque avec la fécondité de la plaine de d'Ille.

~~Le fossé est plus prolongé à l'ouest que l'est, ce qui prouve l'existence d'un fossé qui~~
~~serait un fossé qui n'est qu'un simple fossé.~~

(2) J'en conserve plusieurs morceaux. Quelques-unes de ces tuiles sont recouvertes d'un enduit brun, assez épais et fort dur, qui fait corps avec elles. Le côté concave est modelé dans le sable.

(3) La petite rivière qui arrose ces prairies se nomme la *Lude*.

ARTICLE II. — *Des Forteresses gauloises.*

J'AI déjà fait remarquer qu'à l'exception des châteaux construits sur des buttes factices, et des fortifications établies sur les hauteurs absolument isolées, les divers forts gaulois ne différaient entre eux que par les dimensions du local qui leur était consacré, ou par la figure recherchée qu'on donnait à leur ensemble (1). Le château, la forteresse, la citadelle et la ville de guerre, ne se distinguent donc les uns des autres que par le plus ou le moins d'étendue de l'emplacement qu'ils occupent. Si l'on voulait soumettre ces objets au calcul, on pourrait dire que les proportions des forteresses sont doubles ou triples de celles des châteaux ordinaires, et que les places fortes ont aussi le double ou le triple d'étendue des forteresses. D'après ce calcul progressif, que j'ai retrouvé assez exact, il sera facile de reconnaître dans quelle classe on peut ranger les fortifications gauloises qui existent sur le sol qu'ont habité nos ancêtres; et je pense qu'on tombera d'accord que celles dont je vais parler étaient véritablement des forteresses.

Le château de Montencés, situé à deux lieues de Vésone, sur la route de Bordeaux, est de cette classe. Sa disposition générale n'offre pas le même intérêt que celle de Grézignac; mais elle embrasse une superficie au moins triple en longueur et en largeur. C'est un plateau oblong, qui, dominant toute la plaine de d'Ille, est protégé au levant comme au couchant par des pentes très-rapides, et vient aboutir au nord à des rochers qui s'élevaient perpendiculairement sur la rivière, mais qu'on a coupés depuis pour y faire passer la grande route.

Le côté méridional se distingue par un fossé dont une partie sert maintenant de chemin, et par une énorme coupure qui, séparant la forteresse du coteau, en complète la défense. C'est cette coupure ou *incision* dans les terres et dans les rochers qui a fait perdre à ce lieu

(1) Comme à Grézignac. Au reste, les exemples en sont rares.

son nom celtique, et lui a fait donner celui de *Montencés*, *mons incisus* (montagne coupée).

A la suite de la coupure, on remarque encore, sur l'esplanade et sur l'escarpe, les vestiges d'une butte de terre qu'on avait élevée pour la défense particulière du fossé. Le plateau de la forteresse s'abaisse du côté où le château actuel a été bâti; et l'on voit au-dessous de ce château, vers le nord-ouest, quelques traces de la plate-forme qui était destinée à supporter les murailles.

Après le temps, qui détruit tout, une des principales causes de l'anéantissement de cette forteresse gauloise, est le voisinage de deux camps antiques qu'on avait assis sur les coteaux limitrophes.

C'est de même le voisinage d'un camp romain qui a causé la destruction de la forteresse gauloise de Leyrat ou Leyrac, près de Limeuil, au-delà du fleuve de ~~la~~ Dordogne; mais, soit que les ennemis eussent attaqué plus vivement ce château que celui de Montencés, auquel peut-être ils n'opposèrent que des troupes alliées; soit par l'effet de ses pentes extrêmement rapides, cette position militaire conserve moins de traces de son ancien emploi.

La langue de coteau sur laquelle était située cette forteresse est plus allongée et plus étroite que celle de Montencés. La Dordogne a usé à pic les rochers qui lui servent de base au levant; la partie du couchant a été escarpée par les eaux d'un petit vallon qui longe ce côté; et celle du nord est également d'un difficile accès. Sur ce dernier point, le plus dominant du plateau, sont de vieilles ruines. On croit qu'elles appartiennent à un monastère détruit depuis un temps immémorial, *sur les Sarrafaing, dit-on.*

Toute cette esplanade est inculte; et ce qui témoigne que les Gaulois y avaient établi une forteresse, c'est que, outre la forme allongée et étroite du plateau, on reconnaît encore la coupure, les vestiges du fossé et de la butte, et les protubérances ménagées pour les défendre.

Le site de Limeuil, dont le nom antique est *Limol*, a une analogie

exacte avec celui de Leyrat; mais la position de Limeuil a été choisie avec encore plus de discernement que celle de l'autre forteresse : elle a été prise au confluent de la Dordogne et de la Vézère. Cette dernière rivière, qui coulait alors au pied du coteau, a sapé les terres et les rochers du levant de cette pointe; un ruisseau qui arrose une profonde vallée a produit le même effet au couchant; et le bout méridional de cette espèce de promontoire étroit et allongé a été mis à pic par le fleuve.

La coupure est au nord : elle est beaucoup mieux marquée qu'à Leyrat. On voit aussi des buttes sur le plateau de la forteresse; mais le réduit qui, à Leyrat, paraît avoir été réservé à la pointe septentrionale, semble, à Limeuil comme à Montencés, avoir été ménagé à-peu-près au centre du plateau. Un singulier hasard a voulu que le cours des ^{champs} ~~esplanades~~ de Leyrat et de Limeuil, bien à portée l'une de l'autre, quoique séparées par la Dordogne, suivît à-peu-près le même alignement.

N'ayant vu que de très-loin le château de Biron, je ne puis dire si sa position isolée est assez vaste pour avoir contenu une ville de guerre; mais le coteau des Graulges [ou Grolges] (1), qui est situé à l'opposite, vers le nord, semble avoir été une forteresse gauloise, ainsi que la position de Monsec, sur la Dordogne, près de St.-Cyprien. Au reste, n'ayant point été sur les lieux, ou n'ayant pas étudié à fond ces derniers sites, je n'en puis rien dire de certain. Il en est de même de la position de Villebois, actuellement nommée la *Valette*, qui, vue de loin, paraît avoir été une forteresse gauloise.

(1) M. de Lapouyade, jeune homme instruit et intelligent, a bien voulu aller aux Graulges pour examiner la position et le mouvement du coteau. Il est persuadé que ce local a été jadis une forteresse. C'est, en effet, sur ce tertre qu'il a trouvé une médaille gauloise d'or, et on lui a dit qu'il s'en rencontrait souvent de tous métaux.

M. Jouannet croit qu'il a existé une autre forteresse gauloise à Saint-Barthélemi de Pluviers, dans l'arrondissement de Nontron. Je pense qu'Issendon (*Isis* ou *Isidis dunum*), que je n'ai vu que de loin, et qui est près de l'Arche et de Brives, l'a également été.

De nouveaux renseignemens, fournis à la fin de 1819 par M. le comte Astier de Saint-Astier, me persuadent que la position du château d'Aubeterre a pu être aussi l'emplacement d'une forteresse ou au moins d'un fort gaulois : la tranchée y existe ainsi que la butte de défense, et le château est totalement isolé. Une chose remarquable, c'est qu'on a creusé dans le roc vif, sous le château, une église assez vaste.

ARTICLE III. — *De la Citadelle gauloise de Vésone.*

NOUS avons vu que les Gaulois ne construisaient en général que quatre espèces de fortifications, qui ne différaient essentiellement entre elles que par leurs proportions.

La citadelle de Vésone, que je vais faire connaître, appartient à la 3.^e classe. César, qui parle souvent, dans ses Commentaires, des citadelles gauloises, ne fait aucune mention, il est vrai, de ces forts construits à portée des villes ou dans les villes même pour les protéger; mais n'en eût-il rencontré aucun dans les Gaules, il n'en est pas moins certain que Vésone a l'avantage très-rare d'avoir fortifié près de ses murs une position vraiment militaire sous tous les rapports. La conformation du local, quelques vestiges de retranchemens et plusieurs autres particularités remarquables, indiquent en effet l'emplacement d'une citadelle disposée et fortifiée par les Gaulois pour la défense de la métropole.

Située dans une plaine accessible au levant et au couchant, Vésone était dominée, au nord et au midi, par des coteaux d'où il était facile de l'écraser. Ses habitans durent donc remédier à cette dangereuse position, et préparer d'avance des fortifications capables de résister à toute attaque (1). De simples murailles n'auraient pas seules pu atteindre ce but.

La forme de la plupart des coteaux qui entourent Vésone ne se prêtait pas à l'établissement d'une citadelle. Ceux qui la commandent au nord ont des plateaux trop vastes, ou ne sont que le prolongement de sommités plus élevées, qui, par conséquent, auraient dominé de trop

(1) On a vu que les habitans de la vieille cité s'étaient ménagé un fort sur le point culminant d'Écorne-Bœuf; mais je parle ici de l'époque où cette position devint citadelle de la cité de la plaine; et comme alors elle devait défendre une véritable ville; on fut obligé d'étendre et de rechercher davantage ses fortifications.

près cette fortification. N'offrant point enfin de position suffisamment isolée par la nature, ils n'étaient pas susceptibles d'être bien défendus par l'art.

Plusieurs coteaux, situés au midi de la ville, présentent les mêmes inconvéniens, ou se trouvent à une trop grande distance de ses murailles. Une seule de ces collines, placée du même côté, offrait tous les avantages nécessaires à la défense la plus longue et la plus opiniâtre : les Gaulois choisirent cette position *qui déjà avait servi de défense à la vieille cité*

Ce coteau (1), de forme pyramidale, qu'on appelle *Escorne-Bœuf* (2), mais dont le nom antique semble perdu pour toujours, est coupé à pic, au nord, du côté de la rivière. Au couchant et au levant, il est pour ainsi dire inabordable : le vallon de ^{celle-ci} ~~Campnac~~ d'un côté, celui de *Bornac* de l'autre, longent ses flancs et l'isolent parfaitement. Le quatrième côté, tourné au midi, est le seul qui rattache le coteau aux terres voisines ; c'est aussi celui où les Gaulois ont eu le plus de besoin de recourir à l'art pour seconder la nature et achever de rendre cette position presque inexpugnable.

Je crois avoir déjà prouvé que les Gaulois entendaient aussi bien le génie et l'art militaire que tous les autres peuples. La manière dont ils ont calculé la défense de ce poste en fournira un nouveau témoignage.

Nous avons déjà cité plusieurs exemples des grands travaux qu'entreprenaient les Gaulois pour fortifier leurs places ; mais si on pouvait s'empêcher de reconnaître la main de l'homme dans l'énorme tranchée qu'on voit à ~~Escorne-Bœuf~~, on croirait que c'est un ouvrage de la nature, car sa largeur surpasse la plus forte portée du trait, *et même celle de nos plus fortes machines.*

Cette grande coupure détachait parfaitement la pointe du coteau ; elle fournissait seule une excellente défense. Mais les Gaulois, qui voulaient y former un établissement durable, ne s'en contentèrent point ;

(1) Voyez la planche I.^{re} Le n.^o 1 de la planche XIII fait connaître sa forme septentrionale.

(2) Dans le moyen âge, ce coteau se nommait *Escornabron*, *Escornabeou* ; on doit donc l'appeler *Escorne-Bœuf*, et non pas *Corne-Bœuf* ; comme le nomme encore plusieurs habitans *antiques* *de la région* ; car depuis la découverte de ce coteau, pour lui en faire voir la véritable situation, on a fait un plan qui est dans la planche XIII.

ils creusèrent, au bas de cette tranchée, un large fossé dans le roc : on en voit encore les traces.

Ce local ainsi disposé, isolé de toutes parts, commandait la ville, et offrait un emplacement aussi vaste qu'on pouvait le désirer pour y bâtir une citadelle. Aussi l'y établirent-ils; et quoique ce tertre, élevé de 300 pieds, fût détaché par une immense coupure, et fût protégé par le fossé creusé dans le roc, ils voulurent encore pourvoir à la sûreté du fossé même et du cours de la citadelle. A cet effet, ils employèrent les procédés que j'ai déjà expliqués, et que je vais un peu plus détailler ici.

Tous les côtés de la citadelle furent entourés de ces excellentes murailles que j'ai décrites plus haut. Au milieu de celle qui commandait le fossé, et sur son escarpe, ils formèrent un grand ouvrage, une forte butte ^{qui devait être munie plus par un trou de chaque côté}, munie de défenseurs et de machines, garantissait parfaitement le cours peu étendu de ce même fossé. Des terres et des pierres amoncelées encore sur ce point, attestent le travail des Gaulois (1); et l'on verra bientôt qu'il y existe des témoignages de la présence des murailles.

Si, des coteaux voisins, ou de la nouvelle route (2) qui passe au pied de ~~la Motte d'Ecorme-Boeuf~~, du côté du levant, on jette les yeux sur l'ensemble de cette position, on saisit aussitôt et sa force naturelle et les travaux immenses que l'art sut y ajouter.

de la citadelle gauloise --

(1) Les vieux titres nomment cette butte la Motte d'Ecorme-Boeuf (Mss. de M. de l'Espine).
pour parler d'une description, il faut jeter les yeux sur la carte générale, plutôt que sur celle-ci.
(2) Les averses qui eurent lieu en 1811 enlevèrent tout l'empierrement de cette route et y creusèrent un abyme; elle est donc mal placée dans le vallon de Borgnac. Il serait à désirer qu'on la refît dans celui de Campniac, où il est facile non-seulement d'éviter l'inconvénient des eaux, mais encore la forte montée de la Rampinsolle. Cette route serait même plus courte, et aurait l'avantage de vivifier toute la cité. Il faudrait pour cela, il est vrai, construire un pont à Campniac, où il y en avait un antique; mais n'est-on pas obligé d'en faire un neuf pour la route de Bordeaux? le même servirait pour les routes de Bordeaux et de Barrèges. Celle de Bordeaux se taillerait sans des frais énormes dans les rochers de Laboissière. D'ailleurs, doit-on tant calculer, lorsqu'il s'agit de l'avantage réel d'une vieille cité jadis si marquante, et d'un pays si long-temps abandonné? ^{car nous l'avons toujours aimé, mais nous l'avons (1832) en un instant}
~~pour de pierres que nous avons de ce point: avec les nôtres.~~

de la citadelle
de deux côtés
l'ancien tracé de la route de Bordeaux

ARTICLE IV. — ^{quelques vestiges romains} Preuves ~~que~~ *Ecorne-Bœuf fut une citadelle gauloise.*

CETTE position d'Ecorne-Bœuf, si bien défendue par l'art et par la nature, n'était cependant pas imprenable: il n'est point de forteresses dont un ennemi intelligent, nombreux, armé de courage et de patience, ne finisse par s'emparer. Quelques débris encore existans au sommet de ce tertre, attestent que les Romains l'occupèrent à leur tour; mais ce ne fut point comme forteresse ou *castrum*. On se tromperait si l'on imaginait que jamais ils l'eussent fortifié. Appliquons ici les règles de la critique, nous verrons qu'on ne peut reconnaître sur ~~Ecorne-Bœuf~~ ^{le} qu'une citadelle véritablement gauloise.

Comment peut-on, quand il n'existe que quelques faibles vestiges d'un fort, d'un retranchement quelconque, reconnaître à quel peuple il a appartenu? N'est-ce pas en examinant sa forme, sa position, les monumens qui s'y trouvent, et en joignant à ces premières données toutes les probabilités que l'on peut tirer des mœurs, des usages, des connaissances respectives des peuples auxquels on serait tenté d'attribuer l'ouvrage?

Quelle est la position d'Ecorne-Bœuf? je l'ai déjà décrite. Propre à l'assiette d'une citadelle, elle ne présente pas assez d'étendue pour le développement d'un camp. Quelle est sa forme? celle que les Gaulois préféraient toujours pour y établir leurs fortifications. Quels monumens y trouve-t-on? des monumens gaulois (1), tels que les restes d'un peulvan (2), des médailles en grande quantité, beaucoup de débris

(1) On y trouve aussi, il est vrai, quelques morceaux de briques et de tuiles qui n'ont pu appartenir qu'aux Romains; mais leurs médailles y sont excessivement rares. M. Jouannet, qui a soigneusement scruté ce local, en a ramassé à peine cinq ou six en deux ou trois ans.

(2) Ce peulvan se nomme encore *lou Peyroteu*. On le voit à gauche, au-dessus du fossé, tout près de l'endroit connu sous le nom de *lo Malo-virado*. Quant au dolmen dont nous avons déjà parlé, on n'en trouve plus que des fragmens; mais tout concourt à prouver qu'il était placé sur le point le plus dominant du tertre, dans l'endroit même où furent ensuite établies les fourches patibulaires de la justice criminelle de Vésonne.

laquelle est en tout le mot.

de vases, des agates, des bracelets, des agrafes, et autres bijoux qui entraient dans la parure de nos ancêtres. Enfin, on y déterre fréquemment d'autres objets dont les Romains ne connaissaient pas l'usage, tels que des flèches, des projectiles en silex de toute espèce, et une quantité vraiment extraordinaire de ces instrumens en forme de hache dont nous avons déjà parlé (1).

Après ce que je viens de dire, comment se refuserait-on à reconnaître sur ce coteau un établissement gaulois? Mais il est des preuves plus frappantes encore. Tout le monde connaît la manière dont les Romains se retranchaient; or, on ne retrouve à Ecorne-Boeuf rien qui ressemble à leurs fortifications ni à leurs murailles. Au contraire, on voit autour de la sommité de ce tertre, à quelque distance sur les revers, les traces évidentes de ^{la plate-forme} ~~la plate-forme~~ (2) sur laquelle les Gaulois avaient construit les murs d'enceinte; et quelque chose de bien plus singulier, c'est qu'en creusant au-dessous (3), on retrouve les restes du mur de terrasse qui ^{leur} ~~lui~~ servait de soutien. Ajoutez que les Romains ne choisirent jamais, surtout chez leurs ennemis, une position où ils pussent facilement se trouver cernés sans moyens de retraite. Telle eût été cependant leur situation sur Ecorne-Boeuf, tandis que les Gaulois avaient pour se retirer le pont de ^{la} ~~la~~ Campniae et celui de Sainte-Claire, tous deux au pied du coteau, et communiquant à la ville. D'ailleurs, des hommes qui, comme les Gaulois, préférèrent toujours la mort à la fuite, ne songèrent qu'à la force du lieu, et très-peu aux moyens d'en sortir (4).

la vieille cité

(1) Voyez là dessus ce que j'ai dit au 1.^{er} chap. de cette même partie et ailleurs. *la division.*

(2) Cette plate-forme est très-facile à reconnaître; et une chose fort remarquable, qui annonce du discernement de la part des ingénieurs gaulois, c'est que du côté de la rivière, où l'escarpement est à pic, cette plate-forme, et par conséquent la muraille, est la moitié moins large que partout ailleurs.

(3) C'est M. Jouannet qui a fait la découverte de ce mur de soutènement *des murs.*

(4) Les communications de la ville à la citadelle pouvaient très-bien avoir lieu par ces deux points, car les Gaulois construisaient des ponts. Je crois même avoir retrouvé sous Ecorne-Boeuf, près de la grotte druidique, dans le lit de la rivière, des restes de constructions qui semblent avoir appartenu à un pont bâti exprès pour favoriser ces communications. Peut-être montait-on à la citadelle par les deux arrêtes du coteau, et peut-être aussi par cette grotte qui est au pied de la montagne et que les terres ont obstruée depuis.

On ne peut donc s'empêcher de reconnaître à Ecorne-Boeuf une position véritablement gauloise ; mais à quelle époque fut-elle fortifiée ? quand les Romains s'en emparèrent-ils ? questions difficiles à résoudre, sur lesquelles je hasarderai quelques conjectures.

Au couchant et en face d'Ecorne-Boeuf est le coteau de la Boissière. Les Romains ont campé sur ce tertre ; leurs ouvrages y subsistent encore. On peut croire, sans craindre de se tromper, que les deux coteaux ont été occupés en même temps : ~~Ecorne-Boeuf~~ par les Gaulois, la Boissière par les Romains. Maintenant, si l'on examine attentivement les deux flancs opposés, on voit celui ^{de la citadelle gauloise} ~~d'Ecorne-Boeuf~~ et celui du camp romain, ruinés, dégradés, et tout l'espace intermédiaire, tant la vallée que les revers des deux coteaux, semé de débris d'armes, d'urnes cinéraires, d'ossements, de médailles, etc. Il est donc à présumer que cet intervalle qui séparait les Romains des Gaulois, a été le théâtre de plusieurs combats, dont les succès furent d'abord balancés, mais dont le résultat dut être ^{non} ~~est~~ l'envahissement du poste gaulois par les Romains ; ^{rien au hasard ; mais, dans le fait} ~~on peut être sûr~~ la reddition de Vésonne.

Cette occupation du poste d'Ecorne-Boeuf, du temps des Romains, ne donne pourtant pas la date de son agrandissement comme citadelle ^{deux cités} ~~Vésonne~~. Sans doute il fut réparé et mis en état de défense à l'apparition de l'ennemi ; mais il dut exister long-temps auparavant. Or, comme la disposition du local annonce qu'il fut choisi primitivement pour servir de fort à la ^{Vielle-Cité}, et qu'il a été ensuite agrandi pour protéger et défendre ^{la cité, de la plaine} ~~la cité, de la plaine~~, je pense que ces dernières augmentations durent suivre d'assez près l'époque de la seconde fondation de Vésonne. On peut donc les placer entre la seconde et la troisième époque de notre échelle de proportion, car la situation particulière de Vésonne exigeait que ses habitans songeassent promptement à pourvoir à sa sûreté.

Quant au temps où ont eu lieu ces combats, je hasarderai, dans la suite (1), mes conjectures sur ce point essentiel de notre his-

(1) Voyez, dans la partie consacrée aux monumens militaires des Romains, les chapitres où il est question des camps qui cernaient Vésonne.

toire particulière. Au reste, peu important les époques ; la seule chose intéressante pour le but que je m'étais proposé dans cet article, était de démontrer qu'Ecorne-Boeuf fut la citadelle gauloise de Vésone.

ARTICLE V. — *Des Villes de guerre.*

Seul le Périgord, et tel qu'il est limité aujourd'hui, a fourni des exemples de châteaux, de forteresses et de citadelles, élevés et fortifiés par les Gaulois, il n'en offre point de leurs *oppida* ou villes de guerre (1). Le plan que je me suis tracé exige cependant que je complète ces exemples, et je ne crois pouvoir mieux remplir cette obligation, qu'en donnant la description d'*Uxellodunum*, place d'autant plus célèbre, qu'elle a été assiégée par J.-César en personne, et que c'est par cette expédition que ce grand capitaine paraît avoir terminé la conquête des Gaules.

On sait d'ailleurs, et les Commentaires le prouvent, que les principales cités gauloises s'entouraient de villes de guerre pour se mettre, elles et leur territoire, à l'abri de toute invasion inopinée. En effet, César est obligé de faire le siège de plusieurs places fortes des Vénètes avant d'entreprendre celui de Vannes, leur cité. Il désigne *Noviodunum*, *Bibracte* et plusieurs autres lieux, comme villes de guerre des *Æduens*. Il parle de celles des *Nerviens*, et il cite celles de beaucoup d'autres peuples gaulois. Or, si l'on fait attention que Vésone fut, dès la plus haute antiquité, une métropole très-importante, en un mot qu'elle a été cité-métropole de l'ancienne Aquitaine ; si l'on se rappelle que les lignes monumentales ou télégraphiques de son territoire aboutissent directement ou indirectement à des places de guerre ; si l'on n'a pas oublié que, encore dans le moyen âge, les limites du

(1) Ne les ayant vues que de très-loin, je ne puis décider si les positions de *Biron* et des *Grolges* ont été des forteresses ou des villes de guerre. Il en est de même d'*Issendon*, de *Villebois*, etc.

Périgord s'étendaient beaucoup au-delà de son territoire actuel ; il en résultera non-seulement (1) qu'*Uxellodunum*, que César ne désigne que comme *oppidum des Cadurciens*, mais encore que *Turenne*, *Angoulême*, *Fronsac* et ^{à tous les autres} plusieurs autres places, étaient les villes de guerre de Vésonne : alors, cette dissertation ne sortira pas de mon sujet. Au surplus, elle aurait un très-grand avantage, si elle déterminait d'une manière fixe la situation encore problématique d'*Uxellodunum*.

Recherches sur la vraie position d'Uxellodunum, ville de guerre des Gaulois.

JE n'entreprends ici que de rectifier des erreurs, substituant à des conjectures dénuées de tout fondement, d'autres conjectures qui m'ont semblé plus probables. Elles seront peut-être détruites à leur tour ; mais je m'estimerai heureux, si, en me trompant, je contribue à mettre sur le chemin de la vérité ceux qui viendront après moi.

Les antiquaires ne sont pas d'accord sur la situation de la fameuse ville d'*Uxellodunum*. Les uns veulent que ce soit Cahors, d'autres Issoudel. Plusieurs croient qu'elle était au Puy-Dissolu ; d'autres à Capdenac. Je pense qu'ils sont tous dans l'erreur ; j'espère de le prouver. Il me suffira d'invoquer le témoignage de César lui-même.

Il nous apprend, dans ses Commentaires, que *Drapès du Sénonais* et *Luterius du Quercy*, qui projetaient d'envahir la province romaine, furent forcés, par les vives poursuites des légions de *Caninius*, de se jeter dans *Uxellodunum*, place très-forte, située sur un rocher escarpé de toutes parts (2) ; et après avoir dit que *Caninius* les y avait suivis, qu'il avait pris poste sur les trois plus hautes montagnes d'alentour, et avait fait une circonvallation autour de cette ville, César, ou plutôt son continuateur, s'exprime en ces termes (3) :

(1) Voy. le chap. 8 des camps romains qui bloquaient Vésonne. 1^{re} édition, 1^{re} partie, p. 224

(2) Pour suivre la description des lieux, et pour juger si mon opinion est fondée, il faut jeter les yeux sur la planche II.

(3) Livre 8. J'ai besoin de cette longue citation des Commentaires : le lecteur l'excusera.

« César étant arrivé à Uxellodunum au moment qu'on l'y attendait le moins, et voyant la circonvallation achevée, en sorte qu'il n'y avait pas moyen d'abandonner le siège; ayant d'ailleurs appris des transfuges que les assiégés avaient du blé en abondance, entreprit de leur retrancher l'eau, qui était la seule chose dont il pouvait les priver. Une rivière suivait le fond de la vallée qui environnait presque entièrement la montagne escarpée de toutes parts, sur laquelle était assis Uxellodunum. La situation du lieu ne permettait pas de détourner le cours de cette rivière; car elle coulait au pied du coteau, dans un terrain si bas que l'on ne pouvait creuser des fossés assez profonds pour l'y faire écouler. La descente, pour y aller puiser, était rapide et difficile pour les gens de la ville, et ils ne pouvaient y venir ni s'en retirer, sans courir risque de la vie, dès que nous nous y opposerions. César, instruit de ces difficultés, plaça des frondeurs et des archers, avec des machines de guerre, vers les endroits où la descente était la plus facile, pour empêcher les assiégés d'en approcher; de sorte qu'il ne leur restait qu'un seul endroit d'où ils pussent tirer l'eau dont ils avaient besoin: c'était une grande fontaine qui sortait du pied des murs de la ville, dans l'endroit qui n'était pas environné de la rivière, et qui pouvait avoir 300 pieds de long.

« Nos gens auraient bien souhaité ôter cette ressource aux assiégés; mais César seul s'aperçut que cela ne se pouvait sans s'exposer beaucoup. Il fit faire, dans ce quartier-là, des mantelets pour se couvrir contre la montagne, il fit élever une terrasse avec un travail infini, et en disputant sans cesse le terrain; car ceux de la ville, venant d'un lieu élevé, combattaient sans danger et blessaient beaucoup des nôtres, qui se succédaient avec opiniâtreté. Cependant nos soldats avançaient à la faveur des mantelets, et surmontaient, par leur constance et leurs travaux, toutes les difficultés des lieux. Ensuite, à l'abri des claies d'osier et des mantelets, ils ouvrirent des souterrains jusqu'à la source de la fontaine, ce qui se faisait sans danger et sans que les ennemis se doutassent de rien. En même temps on éleva une terrasse de 60 pieds de hauteur, sur laquelle on dressa une tour à dix étages, ce qui n'égalait pas, il est vrai, la hauteur des murs de la ville, car cela était impossible; mais du moins cette tour était plus haute que la fontaine,

et la commandait. De là, nous lancions, avec nos machines, des traits sur toutes les avenues de cette fontaine, et ceux de la ville n'y pouvaient plus puiser sans péril; de sorte que les bestiaux, les chevaux et les hommes mouraient de soif.

« Dans cette situation fâcheuse, les assiégés remplirent de suif, de poix et de bardeau, des espèces de cuves (1), et les firent rouler enflammées sur nos ouvrages. Ils firent, en même temps, une vigoureuse sortie pour nous occuper à nous défendre, au lieu de courir au feu. Nos ouvrages furent bientôt en flammes; car partout où ces tonneaux s'arrêtaient, ils embrasaient nos terrasses et nos mantelets. Quoique nos gens eussent à soutenir ce genre de combat, fort dangereux à cause du désavantage de leur poste, cependant ils résistèrent courageusement à tout, parce que l'affaire se passait sur une hauteur, à la vue de notre armée. Des deux côtés, on n'entendait que cris; et chacun tâchait avec d'autant plus d'ardeur de se signaler, que sa valeur était plus connue et avait plus de témoins : ainsi, tous couraient à l'envi au feu et au combat.

« César, voyant plusieurs des siens blessés, fit monter de toutes parts ses cohortes; et comme si son dessein avait été de prendre la ville d'assaut, il leur ordonna de pousser de grands cris en montant. Cette feinte étonna les ennemis, qui, ignorant ce qui se passait dans les autres parties de la ville, rappelèrent à la défense de leurs murs ceux qui attaquaient nos ouvrages, ce qui nous donna la facilité d'éteindre le feu et d'empêcher l'incendie de se communiquer, en lui coupant le passage. Cependant les assiégés continuaient à se défendre, et persistaient dans leur opiniâtreté, quoiqu'une grande partie des leurs fussent morts de soif, lorsque enfin, par le moyen des mines, étant parvenus à la source de la fontaine, nous vîmes à bout de la couper et de la détourner. Alors, la fontaine tarit tout-à-coup; ce qui découragea si fort les habitans, qu'ils regardèrent cette opération, non comme l'ouvrage des hommes, mais comme celui des dieux. Ainsi, forcés par la nécessité, ils se rendirent. »

(1) Ceci est une confirmation du passage de Pline, qui fait les Gaulois inventeurs du tonneau.

César eut la barbarie de faire couper les mains de tous ceux qui avaient coopéré à la belle défense d'*Uxellodunum* ; ensuite il détruisit de fond en comble cette place, pour ne pas laisser subsister dans les Gaules une ville de guerre qui aurait pu redevenir dangereuse, puisqu'il avoue qu'elle était imprenable de vive force.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de réfuter sérieusement l'opinion qui place cette ville forte à Cahors ou à Issoudel, près du Puy-l'Evêque ; les situations de cette ville et de ce bourg ne sont en rien conformes à celle que les Commentaires assignent à *Uxellodunum*.

Il n'en est pas ainsi des deux autres positions, qui se trouvent de même chez les Cadurciens, le *Puy-Dissolu* et *Capdenac*. Ces deux endroits offrent des sites très-forts, qui sans doute ont été occupés par les Romains (1), puisqu'on prétend qu'il s'y découvre fréquemment des médailles, des antiquités et des restes de constructions dues à ce peuple ; mais aucun de ces deux emplacements n'a pu être celui d'*Uxellodunum*, si aucun ne répond exactement à la description que nous fournissent les Commentaires. Or, ni l'un ni l'autre n'y répondent.

Lorsqu'on a remonté le cours de la Dordogne jusque dans les environs de Martel, on trouve sur la rive droite le *Puy-Dissolu* (2). Ce coteau élevé est isolé de toutes parts ; mais le fleuve ne l'entoure point : c'est un ruisseau nommé la *Tourmente* qui met à pic un de ses côtés.

Vainement prétend-on que la Dordogne coula jadis autour de ce local : le cours de la *Tourmente* me semble réfuter cette opinion ; car la pente rapide de ses eaux donne trop d'élévation au point où le fleuve aurait dû passer (3). Or, si aucune rivière n'a pu former

(1) Il est fort possible que le coteau du *Puy-Dissolu*, même celui de *Capdenac*, aient été occupés par les Gaulois. Ce sont peut-être des emplacements de forteresses ou de villes de guerre ; mais, à coup sûr, *Uxellodunum* ne peut pas y avoir existé.

(2) Voyez la planche II.

(3) M. Vicat, ingénieur des ponts et chaussées, pense que jamais la Dordogne n'a pu dépasser les lignes ponctuées de la planche II, qu'il a dessinées lui-même sur les lieux.

une presqu'île du Puy-Dissolu, ce n'est pas dans ce lieu qu'il faut chercher *Uxellodunum*.

Ce n'est pas non plus à Capdenac, près de Figeac, qu'était cette ville de guerre. Le Lot y forme, il est vrai, une presqu'île; mais ce n'est pas sur ce point peu élevé qu'on assied l'*oppidum* gaulois, on l'établit, au contraire, fort au-delà de l'isthme, sur des rochers séparés de la presqu'île. D'ailleurs, la fontaine qui en jaillit ne peut être celle dont parle César, puisqu'elle sort à 115 ou à 120 pieds au-dessus du niveau de la plaine, et qu'à cette hauteur les ouvrages des Romains ne l'auraient pas suffisamment commandée (1). L'isthme même de cette presqu'île a une trop grande largeur.

Ce qui a pu induire en erreur les savans qui ont cru reconnaître au Puy-Dissolu ou à Capdenac la ville d'*Uxellodunum*, ce sont d'anciens diplomes de nos Rois. Le premier, cité par Justel, sous la date de 932, est une charte tirée de l'abbaye de Beaulieu. Par cette charte, le roi Raoul cède à l'abbaye de Tulle le Puy-Dissolu, qu'il nomme *Podium-Uxellodunum*, ancienne cité, dit-il, célèbre par le siège qu'en firent les Romains : *Ubi olim civitas Romanorum obsidione nota* (2).

Le second de ces diplomes regarde Capdenac, et il est tiré de ses registres. Ce sont des lettres patentes de 1500, par lesquelles Philippe-le-Bel accorde de beaux privilèges à cette ville, à cause de sa fidélité à nos Rois, et parce qu'elle tient la place d'*Uxellodunum*.

Ainsi, voilà deux villes qui appuient leurs prétentions sur des chartes données dans des temps d'ignorance. Cependant les Commentaires de César, qui sont une bien plus grande autorité, ne permettent pas de reconnaître dans ces emplacements l'antique *Uxellodunum*.

Mais il est une autre position dans cette même province, dont tous les détails topographiques s'accordent parfaitement avec ceux

(1) Le pied romain était beaucoup plus petit que le nôtre.

(2) J'ai déjà fait remarquer qu'*Uxellodunum* n'a jamais porté le titre de *civitas*, mais celui d'*oppidum*, ville de guerre ou place forte.

qu'on trouve dans les Commentaires ; c'est la *Pistule*, presque formée par le Lot, près de la petite ville de *Lusech*.

Nous avons vu, dans le récit de César, qu'*Uxellodunum* était situé sur une montagne escarpée de toutes parts. Cette ville était dominée, mais à une certaine distance, par de plus hautes montagnes, dont les trois plus élevées furent occupées par les légions. Elle était entourée d'une rivière, excepté en un seul point, auquel les Commentaires donnent 300 pieds de large. En face de cet isthme jaillissait, du pied des remparts, une fontaine que César détourna par une galerie souterraine ; et c'est cet ouvrage qui força les habitans de se rendre ; parce que, d'un côté, la pente àpre et difficile de la montagne, de l'autre, les obstacles que l'ennemi opposait, leur rendaient l'abord de la rivière impraticable.

Or, il n'est pas une de ces données, pas un de ces faits que l'on ne puisse encore aujourd'hui vérifier sur le local que nous venons d'indiquer. La *Pistule* de *Lusech* est une montagne isolée ; elle est escarpée du côté de l'isthme, et l'était de toutes parts lorsque les murailles de la ville mettaient à nu son noyau de rochers, et retenaient les terres que les pluies ont ensuite entraînées. La rivière ne borde plus le coteau ; cependant elle l'entoure, excepté en un seul point qui n'a pas trois cents pieds de largeur. Trois montagnes principales dominent cette position ; l'une à droite, l'autre à gauche, la troisième en face de l'isthme ; et toutes trois sont à une distance que le trait ne pouvait franchir. Si le sommet de la *Pistule* était encore habité ; si les terres qui couvrent sa base de rochers et les alentours n'avaient pas agrandi la plaine et reculé le lit de la rivière, le peuple, pour se rendre au fleuve, éprouverait comme autrefois ces difficultés dont parle César : à peine trouverait-il quelques sentiers praticables. La fontaine n'existe plus, il est vrai ; mais quand on sait que les Romains la détournèrent par une mine souterraine, il serait sans doute ridicule d'exiger qu'elle coulat à l'extérieur. Sa place est cependant reconnaissable. A environ 60 pieds de hauteur, à droite, et presque en face de l'isthme, on voit dans le roc une assez large excavation couverte d'arbres, de plantes et de gazon dont la végétation vigoureuse contraste singulièrement avec l'aridité

du sol environnant, et semble annoncer le voisinage d'une source abondante. Mais il est deux faits plus concluans encore. Dans le fossé de la ville antique, sous la terrasse actuelle du vieux château de Luzech, il existe un puisard, aujourd'hui comblé : les habitans le connaissent. Ils le font aboutir à un courant souterrain dont on entend encore le bruit, si, en s'approchant de la terre qui l'obstrue, on prête une oreille attentive. Ne doit-on pas reconnaître, dans ce conduit souterrain, celui même que les Romains ouvrirent aux eaux ? Enfin, à dix toises de distance, en face du local où je crois retrouver cette ancienne fontaine d'*Uxellodunum*, on voit les fondations d'un mur antique. Or, les Commentaires nous apprennent que César fit construire, en face de la fontaine, une terrasse dont il dut sans doute fortifier le pied en maçonnerie, pour éviter qu'elle fût de nouveau incendiée par les assiégés.

Tant de données, tant de faits réunis, en un mot, tant de parité entre la Pistule de Luzech et la montagne où se trouvait *Uxellodunum*, me paraissent ne devoir plus laisser aucun doute sur la vraie position de cette ville de guerre. Au reste, si mon opinion devient celle de tous les antiquaires, je veux qu'ils sachent que je n'ai pas été le premier à l'avoir : mon seul mérite est de m'être rencontré, sur ce point, avec un homme célèbre, dont le nom sera toujours cher aux Muses. Le Franc de Pompignan croyait aussi que la petite ville de Luzech (1), près de laquelle il habitait, avait remplacé l'antique *Uxelloodunum*. Il a dû même, dit-on, écrire une dissertation à ce sujet : je regrette de n'avoir pu profiter de ses lumières.

Ajouterai-je qu'on trouve fréquemment des médailles consulaires, des débris d'urnes et beaucoup d'autres fragmens antiques dans les lieux qu'ont occupé les Romains, près de Luzech, notamment sur la montagne qui domine leur principal point d'attaque ? Dirai-je qu'on y reconnaît aussi la trace de leurs travaux, et que le nom même de *Luzech* offre quelque analogie avec celui d'*Uxellodunum* ? Je croirais ces remarques inutiles, si l'on ne s'était pas fondé sur de semblables présomptions pour placer ailleurs cette antique ville gauloise.

(1) C'est M. le comte de Clermont-Touchebeuf qui m'a instruit de ces particularités.

Au reste, je dois faire observer qu'on voit encore, vers l'orient de la Pistule, du côté opposé à la fontaine, et assez près du point d'attaque, quelques vestiges de la plate-forme qu'on avait taillée dans le roc pour servir de base aux murailles de la ville; et qu'au-dessus de l'emplacement de cette fontaine, ainsi que sur la crête de la montagne, on trouve assez fréquemment de gros morceaux d'un mortier qui ne peut être que gaulois. Très-différent de celui des Romains (1), il est aussi compacte et beaucoup plus lourd. La montagne qui est en face de l'isthme était la plus exposée aux attaques de l'ennemi, puisqu'il ne pouvait arriver que par-là; c'est aussi la partie dont les Gaulois soignèrent le plus les défenses. En effet, la Pistule tenant sans doute assez immédiatement, et sans interruption bien marquée, à cette montagne, les Gaulois l'en séparèrent par une grande et profonde coupure creusée dans le roc. De plus, ils se ménagèrent de fortes buttes dans ce grand intervalle qui sépare la Pistule du coteau; et pour compléter les fortifications jusqu'à la crête étroite de la montagne, ils y creusèrent trois larges et profonds fossés, parallèles entre eux et très-rapprochés l'un de l'autre (2): on en voit encore les vestiges assez bien conservés. Cette hauteur fut nécessairement le principal point d'attaque de l'ennemi.

Je terminerai ce que j'avais à dire sur *Uxellodunum*, en invitant les curieux à examiner avec soin, de cette même hauteur, l'ensemble de la position militaire de la Pistule. J'ose leur prédire qu'ils ne pourront lui refuser leur admiration, et qu'ils seront forcés de convenir, avec César, que cette place était imprenable de vive force (3).

Or, si la *Pistule* de *Luzech* est réellement l'antique *Uxellodunum*, ce que j'ai avancé sur les dimensions relatives des différentes fortifications gauloises trouve ici sa confirmation; car il est certain que cet emplacement, d'une assez médiocre largeur, a au moins trois fois plus de longueur que les forteresses de Montencés, de Leyrat, de Limeuil, et que celle de Merkuez, située aussi sur le Lot, entre Cahors et Luzech, sur la grande route de Paris à Toulouse.

(1) J'en conserve un morceau pris sur les lieux. Ce mortier est très-remarquable, en ce que le sable n'y entre pour rien, et que la chaux n'y paraît pas davantage.

(2) Voyez le n.º 2 de la seconde planche. Le n.º 1 indique la position de la fameuse fontaine. Ces renvois ont été intervertis, parce que le dessinateur avait négligé de marquer les fossés.

(3) L'impression de ce volume fut terminée de cet ouvrage étoit achevée lorsque, le 22 juin 1821, son maître, qui m'a écrit une notice sur les champs de bataille de la ville d'Uxellodunum, m'a écrit à Cayenne, si un champ de bataille étoit étudié le système de fortification de gaulois, il avoit en quelques commissions des localités qu'ils préféreroient pour s'y fortifier, au moins auroit-il dû établir Uxellodunum dans la presqu'île où se trouve le bourg de vic, au lieu de la chercher au nord, sur les hauteurs de Cayenne, César a dit, sur un roc qui n'a jamais pu être entouré par aucune rivière, ce qui, par conséquent, ne jamais pu offrir une véritable isthme. Or, sur plus, la fontaine de Cayenne n'a jamais été pour un véritable isthme, car la source est à quelques lieues de vic, et les trois camps dont parle l'histoire, qui sont les bases de la ville, ne sont pas sur une seule montagne, ainsi Cayenne peut avoir été occupé par les romains qui y ont peut-être construit un camp, mais il est impossible que Uxellodunum y ait jamais été placé. Ce ouvrage me apprend une chose que j'ignore: c'est que un le franc de romain n'a pas le seul auteur qui ait eu l'idée: au lieu de cette ville forte gauloise, de Luzech; d'ailleurs il n'a rien changé à mon opinion, et j'ose dire que les fossés de la ville de Luzech, de la nécessité pour les gaulois de construire leur architecture et leur génie militaires.

chapitre VI.

~~ARTICLE VI~~ — *Conjectures sur l'époque de la fondation de Bordeaux.*

APRÈS avoir terminé ce que nous avons à dire sur les Gaulois, particulièrement sur ceux qui habitaient le Périgord, nous croyons que le lecteur ne nous saura pas mauvais gré de lui faire part de nos conjectures sur la véritable époque de la fondation de Bordeaux. Peut-être même nous rendra-t-on la justice de penser que c'est se venger noblement que de chercher à jeter quelques fleurs sur le berceau d'une ville qui a tiré tant d'avantages de la décadence de Vésone, qui a si bien profité de ses dépouilles honorifiques et territoriales, et qui nous a causé tant de dommages.

La ville de Bordeaux, quoique d'origine gauloise, comme on l'a vu, et comme son nom *Burdigala* le témoigne, n'était point une cité. J'ai déjà fait observer que les anciens géographes ne lui donnaient que la qualification d'*emporium* ou *ville marchande*; c'est-à-dire qu'on y tenait des foires et des marchés, qu'elle était une espèce d'entrepôt; mais quoiqu'elle n'eût que ce titre d'*emporium*, son origine me paraît remonter à une assez haute antiquité.

Quelques auteurs veulent qu'elle n'ait pris naissance que du temps de J.-César; d'autres confondent son changement avec son existence, et prétendent qu'elle ne remonte qu'à Auguste; enfin, quelques-uns soutiennent, contre la raison et l'évidence, que sa fondation est due à des empereurs romains dont les règnes sont encore plus rapprochés de nous. Je ne puis être de l'avis d'aucun de ces auteurs; je pense, au contraire, que l'origine de Bordeaux est de beaucoup antérieure à la conquête des Gaules.

En effet, si la fondation de Bordeaux était due à César, comment Auguste, son successeur immédiat, aurait-il pu la trouver assez florissante pour en faire la métropole de la seconde Aquitaine? On me répondra peut-être que le bon choix de sa position a pu hâter le temps

de sa prospérité. Mais il n'est pas des villes comme des êtres; ce n'est point dans quelques années qu'elles acquièrent de la force et de l'importance: il leur faut un grand nombre de siècles pour arriver à un haut degré de fortune et de considération.

Les commencemens de Bordeaux s'enfoncent donc beaucoup plus dans l'antiquité. Peut-être le nom du peuple qui habitait cette ville pourra-t-il indiquer d'une manière assez précise l'époque de son origine.

C'étaient les *Bituriges-vivisci* ou *vibisci* qui occupaient Bordeaux; or, comment ne pas reconnaître dans ce peuple une colonie des *Bituriges-cubi* (1)? Mais dans quel temps fut envoyée cette colonie? voilà le point difficile, celui pour lequel je suis obligé de me livrer aux conjectures.

On sait qu'Ambigat, roi de Berry, ne se détermina à faire partir ses neveux à la tête des expéditions qui envahirent l'Italie et l'Allemagne, qu'à la suite des discordes civiles qui avaient déjà éclaté dans ses états. Mais tous ceux qui avaient trempé dans la sédition, ne suivirent probablement pas Bellovèze et Ségovèze. Cependant, délivré de la partie la plus remuante et la plus dangereuse de sa population, Ambigat put, sans crainte, sévir contre ceux qui avaient pris part aux troubles; et peut-être, pour se délivrer de ces perturbateurs, les relégua-t-il dans un pays assez éloigné du sien (2), et séparé par des fleuves d'une très-forte largeur.

Fondée alors, c'est-à-dire environ 612 ans avant notre ère, la ville de

(1) Strabon, liv. 4, parle des *Bituriges-vivisci* comme du seul peuple étranger qui fut établi au-delà de la Garonne; mais il n'entend ni ne peut entendre par ce mot, que ce peuple fût véritablement étranger à la Gaule; il veut dire seulement qu'il était venu d'ailleurs; et en effet il était sorti du Berry.

(2) J'ai déjà dit que ces troubles civils faisaient présumer qu'Ambigat était usurpateur d'une forte partie septentrionale de l'ancienne Aquitaine. Peut-être un grand nombre de ses nouveaux sujets se soulevèrent, et prirent le parti de la cité-métropole. Alors sans doute cette dernière accorda aux réfugiés un asile dans un pays qui était sous sa mouvance. Voyez, au chap. 5 de la 2.^e partie du 4.^e livre, la dépendance où étaient les *Bituriges-vivisci* des *Petrocoriens*, encore dans les premières années du 5.^e siècle.

DE VÉSONE.

219

Bordeaux a pu profiter des avantages de son excellente position, et être devenue assez grande, assez riche pour que l'empereur Auguste l'élevât à la dignité de métropole. Ainsi s'anoblit le surnom de *Vibisci* que portaient les ancêtres de ce peuple; ainsi l'on peut apprécier la manière dont les Gaulois faisaient la police chez eux.



LIVRE PREMIER.

TROISIEME PARTIE.

RELATIONS DES GAULOIS

AVEC QUELQUES ANCIENS PEUPLES.

AVANT-PROPOS.

IL ne faut pas croire que le sol de notre patrie puisse nous offrir un grand nombre de monumens des anciens peuples qui ont eu des relations avec nos ancêtres. Nous avons vu que les ruines, les alluvions, les bouleversemens de tout genre que les Gaules ont éprouvés, surtout dans les régions méridionales, nous en avaient privés sans retour. Il existe même une autre cause de cette disette ; c'est que ces anciens peuples n'étaient point maîtres chez nous ; que, par conséquent, ils n'ont pu y construire de grands monumens, comme ils ont fait dans leur propre pays. Nous ne pouvons donc pas nous plaindre. Félicitons-nous, au contraire, de ce que le sort nous a favorisés, en nous faisant découvrir assez de traces de ces peuples, pour qu'il soit possible de constater leurs relations avec les Gaulois, quelquefois même leur séjour dans les Gaules.

Qu'on ne s'attende donc pas à trouver ici une suite de monumens comme celle que les Gaulois nous ont laissée, ou pareille à celle que les Romains livreront à notre étude et à nos réflexions. Contentons-nous du petit nombre de ceux dont le temps ne nous a pas frustrés, que les entrailles de la terre ne nous ont pas enviés, et sachons apprécier ce bienfait du hasard.



RELATIONS
DES GAULOIS

AVEC

QUELQUES ANCIENS PEUPLES.

à l'origine de l'ouvrage et de ses relations avec

CHAPITRE PREMIER.

v. la 1^{re} édition

Relations des Gaulois avec les Egyptiens.

DANS la pénurie où nous sommes de monumens égyptiens, je dois profiter de tous ceux qui sont parvenus jusqu'à nous. Je ferai donc entrer en ligne de compte, jusqu'aux noms de lieux qui paraissent annoncer des relations avec cet ancien peuple; et pour qu'on puisse saisir d'un coup d'oeil tout ce qui semble y avoir rapport, je reviendrai sur quelques détails dont il a déjà été question dans le cours de cet Ouvrage.

ARTICLE I.^{er} — *Noms de lieux qui annoncent des relations avec les Egyptiens.*

Je rappellerai donc au souvenir les noms des villes d'Issigeac, Issida,

Isidissa; Excideuil, anciennement Issideul, *Issidolium* (*Isidis dolium*); les bourgs ou villages d'*Issac* et d'*Estissac*, près de Villamblard; le moulin d'*Issac*, près de Goust; Exideuil, près de St.-Astier; Issidoire (*Isidis ara*), près de Bardou et de Bergerac; Exidoire (*Isidis ara*), près de Montreuil, à deux lieues et demie de Vésone; Issoire, (*Isidis ara*); Issendon (*Isidis dunum*), près de l'Arche et de Brives, etc.; les différentes sommités nommées *Montaut*, près d'Issigeac, près de Villamblard, près de St.-Cyprien, etc. *Tautal*, près de Gades; *Taut*, près de Castelnau; le *Taut*, près de Villamblard, etc.

ARTICLE II. — *Pierres gravées et Médailles.*

Je regrette infiniment de n'avoir pas conservé l'empreinte d'une pierre gravée qui était égyptienne (1); j'en aurais ajouté le dessin à ceux que je donne dans les planches de cet Ouvrage. C'était une agate orientale, très-épaisse et fort longue. Elle représentait, d'un côté, Isis debout; de l'autre, Osiris également debout et entouré de bandelettes, comme sont les momies. Autour de l'une et de l'autre figure, on voyait non des hiéroglyphes, mais des lettres qui paraissaient cursives.

Un médaillon tétradrage d'or (2), pesant 7 gros 29 grains. Têtes accolées de Soter et de Bérénice; légende, ΘΕΟΝ. Revers, têtes accolées de Ptolémée-Philadelphie et d'Arsinoé; légende, ΑΔΕΛΦΟΝ.

ARTICLE III. — *Monumens.*

A l'article de nos antiquités religieuses sous les Romains, on verra

(1) Acquisée, ainsi que plusieurs autres, par le général Kitroff, elle a passé en Russie. Toutes les pierres que je n'ai plus ont été gravées sur des empreintes. Si elles sont sorties de mes mains, c'est un effet des vicissitudes de la révolution.

(2) Ce beau médaillon d'or passa, en 1801, dans les mains d'un joaillier de Paris, nommé Lanier.

que nous possédons deux blocs de colonnes provenant d'un temple consacré à un dieu d'Égypte : leurs ornemens nous en fournissent la preuve. Le bas relief qui est au-dessus d'une de nos inscriptions tutélaires a également des emblèmes qui regardent le même ~~objet~~ ^{objet} ; et les ruines encore existantes d'un de nos temples, jointes à quelques décorations qui en faisaient partie, témoignent que les Vésoniens avaient admis le culte d'une autre divinité de la même nation. La tête de la déesse s'est conservée jusqu'à nous : elle fait partie de notre Musée des antiques.

à l'impression

ARTICLE IV. — *Conjectures sur les vrais fondateurs de Narbonne* (1).

Si nous hasardons quelques conjectures sur les vrais fondateurs de Narbonne, peut-être trouverons-nous cette ville plus ancienne qu'on ne pense.

N'oublions pas que les colonies romaines ne ressemblaient en rien à celles des autres peuples. Ces dernières avaient ordinairement pour but des relations commerciales; celles des Romains, au contraire, n'étaient presque jamais que des établissemens militaires, des troupes envoyées dans des villes déjà connues, dans des places importantes par leur position ou par leurs richesses. Aussi les auteurs nomment-ils toujours les villes où allaient se fixer ces colonies; et comment auraient-ils pu les nommer si elles n'avaient pas existé?

Cette remarque est applicable à Narbonne; et l'on se tromperait étrangement, si l'on voulait ne faire remonter son origine qu'à l'époque où les Romains y arrivèrent. En effet, l'émission de leur colonie ne date pas de plus de 120 ans avant notre ère; et cependant, dès-lors, nous voyons Narbonne décorée par les auteurs du titre pompeux de *seconde*

(1) J'ai déjà prévenu qu'il serait plus naturel d'écrire *Narbone* par une seule *N*. (Voy. page 68).

Rome. Strabon, contemporain d'Auguste, observe que cette ville, située dans le pays des Volces arécomices, pouvait, à juste titre, être appelée le port de toutes les Gaules, parce que, de temps immémorial, elle était en possession de tout le commerce du pays. Or, je le demande, Narbonne aurait-elle pu acquérir, en si peu d'années, une opulence comparable à celle de la capitale du monde? d'ailleurs, le judicieux Strabon (1) aurait-il regardé un siècle comme une durée de temps immémorial? on n'oserait, je crois, le soutenir. Mais, au contraire, quand on voit le même auteur donner à Narbonne la supériorité sur Marseille, par le commerce; sur Lyon, par la population, n'est-il pas naturel de supposer cette ville plus ancienne que les deux autres?

Ici se présente une autre question: Narbonne est-elle une ville gauloise ou une ville coloniale? Son véritable nom paraît être *Narbo*; les Romains y ajoutèrent l'épithète *martius*, et les Gaulois, sans doute, la terminaison *ona*, qu'ils élidèrent. De là les différens noms donnés à cette ville, *Narbo*, *Narbona*, et *Narbo-martius*. Mais le plus antique, le premier de tous, ne semble avoir rien de gaulois: il annonce une origine étrangère. Observons ensuite que, malgré sa splendeur, son commerce et son opulence, Narbonne n'était point la cité des Volces arécomices, dans le pays desquels elle était pourtant située. Nîmes, qui lui était inférieure sous tous les rapports, jouissait de cette prérogative. Or, n'est-il pas présomable que les Gaulois ne lui refusèrent ce rang, que parce qu'elle n'était point d'origine gauloise? J'ai déjà fait remarquer qu'ils n'accordaient jamais aux colonies étrangères une supériorité qui pût compromettre la gloire de la nation.

On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, que la fondation de Narbonne remonte à la plus haute antiquité, et qu'elle est due à une colonie étrangère.

Mais quels étaient ces étrangers? Vainement nous interrogerions l'histoire; elle est muette sur ce point. Quelques données cependant

(1) Liv. 4. Pythéas, au rapport de Polybe, cité par Strabon, parle de Narbonne comme d'une des villes les plus opulentes des Gaules. Remarquons que Pythéas vivait 300 ans avant notre ère, et qu'il était de Marseille.

nous portent à penser que Narbonne a pu devoir *son origine* à cette colonie égyptienne qui s'était jadis établie dans les Gaules.

Hérodote, qui vivait 500 ans avant notre ère, parle du commerce des étains. Diodore dit qu'ils étaient pris en Angleterre, voiturés à travers les Gaules, et reçus sur nos côtes méridionales. Mais si ce dernier auteur initie les Grecs de Marseille à ce négoce (1), le premier ne laisse pas douter que, de son temps, il ne fût exclusivement dévolu aux Phéniciens, qui achetaient ces étains et les revendaient ensuite aux différents peuples de la Grèce. Il faut donc reconnaître que, dès-lors, il existait, sur les rivages de la Méditerranée, un port, une ville qui entretenait des relations avec les Phéniciens. Or, Narbonne nous paraît être la seule ville dont on puisse faire remonter l'origine à une telle époque, sans blesser les monumens et l'histoire. Les nombreuses médailles phéniciennes et puniques que l'on trouve à Narbonne, nous attestent les anciennes liaisons de cette ville avec Tyr et Carthage, et semblent venir à l'appui de notre opinion.

Mais pourquoi chercher dans Narbonne une colonie égyptienne ? ne serait-il pas plus naturel d'y voir une colonie de Phéniciens ? On pourrait admettre cette dernière conjecture, si l'on ne savait pas que, dans ces temps reculés, les Phéniciens n'avaient point encore acquis ce degré de force et de puissance, cette surabondance de bras et de richesses, qui leur permit, dans la suite, d'aller établir sur des rivages étrangers l'excédant de leur population. Il faut donc que Narbonne ait été fondée par un peuple fixé dans les Gaules bien avant l'époque où brillèrent les Phéniciens. Or, l'histoire ne peut nous en indiquer d'autre que

(1) Diodore fait participer les Marseillais à ce commerce ; mais, quoiqu'il ne mette aucune différence d'ancienneté entre Narbonne et Marseille, je crois devoir donner en tout la priorité à la première de ces villes. Hérodote, liv. 3, avoue que, malgré toutes ses recherches, il n'avait pu connaître où étaient situées les îles Cassitérides, d'où provenaient les étains. Strabon soupçonne que c'était la Grande-Bretagne, et il nous indique la cause de l'incertitude où il est, en ajoutant que les Phéniciens étaient maîtres de la mer, qu'ils faisaient beaucoup de profits sur les étains, et qu'ils prenaient les plus grandes précautions pour laisser ignorer aux autres peuples le lieu d'où ils tiraient ce métal. Ainsi, il paraîtrait que ce n'est que peu de temps avant Diodore, que Marseille partagea ce commerce avec Narbonne ; ce qui me semble favoriser l'origine que j'attribue à cette dernière ville, et prouver sa haute antiquité.

les Egyptiens, qu'on sait d'ailleurs y avoir fondé une colonie et avoir initié les Gaulois dans leur croyance religieuse. D'un autre côté, l'insouciance des Egyptiens pour le négoce (1), et l'apreté des Phéniciens pour le même objet, sont très-connues. Il est donc naturel de penser que dès que ces derniers parurent à Narbonne, ils attirèrent à eux et s'approprièrent tout le commerce des Gaules.

(1) Quelque fatigué que soit le lecteur de mes conjectures, je ne puis m'empêcher d'en hasarder encore pour lesquelles je lui demande toute son indulgence. Elles m'ont été suggérées par le peu d'inclination des Egyptiens pour le commerce en général, et par tout ce que les anciens auteurs rapportent sur celui des étains en particulier, qu'ils attribuent exclusivement aux Phéniciens. Ces idées pourront peut-être jeter un trait de lumière sur l'obscurité d'un article de l'ancienne mythologie païenne.

Je veux parler du fameux combat d'Hercule contre les géans Borgion et Albion. Ce dernier était certainement un roi puissant de la Grande-Bretagne, puisqu'il lui a transmis son nom. Mais que venaient faire ces chefs bretons près de Narbonne ? n'est-il pas possible que ce fût pour exiger des droits onéreux sur les étains que Vannes et Narbonne tiraient de leurs états ? Cette dernière ville demanda des secours à celle de Gades, son alliée. Hercule (l'égyptien ~~pendant~~) partit de ^{l'auy doute} là (Voy. Pomp.-Mela, liv. 2, Pline et plusieurs autres auteurs) pour combattre et vaincre les géans. Leur défaite complète donna à ce héros la facilité de construire chez les Mandubiens (peut-être ceux d'Aléz et de Mende; voy. l'ouvrage de Mandajors, découvertes sur l'état ancien de la Gaule) la célèbre ville d'Alise, dont la fondation lui est généralement attribuée.

Cette dérouté des chefs bretons put devenir, par représailles, la cause de l'établissement que firent en Angleterre les Gaulois armoricains; et alors, cette colonie vénète remonterait à une bien haute antiquité. Du moins, ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a eu lieu, et qu'elle s'est établie à une époque qui se perd dans la nuit des siècles, puisque aucun auteur n'en peut assigner la date.

Si ces rapprochemens fournissent quelques indices spécieux sur l'existence d'Hercule, celle de Taut sera regardée comme moins problématique encore, puisque les Gaules sont peuplées des monumens de ce héros. Or, ne pourrait-on pas présumer que Taut fut le chef de cette colonie égyptienne que les auteurs, même modernes, conviennent avoir été fondée dans la Gaule, et que je crois s'être fixée à Narbonne ? (Voy. l'hist. des Gaulois par M. Picot, de Genève, vol. 1.^{er}, pag. 81 et ailleurs.)

CHAPITRE II.

Relations des Gaulois avec les Phéniciens et les Carthaginois.

Si les Egyptiens nous ont transmis quelques monumens de différentes espèces, il n'en est pas ainsi des Phéniciens et des Carthaginois. Le premier de ces peuples s'adonnait aux sciences, aux arts et à l'agriculture; il cherchait à faire adopter aux autres nations son culte religieux, à propager partout ses superstitions: il n'est donc pas étonnant qu'il ait laissé des traces de son établissement dans les Gaules. Les deux autres, au contraire, n'ayant qu'une seule pensée, celle du commerce, qu'une seule passion, celle de s'enrichir, n'ont pu transmettre après eux qu'une seule espèce de monumens, leurs monnaies. D'après cette réflexion, on ne sera pas surpris que nous ne puissions offrir que des médailles de ces peuples, essentiellement adonnés au trafic; et comme ces monumens tiennent à une antiquité fort reculée, il est tout simple qu'ils soient en très-petit nombre.

ARTICLE I.^{er} — *Médailles phéniciennes et puniques.*

TÊTE jeune, avec une tiare sur un bonnet à longues oreilles; légende en caractères phéniciens. Revers, deux régimes. Grand bronze.

Tête de femme, avec l'ornement isiaque; devant elle un épi de blé. Revers, Osiris, assis, entouré de quatre ailes. Grand bronze de Malte.

Tête jeune, voilée. Revers, tête de belier; légende phénicienne. Petit bronze de Gaulos.

Tyr, un palmier ; légende, I. Δ. Κ. ΙΕΡΑΣ ; caractères phéniciens au-dessous. Revers, tête jeune tourellée. Petit bronze de Tyr.

Deux petits bronzes d'Alexandre-le-Grand, avec le monogramme de Tyr.

Tête d'homme, d'un beau travail. Revers, cheval échappé. C'est une médaille punique, trouvée depuis peu (1). Grand bronze.

Vingt-deux médailles puniques, de divers métaux et modules ; la plupart avec une tête de cheval au revers.

Tête de Ptolémée, fils de Juba-le-Jeune (2) ; légende, REX PT. Revers, tête de l'Afrique ; légende, R. ANNO. Cette tête est coiffée d'oreilles d'éléphant.

ARTICLE II. — Pierres gravées.

LES pierres gravées entraient aussi dans le commerce.

Belle cornaline onyx en relief. L'artiste a profité des couches blanches de la pierre (3) pour former une coiffure et une sorte d'habillement qui, avec l'air de visage de la tête, me font croire qu'on a voulu représenter ce même Ptolémée, ou peut-être Juba-le-Jeune.

On m'a porté, en 1814, une cornaline incise, où l'on voit une tête de cheval très-bien gravée : je crois que ce monument est punique.

(1) En 1812, par M. Jouannet, qui la possède.

(2) Cette médaille, que je crois unique, a passé, avec plusieurs autres également rares, chez un marchand de curiosités qui, si je ne me trompe, se nomme Barbier. Il demeurait, en 1801, sur le quai Voltaire, au coin de la rue de Seine, derrière le palais des Arts. Voy. le n.º 4 de la planche IX.

(3) Voy. le n.º 9 de la planche X.

CHAPITRE III.

Relations des Gaulois avec les Grecs.

ON a vu pourquoi nous n'avions, dans les Gaules, qu'un petit nombre de monumens égyptiens, et qu'une seule espèce de ceux des Phéniciens et des Carthaginois : on connaît la cause de cette rareté. Mais les Grecs, qui réunissaient au commerce qu'ils entretenaient avec nous toutes sortes de relations, et qui sont venus dans la Gaule à des époques moins anciennes, doivent nous avoir laissé beaucoup plus de traces de leur séjour ; aussi sommes-nous infiniment plus riches dans ce genre d'antiquités. Les anciens cosmographes nous apprennent que Vésonne possédait plusieurs inscriptions grecques ; malheureusement elles ont été détruites, et je ne puis qu'en constater l'ancienne existence. Des fouilles heureuses en feront sans doute découvrir quelques autres.

ARTICLE I.^{er} — *Médailles.*

JE ne donnerai que quelques médailles grecques : il serait trop long, il serait même superflu de décrire toutes celles qu'on a découvertes ici.

Deux petits bronzes d'Athènes : chouette sur une fleur — sur une amphore.

Médaille didragme d'argent, de la ville de Corinthe : belle tête de Pallas. Revers, le Pégase. Ce médaillon pèse 2 gros 14 grains ; il est d'une conservation parfaite.

Deux médailles d'argent, quatre de bronze, de la ville de Marseille, avec les revers connus.

Tête d'Esculape, serpent en avant. Revers, Esculape debout. Je n'ai noté ni le métal, ni le module de cette médaille, qui peut appartenir à Epidaure (1).

Sept très-petits bronzes de Philippe II (ou III) de Macédoine. Monogrammes de quelques-uns, ΑΣ. ΕΠ. On lit dans l'exergue d'une de ces pièces le mot ΝΕΟΠΟΛΙΣ, nom d'une ville qu'il avait peut-être fondée.

Je terminerai cet article en faisant connaître une découverte fort intéressante qui eut lieu dans le voisinage de la Tour de Vésone, en 1786. On y déterra environ quarante médailles d'argent, grandes ou petites, toutes provenant de différentes villes de Sicile. Elles étaient de la plus haute antiquité (2).

On vient de trouver près de l'Ardimalie (3), qui est un emplacement gaulois, une belle médaille d'or de Philippe, père d'Alexandre-le-Grand. La conservation en est parfaite.

à l'impression

ARTICLE II. — Pierres gravées.

PERSÉE, nu et debout, tenant d'une main sa harpe (son coutelas); de l'autre, la tête de Méduse qu'il vient de couper, et qu'il maintient en arrière pour en éviter le maléfice. Cette cornaline incise (4), du plus beau travail grec, a passé en Russie.

(1) Mon cabinet de médailles contenait 4 ou 5,000 pièces, presque toutes trouvées à la Cité ou dans quelques autres cantons du Périgord: il m'a été enlevé par d'ignares intrigans et par les chances de la révolution. Si je puis décrire quelques-unes des médailles qui en faisaient partie, c'est que, comme je l'ai déjà dit plus haut, j'ai été assez heureux pour en retrouver une espèce de catalogue, où j'inscrivais, à mesure qu'on me les portait, ces sortes de monumens.

(2) Ces médailles, ainsi qu'une espèce de médaillon en bronze dont je parlerai bientôt, ont passé, en 1795, dans les mains d'un négociant juif d'Allemagne.

(3) En octobre 1818. C'est M. d'Auteville qui l'a trouvée et qui la conserve. Elle a le type connu du bige et du trident. La tête est très-belle. *il me l'a donnée, au moment où elle possédait.*

(4) N.º 12 de la planche X. *donnée par un juif à un homme qui possédait un coffre et dans lequel se trouvaient ces médailles.*

Mars, nu et debout : il tient sa haste ; son bouclier est à ses pieds. Cornaline incise du même travail (1).

Jupiter, vainqueur des Titans : il est armé de la foudre, et est couronné par la Victoire. Beau jaspe vert incisé (2). L'attitude du dieu, le dessin et la gravure annoncent un fort ancien travail grec.

Ajax, nu et debout, sur la proue d'un vaisseau où il appuie son bouclier : il est dans l'attitude, et semble avoir le courage et la force de s'opposer seul aux efforts des Troyens. Cette cornaline incise (3), d'un travail grec, bon et très-prononcé, est en Russie.

Achille, nu, assis contre sa tente, dans l'attitude du Diomède ; il semble se lever et quitter sa lyre, pour venger la mort de Patrocle. Cornaline incise d'un excellent faire grec (4).

Léandre, nageant pour aller voir sa chère Héro. Saphir incisé d'un beau travail grec (5). Il a passé en Russie.

Belle tête de Jupiter-Olympien. Cornaline de vieille roche (6). Passée en Russie.

Têtes accolées de Socrate et de Xantipe. Cette cornaline jaune (7), incise, a passé en Russie.

Tête que ses grandes oreilles feraient prendre pour Midas ; javelot transversal. Cette cornaline incise (8), d'un beau travail grec, que je crois oriental, pourrait représenter un roi de Syrie.

Tête jeune, radiée : peut-être Alcé, sous l'emblème d'Apollon ou de Jupiter. Cornaline incise (9).

Belle tête jeune, couronnée de lierre ; javelot et bouclier macédo-

(1) N.º 8 de la planche X.

(2) N.º 10 ejusd.

(3) N.º 13 ejusd.

(4) N.º 14 ejusd.

(5) N.º 7 ejusd. Au lieu des vagues de la mer, le graveur a figuré un paludament.

(6) N.º 1 ejusd.

(7) N.º 4 ejusd.

(8) N.º 5 ejusd.

(9) N.º 6 ejusd. Cette cornaline a passé en Russie.

niens, posés *horizontalement* au-dessus de la tête. Le graveur des planches s'est trompé en mettant la signature dans le champ de la pierre (1) : elle est placée *horizontalement* au-dessus du manteau, et n'offre plus que quelques lettres du nom de l'artiste. Les attributs de cette grande et belle amethyste incise (2), du meilleur faire grec, me font penser qu'elle donne les traits d'Antiochus VI, roi de Syrie, surnommé *Dionysius*.

ARTICLE III. — *Monumens.*

ME réservant de parler ailleurs d'un cippe que je crois fait par un artiste grec (3), et où sont sculptés les masques de Démocrite et d'Héraclite, ainsi qu'une autre figure jeune, je ne fais que l'indiquer ici pour avoir un monument de plus (4).

Mais voici un médaillon qui mérite une description plus détaillée. Il représente une belle tête jeune, accompagnée des cornes d'Ammon; sa matière est un très-beau bronze, approchant de celui de Corinthe; il offre une ovale d'environ 21 lignes sur 15; le revers est lisse et un peu bombé. La tête, du meilleur faire grec, est, autant que je puis me le rappeler (car ce monument s'est perdu pendant la révolution), celle d'un des successeurs d'Alexandre. Ce joli morceau (trouvé en 1786 avec les médailles de Sicile) peut avoir servi d'ornement à un vase ou à quelqu'autre meuble précieux venu des Grecs d'Orient.

On voit dans un petit vallon, près du ruisseau qui coule à Villamblard, les ruines d'un édifice que plusieurs particularités remarquables

(1) Je n'exprime point ici les diverses signatures, parce qu'on les voit gravées à chaque n.º correspondant des planches.

(2) Voy. le n.º 2 de la planche X.

(3) Voy., aux monumens romains, le chap. où il est question de notre amphithéâtre, de notre théâtre, des naumachies, etc.

(4) Voy. le n.º 1 de la planche XIV.

pourraient faire croire avoir fait partie d'un temple (1); et, une chose singulière, c'est que les vieillards du pays nomment ces restes *las Peyras de Delpho*, les pierres de Delphes. Je suis loin de croire que la famille du célèbre Brennus (2) ait élevé dans ce lieu un temple expiatoire; mais on avouera que cette dénomination est fort extraordinaire.

Au reste, je dois faire remarquer que ce coin du Périgord fournit la preuve qu'on y a suivi plusieurs cultes différens. Le druidique se montre aux dolmens de Taut et de Beleymas; l'égyptien, à Taut, à Montaut, à Issac et à Estissac; le romain, à Jaure (*Jovis ara*); peut-être le grec aux Pierres de Delphes; celui de Calvin à Villamblard même; et enfin, la religion catholique, qui a prévalu.

* * * * *

ARTICLE IV. — *Conjecture sur les auteurs et sur l'époque de la fondation de Lyon.*

ON sait que quelques modernes ont attribué la fondation de Lyon à Lucius-Munatius-Plancus, qui y conduisit une colonie romaine; mais ce que j'ai dit à l'article de la fondation de Narbonne, au sujet de l'émission de ces colonies, convient de même à Lyon. Ainsi, recherchons si les anciens auteurs ne nous auraient pas transmis quelques renseignemens plus propres à déterminer l'époque et les auteurs de sa véritable origine.

Plutarque, Pline et d'autres écrivains de l'antiquité, prétendent que des Rhodiens, ayant à leur tête Momorus et Athépomarus, vinrent chercher un établissement sur les côtes méridionales de la Gaule (3), et

(1) Immédiatement au-dessous de ces ruines, se voyait une fontaine qui maintenant est perdue.

(2) Ce nom était, je pense, un titre de dignité comme celui de *Vergobret*, que portaient les chefs des *Æduens*. Au reste, plusieurs lieux de ces cantons et de quelques autres parties assez voisines, retiennent encore ce nom fameux, plus ou moins défiguré par le temps et par l'idiome du pays, *Brennac*, *Mau-Brennac*, etc.

(3) Je sais que d'autres personnes ont eu l'idée de rapporter aux Rhodiens l'origine de Lyon. Je ne réclame point l'initiative: je ne cherche qu'à fortifier cette opinion.

qu'à une des embouchures du Rhône, ils bâtirent une ville à laquelle ils affectèrent le nom de *Rhoda*, qui rappelait celui de leur pays (1) : de là, le nom du fleuve *Rhodanos*.

Cette colonie grecque devint florissante; elle s'étendit le long des côtes du Languedoc, fonda plusieurs villes, telles que Céseron, sur l'Hérault, Agde, etc. Mais les Phocéens, après avoir consolidé leur établissement à Marseille, attaquèrent les Rhodiens, les forcèrent de céder la place, d'abandonner leurs foyers, et d'aller s'établir ailleurs. C'est alors que les vaincus choisirent la jonction de la Saône (2) et du Rhône, pour y former un nouvel établissement.

D'après le témoignage des anciens auteurs, n'est-il pas permis de croire que Lyon a dû son origine à cette colonie fugitive? la position même de cette ville ne semble-t-elle pas venir à l'appui de notre conjecture? En effet, à qui, plutôt qu'à un peuple commerçant, attribuerait-on un pareil choix? Au surplus, la ville de Lyon ne fut jamais une cité gauloise (3); ce qui prouve presque évidemment qu'elle avait une origine étrangère.

Les Rhodiens, chassés des côtes de la Méditerranée, portèrent dans leur nouvel asile cet amour du négoce auquel ils avaient dû leur première prospérité; mais leur position géographique ne leur permettant plus le commerce maritime, ils furent forcés de porter leurs vues vers celui de l'intérieur, que la situation de leur ville favorisait si bien. En effet, au moyen du Rhône, ils pouvaient remonter jusque dans le pays de Vaud, et descendre jusqu'au territoire des Marseillais, avec lesquels l'intérêt, premier mobile des guerres et des traités, dut les réconcilier. Les rivières navigables qui se réunissent au fleuve donnaient aussi beaucoup de débouchés à leur commerce; et, tandis que

(1) C'est Pécais, dit-on, qui a remplacé cette ville.

(3) La ville grecque fut sans doute fondée sur la montagne de Fourvière. La colonie de Plancus fut peut-être établie au confluent des deux rivières, sur l'emplacement du célèbre autel dédié à Rome et Auguste, où a été depuis l'ancienne abbaye d'Ainay.

(4) Strabon dit que c'est Châlons-sur-Saône qui fut la cité des *Æduens*. Il a commis, je crois, une erreur; car les Commentaires ne lui donnent que la qualité d'*oppidum*. Je pense que le titre de cité des *Æduens* appartiendrait beaucoup mieux à la ville de *Vienne*, en Dauphiné.

le Rhône les rapprochait des sources de la Loire, de l'Allier et de la Dordogne, la Saône les portait en Lorraine, près de la Meuse et de la Moselle. D'un autre côté, le Doubs leur ouvrait la Suisse et les faisait communiquer avec le Rhin. Ce fut à cette position admirable que la ville de Lyon dut son opulence et sa splendeur.

Mais il est d'autres considérations qui feront peut-être regarder cette conjecture comme moins hasardée. Nous avons vu que la Saône ouvrait au peuple de Lyon le commerce de la Lorraine, qui consistait alors surtout en sels, provenant de *Salone* et de *Marsal* (1). Or, tout près de là sont deux villes dont les noms dérivent de la langue grecque *Dieuze*, *Dios* ou *Diosa*, et *Tarquinpole* (2), *Tarquinopolis*. La première est placée sur la source la plus riche de tous ces cantons; la seconde (3) n'est plus qu'un village; mais j'y ai vu des débris antiques de la plus grande beauté. Maintenant, je le demande, quels fondateurs peut-on assigner à ces villes? Les noms grecs qu'elles portent encore, les débris qu'elles renferment, l'histoire elle-même, qui ne

(1) On connaît le fameux briquetage de Marsal. Je n'en parlerai pas; mais je crois devoir relever une erreur, dans laquelle semble être tombé M. de la Sauvagère, continuateur du comte de Caylus: il paraît avoir pris ce briquetage pour les restes d'un camp romain. Or, jamais les Romains n'employèrent des travaux de cette nature dans les campemens, qu'ils établissaient presque toujours sur des hauteurs; et certes ils attachaient trop de prix à la santé du soldat pour le fixer sur des marais pestilentiels. Je pense donc que ce briquetage, d'une épaisseur énorme partout où le sol mouvant ou inégal avait besoin d'être nivelé ou consolidé, n'a été jeté sur ces marais que pour servir de base aux usines propres à la fabrication du sel, ou peut-être pour former des aires destinées à accélérer l'évaporation des eaux salées.

(2) L'étymologie de *Tarquinpole*, la ville de Tarquin, nous conduirait à une autre conjecture, si une étymologie pouvait, en pareil cas, être regardée comme une autorité suffisante. Il y avait cent ans que la colonie de Marseille était fondée, et un peu moins, que les Rhodiens avaient été forcés d'aller s'établir au confluent du Rhône et de la Saône, quand Porsenna fit sa paix avec les Romains, et que Tarquin fut abandonné des Toscans. L'histoire ne nous dit point ce que devint ce roi détrôné; mais ne pourrait-on pas imaginer que, Grec d'origine, il alla chercher un asile chez les Grecs de Marseille; que les trouvant liés avec Rome, il se réfugia chez les Rhodiens de Lyon. Qu'ensuite, il ait pénétré avec eux en Lorraine et qu'il y ait fondé une ville à laquelle il aurait donné son nom, c'est ce que l'on concevrait aisément, si l'on pouvait admettre la première supposition. Au reste, j'attache peu d'importance à ces conjectures.

(3) Faisons encore remarquer que Narbonne, Marseille, Lyon, Dieuze et Tarquinpole n'ont jamais porté le titre de cités gauloises. Avant la conquête des Gaules par César, aucune d'elles n'était même capitale, et on peut en dire autant des villes d'origine romaine, telle que Aix, en Provence. *Fin de l'ouvrage.*

cite, pour avoir pénétré aussi avant dans les Gaules, d'autres Grecs que les Rhodiens; tous ces faits ne sont-ils pas autant de présomptions qui doivent me faire trouver grâce auprès des personnes peu amies des conjectures ?

v. la 1^{re} édition

ARTICLE V. — *Liaisons des Pétrocoriens avec les Grecs. — Les Gaulois méridionaux ont parlé trois langues.*

Je terminerai ce que j'avais à dire sur les relations des Gaulois avec les Grecs, en donnant quelques autres témoignages de nos liaisons avec ces derniers, et en prouvant que nous avons parlé leur langue. Ces témoignages ne peuvent pas être de la nature de ceux que nous avons déjà fournis : lorsqu'il est question de langage, c'est dans le langage même du peuple qu'il faut chercher les autorités.

Il n'est ni surprenant ni douteux que le grec ait été parlé à Marseille et dans toutes les parties du midi où les Rhodiens s'étaient établis. Il ne l'est pas non plus qu'on en ait fait usage à Lyon, puisque cette ville était une colonie grecque. Aussi, Caligula y fonda-t-il des exercices littéraires en grec et en latin; aussi, est-ce en grec que les ouvrages destinés par les premiers évêques à l'instruction de leur troupeau ont été publiés. Il n'est donc pas surprenant, dis-je, que cette langue ait été parlée et entendue sur les côtes de la Méditerranée, et depuis Agde et Marseille, jusque, peut-être, à Dieuze et à Tarquin-pole; mais ce qui paraîtra singulier, c'est qu'elle l'ait été dans l'intérieur de la Gaule aquitanique, notamment sur le territoire vésonien; circonstance qui me semble donner une nouvelle preuve que notre cité-métropole était du nombre de ces villes gauloises qui, au rapport de Strabon, soudoyaient des philosophes et des rhéteurs grecs pour enseigner dans leurs murs.

J'avoue cependant que les témoignages qu'on peut donner en faveur de notre province ne sont pas aussi positifs que ceux qu'on pourrait

fournir sur les autres pays que je viens de citer. Néanmoins, en voici quelques-uns qui me semblent convaincans :

Plusieurs noms de lieux paraissent dérivés du grec, tels que *Trigonan*, *Hiéras*, *Bassillac*, etc. On en verra la liste à la fin de ce livre.

Dans l'idiome du pays on retrouve aussi quelques mots grecs (1), tels que *Tútá* (ΤΥΠΤΕΙΝ), heurter; *s'eymojá* (ΟΙΜΩΖΕΙΝ), se lamenter, etc. (2). Le nom de la province même est pris dans la langue grecque; car le mot *Petro-chora* est composé de ΠΕΤΡΟΣ, pierre, et de ΧΩΡΑ, région, c'est-à-dire, *région de pierres*; et l'on ne peut nier que les Grecs n'aient appliqué à ce pays la dénomination juste qui lui convenait, ce qui prouve leur séjour sur ce territoire.

Veut-on quelques témoignages moins antiques du séjour des Grecs sur le sol pétrocorien? Trois *Chronopes*, un *Pégase*, etc., ont été très-anciennement évêques de Vésonne; *Calépodius* fut suppléant de Saint-Front; Saint-Front lui-même, *Sanctus-Fronto* (3), qui a été le premier de tous, était grec d'origine et de nom; ce qui semblerait démontrer qu'on parlait grec à Vésonne sous l'empire même des Romains. En effet, si l'on n'eût pas connu la langue de ces évêques, comment auraient-ils pu se faire entendre du peuple et le catéchiser? Ajoutez encore à ces noms ceux de quelques saints personnages, tels que *Asterius*, *Euparchius*, *Eumachus*, *Cyprianus*, *Antivius*, *Eusichius*, etc., qui ont tous existé dans les premiers siècles du christianisme.

Les Gaulois avaient pris tant de goût pour la langue grecque, qu'ils se servirent de caractères grecs pour quelques-unes de leurs monnaies, jusque sous la seconde race de nos rois. J'avais trouvé ici un tiers de sou d'or de Pepin-le-Bref, où son nom, au revers de la tête, était écrit en lettres grecques (4): aussi, Ephore, dans Strabon, sur-

(1) Peut-être même y pourrait-on remarquer quelques tournures de phrases.

(2) Le *j* se prononce en patois comme le Z grec, c'est-à-dire comme *dz*; ainsi, dites *s'eymodza*.

(3) Etat de l'église du Périgord, par le père Dupuy, qui donne peut-être à tort cette origine à Saint-Front.

(4) Voy. le n.º 15 de la planche IX.

nomme-t-il les Gaulois *φιλῆλαιῆνες*, c'est-à-dire, *affectionnés aux Grecs*. Justin (1) dit qu'il semblait que les Gaules avaient été transférées dans la Grèce, plutôt que la Grèce dans la Gaule. En effet, nos ancêtres eurent une préférence si décidée pour la langue des Grecs, qu'ils l'employèrent jusque dans la conversation. Lucien (2), voyageant dans la Gaule, y rencontra un philosophe avec lequel il s'entretint en grec; et il remarque que ce druide parlait aussi correctement que si c'eût été dans sa langue naturelle. Les Gaulois, enfin, eurent tant de prédilection pour la langue et les usages des Grecs, qu'on ne peut guère douter que la dégénération dont parle César n'ait été insensiblement amenée chez nous par cette nation, et que les Grecs ne soient réellement la véritable cause de l'asservissement des Gaules.

Le grec ne fut pas la seule langue étrangère parlée dans le midi de la Gaule; tout nous prouve qu'après la conquête, le latin devint familier, non-seulement dans ces régions, mais dans tout le vaste empire des Romains. Les Gaulois, surtout ceux des pays méridionaux, parlèrent donc trois langues : la celtique, la grecque et la latine. Aussi Varron, poète et historien, qui était lui-même Gaulois, puisqu'il était né à *Atace*, sur l'Aude, les appelle-t-il *Triglotès* ou *Trilingues*. Observons que ces trois langues ont plus ou moins participé à la formation de la langue *romane* ou *romance*, d'où celle que nous parlons est entièrement dérivée.

(1) Liv. 5.^e

(2) Page 366.

LISTES DIVERSES.

V. la 1^{re} Edition

N.º I.^{er} — *Superstitions druidiques et autres, du territoire pétrocorien.*

ces diverses listes ayant été imprimées - dans la 1^{re} Edition, je pense qu'on peut les supprimer dans cette édition et passer aux monuments romains.

Si je donne gravement cette série de superstitions populaires, c'est que non-seulement elles sont de nature à faire connaître le caractère des habitans de nos campagnes, mais encore qu'on y reconnaît les dernières traces du culte druidique : il n'est pas d'homme un peu versé dans la science des antiquités qui ne démêle ces rapports.

Pour procéder avec un certain ordre, et mieux classer toutes ces extravagances de l'esprit humain, je suivrai le cours des saisons et des fêtes propres à chacune d'elles. Débutons par le commencement de l'année druidique.

La fête qui coïncide avec l'époque de la récolte du gui sacré dure long-temps chez nous : elle commence à la Sainte-Catherine (le 25 novembre) et ne finit que long-temps après Noël, (vers l'Épiphanie). Ce n'est que lorsque la nuit est close, que les enfans des deux sexes vont chanter le *gui-l'an-neuf* (1) aux portes des maisons, et demander ainsi leurs étrennes.

La souche de Noël, connue presque partout en France, joue ici un grand rôle à la fête du solstice d'hiver : le paysan croit qu'elle doit être de prunier, de cerisier, de chêne ou de tout autre arbre à fruit. Plus elle est grosse, mieux elle vaut. Si elle brûle bien, et que sa braise soit ardente, c'est de bon augure : le ciel la bénit. Les charbons et

(1) C'est-à-dire le *gui de l'an neuf* ou de l'année nouvelle. On dit en patois périgourdin *lou gny-lho-nau* (prononcez *guillonou*), par transposition, pour *guy-l'o-gnau* ou plutôt *guy-l'an-gnau*.

les cendres, qu'on recueille avec grand soin, sont excellens pour guérir les glandes engorgées, etc. La partie du tronc que le feu n'a pas consumée, sert aux bouviers à faire le *técoin* ou cale de leurs charrues : ils prétendent que cela fait mieux réussir les semences. Les femmes en conservent quelques morceaux jusqu'au jour des Rois, pour la prospérité des poulets.

Si l'on s'assied sur cette souche, on devient sujet aux *froncles* (ou clous); et pour s'en guérir, il faut passer neuf fois sous une tige de ronce que le hasard aura plantée par les deux bouts. Les charbons guérissent les moutons et les brebis d'un mal que le peuple nomme le *goumon*, espèce de gourme; et les cendres, pliées avec soin dans un linge blanc, préservent tout le ménage d'accidens fâcheux.

Au reste, les tisons de cette souche ont beaucoup d'autres propriétés : certaines personnes pensent qu'elles auront autant de poulets qu'il en sort d'étincelles en les secouant; d'autres les mettent, éteints, sous le lit, pour en chasser les insectes malfaisans, etc.

Quoique la fête de l'équinoxe du printemps ne soit pas aussi bien marquée que celle du solstice d'hiver, il en reste pourtant quelques traces dans les superstitions de cette époque de l'année. J'en donnerai un exemple assez remarquable à la fin de cet article.

Si lorsqu'on entend chanter le coucou pour la première fois de l'année, ce qui arrive vers l'équinoxe, on a le malheur de ne pas avoir déjeûné, on sera fainéant tout le reste de cette même année; mais lorsqu'on l'entend il faut s'arrêter tout court, et, sans tourner le corps, prendre en arrière un peu de la terre qui se trouve sous les pieds : elle garantit de toute piqûre d'insectes.

La fête du solstice d'été est annoncée et préparée par la plantation solennelle du mai. Avant cette cérémonie, il faut se nettoyer les dents avec de l'ail et y passer une pièce d'or. Le déjeûner obligé de ce jour, est du pain frais, frotté d'ail et de lard nouveau; et la boisson, du vin blanc d'une barrique percée le même jour. C'est à cette solennité qu'on chante la chanson qui a pour refrain : *O mai! ó mai! ó le joli mois de mai!*

La veille du jour de Saint-Jean, il faut aller dans un champ de blé, et en couper une poignée du plus beau, avant le lever du soleil. Si quelque malveillant vous devance, il emporte le bonheur de la récolte.

Ce même jour, on fait un grand feu (1), pour lequel chaque voisin fournit son contingent de bois, de fagots et de sarmens. On couronne tout l'échafaudage de fleurs, et surtout de lis et de roses. On allume ce feu, avec toutes les cérémonies religieuses et civiles, et lorsqu'il a tout consumé, l'on en recueille précieusement les cendres, les charbons et les petits tisons : ils préservent de la foudre et de tous autres accidens.

C'est le jour de Saint-Jean, avant le lever du soleil, que ceux qui sont atteints de maladie de peau, vont, pour obtenir leur guérison, se rouler nus dans la rosée des champs, et surtout dans les chenevières; ils se frottent avec les plantes qu'ils ont foulées, en mettent sur le poignet gauche, et le mal sèche en même temps que le topique.

Mais la superstition la plus marquante de ce jour est la récolte des herbes de la Saint-Jean. On doit les cueillir avant le lever du soleil, à reculons, avec choix, en y ajoutant des mots mystiques et beaucoup d'autres cérémonies. Elles sont soigneusement gardées. Les paysans croient qu'appliquées sur le poignet gauche, elles guérissent infailiblement des fièvres les plus invétérées. On en place à la porte des étables, pour préserver les animaux de toutes maladies et de tous ma-léfices. En les mettant au ciel du lit, en dedans de la porte des cham-bres, etc., elles garantissent l'homme de tout sortilège et autres accidens.

Voici les seuls renseignemens que j'aie pu me procurer sur la fête de l'équinoxe d'automne :

Au jour de l'Assomption, toujours avant le lever du soleil, il y a une certaine herbe dont on cueille neuf brins à reculons. Attachés au cou des fiévreux, ils les guérissent radicalement. On attribue la même vertu à un crapaud, étouffé la veille de la Saint-Jean.

(1) Je donne à la fin de cet Ouvrage la description d'une fête de la Saint-Jean, telle qu'elle se pratiquait jadis à Vésonne : elle est fort singulière et vraiment originale.

Cette récolte d'herbe, la veille de l'Assomption, n'est qu'une préparation à la fête de l'équinoxe. On trouvera, dans la suite, un exemple intéressant de ce qui constitue la fête elle-même; et j'ai appris qu'en Périgord, il y avait un grand nombre de fontaines célèbres, où les habitants du voisinage, et même des cantons éloignés, se rendaient, vers le 21 septembre, pour en boire les eaux. Ils y passent plusieurs jours de suite en dévotion, puis en festins, en danses et en jeux de toute espèce.

Il me semble que ces pratiques du peuple pérocorien nous ont conservé quelques traces, non des rites druidiques, mais des fêtes qui en étaient la suite, et qui avaient lieu aux solstices et aux équinoxes. Je pense qu'on retrouvera, parmi les autres superstitions que je vais faire connaître, d'autres vestiges, et des mœurs des Gaulois, et de ces mêmes solennités. Voici celles qui m'ont paru les plus remarquables :

Dans les nombreux cantons du Périgord, où les eaux et les fontaines sont rares et fort éloignées, les puits deviennent la seule ressource des habitants (1), et dès-lors, un objet de vénération. Au solstice d'hiver, et au premier jour de l'an, la servante de la maison y jette un morceau de pain. Sensible à cette attention, le puits ne tarit pas, quelque grande que soit la sécheresse.

Dans beaucoup d'endroits, notamment à Excideuil et dans les environs, il existe une superstition très-remarquable, c'est la *chasse volante* (2). Elle est ainsi nommée, parce qu'elle a lieu dans les airs et dans les nuages (3). Elle se compose de chevaux ailés, montés par des chasseurs, de chiens courans, etc. Les animaux chassés sont, la biche, le

(1) On croit que les Gaulois avaient l'art de construire des puits, qui, quoique placés dans des lieux non dominés en apparence, rassemblaient assez d'eaux pour surabonder fréquemment. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'une personne fort instruite et très-digne de foi, M. le comte de Clermont-Touchebœuf, m'a dit en avoir rencontré plusieurs en Irlande, pays qu'il a longtemps habité. J'en ai vu un que je crois de ce genre sur les hauteurs qui dominant la Pistule de Luzech, du côté du point d'attaque. Il doit en exister d'autres en France et même en Périgord, mais on ne me les a pas fait connaître.

(2) On l'appelle aussi la *Chasse du roi Hérode*. Depuis le massacre des saints innocens, Hérode et toute sa cour sont condamnés à parcourir les airs.

(3) Cette superstition a beaucoup de rapports avec les idées répandues dans les poèmes d'Ossian.

cerf, le lièvre, les oiseaux, etc. Ceux qui prétendent avoir vu cette chasse, disent qu'elle est extrêmement bruyante. On entend le hennissement des chevaux, le glapisement des chiens, le claquement des fouets, les cors et les cris des chasseurs, etc. Une dame blanche est à la tête de cette chasse : elle donne de la trompe, commande tout le monde, et, armée d'une pique, elle se fait remarquer par la blancheur de son cheval.

Lorsque cette chasse paraît, c'est un signe certain qu'il doit se passer de grands événemens, tels que la guerre, la famine, etc. C'est bien pis encore quand elle descend jusqu'à terre. C'est ainsi qu'on l'a vue au commencement de la révolution. En effet, elle se fit entendre peu de temps avant ce qu'on a nommé *la peur* ; elle reparut ensuite en l'année 1792, avant *la terreur*.

Les paysans attachent beaucoup de superstitions au vol des oiseaux et à leur nombre pair ou impair. Les oiseaux de mauvais augure sont le hibou et le chat-huant. Le peuple tremble lorsqu'il entend leurs tristes chants : ce sont pour lui les annonces de la mort.

Lorsqu'ils sortent de bonne heure, s'ils sont accompagnés par le croassement des corbeaux ou les cris des pies, c'est un mauvais pronostic : il leur arrivera malheur dans la semaine.

La chouette est un oiseau de bon et de mauvais augure. Si elle fait entendre son vilain ramage sur une maison, il y a une femme enceinte.

L'hirondelle est la messagère de la vie. Le peuple l'appelle *la poule de Dieu* : il croirait commettre un sacrilège, et s'attirer la malédiction du ciel, s'il détruisait son nid ou ses petits. On a grand soin de défendre aux enfans d'y toucher.

Si des oiseaux passent au-dessus d'une femme occupée à laver les langes de son enfant, elle croit qu'il aura des éruptions de feu et d'autres maladies de peau ; aussi ce mal s'appelle-t-il *l'auselado*.

Les paysans font le signe de la croix lorsqu'ils aperçoivent les météores connus sous le nom d'*étoiles qui filent* : ils pensent que c'est l'ame d'un petit enfant non baptisé.

Si, lorsqu'ils voyagent de nuit, ils remarquent des feux folets, ils croient que c'est une ame en peine dans l'autre monde. Ils lui jettent une monnaie de cuivre, qui serait bien meilleure si elle était percée. L'ame, satisfaite, disparaît.

Les voyages nocturnes sont d'un usage presque général en Périgord; et lorsque les bouviers sont libres de choisir le temps et l'heure des charrois, ils aiment mieux les faire de nuit que de jour. C'est ordinairement vers la sixième révolution de chaque nouvelle lune qu'ils les commencent. On trouve même dans l'idiome du peuple une expression qui semble avoir rapport à cette préférence accordée à la nuit sur le jour. En effet, pour exprimer le mot français *aujourd'hui*, le paysan dit *o-net* ou *ey-net*, qui paraît signifier *à la nuit*.

Ces hommes simples et crédules sont persuadés qu'ils peuvent faire pacte avec le diable pour acquérir des richesses, et qu'on le fait paraître à volonté sous la forme d'un chat, qu'ils croient être de sa race; sous celle d'une poule noire, du feu, d'une chèvre, et sous cent autres figures. Ils pensent même que ceux qui font bien leurs affaires, n'y réussissent qu'à l'aide du démon.

On fait les évocations dans un lieu écarté, au milieu des bois ou des landes. C'est toujours au point de réunion de plusieurs chemins, ou au moins de quatre. On les préfère s'ils se croisent dans des pays incultes et fort élevés. Ces sortes de localités sont remarquables par les superstitions outrées que le peuple y attache: elles sont connues dans le pays sous le nom de *cofourchas*, c'est-à-dire, *carrefours*.

Ces lieux sont très-nombreux en Périgord: telle est *lo cofourcho de Marly* (de Merlin l'enchanteur), près de Vésone; telles sont les landes de Lomagne (ancien prieuré détruit, situé entre Vallereuil et Villamblard). Près de Lomagne et de la chapelle Sainte-Quiterie, jadis fameuse par ses pèlerinages, on trouve une esplanade en fiiche qui se nomme *lou Soou de las fadas* ou *de las fajilieras* (le sol des fées). On y voit aussi le *cimetiere des chats* et le *Luc de Ponchat*, près de Fity, de Thémot et de Leyfourcerie, tous lieux voisins auxquels les habitans attachent mille superstitions. Il est à remarquer que ces différens endroits communiquent entre eux par des routes fort creuses, et par

conséquent très-anciennes. Une d'elles se nomme *Roumi-Pète*, (qui conduit à Rome).

Pour avoir *lo mandogóro*, c'est-à-dire, tout l'argent qu'on peut désirer, il faut, sans regarder derrière soi, se rendre à minuit sonnant entre quatre chemins, portant sous le bras gauche *une poule noire*, et crier trois fois : *poule noire!* ou, *poule noire à vendre!* Le diable paraît aussitôt; mais il faut l'interpeller le premier, sans cela il vous emporte en faisant beaucoup de dégâts chez vous. Si, au contraire, vous avez assez d'assurance pour faire pacte avec lui, il vous comble de richesses. Cette évocation se fait aussi en criant neuf fois, *Robert?*

Les fiévreux se guérissent en allant déposer, avec toutes les cérémonies décrites, un sou dans une *cofourcho*. Celui qui ramasse la pièce prend votre fièvre. Les œufs durs ont la même propriété que le sou; mais si des animaux les mangent, ils meurent sur-le-champ.

Quelques personnes se lèvent, pour la même maladie, à la pointe du jour, vont en reculant dans un pré, et arrachent, sans se tourner ni la voir, une poignée d'herbes qu'ils jettent loin derrière eux; prennent ensuite leur course, également sans se retourner. Cela emporte très-bien la fièvre, et la donne au diable.

Il y a des gens *mau-jauvens* (1), c'est-à-dire qui portent malheur. S'ils sont connus pour tels, on ~~ne leur~~ achète rien : de tout ce qui viendrait d'eux, vous n'auriez que du désagrément ou de la perte. Si, par exemple, ils vous vendent du bétail, il ne profite point, il maigrit, il périt même, ou le loup le mange; et, voulussiez-vous le revendre de suite, vous y perdriez infailliblement. On n'aime pas non plus à leur vendre avant d'avoir été étrenné par d'autres, surtout si c'est un lundi, un premier jour du mois ou de l'année.

La plupart de ces gens *mau-jauvens* ont aussi *meychento vido* (mauvaise vue), c'est-à-dire que s'ils vous voient avant d'autres personnes,

(1) Prononcez *maou-d oouven*, quoique en trois syllabes seulement. *Mau-jauven* signifie qui fait mal jour, qui porte malheur.

lorsque vous allez vendre ou acheter, vous réussissez mal. Si, lorsque vous semez ou plantez quelque chose, ils viennent à passer, qu'ils vous regardent et vous disent quelques mots, toutes vos précautions deviennent inutiles : votre arbre crève, vos graines ne naissent point ou ne produisent rien.

C'est surtout parmi les vieilles femmes qu'on trouve ces *mauvaises vues*. Si la première personne qu'un chasseur rencontre en sortant le matin est une de ces espèces de sorcières, il s'en retourne de suite. Aller plus loin serait inutile : quand il trouverait vingt lièvres, il n'en tuerait pas un.

Les aubergistes ne donneraient point de feu à leurs voisins, le matin des fêtes et des foires : cela porte malheur.

Chaque bourg, ou du moins chaque canton, a son devin ou sorcier, qui noue et dénoue l'éguillette ; qui fait tourner le tamis pour découvrir le volcur des objets perdus ; qui guérit tous les maux, et qui a mille autres tours dans sa gibecière pour escroquer de l'argent.

Leur manière de guérir les maux qui viennent aux lèvres, à la bouche, au visage, aux yeux, etc., est fort singulière : ils soufflent trois fois sur le mal, et prononcent quelques paroles mystiques. La façon dont ils s'y prennent pour guérir du *charbon* est bien plus comique encore. Le malade présente sa plaie ; le sorcier, resté à une distance convenable, court sur lui, une hache à la main, en faisant des grimaces et des contorsions épouvantables. Lorsque cet empirique est arrivé auprès du malade effrayé, il laisse tomber son arme, se met à genoux, nue tête, récite quelques prières, profère quelques paroles mystérieuses, fait quelques signes au patient, et disparaît.

Le peuple croit fermement que ces devins ou sorciers peuvent, à l'aide de la magie, troubler les éléments et les saisons ; faire la grêle en battant l'eau d'une fontaine ; monter dans les nuages (1) ; jeter un *sort* (c'est-à-dire, nuire ou faire du mal) sur les personnes et sur les animaux ; les détruire à volonté ; qu'ils peuvent rendre les hommes languissants

(1) Quelquefois de bons prêtres, au moyen des exorcismes, les en ont fait tomber.

ou malades, et mettre la désunion dans les ménages. Ces idées étaient si fort enracinées, que la religion même ne put les ôter, et qu'elle ne trouva d'autre palliatif que des prières, par lesquelles on dévouait au diable tous ceux qui, par sortilèges et ligatures, s'opposaient à la prospérité des mariages.

Le cochemard est aussi pour le peuple une vieille sorcière, ou plutôt une espèce d'esprit diabolique qui passe très-bien par le trou de la serrure, et vient se jeter sur vous quand vous dormez, si vous êtes couché sur le dos. Il est connu sous le nom de *Chauch-Vieillo*; il monte sur le lit par les pieds, et se ferait un malin plaisir de vous étouffer. Si cependant vous avez le courage et la force de le saisir au corps, vous pouvez le tenir et même l'étrangler; mais il est si doux et si moelleux au toucher, qu'ordinairement il vous échappe, et s'en va en vous disant des sottises.

Les paysans ont des animaux de prédilection. « Le lézard, disent-ils, est ami de l'homme; il le garde pendant son sommeil, et empêche qu'il ne lui arrive aucun mal. » On cite même à ce sujet des combats de lézards contre des serpents.

Les serpents, lorsqu'ils se trouvent dans des étables, portent bonheur aux bestiaux, et les font prospérer. On va même jusqu'à dire qu'ils pansent les bœufs, les chevaux, et soignent leurs crinières. Il y a aussi beaucoup de superstitions relativement aux œufs de ces serpents et à ce qu'on appelle *œufs de coqs*.

Le Lutin (*lou Luti*), qui est une espèce de démon, panse également, pendant la nuit, les bœufs et les chevaux. Quelquefois aussi il se donne le plaisir d'aller courir, sous la forme d'un cheval ou sous celle d'un cavalier. Il piaffe, il hennit, mais il ne fait de mal à personne.

Un animal très-curieux est celui que le peuple nomme la *litre*, la *biche*, la *citre* ou la *bélitre*. Il a la forme d'une biche, d'une chèvre, etc. Il est très-vorace et commet de grands dégâts pendant la nuit. Son poil est blanc. Il rôde autour des maisons, se tient sur le bord des chemins, et emporte les hommes, les femmes et les enfans dont il peut

se saisir. Quelques paysans soutiennent qu'ils en ont été suivis pendant un quart de lieue, et qu'ils n'ont dû leur salut qu'à la vitesse de leur fuite. Souvent cet animal disparaît, et se transforme en feu à leurs yeux. En un mot, le peuple en raconte autant de choses merveilleuses, que le faisaient les anciens de leur *Hydre* et de tous leurs animaux fantastiques.

Un autre animal encore bien plus curieux, c'est le loup-garou (*loulèbèrou* ou *loubèrou*) (1). Il joue ici un grand rôle. Certains hommes, notamment les fils de prêtres, sont forcés, à chaque pleine lune, de se transformer en cette espèce de bête diabolique. C'est la nuit que le mal les prend (2). Lorsqu'ils en sentent les approches, ils s'agitent, sortent du lit, sautent par la fenêtre, et vont se précipiter dans une fontaine. Après avoir battu l'eau pendant quelques momens, ils sortent du côté opposé à celui par lequel ils sont entrés, et se trouvent revêtus d'une peau de chèvre que le diable leur a donnée. Dans cet état, ils vont très-bien à quatre pattes, et passent le reste de la nuit à courir les champs, suivent les villages, mordent ou mangent tous les chiens qu'ils rencontrent. A l'approche du jour, ils reviennent à leur fontaine, déposent leur enveloppe blanche, et rentrent chez eux. Souvent ils sont malades de fatigue, et ont ordinairement des indigestions, surtout s'ils ont mangé des chiens très-vieux; quelquefois même on leur en a vu rendre des pattes entières. Mais ce qu'il y a de plus désagréable, c'est que, pendant qu'ils courent après les chiens, ils peuvent recevoir des coups de fusil; et que, s'ils viennent à être tués, l'enveloppe du démon disparaît: alors ils sont reconnus, ce qui est un très-grand déshonneur pour leurs familles. Au reste, si on y fait bien attention, on peut reconnaître un loup-garou, même quand il n'est pas sous son enveloppe; car ses doigts sont un peu plats, et il a quelques poils dans le creux de la main.

Le paysan tire plusieurs présages des étoiles et de l'état du ciel. Si, par exemple, le ciel est enflammé après le coucher du soleil, c'est

(1) Le loup-garou était connu des Grecs, des Francs et de plusieurs autres peuples.

(2) On appelle cette transformation un *mal*.

un signe de guerre, etc. Un cercle blanchâtre autour de la lune est un mauvais pronostic.

On redoute extrêmement les comètes : on craint qu'elles n'amènent la fin du monde ou quelques grandes catastrophes. On n'est parfaitement rassuré que lorsqu'elles ont totalement disparu.

La veille du *jour des Morts*, le peuple est dans l'usage de souper en famille. Son entretien, pendant le repas, roule sur les bonnes qualités, sur les vertus, et même sur les défauts des parens défunts : on boit à leur santé, et on se retire en laissant la nappe mise, avec les viandes et autres mets qui restent du souper ; on rapporte même du pain et du vin. Le tout est destiné au repas des parens morts ; et les convives ne se quittent point, ne vont pas se coucher, sans avoir dit plusieurs prières pour eux. Ce repas nocturne est composé de neuf portions. On laisse sur la table une partie de chacune.

Le paysan a l'habitude de mettre un joug sous la tête des agonisants. Si vous lui en demandez la raison, il répond que c'est pour adoucir ses souffrances, les rendre moins aiguës, et lui donner la force de les supporter.

Dans plusieurs cantons du Périgord, et surtout à Cadouin, lorsqu'on va visiter un agonisant, l'on fait une prière au pied de son lit ; puis on jette du sel dans le feu, pour que le diable ne s'empare pas de son ame.

Lorsqu'il meurt quelqu'un, on vide tous les vases où l'on avait exprès mis de l'eau, parce que l'ame du défunt, avant de monter au ciel, doit s'y être baignée.

La fontaine de Sainte-Sabine, à Vésonne, n'est pas la seule qui soit révérée en Périgord. On en compte un très-grand nombre qui donnent lieu à mille superstitions ; et la *Font-Close*, près de Saint-Jean-de-Côle, est l'objet des mêmes cérémonies dans les temps de grande sécheresse.

A Marsaneyx, lorsqu'une femme veut faire couver ses poules, elle porte, avant le lever du soleil, un œuf à une fontaine sainte, et le laisse sur ses bords : cela porte bonheur à la poule et à ses petits.

Mais voici une particularité qui doit d'autant plus exciter les réflexions des savans, qu'elle peut être commune à toute la France, et qu'elle est d'une nature fort extraordinaire : c'est que l'usage des habitans du pays, depuis un temps immémorial, est de mettre de la fêraille à portée du nid des couveuses. Les Gaulois avaient-ils la connaissance de l'électricité ?

Pour se faire aimer d'une belle, il faut, avec les cérémonies déjà indiquées, ramasser de l'herbe que le peuple nomme de *Moto-Goth*, la mettre adroitement, sans que personne puisse s'en douter, sous le livre des évangiles, et laisser dire la messe dessus. La chaste Suzanne n'aurait pas résisté à ce charme, quelque laid qu'eût été le sorcier.

Quand une fille veut congédier son amant, elle met les tisons du feu debout dans la cheminée. Le galant se retire aussitôt. On agit de même aux veillées, si tout le monde y reste trop long-temps.

Lorsqu'une jeune fille va recevoir la bénédiction nuptiale, elle a grand soin de remplir sa poche droite de millet. C'est pour ne pas être *embarrée* ; parce que l'embarreur qui voudrait lui nuire, serait obligé de dire autant de paroles mystiques que *lo novio* (la nouvelle mariée) a de grains de mil dans cette poche, et qu'il ne peut en connaître le nombre.

Mais une recette beaucoup plus infallible pour la prospérité des nouveaux ménages, c'est de tâcher, lors de la bénédiction nuptiale, de mettre le genou sur le vêtement de l'un des deux conjoints. Chacun y travaille de son mieux. « Si ce secret venait à s'ébruiter, dit-on assez plaisamment (1), il y aurait conspiration contre les habits-vestes. »

Pour écarter tout maléfice, les époux mariés doivent aussi avoir grand soin de mettre une pièce de monnaie dans leurs souliers, au moment de la célébration de leur mariage. Au reste, les *embarreurs*, les devins et les sorciers ont l'honnêteté de ne point nuire à ceux qui les convient : aussi sont-ils toujours invités les premiers.

(1) C'est M. de Foullière qui m'a fourni un grand nombre de ces articles.

Lorsqu'une femme est stérile, elle va en dévotion, soit à l'abbaye de Brantôme, soit à la Chapelle St.-Robert, ou à St.-Léonard, près du village de Jouvens, etc. Toutes les femmes qui sont dans le même cas s'invitent à assister à la messe. Après la cérémonie religieuse, elles prennent le verrou de la porte de l'église, et le font aller et venir jusqu'à ce que leurs maris les ramènent chez elles par la main, avec l'appareil d'usage.

Le charivari est connu et pratiqué dans toute la France; mais il est plus exigeant et plus bruyant ici que partout ailleurs. Personne ne peut éviter ces facétieuses et impudentes cérémonies. On cite même un duc et pair, maréchal de France (1), qui ne put s'y soustraire.

Nous ne finirions pas, si nous voulions rapporter toutes les sottises, toutes les superstitions singulières ou ridicules dont le peuple pérocorien est imbu. Nous ne pouvons cependant terminer cette liste, sans faire connaître une fête champêtre ou espèce de foire (2) qui a lieu, tous les ans, depuis un temps immémorial.

Il existe, dans l'arrondissement de Nontron, canton de Thiviers, près du bourg de St.-Jean-de-Côle et du village des Jouvens (c'est-à-dire, *des jeunes gens*) (3), une jolie source que l'on nomme la *Fontaine de l'Amour*. Elle est au bas d'un rocher appelé *Pey-Merlier*, dont le plateau est fort uni et couvert de mousse. Le jour de Pâques (4), toute la jeunesse des deux sexes se rend en cérémonie à cette fontaine, suivant l'antique usage. Ensuite, elle monte sur le plateau, y folâtre, y danse et y prend ses repas jusqu'au soir. Si les jeunes filles hésitent d'y aller, leurs mères les encouragent, avec d'autant plus de sécurité, que, du village, on les voit parfaitement. Les bonnes

(1) M. le maréchal duc de la Force.

(2) Ces sortes de foires champêtres, où les particuliers étalent leurs marchandises en plain air, ont lieu dans beaucoup de cantons du Périgord, quoiqu'on se trouve à portée des villes et des gros bourgs.

(3) Cela semble avoir des rapports avec la fontaine de Jouvence.

(4) C'est au jour de Pâques que cette fête de l'équinoxe du printemps a été remise.

femmes sont pourtant persuadées que si leurs filles sont sages ce jour-là, elles le seront tout le reste de leur vie.

N.º II. — *Dolmens ou Autels druidiques.*

CETTE liste et la suivante sont fort incomplètes; quelquefois même certains noms peuvent m'avoir induit en erreur; mais je n'ai d'autre but que de faciliter les recherches en mettant sur la voie.

BORNES (la Croix-des-Trois-), près de Vaudune et de Pésul.	Pierres (les Trois-), entre Champeaux et St.-Crépin-de-Richemont.
Jambes (les Quatre-), près de Fontbrenouze et de Riocaud.	— (les Trois-), près de Villeneuve-de-Puy-Chagut.
Moles (les), près d'Église-Neuve-du-Scel et de Vern.	Pierres (la Font-des-Trois-), aux Béarnais, entre Saint-Vincent de Connezac et Beauronne.
— (les), près de Moutbazillac.	Pierres-Penots (les), près d'Eyrinville et de Falgueyras.
Peyras (las), près de St.-Lazare.	Piles-Hautes (les), près de Vésone, dans la forêt de Lanmary.
Peyras-Négras (las), près de la Dou et de Cassagne.	Piles (les Trois-), près de Gades.
— (las), près de Talbot (ou Talabot) et de Sourzac.	Queyrelie (la), près de Saint-Rabier. Peut-être était-ce un chromleck.
Pierres (les), près de Salignac-Fénelon et des Marthres.	

Si j'ai pu me tromper sur quelques-unes de ces dénominations, et prendre pour des dolmens d'autres monumens, en voici qui ne sont point équivoques: elles indiquent presque toujours la présence actuelle ou l'ancienne existence des autels druidiques.

Caire-Levat (c'est-à-dire, <i>Pierre-Levée</i>), commune de Siorac, près d'Urval et du camp romain.	dolmen (quoique le nom semble indiquer un peulvan), près de St.-Aquilin, dans le bois de Bellet.
— près de la ville de Limeuil.	Peyre-Lade, près de Manou, à une lieue et demie de Vésone.
Carte-Lade (c'est-à-dire, <i>Pierre-Levée</i>), près d'Orliac et de la Trappe.	Peyre-Levade, près de Tyrgan et de Bergerac.
Peyre-Brune (ou Pierre-Brune). C'est un	

Peyre-Levade, près de la Combe-de-la-Barde et de Colombiers.
 — servant, avec la fontaine des Trois-Évêques, de limites à trois diocèses.
 — près de Creyssensac, sur la route de Brives.
 — près de Beleymas et de Villamblard.
 — près du Taut de Villamblard.
 — près de Borèze et du Fraisse.
 — sur la Couze, près de Faux.
 — près de Domme. La table porte sur le rocher.
 — près de Salces, sur la route de Sarlat à Domme.
 — à Temniac.
 — près d'Eyvignes.
 — près de Loubejeac et de la frontière du Quercy.
 — près de Bertis-de-Biron.
 — Il y en a plusieurs près de Belvès.
 — sur le chemin de Besse à St.-Laurent.
 — dans l'avenue du château de Giverzac.
 — sur le revers opposé du même vallon.
 — (la Maison-de-), près de St.-Cybranet.
 — (le Moulin-de-), près d'Eymet.

Peyre-Levade, dans la commune de Salignac-Fénelon. Sur une chaîne de co-teaux, on voit les ruines d'une très-ancienne chapelle, qu'on croit avoir été bâtie sur l'emplacement du dolmen dont le village porte le nom.
 — près de la route de Sarlat à Domme. Il n'en existe que la table.
 — près de Doissat et de Besse. Ce dolmen est de forte dimension.
 — près de Bigaroque.
 — près de Ste.-Croix.
 — dans la commune de Sales, à peu de distance de Belvès.
 — à Cote-Rate, sur les bords du Céou.
 — près de St.-Orse.
 — près de Sarlat. C'est le plus beau dolmen de l'arrondissement. Sa table a encore 14 pieds de longueur sur 4 d'épaisseur. Le surplus a été employé à la construction d'une grange. A l'aspect de ce monument, un membre de l'académie celtique s'est écrié: « Je ne croyais pas qu'il y eût des dolmens aussi grands; et pourtant j'ai vu la Pierre-Levée de Poitiers. »

Entre Sarlat et Gourdon, il y a un grand nombre de ces Pierres-Levées. On en voyait même beaucoup autrefois sur les hauteurs qui dominant Sarlat; et en effet, suivant la tradition, il y aurait eu jadis, dans ces cantons, un collège de druides. Le christianisme a contribué à la destruction de ces monumens: des écrits nous l'attestent; mais il ne leur a pas autant fait de mal que l'insouciance et l'apathie des propriétaires.

Au Caudou, près de la forêt de Drouillot, il se fait un grand concours de peuple, ce qui annonce une ancienne dévotion. La chapelle gothique de ce lieu est creusée dans un énorme bloc de rocher isolé.

- Peyre-Levade, près de Najols, canton de Beaumont.
- près de Limeuil et de Gorseval.
- près de Bergerac, dans la vigne de l'hôpital.
- près de St.-Michel-de-Montaigne.
- à Grateloup (1).
- près de Rampeaux, canton de Beaumont.
- entre Lalinde et Molières, près de Cardou.
- près de Pujols. Ce dolmen, le plus intéressant de l'arrondissement de Bergerac, vient d'être détruit. Les meilleurs renseignements que j'aie pu me procurer, lui donnent 24 pieds de longueur sur 16 pieds de largeur et 5 pieds d'épaisseur.
- au village de Rochat, près de la Chapelle-Gréznac.
- près de St.-Vivien, entre les villes de Bourdeille et de Lisle.
- sur la route de St.-Apré à Segonzac.
- dans le lit même de la Drône, près du moulin de Jauchère.
- commune de Verteillac, près de Goudet. Une pierre, qui sort de 6 pieds hors de terre, se trouve en avant.
- près de Gréznac, en face de son château gaulois.
- près de l'Aiguillac-des-Larrons, canton de Mareuil.
- commune de Verteillac. La table a 13 pieds de long, 6 pieds de large et 3 pieds 6 pouces d'épaisseur. Ce dolmen a son inclinaison au levant du solstice d'été (2).
- commune de Tocane, près du village de Margoth. La table a 14 pieds sur 7, et est entourée de 5 pierres énormes. Son inclinaison est au solstice d'été (3).
- près de Bourdeille et de Marouates, sur le chemin de St.-Just.
- commune de Tocane. Inclinaison au solstice d'été.
- commune de Freyssengeas. Ce monument servait de limites à trois seigneuries.
- Un village et un tenement, près de Manauric et de Fleurac, portent ce nom.
- commune de St.-Saud, dans une lande, nommée *Couderc-fery*.
- près de Négronde.
- entre Nontron et St.-Jean-de-Côle.
- Une terre porte ce nom, commune de St.-Front-Larivière.
- entre la forêt de Peyrouze et St.-Pardoux-Larivière, au milieu d'une lande élevée, et près d'une *cofourcho*, circonstances remarquables. La table est soutenue sur 6 pierres. Je n'ai pu me procurer ses dimensions, que tout me fait présumer très-fortes.
- près d'Eyliac (4).
- dans la commune des Teillots, canton d'Hautefort. Un château voisin porte le nom du monument.
- entre Sencenat et Condat.
- entre Sorges et Sarliac, près de Vésonne.

(1) Chez M. Maine-de-Biran, conseiller-d'état.

(2) Cette circonstance m'a été attestée par M. le vicomte de Fayolle.

(3) M. le marquis de Fayolle assure ce fait, ainsi que pour l'autre dolmen de Tocane. Plusieurs des autres dolmens indiqués doivent avoir la direction des solstices : beaucoup ont celle des équinoxes.

(4) Autrefois *Héliac*.

Peyre-Levade, près du château de la Cousse, commune de Coulaure.	de large et 3 pieds 6 pouces d'épaisseur.
— près de Miremont et de sa fameuse grotte.	— Débris d'un dolmen sur le chemin de Mussidan à Sourzac. Une partie de sa table couvre une fontaine ; le reste est dispersé.
— dans la forêt de Vern. La table seule sort de terre.	— dans la plaine de Mussidan, au-delà de l'Ille. Il ne reste qu'un des supports.
— près de Brantôme. La table de ce dolmen a 16 pieds de long sur 9 pieds	

L'embarras de classer d'une manière convenable le monument dont je vais parler, m'a forcé de le renvoyer à la fin de cette liste.

Ce monument est dans une vigne, au-dessus du village du Puits-de-Bon-Temps, commune de Limeyrac, canton de Thenon, assez près d'Ajat-d'Hautefort. Il ne ressemble en rien aux Pierres-Levées, et cependant le peuple lui donne le même nom.

Sa partie inférieure est cachée sous un gros tas de pierres qui empêche d'en mesurer exactement les dimensions. Ce qui paraît, a environ 8 ou 10 pieds de largeur sur plus de 10 pieds de longueur, un pied d'épaisseur à la base et 9 pouces au sommet. Une seule pierre lui sert de point d'appui. Cette dernière a environ 4 pieds de large à la base, 2 pieds à l'autre extrémité, et environ 5 pouces d'épaisseur. Elle sort de terre de près de 4 pieds 6 pouces. La grande pierre ne porte que sur un coin du sommet de la petite; de façon que celle-ci déborde la première de 21 à 22 pouces. Je n'ai pu, lorsque j'ai vu ce monument, déterminer son aspect d'une manière positive; cependant il m'a semblé que la grande pierre était dans la direction du solstice couchant d'été, et que la petite regardait le midi.

Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces deux pierres ont toujours eu la forme triangulaire; les habitans assurent même que jadis elles se terminaient en pointe. En effet, il me paraît évident qu'elles ont été écornées au sommet de leur angle aigu, et que la grande pierre n'a jamais eu qu'un seul support.

Ce monument ne ressemble en rien aux dolmens : appartiendrait-il

à l'astronomie ? Je laisse au lecteur le soin de fixer son opinion sur ce singulier ensemble (1).

Si maintenant on réfléchit que cette liste n'est, en grande partie, que le résultat de mes recherches sur la carte du Périgord, où nécessairement l'on ne trouve que des noms de lieux habités, tandis que la plupart des dolmens sont dans les champs ou dans les bois, on devra en conclure qu'elle pourrait être infiniment plus longue. Que serait-ce donc s'il était possible de faire entrer en ligne de compte tous les dolmens qui ont été détruits ?

N.º III. — *Peulvans ou Obélisques gaulois.*

LA connaissance que j'ai acquise de l'idiome du peuple et de la manière dont on adapte les noms aux choses, me persuade que les dénominations suivantes indiquent les monumens gaulois connus sous le nom de *peulvans*.

ALOM (la croix-d'). Cette croix semble avoir remplacé un peulvan. Je puis en dire autant de presque toutes les très-anciennes croix qui ont été jadis placées sur des fragmens de fort grosses pierres.	lême, près de la Roche-Beaucourt. Il fait trois bonds tous les jours à midi (2).
Bouine ou Borne (la), près de Montpaon et du Puy-de-Chalus.	Caire (la), près de Cales.
— (la haute et la basse), près de Longa et de St.-Alvère.	Caire-Four, près de St.-Cybranet et de la Chapelle-Castelnau.
Caillau (le), près de Miremont.	Cairounet, près d'Excideuil.
— (le), près de Taut et de Castelnau.	Carte-Touzel, près de Doissat.
— (le), près de Diodé.	Doumen, près de St.-Pardoux-de-Feix.
— (le), près de Sorges.	Lampe (la), près de St.-Alvère.
Caillou-Rouge (le), sur la route d'Angou-	Marque (la), près de Belvès.
	— (la), près de Bétou, sur Dordogne.
	Menbot, près de Miremont.
	Menhaut (la Croix-de-), près de St.-Julien-la-Crempse.

(1) M. de Mourcin croit en avoir remarqué de semblables. Suivant M. Jouannet, il y en aurait un près de Domme, dans le bien de M. de Giverzac.

(2) On dit la même chose de la plupart des peulvans.

- Meniau, Menhaut, Menot, etc. Plusieurs lieux portent ces noms.
- Mensignac, bourg. Plusieurs autres lieux portent ce nom.
- Mole (la), entre Abjat-de-Nontron et St.-Barthélemy-de-Pluviers.
- Nau-de-la-Peyre (le), près de Vieilvic et de Bouillat.
- Nio-Peyre, près de Cause-de-Clérans.
- Palem, près de Lardidic.
- Penaux, près de Gades ou Gadex.
- Peniaux, Penaux, Penhaut, etc. Plusieurs lieux portent ces noms.
- Penot, près de Gades.
- Pétre, près de Diodé.
- Il y a des peulvans près de Castelnau, — près de Besse. — près de la Coste et de Belvès, — et dans une infinité d'autres endroits du territoire, où ils n'ont pas donné de noms aux habitations.
- Peyrat (le), entre Montagnac-la-Crempse et les Méniaux. — (le), à Loubeyrat, entre Nontron et St.-Barthélemy-de-Pluviers. — (le), près de Calès. — (le), près de la Valette (ou Villebois). — (le), près de St.-Paul-la-Roche.
- Peyrau (le), près de Miremont.
- Peyraut, château près de Terrasson, sur la route de Lyon.
- Peyraux (les), près de Bersat.
- Peyre-Blanche, (ou Pierre-Blanche) entre Saussignac et la Bastide-de-Puy-Guilhem. — près de Meyrals et de Sireuil.
- Peyre-Bouine, près de Ste.-Marie-de-Vern.
- Peyre-Brune (ou Pierre-Brune), près des Rumeix (1). — près de la Chapelle-Faucher.
- Peyre-Brune, village près de Rouffignac. Il paraît qu'on y voit les débris d'un peulvan. — (le Roc-de-), près d'Audrix.
- Peyres-Brunes, près d'Excideuil.
- Peyre-Buly, près de l'Aiguillac-de-Cercles.
- Peyre-Combe, près d'Aturs.
- Peyre-d'Ail, près de Peyrigux.
- Peyre-d'Aillot, près de Lavaur et de Biron.
- Peyre-de-l'Hôte, *ibidem*.
- Peyre-du-Bosc, près de Soumensac et de Marsaloux.
- Peyre-Fiche, près de la Croix et de Thiviers. — près de la Massoulie, commune de Mensignac. — près du Temple et de St.-Paul-la-Roche.
- Peyre-Fite, près de Libourne et de St.-Emilion. — Plusieurs autres lieux et monumens portent ce nom.
- Peyre-Fou, près de St.-Jean-de-Vern et de Pont-Roumieux.
- Peyre-Gude, près de l'Olme et de St.-Gatien.
- Peyre-Lomende, près de Pluviers.
- Peyre-Longue, près du moulin à vent de Doissat. — près de Razac-de-Saussignac.
- Peyre-Male, près de la Tour-Blanche et de Montabourlet.
- Peyre-Nègre, près de la Roque, haute et basse.
- Peyre-Plate, près de St.-Barthélemy-de-Pluviers.
- Peyre-Prat, près de Bardou et de Bergerac.
- Peyres-Rouges (les), entre Mareuil et

(1) Dans la composition de plusieurs de ces noms, on dit *Peyre* ou *Pierre* indifféremment

- Vieux-Mareuil, dans le bois de la Jarthe. Les pierres de ce monument sont éparées ; mais leur chute annonce un peulvan.
- Peyre-Taillade, sur le Sceu, près de St.-Cybranet.
- Peyressannes, près de Besse.
- Peyre (la), près de Longa et des Mothes, à côté de Mussidan.
- (la), près de Notre-dame-des-Vertus, à peu de distance de Vésone.
- (la), près de Boulazac, de Champ et de Pouzelande.
- (la), sur les hauteurs, près de Vésone.
- (la), sur les hauteurs voisines de Mussidan, près de la grande route.
- Peyre de St.-Front (la), près de Corniac et de St.-Front-d'Alemps.
- Peyre (le Château-de-la-), près de Mont-Faucon et de Ponchat.
- Peyre (le Cors-de-), entre St.-Astier et Théobon.
- (la Croix-de-la-), près de Simeyrol et de Ste.-Natalène.
- Peyre (la Font-), près de Douzillac-de-Mauriac et de Mussidan.
- (Font-), près de St.-A vit-de-Vialard.
- (Grand-), entre la Pénelle et Bardot.
- (Grand-), près de la Dordogne, commune de Vignonet.
- Peyre (la Grosse-), près d'un faubourg de Mussidan.
- Peyres (les Grosses-), près d'Argentine et de Baie, à peu de distance de la Roche-Beaucourt. Les pierres de ce monument sont éparées ; mais leur chute annonce un peulvan.
- Peyre (le Moulin-de-la-), entre St.-Vivien et Marouates.
- (le Moulin-de-la-), entre St.-Estèphe, la Francherie et Puy-Bégou.
- (Plan-), entre Lage et la Reille, près de Ligeux.
- (le Pont-la-), près de Villefranche-de-Longchapt.
- Peyretou, près de Gades.
- près de Grignols. Une infinité de lieux portent ce nom.
- Peyrot, près de Besse.
- Peyroquat, près de la Grosse-Croix-Larret et de Porchères.
- près d'Aturs. Plusieurs autres lieux portent ce nom.
- Peyroteu (lou), sur Ecorne-Bœuf, près de Vésone.
- Peyrounette, près de Diodé. Plusieurs autres lieux portent ce nom.
- Peyroux (les), près de Limeyrac.
- près de St.-Romain.
- près de St.-Prié.
- (le Roc-de-), près de Belvès.
- Peyrugue, près de Simeyrol.
- Pile (la), entre St.-Sicaire-de-Double et Servanches.
- Puyrateau, près de Pronsaud, lez-Vésone.

Il existe un grand nombre de lieux inhabités qui portent des dénominations pareilles à celles qu'on vient de lire, et qui, par conséquent, désignent des monumens du même genre.

Plusieurs endroits sont appelés *la Marque*, ce qui semble également annoncer l'emploi des peulvans. Nous en dirons autant des lieux qui portent le nom de *Signal*, comme le Signal près de Diodé, etc.

Mais ces peulvans, qui sont si nombreux en Périgord, et qui pa-

raissent y former un très-grand nombre de lignes télégraphiques dont Vésonne est le centre, prennent aussi d'autres dénominations, telles que celles de *Roc* et de *Roque*. Je n'entreprendrai point d'en donner la liste : elle serait d'autant plus inutile, que les cartes de la province peuvent y suppléer. Je me contenterai de citer quelques-uns des lieux qui portent ces noms.

Le Roc, près d'Auberoche.	Le Roc-de-Miaule, près de Vaudres.
— près de Besse.	Le Roc Louguet, dans un champ entre Clermont et St.-Maurice.
— près de Cubjat.	Le Roc-Raffé, près du Vieux-Mareuil.
— près de Miremont.	— Etc., etc., etc.
— près de Ste.-Eulalie-d'Ans.	La Roque haute et basse.
— près de Vésonne.	— près de Lalinde
— Etc., etc., etc.	— Etc., etc., etc.
Le Roc-de-la-Barde, près de Beune et du Rupaire.	Roque-Brune, près de St.-Alvère.
Le Roc-Girel, près de Cales.	— Etc., etc., etc.

Les mots *fit*, *fity*, *fite*, *fiche*, etc., semblent aussi désigner des peulvans ; comme dans les noms déjà cités, *Pierre-Fite*, *Pierre-Fiche*, etc., qui se rencontrent assez fréquemment en Périgord.

Il existe aussi un grand nombre de débris de peulvans dont les dénominations me sont inconnues, tels que ceux qu'on voit

Près d'Azerat.	Près de Pluviers, arrondissement de Nontron.
Près de Caussade, à peu de distance de Vésonne.	Près de Proissan, dans la forêt de la Roche-Beaucourt.
Près de la Chapelle-Aubarail.	Près de la Roche-Chalais.
Près de Château-Missier.	Près de Syngleyras.
Près de Leyzarnie, paroisse de St.-Jean-de-Vern.	Près de Vieux-Mareuil.
Près de Lardidie.	Près de Vignonet, sur Dordogne.
Près de Lizera.	Près de Villeneuve-de-Puy-Chagut.
Près de Mensignac.	Etc., etc.

N.º IV. — Noms de lieux qui paraissent dérivés du Celtique.

Si je donne cette liste et les suivantes, ce n'est point pour grossir inutilement cet Ouvrage : les matériaux ne me manquaient pas pour le rendre plus volumineux ; mais j'ai cru ne pouvoir mieux faire connaître la géographie ancienne de notre province, et, pour ainsi dire, sa physionomie antique. D'ailleurs, les savans étymologistes trouveront une suite de noms sur lesquels ils pourront s'exercer. J'en aurais pu donner un bien plus grand nombre, et avec plus de certitude, si j'avais eu une parfaite connaissance des langues celtique, grecque et orientales.

- | | |
|---|---|
| Adou, près du Cheyron. | Barde (la), près de Millac-de-Nontron. |
| Aillas, près de la Grimardie, | — près de Quinsac-de-Nontron. |
| Allas. Il y a plusieurs lieux de ce nom. | — près de St.-Crépin-de-Richemont. |
| Alom (la Croix d'), près de Sarlat. | — près de Nanteuil-de-Bourzac. |
| Ambrix, près de St.-Geniès. | — près de Ste.-Marie-de-Frugie. |
| Ans, où est une belle forge. | — près de Vallade et de Pellendal. |
| Ardimalie (l') ou Lardimalie, <i>Urdimala</i> , | — (la Conne-de-la-), près du colombier |
| <i>Urdmala</i> , bourg et château. | de Montbazillac. |
| Artyr, près d'Ambrix. | — (la Forge-de-la-), sur Pétang de la |
| — près de St.-Paul-la-Roche. | Vabouze. |
| Astor, sur la Couze, près de St.-Avit. | — (le Moulin-de-la-), près de St.-Paul. |
| Ataux (St.-Jean-d'), bourg. | — (le Moulin-de-la-), près de Ste.- |
| Audrix, bourg, près du Bugue. | Foy-de-Belvès. |
| Bannes, près de Taillac-sur-Couze. | — (le Roc-de-la-), près de Beune. |
| Bard, près de Domme. | Bardeaux (les), près de Saint-Aubin-de- |
| Barde (la), entre Bertric et Celles. | Cahuzac. |
| — près de Marsac. | — (les), près de Vésone. |
| — près de Segonzac. | Bardeix, près d'Étouars. |
| — près de Creyssac, sur Drôme. | Bardenac, près de Comarque. |
| — près de la Roche-Chalais. | Bardet. Plusieurs lieux portent ce nom. |
| — près de Mussidan. | Bardicales, près d'Aillas. |
| — près de St.-Cernin-de-la-Barde. | Bardie (la), entre Cendrieux et Veyrines. |
| — près de la Conne et de Peymoutier- | — (la), près de Douzillac-de-Mauriac. |
| le-Vieux. | Bardies (les), ou Leybardie, bourg, près de |
| — près de Léobard. | la Croix-Saint-Pierre et de Puy-Ferrat. |
| — près du Bugue et de la Fontaine de | Plusieurs autres lieux portent ce nom. |
| la Dou. | Bardis (la Borie-des-), près de Salignac- |
| — dans la forêt de Lancais. | Fénelon. |
| — près de Bourdeille. | — (les), près de Naresse et de Born. |

- Bardon. Plusieurs lieux portent ce nom.
 Bardonnies (les), près de Plazac.
 Bardot, près de St.-Aulaye.
 — près de Chervignac et de St.-Laurent-de-Double.
 Bardou (le grand et le petit), près de St.-Christophe-de-Double.
 — bourg et château, près de Bergerac.
 Bardoulet, près de St.-Aulaye.
 Barjone, près de l'Olme et de Rampicux.
 Barjou, près des mêmes lieux.
 Bars, bourg.
 Barthe (la), près de Cendrieux et de Veyrines-de-Vern.
 — (la), près de Montagnac-la-Crempe.
 — (la), près de Serres-d'Eymet.
 — (la), près de la forêt de Drouille.
 — Etc., etc.
 — Barthes (les). Un grand nombre de lieux portent ce nom.
 Barzeix, près des Brandes et de St.-Grépin.
 Beaouronne, bourg et petite rivière.
 Bennas (las), en remontant l'Ille, près de St.-Jory.
 Benne (la), près de Millac-de-Nontron.
 — (le), ruisseau.
 Benmissoux (les), près de St.-Paul-la-Roche.
 Berjoix, près de Champeaux et de la Chapelle-Montmoreau.
 Bertric, jadis Bertrix, bourg.
 Besse, bourg, près de Belvès.
 — (la), près de Prat-de-Belvès.
 — (la), près de l'Ardimalie.
 Bézenac, bourg, près de St.-Cyprien.
 Bidone, village et ruisseau, près de Salegourde.
 Biras, bourg, près de Bourdeille.
 Blénie (la), près de Bars.
 — (la), près de St.-Julien-de-Lampon.
 — (la), près de l'Antiquarie.
 — (la), près d'Urval.
- Bleynie, Bélénie ou Béleynie (la). Il y a plusieurs lieux de ces noms.
 Blis-et-Born, bourgs.
 Borèze, bourg.
 Bourdeille, ville.
 Bourdeix (le), bourg.
 Bourrou, bourg, près de Vern et de Grignols.
 Brande (la). Plusieurs lieux portent ce nom.
 Brandes (les). Il y a plusieurs lieux de ce nom.
 Brangelie (la), près de Vanxains.
 Brantôme, ville et ancienne abbaye.
 Breix, près de St.-Sulpice-de-Roumagnac.
 Brennac, ancien prieuré sur Vézère.
 — (Mau), près de Bergerac. Plusieurs lieux portent ce nom.
 Bruc, près de Grignols.
 Bugue (le), ville.
 Buy, près de la Roche-Beaucourt.
 — (le Viel-), près de Biron et de Villefranche.
 Cadelech, près de Serres-d'Eymet.
 Cadouin, célèbre et ancienne abbaye.
 Cales et Calez. Il y a plusieurs lieux de ces noms.
 Cardou. Il y a plusieurs lieux de ce nom.
 Carves, bourg.
 Caudot (le), près d'Abjat.
 Caudou (le), petite rivière.
 Châlard (le). Il y a plusieurs lieux de ce nom.
 Cherveix, près de St.-Jory.
 Cindrix, puis Cindriex et Cendrieux, bourg.
 Cladech, bourg.
 Cole (la), rivière.
 Coly (le), rivière.
 Cone (la), ruisseau.
 Coune (la), près de Journiac.

- Conne-de-la-Barde (la)*, près de Montbazillac.
Couze, bourg et ruisseau.
Coux (le), vis-à-vis de Siorac, sur Dordogne.
Crempse (la), petite rivière.
Doire (le Moulin-de-la-), près de Roussille et de Villamblard.
Dordogne (la), fleuve.
Dou ou Dour (la), source, près de la Barde et du Bugue.
 — (la), près de Baynac.
 — (la), près de St.-Vincent-de-Cosse.
 — (la), près de Nontron. Plusieurs autres lieux et fontaines portent ce nom.
Double (la) Edobola, pays et forêt (1).
Douleix, près de Verteillac.
Doumen (le haut et le bas), près de St.-Pardoux-de-Feix.
Dournac (la), près de Chavagnac et de Grèzes.
Douze (la), ruisseau et bourg.
Dreille, près de St.-Michel-de-Double.
Drône (la), rivière.
Dropt (le), rivière.
Drouillas, près de Puy-Normand.
Drouille, forêt près de Domme.
Drouilhe, forêt près de Sarlat.
 — (le Vieux), village.
 — (la Chapelle-de-), près de Montignac et de Sarlat.
Drouilles, près de St.-Pierre-de-Chignac.
Drouillot, forêt.
Droux (St.-Estèphe-le-), près de Nontron.
Dun-de-Mar, près de Nanteuil.
Dunzaix (les), près de Roumagnac.
Escoire, bourg et château.
Eybennes, près de Borèze et de Boursoles.
Faux, dans la forêt de Lançais.
Fédix, près de Vern et des Vernaux.
Feix, près de la Tour-Blanche.
Firbeix, bourg près de Frugie.
Fit, village, près du vieux château de Vern.
 Plusieurs autres lieux portent ce nom.
Fity, près de Vallereuil et ailleurs.
Fleix, près de Nontron.
 — (le), près de Ste.-Foy et ailleurs.
Fouleix, près de Vern.
Gades ou Gadex, près de Villefranche-de-Périgord.
Gardonne. Plusieurs lieux, ruisseaux et sources portent ce nom.
Grignoux, Graniols, Griniaux, Grignols, bourg, qui était jadis une ville.
Grung, entre Vern et Grignols.
Gry, vieux château de Grignols, ou Gry-Neuf.
Gy (le), près de Bauzems et d'Ajat-d'Hautefort.
Ille ou Isle (Hella ou ella), rivière.
Isarns (les), près de Vésone.
Jarthe (la). Plusieurs lieux portent ce nom.
Laidou, près de Bardou et de Bergerac.
Lembrat, bourg.
Lempzours, bourg.
Libarde, près de Fougueyrolles.
Limcuil, anciennement Limol, ville.
Loudeix, près d'Echourgnac-de-Double.
Malavix, près de St.-Germain-d'Excideuil.
 — près de Belvez.
Mangour, près de St.-Paul-de-Serre.
Marafre, près de Thiviers.
Marcheyx, près de Vésone et de Saint-Laurent.

(1) Les auteurs croient qu'*Edobola* est la forêt de Vern; mais il est probable que c'est celle de la Double.

- Marcheix, près de la Jaumarie.
 Marhiel, près de Saint-Laurent-de-Castel-
 nau.
 Marmeix, près de St.-Pardoux-la-Rivière.
 Marouctes ou Marouâtes, anciennement
 Marhouet, près de l'Isle.
 Marquais, bourg.
 Marquay, près de Sarlat.
 Marquésie, près de Belvez.
 Marquessac, près de Vaudres.
 — près de Baynac.
 Marquessel, près de Molières.
 Marquessol, également près de Molières.
 Marreix, près de Montazeau et de Gurçon.
 Marsal, près de Bitazelle et de Salazard.
 Marsalès, près de Montpazier.
 Marsalou, près de Villefranche-de-Péri-
 gord.
 — près de Flaugeac.
 Marsaneix. Plusieurs lieux portent ce nom.
 Massoulie (la), *Matsola*, *Massola*, près
 de St.-Astier.
 — près de Mensignac.
 Menau. Plusieurs lieux portent ce nom.
 Menbot, *idem*.
 Mendet, près de la Besse et de Rheims-
 de-Nontron.
 Menel, près d'Audrix.
 Menhaut. }
 Menhaux. } Plusieurs lieux por-
 Meniaux. } tent ces noms.
 Menichou, près de l'Audonie.
 Menissoux (les), près de la forêt de Théobon.
 Menoie, près de Cause-de-Clérans.
 Menot, les Menots, près de Fontgalop et
 de Veyssière.
 Menoulie (la), près de Mauzens et de Mi-
 remont.
 Mensignac, jadis Mensignal, *pierre du si-
 gnal*, bourgs.
 — près de La Force.
- Merlande. Plusieurs endroits portent ce
 nom.
 Mortemar, bourg.
 Motasse (la), près de Fontgalop.
 Mothas (las), près de l'Ardimalie.
 Moutole (la), près de Montpeyrau.
 Mourcin, anciennement Morcinq, près de
 Vésone.
 Mouthé, Mothe, Motte, etc. (la). Ces
 noms, qui ordinairement désignent des
 tombeaux gaulois, sont si nombreux
 en Périgord, que je n'en entreprendrai
 point la liste.
 Nabirat, près de St.-Cirq.
 Narbone, près de Vandoire.
 Nardone, près du Vieux-Mareuil.
 Naudoux et Nardoux (les), près de Tré-
 molac, anciennement Themolat (*The-
 molatum.*)
 Nea (le) ou l'Hennea, ruisseau.
 Nizone (la), petite rivière.
 Nontron, ville.
 Ourdrix, maintenant Ourdreix, près de
 Firbeix.
 Palem, près de St.-Pierre-ès-Liens, à peu
 de distance de Vésone.
 Panassoux, fontaine et boues célèbres, près
 de St.-Cyprien.
 Pelle-Guy, près de Nabirat.
 Pen, sur Nisone, près de Bourzac.
 Penassoux, près de Nanteuil-de-Bourzac.
 Penaut (le grand et le petit), près de Fou-
 gueyrolles.
 — (Puy-), près d'Issac.
 Pènes, près de St.-Martin-de-Ribérac.
 Penelle (la), près de Ste.-Croix-d'Égron.
 Pengoth, près de Verteillac.
 Péniquet, près de Celles.
 Penlandes (les), près de l'Isle.
 Penlèbre (la), près de Vésone et de Champ-
 cevinel.

- Penleix, près de Vésone et de Sept-Fonts.
 Penlet (le), près de Puy-de-Pont et du camp romain.
 — près de la Monzie-Montastruc.
 Penot, près d'Eglise-Neuve-d'Eyraut.
 — près d'Abzac et de Coutras.
 Penots (les), près de St.-Sulpice - de-Roumagnac.
 — (les), près de Queyssac.
 Pénothie (la), près du Pic et des Lèches.
 Pentaix, près de Sorges.
 Pentira et Pentiraguet, près de l'abbaye de Daglan.
 Pésul, près de Fouleix et de la Brande.
 Pèze (la), près de Douville, contre l'abbaye ruinée.
 Pompone, près de Lembrat.
 Ponchat, étang près de Vallereuil.
 — bourg près de Bergerac.
 Pone (la), près de Champs et de l'Isle.
 Pouge (la), près de Douville-de-Roussille.
 Plusieurs autres lieux portent ce nom.
 Pouze (la), près de St.-Jory.
 Pouze-Lande, près de Vésone, au-dessus de St.-Pierre-ès-Liens.
 Ce mot de *pouge* ou *pouze*, qui signifie *vieux chemin*, entre dans la composition de beaucoup d'autres noms de lieux.
 Je reviendrai là-dessus.
 Queyssel, près de Cadelech.
 Rems, près de St.-Germain-du-Salembre.
 Rheims, près de Nontron.
 Ribona (la), près de Mussidan.
 Risone, bourg et petite rivière.
 Salembre (le), ruisseau.
 Salon (le), près de Vern.
 — (le), près de Sargeac-sur-Vézère.
 Sarconnat, près d'Excideuil.
 Sarden, près de la Talleyrandie et de la Douze.
 Sardène, près de St.-Pierre-de-Côle.
- Sarlande. Plusieurs lieux portent ce nom.
 Sarlat, ville et petite rivière.
 Sarliac, près de Segonzac.
 — près de Savignac-les-Eglises.
 Sceu (le), petite rivière.
 Segonzac, bourg et château.
 — près de Rouilles.
 Serre (la), ruisseau.
 Siarle, près de St.-Priest.
 Talet, près de l'Herm et des Salles.
 Teix et Tindeix, bourgs.
 Tocane, bourg sur Drôme.
 Toulblanc (le), près de Brantôme.
 Toulgon (le haut et le bas), près de Salignac-Fénelon.
 Toulon (le), gouffre et source près de Vésone.
 — près de Bergerac.
 Touron, près de St.-Cernin-de-la-Barde.
 — près la Chapelle-Aubarail. Il y a plusieurs autres lieux de ce nom.
 Triadou, près de Besse et de Clermont.
 Tyrgan, près de Bergerac.
 — près de St.-Félix-de-Villadeix.
 Urval, bourg.
 Vandrade, près de St.-Sulpice.
 Vanxains, bourg.
 Vars (le), près de Bauzem.
 Verdon (le haut et le bas), près de Faux et de Lancais.
 Vern, bourg (qui jadis était ville), près de Vésone.
 — (le), petite rivière qui se perd longtemps sous terre.
 Vern-de-Biron, près de Bertis.
 Vern (la Tour-de-), près de Beauménil.
 — (St.-Michel-de-), près de St.-Méard et de Coutras.
 — (la Bastide-de-), sur la frontière du Quercy. Le ruisseau qui y passe porte le même nom.

Vernaux (les), près de Vern.	Veyrines, près de Vandoire.
Vernodes (les Tours-de-), près de Fayolle.	Volveix, près de Villetoureix.
Vésina (le haut et le bas), près de St.-Cernin-de-Reillac. Ce lieu porte un nom assez conforme à celui de la capitale.	— près de Coursac et de Maraval.
Veyrines, près de Vern.	Yel (le), près de la grotte de Miremont.
— près de Castelnau.	Yrales (les), près de St.-Michel-de-Montaigne.
	Zar (le), près de St.-Aquilin.

N.^o V. — Noms de lieux qui paraissent dérivés du Grec.

ADIAN, près de Vésone.	Marathon, près de Fougueyrolles.
Agioux, près de Gurçon ou Gurson.	Milonie (la). Plusieurs lieux portent ce nom de famille.
Agonat, jadis <i>Agonal</i> , près de Vésone.	Nauphie (la), près de Sarazac.
Alès, <i>Alexia</i> , bourg.	Pélon, près de St.-Avit et de Mont-Ferrand.
Antissac (le haut et le bas), près de Nanteuil.	Périgord (le) et Périgueux.
Bassillac, près de Vésone.	Phébus, près de Vésone et de St.-Pierre-ès-Liens.
Bazillac (Mont-), près de Bergerac.	Phénix, entre Vernon et Ste.-Eulalie-de-Lancais.
Briséas, près de Vern et de St.-Mayme.	Philolie (la). Grand nombre de lieux portent ce nom.
Coyrillas, près du moulin d'Issac.	Philothie (la), près de la Benne, haute et basse.
Croniac, près de St.-Astier.	Siorac. Plusieurs lieux portent ce nom.
Diau, près de la Massoulie.	Thèbes, près de Monsac.
Diane (le Moulin-de-), près de St.-Génézié.	Théobon, bourg.
Diodé, près de Doissat.	Théorac, près de Vésone. Plusieurs autres lieux portent ce nom.
Engunan près de la Massoulie.	Trigonant, près de Vésone.
— près de Ste.-Marie-des-Combes.	Triodet, près de la Cropte.
Eyliac, anciennement Héliac. Plusieurs lieux portent ce nom.	— (le haut et le bas), près de Mortemar et de Grave.
Herm (l'), château et forêt.	
Herme (l'), <i>idem</i> .	
Hermies (les), près de Doissat.	
Hiéras, entre Fouleix et Clermont.	
— rue de la ville de Périgueux.	
Ionie (la). Plusieurs lieux portent ce nom.	
Jasonie (Puy-), bourg.	

Plusieurs noms d'hommes semblent confirmer la liaison des Pétroriciens avec les Grecs; en voici quelques-uns :

ANTHÉDIUS. Le père et le fils étaient rhéteurs à Vésone, dans les 4. ^e et 5. ^e siècles.	Astier (St.-), nom d'une ancienne famille des environs de Vésone.
---	---

Chronope. Nom de plusieurs év. de Vésone.
Euparchius, ermite.
Pégase, évêque de Vésone.
Etc., etc.

Quelques lieux du territoire pétrocorien ; même un ancien pont de Vésone, portent le nom de *Japhet*. (1)

N.º VI. — *Noms de lieux qui dérivent du latin, ou qui indiquent le séjour des peuples barbares.*

AMBROFUY, près de Chalagnac.	Chambreaux, <i>Campus-Eburonum</i> , près de Montencés.
Antone, bourg près de Vésone.	Champlebout, <i>Campus-Libonis</i> , commune de Chalagnac.
Antoniac, <i>Antoniacum</i> , commune de Razac, près de Vésone (2).	Champseigne, <i>Campus-Segniorum</i> . Plusieurs lieux portent ce nom.
Bassac, près de Roussille.	Cluseau et Clusel. Un grand nombre de lieux portent ces noms (3).
Bénévent, Bastide ruinée, entre Mussidan et Montpaon.	Condat, confluent de deux rivières ou ruisseaux.
Bigoth. Il y a plusieurs lieux de ce nom.	Coulaure, <i>Colubrium</i> , bourg, près de Mayac.
Cagoth, près d'Excideuil.	Coulouri (St.-Front-de-), sur Dordogne, près de Lalinde.
Campsegret, <i>Campus-Secretus</i> , près de Montagnac-la-Crempse.	Courbafy, village; le <i>finis</i> des itinéraires.
Caux, <i>Casus</i> , ruines. Plusieurs lieux portent ce nom.	Cropte (la), <i>Cripta</i> , près de Vern.
Chalais, <i>Caletium</i> . Plusieurs lieux portent ce nom.	Dives, près de Vern et de Grignols.
Chalais (la Roche-), <i>Rupes-Caletia</i> .	

(1) C'était le nom d'une ancienne famille qui a fait imaginer bien des fables.

(2) Après la conquête des Gaules par les Romains, un grand nombre de noms de lieux se terminèrent en *acum*; tels que *Antoniacum*, *Bassiacum*, *Juliacum*, etc. Les savans ne sont point d'accord sur la valeur de cette finale; les uns la tirent de *aqua*, les autres de *ager*. M. de Mourcin croit qu'elle ne vient ni de l'un ni de l'autre. Selon lui, c'est une simple prolongation des noms propres, qui a une valeur adjectivale au moyen du mot *maynamentum* ou tout autre semblable, implicitement renfermé dans cette prolongation. Alors, *Antoniacum* serait la même chose que *Maynamentum-Antoniacum*, c'est-à-dire, *Antonii habitatio*. C'est ainsi que nous disons la Rolandie (ou Roulandie), la Richardie, la Girardie, etc., pour désigner les anciennes habitations des Roland, des Richard, des Girard et autres, sans que personne ait imaginé d'analyser la dernière syllabe pour y trouver une valeur réelle. Quoiqu'il en soit, presque tous les noms terminés en *acum* se sont changés en *ac*, dans le Périgord; en *y*, dans le Parisis; en *ers*, dans quelques autres provinces, etc.

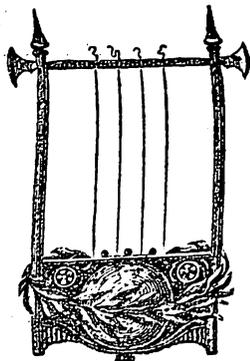
(3) Le mot Cluseau ou Cluzel, est l'ancien nom qu'on donnait aux grottes; en basse latinité *Cluzellum*, cave, grotte, etc.

Fit.	} Plusieurs lieux portent ces noms.	Ménigoth ou Menicot , près de Vern.
Fite.		Mérigoth. Il y a plusieurs lieux de ce nom.
Fity.		Mezagoth , près de Font-Roque.
Frugie , (Ste.-Marie-de-) de <i>fracto-Jove</i> , bourg.		Migoth. Plusieurs lieux portent ce nom.
Jaure , <i>Jovis-Ara</i> . Plusieurs lieux portent ce nom.		Montagrier , <i>Mons-Agrarius</i> , bourg et château.
Jaurias , près de Goust.		Montastruc , <i>Mons-Adstructus</i> , bourg et château.
Jaurelie (la) . Plusieurs lieux portent ce nom.		Montluc , <i>Mons-Lucii</i> . Plusieurs lieux de ce nom.
Jaurie (la) , près d'Excideuil.		Montpaon , <i>Mons-Pavonis</i> , ville, improprement appelée <i>Monpont</i> .
Jaurzie (la) , près de St.-Paul-la-Roche.		Moreau ou Maureau. Il y a plusieurs lieux de ce nom.
Lancais , <i>Lini-Cassii</i> , bourg et château sur Dordogne.		Morelie (la) . Il y a plusieurs lieux de ce nom.
Ligucux , <i>Ligurium</i> , près de Vésonne.		Mussidan (1) , <i>Mucii</i> ou <i>Mulce-Dunum</i> .
Linde (la) , <i>Diolindum</i> , ville sur Dordogne.		Pech-de-Jou , <i>Podium-Jovis</i> , sur l'Hennea ou le Néa , près de Carsac.
Magnagoth , près de St.-Jory.		Pomparic (la) , Plusieurs lieux portent ce nom.
Maine-del-Goth , près d'Hautefort.		Pompeyra , près de Ste.-Eulalie-de-Mont-ravel.
Marjou , près de St.-Aulayc.		Pomponne. Il y a plusieurs lieux de ce nom.
Mareuil , <i>Marulium</i> . Plusieurs lieux portent ce nom.		Pomport , près de Sigoulez.
Mars.	} Plusieurs lieux portent ces noms.	— près de Beauregard.
Marsac		Puy-Jou , <i>Podium-Jovis</i> , près de la Chapelle-Faucher.
Marsaguet.		Rampinsole (la) , <i>Rumpi-Scola</i> , près de Vésonne.
Marsales.		Roume-Joux , <i>Romæ-Jovis</i> , près de St.-Cernin-de-l'Herm.
Marsaneix.		Roumi-Pète , <i>Romæ-Petens</i> . Nom de plusieurs vieux chemins qui conduisaient à Rome.
Marsecrie.		Salle , nom que l'on donnait jadis aux habitations principales.
Marsiliac.		Salle (la Caux-de-) , ruines de l'ancien
Marzac.		
Etc., etc., etc.		
Maurelaix , près de Thiviers.		
Mauriac , près de Mussidan. Plusieurs autres lieux portent ce nom.		
Maurigioux , près de St.-Martial-d'Hautefort.		
Maya , Mayac. Plusieurs lieux portent ces noms.		
Mengoth , près de Vern.		

(1) Il vaut mieux écrire *Mucidan* , comme on fait encore quelquefois.

château de Montaut, près de Villam- blard.	} Plusieurs lieux por- tent ces noms.	Testagoth, près de Triodet.
Salle-Gourde, <i>Sala-Gorda</i> , près de Vé- sone		— près de Cendrieux.
Sarazac.	}	Thiviers, <i>Thiberium</i> , ville.
Sarazignac.		Trigoth, près de Ste.-Eulalie-d'Ans.
Sarazinies (les).		Trévy, <i>Treverium</i> sur Dordogne.
Sarazy.		Villadeix, près de Vern.
Etc., etc,		Villamblard, <i>Villa-Amblardi</i> , gros bourg entre Vésone et Bergerac.

Je sens que, malgré mes soins, ces listes peuvent être incorrectes. En effet, l'orthographe de la plupart des noms propres étant peu arrêtée, il faudrait, pour les écrire avec certitude, connaître leurs formes antiques et celles qu'ils avaient dans le moyen âge, ce qui serait d'autant plus difficile, que souvent on manque de matériaux.



LIVRE DEUXIÈME.

MONUMENS RELIGIEUX SOUS LES ROMAINS.

PREMIÈRE PARTIE.

INSCRIPTIONS SÉPULCRALES.

AVANT - PROPOS

JE crois avoir prouvé, soit par les citations des anciens auteurs, soit par les rapprochemens qu'elles font naître, que, dès les temps les plus reculés, les Gaulois n'étaient rien moins qu'un peuple sauvage et barbare. J'ai fait voir qu'ils avaient des villes plus anciennement peut-être que la plupart des autres peuples de la haute antiquité. Ces citations, ces rapprochemens doivent avoir inspiré de la considération pour les Gaulois, en général. J'ai cherché à faire connaître plus particulièrement ceux qui habitaient le Périgord; je les ai suivis dans les colonies qu'ils semblent avoir établies en Europe, en Afrique, en Asie; j'ai recherché l'époque où leur capitale peut avoir été fondée, et je crois avoir démontré qu'elle était cité-métropole de toute la vieille Aquitaine (1). J'ai fait connaître les monumens gaulois que les Vésoniens et les Pétrocoriens nous ont laissés; ceux qui nous viennent des Egyptiens, des Phéniciens, des Carthaginois et des Grecs. Maintenant je vais parler de ceux que nous devons aux Romains.

Pour les décrire avec ordre, je suivrai la marche que je me suis déjà prescrite: je les diviserai en monumens religieux,

(1) On en verra une preuve encore plus complète à l'article des camps romains qui cernaient Vésone.

civils et militaires ; mais , avant tout , je donnerai un précis historique de la conquête des Gaules par Jules-César.

Les ravages auxquels Vésone n'a cessé d'être en butte depuis cette conquête , ont anéanti la plupart des édifices romains. Cependant , malgré toutes les subversions anti-ques ; malgré les démolitions et les destructions modernes , peut-être encore pires , cette métropole conserve encore assez de monumens de sa grandeur passée , pour justifier la supériorité que je lui attribue.

Déplorons le funeste penchant que les hommes eurent toujours à détruire. Notre âge lui-même , qui se vante si fort d'être un siècle de lumières , a porté peut-être plus loin que tout autre cette désastreuse frénésie ; et nous voyons tous les jours , malgré les conventions (1) , malgré le vœu des personnes éclairées , mutiler ou abattre les restes de nos antiquités. Qu'on ne soit donc plus étonné que les monumens des Gaulois , que ceux des Egyptiens , des Phéniciens et des Grecs soient en si petit nombre ; qu'on ne le soit pas non plus , si les inscriptions grecques ont disparu. Hélas ! une bonne partie des inscriptions romaines que les auteurs des 16.^{me} et 17.^{me} siècles nous ont heureusement fait connaître , ont été elles-mêmes la proie de l'ignorance des propriétaires ou des ouvriers ; et , tout récemment encore , le ciseau révolutionnaire , nous a fait perdre un grand nombre de nos plus curieux monumens.

Un gouvernement protecteur des arts peut seul mettre un

(1) Plusieurs parties de terrain ont été cédées , à diverses époques , avec la convention expresse que tout ce qui s'y trouverait d'antiquités serait conservé intact , et continuerait d'appartenir à la ville.

terme à ce vandalisme. Dans toutes les villes où il y a des antiquités, il faudrait établir des commissaires, dont les fonctions seraient de s'opposer à ce que les propriétaires et les ouvriers pussent détruire à leur gré ce qu'ils trouvent ou ce qu'ils possèdent. On enregistrerait chaque objet, et on rendrait le possesseur responsable de ce qui en vaudrait la peine. Ces précautions ne nuiraient en rien au droit sacré de propriété; elles ajouteraient du prix aux découvertes faites, en assureraient la conservation, en feraient mieux connaître le mérite et la valeur.



ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

ou

*Description des Monumens religieux, civils et militaires de cette
Cité gauloise et de son territoire.*

MONUMENS RELIGIEUX

SOUS LES ROMAINS.

INTRODUCTION.

*Conquête de la Gaule par les Romains. — Effet de cette
conquête sur l'esprit des Gaulois.*

voir la 1^{re} édition

POUR arrêter les invasions des Germains, pour s'opposer aux Séquaniens et aux Arverniens, ligués ensemble, les AÉduens députèrent le philosophe Diviciac aux Romains, leur demandèrent des secours, et devinrent, par cette démarche, la première cause de la conquête des Gaules.

Jules-César pénétra d'abord dans ce pays avec six légions, subjuga les Helvétiens, qui voulaient se porter vers la province romaine, et vainquit Arioviste, chef des Germains. Ces exploits lui valurent la soumission de plusieurs peuples de la Gaule celtique. Il fit hiverner ses troupes chez les Séquaniens, et en laissa le commandement à Labiénus.

L'année suivante, qui est la 57.^{me} avant J.-C., César fait la guerre dans la Belgique, soumet les *Suessiones*, les *Bellovaci*, les *Ambiani*, les *Nervii*; il ruine les *Atuatici*, tandis que Crassus, son lieutenant, reçoit à composition les peuples de la Bretagne. César prend ensuite ses quartiers d'hiver dans le pays des *Carnutes*, des *Andes* et des *Turones*.

L'année d'après, il fait la guerre aux Bretons révoltés, remporte une victoire navale très-mémorable sur les Vénètes, assiège et prend Vannes leur métropole, et soumet tous les peuples de ces bords de l'Océan. Crassus est envoyé dans l'Aquitaine, où Valérius-Préconinus avait succombé, et où le proconsul L.-Manilius avait été défait et avait perdu tous ses bagages. Crassus s'avance vers le pays des *Sotiates*: il en vient à une bataille sanglante et opiniâtre, met les Gaulois en déroute, et attaque ^{le camp de Lutovæ} ~~leur oppidum~~. Le siège fut long et remarquable: il finit par une glorieuse capitulation, pendant laquelle Adcantuan, avec ses solduriers, fit une sortie vigoureuse que les Romains eurent de la peine à repousser, mais qui ne changea rien aux conditions.

Sitôt qu'on a rendu la place, Crassus se porte sur le pays des *Vocates* et des *Tarusates*, qui, surpris de tant de célérité, se liguent avec leurs voisins, même avec les Celtibériens d'Espagne. Ils rassemblent une armée de 50,000 hommes, que Crassus défait complètement.

Le bruit d'une aussi grande victoire lui soumit tout le midi de la Gaule aquitanique. Mais les peuples de la partie opposée, étant encore éloignés du théâtre de la guerre, espérèrent que la rigueur de la saison les mettrait à couvert des entreprises de Crassus, et ne se rendirent point à lui.

La 55.^{me} année avant J.-C., César défait les habitans de la Germanie, qui avaient passé le Rhin; il traverse lui-même ce fleuve, et porte la guerre chez eux. Il repasse ensuite dans le pays des Tréviriens, et va attaquer la Grande-Bretagne.

Dans la campagne suivante, les Gaulois vainquirent Cotta et Titurius, lieutenans de César. Après avoir réparé cette perte, ce grand capitaine fait une nouvelle descente en Angleterre. C'est au retour de cette expédition que commença la guerre d'Ambiorix.

L'année d'après, César soumet de nouveau les *Senones*, les *Carnutes* et les *Treviri*. Pendant ce temps, les Gaulois attaquent Q.-Cicéron, qui aurait été forcé dans son camp, si César, marchant à son secours, et employant une ruse de guerre, n'eût détruit une partie de l'armée gauloise et mis le reste en fuite.

La Gaule presque entière se soulève l'année suivante. César revient à la hâte d'Italie; il bat les Gaulois, s'empare d'*Avaricum*, place très-forte, ^{sur le} ~~au~~ siège à Gergovie, ^{est obligé de le laisser} et se rend maître d'Alise, après une vigoureuse et opiniâtre résistance de la part de l'ennemi.

C'est pendant l'investissement de cette dernière ville que les états-généraux des Gaules furent convoqués. J'ai déjà fait connaître les raisons qui déterminèrent cette grande assem-

blée à préférer un certain nombre de troupes aguerries , à la levée en masse de tous ceux qui étaient en état de porter les armes.

Le siège d'*Avaricum* avait été d'autant plus difficile , que Vercingétorix se tenait à portée de la place pour couper les vivres aux Romains , et que les femmes même prenaient part à la défense ; tandis que , pour affamer l'ennemi , les Gaulois avaient enlevé ou détruit toutes les récoltes , et démoli vingt villes des environs , pour en mieux défendre une seule. Le siège d'Alise fit pourtant plus d'honneur à César , parce que Vercingétorix s'était renfermé dans la place avec une garnison formidable , et que les 300,000 hommes (1) fournis par les états-généraux des Gaules , tenaient César lui-même assiégé dans son camp.

La défaite de cette armée , la prise d'Alise , et celle de Vercingétorix , généralissime de toutes les troupes de la Gaule , n'assurèrent point à César la conquête paisible de cette vaste région : elle se souleva de nouveau. Bientôt cependant la partie du nord subit le joug ; mais il ne fallut rien-moins que la présence et l'habileté de César pour vaincre le midi. Un simple *oppidum* de Vésone , *Uxellodunum* , fut en état de soutenir contre lui un siège glorieux. On regarde ce siège d'Uxellodunum , entrepris 51 ans avant notre ère , comme la dernière opération des Romains dans la Gaule. Mais , disons-le franchement , ce fait militaire ne paraît pas avoir été le dernier (2).

(1) Cette armée , que l'on porte ordinairement à 300,000 hommes , ne pouvait même pas être de 240,000 hommes effectifs.

(2) En rapprochant ce que j'ai dit à ce sujet dans le premier livre , de ce qu'on trouvera à l'article des camps romains qui cernaient Vésone , je crois qu'on ne pourra guère douter de ce que j'avance.

La conquête une fois consommée, les Romains s'attachèrent à gagner l'affection des vaincus. La politique leur fit prendre tous les moyens de parvenir à ce but (1). Ils ne frondèrent d'abord ni la religion des Gaulois, ni leurs mœurs, ni leurs lois, ni leurs usages; ils connaissaient trop le caractère et l'intrépidité de ces peuples, pour ne pas éviter avec soin et avec adresse tous les prétextes qui auraient pu les porter à la révolte. Cependant, malgré leur habileté, ils ne purent empêcher quelques soulèvemens dont parle l'histoire; mais ils eurent l'art ou le bonheur de les apaiser si promptement, qu'aucun écrivain n'en donne les détails.

Captés par les bons procédés des Romains, par le soin qu'ils mirent à les rendre heureux, par leur attention à les faire participer aux honneurs, aux privilèges et aux grands emplois de la capitale du Monde, par la munificence avec laquelle ils s'empressèrent d'embellir leurs principales villes, d'y ériger des monumens utiles, et d'autres de pur agrément, gagnés enfin par le zèle que déployèrent les vainqueurs à exécuter tout ce qui pouvait tourner à l'avantage de leurs nouveaux sujets, les Gaulois s'attachèrent peu à peu aux Romains, adoptèrent insensiblement leurs lois, leurs usages, et finirent par se confondre avec eux.

Quant à la cité de Vésonne, autant elle avait été puissante lorsqu'elle se gouvernait par ses propres lois, autant elle devint brillante sous l'empire des Romains: les débris de ses temples et de ses édifices somptueux nous l'attestent. Les vainqueurs semblent, en effet, avoir voulu faire oublier à cette cité-métropole qu'elle était sous le joug de la dépendance.

(1) La modération des subsides fut le seul moyen qu'ils n'employèrent pas.

CHAPITRE PREMIER.

FRAGMENS D'INSCRIPTIONS SÉPULCRALES OU AUTRES.

LES fragmens que nous donnons dans ce premier chapitre n'offrent pas un grand intérêt ; il en est même qui ne présentent aucun sens : mais je ne devais pas les omettre. En effet, il est possible qu'un jour on découvre les restes de ces inscriptions. D'ailleurs, cette richesse en monumens est une nouvelle preuve de l'importance de l'antique cité de Vésone, et confirme la haute opinion que j'en ai donnée.

N.º 1. — *Au Musée* (1).

.. M
 ERPIS

..... (2)

N.º 2. — *Mss. de Beauménil* (3).

.....
 VINX
 C

(1) Le Musée est placé depuis peu d'années sous une des principales voûtes de l'amphithéâtre.
 (2) On remarque des traces de sculpture au-dessus de cette première inscription.

(3) M. Beauménil, que j'aurai souvent occasion de citer, nous a fait connaître beaucoup de monumens qui ont été détruits depuis. Il habitait Limoges, et son goût pour les antiquités lui fit faire ici trois voyages : le premier, vers l'année 1763 ; le second, en 1772 ; et le dernier, en 1784, lorsqu'il allait dans la Touraine, qu'on croit être son pays natal, et où il mourut peu de temps après. Il a laissé des Mémoires et des dessins qui ont été déposés à la bibliothèque de l'Institut. J'ai sous les yeux des doubles de quelques-uns de ses dessins originaux, et une copie de ce qui nous regarde dans ses Mémoires. Cette copie fut prise à Paris en 1789, par M. l'abbé de Lespine, qui malheureusement ne put pas alors s'occuper des dessins que M. Beauménil avait faits en 1784. Maintenant on ne retrouve pas les originaux, qui pourtant doivent exister.

N.º 3. — *Au Musée.*

.....

 V X
 C (1)

N.º 4. — *Mss. de Beauménil.*

... I A M I ...
 ... S L A Q ...

N.º 5. — *Au Musée (2).*

ET FL CHARITONI

N.º 6. — *Mss. de Beauménil.*

⊙ A V I T O H . .
 V̄ S I L E X I I A .

..... (3)

N.º 7. — *Au Musée.*

.....
 D. A V R E I . .
 P R I M I T

N.º 8. — *Au Musée.*

M
 V X O R I S . E T
 V L . S A C R I N A E

N.º 9. — *Au bas de la tour ^{carrée}
 du vieux château de Barrière,
 vers la ville (4).*

.....
 V E R E C V N
 D V S V̄ C A N
 S E R V S

N.º 10. — *Au chât. de Barrière (5).*

V X .

(1) Dans le temps de Beauménil, il y avait encore une M au-dessus de IVX; ainsi on lisait :

..... M
 IVX
 C

(2) Le fronton a été martelé.

(3) Beauménil paraît avoir mal lu cette inscription.

(4) Sur une pierre employée dans le mur.

(5) Nous n'avons pu retrouver ce fragment.

N.º 11. — *Au Musée.*

..... J IVL IVL
..... ' C C R D s D

N.º 12. — *Mss. de Beauménil.*

I :::: NI I ...
..... V E :: / ...

N.º 13. — *Mss. de Beauménil.*

... E G A V I T
... ' F R N A L I (1)

N.º 14. — *Mss. de Beauménil.*

POMPEIAE. C. F.
R E S T I T V T A E . . .

N.º 15. — *Mss. de M. Prunis.*

... C. P O M ...

N.º 16. — *Au Musée (2).*

.. I S M A N I
.....
.....
.....

N.º 17. — *Au Musée.*

A N T I
M A T R I
C. I V L. V I A T T I V . .

N.º 18. — *Au jardin de M. Gueydon,
dans la Cité (3).*

J I I
T V B O G L I R I L A I I . I

N.º 19. — *Au Musée.*

... V A S I
... E N I E L L
... I E I L I A C

(1) Beauménil doit avoir mal lu le commencement de la seconde ligne. Je pense que c'est une portion d'F et non d'O.

(2) Selon Beauménil, on aurait 'RMANI. C'est ainsi qu'au N.º 17 il trouve VIATTIV.

(3) La pierre sur laquelle est gravée cette inscription est employée dans le bas d'une tour.

Supplément de 2^{me} Vol. n.º 7

13. tab. de M. de Moursin

----- 31 -----

14. en un seul

----- 41 -----

----- 7ATA -----

Sup. n.º 8.

Sup. n.º 6.

15. un seul sur un petit fragment

----- 0R -----

N.º 23 — *Au Musée.*

ET
MEMORI.....
AMORI.....
LANT : N.....

N.º 24 — Il existe une inscription dans le mur du jardin de la rue St.-Etienne de la Cité, au midi de la cathédrale. Le crépissage la cache maintenant.

N.º 25 — *Au Musée (1).*

..... D

N.º 26. — *Au Musée.*

..... C

N.º 27. — *Au Musée.*

L

ET MF.....

N.º 28. — *Au Musée.*

.....
.....
...I SVLP. N..
..... PAPAT

N.º 29. — *Mss. de M. Leydet, savant chanceladai.*

..... IN..... ANI...
... D. M. XV. VIR ...
RV.: INVAS. PIL. PATRI. PIO

N.º 30. — *Tiré des mêmes manuscrits.*

DIS. MANIBVS. DC...
VA ET AD NAM ET (...
... CIENDVM ... (2)

N.º 31. — *Au jardin du château de Barrière.*

..... IMAE
..... AE
..... AE
..... T. SVIS

Sup. n.º 9
n.º 32 au musée
DIS. MA ----
VA. ET AD. --
--- CIEN. ---

Sup. n.º 10
n.º 32 au musée
--- IIS ---
--- ISIS ---
--- ABIP. ---
--- CEP ---

Sup. n.º 11
n.º 33 au musée
--- TVIA ---
D ---

Sup. n.º 12
n.º 34 au musée
--- TES. CEP ---

Sup. n.º 15
n.º 35 au musée
--- TV ---
--- TER ---
--- STA ---

(1) Ce fragment, ainsi que celui du N.º 23, est taillé dans du marbre de revêtement.
(2) Les N.ºs 29 et 30 nous semblent avoir été mal lus.

Sup. n° 13.
Sur une table de marbre

N.° 35. — *Au Musée.*

N.° 36. — *Au château de Barrière.*

.. A R V L I

△
D

.. T E D S

.....
.....

n° 39 au musée.

R: EB. M. M.
VICTORIAE.
C. F. JANVA.
RIVS. P. XX

II

Sup. n° 16. de marbre.

n° 40. Calcaire de Roussin.

--- R I S V ---
--- Q I E S X ---
--- I : N A I ---
--- P ---

Ces divers fragmens d'inscriptions ne sont pas inutiles à l'histoire de Vésone. Je reviendrai, dans la suite, sur ceux qui donnent des noms de familles célèbres établies chez nous.

Le N.° 11 retrace le titre d'illustre citoyen romain, C. C. R. (*clarus civis romanus*), que portait le personnage qui s'y trouve nommé.

Le N.° 12 laisse encore voir une partie du nom de la ville, VESVNNA. Je pense que la première ligne a été mal lue : il devait y avoir NVMINI.

Le N.° 16 fait connaître une offrande faite aux dieux infernaux.

Le N.° 19 offre le *Dis Manibus* des inscriptions sépulcrales. C'est sans fondement qu'on y a lu *Ermani* ou *Germani*.

Le N.° 23 semble indiquer la corporation des faiseurs de flûtes ou de fifres.

Les N.°s 29 et 30 ont été trouvés dans les fouilles de 1784 : ils sont perdus. Le dernier avait, au rapport du savant chronologiste Leydet, 2 pieds 10 pouces de longueur. Le premier, qui avait 2 pieds de longueur, et au bas duquel on voyait une tête singulièrement coiffée, avec deux attributs difficiles à distinguer, de chaque côté, est important en ce qu'il fait mention d'un de nos quindécemvirs.

Le N.° 34 a été trouvé, en 1816, au château de Barrière, dans la Cité. On n'a déterré que la moitié de l'inscription, qui se terminait sans doute par ces mots : *sibi et suis*.

Le N.° 35, découvert au mois de janvier 1820, dans le cimetière de la Cité, offre des lettres dont la taille annonce le haut empire romain. Cette inscription, où il est sans doute question d'un de nos Marullus ou Marullius, se terminait par ces trois lettres D. S. D. (*de suo dicavit*).

Le N.º 50 est une portion de fronton d'un tombeau. Il n'offre plus que le D du *Dis Manibus*.

CHAPITRE II.

INSCRIPTIONS SÉPULCRALES.

N.º 41. — *Au Musée.*

I I M
 X N T I
 O P F S
 X N T I
 X V S
 D N ⁽¹⁾

J'AI déjà parlé de cette inscription comme pouvant être gauloise. En effet, les caractères dont elle est formée semblent tenir du grec, ont quelque chose de bizarre, et lui donnent un air d'autant plus étrange qu'elle est fort dégradée. Cependant elle ne peut remonter qu'au bas empire romain. Quelques formes de lettres et le D. N. ne laissent aucun doute à ce sujet. Ainsi, on lira :

Dis Manibus.
Antioples
Antimus
Dominus noster.

(1) Le mauvais état de cette inscription ne permet plus de reconnaître le double caractère de la troisième ligne. C'est d'après Beauménil que l'L a été ajoutée.

N.° 42. — *Au Musée* (1).

D M
ET MEMORIAE NONNAE

N.° 43. — *Au Musée* (2):

D M
M A R V L L A
E S E N O C A R
V S M A R I T
V S P.

N.° 44. — *Dans l'embrasure d'une porte du vieux château de Barrière, à la Cité.*

D I S. M A N I.
G N A T V S I V S. D E. A.
X X V. S E C U N D I N A.
M A T E R. D. S. D. (3)

(1) Cette inscription, qui est du bas empire, a souvent été mal lue.

(2) M. Beauménil y a dessiné un buste de très-jeune femme, vu par le dos. Il était dans le couronnement, et mieux conservé qu'aujourd'hui.

(3) La seconde ligne de cette inscription a été mal lue, même par Scaliger, qui pourtant, comme le dit Gruter, *vidit et descripsit coram Petro Pitheco.*

N.º 45. — *Au Musée.*

D M
ET MEMORIAE
POMPEIAE
NAMMIOLAE

N.º 46. — *Au Musée.*

POMPEIAE. C. F...
RESTITVTAE. A. HERT...
PVLCHER. CONIVC..

N.º 47. — *Au Musée.*

D . M
C. IVL. C. IVL. AD
IVTORIS. FIL.
QVI...
.....

N.º 48. — *Au Musée.*

D . M
.POMP.
.PHOEBI.

N.° 49. — *Au Musée* (1).

Γ . . .

IVL. LVGVSELVA.
 ARMENI. ET.
 SOCEROR.
 . . . POMP. PATERNV.

N.° 50. — *Gruter, supp., p. 1159, n.° 9.*

D. M
 ET. M. IVL
 ILLIAE.

N.° 51. — *Gruter, ibidem, n.° 10.*

D M
 ET. M. CELS

Α (2)

(1) Cette pierre est brisée en cinq ou six morceaux. Du temps de Beauménil on lisait encore IVL. devant ARMENI.

(2) Ce qu'on remarque au-dessous de cette inscription est l'*ascia*, espèce d'hieroglyphe chrétien.

N.º 52. — Gruter, p. 851, n.º 3. (Cluniæ Hispan.)

L. POMPEI. PATERNI. F
QVIR. PATERNO. AN. XIX
POMPEIA. PATERNA. FRA

N.º 53. — Gruter, p. 916, n.º 4. (Burdegalæ).

D . M
IVLIAE. PAVLINAE

N.º 54. — Au Musée (1).

.D . M
CORNELIAEREV
QVONDA^ETAE
M

(1) Cette inscription, mal gravée sur la pierre, doit être lue comme il suit :

D . M
CORNELIAE REVETAE
QVONDAM

N.º 55. — *Au Musée* (1).

..

M

...ARTELIAE SABI
 Æ ARELIVS
 FELICIANVS
 FILIVS PRO
 CVRAVIT

N.º 56. — *Gruter, p. 817, n.º 7. (Romæ.)*

D . M

P O M P E I A E
 R E S T I T V T A E
 S E X . P O M P E I V S
 P O L V S . C O N I V G I
 B E N E M E R I T A E . F E C

Ces inscriptions s'expliquent d'elles-mêmes.

Le N.º 43 offre une particularité remarquable : c'est ce buste d'une très-jeune femme vue par le dos, comme pour donner à entendre

(1) Du temps de Beauménil, on lisait encore T devant ARTELIAE ; maintenant la pierre est écornée. Du reste, quoique le mot ARTELIAE n'eût rien d'équivoque, il avait toujours été mal lu : jamais on n'y avait remarqué le double caractère E.

qu'elle mourut avant d'avoir connu le monde. Quoi qu'il en soit, la famille des *Marullus* ou *Marullius* a figuré long-temps en Périgord.

• 43. Cette inscription est mal écrite et fort dégradée ; aussi l'a-t-on lue de diverses manières. Les uns y trouvent ,

D . M MARVLIA ESENÇAR. V. MARIT VS. P.	}	Suivant les autres , il y aurait	}	D. M. MARVILA ESE NOCAR V ^T VMPT VS. P.
--	---	----------------------------------	---	--

Nous la donnons telle qu'elle est , sans aucune séparation de mots ; mais voici comment nous croyons , avec M. de Mourcin , qu'elle doit être entendue :

D . M MARVLLAE SENOniæ CARVS MARITVS P.	}	ou	}	D . M MARVLLAE SENO ou SENOnius CARVS MARITVS P.
--	---	----	---	--

Le N.º 47 indique un *Julius*, surnommé *Adjutor*, mot qui semble bien n'être qu'un nom propre servant à distinguer une branche de la famille *Julia*, mais qui cependant pourrait indiquer un emploi. Dans ce dernier cas, on doit supposer que le *Julius* dont il est question suppléait les premiers magistrats de la ville ; car autrement on aurait dit duquel il était l'adjoint. Cette même inscription prouve que nous avions des *quinquevirs*, sans doute pour la police, les vivres, etc. Les lettres de ce monument témoignent qu'il remonte aux premiers temps du haut empire.

Beauménil, qui, comme beaucoup d'autres, a très-mal lu presque toutes nos inscriptions, trouve à la dernière ligne de celle-ci,

QV XV VXORI,

et il ajoute : *piissimi posuit. !!!*

Le N.º 49 fait connaître que ces Jules étaient Arméniens d'origine.

Quant aux Pompée, aux Hirtius, etc., dont il est parlé dans ces inscriptions, nous y reviendrons bientôt.

Le N.^o 51 offre un hiéroglyphe chrétien. On en voit au Musée deux autres différens.

Le N.^o 52, trouvé à *Clunia* en Espagne, indique des Pompée qui ont le même surnom que ceux de notre inscription du N.^o 49; ce qui semblerait témoigner que ces *Pompeius-Paternus* étaient primitivement établis en Espagne. Ce fait est assez conforme à l'histoire générale, et l'on verra, dans la suite, qu'il coïncide avec celle qui nous est particulière.

Quoique le N.^o 53 soit donné par Gruter comme provenant de Bordeaux, plusieurs raisons me persuadent qu'il y a été porté de Vésone.

1.^o Nous avons des Paulin en Périgord; 2.^o les Jules y étaient aussi établis; 3.^o enfin, M. Florimond de Raymond, président au parlement de Bordeaux, chez lequel Gruter a trouvé cette inscription, appartenait à une famille qui a long-temps habité près de Vésone, où elle avait des biens considérables (1); et, suivant l'usage des antiquaires, M. de Raymond peut avoir transporté dans son cabinet de Bordeaux une inscription trouvée ici (2).

Le N.^o 56 est donné par Gruter comme ayant été trouvé à Rome, chez Jules-Porcari. Mais comme cette inscription retrace un surnom que nous retrouvons fréquemment ici (voyez les N.^{os} 17 et 46), il est difficile de douter que ces Pompée de Rome n'aient été en relation d'amitié et de parenté avec les nôtres, et qu'ils n'aient pris pour femme une *Pompeia* de Vésone.

(1) La terre de Sallegourde (*Sala-Gorda*), située à une demi-lieue de Vésone.

(2) J'avouerai cependant que, comme on trouve des Paulin partout, il n'est pas très-certain que cette inscription nous appartienne.

CHAPITRE III.

INSCRIPTIONS SÉPULCRALES ET VOTIVES.

N.º 57. — *Au Musée.*

.....
 TIB. C. L. T B. C. I. .
 V I T A L I S. F I. .
 C M E L I D D V S
 V. S. L. M. (1)

N.º 58. — *Gruter, p. 1159, n.º 1.*

I O V I. O P T
 M A X
 M I N M A N T I I S
 V I. (2)

(1) *Votum solvit libens merito.* — On a toujours mal lu la première ligne de cette inscription : on croyait y voir TIB. CLIB. CL. Cependant le second point est assez distinct ; on reconnaît le troisième ; le cinquième est très-bien marqué.

(2) *Vivus dedicavit*, ou *vivus* V. S. L. M. — La troisième ligne paraît avoir été mal lue.

N.º 59. — *Gruter*, p. 22, n.º 2.

IOVI. PR. P A C
 A V G. V E S.
 C. P O M P. S E X. V. S. L. M

N.º 60. — *Dom Bouquet*, *Rec. des hist. des Gaules*,
 t. 1.º, p. 130, n.º 8.

P A C. A V G. V E S.

N.º 61. — *Au jardin du château de Barrière.*

. I O. D E C

N.º 62. — *Mss. de Beauménil.*

D M
 D. P O B I L I V S
 C. P O B. F I L
 P. P.
 V. S. L. M.

N.º 63. — *Au château de Barrière* (1).

ET DEO APOLLINI
 COBLEDVLITAVO
 M. POMPEIVS. C. POMP
 SANCTI. SACERDOT
 ARENSIS. FIL. QVR. LIP
 SACERDOS. ARENSIS
 QUI TEMPLVM. DEA..
 TVELAE. ET THERMA..
 PVBLIC. VTRAQ. OI.....
 VETVSTAE. COLLAB...
 SVA. PECVNIA. RES^r.
 V. S. L. M ♀

Traduction. — Pour s'acquitter d'un vœu, et après avoir rétabli à ses dépens le temple de la Déesse tutélaire et les thermes publics,

(1) On a trouvé ce précieux morceau, au mois de décembre 1820, sur l'emplacement d'une vieille tour. C'est un autel qui a 3 pieds 6 p. de haut sur 15 pouces 9 lignes de large; mais qui était plus élevé avant qu'on en eût détruit la base et mutilé le couronnement. Peut-être y avait-il sur ce couronnement, D. M (*Dis Magnis*) ou M. D. M. I. (*magna Deum matri Idææ*).
~~Mais on ne peut savoir quelle était cette déesse, tant qu'on n'aura pas découvert le temple.~~
 Quelques lettres du côté gauche de l'inscription ont également disparu, mais ne laissent aucune incertitude. Quant aux mots *Cobledulitavus* et *arensis*, nous ne pouvons en déterminer au juste la valeur. En effet, quel lieu désigne *Cobledulitavus*? que signifie *arensis*? Ce dernier mot vient-il bien de *Ares* (nom de différentes villes)? aurait-il *ara*, *aro* ou *APH* pour racine? Nous avons déjà prévenu nos lecteurs que nous étions privés, du secours des grandes bibliothèques.

Les caractères de cette intéressante inscription, sur laquelle nous aurons occasion de revenir, annoncent le faire des premières années du ~~premier~~ ^{de la fin de premier siècle} siècle. Du reste, on remarque encore la place du réchaud, et même quelques traces de feu, sur le haut du monument.

qui étaient tombés de vétusté, *Marcus-Pompeius*, prêtre, affranchi d'origine, de la tribu *Quirina*, natif d'Ares, et fils du saint prêtre *Caius-Pompeius*, a consacré ce monument à *Jupiter* et à Apollon-Coblédulitavien.

N.º ~~64~~ ^{64 bis}. — *Au jardin du château de Barrière.*

.
 I O I I

N.º 65. — *Gruter, p. 589, n.º 9. (Romæ, in hortis Vrsini.)*

AVRELIAE. VITALI. CO
 IVGI. FIDELISSIMAE
 RARISSIMAE. CASTITA
 TIS. SOTER. AVGG. LIB
 PROXIMVS. TABVLAR
 RATIONIS. PATRIMON
 MARITVS
 POSVIT

N.º 66. — *Gruter, p. 82, n.º 7, (sans indication de lieu).*

ISIDI. SACRVM
 SEX. POMPEIVS. SEX. L. SYRVS
 MIL. LEG. V. AVG. V. S. L. M (1)

(1) Cette inscription est sans étoile et sans indication du lieu où elle a été trouvée.

Les deux premières lignes de l'inscription votive du N.º 57 se lisent facilement : c'est un *Tiberius-Caius-Lucius-Vitalis*, *Tiberii-Caii-Lucii filius* ; mais les doubles lettres rendent la troisième ligne inexplicable. Est-ce un surnom de la personne désignée ? est-ce le nom d'un emploi ? Il est impossible de le décider, parce que ce mot est très-difficile à rétablir dans son entier ; peut-être même, quoique les lettres soient sans intervalle, y entre-t-il plusieurs mots ? Serait-ce un emploi qui aurait quelques rapports avec les approvisionnement des vivres ?

Au reste, cette troisième ligne offre une particularité remarquable : dans la capacité du premier D il existe un 2 en chiffres arabes, très-distinct et fort bien conservé. On croit assez généralement la connaissance de ces chiffres postérieure aux Romains : serait-elle plus ancienne qu'on ne pense ? ces chiffres nous auraient-ils été portés par nos *Marullius*, qu'on verra bientôt être originaires d'Arabie ?

On voit dans le second D un trait horizontal qui ressemble beaucoup à la partie supérieure d'un 7 : nous ignorons quelle est sa valeur ; si c'est un véritable chiffre, doit-on le joindre au 2 qui précède ?

Le N.º 58 fait connaître un vœu fait à Jupiter très-bon et très-grand.

Les N.ºs 59 et 60 paraissent avoir trait au même événement. Ils indiquent un vœu fait à Jupiter protecteur ; et ce vœu est accompli, parce que Jupiter a été le pacificateur de l'auguste Vésonne. Ces deux inscriptions sont si importantes pour notre métropole, elles offrent un intérêt civil, militaire et historique si grand, que je dois en remettre l'explication à une autre partie de cet Ouvrage (1).

Le N.º 61 n'est qu'un très-petit fragment d'une inscription qui paraît avoir appartenu à un monument dédié à Vulcain, VOLCANO DEO. En effet, ce dieu dut être révéré dans un pays qui abonde en mines de fer, et qui se distinguait par ses belles forges. Cette inscription sanctionnerait le passage de Strabon, que nous avons cité plus haut.

(1) On trouvera cette explication aux chapitres destinés à faire connaître les familles romaines établies à Vésonne.

Le N.^o 62 offre une particularité : ce sont les deux lettres P. P. qui terminent l'inscription. Je ne crois pas qu'on puisse les expliquer, comme on le fait ordinairement, par les mots *pater patriæ*, père de la patrie, expression qui ne conviendrait pas à un monument de cette espèce; mais bien par ceux-ci : *pater patratus*; ce qui signifierait que Décius-Pobilius avait des enfans, et qu'il satisfaisait à un vœu, du vivant de son père Caius ou Cnéius-Pobilius. Au reste, les deux lettres P. P. sont susceptibles de diverses autres interprétations.

Le N.^o 63, quoique découvert à Rome, me semble avoir des rapports avec plusieurs familles établies à Vésone. On y voit figurer des *Aurelius*, des *Vitalis*, de même que dans les numéros précédens (1); et il est à présumer que Soter, affranchi des Auguste, était parent de celui que nous retrouvons dans nos inscriptions (2), et qu'une de ces mêmes inscriptions désigne comme affranchi de Néron.

Le N.^o 66 me semble aussi appartenir à Vésone. En effet, 1.^o le *Sextus-Pompeius-Syrus* dont il est question dans ce monument, est affranchi d'un *Sextus-Pompeius* qu'on a vu figurer dans une inscription précédente (N.^o 59); 2.^o ce *Pompeius-Syrus* est membre de la 5.^e légion, dont un de nos Pompée était tribun (3); 3.^o le cippe de marbre sur lequel est gravée l'inscription est dédié à Isis (*Isidi sacrum*), et cette déesse était honorée d'un culte particulier en Périgord, surtout à Vésone; 4.^o enfin, Gruter, en donnant cette inscription, ne dit pas d'où elle provient, et il n'y ajoute point l'étoile dont il a coutume de se servir pour indiquer que les monumens qu'il rapporte ont été trouvés dans le même lieu que les précédens, qu'ils en sont le revers ou les côtés. Nous sommes donc fondés à croire qu'il ne se souvenait pas d'où elle venait, et que ~~elle~~ ^{elle} appartient à notre métropole, ^{ce que Gruter}
~~la trouve à Vésone, et qu'elle est le revers ou le côté d'un autre monument de Vésone.~~

(1) Voyez les numéros 7, 55 et 57.

(2) Voyez le chap. 7, ci-après, et celui de nos basiliques. — Au reste, cette inscription du N.^o 64 appartient au chapitre 2; c'est par erreur qu'elle se trouve ici.

(3) Voyez les chapitres destinés aux familles romaines.

CHAPITRE IV.

GRANDE INSCRIPTION VOTIVE. — INSCRIPTION TAUROBOLIQUE.

N.º 67. — Gruter, p. 1018, n.º 8. (*Elenburgi*).

VOTIVITATE ET TOTA MENTE DEVOTA
 GENIVM LVRIAE DEDICATVM IN STATVA
 MIN CVREA AVE POSITVM PERPETVAE LVCIS
 E POSVIT ADMENESTRATIO
 NIS SVAE VESENVS FRONTINIANVS CVRATOR R P
 HVIVS C RAT PATRIAE POSITA SVB DIE XII K OCTO
 BRIS POST CONSVLATVM DN GRATIANI AVG
 ET III..... ET EQVIT OC CONSVLIBVS (1).

Traduction. — Vésénus-Frontinianus, curateur de cette république, pour s'acquitter d'un vœu, et dans une intention toute religieuse, a fait ériger à part, pour l'éternel éclat de son administration, une statue du génie de Luria (ou plutôt *de la curie*), semblable à celle qui est exposée en public dans le lieu des assemblées. Cette statue a été placée, avec l'agrément de la patrie, le 12 des calendes d'octobre, après le consulat de notre seigneur Gratien-Auguste, III, et Équitius étant consuls d'Occident.

(1) Cette inscription paraît fautive ; aussi Gruter ajoute-t-il : *Gruterus bona fide describat ex schedis Ursini*. Il n'est, en effet, guère douteux qu'il manque quelque mot avant ADMENESTRATIONIS. Cependant on pourrait lire :

VOTIVITATE ET TOTA MENTE DEVOTA,
 GENIVM CVRIÆ, DEDICATVM IN STATVAM,
 IN CVRIA ANEPOSITVM, PERPETVÆ LVCI
 SEPOSVIT ADMENESTRATIONIS SVÆ
 VESENVS etc.

Nous pensons que la première partie de l'N de *antepositum* était effacée, et qu'on n'a pas fait attention au double emploi du troisième caractère.

casernes de la Cité, en 1772, et que j'y ai vu depuis, a été détruit dans la révolution.

On sait que Constance II, en faisant périr *Silvanus*, qui avait pris la pourpre à Cologne, épargna son fils, et lui laissa tous ses biens. Il serait possible que cette famille, franque d'origine, se fût établie chez nous. Ainsi, l'inscription du N.^o 64 appartient à un descendant de l'empereur *Silvanus*, ou à un de ses ascendants, suivant qu'elle annonçait un temps postérieur ou antérieur à lui, ce dont je ne puis me ressouvenir.

Au reste, ce fragment n'est que la partie droite d'une inscription plus grande, que l'avant-dernière ligne témoigne avoir été taurobolique. Les lettres SVIT, qu'on voit au-dessous de VROPOLVM, sont la fin de *posuit*, qui terminait l'inscription, et qui ne peut se rapporter qu'à . . . LVANVS (*Silvanus*), qui était le *Taurobolinus*, c'est-à-dire, celui qui, dans du fond d'un caveau, avait reçu sur lui et sur ses habits le sang d'un taureau à cornes dorées, qu'il avait offert pour cette dégoûtante cérémonie. La disposition d'un de nos temples, qu'on décrira dans la seconde partie de ce livre, me semble très-bien assortie à ce genre de sacrifices.

On a vu, par quelques inscriptions précédentes, que le surnom de *Restitutus* appartenait à une branche de la famille *Pompeia*. Celui d'*Ovatia*, que porte la mère ou la femme de notre *Silvanus*, a de l'analogie avec le mot *ovatio*, par lequel les Romains désignaient le petit triomphe, honneur qu'aurait pu obtenir un des ancêtres de cette *Pompeia-Ovatia*, fille d'un *Pompeius-Restitutus*. Il serait donc possible de rétablir ainsi l'inscription.

DIS

MAG.

N. N. SILVANVS
 PRO. SALVTE. POMP. OVATIAE
 VXOR. CAR. POMP. RESTITVTI
 FIL. PVBLICE. TAVROPOLVM
 POSVIT.

Au reste, tout cet article n'est fondé que sur des conjectures assez

faiblement appuyées, et auxquelles je ne mets pas plus d'importance qu'elles ne le méritent. Si j'ai cherché à rétablir ce fragment d'inscription, c'est surtout pour donner une idée de la manière dont les monumens tauroboliques sont ordinairement conçus.

CHAPITRE V.

DIVINITÉ TOPIQUE.

N.º 69. — *Au Musée.*

DEO. TELO I
 SILVANI I.....
 CA. TEMPLX.....

De même que la plupart de nos autres inscriptions, ce fragment a toujours été mal lu. L'abbé Lebœuf (1) y trouve,

DEO TELO	} et Beauménil {	DEO TELO. I...
SILVANIFI		SILVANI I...
CATEMPIX		GATEMPLX (2).

Cependant les caractères en sont très-beaux, et, si l'on excepte le dernier de chaque ligne, aucun n'est endommagé. Pourquoi donc voir sous tant de faces ce qui n'en a qu'une? Doit-on altérer une inscription pour l'expliquer à son gré? Qu'on établisse des systèmes sur le sens, sur la valeur des mots, cela est tout simple: un fragment prête aux conjectures; mais on doit être exact sur les détails matériels d'un monument. Avec de bonnes pièces, ceux qui viennent après nous

(1) Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

(2) D'autres ont lu, à la première ligne, DEO LETO.

rectifient nos erreurs ; avec de mauvaises leçons, on couvre la vérité, souvent pour toujours.

Nous nous sommes donc attachés à lire les inscriptions avec exactitude ; nous osons même nous flatter d'avoir laissé peu de chose à désirer sous ce rapport. Mais revenons à notre fragment, et examinons les trois lettres que la cassure de la pierre a partagées.

Le dernier jambage de la première ligne ne peut commencer un troisième mot : il n'est séparé du second, ni par un point, ni par un plus grand espace. Nous croyons devoir y reconnaître la première partie d'une N, et alors on aura : DEO TELONIO ou DEO TELONO. Venait ensuite, sans doute, le nom du personnage qui avait consacré le monument, et dont le père s'appelait *Silvanus*.

Le dernier trait de la seconde ligne est le commencement d'une F. Ainsi, on lira : SILVANI F. (*filius*), et d'autres mots qui ont disparu.

La troisième ligne commence par un C, et entre l'A et le T on voit un point bien marqué. Après l'L vient une lettre qui a cette forme X ; serait-ce un A ? La première ligne, qui a quelque chose d'un peu cursif, pourrait le faire croire. Cependant, la beauté des caractères du fragment qui nous occupe ne permet guère de s'arrêter à une pareille conjecture. D'ailleurs, en examinant cette lettre avec attention, l'on aperçoit à gauche la naissance d'un nouveau trait qui semble annoncer un double caractère, M (VM). Ainsi on aurait,

DEO TELONIO (avec le nom du personnage.)
 SILVANI F. (*filius*) CIR
 CA TEMPLM (*templum*)

Il ne s'agit donc ici, comme on l'a cru, ni d'un *Telus*, pris pour la terre divinisée, ni d'un *Letus*, ni d'un dieu tutélaire. Il est inutile de réfuter sérieusement d'aussi singulières interprétations. *Telonius* ou *Telonus* était sans doute une divinité topique, c'est-à-dire, un dieu honoré d'un culte particulier, ou, peut-être encore mieux, le nom d'une attribution particulière du dieu des Gaulois.

Mais quelle espèce d'intelligence était ce *Telonius*, dont la Mytho-

logie ne parle point ? Je vais hasarder quelques conjectures. Peut-être parviendrai-je à donner des notions spécieuses sur ce dieu inconnu.

Dans les anciennes limites de Vésone, à une petite demi-lieue de la ville actuelle, il existe un gouffre et une source très-remarquables qui se nomment le Toulon (1). Je ne connais point le célèbre port de Toulon en Provence, dont le nom latin *Telo-Martius* a quelque rapport avec celui de notre abyme; mais s'il se trouve un gouffre ou quelque fontaine extraordinaire dans son voisinage, ou si sa position topographique a de l'analogie avec les excavations que forment quelquefois ces sortes de sources, ne sera-t-il pas naturel de penser que les Gaulois avaient fait de *Telonius* le dieu ou plutôt le génie des gouffres, comme ils en avaient pour les lacs, les étangs, etc.?

N.º 70. — *Au Musée.*

N V M I N . .
 A V G . E T .
 . . E O . T E L N . . (2)

Voici encore une inscription en l'honneur de ce même *Telonius* : c'est

(1) Il existe un autre lieu de ce nom près de Bergerac. Quant à notre source et à notre gouffre, ils forment un ruisseau assez fort pour que, dans l'espace d'environ 100 toises, il fasse aller deux moulins. J'ai déjà dit que ce ruisseau bornait l'ancienne Vésone au nord-ouest. Il n'y a pas long-temps qu'on voyait, à portée de ses bords, un hôpital connu sous le nom d'*Hôpital-Charles*; quelques portions de l'église y subsistent même encore, et ces restes sont assez anciens pour faire croire que l'édifice devait sa fondation à Charlemagne. On s'est trompé en nommant ce lieu *Saint-Charles*, sur la carte qui forme la I.^{re} planche de cet Ouvrage.

(2) Encore une inscription qu'on a toujours mal lue. On en a même fait deux différentes :

N V M I N.	}	et	{	N V M I N.
A V G . E T .				A V G . E T .
E O . T . E B X				F O . T E I N .

Quant à la quatrième ligne, qu'on n'avait jamais aperçue, on n'en distingue que peu de chose.

un des plus curieux monumens de la servile adulation des Gaulois envers Auguste. En effet, on sait que cet empereur n'avait pas osé recevoir seul les hommages divins, qu'il avait ordonné que son nom fût toujours associé à celui de la déesse Rome, et que celui de cette divinité précédât le sien : *Romæ et Augusto*. Mais ici les Vésoniens poussèrent la flatterie jusqu'à réunir son nom à celui d'un de leurs génies, et même jusqu'à écrire le nom d'Auguste le premier. Je serais porté à croire que nos ancêtres usèrent de cette lâche, mais adroite adulation, pour obtenir à leur métropole le titre et les prérogatives de *ville augustale*, ou pour remercier ce prince de les lui avoir accordés.

Il fallait que *Telonius* fût en grande vénération chez les Vésoniens, pour qu'ils osassent faire une telle association; car s'ils n'avaient pas eu un profond respect pour ce génie, cette réunion de noms serait devenue une injure sanglante. Il est possible aussi que cette alliance fût une ruse ingénieuse de la part de ces mêmes Vésoniens, pour que les vainqueurs ne les forçassent point à renoncer au culte d'une divinité pour laquelle il paraît qu'ils avaient beaucoup de dévotion.

CHAPITRE VI.

INSCRIPTIONS TUTÉLAIRES.

N.° 12 — *Miss. de Beauménil. (Autel de marbre blanc (1)).*

TUTELIE. AVG.
VESVNAE
SECUNDVS
SOTER
D. S. D.

(1) Plusieurs auteurs parlent de cet autel. Il avait 3 pieds 2 pouces de haut, sur 20 pouces

Sup. n.° 17, elle a été détruite mais
de nous a été conservée par des —
personnes infatigables.

N.° 11.

CAESARI. AVGVSTO.
ET LIVIAE. EIVS.
VXORI.

C'est aussi un monument d'adula-
tion des Vésoniens envers Auguste;
mais celui-ci semble n'avoir été élevé
par ceux qui pour remercier Auguste
de leur avoir accordé le titre de
ville augustale.

N.º 60. — *Au Musée, (sur une pierre en fort mauvais état).*

TVTELAE. AV...
VESVNAE
SECVNVS
SOTFF.L.DSD

L'inscription du N.º 60 était gravée sur un autel de marbre blanc ; celle du N.º 61 l'est sur une table de pierre. L'une fut trouvée, selon Beauménil, à l'entrée de ce qu'on nomme la Cité ; l'autre a été découverte aux vieilles casernes. On a donc eu tort de les confondre. D'ailleurs, elles diffèrent non-seulement par les abréviations qui les terminent, mais encore par le nom de la ville, qui est écrit avec une seule N dans la première, tandis qu'il y en a deux dans la seconde, comme dans la plupart des autres monumens romains.

Les inscriptions tutelaires finissent ordinairement par cette formule : L.D.S.D. (*Locus datus sententiâ decurionum*). Au contraire, le N.º 60 n'a que les trois lettres D. S. D., qu'on explique souvent par ces mots : *De suo dedit* ou *dicavit*. Mais comme, par presque tous les monumens de ce genre, il paraît que les inscriptions tutelaires ne pouvaient être placées sans l'autorisation du sénat, il faut chercher une interprétation plus conforme à cet usage. Je crois que la plus simple et la meilleure est celle-ci : *Decreto senatûs decurionum* ; c'est-à-dire, dédiée ou placée en vertu d'un décret du sénat des décurions.

Quoi qu'il en soit, ces deux inscriptions sont très-précieuses pour notre métropole ; elles prouvent trois choses : d'abord, qu'à l'instar des anciennes villes grecques et romaines, Vésonne avait ses dieux tutelaires ; ensuite, qu'elle avait un sénat de décurions ; enfin, qu'on lui avait accordé les privilèges de ville augustale.

de large au socle. Du reste, le premier mot de l'inscription nous semble avoir toujours été mal lu. Beauménil, Savaron et les autres savans qui la rapportent, ont pris sans doute pour un I quelque partie d'A. Ainsi, nous croyons qu'il faut lire TVTELAE. AVG.

Ce titre était aussi beau que celui de colonie romaine ; il était même beaucoup plus avantageux pour les villes qui en étaient décorées, en ce qu'il les faisait jouir des prérogatives attachées aux municipales, c'est-à-dire, du droit de se gouverner par elles-mêmes. Au reste, on ne tardera pas à voir que les Romains s'étaient appliqués à embellir Vésonne, autant et peut-être plus que leurs propres colonies.

Je ferai remarquer encore que ces deux monumens, ainsi que le suivant, sont dédiés, non à un empereur romain, ni au génie de la ville, comme beaucoup de monumens de ce genre, mais à l'*augusta Vesunna* elle-même.

Il est peu de ces sortes d'inscriptions antiques qui soient plus célèbres, qu'on ait plus souvent citées et plus diversement lues que les deux dont je viens de parler. Le N.^o 12 n'offre pourtant aucune incertitude. Quant au N.^o 13, la quatrième ligne en est presque indéchiffrable. Scaliger et Pithou (1) y lisent, ainsi que Gruter, d'après eux, SOTTI. L. D. S. D. L'abbé Vénuti (2) y trouve SOTER. L. D. S. D.; l'abbé Le Boeuf (3), SOTÆ. F. DIC.; Beauménil, SOTTID. S, et ainsi des autres.

Cependant, quoique les dernières lettres ne soient pas entières, elles ne présentent aucun équivoque : on y lit très-distinctement L. D. S. D. Toute la difficulté tombe donc sur les premières, qu'on a beaucoup de peine à lire. Il semble, au premier examen, qu'on y reconnaît la leçon de Gruter; mais comment expliquer SOTTI ? d'ailleurs, l'état de dégradation de la pierre (4) ne permet guère de se fixer sur ce commencement de ligne, et il n'est pas impossible d'y trouver SOTÆF; car la double lettre Æ (ET) se rencontre souvent. L'F, il est vrai, ne présente guère ici que la forme d'un I, à côté duquel est un petit trait qui pourrait bien n'être qu'un accident. Quoi qu'il en soit, cette leçon

(1) Ils étaient venus visiter nos antiquités. Voyez Gruter page 105, n.^o 1.

(2) Dissertation sur les anciens monumens de Bordeaux, page 7.

(3) Mémoires de l'Académie des Inscriptions.

(4) Les soldats qui se succédaient aux vieilles casernes, d'où provient cette précieuse inscription, ont beaucoup contribué à la détériorer, ainsi qu'une infinité d'autres monumens que l'on y conservait.

me paraît la meilleure, la seule même à laquelle on puisse donner un sens raisonnable. Ainsi, on aurait : *Soter et filius. Locus datus sententiâ decurionum*, c'est-à-dire, Soter et son fils. Ce lieu a été donné par décret du sénat des décurions.

Savaron a agi d'une manière tout-à-fait despotique. S'étayant d'une autre de nos inscriptions qui appartient à Soter, affranchi de Néron, il change arbitrairement le mot de *Secundus* de celle-ci, en celui de *libertus* qui n'y fut jamais. Au reste, il est probable que *Secundus-Soter* était fils de l'affranchi (*libertus*), et que l'individu désigné par le mot *filius* était son petit-fils. Je parlerai de l'affranchi, lorsque j'en serai au monument qui le regarde.

Je parle de l'affranchi, lorsque j'en serai au monument qui le regarde.

Le bas relief que je vais faire connaître a été trouvé depuis peu au château de Barrière, dans la Cité : il était employé dans la construction (1). C'est le fragment gauche d'un monument plus étendu. On y distingue une panthère assise, et une très-petite partie du vêtement et du bras de celui qui lui donne à manger dans un van, ustensile qui a été inventé par l'ancien Bacchus, et qui lui était consacré. Le côté de ce petit monument est orné de feuilles et de branches de lierre, et les moulures sont sculptées. Au-dessous est le fragment d'inscription que nous allons rapporter.

N.º 14 — Dans la grotte du château de Barrière.

T V T Γ

A

.

.

Ces lettres sont évidemment les initiales des mots TVTELÆ AV-GVSTÆ, suivis sans doute, comme dans les inscriptions précédentes, du nom de la ville, VESVNNÆ, de celui du particulier qui dédie le

(1) Sur l'emplacement d'une tour détruite, au sud-ouest du château, *sur un des bas-reliefs d'un petit-fils.*

*possibilité à découvrir le vrai sens de la brève ligne de cette inscription latine. ne se souvenant
me fallait de l'étudier depuis plusieurs années, il m'en fallait même l'occasion (soit au total, pour
pouvoir mieux le considérer en détail, et y prêter de suite lorsqu'on
je me voyais à des heures les curiosités du musée, il se vint à l'esprit
je lui répondis sur le champ, en accompagnant mon explication de ces mots, maintenant
c'est moi qui ai découvert la vraie lecture de l'inscription, ainsi que ceux qui vous la
font, car à dire (c'est à dire, en grec, d'après eux, tout ceux qui ont lu l'inscription) c'est
l'inscription, car, me suis-je trompé, qui fait sur un seul mot de ces lettres qui en forment trois, il
s'en donne déjà un indice qui fait la lecture ainsi SOT.T.I. L. D. S. D. Soter, *libertus*, *justus*,
locus, datus, sententiâ, decurionum
Le bas relief que je vais faire connaître etc*

monument, et de la formule L. D. S. D. Telle est la seule explication qu'on puisse en donner, vu que la partie gauche de la pierre, qui était la plus intéressante, est précisément celle qui nous manque. Au reste, il serait très-possible qu'elle se découvrit un jour dans le mur que j'ai désigné, ou dans les alentours.

Ce petit monument ne paraît, au premier coup d'œil, présenter d'autre intérêt que celui de donner une troisième inscription, d'une espèce assez rare, il est vrai; mais lorsqu'on examine les ornemens accessoires, lorsqu'on pense à la nature de l'animal qu'on y voit sculpté (1), on peut espérer de parvenir à connaître la divinité à laquelle les Vésoniens avaient confié le soin de veiller au salut et à la prospérité de leur métropole.

En effet, on sait que le lierre et la panthère étaient consacrés à Bacchus l'indien ou l'égyptien, et que ce Bacchus et Osiris n'étaient qu'un seul et même personnage. Maintenant, si l'on se rappelle ce que j'ai dit sur les anciennes relations des Gaulois avec les Egyptiens; si l'on fait attention que Vésonne a eu, dans tous les temps, des liaisons avec la partie des Gaules où ces derniers avaient établi une colonie, devenue depuis phénicienne, carthaginoise, et enfin romaine; si l'on se souvient que le Périgord avait adopté le culte d'Isis et de plusieurs autres divinités de l'Égypte; si, en un mot, l'on approuve les raisons qui me portent à penser que ce fut Taut lui-même qui nous apporta le culte d'Isis, peut-on se refuser à croire qu'au culte d'Isis (la lune) les Pétrocoriens aient joint celui d'Osiris (le soleil), son frère et son époux? D'ailleurs si tous les rapprochemens que nous avons pu faire témoignent que les Vésoniens révéraient Isis, le petit monument qui nous occupe ne prouve pas moins, d'une manière évidente, qu'Osiris était honoré par eux; mais il annonce quelque chose de plus encore, c'est que cet Osiris était un de nos dieux tutélaires.

Ceci, je l'avoue, n'est qu'une conjecture; mais il faut convenir qu'elle ne manque pas de probabilité. En effet, de quelle manière pourrait-on expliquer autrement de semblables attributs, joints à une pareille ins-

(1) Voyez le N.º 1 de la planche XIX.

cription? Quoi qu'il en soit, cette conjecture est plus admissible que celle des auteurs des 16.^e et 17.^e siècles, qui, sans autres fondemens que leurs rêveries, affirment que Vénus était notre divinité tutélaire.

On demandera, sans doute, pourquoi j'attribue ce petit monument au Bacchus égyptien, de préférence à celui des Grecs et des Romains? je répondrai que la panthère, le van, et le lierre sculpté sur les bords du bas relief, conviennent mieux au premier qu'au second, dont l'emblème ordinaire, même chez nous, comme on ne tardera pas à s'en convaincre, est le pampre et les raisins.

Au reste, ce monument n'est pas le seul que nous possédions où l'on trouve du lierre sculpté, comme attribut d'Osiris. Il y a au Musée un bloc de colonne, tenant à sa base, sur lequel on remarque cette plante (1); et ce qui semble changer en réalité ce que je viens de donner comme une simple conjecture, c'est que nous avons également un autre bloc de colonne (2) où l'artiste a sculpté des lapins, des panthères, d'autres animaux symboliques; et que, parmi les Arabes dont ce fût est couvert, l'on voit un groupe de griffons parfaitement conservé, et formant le principal objet de ces divers emblèmes. Or, tout le monde sait que les griffons sont l'attribut d'Osiris, comme les ibis sont celui d'Isis. Osiris était donc révéré chez les Vésoniens, et le petit monument que je viens de faire connaître forme une espèce de preuve qu'il était un de nos dieux tutélaires.(3)

(1) Voy. le N.^o 1 de la planche VIII.

(2) Voyez-en le développement dans la planche VII.



(3) Lorsque ce texte a été écrit l'inscription du N.^o 63 n'avait pas encore été découverte : on se pensa que puisqu'on le croyait établi le temple de Vénus était tutélaire, qui le dit? C'est une preuve que ce culte était tutélaire. Devrait être Osiris.

LIVRE DEUXIÈME.

MONUMENS RELIGIEUX SOUS LES ROMAINS.

SECONDE PARTIE.

TEMPLES DE VÉSONE.

AVANT - PROPOS.

DE tous les édifices qu'élevèrent les anciens, les temples sont, sans contredit, ceux où ils étalèrent le plus de grandeur, de luxe et de magnificence. En effet, les formes qu'ils leur ont affectées, le choix et la richesse des matériaux qu'ils y ont employés, les dépenses en marbres, en métaux, en sculptures et autres ornemens de toute espèce qu'ils y ont prodigués, témoignent assez qu'ils n'épargnaient rien pour ces sortes de monumens.

Cette somptuosité, qui n'était qu'une fastueuse profusion en Italie, devenait une prodigalité politique dans les pays vaincus, où les Romains voulaient substituer leur religion à des opinions théologiques qui auraient pu gêner la marche de leur gouvernement. Aussi verra-t-on qu'à Vésone l'économie ne présida point à leurs entreprises dans ce genre.

Quelques villes de France qui furent moins en butte que la nôtre aux dévastations des barbares, ou qui s'en tirèrent plus heureusement que nous, ont conservé un plus grand nombre de monumens antiques; mais aucune, à coup sûr, ne peut fournir la preuve d'avoir possédé autant d'édifices publics ou particuliers, et surtout de plus riches temples. On pourra s'en convaincre dans le cours de cet Ouvrage.

Au reste, Vésone a été si fort bouleversée, qu'à l'exception de trois ou quatre de ces temples, la position de tous les autres est absolument inconnue. On peut cependant prouver, par des inscriptions ou par des fragmens d'architecture, et surtout de sculpture, qu'elle en comptait plus de douze dans son enceinte ^{ou plusieurs autres} ~~en~~ fort près de ses murs.



MONUMENS RELIGIEUX

SOUS

LES ROMAINS.

RECHERCHES

SUR LES DIFFÉRENS TEMPLES DE VÉSONE.

CHAPITRE PREMIER.

Temple élevé à Rome et Auguste. — Inductions au sujet de ce Temple.

COMMENÇONS par le temple que les Vésoniens avaient consacré à Rome et Auguste. Nous avons quatre inscriptions qui ont rapport à l'apothéose de l'empereur. J'en ai déjà fait connaître une, en parlant de Télonius; voici les trois autres :

N.º 13. — *Au Musée.*

∴∴ VMIN. AVG.

.....
.....

N.º 16 — Dans la grotte du château de Barrière.

.....[†] AVG.

N.º 17. — Au Musée.

..... ORLO
 ANAMIO. 7.
 G. VIII. AT

Aucune de ces inscriptions n'est entière ; mais elles suffisent pour témoigner que les Vésoniens ont honoré Auguste d'un culte particulier ; et le petit fragment du N.º 17, qui maintenant est presque effacé, mais que Beauménil a vu mieux conservé (1), pourrait, en outre, attester que nous avons un temple dédié à Auguste.

En effet, il paraît que le personnage dont il est question dans ce fragment était un de nos prêtres augustaux, et tenait le huitième rang dans leur collège. L'abréviation AVG. (*Augustalis*), de la troisième ligne, et le nombre VIII qui la suit, ne semblent guère laisser de doute à ce sujet. Or, si nous avons un collège de prêtres augustaux, nous avons un temple dédié à Rome et à Auguste.

(1) On y lisait encore :

..... ORLO
 ANAMIO
 AVG. VIII. AT

Au-dessus de l'inscription est un reste de sculpture, j'avoue qu'il est très possible que cette
 descriptions n'est point augustale, mais peut-être militaire. au surplus le nombre de celles-
 o'édées au génie d'Auguste sans donner lieu que les Vésoniens aient été dédiés à un temple à
 auguste à l'inscription n.º 17 me paraît seul en faveur le témoignage.

Mais, ne peut-on pas tirer une autre conséquence de toutes ces inscriptions ? On sait qu'environ dix ans avant notre ère, soixante peuples des Gaules se réunirent, par députés, à Lyon, pour élever, à frais communs, un autel à Rome et Auguste. Le type de cet autel se rencontre très-fréquemment sur les médailles d'Auguste, de Tibère, etc. On sait aussi que chacun de ces principaux peuples entretenait un prêtre dans cette ville, et y envoyait tous les ans une députation pour célébrer la fête du nouveau dieu. Or, nos inscriptions ne nous fournissent-elles pas la preuve que les Pétrocoriens étaient du nombre de ces soixante peuples ?

Puisque nous en sommes à ce fameux autel de Lyon, cherchons à expliquer pourquoi les médailles auxquelles il a servi de type sont en si grand nombre dans les Gaules.

On doit présumer que les principales villes gauloises avaient conservé ou obtenu le droit de battre monnaie, et que, pour prouver à Auguste qu'elles lui étaient parfaitement soumises, elles prirent pour symbole cet autel, qui retraçait un culte commun à une grande partie de la nation (1). Si l'on adopte ma conjecture, ce grand nombre de médailles avec même revers n'aura plus rien d'étonnant, et l'on concevra pourquoi des villes jadis très-importantes, pourquoi de florissantes colonies ne semblent avoir eu aucune monnaie particulière, tandis que des villes inférieures jouissaient du droit d'en frapper. En effet, n'étant point comprises dans le nombre des soixante peuples, ces villes avaient pu, elles avaient dû peut-être choisir un type distinct.

Au reste, on a vu que Vésonne, ainsi que les Pétrocoriens réunis à elle, frappait des monnaies gauloises autonomes ; et l'on verra, dans la suite, que ce privilège se maintint après la conquête ; qu'il ne fut aboli ni par les Goths ni par les Francs, et que nos pères en jouissaient encore dans les temps de la féodalité.

(1) Je serais porté à croire que les soixante peuples gaulois qui avaient élevé l'autel de Lyon étaient ceux dont les villes capitales avaient obtenu, ou obtinrent, par ce fait, le titre d'*Augusta*, qu'il ne faut peut-être pas confondre avec le nom d'Auguste, réuni à celui d'une ville, comme dans *Augustoritum*, *Augustomagum*, etc. Dans le premier cas, le mot *Augusta* doit précéder le nom et rester entier, comme dans *Augusta-Rauracorum*, *Augusta-Vienna*, *Augusta Vésona*, etc.

CHAPITRE II.

Temples d'Osiris, de Bacchus, de Neptune, de Vénus, de Junon, etc. — Temple dans l'enceinte de la nouvelle ville. — Temple près du Camp-de-César, ~~est~~ temple d'Apollon, coléolite = ravine, temple paathion, etc.

VÉSONE, comme nous l'avons déjà dit, fut tellement bouleversée par les barbares, qu'on ne sait plus aujourd'hui où étaient la plupart de ses édifices antiques. C'est ainsi que nous ne pouvons assigner la place de nos temples d'Osiris, de Bacchus, de Neptune, de Vénus, etc., quoique nous possédions, au Musée ou ailleurs, des preuves non équivoques de leur ancienne existence.

En effet, tous ceux qui ont étudié l'antiquité et qui en connaissent les usages, savent que, moins inconséquens que les modernes, les anciens ne se permirent jamais, soit en sculpture, soit en dessin, soit en architecture, de faire rien d'inutile, et sans un but déterminé; que, dans les symboles, dans les allégories, et surtout dans les attributs, ils suivaient toujours les convenances les plus exactes, et ne plaçaient jamais dans les monumens d'une divinité les emblèmes affectés à une autre divinité quelconque.

Ce principe est incontestable : il doit être regardé comme un axiome ; et alors il est impossible de ne pas reconnaître que notre ville renfermait un temple consacré à Bacchus. On rencontre, en effet, sur le sol de l'ancienne ville, beaucoup de débris d'édifices, ornés de pampre et de raisins ; soit des portions de frises, employées dans des constructions, soit des fûts de colonnes ou des fragmens de chapiteaux, dispersés çà et là. La nature et le caprice ont tour-à-tour guidé la main du sculpteur. Tantôt le pampre est placé d'une manière simple et sans

art (1), tantôt il est disposé en rinceaux (2) ou en contours singuliers (3); quelquefois des génies, mollement balancés parmi les feuillages, y jouent d'une manière agréable (4). Comment ne reconnaîtrait-on pas dans ces divers ornemens les attributs du dieu des vendanges, du Bacchus des Grecs et des Romains ?

Mais j'ai déjà prévenu qu'il existait deux blocs de colonnes, dont les emblèmes sont tout différens : la panthère, le lierre et les griffons les distinguent (5). Or, ne sait-on pas que ce sont les attributs particuliers du Bacchus égyptien, c'est-à-dire, d'Osiris ?

Il me paraît donc certain qu'au culte d'Isis, Vésonne et les Pétrocoriens avaient joint celui d'Osiris; et si l'on approuve ce que j'ai dit au commencement de cet Ouvrage, on ne doutera plus que notre métropole et son peuple n'aient adopté ces deux cultes en même temps, et dès la plus haute antiquité gauloise.

Ces restes d'architecture me semblent donc prouver que nous avons des temples consacrés à Osiris et à Bacchus; mais malgré la profusion et la richesse des ornemens sculptés sur leurs colonnes, ils n'étaient ni aussi magnifiques, ni aussi somptueux que celui de Neptune.

Nous conservons au Musée la partie supérieure d'une corniche d'entablement du temple dédié à cette divinité (6). Les proportions de sa cymaise et de ses modillons annoncent que l'édifice devait avoir de

(1) Voyez un débris de frise employé dans un mur du château de Barrière, ^{dans son intérieur.}
Voyez aussi le N.º 3 de la planche VIII. Cette portion de fût de colonne, parfaitement conservée, et qui a servi de pierre à huile, est au Musée. On trouve un fragment à peu près semblable, mais plus détérioré, dans le jardin de MM. Vidal, à la Cité.

Voyez enfin une portion de chapiteau corinthien, dans le jardin de M. Chambon.

(2) Voyez le N.º 6 de la planche VIII. Ce bloc provient d'un jardin situé sur la route d'Angoulême. Il est au Musée.

(3) Voyez certains fragmens de décoration dans le jardin de M. Chambon et au château de Barrière, où l'on trouve aussi une immense quantité de débris de toute espèce.

(4) Voyez deux morceaux de frise dans le jardin de M. Gueydon, près de l'église cathédrale de la Cité.

(5) Voyez le N.º 1 de la planche VIII.

Voyez aussi la planche VI. C'est un bloc de colonne développé.

(6) Voyez le N.º 1 de la planche XXI.

60 à 70 pieds d'élévation totale. Les coquillages et les plantes marines qui y sont sculptés ne laissent aucun doute sur la destination de ce temple : ils indiquent d'une manière positive qu'il était consacré au dieu des mers.

Nous possédons également un chapiteau (1), orné de coquillages et de dauphins : il provient, sans doute, de l'intérieur du même temple. Son fût est orné de joncs et de plantes marines, parmi lesquels sont sculptées de jolies petites figures, dont on ne voit que le haut du corps. Le bloc de dessous contenait sans doute la partie inférieure de ces tritons.

Nous avons aussi un fragment de chapiteau-pilastre en marbre blanc, qui semble avoir fait partie de la décoration de l'édifice (2).

Enfin, M. Beauménil a dessiné, en 1763, un autre morceau qui ne laissait aucun doute sur sa destination : c'était un bloc de colonne, de 7 pieds 8 à 10 pouces de haut sur quatre pieds de diamètre, tout orné de coquillages et de plantes marines (3); mais il était en très-beau marbre blanc : c'était assez pour hâter sa destruction (4). On ne peut douter que les autres colonnes de l'extérieur du temple ne fussent de la même matière, et le fragment de chapiteau-pilastre corinthien qu'on voit au Musée en provient sans doute également.

Beauménil est si étonné des fortes proportions et de la beauté des sculptures du bloc dont nous venons de parler, qu'il le regarde comme ayant fait partie d'un monument isolé, que, dans son admiration, il compare à la colonne trajane. Mais il est dans l'erreur : un diamètre

(1) Il était dans une tour massive du jardin de M. Chambon. Cette tour, dont le propriétaire a enlevé tous les matériaux, a fourni un nombre immense de fûts de colonnes, de chapiteaux, de corniches, d'architraves, de frises et d'autres ornemens d'architecture. La planche XVIII, en fait voir l'arrachement tel qu'il existe encore. Voyez, pour le chapiteau, le N.º 2 de la planche VII.

(2) Il est au Musée.

(3) Voyez le N.º 7 de la planche VII. Ce bloc était aux vieilles casernes. J'ai une idée confuse de l'y avoir vu jadis.

(4) On l'a refendu pour faire des dessus de meubles, dans différentes maisons de la ville.

de 4 pieds ne peut convenir à une colonne triomphale. Au reste, les ornemens étrangers appliqués sur ce beau fragment sont une preuve de la décadence de l'art, et témoignent que le temple de Neptune, de même que ceux d'Osiris, de Bacchus, etc., n'a pas été construit dans le beau siècle de l'architecture. La fondation de ces divers édifices, ou du moins leur restauration, ne peut remonter plus haut que le règne de Didius-Julianus.

L'existence à Vésonne d'un temple consacré à Junon, n'est pas aussi certaine; il ne nous en reste d'autre preuve qu'une fort belle tête de la déesse (1). Le corps a été détruit pendant la révolution, ou peut-être est-il à jamais enfoui dans les fondemens de quelque nouvelle bâtisse. Je me souviens d'avoir vu la statue entière. Elle était dans un couvent de religieuses; on l'avait revêtue comme une Sainte-Vierge. Au reste, elle n'était qu'en pierre, et il serait possible que les Vésoniens n'eussent érigé qu'un simple autel à Junon. Cependant, comme le couvent des Jacobins, où la statue fut trouvée, a été bâti sur l'emplacement de l'ancien palais des gouverneurs de la province, il semble que l'importance du lieu conduirait à penser que la reine des cieux, l'épouse de Jupiter, pouvait y avoir un véritable temple (2).

Nos pères paraissent également avoir dédié un temple à Vénus. Nous avons sur son existence des témoignages qui ne me semblent point équivoques; car non-seulement la tradition s'en est perpétuée jusqu'à nous, mais il est certain qu'en creusant, il y a une soixantaine d'années, les fondemens d'une sacristie qu'on voulait ajouter à l'église des Dames de la Visitation (3), on découvrit une superbe statue de cette divinité. Elle était en marbre blanc, et d'une proportion plus forte que nature (4).

Sa nudité et l'affluence des curieux qui venaient admirer ses belles

(1) Elle est au Musée. (Voy. le N.º 4 de la planche V.) Je la retrouvai dans la maçonnerie d'un mur de clôture, près du couvent des Jacobins.

(2) Il paraît que toute la statue avait été dorée. Il subsiste même encore quelques traces de la dorure. *Le couvent des Jacobins a été acquis depuis par les Religieuses de St. Ursule.*

(3) Il ne faut pas confondre ce couvent de la Cité avec la nouvelle communauté de la ville.

(4) Elle avait 7½ pieds de hauteur.

formes, scandalisèrent le directeur du couvent (1). Aidé de toutes les religieuses, il brisa la déesse en si petits morceaux, qu'une personne (2) moins scrupuleuse et plus instruite ne put en sauver qu'une main mutilée. Elle existe (3), et on ne peut douter, d'après ce fragment, que notre Vénus ne fût en marbre de Paros.

Quelques-uns de nos vieillards peuvent avoir été du nombre des curieux, et avoir vu la statue encore entière. Beauménil, qui vint ici peu de temps après sa destruction, parle avec amertume de cette perte irréparable.

Pour lui donner une idée de ce précieux monument, un particulier eut la complaisance de poser un de ses enfans dans l'attitude de la déesse. D'après les expressions de Beauménil, d'après ce que j'ai entendu dire moi-même, on ne saurait trop regretter une statue dont les formes et le dessin étaient si parfaits, que, mieux peut-être que celle d'Arles, notre Vénus aurait mérité d'être placée à côté de celles de Florence et du capitole.

Une fatalité désastreuse semble attachée à nos monumens antiques; il ne se fait guère de nouvelles constructions, sans que l'ignorance ou l'apathie n'y emploie quelques morceaux précieux de nos antiquités; et si le faux zèle se réunit à cette insouciance, les arts ne tarderont pas à être privés des objets qui les ont fait revivre et qui les entretiennent.

Je ne saurais trop m'élever contre cette fureur, contre cette rage destructive, et trop répéter aux ames timorées, que ces objets, fussent-ils indécens, perdent, comme monumens antiques, toute leur obscénité, et ne nuisent ni aux bonnes mœurs, ni à la religion. Ils sont, au contraire, une preuve de la différence excessive qu'il y a entre la morale pure et divine de l'évangile, et les absurdités licencieuses du

(1) L'abbé Coignet.

(2) M. de Cablanc, qui existait alors.

(3) Je conserve précieusement cette main, seule preuve de l'existence de la statue (Voyez le N.º 3 de la planche VII.) La courbure du poignet conduit à croire qu'elle avait l'attitude de la Vénus pudique. mon cabinet ayant été dissipé par la révolution, j'ai confié ce monument, et plusieurs autres que j'avais réunis, à mon ami M. de Cablanc, dont la collection est considérable et qui est un des plus nombreux et des plus savants en monumens grecs; au dernier jour de son existence (juillet 1830) on y en a plus de 10000, en bois ou frag. marb. etc.

paganisme. Si les religieuses de la Visitation avaient agi envers cette statue de Vénus comme firent celles de la communauté de Sainte-Ursule, pour la statue de Junon, elles auraient mérité la reconnaissance des artistes et de tous les gens instruits.

Cette statue, que ses charmes ne purent préserver d'un anéantissement total, cette belle Vénus, n'était pas à coup sûr exposée aux regards des profanes. Sa nudité, cause première de sa perte, était certainement cachée dans un sanctuaire, et la beauté de sa sculpture, le prix excessif de sa matière, sont un garant presque assuré que Vénus avait un temple chez nous. La tradition constante du pays confirme cette conjecture.

Il existait un temple dans l'enceinte même de la ville actuelle, dont l'emplacement se trouve compris dans celui de l'antique Vésone. Tout le monde a pu voir l'église de Saint-Silain, qui fut abattue dans la révolution, et dont le sol, relevé en terrasse, sert maintenant de promenade publique. On doit se rappeler qu'elle avait la forme des temples antiques, celle d'un parallélogramme rectangle : le local conserve même cette forme en grande partie. Or, nous pouvons prouver que cette église avait été bâtie sur les ruines et avec les matériaux d'un ancien monument. En effet, les personnes instruites qui suivirent sa démolition, assurent que, lorsqu'on fut parvenu aux fondemens, on y découvrit des restes antiques; et à mon retour, en 1801, je trouvai encore sur la place un grand nombre de blocs de pilastres et de colonnes, ainsi qu'une infinité d'autres débris faciles à reconnaître, soit au travail, soit aux coches que les anciens taillaient dans leurs grosses pierres, pour pouvoir les enlever avec des mains de fer, et les mettre en place par le moyen des machines (2).

Les pierres antiques qu'on a enlevées des ruines de Saint-Silain ne sont pas les seules preuves que cette église avait remplacé un tem-

(1) On en a fait depuis une vaste place.

(2) Ces coches font reconnaître partout les matériaux de nos monumens romains. L'église des jésuites, abattue en 1812, en était presque toute composée. Il fallait que Vésone eût un bien grand nombre d'édifices antiques, pour que leurs débris aient pu, pendant près de quinze cents ans, fournir à presque toutes les constructions.

ple: plusieurs blocs de colonnes et un de leurs chapiteaux corinthiens étaient encore dans le voisinage; ils servaient de piliers à la charpente des vieilles boucheries (1).

On doit se rappeler aussi que des deux côtés de la porte (2) où commence la rue Hiéras, qui aboutit à la place de Saint-Silain, on voyait, avant la révolution, des restes de constructions antiques, faciles à distinguer, et parfaitement conformes à ce que les Romains nous ont laissé (3). On y a retrouvé depuis un chapiteau corinthien avec plusieurs autres débris antiques (4). Le nom même de la rue pourrait contribuer à prouver l'existence du temple dont il vient d'être question.

Si, lors de la démolition de l'église de Saint-Silain, des personnes plus instruites eussent visité de temps en temps les travaux, nous posséderions peut-être aujourd'hui quelques inscriptions, quelques attributs qui nous indiqueraient à quelle divinité ce temple avait été consacré; mais tous les matériaux furent enlevés et détruits (5). Je ne puis donc que constater l'existence du monument, sans qu'il me soit possible de dire quelle était sa destination. Seulement je puis assurer, d'après les fragmens que j'ai vus sur la place, et d'après les blocs de colonnes qui ~~sont~~ ^{restent} encore ~~substantiels~~, que ce temple avait été bâti dans le bon temps de l'art, et qu'il datait du haut empire.

Il nous paraît également certain qu'il a existé un temple sur l'emplacement du cimetière actuel de la ville de Périgueux. On y trouve

(1) Ce local, où l'on voyait les restes d'un fort ancien cloître, ayant été vendu, M. Chambon a acquis les blocs et le chapiteau dont nous venons de parler: il les a relevés dans son jardin de la Cité.

(2) Il y a toujours eu une porte à l'extrémité de la rue Hiéras. Dans les derniers temps, elle avait pris le nom de *Porte-de-Mouchy*, ou bien *refai)ant à Mouchy*.

(3) Ces constructions étaient en très-grosses pierres.

(4) Cette découverte a été faite, en 1806, dans les caves de la maison qui est à droite, en sortant de la ville. Le chapiteau est au Musée; ses proportions sont parfaites, et il est sculpté avec beaucoup de grâce.

(5) Tous les matériaux qu'on en avait extraits ont été enlevés; mais comme la fouille n'est pas arrivée au sol antique, on peut, quand on voudra, en découvrir d'autres en bien plus grand nombre.

Il est certain, en se passant de la porte, dans le jardin de M. Chambon, que l'on a trouvé un temple en pierre, avec un chapiteau corinthien, et un bloc de colonne, qui sont restés en place. On a aussi vu, dans le jardin, un bloc de colonne, qui est resté en place. On a aussi vu, dans le jardin, un bloc de colonne, qui est resté en place. On a aussi vu, dans le jardin, un bloc de colonne, qui est resté en place.

quantité de débris, et nous conservons deux blocs de colonnes qui en proviennent (1). Le cimetière lui-même date d'une époque fort reculée. On y voyait encore, il y a peu de temps, une très-vieille chapelle, sous l'invocation de *Saint-Pierre-l'Ancien*: c'était là que l'évêque prenait possession de son diocèse.

J'ai aussi de fortes raisons de croire qu'il a existé un autre temple sur l'emplacement de l'église du faubourg Saint-Georges (2).

Au reste, l'enceinte de la ville antique n'était pas le seul point où les Romains eussent érigé des temples. Avant la révolution, on voyait encore, près du château de Beaufort, paroisse de Coulouniers (3), un grand amas de colonnes, d'entablemens (4) et d'autres morceaux d'architecture. L'amoncellement de ces restes, la manière dont s'était effectuée leur chute, enfin, leur ensemble, prouvaient évidemment qu'ils avaient appartenu à un temple, et l'on pouvait aisément se convaincre que ce temple était antique, si l'on examinait avec soin ces débris.

Sans doute ce sont ces mêmes colonnes qui ont donné à la paroisse le nom de *Coulouniers*. Quoi qu'il en soit, il me paraît vraisemblable que le temple dont il s'agit avait été élevé pour l'usage du camp romain qui était dans le voisinage (5); mais je ne pus voir, dans les restes de l'édifice, aucun emblème, aucune inscription qui indiquât à quelle divinité il était consacré. Tout ce que je puis dire maintenant, c'est que son architecture était très-soignée, et que les proportions de ses colonnes lisses me firent croire qu'il était d'ordre dorique, et qu'il remontait à une très-haute antiquité (6).

(1 bis) ~~Un est au Musée, l'autre au jardin de M. Chambon. Ces blocs sont sculptés d'ornemens très en relief; mais les tambours ayant fort peu de hauteur, les décorations n'ont pas assez de continuité pour qu'il soit facile d'en deviner l'intention.~~

(1) L'un est au Musée, l'autre au jardin de M. Chambon. Ces blocs sont sculptés d'ornemens très en relief; mais les tambours ayant fort peu de hauteur, les décorations n'ont pas assez de continuité pour qu'il soit facile d'en deviner l'intention.

(2) Cette église est devenue une maison particulière. On a souvent trouvé à l'entour des sépultures véritablement antiques; ~~entre autres, auprès de la fontaine qui se trouve au lieu dit "les Poirées".~~

(3) Je les examinai en 1786.

(4) Ces colonnes ont de 15 à 20 pouces de diamètre.

(5) Ce qui pourrait appuyer cette conjecture, c'est qu'il paraît que ce temple formait une rotonde soutenue par des colonnes. Or, cette disposition laissait aux soldats romains la facilité de participer en corps aux cérémonies religieuses.

(6) M. Jouannet et moi nous sommes allés, en 1809, à la recherche de ce monument. II

*frs les anciens restes de ce temple
un bloc de colonne sur le fut de quelq
sans représenter y divinité bien distincte
est un fragment que nous avons vu
un des temples que l'on reconnoît par
particulier: les débris sculptés au
bas de ce fut sont 1° Jupiter 2° Mars
3° Bacchus 4° Vénus 5° Apollon -
6° Bacchus - 7° Vénus.*

(47)

CHAPITRE III.

Temples de Jupiter et de Mars.

IL ne reste plus aucuns vestiges de nos temples de Jupiter et de Mars, et l'on ignorerait qu'ils eussent existé, si les anciennes légendes n'en faisaient mention. Mais ces vieilles chroniques suppléent heureusement au défaut ou à l'incertitude des monumens, et elles sont un témoignage que nous avons des temples consacrés à ces deux divinités. Voici le passage qui le constate :

« *Sanctus Clarus in Aquitaniam proficiscens , Petrocoriorum urbem adiit . . . delubra eversit , sacrificulos qui Jovis et Martis execrabilem cultum exercebant , alter Helias , zelator divinæ graciæ , de medio sustulit.* » (ACTA SANCTORUM, A BOLL., tom. 1, pag. 7 et 8, Antwerp. 1695) (1).

« Saint-Clair . . . partant pour l'Aquitaine , vint dans la capitale des Pétrororiens . . . ; il détruisit les temples des idoles , et , comme un autre Hélie , plein de zèle pour la foi divine , il mit à mort les prêtres qui exerçaient l'horrible culte de Jupiter et de Mars. »

Nous ne savons pas où était placé ce temple de Jupiter dont parle la légende. Si les blocs de colonnes dont les fûts sont sculptés de feuilles alternativement galbées et refendues (2) appartiennent à ce monument ,

nous a été prouvé qu'on en avait enlevé tous les débris dans la révolution , mais nous en avons trouvé quelques restes dans les environs. Des blocs de ces colonnes sont entrés dans la construction de quelques granges et de quelques habitations voisines. Il en existe encore un dans le jardin du château.

(1) On peut aussi consulter là-dessus l'*État de l'église du Périgord*, par le père Dupuy , ré-collet , édition in-4.^o , tom. 1.^{er} , pag. 60. Périgueux , Dalvy , 1629.

(2) Ces feuilles sont placées sur la colonne , en forme d'écaillés de poissons.

il doit avoir été d'une vaste étendue et d'une grande magnificence. On trouve de ces blocs ou de leurs fragmens partout dans la Cité et ailleurs (1). N'ayant pas encore découvert de débris qui annoncent positivement avoir fait partie de ce temple, je ne puis en rien dire de plus.

Il n'en est pas ainsi de celui de Mars. Ce passage d'une autre légende va déterminer invariablement sa position :

« *Martis templum, vanis suis idolis spoliatum . . . protomartyris Stephani cultui cessit. Hoc in templo Fronto cathedram fixit.* » (GALL. ECCLES. HIST., tom. 2, c. 13, fol. 25 — 52, à Boschetto, Parisiis, 1656).

« Le temple de Mars, dépouillé de ses vaines idoles . . . fut consacré au culte de Saint-Etienne, premier martyr. C'est dans ce temple que Fronto (Saint-Front) ~~fit~~ sa cathédrale ~~et~~ chaire. »

On trouve rarement dans les légendaires des détails aussi clairs, aussi précis que ceux qu'ils nous ont laissés sur les deux temples en question, et principalement sur le dernier.

On ne peut donc révoquer en doute que l'église de Saint-Etienne n'ait été construite sur les ruines du temple de Mars; car elle est encore et a toujours été sous l'invocation du même Saint, à la même place que notre premier évêque lui avait choisie; et ce n'est que depuis environ cent vingt ans qu'elle n'est plus cathédrale. On doit même remarquer que, quoique souvent rebâtie, elle offre pourtant encore le plan antique, c'est-à-dire, qu'elle conserve la forme du parallélogramme rectangle; seulement ses proportions sont plus fortes que celles des temples antiques ordinaires: en effet, elle a 67 pieds de large, et offrait une longueur de plus de 200 pieds avant que la partie de l'ouest eût été détruite (2).

(1) Nous avons au Musée un de ces blocs qui est bien conservé: il a long-temps servi de pierre à eau dans le jardin de la Grande-Mission. Un autre bloc, qui a 3 pieds 4 pouces de diamètre, sert, depuis plusieurs siècles, de margelle au puits romain de la Cité. (Voy. le N.º 14 de la planche VIII.)

(2) L'église actuelle et la partie détruite formaient un parallélogramme d'environ 215 pieds de long, non compris le clocher; mais le côté de l'est, construit dans le commencement du 12.º siècle, pourrait être resté du plan antique.

Ce temple dut être le plus grand de tous ceux que les Romains élevèrent à Vésone; et si l'on considère que c'était ordinairement la *cella* de ces sortes d'édifices qui servait d'église ou de fondement aux reconstructions des premières basiliques chrétiennes, il faudra en conclure que notre temple de Mars fut un des plus vastes de toutes les Gaules. En effet, si l'on ajoute aux proportions données celles du péristyle, en supposant même que ce péristyle ne fût que périptère, c'est-à-dire, composé d'un seul rang de colonnes, on trouvera que la largeur totale du temple devait être de plus de 100 pieds. Nous allons voir que sa somptuosité répondait à sa grandeur.

Cette cathédrale de la Cité, consacrée au premier martyr chrétien, ne conserve plus aucunes traces des constructions antiques : les légendes citées, et le parallélogramme rectangle de son plan, sont les seuls témoignages qui nous restent de son antiquité. Mais lorsque, en 1805, l'acquéreur (1) de la partie ruinée de cette cathédrale voulut creuser l'emplacement pour en extraire des pierres de taille et y former un jardin, quoiqu'il ne poussât pas ses fouilles jusqu'au sol du temple, il fit cependant sortir de terre une énorme quantité de matériaux et d'ornemens antiques, parmi lesquels se trouvèrent beaucoup de fragmens de colonnes de marbre et de granit.

Ces marbres, dont on conserve plusieurs morceaux au Musée, n'étaient point destinés à servir de placage, puisqu'ils ont une très-forte épaisseur; ce sont des débris de colonnes, sur lesquels on remarque quelques restes de contours. Quant au granit, on en a trouvé des masses considérables.

J'ai examiné avec soin tous les fragmens qu'on a découverts dans ces fouilles, et bien qu'ils fussent en grand nombre, je n'ai pu y reconnaître que deux espèces de marbre; l'une d'un beau rouge foncé, mêlé de petites veines blanches et de taches gros vert; l'autre d'un rouge moins beau et moins foncé, mêlé de taches brunes. Le granit est aussi d'un beau rouge sombre, tacheté de mouches brunes et blanchâtres.

(1) M. Bardon, *des. p. m.*

On ne peut déterminer quel était le diamètre des colonnes de granit : tout ce qu'on peut en dire, d'après les gros fragmens qu'on a retrouvés, c'est qu'il devait être très-fort. Les fragmens de marbre nous offrent quelque chose de plus certain : leurs courbures nous donnent des colonnes de deux espèces ; les unes devaient avoir deux forts pieds de diamètre, les autres quelques pouces de moins.

Ce temple de Mars était défendu par une enceinte vaste et fortifiée, ornée d'un péristyle dans tout son pourtour intérieur (1), et décorée de beaux ornemens d'architecture. Je donnerai, dans la suite, la description de ce portique (2), dont l'ensemble existe encore. Je me contenterai de faire remarquer ici, que, dans nos inscriptions, on ne trouve désigné, le principal monument de cette enceinte, que par le mot de *Templum* ; c'est-à-dire, le temple par excellence, ce qui est un témoignage de sa magnificence et de sa grandeur. Ainsi, qu'on ne soit plus étonné des riches matériaux qu'on a retirés de ses ruines. D'ailleurs, que ne devait-on pas au dieu Mars, dans un pays où les vertus guerrières furent toujours regardées comme le premier devoir?

J'ai donné la position du temple de Mars ; j'ai indiqué le genre d'enceinte qui l'entourait ; j'ai fait connaître son plan et ses proportions ; qu'on me permette maintenant de hasarder quelques conjectures sur la manière dont je pense qu'il était décoré. J'ose espérer que les antiquaires qui ont quelques notions d'architecture, trouveront mon idée de restauration, si non vraie, du moins vraisemblable.

Un parallélogramme rectangle, entouré d'une colonnade de granit rouge, formant deux porches couronnés de frontons, l'un au couchant, où a été la principale porte d'entrée de l'église chrétienne ; l'autre au levant, où était celle de l'édifice païen ; tel est l'ensemble que je suppose au temple de Mars. Je me persuade ensuite que l'intérieur de l'édifice était décoré de deux ordres placés l'un sur l'autre, et formant trois galeries dans toute la longueur du monument ; que la plus large, celle du milieu, était découverte ; que les deux autres étaient

(1) Nous possédons l'inscription (~~N. 92~~) qui parle de ce péristyle.

(2) Voyez le livre destiné à faire connaître nos monumens militaires sous les Romains.

abritées par le toit que portait l'ordre le plus élevé; enfin, que les colonnes des deux ordres étaient faites des deux espèces de marbre que j'ai décrites, et dont les fragmens nous offrent des proportions qui se trouvent si bien assorties à cette ordonnance.

Le temple de Mars était donc du genre de ceux que les Grecs nommaient hypèthres, et il nous donne lieu d'admirer la sagacité de l'architecte, en ce que les marbres et les granits qui y furent employés sont de la couleur convenable au dieu des batailles. Quant à l'espace laissé sans toiture au milieu du temple, nous en donnerons dans peu un autre exemple encore plus frappant, et nous en expliquerons le motif.

Nous terminerons ce que nous avons à dire du temple de Mars, en remarquant que les colonnes qui en proviennent sont lisses, ce qui annonce qu'il a été élevé dans le meilleur temps de l'architecture. D'ailleurs, Saint-Front qui en fit sa cathédrale, paraît, ainsi qu'on le verra dans la suite, avoir existé dans ^{les premiers siècles} le second siècle: on doit donc nécessairement en conclure que l'édifice fut construit dans le premier; et les détails que j'ai donnés me le font regarder comme un des plus anciens monumens que les Romains nous aient laissés.

CHAPITRE IV.

Temple vulgairement appelé la TOUR-DE-VÉSONE. Description de ce Temple (1).

LA Tour-de-Vésone est peut-être un des plus intéressans, un des plus curieux monumens que les Romains aient élevés. Il est au midi de ce qu'on nomme la Cité. Sa forme ronde, sa capacité, sa cons-

(1) La planche III en offre deux aspects; mais aucun d'eux ne donne exactement les détails de cet édifice.

truction, son imposante majesté, tout, en un mot, prouve que c'était un temple; mais rien ne dit, aux personnes qui n'ont aucunes notions d'antiquités et d'architecture, à quel dieu il était consacré.

Nous ne voyons plus de ce temple que la *cella*, dont le diamètre intérieur est de 55 pieds 5 pouces. Elle est construite en petites pierres d'environ 4 pouces de haut, sur 5 pouces ou 5 pouces et demi de large, et qui se terminent presque en pointe. La base de ces petites pyramides tronquées forme les deux paremens du mur; l'intervalle est rempli de mortier et de pierres brutes assez régulièrement placées par assises (1).

Une brèche de 27 pieds 8 pouces de large, peu régulière, bien qu'elle soit verticale dans son ensemble, ouvre l'édifice dans toute sa hauteur vers le levant. Deux pierres énormes sont encore suspendues sur les côtés. D'autres blocs ont laissé çà et là leur empreinte.

Le mur a 5 pieds 5 pouces d'épaisseur; il est traversé, à 12 pieds du sol actuel, par 25 pierres carrées, qui, placées à des intervalles égaux, suivent horizontalement son pourtour. Ces pierres, de 26 pouces de haut, sur 20 pouces de large, n'ont aucune saillie sur le parement de l'extérieur, et se prolongent jusqu'à un pied et demi sur celui de l'intérieur. Elles paraissent même avoir été plus saillantes; mais, soit par l'effet de la main de l'homme ou de la rigueur des hivers, tout ce qui se trouve hors du mur, est considérablement détérioré, et finira bientôt par disparaître entièrement (2).

A 31 pieds au-dessus des grosses pierres est un cordon de deux briques, qui suit horizontalement tout ce qui reste de la circonférence du temple.

Immédiatement au-dessus de ce cordon, sont percés, à des distances parfaitement égales, des trous d'environ 16 pouces de haut, sur 13

(1) J'ai parlé de ce procédé des anciens dans l'ouvrage intitulé : *L'Architecture soumise au principe de la nature et des arts*, ou *Essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique*. Voyez le chapitre de la construction.

(2) Déjà quelques-unes de ces pierres ont été brisées jusque dans le massif du mur.

pouces de large; ils ne paraissent qu'à l'extérieur du monument, et s'enfoncent de 22 pouces dans l'épaisseur du mur. Une large et forte brique les recouvre; de petites briques, posées les unes sur les autres, en forment les côtés. Le dessus de leur ouverture est consolidé par de petits cintres encastrés dans la maçonnerie : leurs voussoirs sont faits de pierres et de briques placées alternativement. Un autre petit cintre, formé d'un seul rang de briques posées à plat, encadre les voussoirs.

Ces trous, fort régulièrement espacés, sont au nombre de 25. Ils parcourent à peu près les trois quarts de la circonférence de l'édifice, et viennent s'arrêter, au nord-est et au sud-est, à des massifs de pierres et de briques, qui prennent leur naissance à cette hauteur, et offrent tous les caractères d'une restauration : on distingue même les traces de cette restauration jusqu'au bas de l'édifice. Ainsi, ce monument fut souvent la proie des fureurs de l'homme, dès le premier siècle de sa construction (1).

Un second cordon de briques, semblable au premier, en est distant de 12 pieds 10 pouces : il règle la hauteur de 9 massifs de briques, placés au-dessous, à des intervalles égaux. Ces massifs, qui ne sont séparés du cordon que par un seul rang de petites pierres, et qui ne se montrent que dans l'intérieur du monument, ont environ 3 pieds 4 pouces de haut, sur 4 pieds 3 pouces de large.

Un troisième cordon est distant du second de 3 pieds 11 pouces; un quatrième est à 4 pieds 10 pouces au-dessus. Enfin, à 3 pieds 8 pouces plus haut est le cinquième et dernier cordon, qui, lui-même, est encore presque partout surmonté d'un pied 6 pouces de construction.

Ainsi, le mur, à partir du sol actuel, a 72 pieds de haut (2); mais

(1) Le massif qui est au sud-est est composé de pierres et de cordons de briques; c'est une construction analogue à celles du 1^{er} siècle. Celui du nord-est est entièrement revêtu de briques des deux côtés; mais son intérieur laisse voir une construction semblable à l'autre. Quant aux restaurations du bas, elles ont été faites en pierres seules, comme le reste du mur. M. de Mourcin est le premier qui les ait remarquées depuis la découverte de l'édifice. N^o 69.

(2) M. Délay, ingénieur en chef du cadastre, a bien voulu prendre au graphomètre les diverses mesures des parties de l'édifice que nous ne pouvions atteindre.

il est tellement dégradé dans sa partie supérieure, ses pierres sont tellement détruites, que les briques du cinquième cordon avancent de 18 pouces dans quelques endroits, et paraissent former une toiture. On voit même le jour au travers de la construction, au-dessus du quatrième cordon, surtout du côté de l'ouest, et tout annonce qu'avant deux ou trois siècles, notre Tour-de-Vésone n'aura plus la même élévation.

Les divers cordons que nous venons de décrire se distinguent dans l'intérieur comme à l'extérieur de l'édifice; ils paraissent traverser le mur dans toute son épaisseur.

Depuis le premier cordon jusqu'en haut, l'extérieur du mur est hérissé de petits crochets ou crampons de fer, saillans de 3 ou 4 pouces; ils sont scellés par assises parallèles et assez régulières dans leur ensemble. Leur courbure a 8 ou 10 lignes; les uns l'ont en haut, les autres en bas; quelquefois elle est sur le côté. Il est même de ces crampons qui ont deux courbures opposées l'une à l'autre.

A environ deux pieds au-dessous du second cordon est une bande horizontale de crampons plus pressés que partout ailleurs: elle dut avoir une destination particulière.

Les intervalles que les assises des crochets laissent entre elles, forment des zones de différentes largeurs; les unes de plus d'un pied, les autres seulement de 7 à 8 pouces. L'on distingue dans ces zones mêmes quelques crochets placés çà et là.

On ne voit guère, comme nous venons de le dire, de ces crampons de fer qu'à la face extérieure du mur, au-dessus de son premier cordon; mais des lignes de petits trous, parfaitement horizontales, annoncent qu'il dut en exister au-dessous de ce niveau (1), de même que dans l'intérieur du monument. Une sordide cupidité les a fait disparaître *extérieurement, par suite de la démolition de la tour; quant à l'intérieur, la démolition a pu les faire arracher.*

Des deux côtés, les zones s'élargissent à mesure qu'elles descendent;

(1) Les vieillards se souviennent encore d'y en avoir vu.

les lignes les plus basses sont en général les plus espacées. La dernière, dans l'intérieur de l'édifice, est à 5 pieds au-dessus des grosses pierres; celle qui finit à l'extérieur, est à 9 pieds au-dessous du même niveau.

Des parties de ciment de 2 ou 3 pouces d'épaisseur, appliquées çà et là, annoncent que les deux faces du mur ont été enduites de cette matière. Il en existe même encore de très-larges plaques dans l'intérieur; mais, plus exposé à l'intempérie des saisons, l'extérieur n'en présente plus que quelques lambeaux.

Nous avons décrit les massifs carrés de briques qu'offre l'intérieur du monument, et nous avons parlé des grosses pierres qui s'y prolongent. A 16 pieds 7 pouces de ces pierres est un sol inférieur que les dernières fouilles nous ont fait retrouver (1): il s'élève de 2 pieds et quelques pouces vers le centre. ~~La maçonnerie, composée en grande partie de pierres posées de champ, annonce l'existence d'une voûte.~~ Je ne crois pas, au reste, qu'on doive confondre cette ~~voûte~~ ^{à l'étage inférieur} avec quelques aqueducs souterrains qui, dit-on, furent découverts il y a environ soixante ans, dans des fouilles qu'une terreur panique fit cesser (2).

Vers le centre de ce ~~massif~~ ^{200.} ~~qui paraît s'élever par degrés,~~ ^{fouilles} mais que des ~~arrachemens~~ ^{arrachemens} successifs ont rendue irrégulière, est un enfoncement de 5 pieds 6 pouces de profondeur, sur quelques pieds de large. Les briques calcinées, les cendres, les charbons, le laitier et les scories que nous y avons trouvés, ne laissent aucune incertitude

(1) M. de Mourcin a eu l'heureuse idée de me faire entreprendre ces nouvelles fouilles. Elles ont été faites au mois de novembre 1820. Quoique peu considérables, elles nous ont procuré l'avantage de bien connaître les mesures de notre temple et les principaux détails de sa disposition. C'est à ce même savant que je dois les dernières corrections et rectifications de mon Ouvrage. ^{parties - 1830 sur jusqu'à pierre que dans l'édifice du temple on se trouve quelques lambeaux de bois.}

(2) M. de Macheco-de-Prémeaux, prélat aussi recommandable par ses vertus que par son esprit et ses connaissances, étant alors évêque de Périgueux, fit faire les fouilles qu'annoncent les mouvemens de terres qu'on remarque dans la tour; mais un ouvrier eut le malheur de perdre la vie dans les décombres, et les autres arrivaient à peine au sol ~~de l'étage inférieur,~~ ^{de l'étage inférieur,} qu'il survint un orage, pendant lequel la foudre tomba à peu de distance de l'édifice. Ces circonstances inspirèrent une terreur panique aux ouvriers: ils crurent que la divinité prenait la défense de son temple. Il fallut renoncer aux travaux.

sur sa destination : sans doute qu'après la destruction du temple, on y avait établi une petite forge.

Des terres amoncelées recouvrent cette construction. Elles s'élèvent peu du côté de la brèche ; mais, du côté de l'ouest, elles montent à plus de 12 pieds. Du reste, l'édifice n'a d'autre ouverture que cette brèche qui est au levant, où était ^{certainement} ~~une porte~~ la porte d'entrée, et il ne paraît pas que jamais il ait eu de couverture. On n'aperçoit, en effet, aucuns vestiges de voûte supérieure : la faible épaisseur des murailles semble même s'y opposer, et rien n'annonce l'emploi d'une charpente ; car bien que l'on trouve dans l'intérieur quelques fragmens de tuiles romaines, ils ne sont pas en assez grand nombre pour étayer une pareille conjecture ; ils peuvent provenir des jardins environnans, ou de quelques autres parties de l'édifice.

Ainsi, ce monument n'eut jamais d'autre toit que le ciel, d'autre issue qu'une porte au levant, et peut-être quelques cloaques ^{intérieurs} ~~au-dessous~~.

Revenons maintenant à ^{la face externe} ~~l'extérieur~~ du temple.

A deux pieds et demi au-dessus du sol actuel, ^{de la face externe} ~~de l'extérieur~~, commence une dégradation qui s'élève de 2 pieds 6 pouces environ, et suit presque tout le pourtour de l'édifice : ce sont les petites pierres carrées qui ont été enlevées ^{ou détruites}. Ces pierres étaient à portée de la main de l'homme, et l'homme se plaît à détruire : cela seul aurait sans doute pu suffire pour les faire disparaître, et avec d'autant plus de facilité, que deux rangs de trous des anciens échafaudages rendaient aisée la destruction (1). Mais il est une autre cause encore plus puissante : plusieurs assises de ces petites pyramides, formant une zone parfaitement horizontale, avaient perdu leur parement, c'est-à-dire, qu'après la construction on avait fait, avec le ciseau, une espèce de renforcement dans l'épaisseur du mur. Le bas de ce renforcement se distingue très-bien du côté du sud ; il est à 5 pieds 6 pouces au-dessous des grosses pierres.

(1) Ces trous des échafaudages traversent le mur dans toute son épaisseur et paraissent avoir contenu des perches d'environ 3 pouces de ^{d'épaisseur} ~~diamètre~~. Ils forment des lignes horizontales qui sont à 3 ou 4 pieds de distance entre elles, et qu'on distingue jusqu'au haut du monument.

A 4 pieds 3 pouces plus bas que le sol actuel, commence l'arrachement d'une voûte. Il a 22 pouces de hauteur verticale, et deux pieds dans son obliquité, jusqu'à la naissance de l'intrados. A partir de ce niveau, le mur se trouve plus épais de 10 pouces, et il augmente encore de 4 pouces, à 6 pieds au-dessous. Nous ne l'avons suivi qu'à un pied et demi plus bas; mais pour que les proportions soient convenables, il doit avoir environ 12 pieds, depuis l'arrachement dont nous venons de parler, jusqu'au sol de cette ancienne galerie souterraine.

A 13 pieds 6 pouces de l'aplomb du mur de la *cella*, ou à 12 pieds 8 pouces, à partir de la naissance de l'intrados de la voûte, est un mur circulaire de 6 pieds 2 pouces d'épaisseur, qui entoure le monument dans les trois quarts de sa circonférence. Il s'élève de 4 pieds sur le sol antique, et se trouve à 7 pieds 5 pouces au-dessous du sol actuel.

A 10 pouces plus bas que le sol antique, ce mur a une saillie peu régulière, d'environ 2 pouces, qui se maintient encore à peu près la même à 18 pouces au-dessous.

Contre ce gros mur, à l'ouest, est un massif de maçonnerie qui doit être répété au nord et au sud. Ces masses, qui paraissent avoir un grand développement, étaient sans doute les noyaux de constructions supérieures. Celle que nous avons reconnue est de quelques pouces moins élevée que le gros mur (1); sa surface n'a rien de régulier.

Quant à la construction du gros mur circulaire dont nous venons de parler, elle est la même que celle de la tour; seulement les pierres en sont plus fortes. Du reste, elle se termine en haut par une surface plane qui présente de larges empreintes d'arrachemens.

Enfin, nous avons trouvé, en avant de la brèche, un massif plat et horizontal, qui a beaucoup d'épaisseur, et qui paraît avoir une étendue considérable du côté de l'est. Deux ou trois pieds de terres re-

(1) La fouille que nous avons faite de ce côté a été commencée par une tranchée ouverte à l'aplomb du 10.^e trou, en partant du nord de la brèche. Elle s'est prolongée, à l'extérieur, d'environ 20 pieds, et l'on a fait d'autres débris au nord de la tour, nous avons reconnu le même mur circulaire dans les mêmes dimensions, proportions et dispositions.

couvrent cette construction, à laquelle on remarque divers arrachemens.

Nous terminerons ce chapitre par un tableau des diverses mesures et proportions que nous venons d'établir.

Mesures et proportions de la Tour-de-Vésone et des constructions qui en dépendent. (1)

	pieds p.		mèt. c.	
Du haut de la tour au 5. ^e cordon	1	6	#	50
Du 5. ^e au 4. ^e	3	8	1	19
Du 4. ^e au 3. ^e	4	10	1	57
Du 3. ^e au 2. ^e	3	11	1	27
Du 2. ^e au 1. ^{er}	12	10	4	17
Du premier cordon aux grosses pierres.....	31	1	10	11
Du haut des grosses pierres au bas	2	2	#	70
Des grosses pierres au bas du renforcement du mur	9	6	3	9
Du bas du renforcement du mur au sol actuel.....	2	6	#	81
HAUTEUR DE LA TOUR, à partir du sol actuel.....	72	#	23	39
Du sol actuel à la naissance de l'extrados de la voûte circulaire.....	4	3	1	38
De la naissance de l'extrados à celle de l'intrados	1	10	#	61
De la naissance de l'intrados à la surface supérieure du gros mur circ....	1	4	#	44
De la surface supérieure du gros mur circulaire au sol antique.....	4	#	1	30
DISTANCE TOTALE du sol actuel au sol antique.....	11	5	3	71
HAUTEUR TOTALE DE LA TOUR, A PARTIR DU SOL ANTIQUE.....	83	5	27	10
De la naissance de l'intrados de la voûte circ. à la petite saillie du mur.....	6	#	1	95
De cette saillie au sol de la galerie que recouvrait la voûte.....	#	#	#	#
Du bas des grosses pierres au sol de maçonnerie de l'intérieur de la tour	16	7	5	39
Diamètre intérieur de la tour	53	3	17	30
Épaisseur du mur de la tour	5	3	10	6
Saillie du mur pour soutenir la voûte circulaire.....	#	10	1	8
Largeur de la galerie circulaire recouverte par cette voûte.....	12	8	25	4
Épaisseur du gros mur circulaire.....	6	2	12	4
DIAMÈTRE TOTAL (non compris les massifs des perrons).....	103	1	33	49
Largeur de la brèche	27	8	8	99
Longueur intérieure du porche (2).....	#	#	#	#
Épaisseur du mur (non comprise la masse du perron).....	#	#	#	#
Largeur intérieure du porche.....	#	#	#	#
Épaisseur du mur.....	#	#	#	#
Largeur des 25 grosses pierres.....	1	8	#	55
Profondeur des 23 trous extérieurs.....	2	2	#	70
Hauteur de ces mêmes trous.....	1	4	#	44
Largeur de ces mêmes trous.....	1	1	#	36
Hauteurs des 9 massifs de briques de l'intérieur.....	3	4	1	8
Largeur de ces massifs.....	4	3	1	38
Épaisseur de la voûte circulaire.....	2	#	#	65

(1) Malgré tous nos efforts, nous n'avons pu nous procurer exactement les mesures des diverses parties hautes de l'édifice.

(2) Le porche, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, était établi sur la masse des constructions qui sont à l'est de la tour.

CHAPITRE V.

Restauration de la Tour-de-Vésone.

APRÈS avoir décrit avec exactitude toutes les particularités de ce temple, je vais expliquer comment je pense qu'il était décoré. Je ferai connaître sa destination, son but politique et l'époque de sa destruction dans les chapitres suivans.

Il faut d'abord partir d'un principe que j'ai déjà établi, et que tout ce qui nous reste des anciens rend incontestable : c'est qu'ils ne se permettaient rien, en fait de construction, sans un but de nécessité ou d'utilité quelconque : leurs décorations elles-mêmes n'avaient jamais rien d'arbitraire ; tous les symboles et les attributs qu'on y employait se rapportaient à l'intention du projet.

Examinons maintenant tous les détails de la construction du temple qui nous occupe, et voyons s'il est possible d'en induire sa restauration.

Une aire très-vaste entourait l'édifice : le sol antique que nous avons retrouvé au pied du gros mur circulaire en détermine le niveau. Cette aire se terminait sans doute à des portiques adossés aux logemens des prêtres.

La grosse construction circulaire dont nous venons de parler était évidemment plus élevée qu'aujourd'hui. Le mortier qui recouvre sa dernière assise offre une surface unie et des arrachemens de pierres énormes, telles que les Romains avaient coutume de les employer. C'est ainsi que ce mur devait s'élever d'environ 14 pieds 4 pouces au-dessus du parvis ; car c'est à 5 pouces au-dessous de ce niveau que commence le

petit renforcement du mur de la *cella*, et que finissait l'extrados de la voûte dont nous avons remarqué l'arrachement (1).

En effet, cet arrachement a deux pieds d'obliquité, ce qui annonce une voûte de la même épaisseur. Cette voûte qui nécessairement s'appuyait sur le mur extérieur, avait sans doute de chaque côté un imposte. Or, en supposant à cet imposte 1 pied 3 pouces de haut, l'intrados se trouvera élevé, au-dessus du bas de l'arrachement, de 7 pieds 7 pouces, qui, joints aux 2 pieds d'épaisseur de la voûte, donnent la hauteur que nous venons d'assigner au mur circulaire.

Non-seulement la voûte que nous venons de décrire recouvrait, comme on le voit, une galerie circulaire, dont le sol devait être à quelques pieds plus bas que l'aire du parvis; mais elle servait encore, avec le mur extérieur, à former le piédestal d'une colonnade, à laquelle il paraît qu'on avait adossé trois perrons (2).

L'existence de cette colonnade n'est point douteuse : la voûte, le gros mur extérieur, les trous profonds qu'on remarque au-dessus du premier cordon du mur de la *cella*, ne laissent aucun doute à ce sujet.

Ces trous, régulièrement espacés, ne peuvent en effet avoir eu d'autre destination que de recevoir une extrémité des poutres qui, par l'autre bout, portaient sur les colonnes; le mur circulaire ne pouvait être construit que pour soutenir ces mêmes colonnes, et pour porter la retombée de la voûte dont nous avons déjà parlé.

Ainsi, notre Tour-de-Vésone était entourée d'un péristyle circulaire, dont les colonnes, d'un beau marbre brun tacheté de diverses cou-

(1) Les 5 pouces que nous ajoutons à la hauteur de l'extrados de la voûte, sont destinés à l'épaisseur d'un pavé de marbre et de son ciment.

(2) J'avais pensé qu'il régnait des gradins autour de l'édifice : le graveur les a même exprimés; mais les nouvelles fouilles m'ont donné la preuve que ces degrés n'étaient que partiels, et que des perrons donnaient accès au temple, des côtés du sud, de l'ouest et du nord. J'ai donc commis une erreur à laquelle je prie le lecteur de suppléer : le temple de Tivoli, près de Rome, pourra faire concevoir cette nouvelle disposition du bas de la Tour-de-Vésone. N'oublions pas que toutes les planches ont été terminées en 1815, et que les fouilles n'ont eu lieu qu'au mois de novembre 1820.

(2) j'indiquais des perrons, mais il se pourrait très bien que des piédestaux ⁴⁵ remplacassent
~~ce que je croyais des perrons, car les romains n'étaient pas assez pressés pour que~~
 ces piédestaux ne fussent pas en nombre.

leurs (1), avaient 42 pieds et quelques pouces de haut, sur 4 pieds 2 pouces et quelques lignes de diamètre (2).

On sera peut-être étonné que, dans un édifice de cette importance, *je pense que* l'architecte ait lié le mur de la tour avec les colonnes par de simples poutres d'une aussi faible largeur que celle qui nous est indiquée par les trous où elles s'emboîtaient. La surprise cessera, si l'on se rappelle que les anciens ne voûtaient jamais aucune partie de l'entablement des ordres. L'artiste se trouva donc obligé de diminuer le plus possible la largeur des poutres, et avec d'autant plus de raison, que l'entablement extérieur étant circulaire, il fallait se réserver plus de place sur les chapiteaux, pour consolider les pièces cintrées de l'entablement. Cet architecte a remédié autant qu'il le pouvait à ce défaut nécessaire, en donnant plus ^{de hauteur} ~~de largeur~~ aux poutres; et il a préféré le bois à des pièces de marbre ou de pierre, parce que les poutres, avec moins de largeur, offrent pourtant la solidité convenable *à leur hauteur.*

La disposition de cette colonnade extérieure et de son entablement, contenus de distance en distance par des poutres scellées dans le mur, annonce qu'on s'était ménagé deux galeries. Celle d'en bas était recouverte d'un plafond soutenu par les poutres; l'autre n'avait aucune couverture: l'acrotère de l'ordre servait sans doute de hauteur d'appui à cette dernière.

Quant au surplus de la décoration supérieure, nous avons fait remarquer qu'~~il y~~ ^{il y} avait des bandes de crampons réunis et plus serrés que partout ailleurs, suivant (3), à une certaine hauteur, le pourtour de l'édifice: ~~ils~~ ^{ils} étaient sans doute destinés à soutenir un revêtement particulier. Un morceau de ciment, qui conserve encore quelques traces de mou-

(1) La nouvelle fouille nous a fourni un fragment de colonne de ce marbre, avec des cannelures verticales. L'inspection de ce fragment m'a fait juger qu'il appartenait à la partie supérieure du fût, et sa fracture a persuadé à M. de Mourcin que les fûts pouvaient être d'un seul bloc.

(2) La hauteur des trous, celle du stilobate, et l'épaisseur du mur, déterminent d'une manière précise les proportions des colonnes. *Le bloc d'origine, quoiqu'il soit brisé, a été conservé; les proportions en sont donc les mêmes que les proportions des colonnes.*

(3) On a remarqué plus bas quelques autres zones de crampons très-serrés, dont il est presque impossible de déterminer l'usage. *Il y a cependant des zones de crampons très-serrés, dont il est presque impossible de déterminer l'usage. Elles sont situées à la base de la tour, et semblent servir à soutenir un revêtement particulier. Elles sont situées à la base de la tour, et semblent servir à soutenir un revêtement particulier.*

lures, a été même retrouvé au pied de la tour⁽¹⁾. Enfin, une corniche couronnait le mur du temple, et terminait toute l'ordonnance.

Telle devait être la décoration extérieure de ce monument dans les trois quarts de sa circonférence. On voit qu'avec des proportions ^{plus fortes} plus fortes, il ressemble assez bien jusqu'ici au petit temple de Tivoli, auquel nous l'avons déjà comparé.

Passons maintenant du côté de l'est; voyons la disposition de cette partie, et indiquons les moyens qu'on devait avoir pris pour arriver à la galerie découverte que supportaient les colonnes du périptère.

Nous avons déjà fait remarquer sur les côtés de la brèche quelques changemens de construction : à gauche, un massif de briques ; à droite, des briques et des pierres ajustées ensemble ; de gros quartiers de pierres, encore suspendus au-dessus du niveau des trous extérieurs ; l'empreinte de plusieurs autres au-dessous, mais un peu plus rapprochés du centre de l'ouverture : tous ces détails annoncent un changement de disposition.

Les trous qui supportaient l'extrémité des poutres finissaient même avant d'arriver à la brèche, puisque encore aujourd'hui leur distance à cette brèche est plus forte que celle qu'ils conservent entre eux. Toutes ces particularités, jointes à l'énorme massif de maçonnerie que nous avons retrouvé au-dehors, ne permettent pas de douter de l'existence d'un porche, et ce porche semble ne s'être rattaché à l'édifice que par l'entablement et la masse du piédestal.

Ce porche, dont la forme ne pouvait être que rectiligne, avait sans doute aussi une colonnade extérieure, qui se rattachait à celle que nous avons décrite. Toute cette ordonnance, couronnée d'un fronton, nous représente assez bien le porche qu'Agrippa joignit au Panthéon^{de Rome}.

Le centre de cette construction offrait un espace libre, qui, au moyen d'un perron de quelques marches, aboutissait à la porte du temple (2). Les côtés contenaient les escaliers de la galerie découverte du haut de la colonnade.

(1) *Les dimensions de la tour sont plus fortes que les dimensions du temple de Tivoli, ce qui est très remarquable en ce qui concerne les proportions.*

(2) Le porche, la porte du temple étaient tournés au vrai levant de l'équinoxe.

L'existence du perron intérieur dont nous venons de parler est absolument nécessaire pour racheter la différence de niveau entre la galerie couverte de la colonnade et le sol particulier du temple (1).

Le sol du porche était à la même hauteur que celui de la colonnade. On y arrivait par des marches qui étaient à l'est de l'édifice et se réunissaient au piédestal. En effet, le stilobate du pourtour se prolongeant convenablement à l'est, en avant des deux colonnes latérales du péristyle du porche, profilait sous ces deux colonnes, et l'intervalle qui se trouvait entre ces deux prolongemens du piédestal recevait les degrés du perron (2).

Telle était sans doute la disposition de l'extérieur du temple. Passons maintenant à son intérieur.

Les grosses pierres qui traversent le mur et se prolongent au dedans de l'édifice, soutenaient évidemment un sol particulier : ainsi se formaient deux étages, ~~non compris les souterrains~~³. La décoration de l'étage supérieur consistait dans quelques ornemens adaptés à la porte d'entrée, seule issue de l'édifice, et sans doute dans des bas reliefs appliqués sur les 9 ^{ou dix} massifs de briques dont nous avons donné la description.

Quant à la ~~grosse maçonnerie~~^{taille du rocher} qui fixe le sol de l'étage inférieur, elle paraît former le noyau d'un perron circulaire, qui probablement supportait un autel ^{ou une statue} au centre du monument. Les murs de cet étage pouvaient être ornés de peintures à fresque, où se seraient distingués les attributs de la divinité qu'on adorait dans ce lieu.

Mais à quoi servait l'enduit de ciment dont on remarque encore les vestiges, tant dans l'intérieur qu'à l'extérieur de l'édifice ? quel était surtout l'usage des crampons de fer dont nous avons parlé ?

(1) On a négligé de marquer, dans la gravure du plan, ce perron intérieur du porche.

(2) L'erreur que j'ai commise à la planche IV, en soutenant tout l'édifice sur des gradins, se fait encore plus sentir à ce principal abord du temple. Au reste, la disposition que je donnais à ce soubassement, et celle que j'affecte au grand perron d'entrée, trouvent une infinité d'exemples dans le bon temps de l'architecture chez les Romains et même chez les Grecs.

Suivant une superstition populaire, ces crochets étaient destinés ou à suspendre les premiers chrétiens, ou à exposer en public les dépouilles remportées sur les ennemis. Il est inutile de réfuter des opinions aussi bizarres.

J'ai déjà fait remarquer que ces crampons de fer, dont la tour était jadis toute hérissée, forment des lignes horizontales et parallèles. En effet, si l'on regarde attentivement, on verra que les trous où ces crampons étaient scellés ont presque tous cette disposition; et l'on sera encore mieux convaincu de ce que j'avance, si, pénétrant dans l'intérieur du temple, on jette les yeux sur les restes de son enduit de ciment : c'est là surtout qu'on distingue la symétrie dont je viens de parler.

Les dimensions de ces clous, leur courbure quelquefois double, leur disposition par assises, celle de quelques-uns d'entre eux qui se rencontrent entre les lignes dans un sens vertical, enfin les traces d'application que conservent encore quelques parties de l'enduit, tout annonce que ces crampons ont été placés pour supporter un revêtement, et ces détails seuls suffisent pour indiquer quelle en était l'espèce.

Si, en effet, on réfléchit à la difficulté et à la dépense que le placement de ces crochets, l'application de ce fort enduit de ciment, la taille et la pose d'un placage quelconque ont occasionnées, on ne pourra douter que ce revêtement du temple ne fût en marbre.

L'existence de ce revêtement ne serait point incertaine, lors même que tous les marbres auraient été enlevés, et qu'on n'en retrouverait plus aucuns vestiges; mais bien que l'édifice ait été souvent bouleversé, les débris sont encore nombreux : j'en avais autrefois trouvé quelques-uns, et l'on vient d'en découvrir une grande quantité (1). Ce sont des fragmens de diverses couleurs. Les uns, d'un marbre cipolin blanc veiné de vert, présentent une surface concave; ils appartiennent évidemment à l'intérieur de l'édifice : les autres, d'un marbre brun mêlé de taches

(1) M. de Mourcin et moi nous en conservons un bon nombre, tous provenant des nouvelles fouilles. Ces marbres ont une courbure assez uniforme, et si bien adaptée au contour de la *cella* du temple, qu'il faut un instrument parfaitement aplani pour l'apercevoir.

blanchâtres, comme celui des colonnes, offrent de la convexité, et n'ont pu faire partie que du revêtement extérieur. Il en est aussi de convexes qui sont de brèche antique. Du reste, le fond est le même, comme dans les fragmens qui présentent quelques autres variétés.

Ainsi, le revêtement extérieur paraît avoir été de marbre brun tacheté de blanc, jusqu'au plafond de la galerie que formait la colonnade. Au-dessus était la brèche antique; et plus haut se distinguaient quelques zones, dont le fond était le même, mais qui présentaient des nuances de diverses couleurs.

Quant au revêtement intérieur, il était sans doute tout en marbre blanc veiné de vert, et en marbre vert veiné de blanc (1).

S'il pouvait encore ~~provoquer~~ le moindre doute sur l'existence de ces revêtemens, voici une dernière preuve à laquelle il est impossible de rien opposer. Au-dessus du massif de briques qui se voit ^{vers le nord,} à côté de la brèche, au dehors, le temps a respecté et laissé en place une petite portion de cette riche enveloppe. Elle est appliquée sur son enduit de ciment, et est retenue par deux ou trois crampons.

On trouve également au pied de la tour des débris de marbres qui n'ont aucune courbure. Ainsi, le porche en était revêtu (2).

Nous conservons aussi plusieurs fragmens de carreaux de marbres de différentes couleurs, qui proviennent du même édifice. Ces marbres, disposés en compartimens, servaient sans doute de pavés au temple, à son porche et à ses galeries. Ainsi, il paraît certain que toutes les parties de l'édifice étaient décorées en marbre.

En effet, il est indubitable que les colonnes, les revêtemens du piédestal, ceux de la *cella* du temple et de son porche (3), ceux du

(1) Les débris que j'avais trouvés anciennement, et ceux qu'on vient de découvrir, offrent le même résultat.

(2) Notre fouille nous a fourni une quantité de débris de marbre vraiment étonnante : nous en avons plusieurs quintaux. Presque tous ces fragmens ont été trouvés sur le sol antique, à l'extérieur du gros mur circulaire, dans un espace de 5 pieds de long, sur 4 pieds de large environ.

(3) Les côtés du porche et tous les accessoires étaient rectilignes; aussi avons-nous trouvé

fronton, de l'entablement, de l'acrotère, de la corniche supérieure, en un mot, que tout ce qui paraissait à la vue était de cette matière. La seule porte du temple, cachée sous le porche, pouvait être décorée en pierre; aussi verra-t-on bientôt que sa construction et ses ornemens étaient ainsi traités.

Quant aux bas-reliefs dont nous avons assigné la place sur les massifs de briques intérieurs, s'ils eussent été en marbre ou en pierre, à cette hauteur, ils ne se seraient pas assez détachés du fond du revêtement; il fallait donc qu'ils fussent en bronze. On conçoit que, faits de cette matière, ils ne devaient point parvenir jusqu'à nous: *le tympan du fronton pouvoit seul être traité en marbre blanc, puis que tout l'extérieur étoit en marbre bien moulu.*

Nous venons de faire connaître la Tour-de-Vésone. Après l'avoir représentée telle qu'elle est, nous avons fait voir ce qu'elle dut être. Sa hauteur est encore de plus de 83 pieds au-dessus de l'ancien sol; mais elle fut jadis plus considérable. Peut-être était-elle égale au diamètre total de l'édifice, augmenté d'un quart en sus; ce qui donnerait près de 130 pieds d'élévation totale, puisque le diamètre total, à partir de l'extérieur du dez du piédestal, est d'environ 104 pieds du midi au nord (1). Quant à la ligne diamétrale de l'est à l'ouest, ses proportions sont beaucoup plus fortes; elle doit avoir près de 155 pieds, non compris les perrons.

Qu'on juge maintenant de la haute importance du monument que nous venons de décrire. Nous ne croyons pas avoir donné dans l'exagération, lorsque nous avons avancé plus haut que c'était un des plus beaux temples de la Gaule, et peut-être de tout l'empire romain. (2)

plusieurs morceaux de marbres qui n'avaient aucune courbure, bien qu'ils fussent des mêmes espèces que ceux du revêtement de la *cella*.

Au reste, si nous ne découvrons plus que des petits morceaux de ces divers revêtemens, c'est sans doute parce que les grandes feuilles ont été enlevées, et qu'il ne nous reste plus que les débris de celles qui tombèrent à la destruction du monument, ou qui se sont d'elles-mêmes détachées depuis.

(1) En comptant quelques pouces pour le revêtement.

(2) voyez à la planche Z. Dessin d'après de la tour de Vésone telle qu'elle existe; et à la planche G. la restitution.

CHAPITRE VI.

Destination de la Tour-de-Vésone.

LES anciens cosmographes et les auteurs modernes qui ont parlé de la Tour-de-Vésone, n'ont fait que divaguer sur sa destination. Je ne les suivrai point dans leurs diverses rêveries; mais il en est une que je ne puis passer sous silence, parce qu'elle paraît être assez généralement adoptée: c'est que ce monument était consacré à Vénus. Une fausse étymologie a produit l'erreur. On a cru trouver quelque rapport entre le nom de Vésone ou Vésune et celui de la mère des Amours; on n'a pas songé que c'était l'ancienne dénomination de la ville même qui était restée à un seul de ses temples, parce que c'était le seul qui subsistât. C'est aussi sans raison que l'on a cru pouvoir baser cette folle conjecture sur la découverte qu'on fit, il y a environ soixante ans, de la belle statue dont j'ai déjà parlé. Cette découverte, ne fut faite ni sur l'emplacement du temple dont il est question, ni même dans son voisinage: elle eut lieu sur un point tout opposé, et fort près de l'amphithéâtre (1).

Pour se défendre de toute erreur, c'est dans la disposition du temple, dans sa structure, dans l'arrangement de chacune de ses parties, qu'il faut chercher sa destination.

On doit se rappeler que les grosses pierres qui sont horizontalement placées dans le mur, à une certaine hauteur au-dessus du massif inférieur, n'ont point de saillie au dehors, et que celle qu'elles ont conservée en partie au dedans, y soutenait évidemment le sol particulier de l'édifice. Il résulte de cette disposition, que l'intérieur du

(1) Les restes de l'amphithéâtre, sont au nord-ouest de l'église de Saint-Etienne.

monument était partagé en deux étages, ~~non compris les souterrains.~~
 Que doit-on en conclure ? que ~~ces souterrains, et cet étage qui était~~
^{ce bas} ~~immédiatement au-dessus~~, étaient destinés à cacher des mystères. Il
 fallait donc que la forme circulaire de l'édifice convînt aux attributions
 de la divinité qu'on adorait dans ce lieu ; que le culte de cette divi-
 nité fût accompagné de mystères, et qu'il fût connu des Gaulois avant
 la conquête des Romains ; car ces derniers n'auraient certainement pas
 débuté par élever, selon leur rite, un temple à leurs propres dieux,
 pour narguer un peuple et une métropole redoutables, qui étaient
 à peine soumis.

Or, quel est le dieu ou la déesse qui remplit exactement toutes ces
 conditions ? C'est ISIS. En effet, Isis était la lune : ainsi, la forme
 circulaire convenait à ses temples ; elle avait des mystères dont la cé-
 lébration exigeait des souterrains⁽¹⁾, et je crois avoir prouvé que les
 Gaulois révéraient cette déesse bien des siècles avant la conquête.

Nous conservons au Musée une tête d'Isis, dans le style égyptien.
 Elle est remarquable et par la haute antiquité de son travail, et par
 sa coiffure, qui paraît être composée de *phallus* (2), emblèmes de la
 puissance génératrice de cette divinité. La figure, en très-petit relief,
 est exactement ronde. Enfin, cette tête, qui a été évidemment sé-
 parée du corps, n'a jamais fait partie d'une statue : c'était un bas re-
 lief qui, lors de la fondation du temple, fut sans doute placé en face
 de l'entrée, non du sanctuaire peut-être, mais du bas étage.

Il est donc infiniment probable que la Tour-de-Vésone a été un
 temple consacré à Isis (3) ; nous sommes même assez heureux pour
 que le hasard nous ait conservé un témoignage qui convertit presque
 en certitude cette probabilité. En effet, il existe, au château de Bar-

(1) le bas étage du temple même, et ^{une autre} ~~un autre~~ ^{long étage} ~~un autre~~ pratiqué sous le pied d'un ^{quelques} ~~quelques~~ ^{circulaire} ~~circulaire~~ qui portait la colonne

(2) Elle a été fort dégradée aux vieilles casernes, où elle servait de cible ; mais je me rap-
 pelle qu'elle avait ce genre de coiffure, et le dessin de Beauménil semble le lui attribuer. Le
 graveur a très-mal rendu cette tête ^{qui est au bas de} (Voyez le N.º 3 de la planche V.)

(3) Nous avons remarqué dans l'avant-dernier chapitre (page 330) que le mur de la *cella*
 annonçait une antique restauration ; et le N.º 63 (page 295) des inscriptions nous apprend qu'un
M. Pompeius avait rétabli le temple de la Déesse tutélaire. Ainsi c'est à *M. Pompeius* que nous
 devons cette restauration de notre temple d'Isis.

rière, une grosse pierre, taillée de façon qu'il est impossible de douter qu'elle ne provienne de la Tour-de-Vésone, et qu'elle n'ait fait partie des ornemens intérieurs de sa porte d'entrée (1). Or, le devant de cette pierre offre, parmi d'autres sculptures, deux ibis très-bien conservés, et l'on sait que ces oiseaux étaient l'emblème d'Isis (2).

CHAPITRE VII.

Vues politiques des Romains en fondant le temple d'Isis.

LES conquêtes qui détruisent si rapidement la plus belle et la plus précieuse partie de la population des états, ne sauraient abolir aussi promptement le culte et les usages religieux des vaincus. On a vu que les Gaulois subjugués, ne renoncèrent pas facilement à la doctrine des druides ; et les Romains avaient une politique trop déliée pour les y contraindre, dans les premiers momens de leur domination. Ils employèrent d'abord la douceur et la ruse.

Nous avons déjà vu que les Gaulois avaient une idée si grande de la divinité, qu'ils croyaient ne pas devoir la renfermer entre des murailles : c'était dans les forêts, en plein air, qu'ils lui offraient leurs sacrifices, leurs prières et leurs adorations. Que durent donc faire les Romains pour ne pas heurter l'opinion reçue ? D'abord éblouir le peuple par le luxe d'une construction somptueuse et imposante ; ménager ensuite ses idées religieuses, en dédiant leur temple à une divinité qu'il révérait déjà ; assortir enfin, autant qu'ils le pouvaient, cette construction aux lois du rite public. Tels furent, en effet, les moyens qu'ils mirent en usage.

(1) La face interne où sont les sculptures, est concave et moins large que la face externe, c'est à-dire, qu'elle est taillée presque en forme de voussoir. On trouve dans un mur du château de Barrière une autre pierre dont les ornemens paraissent faire suite aux précédens.

(2) Voyez le N.^o 5 de la planche V.

L'ordonnance de notre temple d'Isis prouve qu'il était un des plus beaux, un des plus magnifiques monumens de la Gaule, peut-être même de tout l'empire romain. Il n'était inférieur à aucun édifice, par le luxe et la richesse de ses détails; très-peu lui étaient supérieurs par les dimensions, puisqu'il avait 104 pieds de diamètre du midi au nord, sur plus de 150 pieds du couchant au levant; le tout sans y comprendre la masse des perrons qui montaient à sa colonnade et au porche.

Expliquons maintenant de quelle manière les Romains s'y prirent pour assortir la construction de ce temple aux opinions religieuses du pays: c'est surtout en cela qu'ils montrent leur sagacité et leur adroite politique.

Ces conquérans, qui formaient et exécutaient les plus grandes entreprises d'architecture, et qui ont prouvé, dans mille occasions, qu'ils ne comptaient pour rien la dépense, lorsqu'elle tournait à leur avantage ou à celui des pays qu'ils voulaient s'attacher; ces conquérans, dis-je, qui peut-être n'ont jamais laissé d'édifice imparfait, auraient certainement voûté notre temple (1), s'ils n'avaient pas eu de bonnes raisons de faire le contraire. En effet, ils ont recouvert d'une voûte hémisphérique le panthéon de Rome, dont les proportions sont beaucoup plus fortes que celles de notre temple d'Isis; ainsi leur projet ne dut jamais être d'ajouter aucune espèce de comble à ce dernier monument.

Ils prodiguèrent la dépense et toutes les ressources de l'art pour orner le dehors; dans l'intérieur, au contraire, il n'y eut d'autres décorations que quelques sculptures, d'autre luxe que ce revêtement de marbre blanc veiné de vert dont nous avons parlé.

Mais quels motifs purent porter les Romains à adopter de pareilles

(1) Ses murs, comme je l'ai déjà fait remarquer, n'ont pas l'épaisseur nécessaire pour soutenir une voûte élevée de plus de 100 pieds; et j'ai dit que rien n'annonçait que ce temple eût été recouvert d'un toit. On n'y découvre aucunes traces de charpente ni de tuiles qui puissent provenir de la *cella*.

dispositions ? En laissant le temple découvert ils voulurent se rapprocher du culte de nos pères. Pour rendre l'illusion complète, des marbres blancs veinés de vert furent employés en dedans. Ces couleurs retraçaient aux Gaulois la verdure des feuillages à la clarté de la lune, tandis que le revêtement extérieur, de marbre brun mêlé de diverses couleurs, leur rappelait ces cavernes où les druides s'enfondaient pour méditer sur les dogmes, sur la morale, sur les sciences et sur les ouvrages sortis des mains du Créateur. Les Romains, en un mot, firent en sorte que les Gaulois pussent suivre leur rite dans ce temple, comme au milieu des forêts. Mais l'art, d'accord avec la politique, en construisant ~~les~~ étages inférieurs, s'était réservé les moyens de faire servir ce même temple aux mystères dans lesquels on voulait initier les Gaulois, lorsqu'ils auraient embrassé la croyance des vainqueurs. Enfin, n'oublions pas que les revêtemens en marbre étaient d'invention gauloise (1).

CHAPITRE VIII.

Époques de la fondation et de la destruction du temple d'Isis.

LA sagacité et le talent de l'architecte qui a conçu et exécuté le projet de ce temple, brillent jusque dans les moindres détails. On sait que vers le déclin de l'empire, lorsque les Romains faisaient usage de petites pierres dans leurs constructions, ils employaient des cordons de briques, très-rapprochés les uns des autres. Le petit amphithéâtre de Bordeaux, qu'on nomme le *Palais-Gallien*, nous en fournit la preuve (2). On trouve plusieurs exemples de ces sortes de constructions

(1) Voy. pag. 18, note 2.

(2) Cette dénomination de *Palais* ne convient point aux amphithéâtres. Du reste, le nom qui s'y trouve réuni témoigne que cet édifice a été construit du temps de l'empereur Gallien, et peut-être à ses frais; *assez mesquin, mais qui s'accorde qu'aucun monument ne jamais été reconstruit de gradins en pierres de taille.*

au château de Barrière, dans la Cité; et ce même château nous prouve qu'à la fin du Bas-Empire, la bigarrure fut poussée encore plus loin. Ces agencemens étaient alors une décoration qu'on prétendait attribuer aux ordonnances. Guidé par d'autres lois, l'architecte de notre temple d'Isis ne se sert des massifs de briques de l'intérieur que pour marquer la place des ornemens, et les fixer d'une manière plus commode. Il n'emploie les cordons que pour désigner la position des divers membres ou amortissemens d'architecture. Le premier cordon détermine le niveau des trous extérieurs, et, par conséquent, la naissance de l'entablement; le second, celui des massifs dont nous venons de parler; les trois autres, ceux de quelque corniche et des différentes décorations qui ornaient l'édifice. Quant aux massifs de briques, ou de pierres mêlées de briques qui se trouvent des deux côtés de la brèche, on ne peut les regarder que comme une restauration.

Ainsi, la hauteur des colonnes était fixée; ainsi, toutes les dispositions étaient calculées d'avance; et ce qui prouve d'une manière irréfutable que les cordons n'étaient employés que par utilité, c'est que, depuis l'entablement jusqu'en bas, il n'en existe aucune trace. En effet, pour établir la base des colonnes, l'architecte avait des moyens commodes de se procurer un régulateur.

D'après ce que nous venons de dire, il est évident que, bien loin d'annoncer la décadence de l'architecture, la construction de ce temple est le chef-d'œuvre de sa perfection, et semble remonter aux commencemens du règne d'Auguste (1). En effet, cette construction est infiniment plus soignée que celle de notre amphithéâtre, qu'une ancienne tradition attribue à un affranchi de Néron, et qui paraît avoir été bâti vers le temps de cet empereur.

Quant aux ibis et aux arabesques (2) dont nous avons déjà parlé,

(1) L'ensemble et les détails de cet édifice ne laissent aucun doute à ce sujet. Notre temple de Mars pourrait être un peu plus ancien, de même que celui qui était dans le voisinage du Camp-de-César.

(2) Ce genre de décoration avait été porté aux Romains par les Grecs, bien long-temps avant la fondation de l'empire; on en voit la preuve dans les anciens tombeaux de Rome.

ils ne doivent dater que de l'époque de la restauration du temple ; aussi paraissent-ils beaucoup moins parfaits. Cependant on remarque quelque chose de large dans le dessin, et l'on conçoit qu'ornant une porte colossale, ~~et~~ ^{seulement à une certaine distance} vus à une certaine distance, ils devaient produire de l'effet.

Occupons-nous maintenant des causes et de l'époque de la destruction de cet intéressant édifice. Le christianisme a sans doute contribué à son bouleversement : on sait que les premiers chrétiens avaient en horreur tout ce qui tenait au paganisme. Cependant, vers la ~~fin~~ ^{du} ~~second~~ ^{second} siècle, du temps de notre premier évêque, ils dépouillaient les temples de leurs idoles, comme l'assure la légende citée, mais ils n'osaient pas encore les détruire ; et la tradition fabuleuse qui nous assure que Saint-Front terrassa une bête à sept têtes dans notre Tour-de-Vésone, donne, par cette allégorie, l'époque de la première atteinte portée chez nous au culte des faux dieux. cf. comment. l. II

Si ce monument put résister au zèle destructeur des premiers chrétiens, du moins fut-il ~~renversé~~ ^{renversé} par suite de l'édit de Constantin, qui ordonnait de détruire les temples des idoles (1). Ce fut alors que les édifices consacrés aux faux dieux furent transformés en églises (2), ou qu'on se servit de leurs débris pour en élever.

La *cella* de notre temple d'Isis étant bâtie en très-petites pierres taillées en pointe, ses matériaux ne pouvaient guère servir à de nouvelles constructions ; aussi existe-t-elle encore. Mais ses décorations, ses colonnes et ses revêtements de marbre ; ses bronzes, les grosses pierres de sa colonnade, celles de sa porte d'entrée, de son porche et de ses perrons (3), pouvaient être employés ailleurs, ou être vendus chèrement : aussi n'en retrouve-t-on sur les lieux que quelques faibles vestiges.

Réduite à elle-même, et dépouillée de tout ornement étranger, cette

(1) Cet édit est de 331. ^{mais il paraît que cet édit n'a pas été exécuté dans toutes les provinces romaines}

(2) Si la *cella* de notre temple d'Isis n'a pas été employée au culte catholique, c'est que sa forme ronde ne convenait pas aux premiers chrétiens, qui, pour leurs églises, paraissent avoir adopté celle des anciennes basiliques.

(3) Il paraît certain que le porche était construit en grosses pierres de taille.

cella ne forme plus qu'une tour. Dans cet état, elle pourrait bien avoir servi de forteresse (1), lorsque la ville a été assiégée par les différentes hordes de barbares qui sont venues la saccager.

Peut-être elle-même a-t-elle été assiégée. Alors l'ennemi s'en serait pris à la porte, le côté le plus faible, et aurait pu profiter ensuite des grosses pierres qui la formaient, pour réparer des fortifications beaucoup plus importantes. Le château de Barrière en offre même encore des débris.

Mais comment assigner une époque fixe à cette dernière destruction de la Tour-de-Vésone? Une vieille tradition l'attribue également à notre premier évêque (2), ce qui la fait remonter à une assez haute antiquité. Mais si l'on veut me permettre de hasarder une conjecture, je dirai que les barbares qui ont précédé l'établissement des Goths dans le midi de la France, peuvent très-bien en avoir été les auteurs (3).

Je ne saurais terminer ce qui regarde le temple d'Isis, sans faire part d'un projet que la révolution m'a empêché de réaliser, mais que quelqu'un plus heureux pourrait effectuer dans la suite. (4).

Je comptais acquérir le terrain qui l'entoure, le fermer de murs, et y former un jardin paysage, où l'on aurait placé, d'une manière pittoresque, ceux de nos monumens antiques qui n'auraient pas été susceptibles de se détériorer à l'air. A l'extrémité du jardin, en face de la brèche actuelle, je voulais établir la porte d'entrée, accostée de deux bâtimens destinés à servir de musée, l'un pour les débris que l'on a trouvés, l'autre aurait contenu le cabinet des médailles, et de toutes les curiosités antiques qu'on trouve si fréquemment à Vésone et sur le territoire qui en dépend.

~~Dans le terrain même, à une très-petite distance de la brèche, sans être en face de la brèche, on construirait un appartement, invisible au dehors, dans lequel on aurait réuni les débris les plus précieux.~~

(1) La petite forge qu'on a trouvée ^{vers la base de la tour, dans la} dans la construction inférieure de la tour semble le prouver.
(2) Selon cette tradition populaire, la brèche se fit miraculeusement, à la prière de St.-Front.
(3) Vers le commencement du 5.^e siècle, de 406 à 416. ^{pas douteux en 407.}
(4) ^{mes faibles moyens ont suffi depuis pour acquiescer le jardin qui courrait le temple, mais} ~~il n'est plus possible de faire réaliser mon projet.~~
~~Il n'est plus possible de faire réaliser mon projet.~~
~~Il n'est plus possible de faire réaliser mon projet.~~
~~Il n'est plus possible de faire réaliser mon projet.~~
~~Il n'est plus possible de faire réaliser mon projet.~~

~~Quant à l'extérieur~~ Quant à l'extérieur de cette tour, nous ne manquons pas de ressources pour y exécuter le plan de sa décoration primitive. Des blocs de colonnes, élevés sur le même mur qui soutenait jadis la colonnade, ^{et en fait de trous au lieu de blocs,} auraient donné une idée assez juste de cette ancienne ordonnance. Quelques-uns de ces blocs, mis les uns sur les autres, se seraient élevés, d'autres seraient restés uniques; tous auraient rempli la place fixe que le plan leur assigne.

Cet ensemble, traité avec goût et discernement, eût formé le plus beau et le plus intéressant Musée de l'Europe. Notre Musée actuel n'a ni l'agrément, ni l'aspect imposant de celui que je décris; mais, disposé sous une des principales voûtes de l'amphithéâtre (1), il occupe une place qui lui convient, jusqu'à ce qu'on réalise mon projet.

Voilà ce que je puis dire des divers temples de Vésone. Cependant cette métropole devait en contenir un bien plus grand nombre. En effet, les blocs de colonnes sont encore si nombreux dans son enceinte, après quinze siècles de destructions, que j'en ai déjà découvert près de cent, différens entre eux, soit par leurs diamètres ou leurs cannelures, soit par les ornemens dont ils sont décorés; mais je me suis fait une loi de ne rien avancer sans preuves réelles ou sans de fortes probabilités.

Au reste, si cet Ouvrage donne envie aux savans de venir visiter nos ruines, ils observeront eux-mêmes, et seront plus en état que moi de prononcer. Je me borne à les avertir que, quoique les planches que je donne soient très-nombreuses, et qu'elles renferment des objets intéressans, elles sont loin de faire connaître tout ce que l'ancien sol de la cité de Vésone fournit de curieux, seulement en antiquités romaines.

(1) Malheureusement la voûte n'est couverte qu'en partie par l'habitation qui se trouve au-dessus, et le suintement continuel des eaux dégrade peu à peu cette voûte et plusieurs des monumens qu'elle recèle. *il ne nous manque que l'écarter pour fournir les fonds nécessaires pour la faire voir un véritable musée qui abrite honorablement et surmonte notre collection assez importante et très riche surtout en inscriptions, nous plusieurs ténues à l'histoire générale.*

LIVRE TROISIÈME.

MONUMENS CIVILS SOUS LES ROMAINS.

PREMIÈRE PARTIE.

MONUMENS PARTICULIERS.

AVANT - PROPOS

DANS la première partie du Livre précédent , nous avons fait connaître les monumens romains qui se rapportaient au culte ; les inscriptions sépulcrales , votives , tauroboliques , etc. ; celle d'un génie dont le nom , je pense , était inconnu , et les inscriptions tutélaires , sur lesquelles nous avons fait divers rapprochemens.

On a vu , dans la seconde partie de ce même Livre , que Vésone renfermait dans son enceinte , ou à portée de ses murs , plus de douze temples différens. Nous avons donné la description de tous ceux dont nous avons pu parler avec quelque certitude.

Le troisième Livre contient la description de nos monumens civils. On y verra aussi le détail de tout ce qu'on a trouvé de curieux parmi les débris , soit en médailles et en pierres gravées , soit en ustensiles , bijoux et autres antiquités de toute espèce. Quant aux édifices , ils sont presque tous entièrement détruits : on n'en voit plus que quelques restes. Mais si ces monumens ont été anéantis au point qu'on ignore la place qu'occupaient la plupart d'entre eux , un heureux hasard a permis qu'une énorme quantité de leurs débris passât jusqu'à nous , ou que des inscriptions prouvassent leur existence. Ainsi , notre métropole était aussi riche en monumens civils , qu'elle était magnifique en monumens religieux.



ANTIQUITÉS
DE VÉSONE,

ou

*Description des Monumens religieux, civils et militaires de cette
Cité gauloise et de son territoire.*

MONUMENS CIVILS
SOUS LES ROMAINS.



CHAPITRE PREMIER.

*Étendue de la cité de Vésonne. — Son état sous les Romains
et dans le moyen âge.*

Nous vivons dans un siècle de destruction : ce qui est antique offense les yeux de la génération présente, ou du moins lui paraît indifférent. La frivolité, l'insouciance, l'ignorance, la cupidité, peut-être même le penchant aux rêveries philosophiques, tout semble conspirer contre nos monumens. Encore quelques années, encore quelques révolutions,

et nous serons plongés dans les ténèbres. Il est donc urgent, pendant qu'il existe encore des souvenirs et des débris, de fixer, autant qu'il est possible, l'ancien état de notre métropole. Ainsi, je ne dois rien négliger de ce qui peut la faire connaître. Si quelques lecteurs trouvent trop minutieux les détails dans lesquels je vais entrer, d'autres peut-être me sauront gré de mes recherches (1).

Nous avons vu que la cité de Vésone s'étendait du nord-ouest au sud-est, depuis le ruisseau du Toulon jusqu'au bas de la ville actuelle, et depuis les coteaux qui bordent la plaine au nord, jusqu'à la rivière de l'Ille, qui serpente au midi; le tout sans y comprendre Vieille-Cité et les faubourgs, qui s'étendaient au loin.

Sur quelque point que l'on fouille cet emplacement, qui a plus de deux lieues de circonférence, on y découvre des traces d'habitations antiques. En effet, on a retrouvé des restes de constructions et dans les prés qui bordent le ruisseau du Toulon, et dans ceux qui longent la rivière (2). On en rencontre à très-peu de distance de l'abyrne où naguère il existait un hôpital dont la chapelle est encore en partie sur pied. Les rochers qui sortent des coteaux voisins ont été eux-mêmes taillés pour servir de fondement ou de parois à d'anciennes bâtisses, et il en est un où se trouvent encore d'élégantes sculptures du 16.^e siècle (3).

On trouve également des constructions dans les terres qui sont au nord des prairies; et plus on approche de la ville actuelle, ou de ce qu'on nomme maintenant la Cité, plus le sol est jonché de débris; on y remarque même des croupes qui cachent sans doute les fondations et les restes de quelques-uns de nos édifices antiques.

Mais c'est surtout dans les différentes parties de la Cité et dans

(1) Ces détails sont principalement destinés aux personnes qui se livrent à l'étude des antiquités.

(2) En creusant des fossés.

(3) La maison qu'on avait adossée à ce rocher n'a été totalement détruite qu'en 1820. On a retrouvé parmi les décombres un bas relief de la vierge, dont il manque quelques parties. La tête est séparée du corps. Le lieu où était cette maison et l'habitation qui est au bas s'appellent les Jambes.

Les alentours qu'on trouve de nombreux vestiges d'antiquités : on en rencontre partout, jusque dans l'enceinte de la ville actuelle. C'est dans cette enceinte qu'on a déterré plusieurs blocs de colonnes (1), ainsi que le petit chapiteau dont j'ai déjà parlé; c'est là qu'on a trouvé une fontaine antique avec ses conduits (2), et l'on sait que le temple auquel a succédé l'église de Saint-Silain, ~~était, ainsi que les fortifications de la~~ porte Hiéras, ~~renfermé dans ses murailles~~ ^{à la place de la basilique de St Front, sur le plan noté à l'équ. chrétienne, et tous les adhésions, sont aussi} ~~qui le temple qui existait~~ ^{aucun vestige}. C'est dans un jardin situé sur la route d'Angoulême qu'on a trouvé le bloc de colonne où un pampre et des raisins sont sculptés en rinceaux. La belle tête de Junon qu'on voit au Musée (3), fut déterrée près de l'église des Jacobins (4). Tous ces emplacements étaient donc compris dans l'enceinte de notre antique métropole.

Lorsqu'on a nivelé les enclos des religieuses de Sainte-Claire et de Saint-Benoît, pour former un jardin botanique (5), les légers mouvemens de terres qu'il a fallu exécuter ont fait ressortir les fondations de deux maisons romaines. L'une se trouve au nord-ouest : on l'a recouverte (6), mais sa place est connue. Le directeur du jardin conserve quelques restes de ses décorations. L'on voyait encore, en 1806, les débris de cette maison, tels que des tronçons de colonnes, des fragmens de piédestaux et d'autels, des briques, des tuiles, des pierres ouvrées, etc.; le tout a été employé à réparer des étables. Une mosaïque, découverte sur le même emplacement, est encore existante ^{près du puits au nord de l'emplacement}.

Les fondations de l'autre maison se trouvent au midi; elles sont cachées sous quelques pouces de terre, au bas^{te} du boulingrin. La masse de cette construction peut avoir 60 pieds en carré. On en a tiré

(1) Dans la maison qui est au midi de celle de M. le marquis de Fayolle, près de la Pelouse.

(2) Ces conduits sont au Musée. Quant à la fontaine, elle existe encore au Port-de-Grault, près de la rivière, dont elle était jadis séparée par les murs de la ville. Cette découverte a été faite en 1812. Les conduits sont coniques.

(3) Voyez le N.º 4 de la planche V.

(4) Ce couvent vient d'être acquis par les dames religieuses de Sainte-Ursule.

(5) Ce jardin a cessé depuis d'être destiné à la botanique; on en a fait la pépinière départementale. Il est assez bien dessiné; ses bosquets sont agréables; il est connu maintenant sous la dénomination de Jardin-Public; mais on a le projet d'en faire un Champ-de-Mars.

(6) En 1802, pendant mon absence.

également de grosses pierres ouvrées, des blocs de colonnes, des piédestaux, des autels, beaucoup de petits dezz de mosaïques, des briques, des tuiles, des fragmens de décorations, et beaucoup d'autres objets, avec un grand nombre de médailles de bronze et d'argent. Malheureusement le tout a disparu.

Les médailles qui provenaient de cet emplacement, où il s'en trouve encore tous les jours, ayant été déposées à la bibliothèque publique, et s'étant perdues lorsqu'elle fut déplacée, je ne puis maintenant les faire connaître. Mais je conserve un monument qui y fut aussi découvert : c'est une petite tête de Vénus (1), faite en argile grisâtre, pareille à celle que les sculpteurs emploient pour modeler en petit les statues qu'ils veulent exécuter en grand. Cette tête, que sa petitesse empêche de placer au Musée, a été séparée du corps. Ses cheveux, qui sont maintenus lisses et sans coiffure par derrière, me font croire que ce petit monument servait de modèle pour couler en bronze. Pardevant, les cheveux sont noués avec grâce, comme le sont ceux de la Vénus de Médicis, de l'Apollon du Belvédère et de presque tous les grands dieux.

En 1818, on a également trouvé les fondations d'une maison particulière sur la route de Bordeaux, à ^{quelque} ~~peu~~ distance du ^{vieux} pont de la Cité (2); elles étaient recouvertes de quelques pouces de terre : la mosaïque et le ciment du rez-de-chaussée étaient encore en place (3). On en a tiré quelques médailles en bronze, une fibulle parfaitement conservée (4), et grand nombre de débris de toute espèce.

Dès qu'on fouille à quelques pieds de profondeur l'ancien sol de Vésone, on rencontre partout de semblables débris et de pareilles constructions, principalement dans la partie de la Cité qui regarde le Camp-de-César, ~~à~~ ^{la} ~~base~~ ^{vieille} ~~de~~ ^{Cité} ~~le~~ ^{et} le vallon de ~~Camp~~ ^{Camp} (5). On en a

(1) Voyez le N.º 1 de la planche VII.

(2) Elle est située sur la droite de la route, près des Quatre-Chemins. ^{à Charles un vieux pommier de la}
tête par où on se couchant sur tout à part le monument (1822) et ainsi de la belle carrière de Isaruf.

(3) M. de Lapouyade conserve plusieurs fragmens de cette mosaïque.

(4) Elle est dans le cabinet de M. de Mourcin.

(5) M. Jouannet y a découvert diverses curiosités que je suis forcé de passer sous silence pour ne pas ennuyer le lecteur.

*la cité de gauloise
 de vieille cité*

même retiré plusieurs médailles curieuses et très-rares, telles que *plusieurs gauloises (1)*, celles de la Grande-Bretagne, les celtibériennes, les phéniciennes, les puniques, les grecques, ~~et quelques gauloises~~ *et quelques gauloises*.

C'est aussi sur les mêmes points qu'on a trouvé d'assez belles mosaïques (2), une grande quantité de fragmens de marbres rares, des enduits peints, des stucs, des vases, des ustensiles et toutes sortes d'objets curieux.

Nous avons vu plus haut que Vésone avait été fondée primitivement au-delà de l'Ille, dans le petit vallon de ^{Campniac} Campniac; ainsi Vieille-Cité et la Cité de la plaine furent sans doute successivement et réciproquement ville et faubourg. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que lorsqu'on fouille ~~le petit vallon ou les bords des coteaux qui le bornent~~ *le vallon Campniac ou les bords des coteaux qui le bornent*, on y découvre beaucoup de débris de constructions, toutes sortes d'ustensiles de ménage, des meubles, des agrafes, des parures, etc., et qu'il est évident aussi que la partie opposée à ce petit vallon était la portion la plus habitée de la Cité de la plaine.

x vieille-cité sur le rang qui se forme par une forte pente de la rampe linéaire du vallon au-dessus de la route de Paris est cause de précipices.

Bien que les maisons particulières n'offrent pas l'intérêt des édifices publics, elles sont pourtant d'une haute importance pour notre métropole; en effet, elles donnent un aperçu de ses richesses et de sa magnificence; et si l'on veut se faire une idée du haut point où le luxe en bâtimens y était porté, je ferai remarquer que la plupart des blocs de colonnes trouvés sur l'emplacement de ses maisons particulières furent arrondis au tour. On ne peut douter de ce fait: les traces horizontales de l'outil se distinguent encore (3). Il fallait donc que nos ancêtres employassent une grande quantité de colonnes, et qu'ils voulussent en jouir bien promptement, pour prendre un moyen si expéditif de les travailler. Donnons maintenant quelques notions sur l'état de Vésone dans le moyen âge.

(1) Mais sans doute à l'époque gauloise et à l'époque romaine. On trouve le plus de ces médailles à Paris.

(2) Une d'elles, portée sur une charpente pourrie, n'a pu être conservée. Elle s'est brisée au moment où l'on a voulu déblayer les terres. M. Jouannet en a donné le dessin. *pl. 11 n° 1.*

(3) Il existe au Musée un de ces blocs arrondis au tour, et beaucoup de fragmens de fûts et de bases qui ont subi cette opération; on en trouve même dans toutes les fouilles. Une de ces bases tournée, a près de trois pieds de diamètre, ce qui annonce que son fût avait deux pieds ou environ. *ces fûts sont en pierre de Caen, et ont été trouvés dans les fouilles de la ville de Vésone, dans les environs de la ville de Paris, et dans les environs de la ville de Caen.*

à la queue de la colonne près

A la richesse, à l'importance qui étaient son partage sous les Gaulois, succédèrent la magnificence et l'éclat; mais les invasions des barbares suivirent de près les Romains. Dès-lors, en butte à tous les bouleversements, Vésone ne cessa d'être la victime des ravages de toutes les hordes sanguinaires qui pénétrèrent dans la Gaule. Cependant elles lui laissèrent quelque relâche dont elle sut profiter.

Elle ne put, il est vrai, recouvrer sa splendeur, mais elle possédait encore la plus belle de ses anciennes prérogatives; et, soit par sa position, soit par l'effet de sa grandeur passée et de son antique prééminence, elle se maintint long-temps dans un état prospère.

On comptait encore, en 1476 (1), sur l'emplacement de cette métropole, plus de douze paroisses (2), au moins douze hôpitaux (3) et quatre maladreries (4). Quatre grandes foires, de seize jours chacune, entretenaient son commerce et sa prospérité.

(1) C'est à M. l'abbé de Lespine que nous devons cette découverte.

(2) Nous ignorons quelle était la circonscription de la plupart de ces paroisses; nous savons seulement que leurs églises étaient situées, les unes dans ce qu'on nomme la Cité, les autres dans la ville actuelle, qui, comme on l'a vu, ~~avait~~ fait partie de la ville antique. Parmi les premières, se trouvaient St.-Gervais, Ste.-Eulalie, St.-Eumache, St.-Pierre-l'Ancien, St.-Etienne, St.-Jean, St.-Hilaire, St.-Jacques, que le couvent de Ste.-Claire a remplacé en 1220, et St.-... qui a existé sur l'emplacement des Jacobins. On distinguait parmi les secondes, St.-Front, St.-Silain, St.-Martin, contre les murs de la ville actuelle; St.-Martin, à quelque distance des mêmes murs, et St.-Georges, au-delà des Barris.

Ce nombre de paroisses coïncidant assez bien avec celui de nos temples antiques, je serais porté à croire que les églises paroissiales ont remplacé ces temples; au moins cela est-il vrai pour St.-Etienne, St.-Pierre-l'Ancien, St.-Silain, etc.

(3) Cette conformité du nombre des hôpitaux avec celui des paroisses doit faire présumer qu'il y en avait un pour chacune d'elles. C'est à M. de Lespine que nous devons la découverte de l'existence de ces hôpitaux, qui, presque tous, ont disparu; car on ne voit plus que les ruines de l'Hôpital-Charles, près du Toulon, et celles de l'hôpital qui se trouve placé dans le cimetière actuel: peut-être ce dernier dépendait-il de la paroisse de St.-Pierre-l'Ancien, comme l'Hôpital-Ste.-Marthe pouvait avoir été attaché à celle de St.-Front.

(4) Ces quatre léproseries étaient établies comme il suit: la première, sous ~~Ecouché~~ ^{la Cité gauloise et près la rivière} Ecouché; elle est remarquable par sa construction et par ses cheminées singulières; la seconde, près de la Fontaine-des-Malades: M. de Mourcin a reconnu son existence; la troisième, à côté de la fontaine de St.-Hippolyte, dite maintenant de St.-Georges; la quatrième, enfin, au faubourg de l'Arsault. On voit quelques restes de tous ces établissemens.

Ces nombreux établissemens, la durée de ces foires (1), ne sont-ils pas un témoignage certain qu'au 15.^e siècle, Vésone avait encore une population nombreuse, et qu'elle n'avait pas encore cessé d'être riche et commerçante ?

Voici le titre qui fait mention des quatre foires dont nous venons de parler (2).

Aysso son las rendas e li dever qui s'apertenen al prebostat, li qual se leven sy com s'ensec :

Premieyramen que li sirven del dich prebostat poden arrestar tot home estranh, à la requesta dels borsès o dels habitans de la vila, ses tot jutgat, quar lo prebost es jutges de las mesconoyshensas, e deu conoysher per razo del arrest en favor dels borsès ; e quant alcu es arrestat à la estansa dels borsès (3), si s'en vay e briza l'arrest deu 111. s. al prebostat, e si fay patz am partida deu XXI. d. de clam, e si es condempnat en las chauzas que om li demandara deu om lo condampnar que page avans que passe la vila, e si no setiffay à partida deu 111. s. d'arrest, e si s'en vay per sa volomtat no deu re à la cort.

Item, ha lo prebostat, III. vetz l'an, peatge al merchat qui se apela fieyras. La premieyra comensa à la S.-Chisteffe d'aost, e dura XVI. jorns, VIII. jorns davan et VIII. jorns après.

Item, la seconda es à la Sancta-Maria de setembre seguen, e dura aytan.

Item, la tersa es à la S.-Fron seguen, e dura tant coma las autras.

Item, la quarta comensa à miey-caresme, VIII. jorns avans e VIII.

(1) Remarquons que Bordeaux, qui pourtant est la troisième bonne ville de France, n'a que deux grandes foires, qui ne durent que quinze jours chacune.

(2) Il a été découvert par M. de Mourcin, qui l'a extrait du Livre-Noir des archives de l'hôtel-de-ville, année 1409.

(3) Le greffier de MM. les maire et consuls n'emploie pas une orthographe parfaitement uniforme : sans doute il connaissait mal les règles de son patois. Nous nous sommes fait une loi de ne rien changer aux divers textes que nous aurions occasion de citer.

jorns après ; e en aquestas fieyras dessus dichas pren lo prebostat aysso qui s'ensec :

Sobre totas bestias qui intren al merchat per vendre , o venda o no venda , ha lo prebost mealha en porc e troya , en moto , en ovelha , en boc , en chabra , e 1. d. en buou , en vacha , e 1. d. en aue e en sauma ; e si es ferrat 11. d. , e en rossi e en egua 11. d. , e si es ferrat , 1111. d. ; e si alcus , duran las fieyras , aporta paniers o cruvels ne' deu 1. d. al prebost , à chascuna fieyra ; e si aporta tamis , deu ne' 1. solamen.

Item , si alcus aporta lansas à vendre , deu ne' 1.^o , ses fer , duran aquestas fieyras.

Item , si alcus aporta d'estopas o charbe per vendre deu 1. d. per dotzena , e mealha per vi. aunas ; e si aporta drap de lana , deu la pessa 1. d. , o sia paucha o sia granda ; e si ne' mena los draps que comprara , per revendre , e los met sobre bestia , deu à razo de trossel XII. deniers.

Item , si alcus compra drap , deu 1. d. per pessa , o sia paucha o granda.

Item , si alcus compra ander o padela o bigota , deu de chascuna chauza mealha , duran las fieyras dessus dichas.

Item , si alcus aporta alhs o onhos , deu une forcha per saumada , e demieya , si porta al col , si lo vent ; e aytretant , si l'en porta per vendre ; e de tot aysso dessus dich son exems aquilh qui fan lo cumenal de la vila.

Item , etc. , etc. , etc.

CHAPITRE II.

Bijoux, Ustensiles, Bronzes.

*Comme les choses importantes, voir la fin du chapitre
voir pour le surplus la 1^{re} édition*

CINQ ou six années nous avaient suffi pour former une collection nombreuse, composée de médailles ^{pièces gravées} et d'autres objets curieux, qui tous provenaient de Vésonne ou du Périgord. Fragmens de mosaïques et de bas reliefs, marbres, ornemens, ustensiles et bijoux; en un mot, tout ce qui avait rapport aux arts et à l'antiquité, avait été recueilli, classé, mis en ordre. Mais la révolution a tout dispersé. Cette perte est d'autant plus fâcheuse, que les moyens ne sont plus les mêmes; qu'il n'est pas facile de renouveler de pareilles collections (1); et que notre projet bien connu était de faire don de ce précieux recueil à une académie que ~~nos concitoyens~~ ^{les Académiciens français} avaient formée, et qui allait recevoir l'institution royale.

je ne parlerai ici que d'objets découverts depuis peu, ou de ceux qui sont rapportés historiques, pour le reste on pourra consulter la 1^{re} édition

Ce cabinet aurait pu seul être l'objet d'un volume; ^{mais} Ma mémoire ne saurait maintenant me fournir les détails de tout ce qu'il contenait; cependant comme il importe pour l'histoire de Vésonne, et même pour l'intelligence des monumens que l'on y découvre encore tous les jours, de ne pas laisser périr le peu de souvenirs qui me restent de ces richesses recueillies avec tant de soins, je vais essayer de les réunir (2).

On distinguait dans cette collection, où l'on a trouvé depuis, entre autres objets curieux :

(1) Cela est d'autant plus difficile, que, depuis quelques années, il est du bon ton d'avoir des antiquités. En effet, la vanité y gagne plus que la science, et rien n'était plus propre à finir de tout perdre, de tout détruire.

(2) Quant aux médailles, nous en conservons une espèce de catalogue. Nous possédons aussi quelques-unes des pierres gravées, ainsi que les empreintes de celles qui sont sorties de nos mains.

- 1.^o Un pendant d'oreille d'or, avec une petite perle fine au bout.
- 2.^o Une épingle de tête, du même métal.
- 3.^o Un morceau de chaînette assez forte, de 2 ou 3 pouces de long, en or gaulois.
- 4.^o Un bracelet du même métal.
- 5.^o Un collier d'or gaulois, avec des bulles aux extrémités.
- 6.^o Une agrafe d'argent, représentant la tête de Méduse, bien dessinée.
- 7.^o Plusieurs plaques de bronze, avec figures ou ornemens d'assez bon goût.
- 8.^o Plusieurs agrafes de manteau, gauloises ou romaines. Elles étaient plus ou moins ornées.
- 9.^o Quelques lampes en bronze, d'autres en terre cuite. Parmi celles qui étaient en bronze, on en distinguait une qui était ciselée de jolies décorations.
- 10.^o Beaucoup de fils de bronze, tortillés en spirale.
- 11.^o Plusieurs amulettes cylindriques et autres; quelques-unes avec des caractères.
- 12.^o Une patère en bronze, décorée de jolis ornemens. Plusieurs autres en terre cuite, de l'espèce que l'on nomme *terra campana*.
- 13.^o Plusieurs fragmens de vases de la même terre, décorés de jolis ornemens (1).
- 14.^o Des fragmens de vases et de tuiles gauloises, trouvés, en 1815, à Grésignac et à la butte de Notre-Dame-des-Vertus.
- 15.^o Quelques tessères, trouvées en 1809, ainsi que plusieurs dez à jouer, et un petit cylindre d'os qui, par ses coches, semble avoir fait partie d'une table numérale.
- 16.^o Des bouts de lances, de javelines et de flèches en acier, découverts au Camp-de-César en 1812, et à la citadelle romaine en 1808 (2).
- 17.^o Le coutelas de bronze, de trempe gauloise (3), dont j'ai parlé.
- 18.^o Un réchaud d'autel en bronze. Il était d'une forme et d'un travail élégans, et servit sans doute à brûler des parfums.
- 19.^o Un autre réchaud de même métal, mais sans ornemens. Il retenait un morceau de racine d'un tilleul plus curieux peut-être par sa grosseur que le réchaud lui-même (4).
- 20.^o Un fragment de réchaud en poterie romaine (5).
- 21.^o Un bas relief en bronze, d'environ 7 pouces de haut sur 3 pouces de large. Il représente un laboureur qui, avec sa charrue et ses bœufs très-maigres, trace un pénible sillon. Son chien est couché à côté. Le joug est fixé sur le cou des bœufs. Le haut de ce petit monument est orné d'une frise où l'on remarque la flûte du dieu Pan, et on lit

(1) MM. de Mourcin, Jouannet et moi nous possédons un grand nombre de fragmens de cette terre, tous décorés de jolis ornemens. On avait même trouvé, en 1816, les débris d'un vase presque entier. M. Lapouyade les a rajustés ensemble.

(2) Dans le jardin de M. Chambon. M. de Mourcin a un bon nombre de ces bouts de flèches, qu'il a tirés de divers endroits.

(3) Il fut trouvé à Saint-Georges, entre les côtes d'un squelette qui avait une urne à sa tête et une autre à ses pieds.

(4) Ce réchaud fut trouvé à Douillac, près de Saint-Yrieix en Limouzin, sous les racines d'un tilleul d'une grosseur énorme.

(5) Il fut donné au Musée par M. Jouannet, en 1812.

« Pour réparer la perte de cette antiquité, singulière dans son espèce, et dont je n'ai point possédé de pareille, continue M. de Caylus, je rapporte sous ce numéro deux petits bronzes trouvés, il y a quelques années, dans les environs de Périgueux. Ils sont peu intéressans; mais ils me donnent également occasion de parler des antiquités d'une cité des Gaules, considérable du temps des Romains, et qui tient encore son rang dans les villes de France. Le N.^o 5 présente une petite tête de femme d'un assez mauvais travail (1) : l'anneau fixe dont elle est surmontée est fort incliné sur le devant, et n'a jamais été autrement disposé. Ainsi, je croirais, selon les indications de la coiffure, que cette tête a fait autrefois partie d'une agrafe ou de quelque autre ornement dans le milieu duquel elle était insérée. Hauteur, 1 pouce 3 lignes; largeur, 11 lignes. »

« La plaque d'ornement du N.^o 6 servait, selon les apparences, de parure à un soldat romain, et pouvait être placée sur sa poitrine. La médiocrité de son épaisseur, sa courbure et les tenons dont elle est garnie sur le derrière, permettent de le croire (2). Hauteur, 5 pouces; largeur, 2 pouces et demi. »

Nous ne pouvons que regretter sincèrement, avec l'auteur que nous venons de citer, l'objet précieux dont il nous fait connaître en même temps l'existence et la perte.

CHAPITRE III.

imprimé
Anneaux, Bagues, Pierres gravées.
~~Voyez la planche 2 de la même planche~~

Nous avons découvert ici, et l'on rencontre encore tous les jours un grand nombre d'anneaux de toute espèce. Il y en avait dans notre collection beaucoup en or, plusieurs en argent, une assez grande quan-

(1) Voyez le N.^o 3 de la planche XIV.

(2) Voyez le N.^o 2 de la même planche.

tité en cuivre , et quelques-uns en fer. Souvent ces anneaux étaient sans ornemens ; d'autres fois ils se distinguaient par des pierres gravées ou des pâtes.

Je ne donnerai qu'une explication succincte de ces pierres gravées. Les planches suppléeront à la brièveté des éclaircissemens.

Presque toutes ces pierres sont incises , c'est-à-dire , gravées en creux. On sera sans doute étonné qu'un pays si riche en antiquités ne produise pas un plus grand nombre de camées ; mais la surprise cessera lorsqu'on saura que les joaillers , comptant en avoir un plus grand prix , les cachent et les envoient à Paris ou ailleurs ; et quoique je n'ignorasse pas qu'on en avait trouvé plusieurs à différentes reprises , il m'a été impossible de me les procurer : je n'ai jamais pu en avoir que deux (1). J'ai déjà parlé du premier (2) ; l'autre offre une très-belle tête de femme , sur un fort bel onyx : je crois que c'est Faustine jeune.

Le N.º 6 de la planche VII offre un onyx avec sa monture antique en or : c'est Mars debout. La petitesse de l'anneau me fait présumer que cette bague n'était destinée qu'à servir de sceau (3).

On a trouvé , en 1809 , un autre dieu Mars dans la même attitude ; mais il est empreint sur une pâte , et sa monture est en bronze , ce qui me fait croire que cette bague a appartenu à un homme du peuple. Si nous avons encore quelque doute sur l'existence du culte du dieu des combats chez les Vésoniens , ces deux bagues , ainsi que le N.º 8 de la planche X , et divers autres monumens , pourraient en servir de témoignages.

Le N.º 4 de la planche VII fait voir une bague entièrement en or : la tête a été gravée ou peut-être moulée dans l'or même. Elle est

(1) Nous avouons cependant qu'il est difficile de se procurer des pierres gravées avec leur monture en or , parce que les orfèvres , lorsqu'ils achètent ces sortes de bijoux , brisent la monture pour la peser , et la mettent bientôt au creuset.

Quelques-unes des pierres gravées que je vais décrire , quoique trouvées ici , n'ont jamais été en ma possession ; d'autres sont sorties de mes mains. Celles dont je ne désignerai pas les propriétaires actuels font encore partie de ma collection.

(2) Voyez le N.º 9 de la planche X.

(3) M. de Mourcin en a trouvé une autre. L'onyx représente le signe du cancer.

ornée d'une couronne murale, accompagnée d'une corne d'abondance et d'un autre attribut (peut-être des épis de blé) difficile à distinguer. On a voulu, je crois, représenter sur cette bague le génie de la ville.

La tête du N.º 3 de la planche X est, je crois, celle de Sexte-Pompée : c'est une cornaline incise, du meilleur travail romain ; mais la gravure n'est pas exacte et a beaucoup vieilli le personnage.

Le N.º 15 de la même planche représente Mercure debout et vêtu, ce qui me fait penser que c'est le Mercure gaulois. La draperie de ce sard-onyx est fort bien traitée.

Le N.º 11 de la même planche offre la tête de Jupiter-Sérapis sur une cornaline. Vénus nue, debout et portant l'Amour, est devant lui.

Ne pouvant faire graver toutes les pierres qui composaient notre collection, nous allons indiquer celles qui ont quelque mérite, soit par leur faire, soit par la rareté du sujet, soit parce qu'elles entrent dans la suite des têtes romaines, soit enfin à cause de la matière sur laquelle elles ont été gravées.

TÊTES IMPÉRIALES ET AUTRES TÊTES ROMAINES.

Tête non caractérisée, gravée sur un cristal de roche. Elle fut trouvée au Camp-de-César (1).	Tête d'Antonia. Cornaline jaune. Elle a passé en Russie.
Jolie tête sur cornaline, trouvée à la Cité en 1812.	Néron. Sardoine.
Tête de Brutus. Jaspé rouge.	Vespasien. Cornaline.
Tête d'Auguste. Sard-onyx. Ainsi que la précédente, cette tête a passé en Russie (2).	Julie, fille de Titus. Cornaline.
Tête d'Agrippa voilée; signature siriaque. Cornaline jaune.	Adrien. Beau lapis non veiné.
Tête de Caius ou de Lucius-César. Amethyste.	Antonin-Pie. Superbe sard-onyx, passé en Russie.
	Marc-Aurèle. Cornaline.
	Pertinax. Sard-onyx.
	Héliogabale. <i>Idem</i> .

(1) M. Jouannet en est le propriétaire, ainsi que de la suivante. M. d'Auteville a trouvé une tête sur cornaline, en 1818.

(2) Nous avons déjà dit que les pierres de notre collection qui avaient passé en Russie, appartenaient au général Kitroff.

Julia Paula, avec son nom écrit en grec. Cornaline.	Æmilien. Cornaline profondément gravée. Marcien et Pulchérie; les têtes en regard; monogramme du Christ entre les deux. Cet onyx est en Russie.
Tranquilline. Jaspe. Cette pierre est en Russie.	

S U J E T S.

Hercule domptant l'Amour. Cette Cornaline, d'un excellent travail, est en Russie.	Tous les jeux du cirque, gravés sur un très-petit jaspe vert.
Hercule debout. Cet onyx, dont le faire est dur, est peut-être unique, à cause de la signature hébraïque (<i>Simon-Chantre</i>). Cette pierre annonce que, dans tous les temps, les juifs ont tout fait pour de l'argent.	Ulysse, disputant le palladium à Diomède, et lui montrant le corps de Créuse étendu. Très-petit onyx. Cet objet, ainsi que le précédent, est parfaitement exécuté. L'un et l'autre ont passé en Russie.
Le sommeil d'Endymion. Belle sardoine. Le corps est vu de face, accroupi et nu. Ce morceau est en Russie.	Belle tête de Jupiter, sur jaspe rouge. Elle est en Russie.
Tête du Bacchus ancien, placée sur un cippé. Cette cornaline, d'un beau et ancien travail grec, est en Russie.	Cybelle-Panthée, vue de face, assise sur un éléphant; ses attributs, tels qu'une enseigne militaire, etc. Hyacinthe d'un ancien travail grec. Cette pierre est en Russie.
Psyché, jouant avec un papillon. Cette cornaline est en Russie.	Un lion tenant une hast rompue; le serpent. Ce sard-onyx, mi-parti, est en Russie. C'est un talisman.
Cérès debout. Cornaline jaune.	Vénus sortant nue des eaux; toutes ses extrémités se terminent en nageoires. Bon travail sur aigue-marine.
Offrande à Cérès. Cornaline.	Vénus debout, jouant avec l'Amour, aussi debout. Hyacinthe.
Hercule en repos. Cornaline. Elle a passé en Russie.	Pâtre accroupi, liant une outre. Belle cornaline.
Coq à tête de cheval bridé. Bouton gaulois en cornaline. C'est une charmante fiction qui semble avertir qu'il faut user des plaisirs avec retenue.	Homme porté sur les eaux par un cheval marin. Cornaline.
Belle bacchante. Amethyste un peu fruste.	L'Amour, conduisant deux chevaux marins sur les eaux. Cornaline (1).
Méléagre, offrant un sacrifice. Prime d'émeraude, d'un bon faire.	Jolie tête de Pallas. Cornaline.
Le triomphe de Trajan; l'empereur debout est couronné par la Victoire. Prime d'émeraude, également d'un beau travail.	Tête de philosophe. Jaspe rouge. Jolie tête jeune. Cornaline.

Notre cabinet renfermait d'autres pierres gravées; mais nous nous

(1) Trouvée par M. de Lapouyade en 1816. Il me l'a cédée.

les étions procurées à Paris ou ailleurs, par achat ou par échanges ; ainsi elles n'appartenaient point à Vésone. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'en faire connaître une dont le sujet n'est pas rare ; mais qui, quoique retouchée en un endroit, n'en est pas moins antique et d'un très-beau faire. C'est Bellérophon faisant boire le cheval Pégase. La signature de *Sotrata*, écrite sur le rocher, paraît incorrecte. Cette cornaline provient du cabinet de M. le duc de Rohan-Chabot.

CHAPITRE IV.

Inductions tendant à prouver que Vésone a toujours eu le droit de battre monnaie. — Coins, monnaies et médailles.

Nous avons déjà fait connaître quelques médailles autonomes de la cité de Vésone du temps des Gaulois. La plupart ont été trouvées parmi les débris de cette antique métropole, et principalement à Vieille-Cité ; quelques-unes proviennent de pays étrangers à notre province. Nous allons maintenant tâcher de prouver que nos pères conservèrent le droit de frapper monnaie, non-seulement sous l'empire des Romains, mais encore dans le moyen âge, et jusqu'à la réunion du comté de Périgord à la couronne.

En effet, en 1788, on retrouva, ^{dans} ~~près de~~ ^{les} ~~de~~ l'église des Cordeliers (1), dans la Cité, un monument qui semble nous en fournir la preuve : c'étaient des coins de monnaie en terre cuite, qui furent presque tous brisés au moment de leur découverte. Cependant on distinguait encore sur un de leurs fragmens la figure et une partie du nom de Faustine jeune, femme de Marc-Aurèle. Ces matrices, faites pour couler des monnaies d'argent, avaient une singularité que je crois unique ou fort

(1) Le couvent est presque abattu, et il ne reste plus de traces de l'église.

rare : c'est que chacune des deux parties du coin, étant concave à l'extérieur, avait le centre très-mince. On avait sans doute adopté cette disposition pour pouvoir peser plus facilement sur le moule et sur le métal encore chaud, et pour que, par ce moyen, la monnaie en sortit plus nette et plus belle. En effet, on trouve beaucoup de médailles antiques qui paraissent avoir été frappées au marteau, mais que les personnes exercées reconnaissent avoir été coulées.

Les médailles de Faustine jeune ne sont pas rares; nous en avons de tous métaux. Mais la découverte des coins que nous venons de décrire porte en elle une conséquence (1) : c'est qu'il y avait à Vésonne, sous les Romains, ce que nous nommons un *Hôtel des monnaies*; et le lieu même où ces coins furent découverts confirme ma conjecture; car, comme on le verra bientôt, il est près de l'emplacement de l'ancien capitole; or l'on doit penser que les ateliers où se fabriquaient les monnaies n'étaient pas éloignés du palais où siégeaient les chefs du gouvernement.

Si l'on veut un témoignage de plus de ce que nous venons de dire, nous ajouterons qu'en 1807, en creusant ce même local, on y a retrouvé les vestiges des fourneaux propres à cette fabrication, et jusqu'aux tuyaux de briqueterie antique par où s'exhalait la fumée qui sortait des fournaies (2).

Voici un fragment d'inscription qui me semble se rapporter au même objet :

n° 78. N.°  — Au Musée.

..... F. MONETA. WOR.

(1) J'étais possesseur de ces coins; on les a détruits pendant la révolution.

(2) On peut voir au Musée un de ces tuyaux; M. Jouannet possède l'autre. Ils sont carrés.

Si l'inscription était entière, nous connaîtrions le nom du personnage dont il est question dans ce fragment ; mais ce qui reste semble devoir être lu comme il suit :

. . . . ET MONETARIO VXOR (sous entendu, *dicavit* ou *ponendum curavit.*)

. . . . ET MONÉTAIRE, SA FEMME LUI A DÉDIÉ OU LUI A FAIT ÉRIGER CE MONUMENT.

Nous avons prouvé que Vésone frappait monnaie long-temps avant que les Romains eussent pénétré dans la Gaule. Ce que nous venons de dire annonce qu'elle avait conservé ce droit depuis la conquête, et quelques tiers de sous d'or vont nous fournir la preuve qu'elle en a joui pendant les premiers siècles de la monarchie française.

Autour d'une tête mal faite, on lit ce mot VIVIS ; dans le champ de la pièce se voient un grand P avec un C en bas, et un grand I ; au revers on reconnaît un aigle. La légende est C. VISINA (*civitas Visina*), la cité de Vésone ; le tout est terminé par une croix de Saint-André (1).

On a trouvé une autre pièce d'or (2) sur laquelle on lit le mot CLOOVVIS R. G., autour d'un buste mal conformé. Au revers est une croix, avec les mots RATVS. MO. FE. (*Ratus monetarius fecit*). J'entrerai ailleurs dans de plus grands détails sur ces curieux monuments. Il suffit de dire ici que ce qui me porte à croire que ce tiers de sou d'or appartient à Vésone, c'est qu'on y trouve encore la marque de cette ville. En effet, le V du mot CLOOVVIS (*Clovis*) est séparé de la légende ; et cette lettre V a souvent servi d'indication à notre métropole, sur ses monnaies antiques et modernes.

(1) Cette pièce a été trouvée à Antoniac, où est né le célèbre Lagrange-Chancel. Je la possède. Voyez le N.º 9 de la planche IX. L'A de *Visina* est renversé ; c'est ainsi qu'on plaçait souvent les lettres, pour mieux lire la légende sans retourner la pièce.

(2) Découverte à la Cité, en 1810, par M. Jouannet, qui me l'a cédée ainsi que la précédente. Voyez le N.º 11 de la planche IX.

Bouteroue fait connaître une pièce d'or sur laquelle (1), autour d'une tête couronnée d'un bonnet enrichi de perles, on lit ces mots: VOSONNO. VIC. Au revers est une croix ancrée, et la légende FRVNT ∞ I ∞ ILAS. Bouteroue reconnaît que cette pièce appartient à *Vesunna Petrocoriorum*.

Le Blanc, dans son *Traité historique des Monnaies de France* (2), a fait graver une pièce d'or qui ne diffère de celle-ci, qu'en ce que le nom de la ville y est écrit VESONNO.

Les mêmes auteurs donnent un autre tiers de sou d'or (3), qu'ils datent du temps de Clovis II. Il représente d'un côté une tête âgée, autour de laquelle on lit le mot PETRVCORIVS, Périgueux. Au revers est une croix, autour de laquelle on lit MARLEMVS.

Ainsi, sous la première race, Vésone avait conservé son droit de battre monnaie, quoiqu'elle eût perdu son rang et sa prospérité, circonstance assez singulière, et d'un intérêt trop majeur pour que je n'y revienne pas dans la suite (4).

Ce droit de battre monnaie se maintint à Vésone dans le moyen âge, et jusqu'à l'expulsion des anciens comtes de Périgord; car ces comtes, qui n'étaient pas maîtres absolus dans la nouvelle ville du Puy-Saint-Front, ou de Périgueux^{actuel}, laissaient encore battre monnaie dans l'antique Vésone (5). De son côté, le Puy-Saint-Front avait aussi sa monnaie, celle du chapitre Saint-Front (6); et remarquons que nos pères, quoiqu'ils vécussent dans des temps que l'on nomme siècles d'ignorance, étaient plus admirateurs que nous du vrai beau. En effet, ce chapitre avait choisi pour type de ses monnaies, de ses armes et

(1) Recueil des hist. de France, page 371. N.º 1. Voy. aussi le N.º 13 de la planche IX.

(2) N.º 4, fig. 30, monétaires inconnus. Voyez le N.º 13 de la planche IX.

(3) Bouteroue, page 357, N.º 14. Le Blanc, page 78, N.º 2, figure 41. Voyez le N.º 14 de la planche IX.

(4) Voyez le chapitre 5 de la 2.º partie du 4.º livre.

(5) On trouve parfois leurs héliques.

(6) Voyez le N.º 17 de la planche IX. J'en possède un plomb qui avait sans doute été placé dans les fondations d'un édifice chapitral.

de son sceau (1), les cinq coupes de sa basilique, qui, après la destruction de la cathédrale de la Cité, du palais épiscopal (2), et de ce qui restait encore sur pied de notre métropole, est devenue cathédrale à son tour et siège de l'évêché (3).

Nous croyons avoir prouvé que, du temps des Gaulois, de même que sous les Romains et dans le moyen âge, Vésone avait le droit de battre monnaie. Il nous reste maintenant à donner une espèce de catalogue des médailles romaines qu'on a trouvées jadis, ou qu'on découvre encore tous les jours, soit sur l'emplacement de cette antique cité, soit dans les environs. Cependant, comme une liste générale serait inutile et beaucoup trop longue, nous nous bornerons aux médailles les plus rares et les plus curieuses, ou à celles qui nous présenteront un intérêt particulier, et dont nous pourrions tirer ensuite quelque conséquence.

~~Chapitre~~

g

MÉDAILLES DES COLONIES ROMAINES.

Nous avons dans notre collection un grand nombre de médailles de diverses colonies romaines, telles que celles de *Vienne*, de *Lyon*, de *Cavaillon*, de *Nîmes*, d'*Espagne*, etc. (4). Celles de Nîmes, comme je l'ai déjà dit, se trouvent ici en fort grande quantité, et souvent elles sont partagées.

AS ROMAINS

Nous avons également plusieurs *as* romains.

4 Avec la tête de Pompée au revers.

3 Avec celles de César et d'Auguste.

Quelques-uns avec des têtes de familles consulaires, etc., etc.

(1) Voyez le N.º 3 de la planche XXIV. Je possède l'original en bronze.

(2) On en voit les ruines dans le jardin de M. Chambon, à la Cité.

(3) Voyez la description et l'histoire de cette basilique au livre 5, 1.^{re} partie, de l'édifice et ouvrage.

(4) On a vu que nous possédions aussi beaucoup de médailles celtibériennes.

MÉDAILLES CONSULAIRES EN OR.

Mag. pius imp. iter ; tête de Pompée dans une couronne. R. *Præf. class. et or. marit. ex s. c.* ; les têtes en regard de Sexte et de Pompée ; le trépied et le *lituus* (1).

MÉDAILLES CONSULAIRES EN ARGENT.

Parmi un très-grand nombre de médailles consulaires d'argent que l'on a trouvées ici ou dans les autres parties du Périgord (2), voici celles qui nous intéressent le plus :

4 DE LA FAMILLE

SCRIBONIA. Avec le surnom *Libo*.

5 DE LA FAMILLE

JUNIA.

Brutus, tête nue, et *Ahala*, également tête nue, de la plus parfaite conservation et du plus beau travail.

Trois *Brutus* ; instrumens de sacrifice. R. *Lentulus Spinter* ; le *præfericulum*, le *lituus*.

Une tête ; *leibertas*. R. *Cæpio Brutus procos.* ; fleur, lyre, sceptre.

9 DE LA FAMILLE.

POMPEIA.

Cn. Piso proq. ; tête avec son nom. R. *Mag. procos.* ; une proue.

Neptuni ; tête de Pompée ; un trident ; un dauphin. R. *Q. Nasidius* ; une galère.

Mag. pius, imp. iter. ; tête de Pompée, entre le *lituus* et le *præfericulum*. R. *Præf. class.*, etc. ; le type d'*Anapius*.

Sulla cos. ; sa tête. R. *Pom. Rufi* ; sa tête.

Cn. mag. imp. ; tête de Pompée. R. *M. Minut. Sabinus proq.* ; Pompée descendant d'un vaisseau et donnant la main à une femme.

Deux *Sex. mag. pius, imp.* ; tête de Sexte-Pompée. R. *Pietas* ; femme debout, avec un rameau et une haste

Deux *Sex. mag. imp. Sal.* Même revers.

2 DE LA FAMILLE

VINICIA.

Tête d'Auguste. R. *L. Vinicius. L. f. III vir* ; un cippe.

Idem, *L. Vinicius* ; l'arc de triomphe ; S. P. Q. R. *imp. Ces.*

(1) Cette médaille très-rare a été trouvée près de la Tour-de-Vésone, en 1784.

(2) Presque tous nos amateurs possèdent des médailles consulaires trouvées au Camp-de-César ; feu M. de Cablans en avait recueilli jadis un très-grand nombre. On en découvre dans beaucoup d'endroits de la province, surtout à portée de nos camps antiques.

- 4 DE LA FAMILLE Lépide, au revers d'Auguste.
 ÆMILIA. Statue équestre; L E P. dans le piédestal.
 Deux autres avec des différences.
- 5 DE LA FAMILLE Tête d'Antoine au revers de celle de J.-César; le *lituus*, une étoile,
 ANTONIA une couronne.
 Deux têtes d'Antoine au revers d'Auguste.
 Tête d'Antoine. R. *M. Silanus*.
 Tête du soleil dans un temple.
- 17 DES LÉGIONS, *Cohortis speculatorum*.
 etc. Trois enseignes. C'est un Quinaire.
 De diverses légions.
- 18 DE LA FAMILLE Les principales sont le *parens patriæ*; sa tête voilée.
 JULIA. *Maridianus*; Vénus debout.
 Tête d'Auguste.
 L'arc de triomphe, surmonté d'un quadrigé.
 Les monétaires, etc.
- 2 DE LA FAMILLE *Q. Cassius*; tête de la Liberté. R. Chaise curule dans un temple rond
 CASSIA. surmonté d'une statue; dans le champ, AC. à droite, un vase à
 gauche.
C. Cassius; *leibertas*; tête de la Liberté. R. *Lentulus Spint.*; un
 vase; le *lituus* (1).

MÉDAILLES IMPÉRIALES EN OR.

Notre collection renfermait un grand nombre de médailles impé-
 riales en or, qui n'avaient d'autre prix que celui de la matière. Voici
 celles qui ont été trouvées depuis peu :

Auguste. Revers peu rare (2).		<i>m. tri. cos. p. p.</i> Cette médaille, d'un
Adrien. R. La louve allaitant Rémus et Romulus; <i>cos. III</i> (3).		travail étonnant pour cette époque, est à fleur de coin (4).
Tétricus; <i>C. Tetricus p. f. aug.</i> R. P.		Nonius. Passé à la biblioth. du Roi (5).

(1) Trouvée à Peyre-Levade de Beleymas, près d'Issac et de Montaut : donnée par M. de Lespine.

(2) Trouvée aux Tours-de-Vernode, près de Fayolle, par M. Jouannet qui la possède.

(3) M. d'Auteville possède cette médaille, bien conservée.

(4) Trouvée, en 1811, à St.-Orse, bourg qui est à quatre lieues de Vésone. Cette médaille appartient maintenant à M. Jouannet.

(5) Trouvé ici, et donné au cabinet des antiques par M. Chambon.

MÉDAILLES IMPÉRIALES D'ARGENT.

Nous ne citerons des médailles impériales que celles qui n'ont pas été notées parmi les consulaires.

- | | |
|--|--|
| <p>1.° Tibère au revers d'Auguste (1).
 2.° Drusus, frère de Tibère.
 3.° Germanicus.
 4.° Trois Agrippine mère. R. Caligula.
 Une de ces trois médailles était fourrée.
 5.° Caligula. R. Auguste.
 6.° Claude; <i>imp. recept.</i>; le camp des prétoriens. La conservation de cette médaille est parfaite.
 7.° Agrippine jeune. R. Claude.
 8.° Agrippine. R. Néron jeune.
 9.° Têtes d'Agrippine et de Néron jeune, accolées.
 10.° Vespasien. R. <i>Liberi imp. aug. Vesp.</i>; têtes en regard de Titus et de Domitien.
 11.° Titus. R. L'empereur sur un char traîné par deux éléphants, montés par leurs conducteurs.
 12.° Julie, fille de Titus. R. Vénus debout appuyée sur une colonne.
 13.° Matidie. R. <i>Pietas Aug.</i> Matidie est debout entre deux enfans (2).
 14.° Adrien. R. <i>Restitutori Gallia.</i>
 15.° Ælius. R. <i>Pietas</i>, dans le champ.
 16.° Antonin - Pie. R. <i>Ædes divi Aug. rest. cos. III</i>; un temple.
 17.° Faustine mère, avec légende grecque. R. Vénus debout tenant deux enseignes.
 18.° Pertinax. R. <i>Opi divin.</i>; femme assise.</p> | <p>19.° Didius-Julianus. R. <i>Concordia milit.</i>; femme debout tenant deux enseignes.
 20.° Pescennius-Niger. Des trois que je possédais en argent, celui dont le revers était <i>Boni eventus</i>, avait été trouvé à Bénévent, entre Mucidan et Montpaon. Les deux autres, dont l'un avait au R. <i>fr. fr. frugi</i>, avaient été acquis à Paris (3).
 21.° Julie, femme de Septime. R. <i>Luna lucifera</i>, dans un bige. Cette médaille pesait le double des autres.
 22.° Caracalla. R. <i>Providentia</i>; tête de Méduse.
 23.° Julia-Paula. R. figure assise; patère, étoile.
 24.° Aquilia-Sévère. R. figure debout; patère, étoile, double corne d'abondance.
 25.° Diaduménien. R. <i>Spes publica.</i>
 26.° Alexandre Sévère. R. <i>Nobilitas</i>; figure debout tenant le <i>palladium</i> et une hast.
 27.° Orbiana. R. La Concorde assise.
 28.° Gordien d'Afrique, père. R. <i>Romæ æternæ</i>; figure assise.
 29.° Tranquilline. R. <i>Concordia Augg.</i>; figure assise. Cette médaille était fourrée.
 30.° Philippe père. R. <i>Sæculum novum</i>; temple.
 31.° Quoique le Pacatien qui a passé au</p> |
|--|--|

(1) Je possédais plus de 100 médailles d'Auguste, en argent, avec des revers différens.

(2) Passée dans le cabinet particulier de M. Gosselin, conservateur des antiques de la bibliothèque du Roi.

(3) Une fouille faite en 1819 au Mas-de-Bénévent, a fait ressortir des vestiges d'habitations romaines, et beaucoup de débris antiques.

cabinet du Roi n'ait point été trouvé ici, mais à Langres, je ne puis m'empêcher de le rappeler dans cette suite.

Imp. Ti. Cl. Mar. Pacatianus. Aug.; sa tête. R. La déesse Rome assise; légende *Romæ æter. an. mil. et primo*. Cette intéressante médaille donne l'époque juste du règne d'un empereur qui n'est connu que par ses monnaies. Elle est d'une bonne conservation (1).

32.° Gallien. R. *Restitutori Gallie*; le type connu.

33.° Claude-Gothique. R. Sa consécration; l'autel. Cette médaille était fourrée.

34.° Florien. Dans le grand nombre de médailles que je possédais de cet empereur, je dois faire distinguer le R. *Pacator orbis*. Ce revers et la colonne milliaire de notre Musée (2), où Florien prend le titre de *dominus orbis et pacis*, se prêtent un mutuel secours.

35.° Constantin, tyran. R. *Victoria Auggg.*; Rome assise. Cette médaille est d'argent.

36.° Attila, *Ateula*; tête jeune, ailée. R. *Ulatos*; un cheval.

MÉDAILLONS DE TOUS MÉTAUX.

1.° Tibère. R. L'autel de Lyon. Médaillon de bronze, mince, mais d'un fort diamètre.

2.° Faustine mère; *diva Faustina Augusta*. Très-grand bronze, relevé sur les bords.

3.° M.-Aurèle. R. *Consecratio*; aigle enlevant son aile. Médaillon pareil au précédent.

4.° Didius - Julianus. R. *Rector orbis*. Beau médaillon contorniate (3).

5.° Albin. R. Trois figures, parmi lesquelles est celle de la Victoire, couronnant l'empereur assis sur des dépouilles; exer-

gue, *cos III*. Plomb antique, module du grand bronze (4).

6.° Septime-Sévère. R. Têtes incuses de Septime et de Caracalla. Plomb antique du petit module.

7.° Mamée. R. *Felicitas publica*; figure debout, appuyée sur une colonne; caducée. Ce médaillon est du petit module sur un moyen bronze.

8.° Otacile. R. *Pudicitia Aug.*; figure assise. Moyen bronze, sur un très-grand flan.

9.° Florien. Plomb antique du petit module.

(1) Voyez le N.° 10 de la pl. IX.

(2) Voyez au livre 4, seconde partie, le chapitre où il est question de cette colonne.

(3) Passé, avec le Tibère (médaillon), les Tranquilliens et autres médailles rares, dans le cabinet de M. Tochon.

(4) Il était sans doute, ainsi que le Septime et le Florien, dans les fondations de quelque édifice de leur temps.

GRANDS BRONZES.

- 1.° Auguste. R. Autel de Lyon. Cette médaille, de coin romain, ou plutôt de coin grec, est d'une belle conservation (1).
- 2.° Auguste; restitution de Nerva (2).
- 3.° Agrippa; couronne rostrale. R. Auguste, tête nue; C. I. F. B., colonie de Bérice. (3).
- 4.° Agrippine mère. Les deux revers connus.
- 5.° Caligula. R. *Adlocutio cohort.* Cette médaille est un peu fruste.
- 6.° Néron. R. Congiaire sans désignation de chiffre; six figures. Je crois cette médaille inédite (4).
- 7.° — R. *Annona*; deux figures (5).
- 8.° — R. Le port d'Ostie. Cette médaille est un peu fruste (6).
- 9.° Domitille. R. *Memoriæ Domitillæ S. P. Q. R.*; char attelé de deux mules.
- 10.° Titus. R. Le Colisée, sans légende ni exergue.
- 11.° Julie, fille de Titus. R. Le char attelé de deux mules. Médaille un peu fruste.
- 12.° Trajan; le *Forum*. Médaille fruste.
- 13.° Marciane. R. Figure assise (7).
- 14.° Quatre Adriens. *Restitutori Achaiaë; restitutori Phrygiaë; disciplina Aug.; exerc. Cappadoc.*
- 15.° Ælius. R. Deux figures debout.
- 16.° Antonin-Pie. R. Deux figures assises sur une estrade; deux soldats debout, au bas.
- 17.° — R. Une figure assise, et l'abondance debout sur une estrade.
- 18.° — R. Figure au bas de l'estrade, recevant les libéralités de l'empereur.
- 19.° — R. *Imperator Aug.*; temple exastile.
- 20.° Faustine mère. R. *Consecratio*; l'âme de Faustine enlevée par un aigle.
- 21.° M.-Aurèle. R. Soldat défendant un trophée où un esclave est enchaîné.
- 22.° Faustine jeune. R. *Æternitas*; le *carpentum*, traîné par deux éléphants, avec leurs conducteurs.
- 23.° Lucius-Vérus au revers de M.-Aurèle. Cette médaille, un peu fruste, a un beau vernis.
- 24.° Manlia - Scantilla. R. *Juno regina*. Cette médaille fut trouvée en 1818.
- 25.° Didius-Julianus. R. *Rector Aug.* Je crois cette médaille inédite.
- 26.° — R. *Rector orbis*.
- 27.° — R. Figure assise. Cette médaille est un peu fruste.
- 28.° AVT. K. ΠΕΚΚ. ΝΙΡΡΟC. ΔΙΚΑΙΟC. ΓΕΒ.; tête de Pescennius-Niger très-bien conservée. R. On n'y aperçoit qu'une figure

(1) M. Jouannet l'a trouvée et la possède.

(2) Elle appartient à M. de Lapouyade.

(3) Voyez le N.° 8 de la pl. IX.

(4) Cette médaille a été trouvée à Olivoux, près de Montignac-le-Comte, en 1818.

(5) Découvert à la Cité en 1819. Elle appartient à M. de Lapouyade.

(6) Il a été trouvé par M. Jouannet, qui le possède.

(7) Cette médaille, trouvée en 1820, appartient à M. d'Auteville, inspecteur des contributions.

- assise, et le Δ qui commence la légende (1).
- 29.^o Albin.
- 30.^o Julie, femme de Septime. R. *Junonem*; Junon debout.
- 31.^o Caracalla. R. Le cirque.
- 32.^o Deux Macrin (2).
- 33.^o Elagabale. R. *Sacerd. dei Solis Elagabal.*; l'empereur sacrifiant sur un autel.
- 34.^o Julia-Paula. R. *Concordia*; figure assise.
- 35.^o Aquilia-Sévéra. R. *Concordia*; figure debout (3).
- 36.^o Orbiana. R. *Concordia Augustorum*; l'empereur et elle se donnant la main.
- 37.^o Gordien - d'Afrique, fils. R. *Romæ æternæ*; figure assise.
- 38.^o Tranquilline. R. *Concordia Augustorum*; l'empereur et elle se donnant la main.
- 39.^o ——— grecque d'Ariska. R. Génie poussant son cheval au galop; javelot, étoile.
- 40.^o ——— de Périnthe. Elle est d'un volume moins fort (4).
- 41.^o Æmilien. R. *Victoria Aug.*; passant et tenant une couronne et une palme.
- 42.^o Probus, peut-être. R. Char attelé de quatre chevaux vus de face. Cette pièce est fruste. Ce qu'on peut voir des caractères paraît être écrit en grec.

MOYENS BRONZES.

- 1.^o Germanicus; *Germ. Cæsar pulchro III. vario II. vir*; sa tête. R. Tête de Caligula.
- 2.^o Vitellius. R. *Fides exercituum*; les mains jointes.
- 3.^o Adrien. R. *Tellus stabil.*; femme couchée; globe, scep de vigne.
- 4.^o Manlia-Scantilla. R. *Juno regina.*
- 5.^o Alexandre, tyran. Revers, *Victoria Alexandri aug. n.*; exergue P. K. Voyez le N.^o 6 de la planche IX.

(1) J'ai publié cette médaille, ainsi que le Pacatien, le Ptolémée d'Afrique, l'Agrippa, etc., dans le Journal des Arts, du 25 vend. an 10, N.^o 161. Nous avons fait graver ces médailles. Voy. les N.^{os} 16, 7, 8, 6, 4, etc., de la pl. IX.

(2) Un de ces Macrin a été trouvé à Excideuil, par M. d'Auteville, qui le possède.

(3) Passée à M. le marquis de Montesson, député aux états-généraux de 1789.

(4) Ces Tranquillines, et plusieurs autres médailles rares, ont passé dans le cabinet de M. Tochon; le Pescennius, le Ptolémée d'Afrique, etc., sont, ou du moins ont été, chez le marchand de curiosités dont j'ai déjà parlé. Parmi les médailles que la révolution m'a fait perdre, il s'en trouvait beaucoup de gauloises, de celtibériennes, de phéniciennes, de puniques, de grecques et de romaines, dont plusieurs étaient inédites. MM. Jouannet, de Mourcin, d'Auteville, de Lapouyade, Gabalda, etc., en possèdent de rares et de très-rares; je n'en ai cité ici qu'un très-petit nombre.

PETITS BRONZES.

- | | |
|--|---|
| <p>1.° Adrien , sans légende ni exergue. R. La cuirasse (1).</p> <p>2.° Cornélia-Supéra. C. C. I. H. P. Colonie de <i>Parium</i>. R. Le capricorne.</p> <p>3.° Constant. R. Tête de Constance II (2).</p> <p>4.° Delmatius. R. <i>Gloria exercitús</i>.</p> <p>5.° Vabalathe. R. Aurélien. Petit bronze latin.</p> | <p>6.° Carausius. R. <i>Pax Aug. S. P.</i>, dans le champ, C. à l'exergue.</p> <p>7.° Amandus; autel. La légende du revers est indéchiffrable.</p> <p>8.° Plusieurs des médailles qu'on attribue à Induciomare.</p> |
|--|---|

CHAPITRE V.

*Briques , tuiles et poteries ; urnes , vases , verreries.**voir la 1^{re} édition*

LES personnes qui n'ont jamais parcouru l'emplacement de Vésonne, qui ne connaissent ni cette cité ni ses alentours, ne peuvent se faire une idée juste de l'énorme quantité de briques, de tuiles et de poteries qu'on y rencontre à chaque pas (3). Quoique depuis bien des siècles les maçons ne se servent guère d'autres matériaux pour faire leur ciment, on trouve de ces débris antiques dans les murs des jardins, dans les constructions anciennes et modernes, dans les rues, sur les chemins, partout : on peut même les rassembler en si grande quantité, qu'une chaussée assez longue en est presque entièrement formée (4).

(1) Trouvée par M. d'Auteville, qui la possède.

(2) Trouvée par M. de Lapouyade.

(3) Ces divers objets se fabriquaient à Vésonne même, peut-être dans les environs du Toulon et ailleurs. On en trouve aussi des manufactures dans plusieurs autres endroits de la province. M. Jouannet en a reconnu une à *Olivoux*, près de Montignac-le-Comte, sur Vézère, et une autre près de Bezenac et de Panassoux, sur Dordogne; on voit les traces de cette dernière au-dessus de *Constaté*.

(4) Elle commence près du moulin de Sainte-Claire, et se continue jusqu'à l'emplacement des thermes.

On distinguait, chez les Romains, différentes espèces de briques. 1.^o Ils en fabriquaient d'une médiocre épaisseur, qu'ils employaient dans leurs constructions en petites pierres, pour former des cordons au moyen desquels ils établissaient des niveaux exacts, et fixaient les hauteurs des diverses décorations des édifices : j'ai déjà cité la Tour-de-Vésone pour exemple de cet ingénieux procédé, dont on abusa ensuite d'une manière étrange. 2.^o Ils donnaient parfois à leurs briques la largeur et l'épaisseur de leurs petites pierres. Cette manière a été fort en usage dans le siècle des Constantin, et l'on en retrouve des vestiges au château de Barrière, dans la Cité. 3.^o Enfin, ils fabriquaient des carreaux de toute espèce et de toutes grandeurs.

Les tuiles dont ils se servaient pour couvrir leurs maisons particulières et leurs édifices publics étaient de deux espèces, qu'on distinguait par les noms de *hamatæ* ou *animatæ tegulæ*, et de *imbrices*.

Les premières sont de forme plate : elles ont un bon pouce d'épaisseur, et 17 ou 18 pouces de long. Une de leurs extrémités a un pied de large, l'autre n'a que 10 pouces 6 lignes ou environ (1). Les deux côtés longs sont surmontés de rebords qui s'élèvent d'un pouce, et finissent à 18 lignes de la large extrémité. A l'autre extrémité, des entailles de 18 lignes de long sont opposées aux rebords.

Les *imbrices* étaient semblables à nos tuiles creuses ; seulement elles étaient moins larges et plus recourbées. Leur épaisseur était de 7 ou 8 lignes, et elles avaient sans doute la longueur des *tegulæ hamatæ* que nous venons de décrire. On n'en trouve guère maintenant que des débris.

Telles étaient les tuiles sous les Romains : leurs formes et leurs proportions furent presque toujours les mêmes ; seulement, dans le Bas-Empire, leur matière fut d'un plus mauvais choix, leur cuisson et leur manipulation beaucoup moins parfaites. Ces détériorations sont même si évidentes à l'œil, qu'on peut facilement en suivre les pro-

(1) On en a trouvé pourtant de moindres : M. de Mourcin en a découvert quelques-unes, ainsi que M. Jouannet ; mais il paraît que les proportions que nous venons d'indiquer étaient les plus usuelles. Nous en avons beaucoup de parfaitement conservées.

grès de siècle en siècle, depuis le commencement de l'empire romain jusqu'à sa destruction.

L'emploi de ces tuiles n'a rien d'incertain. On en a découvert parmi des débris de toitures (1) qui paraissaient être tombées en masse, et l'on en trouve en quantité partout où il a existé des bâtimens romains. D'ailleurs, ces rebords, ces coches aux extrémités serviraient eux-mêmes de témoignage s'il en était besoin.

Mais comment ces tuiles étaient-elles placées sur les édifices? Il fallait une charpente dont les chevrons ne fussent éloignés les uns des autres que de 8 ou 9 pouces. Par ce moyen, chaque tuile portait sur deux chevrons où elle pouvait être fixée d'une manière sûre et invariable. La plus large extrémité étant en haut, recevait la partie étroite de la tuile qui se trouvait au-dessus, et ainsi des autres jusqu'au faite. Un second rang s'établissait à côté du premier, et l'intervalle entre les deux pouvait être d'environ 5 pouces. C'est là que les *imbrices* étaient employées. Au moyen de leur courbure, à peu près demi-circulaire, elles recouvraient les rebords des grandes tuiles et complétaient la toiture du bâtiment.

Sans doute, des tuiles creuses d'une dimension plus grande formaient le faite; souvent peut-être aussi l'on y employait, soit des lames de cuivre ou de plomb, soit des masses de ciment.

Une telle toiture était impénétrable à la pluie, et beaucoup plus solide que les nôtres. Si l'on ajoute à sa perfection la supériorité que la briqueterie antique a sur la moderne, et l'excellence du mortier des romains, il en résultera que les anciens entendaient beaucoup mieux que nous cette partie de la construction, comme presque toutes les autres; mais il faut avouer aussi que le poids de leurs toitures, et le rapprochement des chevrons, nécessitaient plus de force dans les murs et une plus grande dépense.

Quelquefois les anciens employaient de leurs tuiles plates dans les

(1) C'est M. Jonannet qui les a retrouvées dans les maisons particulières qu'il a découvertes en face du petit cillon de Campaniac. *ib.* - 46

constructions ; les murs de nos thermes en offrent l'exemple : on y remarque, dans quelques endroits, deux de ces tuiles l'une sur l'autre, qui ne se touchent que par leurs rebords. Le vide qui subsiste entre elles est parfois rempli de mortier ; mais d'espace en espace, il sert de canal pour dégorger les eaux de quelques bains ou des salles elles-mêmes, et peut-être ceux qui étaient maçonnés étaient-ils destinés à quelques écoulemens de plus, si dans la suite on en eût eu besoin.

Les Romains fabriquaient plusieurs autres sortes de briqueteries, telles que ces conduits ronds de fontaines, et ces tuyaux carrés dont j'ai parlé plus haut ; mais les espèces de briques et de tuiles que nous venons de décrire étaient les principales et les plus en usage.

Ces Romains, qui avaient de si grandes vues dans tous les genres, nous ont aussi surpassés dans la poterie. Chez nous, le potier est un artisan ; chez eux, c'était un artiste ; et son état, un art qui était poussé à un très-haut point de perfection. Aussi, les formes de leurs vases, même les plus communs, sont-elles toujours pures et agréables ; et lorsqu'ils travaillaient pour le luxe, ils l'emportaient de beaucoup sur nous, par le choix, par le dessin des figures et des ornemens, de même que par la manipulation, par la cuisson des matières. En un mot, nous ne leur sommes supérieurs que par la découverte et l'emploi de quelques substances qui, comme la porcelaine, leur étaient sans doute inconnues (1). On doit même attribuer ces découvertes aux progrès de la chimie, dans les temps modernes, et non à ceux de l'art, où les Romains, encore mieux les Grecs, seront long-temps nos maîtres.

On avait trouvé, dans le faubourg de Saint-Georges, deux urnes cinéraires. Elles étaient placées à la tête et aux pieds d'un squelette percé d'un coutelas gaulois (2). L'une fut portée à l'évêché, l'autre fit partie

(1) Quelques savans croient que les fameux vases murrhins étaient de porcelaine, tirée à grands frais de la Chine et du Japon. Nous ne saurions être de cet avis ; nous pensons, au contraire, avec Winkelman, que ces superbes vases étaient faits avec de belles pierres orientales, comme cette coupe (sard-onyx) qui était au trésor de Saint-Denis, et qu'on a placée au cabinet d'antiques de la bibliothèque du Roi.

(2) J'en ai déjà parlé.

de ma collection. Il en existait beaucoup de semblables au Grand-Séminaire et chez divers particuliers. Nous n'en connaissons maintenant qu'une seule que la révolution ait épargnée (1). La proportion ordinaire de ces urnes est de 3 pieds de haut, sur 10 ou 12 pouces de diamètre à leur plus forte largeur. Elles ont deux anses, un bouchon ou couvercle, et se terminent, par le bas, en pointe émoussée. Ces pointes, ainsi que beaucoup d'autres débris, se trouvent partout ici et dans les environs, à la Cité, au château de Barrière, à St.-Georges, à ~~Leornobeeuf~~^{ville civi} et principalement au Camp-de-César: elles servent souvent de pilons pour les mortiers dont les habitans font usage. Ces urnes, de même que les diverses poteries, les tuiles et les briques, retiennent parfois les noms de ceux qui les ont faites (2), d'autres fois ceux des légions qui les ont employées.

Quant aux poteries plus recherchées, faites de ce qu'on nomme *terra campana*, nous en avons une immense quantité, telles que vases, lampes, patères, etc. Il est vrai que dix ou douze de ces objets seulement étaient entiers et parfaitement conservés (3); mais les débris n'étaient pas sans intérêt pour l'histoire de notre métropole. En effet, ils étaient tous variés par des ornemens relevés en bosse ou même gravés en creux, par des bas reliefs très-bien exécutés, par des peintures du genre de celles que les savans nomment *étrusques*, par des figures agréablement et correctement dessinées, enfin par des inscriptions quelquefois peintes, plus souvent gravées en relief ou en creux. Ces curiosités, bien qu'elles fussent en fragmens, sont donc peut-être celles qu'on doit le plus regretter, puisqu'elles nous donnaient l'état de l'art à ces époques reculées, et qu'elles faisaient honneur aux connaissances de nos artistes. Ce qui présentait un intérêt de plus, c'est que plusieurs de ces débris portaient la marque de la manufacture d'où les vases étaient sortis, ou le nom de l'ouvrier qui les avait façonnés.

(1) Elle existe à Gardonne, près du Camp-de-César, où elle fut trouvée.

(2) Tels que celui de TARUSIUS, etc.

(3) M. Jouannet a trouvé depuis quelques autres vases entiers, et beaucoup de fragmens. Presque tous ont des ornemens et des figures agréablement dessinés. Un entre autres offre une tête de lion, très-bien faite. M. de Mourcin et moi, nous avons retrouvé aussi une grande quantité de fragmens de ces sortes de vases.

On a vu, dans le premier livre, que les Gaulois avaient inventé le verre blanc, et qu'ils en avaient une manufacture à Vieille-Cité. Quand les Romains s'emparèrent de la Gaule, ils mirent à profit les découvertes des vaincus, et fabriquèrent, comme eux, de fort beau verre, dont il existe encore de nombreux fragmens (1). Nous avons même un vase entier de cette matière (2). Il était de forme carrée, avec un gouleau agréablement retréci. Nous possédions aussi quelques fioles lacrymatoires, des fragmens de pâtes antiques (3), avec des figures ou des ornemens, et quelques dez de verre de couleur, qui provenaient de diverses mosaïques (4). On retrouve encore tous les jours de ces débris, et l'on en découvrirait bien davantage si l'on y faisait attention ou qu'on travaillât la terre un peu profondément.

Nous avons parlé des différentes marques ou empreintes qu'on trouve quelquefois sur les poteries, de même que sur les tuiles, sur les briques et sur les urnes; voici une marque d'un genre différent, qui n'est pas moins curieuse (5): c'est une petite table carrée, d'une matière approchante du jasper vert clair, qui a environ 18 lignes de longueur, sur 15 lignes de large et 3 lignes d'épaisseur. Ce petit carré offre des lettres gravées en creux sur trois de ses côtés. On distingue sur l'un, C SENT DIAS MI; sur l'autre, C SENT MIXT. Les lettres sont renversées, c'est-à-dire, qu'elles étaient destinées à faire des empreintes. On aperçoit aux extrémités du troisième côté quelques restes de lettres, telles qu'une partie d'N. Elles paraissent également être dans l'ordre inverse; celles du milieu ont entièrement disparu. Quant au quatrième côté, il laisse voir le mot IVLIV, mais dans le sens naturel, et marqué seulement à la pointe.

(1) M. Jouannet possède une grande quantité de verres antiques blancs, verts ou de couleur.

(2) M. Jouannet en a un autre très-bien conservé.

(3) M. d'Auteville a trouvé, en 1818, un fragment de vase en pâte antique, dont la fabrication est très-remarquable. Cette pâte est composée d'un grand nombre de couches orbiculaires, toutes variées dans leurs couleurs; et ces couches ne sont pas placées horizontalement, mais diagonalement aux lignes de contour du vase.

(4) J'ai trouvé depuis un grand nombre de ces petits dez de verres de couleur. J'en conserve de toutes les nuances. Ceux de mon ancienne collection provenaient des thermes.

(5) Elle fut trouvée en 1818, par M. d'Auteville, qui me l'a cédée

Ce petit ustensile était sans doute la marque d'un pharmacien ou peut-être d'un médecin, dont le nom était *Caius-Sentius*. DIAS peut être l'abréviation du nom d'une drogue, de même que le MIXT et le MI doivent l'être du mot *mixtio*. Quant au mot IVLIV, abrégé de *Julius*, ou c'était le nom d'un nouveau propriétaire, ou quelqu'un s'est plu à l'écrire sans motif.

CHAPITRE VI.

Jaspes, porphyres, granits, marbres, stucs et enduits.

voir la 1^{re} Edition.

2 **S**I nos monumens en pierre ont été la proie du vandalisme, encore plus a-t-il dû s'exercer sur des matières rares et précieuses. Aussi, dès qu'on déterre quelque bloc de jaspe, de porphyre, de marbre ou de granit, il disparaît sur-le-champ, sans que personne tente d'y mettre obstacle, sans qu'on puisse même ensuite découvrir où il a passé. C'est ainsi que Vésonne a été successivement dépouillée de ses antiques richesses, et que nous ne retrouvons guère maintenant que de faibles débris des diverses matières rares dont furent jadis ornés ses édifices. Il ne nous reste donc que ce qui n'a pu être d'aucun usage. Mais des fragmens nous suffisent; ils nous témoignent assez l'ancien éclat de notre métropole, et nous font connaître les espèces de jaspes, de porphyres, de marbres et de granits dont elle fut décorée. En voici le détail :

JASPES (1).

Deux gros fragmens de colonnes antiques en jaspe, du plus beau rouge foncé, veiné de jaune ou plutôt de blanc jaunâtre, servaient de borne

(1) Je dois à M. Jouannet une bonne partie de cette classification de nos marbres. Il reconnaît notre jaspe pour un des plus beaux qu'il ait vus.

à la porte de l'ancien évêché (1) ; leur poids m'avait engagé à les réserver pour le dernier transport de nos monumens au Musée : quel fut mon étonnement, lorsque je voulus les faire enlever, de ne plus les trouver à leur place ? Les voisins, *ni même la police*, ne purent me dire ce qu'on en avait fait, et il me fut impossible de suivre la trace de ces précieux débris : sans doute quelque spéculateur eut vent de mon projet.

Je connaissais un autre gros morceau de ce même jaspe ; je m'empressai de le mettre en sûreté : il est au Musée avec quelques petits fragmens de cette précieuse matière. On y a également transporté depuis un autre gros bloc (2) ; mais il est d'une qualité inférieure à ceux dont nous venons de parler.

PORPHYRES.

On trouve dans les ruines de Vésone trois variétés de porphyres. D

- | | | |
|---|--|---|
| <p>1.^o Un porphyre fond rouge, avec des taches blanches et rondes.</p> | | <p>3.^o Un porphyre fond violet, avec des taches blanches et oblongues.</p> |
| <p>2.^o Un porphyre fond presque noir, avec les mêmes taches.</p> | | <p>Les morceaux de ces divers porphyres ont ordinairement peu d'épaisseur.</p> |

J'ai pourtant trouvé un fragment qui conserve la forme et la courbure qu'on donnait aux cuves des bains. Ce fragment me semble appartenir à une 4.^o variété ; car il a des taches vertes et blanches, sur un fond d'un beau rouge foncé.

GRANITS.

Nos granits ont aussi trois variétés.

- 1.^o La granitelle des Italiens.
- 2.^o Un granit composé de quartz, de feld-spath, de schorl et de stéatite.
- 3.^o Un granit vert, de la plus grande beauté, à larges taches semées çà et là.

Les fragmens de nos granits ont ordinairement plus d'épaisseur que

(1) Sur la place de la Clôtre.

(2) En 1809.

ceux de nos porphyres, et l'on en rencontre parfois de gros blocs. On pourrait même distinguer parmi nos granits quelques autres variétés, telles que,

- 1.° Le granit gris à taches noires, qui vient du Limouzin.
- 2.° Un granit rouge foncé, à taches brunes.
- 3.° Un granit brun foncé, à taches blanches.

OPHITES OU SERPENTINS.

Nos serpentins sont de trois variétés.

- 1.° Le serpentin vert foncé, à grandes taches vertes.
- 2.° Le serpentin vert foncé, à taches blanchâtres.
- 3.° Le serpentin vert clair, à taches jaunâtres.

On pourrait en distinguer une quatrième espèce dont le fond est vert foncé, avec des taches blanchâtres très-anguleuses, et formant des espèces de carrés évidés.

Les morceaux des diverses espèces de nos serpentins ont peu d'épaisseur. J'en possède un fragment qui n'a pas tout-à-fait une ligne. On en trouve cependant quelquefois qui ont plus d'un pouce.

MARBRES.

BROCATELLE. Le fond de ce marbre est d'un beau jaune, avec dendrites noires. Nous n'en avons encore trouvé que peu de fragmens.

BRÈCHE ANTIQUE. Le fond est brun, lardé de grandes taches blanches oblongues. Les taches blanches prennent un poli plus vif que le fond. Nous avons des fragmens de cette espèce de marbre, de toutes dimensions.

CIPOLIN. Le fond de ce marbre est blanc; ses veines et ses taches sont d'un assez beau vert jaunâtre. Nous en avons de trois nuances.

- 1.° Celui où le blanc domine.
- 2.° Celui où le vert et le blanc sont en égale quantité.
- 3.° Enfin, celui où il y a plus de vert que de blanc.

Non-seulement l'intérieur de notre temple d'Isis était revêtu de ce marbre, mais nous en retrouvons partout d'assez gros fragmens, qui

paraissent avoir fait partie de colonnes et d'autres ornemens de toute espèce.

CAMPAN. Le fond de ce marbre est blanc, ses taches sont couleur de rose et quelquefois bleues. Nous en avons des fragmens de toutes grandeurs et de toutes épaisseurs.

VERT DE MOUSLIN. Son fond est rougeâtre et ses veines verdâtres; il est oculé de rouge très-vif et de blanc. Il y a des fragmens de colonnes de ce marbre au Musée. On en trouve également des blocs entiers, comme nous le verrons bientôt.

CERVELAS. Le fond est rosé; les veines et les taches sont blanches, avec des linéamens noirs. On trouve des morceaux de ce marbre de toutes grandeurs et de diverses épaisseurs.

GRIOTTE. Le fond de ce marbre est brun, les taches sont rougeâtres. Nous en conservons plusieurs fragmens de colonnes au Musée. Il y en a également plusieurs blocs à Brantôme et ailleurs.

SAINTANNE. On en a trouvé deux fragmens. J'en possède un assez fort, provenant d'un vase antique.

NOIR D'ITALIE. Il existe un bloc de colonne de ce marbre (1).

MARBRE FÉTIDE. Il est d'un blanc un peu bleu.

BLANC VEINÉ DE NOIR.

BLANC D'ITALIE. Nous en avons plusieurs variétés.

- 1.° Le blanc statuaire micacé. La belle statue de Vénus dont nous avons parlé était de ce marbre, qui ressemble beaucoup à celui de Paros.
- 2.° Le blanc cendré non veiné. Le chapiteau-pilastre corinthien du Musée est de ce marbre. On voit aussi au Musée d'autres échantillons de ce marbre, avec différentes nuances.
- 3.° Le blanc veiné de gris foncé. Le bloc de colonne dont Beauménil nous a conservé le dessin, et que j'ai fait graver sous le N.° 7 de la planche VII, est de ce marbre. Je me souviens d'avoir vu ce bloc au Grand-Séminaire. Il provenait du temple de Neptune.
- 4.° Enfin, plusieurs fragmens que nous conservons au Musée, nous font connaître diverses autres nuances de marbre blanc statuaire.

(1) Au jardin de M. Chambon, à la Cité.

Tels sont les principaux marbres que l'on trouve dans les ruines de Vésonne. Les uns paraissent les mêmes que certains marbres modernes (1), les autres sont étrangers. Au reste, cette liste est loin d'être complète. On pourrait y ajouter plusieurs espèces et un grand nombre de variétés, mais ce peu doit suffire. Laissons aux naturalistes le soin de faire une classification plus ample et plus méthodique; qu'ils nous apprennent surtout quelles étaient les anciennes carrières en exploitation.

Nous conservons aussi à notre Musée quelques fragmens de trapp, entre autres, un assez gros bloc qui est vert moucheté de blanc (2); et, outre les divers granits dont nous avons donné la description, nous trouvons partout une espèce de roche ou de granitelle qui sert souvent de pavés, et qui présente elle-même trois variétés.

- 1.^o Bleu foncé, sans taches, ou mêlé de petites taches plus bleues.
- 2.^o Bleu ardoise plus clair, avec des taches blanchâtres.
- 3.^o Jaunâtre, avec des taches bleues.

La grosseur et le nombre de ces fragmens nous ont fait présumer qu'ils pouvaient être les débris de quelques-uns de nos autels druidiques, et que ces autels étaient placés à portée de la cité de la plaine ou de Vieille-Cité.

Quant aux stucs et aux enduits, on en trouve en grande quantité, lorsqu'on creuse un peu profondément l'ancien sol de Vésonne. Ceux qu'on a découverts depuis peu d'années, semblent encore, par la vivacité de leurs couleurs, ne sortir que des mains de l'artiste; quelquefois même ils sont décorés d'ornemens et de dessins agréablement variés. Si l'on faisait des fouilles, si l'on surveillait les découvertes que font tous les jours des particuliers, on parviendrait à en former une collection qui ne serait inutile ni à l'histoire de l'art, ni à celle de notre métropole (3).

(1) La griotte, le cervelas, le campan, etc., se tirent des Pyrénées; mais les Romains les y prenaient-ils?

(2) Il provient du temple auquel l'église de Saint-Silain avait succédé.

(3) En cinq ou six ans de recherches, M. Jouannet a formé une collection assez consi-

CHAPITRE VII.

*Mosaïques, sculptures et bas reliefs.**voir la 1^{re} édition**lettre à faire d'après 396, i, y que la fin de ce chapitre*

LE luxe en mosaïques était porté à un tel point à Vésone, qu'il n'est guère de jardins sur son emplacement où l'on ne trouve des débris de cette sorte de décoration : ce sont de petits dez de quelques lignes de diamètre. On en distingue de blancs, de noirs, de rouges et de diverses autres couleurs.

On découvrit, il y a quelques années, une mosaïque entière dans l'une des deux maisons particulières dont les fondations et les débris furent retrouvés au Jardin-Public. Recouverte avec soin, elle existe encore près du puits qui est au nord du couvent qu'occupe le collège, du côté de la pépinière. g

On en trouva une seconde dans un jardin près de Campniac (1) ; mais, mal appuyée sur des débris de charpente, elle n'a pas été conservée : tout ce qu'on put faire, fut d'en tracer le dessin. Les dez qui la composent sont de trois couleurs, et d'une petitesse rare dans les ornemens.

La même personne découvrit, en 1811, une troisième mosaïque dans le jardin qui est à l'est du précédent (2). Elle est plus grande

dérable et très-curieuse de ces stucs et enduits. Quelques-uns de ces fragmens offrent des mots tracés à la pointe, tels que les noms TIBVR, DIVIXTVS, etc. Ce dernier a l'air d'un nom gaulois latinisé.

On trouve aussi de pareils noms écrits sur des marbres de revêtement ; mais cette matière étant plus dure, il n'y sont, pour ainsi dire, qu'égratignés. J'ai ramassé en 1819, sur un chemin de la Cité, un de ces fragmens de marbres, où se lit la finale DIX d'un autre nom gaulois. On voit que l'usage d'écrire son nom ou des sottises sur les murailles est d'une très-haute antiquité.

(1) M. Jouannet. Voyez le N.º 1 de la planche XI.

(2) Le chemin du port de Campniac sépare ces deux jardins.

que l'autre ; elle est même plus importante , quant à la diversité des couleurs , car on y en compte jusqu'à cinq ; mais elle est moins parfaite , et paraît être du Bas-Empire (1). Quelques ornemens de cette mosaïque feraient même penser qu'elle est due au christianisme. Au reste , nous croyons , avec M. Jouannet , que le centre pourrait être plus recherché que ce que nous avons vu ; mais il doit se trouver sous le mur de clôture , peut-être même sous le chemin.

Dans l'année 1817 , une quatrième mosaïque fut découverte (2) : sept ou huit pouces de terre la dérobaient à la vue. Quelques parties sont restées en place. Bien que les compartimens de cette mosaïque soient assez corrects , et que les cubes en soient petits , elle ne peut remonter qu'au Bas-Empire : son faire l'annonce , et quelques médailles trouvées parmi les débris nous semblent le témoigner complètement (3).

Tout contre cette mosaïque , du côté du nord , il en a existé une cinquième ; M. de Mourcin l'a reconnue aux nombreux petits dez qu'il a trouvés sur le local : elle était même infiniment plus recherchée que l'autre. En effet , non-seulement les cubes qui en proviennent sont d'une très-petite dimension , mais on en distingue de cinq ou six couleurs : de blancs , de noirs , de rouges , de verts de deux nuances , etc.

Le même savant a également reconnu l'existence d'une sixième mosaïque dans un jardin de Campniac , à peu de distance de l'ancien pont (4) ; mais on n'a retrouvé que des cubes de deux couleurs. Moi-même j'ai ramassé , sur le chemin qui conduit à la fontaine de Ste.-Sabine , un fragment du même genre.

Si les mosaïques des maisons particulières étaient riches et soignées ,

(1) Voyez le N.º 2 de la planche XI. J'ai fait graver ce fragment pour donner des exemples de tous les genres de curiosités antiques que l'on trouve à Vésonne. Il en existe quelques débris au Musée.

(2) Dans le jardin de M. Desfieux , aux Quatre-Chemins. Voyez le N.º 2 de la planche XI bis. M. de Lapouyade en conserve plusieurs fragmens.

(3) M. de Mourcin y a trouvé des médailles du Bas-Empire.

(4) Dans le jardin de Mlle. de Mourcin.

que devaient être celles des édifices publics ? aussi en trouva-t-on de très-belles dans le déblaiement qu'on fit, il y a plus de trente ans, sur l'emplacement de nos thermes. Malheureusement aucun dessinateur n'en fit connaître l'ensemble, aucun antiquaire n'en a conservé de fragmens : tout ce qu'on peut dire, c'est que ces mosaïques étaient très-recherchées, puisque les dez étaient de verre de diverses couleurs, comme ceux de la mosaïque dont nous venons de faire présumer l'existence.

Lorsque, pour former un jardin, l'on acheva de détruire la partie ruinée de l'ancienne cathédrale de la Cité (1), qui, comme on sait, a remplacé le temple de Mars, on trouva quelques fragmens de mosaïques qui sans doute avaient appartenu à ce temple ; mais ils étaient si petits, qu'il fut impossible de juger par eux de la perfection du travail : on n'a même conservé aucun de ces débris. Au reste, on ne parvint point au sol antique. J

Enfin, lorsqu'en 1805 on creusa les fondations de l'autel de marbre de la cathédrale de Saint-Front, dans la ville actuelle, on y déterra plusieurs fragmens de mosaïque antique. Nous en conservons au Musée. Nous regardons même cette découverte comme très-remarquable.

Si quelques légères excavations, faites au hasard sur le sol antique de Vésone, ont fait connaître ces diverses mosaïques, que ne devrait-on pas attendre de fouilles réelles, soignées et bien dirigées ? il en résulterait d'utiles découvertes et de véritables richesses.

Non-seulement les Vésoniens firent des mosaïques dans l'antiquité, mais aussi dans le moyen âge. En effet, on a trouvé la preuve (2) qu'en 1077, après les dévastations des Normands, le tombeau de St.-Front fut orné de mosaïques. Elles n'avaient pas sans doute la perfection de celles de l'antiquité ; mais il n'en est pas moins extraordinaire que ce genre de décoration ait été si long-temps pratiqué parmi nous.

(1) En 1806.

(2) M. l'abbé de Lespine.

Au reste, il était en usage dans presque toutes les parties du Périgord. Il paraît, en effet, qu'on a trouvé des mosaïques à Montcarret, près de Montravel et du château de Montaigne, où est né le célèbre Michel Eyquem. On en a trouvé aussi à Allas, près de Berbiguières (1); et M. Jouannet en a vu et dessiné deux très-belles à Constat (2), près de Saint-Cyprien, sous le bourg de Bézenac (3), à peu de distance des fameuses boues de Panassoux.

M. de Mourcin a également retrouvé de nombreux débris de mosaïques dans les environs de Vézone. Il a reconnu ce genre de décoration sur la montagne d'Ecorneboeuf, où quelque maison de plaisance dut succéder à la citadelle gauloise. Il en a découvert à Mourcin et surtout à Ville-Groulier ou le Cerf-de-Meymy, dans la commune de Coursac, où se voient aussi une grande quantité de fragmens de tuiles romaines, et d'autres objets antiques de toute espèce.

Quant aux sculptures et aux bas reliefs, il y en a partout sur l'emplacement de Vézone et dans la ville actuelle. Ils se trouvent dispersés çà et là dans les murs de clôture et dans ceux de diverses habitations. C'est au château de Barrière que se trouve le bas relief des ibis, ainsi que le petit monument où sont sculptés la panthère et le lierre. On y voit aussi une infinité d'autres sculptures, des ornemens et des décorations de tout genre. Il y avait aussi jadis sur ce local un bas relief dont les connaisseurs doivent regretter la perte; il représentait le combat d'un satyre contre un bouc. L'abbé Leboeuf, académicien, qui a fourni beaucoup de dissertations sur nos antiquités (4), avouait qu'il n'avait pas encore rencontré de sculpture plus parfaite. Ce précieux morceau, malgré les défenses les plus expresses, a servi à réparer l'écluse d'un moulin (5).

(1) C'est M. Prunis, ex-législateur et savant chronologiste qui fit ces découvertes. M. d'Auteville a vu un fragment de mosaïque à Vélines, chez M. Dangeraut, notaire : elle a été trouvée dans un local nommé *le Champ-des-Bardes*.

(2) Voyez les N.^{os} 1 et 3 de la planche XI *bis*, gravée depuis ces découvertes.

(3) J'ai déjà parlé de ce bourg et de son vieux cimetière, où M. Jouannet a trouvé des cippes funéraires avec des sigles qui annoncent les anciens temps de notre monarchie. Un de ces monumens semble relater le nom et l'apothéose de Saint-Avit, qui était né en Périgord.

(4) M. de Beaufort assure que ce savant lui fit cet aveu, il y a une cinquantaine d'années.

(5) Le moulin du Rousseau.

N.º 79. — *Au Musée.*

NENIA. . . TRISTES.

Le bas relief qui porte cette inscription semble avoir appartenu à un des longs côtés d'un tombeau. Toutes les figures sont voilées; elles paraissent plongées dans la plus profonde douleur.

Nenia était la déesse des funérailles, et l'on donnait son nom aux chants funèbres. Ainsi, les individus du bas relief déplorent, dans leurs chants, la mort du personnage déposé dans ce tombeau. Comme les figures sont très-courtes et mal sculptées, que les lettres de l'inscription sont assez mal formées, on peut en induire que ce monument est postérieur à l'empire romain (1), et que les usages païens se sont long-temps maintenus chez nous.

On vient de trouver (2) et de transporter au Musée un autre bas relief moins ancien. Les figures, d'une proportion trop élevée, sont mieux sculptées que les précédentes : ce sont les douze apôtres assistant à la mort de la vierge.

Il reste encore quelques sculptures antiques aux vieilles casernes de la Cité, mais les principales ont été transportées au Musée. Plusieurs ont été détruites depuis les dessins qu'en avait fait Beauménil : de ce nombre sont des plafonds ornés de caissons et de rosasses (3). Je n'en ai pu retrouver qu'un seul.

Parmi nos bustes funéraires en bas relief, il en est deux qui offrent une singularité remarquable : leur travail grossier annonce qu'ils ont été sculptés vers les 4.^e ou 5.^e siècles, et ils l'ont été dans des blocs de colonnes plus antiques. Ces deux bustes sont ornés de *l'ascia*.

(1) Il peut remonter à la première race de nos rois.

(2) Dans les souterrains qui sont à côté de ceux de la cathédrale de Saint-Front.

(3) Il est au Musée. Voyez le N.º 18 de la planche VIII.

Sur l'un c'est une espèce de marteau (1), sur l'autre c'est un outil qui présente également la forme d'un marteau, opposée à un tranchant fort long et assez large.

Un autre mauvais bas relief, pris de même dans l'épaisseur d'une colonne antique, représente des vases accompagnés de divers attributs, tels que le corbeau, la flûte de Pan, un joug, un soc de charrue, etc. Cette insipide sculpture, du 6.^e ou du 7.^e siècle, a été placée au Musée à cause de son originalité.

Les masques de Démocrite et d'Héraclite proviennent aussi des câsernes, ainsi que le torse, la tête d'Isis, les deux aigles, les bustes des triumvirs, le profil coiffé d'un bonnet phrygien, la tête de Soter, etc. Plusieurs de ces morceaux ont été détruits dans la révolution, et ne sont connus que par les dessins que nous a laissés Beauménil.

Le petit Amour, qui semble repousser une draperie, a survécu au vandalisme révolutionnaire : ce fragment d'un plus grand bas relief, appartenait sans doute à un mausolée. On voit, dans un jardin de la Cité (2), deux autres mausolées décorés de colonnes et d'ornemens, et un troisième fait en pyramide, orné de larges feuilles rangées en écailles de poisson. Deux autres, nouvellement découverts, ont été brisés (3).

Beauménil nous a également conservé le dessin d'un bas relief dont nous n'avons presque plus que la pierre; elle est d'une mauvaise qualité, et ne retient plus maintenant que de faibles traces du sujet : c'était une femme assise, et penchée dans une attitude immodeste. Les cuisses et les jambes étaient si fort en relief, qu'elles furent bientôt détachées. Un homme nu, ayant son manteau jeté sur le bras droit, était vu par derrière, et paraissait profiter du sommeil de sa maîtresse pour se dérober

(1) Voyez le N.^o 17 de la même planche. Nous croyons que l'*ascia* était une espèce d'hiéroglyphe chrétien.

(2) Dans le jardin de M. Chambon : ils sont appliqués au talus de la montagne factice. Le propriétaire y a aussi placé quelques voussoirs d'un portique, des têtes détachées de leurs statues, et un fort grand nombre d'autres décorations de tout genre ; mais l'humidité des terres et la gelée les détériorent.

(3) Ils étaient sous la maison de M. Bardon : il les a fait sortir en creusant une cave.

d'après d'elle. Ces détails ne semblent-ils pas témoigner que l'artiste a voulu représenter Mars sortant des bras de Vénus pour courir aux combats ? Ce bas relief était assez bien sculpté.

On a trouvé au château de Barrière, en 1808, un fragment de bas relief qui est aussi du bon temps de la sculpture : on l'a encastré dans la grotte du petit jardin. On y remarque le bas du corps d'une femme, à genoux devant un personnage debout, dont on n'aperçoit plus que le bas de la toge. Le bras, la main, et toute l'attitude de cette femme expriment très-bien son état de suppliante.

On voit plusieurs autres bas reliefs dans le mur d'enceinte de ce qu'on nomme *la Cité* ; un, entre autres, qui se distingue assez bien, dans le jardin de la Visitation : c'est un génie ailé, ou une victoire appuyée sur un trophée. Un autre bas relief, placé du même côté (1), représente des enfans séparés par un ornement.

L'enlèvement des matériaux d'une tour de cette même enceinte a produit aussi plusieurs bas reliefs intéressans, entre autres celui qui représente les Harpies (2), et un fragment qui ne laisse voir que le bas du corps d'un héros placé sur une tour (3), dans l'attitude de vouloir seul la défendre. Ce morceau, dont on n'a pas encore trouvé la partie supérieure, paraît être historique, et avoir été destiné à éterniser un fait d'armes qui se serait passé dans un siège de la citadelle : il a de l'analogie avec le dessin d'une de nos pierres gravées, où Ajax défend seul la flotte des Grecs contre l'attaque de l'armée troyenne (4).

On trouve, au jardin du château de Barrière et ailleurs, des fragmens de faisceaux consulaires sculptés en pierre. Ces faisceaux confirment le titre d'*illustre citoyen romain* que nos inscriptions donnent

(1) Sous le jardin, du côté du puits de M. Chambon. Ces objets et plusieurs autres sont dessinés, en premier plan, dans la planche XVIII.

(2) Voyez le N.º 5 de la planche VII. Ce morceau est dans le jardin de M. Chambon.

(3) Ce fragment est au Musée. Voyez le N.º 5 de la planche XIX.

(4) Voyez le N.º 13 de la planche X.

à plusieurs personnages, et témoignent que des familles véritablement consulaires s'étaient établies à Vésonne.

Je finirai ce long chapitre en faisant connaître quelques autres sculptures qui sont maintenant détruites, mais que Beauménil a vues dans son voyage de 1784, et qu'il décrit ainsi :

« Pierre de 3 pieds 6 pouces de long, sur 16 pouces de large et 1 pied d'épaisseur, sur laquelle est représentée une femme debout, ayant les bras croisés ».

« Autre pierre de 3 pieds 2 pouces de long, 1 pied d'épaisseur et 2 pieds de large. La sculpture en est fruste, et fait voir le trophée d'une victoire qui semblerait avoir été remportée par les habitans, puisque l'ornement du bouclier est un coq ».

Il décrit et dessine ensuite un fragment de marbre blanc, haut de 5 pieds sur 16 pouces de large et 5 pouces d'épaisseur. « Il est fruste, dit-il, malgré la dureté de la matière. On l'a pourtant retiré d'avec le reste des décombres, et ensuite porté dans la cour du Grand-Séminaire, où il se trouve dans un coin parmi les orties et quantité d'ordures ». Ce bloc a disparu.

« Fragment d'un arc bien fruste. Je crois pourtant qu'on y distingue une femme tenant un vase lacrymatoire. Ce monument était parmi les pierres qu'on retaillait, et qui sont maintenant vendues ou détruites et livrées à l'oubli ».

Beauménil veut parler des séminaristes, qui, pour bâtir leur maison, vendirent les plus beaux débris de nos antiquités, ou les firent retailler et détruire pour leur nouvelle construction. Que dirait donc cet amateur s'il voyait encore cette même apathie des propriétaires, cette même ignorance des ouvriers dans notre siècle de lumières ? En effet, plusieurs des monumens même qu'on avait dessinés, il y a quelques années, pour être joints aux planches de cet Ouvrage, ont disparu depuis, sans laisser aucune trace.

CHAPITRE VIII.

*Bases, fûts et chapiteaux de colonnes.**Pour la 1^{re} édition*

Supprimer dans cette nouvelle édition les chapitres 8, 9, qui se trouvent dans la première, et ajouter aux chapitres 10, 11, etc. qui se trouvent dans la première édition.

LE nombre des bases, des chapiteaux et des blocs de colonnes qu'on trouve sur l'emplacement de Vésone ou dans ses environs est véritablement immense. Nous ne parlerons que des plus remarquables et de ceux qui offrent quelques particularités.

Nous n'avons fait graver qu'une quinzaine de fûts; mais ils diffèrent entre eux, soit par leurs proportions, soit par les ornemens qui les décorent. Ce choix pourra donner une idée de la grande quantité d'édifices dont Vésone était enrichie, et démontrera à quel point de luxe, de splendeur, même de somptuosité, était parvenue cette cité-métropole.

Les diverses bases que nous retrouvons partout (1) sont de quatre espèces : la toscane, l'attique, la corinthienne, et une autre base très-simple, bien qu'elle soit composée et ne tienne immédiatement à aucun ordre. Les trois premières espèces sont profilées à peu près comme elles doivent l'être chacune pour son ordre. La quatrième ne consiste qu'en un simple cavet au-dessus de l'orle ou plinthe de la base, plus rarement au-dessus du tore. On la rencontre souvent parmi nos antiquités, et elle n'a pas le défaut des précédentes, dont le congé a ordinairement une saillie trop forte.

Quant aux chapiteaux, non-seulement nous en avons de tous les

(1) Aux portes d'un grand nombre de jardins, chez M. Chambon, au château de Barrière, au Musée, etc., etc.

ordres, mais il en existe même un grand nombre de composés. On peut en voir au Musée ainsi que dans plusieurs jardins (1).

On voyait contre le bâtiment des religieuses de la Visitation, un chapiteau ionique assez pur, qui a été détruit pendant la révolution. Nous avons encore quelques fragmens de colonnes de cet ordre; mais la perte du chapiteau dont nous venons de parler est d'autant plus fâcheuse, qu'il était entier, et paraissait appartenir à la décoration de l'amphithéâtre.

Un chapiteau composite, de très-bon goût, soutient une galerie de la maison d'un jardin qui dépendait jadis de l'amphithéâtre. L'on en voit plusieurs autres beaucoup moins parfaits au château de Barrière.

Nous sommes encore plus riches en chapiteaux corinthiens. Le Musée et les jardins de la Cité (2) en font connaître de toutes les dimensions, de toutes les grandeurs, de toutes les formes. Je ne citerai donc que ceux dont les proportions et les particularités sont remarquables. Tels sont ceux où l'on reconnaît les attributs de Bacchus, le pampre et les raisins; celui où la rose est remplacée par la petite statue d'un enfant (3); enfin, le tambour de chapiteau qu'on voit au midi, sous une terrasse formée par le mur d'enceinte (4). Ce tambour

(1) Dans une écurie des vieilles casernes; chez M. Chambon; au château de Barrière; dans le jardin de la Visitation; à l'arrachement de la tour dont on voit le dessin pl. XVIII; dans un jardin au sud-ouest de la Tour-de-Vésone, etc. Il en existe, dans la grotte du château de Barrière, un dorique dont le profil est léger et très-agréable, mais l'abaque, qui était carré, a été maladroitement arrondi, ce qui ôte à ce joli chapiteau toute sa grâce.

(2) Je ne finirais pas si je voulais indiquer tous les chapiteaux corinthiens qu'on trouve en divers endroits de la Cité. On en a déterré sept en fouillant la tour du jardin de M. Chambon, et l'arrachement de cette tour en fait voir plusieurs autres, dont un est sculpté d'acanthé épineuse. L'excavation faite plus anciennement à la maison du Grand-Séminaire, en produisit plus de 40. Il y en a un qui servait de base à la croix placée jadis aux Quatre-Chemins, au fond de l'enclos du château de Barrière. D'autres sont employés dans des murs de clôture. M. Chambon a fait relever, dans son jardin, le chapiteau et partie de la colonne qui provenaient du temple auquel avait succédé l'église de Saint-Silain. Le joli petit chapiteau de la porte Hiéras est au Musée, ainsi que plusieurs autres; mais on en a détruit un qui était charmant, et que j'avais fait dessiner. Il était dans le jardin de la Grande-Mission.

(3) Dans le jardin de M. Chambon.

(4) Sous la terrasse du parterre de M. Bardou, peintre, élève de l'Académie de Paris, qui a dessiné plusieurs planches de cet Ouvrage. On a retiré aussi un grand nombre d'autres chapiteaux de la cave que cet artiste a fait creuser en 1819.

a environ 4 pieds de diamètre. Ces fortes proportions avaient donné l'idée de l'élever, avec sa colonne, au milieu d'une promenade publique, où ils auraient produit un grand effet, et formé un monument qui, d'après le projet, aurait été utile et agréable (1).

Le nombre vraiment extraordinaire des chapiteaux corinthiens qu'on voit à Vésone, témoigne que le luxe de cet ordre dispendieux y était porté au dernier degré.

Si les bases et les chapiteaux se rencontrent en très-grand nombre sur l'emplacement de notre métropole, on peut dire avec vérité que les blocs de colonnes s'y trouvent à chaque pas; et si je ne m'étais borné à donner seulement les blocs qui ont quelque particularité, des ornemens remarquables ou un intérêt historique, le nombre des gravures aurait été considérablement multiplié (2).

imp. Nous avons déjà parlé de deux blocs, dont l'un est orné de tiges de lierre (3), l'autre de griffons (4) et de divers emblèmes. Nous avons dit qu'ils témoignaient par ces attributs, avoir fait partie, non du temple de Bacchus, mais de celui d'Osiris. o

imp. Les N.^{os} 2, 5 et 8 de la planche VIII, font connaître des blocs de colonne qui ont appartenu à nos basiliques. On voit d'autres fûts sur la même planche, avec divers ornemens, et des cannelures recherchées ou singulières.

Nous avons aussi une grande quantité de fûts entièrement lisses, et ce ne sont pas les moins intéressans; ils appartiennent au bon temps de l'architecture, et, par conséquent, aux plus anciens monumens. Ceux de ces blocs de colonnes qui ont des cannelures verticales, creusées

(1) Son piédestal devait receler les tuyaux d'une fontaine jaillissante; et comme cette colonne devait être placée sur la Pelouse, un des points les plus élevés de la nouvelle ville, les eaux auraient pu se répandre partout.

(2) Le nombre des fûts de colonnes, différens entre eux par les ornemens qui y sont appliqués, leurs cannelures ou leurs diamètres, s'élève à plus de cent; il y en a plus de 30 au seul château de Barrière.

(3) Voyez le N.^o 1 de la pl. VIII.

(4) Voyez le développement de cette colonne dans la pl. VI.

en demi-cercle, à partir de la base ou du tiers de la hauteur du fût jusqu'au chapiteau, sont encore plus nombreux.

Beauménil vit et dessina, dans un de ses voyages, un gros bloc de colonne de marbre, avec des bossages qui n'étaient point encore sculptés. Cette partie de fût, qui était dans le jardin de l'hôpital, a disparu pendant la révolution.

Dans la description de nos temples, nous avons parlé de deux blocs ornés de pampre et de raisins. L'un des deux semble sortir de la main de l'ouvrier : il est au Musée (1); l'autre, qui est dans un jardin particulier, est moins bien conservé (2).

On distingue quatre sortes d'arrangemens de feuilles sur les fûts de nos colonnes. En effet, ces feuilles qui sont toujours rangées en écailles de poissons, sont tantôt refendues ou sculptées, tantôt diagonalement refendues et galbées; souvent elles ne sont que galbées et n'ont aucune sculpture (3); d'autres fois, enfin, leurs jointures sont profondément exprimées, et la feuille elle-même a un fort bombement (4). Les exemples de ces genres d'ornemens de colonnes sont très-multipliés (5).

Le N.º 2 de la planche XXII, fait voir le développement d'un bloc de colonne où sont représentés sept dieux (6). Diane, Bacchus, Apollon, Vulcain, Hercule, Pomone et Jupiter. Les figures des autres divinités du paganisme étaient sans doute taillées sur les blocs des autres colonnes de l'édifice, qui, d'après cette particularité, devait être une espèce de panthéon.

Le N.º 16 de la planche VIII offre un pilastre accotté de quatre naissances d'archivoltes. Ce gros bloc faisait évidemment partie d'un

(1) Voyez le N.º 3 de la pl. VIII.

(2) Au jardin de MM. Vidal.

(3) On vient de découvrir au château de Barrière, plusieurs fûts de colonnes ainsi taillés. Un de ces fûts est orné, au tiers de sa hauteur, d'une petite bande sculptée en guirlande; les feuilles, galbées et placées en écailles de poissons, s'y réunissent en sens contraire.

(4) Dans la grotte du petit jardin, au château de Barrière.

(5) On en trouve au château de Barrière, et l'on en voit dans presque tous les jardins de la Cité, dans quelques-uns de la ville, dans les caves des vieilles casernes, et ailleurs.

(6) Ce bloc est dans le jardin de MM. Vidal, à la Cité.

portique. On en voit un autre qui, n'étant accotté que de deux archivoltes (1), paraît avoir terminé le côté d'une semblable construction, et on trouve dans le jardin de M. Chambon (2) un assez grand nombre de vousoirs qui proviennent de quelques monumens de ce genre.

On rencontre dans plusieurs jardins des exemples de trois sortes de cannelures, qui pourraient très-bien convenir à l'ordre dorique (3). Ces cannelures sont très-peu renforcées dans l'épaisseur des fûts; tantôt ce sont de larges bandes plates, séparées les unes des autres par de petits angles saillans, tantôt ce sont de petits angles rentrans qui sillonnent le fût. Quant aux cannelures du troisième genre, on les trouve partout. Elles sont menées avec des portions de cercle d'un si grand rayon, qu'elles ne font qu'affleurer le fût, quoique leur courbure et leurs arêtes soient parfaitement apparentes.

imp. C'est Beauménil qui nous a conservé le dessin des blocs à cannelures très-recherchées, qui sont compris dans la planche VIII de cet Ouvrage (4). Quant aux blocs ornés de cannelures spirales, nous en avons au Muséc, et on en trouve partout (5).

Au reste, nous ne pouvons nous empêcher de renouveler ici la remarque que nous avons déjà faite, que, dans le bon temps de l'architecture, les artistes ne se permettaient point ces ornemens recherchés, ces extravagances dues à des imaginations dérégées. Une noble simplicité (6), une grande régularité, de la symétrie, de l'ensemble, de

(1) Encastré dans le mur d'enceinte, sous la terrasse de M. Chambon.

(2) L'excavation qu'a nécessitée la cave de M. Bardon en a fait voir aussi un grand nombre, ainsi que beaucoup de piédestaux, de corniches, de frises, d'autels, de mausolées, etc., etc.

(3) Les exemples de ces trois sortes de cannelures se trouvent: le premier, dans les jardins de MM. Chambon et Vidal; le second, dans l'escalier actuel du château de Barrière et ailleurs; le troisième, chez M. Chambon et au Muséc. Voyez le N.º 9 de la pl. VIII. Nous n'avons cité qu'un seul exemple de ces cannelures dans notre Essai d'Architecture, parce que nous n'avions aucune connaissance des autres.

(4) Voyez les N.ºs 4, 10, 12, etc.

(5) On en voit plusieurs exemples dans la Cité, chez M. Chambon, et surtout au château de Barrière. Les nouvelles fouilles qu'on a faites à ce château ont produit des tambours, ainsi cannelés, qui ont un fort diamètre.

(6) Voy. *l'Architecture soumise au principe de la nature et des arts*. Nous nous sommes élevés, dans cet Essai, contre tous les abus qui se sont introduits dans l'architecture.

l'unité, tels sont les caractères de la belle architecture dans le bon temps de l'art. Les colonnes étaient souvent maintenues lisses; quelquefois elles étaient ornées de cannelures simples et verticales. C'est l'époque où l'on a construit notre temple de Mars avec son parvis, le temple qui était à l'usage du Camp-de-César, le temple d'Isis, celui de St.-Silain, nos basiliques, notre amphithéâtre, etc. Les colonnes surchargées d'ornemens et de cannelures fantasques appartiennent à des temps beaucoup plus rapprochés de nous.

CHAPITRE IX.

Architraves, frises et corniches; décorations et ornemens d'architecture.

—ooo—
Voyez la 1^{re} Section

L'ARCHITRAVE des entablemens est presque toujours formée de longues pierres qui ont peu d'épaisseur; et comme elles conviennent parfaitement aux constructions modernes, dès qu'on les trouve on les emploie: telle est la raison de leur extrême rareté.

Nous en conservons cependant quelques morceaux, et on en voit plusieurs autres dans divers endroits de la Cité (1). Ceux qu'on remarque dans une espèce de grotte (2) pratiquée dans l'épaisseur du gros mur d'enceinte, ne seront peut-être pas encore détruits, parce qu'ils se trouvent encastrés dans la maçonnerie. Les amateurs d'antiquités ne doivent pas négliger de visiter cette grotte; ils y verront plusieurs autres débris de nos monumens. Quant aux fragmens d'architraves qu'on y distingue, il en est deux qui, malgré leur différence, ont assez d'analogie entre eux pour avoir pu faire partie d'un même édifice. Les faces du premier ont beaucoup de talus extérieur, celles

(1) Dans le jardin de M. Chambon. L'excavation faite chez M. Bardou en a fourni beaucoup aussi.

(2) Dans les bosquets du jardin de la Grande-Mission. Les séminaristes la nommaient *Babylone*.

du second en ont un peu moins, et sont séparées par des astragales. Peut-être l'un appartenait-il à l'architrave employée dans la décoration extérieure d'un grand monument que je ferai bientôt connaître, tandis que l'autre pouvait faire partie de l'ordonnance de l'intérieur.

Les autres architraves que nous avons indiquées ne diffèrent de celles-ci, qu'en ce que leurs faces sont plus ou moins nombreuses, et qu'elles n'ont aucun talus; ainsi nous n'en donnerons point le détail.

Si nous avons peu d'architraves, nous avons au moins un grand nombre de parties de frises, diversement ornées et de toutes grandeurs.

On a été obligé d'en laisser une dans l'arrachement de la tour dont nous avons déjà parlé; ses ornemens sont dessinés en rinceaux.

On voit au Musée un fragment de petite frise également ornée de rinceaux, parmi lesquels sont des animaux fantastiques, sculptés avec grâce, dans le genre qu'on nomme *arabesque*.

On y voit aussi un autre long fragment qui a des proportions plus fortes, et dont les ornemens sont d'un bon style (1).

On trouve dans un jardin (2) deux autres fragmens de frises qui proviennent sans doute de notre temple de Bacchus. Nous en avons parlé à l'article de ce temple, de même que d'un troisième morceau qu'on peut voir dans l'intérieur du vieux château de Barrière, à la Cité.

Quant à la frise qui est gravée sous le N.º 8 de la planche VII, nous nous bornerons à dire ^{qu'on peut en trouver ailleurs, mais pas dans ce temple} ~~ici, que si elle n'a pas la perfection de dessin et de sculpture des autres morceaux que nous venons de décrire, on ne peut découvrir au moins qu'elle ne soit antique, bien qu'elle ne puisse remonter qu'à l'époque de la décadence des arts. On la voit~~

(1) Voyez le N.º 2 de la pl. XX. Cette frise servait de manteau de cheminée au corps-de-garde des vieilles casernes. Les soldats l'ont brisée en plusieurs morceaux.

(2) Dans le jardin de M. Gueydon, à la Cité. Un de ces morceaux est encastré dans une mauvaise construction qui joint le mur d'enceinte, l'autre sert de montant à la petite porte d'entrée du parterre de la maison. La soffite de ce dernier étant sculptée, il en résulte qu'il portait immédiatement, et sans architrave, sur les colonnes.

au-dessus de l'arcade qui, de la place de la Clôtre, donne accès à la basilique de St.-Front.

imp. Mais nous conservons au Musée la plus belle, la plus grande de toutes ces frises (1); elle a 2 pieds 5 pouces de haut. Ses ornemens en rinceaux s'enroulent avec grâce (2), et forment, au centre de chaque contour, des rosasses dessinées et sculptées avec beaucoup d'art. Les proportions de ce fragment annoncent qu'il faisait partie d'un édifice considérable.

S On a aussi découvert un assez grand nombre de corniches d'entablemens; il en existe des fragmens de trois différentes au château de Barrière: elles étaient ajustées et profilées avec assez de grâce. On en trouve ailleurs un morceau dont les mutules, très-rapprochés les uns des autres, annoncent la sévérité d'un ordre dorique composé: ces mutules y sont taillés en consoles (3). Nous conservons au Musée un autre fragment de corniche dorique dont la soffite du larmier a une proportion très-forte, et indique que ce morceau a fait partie d'un grand édifice.

J J'ai déjà parlé de la corniche qui provient de notre temple de Neptune (4); je ferai remarquer ici que, parmi ses diverses décorations, on voit un casque athlétique et nautique parfaitement conservé.

imp. Il en existe aussi un assez gros fragment (5), qui n'offre aucun attribut ni emblème: on ne peut dire à quel édifice il appartenait. On en vit une autre, il y a quelques années, dans une excavation du jardin de M. Chambon; mais il se trouva tellement engagé dans la construction de la muraille (6), qu'on ne put ni l'extraire ni le dessiner avec

(1) Voyez le N.º 1 de la pl. V. Le dessin ne rend pas parfaitement l'original.

(2) On a trouvé depuis une frise presque aussi forte que celle-ci. Nous aurons occasion d'en parler.

(3) Dans le jardin de M. Chambon, sous le pont.

(4) Voyez le N.º 1 de la pl. XXI.

(5) Dans le jardin de M. Chambon. L'excavation faite à la maison de M. Bardon a également produit plusieurs corniches. Une d'elles offrait dans ses soffites de jolies petites figures, et un lion passant.

(6) Dans la partie du mur opposée à la tour démolie.

exactitude. Il méritait pourtant d'être connu. Nous l'avons fait graver sur le premier plan de l'arrachement de la tour. Sans doute il appartenait au monument triomphal dont la colonne est conservée dans le même jardin. Les boucliers dont il est orné sont successivement repliés dans le sens du profil de la moulure qui soutient les modillons.

égypt. On voit, dans le même jardin, deux autres morceaux de corniches qui ont également fait partie d'un arc de triomphe. Le N.^o 2 de la planche XXI en donnant le dessin exact, je n'entrerai point dans d'autres détails.

On remarque dans le caveau de l'habitation actuelle du château de Barrière, une espèce de chapiteau-pilastre corinthien, qui a la forme d'une corbeille ou d'un vase sculpté en bas relief. Les ornemens en sont assez soignés, l'agencement a de la grâce.

Enfin, nous avons au Musée une espèce d'amortissement d'édifice ou de colonne qui a une forme assez singulière. De sa base, sortent de larges feuilles d'acanthé, qui enveloppent une forme absolument ovaire. Peut-être cet ornement couronnait-il un édifice ou un monument consacré à Castor et Pollux (1)?

égypt. Si de tous ces fragmens il ne peut résulter un entablement complet, qu'on s'arrête devant le mur d'enceinte, au levant de la cathédrale de la Cité, l'on y jouira de la vue de toute une ordonnance d'architecture, aussi bien conservée que les injures de l'air et des hommes ont pu le permettre. Je ne fais qu'indiquer ici ce curieux monument; j'y reviendrai dans la suite (2).

Je ne finirais pas si je voulais entrer dans les détails de toutes les antiquités qu'on découvre continuellement à Vésone (3). Si je me suis appesanti sur quelques-uns, mon but a été de constater l'existence de

(1) Cet amortissement est maintenant dans le jardin de M. Chambon.

(2) Voyez le N.^o 3 de la planche XVI.

(3) On vient de déterrer, en 1820, au château de Barrière, beaucoup d'antiquités; notamment plusieurs corniches d'arcs de triomphe ou autres, qui appartiennent au bon temps de l'architecture. Une de ces corniches provient de notre temple d'Osiris.

divers objets qui sans doute auront bientôt disparu ; car tel a été et tel sera toujours peut-être le destin de nos antiquités, même les plus précieuses.

Au reste, les deux propriétaires (1) qui possèdent dans leur fonds le plus de curiosités dans ce genre, ont eu le soin d'en ramasser jusqu'aux moindres débris. Il était inutile, il aurait même été fastidieux de donner le détail de tous ces fragmens. Il en est cependant qui offrent aux amateurs un intérêt réel. Tels sont un ornement fort bien dessiné, qui peut avoir fait partie d'une frise ; une portion d'autel thurifère ; plusieurs morceaux de plafonds ornés de caissons et de rosasses, très-variés dans leurs formes, etc., etc. C'est, en quelque sorte, une collection où les artistes peuvent trouver divers modèles propres à les aider dans leurs compositions, et surtout à enrichir les moulures de leurs profils.

Mais il est temps de passer à des choses plus essentielles. Nous croyons avoir fourni assez de témoignages de la somptuosité et de l'antique importance de notre métropole, bien que nous n'ayons cité qu'une faible partie des débris de ses monumens.

CHAPITRE X.

BUSTES.

à voir

Nous ne décrirons point les différens bustes que l'on a découverts sur l'emplacement de Vésonne (2) ; ils ne présentent en général d'autre

(1) MM. Chambon et de Beaufort. Le premier les a employés dans la construction de son petit temple, et les a fait disposer de façon que tout le monde peut les voir ; le second les a dispersés dans une grotte.

(2) On en voit dans les jardins de MM. Chambon, etc. Il paraît que les sculpteurs préparaient d'avance ces bustes. Lorsqu'on leur en demandait, ils n'avaient plus qu'à donner à la figure dégrossie la ressemblance de la personne morte, et à mettre l'inscription au-dessous. Plusieurs de ces monumens nous en fournissent la preuve.

intérêt que de rendre bien ou mal les traits, presque toujours mutilés, des individus pour lesquels on a gravé les inscriptions sépulcrales qu'on voit au-dessous. Tel est le buste de *Julia-Prisca*; tels sont ceux de plusieurs autres personnages. Nous nous bornerons donc à faire connaître ceux qui peuvent avoir quelque rapport à l'histoire générale, ou à celle qui nous regarde en particulier.

N.º 680,

N.º 681.

N.º 682.

AVGVSTVS.

ANTONIVS.

LEPIDVS.

Les bustes au bas desquels on lisait ces inscriptions étaient, depuis près de deux siècles, exposés aux regards des curieux, dans la cour des vieilles casernes de la Cité : on voit encore la place qu'ils occupaient au-dessus de la grande porte intérieure. On ne sait pourquoi ces monumens parurent aristocratiques, mais le fait est qu'ils furent détruits. Comment les hommes de la révolution ne virent-ils pas dans ces triumvirs, des modèles qu'ils allaient imiter et même surpasser dans leurs abominables proscriptions ?

Ces bustes des triumvirs, où Auguste est représenté avec une figure jeune (1), doivent avoir été dédiés peu de temps après la mort de Jules-César, c'est-à-dire, vers la fin de la 44.^e année avant notre ère. Sans doute ces monumens furent inaugurés avant la déroute de Brutus et de Cassius à Philippes, et certainement avant qu'Auguste se fût rendu maître de l'empire romain.

Comment donc Octave y est-il qualifié du surnom d'*Auguste* ? On sait, en effet, que ce surnom ne lui fut attribué que dans son 7.^e consulat, et que ce fut même à la persuasion de ce Munacius-Plancus qui avait conduit les colonies d'Augst et de Lyon. Pendant le triumvirat il n'était donc point encore connu sous le nom d'*Auguste*.

(1) Voyez les N.º 2, 3 et 4 de la planche XIX. Ces bustes ont été gravés d'après les dessins de Beauménil. Nous conservons au Musée les débris de celui d'Auguste.

D'un autre côté, l'on ne saurait présumer que ces monumens eussent été érigés par les Vésoniens dans le temps qu'Auguste était seul empereur, puisqu'ils retracent les figures de deux personnages dont l'un avait été vaincu par lui à Actium, l'autre réduit à la condition de simple particulier. Comment donc expliquer cet anachronisme? Voici qu'elle est notre conjecture à ce sujet.

Ces bustes doivent, en effet, avoir été sculptés dans le temps du triumvirat; mais on n'y mit aucune inscription. Dans la suite, peut-être vers la fin du 4.^e siècle, les statues, les bustes et les autres monumens de ce genre s'étant fort multipliés à Vésonne, on crut nécessaire d'ajouter les noms des triumvirs, pour que tout le monde pût reconnaître ces personnages. Ce fut alors sans doute, qu'au lieu du nom d'Octave ou de César, l'ouvrier traça celui d'Auguste, sous lequel cet empereur était beaucoup plus connu.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les caractères de ces trois inscriptions étaient parfaitement semblables à ceux d'un autre monument où les noms d'Héraclite et de Démocrite ont évidemment été ajoutés à cette époque.

Du reste, remarquons que l'on trouve tous les jours à Vésonne ou dans ses environs des médailles consulaires et triumvirales des trois personnages dont nous venons de parler.

CHAPITRE XI.

STATUES.

Liaisons amicales entre les villes de Narbonne et de Vésonne.

— *Conjectures sur les causes de ces liaisons.*

voyez la 1^{re} édition, extraits.

Nous avons déjà parlé de la belle statue de Vénus que l'on trouva, il y a une soixantaine d'années, dans l'enclos des Dames de la Visi-

tation (1); on connaît le malheureux résultat de cette découverte. Nous ajouterons seulement que l'endroit d'où ce précieux morceau fut retiré, répond juste au gros mur d'enceinte du péristyle de notre temple de Mars. Peut-être sera-t-il possible d'en retrouver les débris (2); sa tête seule dédommagerait amplement de la dépense qu'occasionneraient de nouvelles fouilles.

Beauménil nous a conservé le dessein d'une tête qui annonçait avoir fait partie d'une statue (3), et que la tradition attribuait à Soter, affranchi de Néron : elle était aux vieilles casernes; on l'a détruite pendant la révolution. Ainsi, nous ne pouvons entrer dans beaucoup de détails à ce sujet.

Nous dirons seulement que cette tête, soit par ses traits, soit par son attitude, avait une analogie frappante avec celle de la statue du rémouleur, dont une assez bonne copie sert d'ornement à une habitation royale. Tout le monde connaît ce bronze qui est devant la principale porte du palais des Tuileries : on croit que c'est l'esclave qui, faisant semblant d'aiguiser un outil, écoutait les conspirateurs, et découvrit, par ce moyen, les complots de Pison. On sait que le farouche Néron affranchit cet esclave, le combla de bienfaits, et lui donna le nom de *Soter*, qui signifie sauveur.

Disons-le franchement, l'opinion des savans qui ont cru reconnaître dans le rémouleur l'affranchi de Néron est fortement appuyée, et par la tête que nous venons de décrire, qu'on a toujours regardée comme celle de Soter, et par une ancienne tradition qui attribue à ce même personnage l'honneur d'avoir fait construire notre amphithéâtre. On conçoit, en effet, que les artistes dûrent tirer parti de l'action de Soter, qu'il dut sans doute lui-même s'en faire un titre de gloire.

En venant s'établir à Vésone, il a donc pu faire exécuter la statue

(1) En 1762, ou environ.

(2) Un vieux jardinier qui, avant la révolution, était au service du couvent, nous a assuré que les débris de cette statue avaient été enfoncés dans l'enclos, au sud-est de l'arène, entre l'angle saillant des murs du jardin voisin et quelques ruines de l'amphithéâtre.

(3) Voyez le N.º 2 de la planche V. La gravure n'en est pas exacte.

dont nous avons long-temps conservé la tête; il a même pu mériter par ses bienfaits qu'on la lui érigeât.

La tête de Junon, que nous conservons au Musée, a également fait partie d'une statue qui, à en juger par ce qui nous reste, devait être d'une exécution parfaite (1). Nous en avons déjà parlé; nous n'entrerons point dans de plus grands détails.

Quant à la tête d'Isis, qui est pareillement au Musée, elle ne peut guère avoir fait partie que d'un bas relief (2). Du reste, cette tête est dans le style égyptien; et si l'on considère que sa coiffure est composée de phallus; que sa figure est parfaitement ronde, et la sculpture très-peu relevée en bosse, on sera forcé de la regarder comme la copie d'un monument fort antérieur à la conquête des Gaules; d'où il nous semble qu'il est nécessaire de conclure que non-seulement les Grecs et les Romains, mais encore les Egyptiens, contribuèrent, comme nous l'avons expliqué plus haut, à corrompre les primitives idées religieuses des Gaulois.

Nous conservons également un torse, dans notre Musée; mais il est trop mutilé pour y trouver matière à une description satisfaisante. Tout ce qu'on peut dire, c'est que ses grandes proportions annoncent qu'il faisait partie d'une statue colossale qui, étant nue, pouvait représenter le dieu Mars. Du moins elle n'appartenait point à Hercule, puisque nos ancêtres ne dépeignaient jamais ce demi-dieu nu, et dans la force de l'âge, mais bien sous la forme d'un vieillard décrépît, qu'ils regardaient comme le père de l'éloquence.

N.º 43. — *Mss. de Beauménil* (3).

.
 SILANO BASS. . . .
 P. CVR. D. D.

(1) Voyez le N.º 4 de la planche V. — Nous venons aussi de trouver un beau fragment de draperie en marbre blanc: il est au Musée.

(2) Voyez le N.º 3 de la planche V. Malheureusement cette tête est très-mal rendue.

(3) Cette inscription provenait de l'excavation qui fut faite pour bâtir une maison au jardin du Grand-Séminaire.

Beauménil, qui nous a conservé cette inscription, dit l'avoir trouvée « sur le fragment d'une base bien ornée sur les deux tores, avec partie de massif ». Or, si l'on considère qu'il s'agit ici d'un monument consacré à la gloire de Silanus-Bassus (*Silano-Basso*), en vertu d'un décret des décurions (*ponendum curavit decreto decurionum*), on ne pourra s'empêcher de reconnaître que la base dont il est question provenait de la statue d'un illustre citoyen romain, dont nous aurons occasion de parler. Passons à un autre monument qui joint à une conservation parfaite un grand intérêt historique.

~~N.º 84.~~ N.º ~~84~~ — *Au Musée* (1).

P. VINICIUS. P. F. PA
 PIR. SECUNDVS. AEDIL. IIVR
 QVAESTOR. CLN. IVLIA. PA
 TERNA. CIA VD. NARBØ. MART.
 D. S. P.

Un chanoine régulier de l'abbaye de Chancelade envoya copie de cette inscription à M. Séguier, célèbre antiquaire de Nîmes, qui a rétabli avec tant de sagacité l'inscription de la Maison-Carrée, dont les lettres de bronze avaient été enlevées; mais ce savant ne réussit pas aussi bien dans l'explication de notre inscription de Vésone. Voilà ce qu'il en dit dans sa réponse, datée de Nîmes le 25 juin 1784 : « *Publius-Vinicius, Publii filius, Papiriæ (SUPPLE tribu), Secundus, ædilis, duumvir, quæstor colonicæ Julicæ-Paternæ-Claudicæ-Narbo- bonensis-Marticæ, de suo posuit* ». Cette inscription, dont nous pos-

(1) Cette inscription provient de la même excavation que celle du N.º précédent. {Non-seulement elle est précieuse sous le rapport de l'histoire, mais elle est remarquable par les accents qui surmontent quelques-unes de ses voyelles, telles que les deux premiers *i* de *Vinicius*, les chiffres de *duumvir*, le second *o* de *colon.*, l'*u* de *Jul.*, l'*a* et l'*o* de *Narbo*, et l'*a* de *Mart.* Cet accent a la même forme que notre accent aigu. On l'employait pour marquer les voyelles longues et les chiffres. Dans le Haut-Empire, ordinairement on le faisait tenir à la lettre; mais dans le second siècle, il en était presque toujours séparé. C'est ainsi que nous le trouvons employé sur les voyelles de notre inscription : *Vinicius, iivir*, etc. }

sédons l'original, si bien conservé qu'il semble sortir de la main de l'ouvrier, ne dit point *coloniæ Julicæ*, etc., comme le prétend M. Séguier, mais bien *colonia Julia-Paterna*, etc. Ainsi P.-Vinicius n'est pas édile, etc., de la ville de Narbonne, mais édile, duumvir et questeur de Vésone. Ainsi ce n'est point Publius-Vinicius qui élève le monument, c'est au contraire la colonie de Narbonne qui le lui consacre à lui-même, dans la ville qu'il habite, c'est-à-dire, à Vésone, puisque l'inscription y a été trouvée.

M. Séguier ajoute, dans la même lettre, que le titre de *Claudia* que porte ici la colonie de Narbonne, lui vient de Tibère-Claude-Néron, qui fut subrogé à la place de P. Scipion, *ad deducendas in Galliam colonias, in quibus Narbona et Arelatæ erant* (1); mais nous ne saurions être de son avis. En effet, si notre inscription est la seule, comme l'avoue M. Séguier lui-même, où Narbonne ait le titre de *Claudia*, n'est-il pas naturel de supposer que cette épithète lui est venue plus tard, et que ce fut sans doute l'empereur Claude qui lui permit de l'ajouter à son ancien nom? On peut donc en conclure, que les inscriptions où Narbonne ne prend pas le titre de *Claudia*, sont antérieures à Claude, et que la nôtre est de son temps, ou postérieure à lui. Remarquons que la première colonie envoyée à Narbonne est la seconde que les Romains aient conduite hors de l'Italie; celle de Carthage seulement est de quatre ans antérieure.

Considérons maintenant notre inscription sous le rapport historique. Elle retrace le nom d'un Publius-Vinicius, fils de Publius. Or, on trouve dans l'histoire, que Tibère maria ses petites-nièces, Drusille et Julie-Liville, filles de Germanicus, l'une à L.-Cassius, l'autre à M.-Vinicius. Ces mariages eurent lieu vers l'an 55 de notre ère. Du reste, on sait qu'un P.-Vinicius était consul avec P.-Alfonius-Varus, la deuxième année de J.-C., c'est-à-dire, l'an de Rome 755; que M.-Vinicius-Quartinus, était consul 45 ans après, et que plus tard l'on ne retrouve plus aucun personnage de ce nom dans les fastes consulaires. Ne pourrait-on pas en induire que, pour éviter les persécutions que

(1) Voyez Suétone, *in vitâ Tiberii*, cap. 4.

son droit au trône impérial lui aurait certainement attirées, cette famille romaine se serait réfugiée à Vésone. Je reviendrai bientôt sur ces Vinicius, et sur toutes les familles que nos inscriptions témoignent avoir habité notre métropole.

Plusieurs inscriptions ont prouvé que Vésone portait le titre d'*Augusta* ; qu'elle avait un collège de *prêtres augustaux*, des *quinquevirs* et des *quindécemvirs*. Ces dernières témoignent qu'elle avait aussi des *décursions*, des *édiles*, des *duumvirs* et des *questeurs*.

Si l'on réfléchit au sens et au but de l'inscription de Vinicius, on verra qu'elle ne peut guère avoir rapport qu'à une statue élevée par la colonie de Narbonne, à un personnage qui, sans doute, lui avoit rendu des services éminens, ou qui appartenait à une famille dont la protection avait eu pour elle une heureuse influence. Ce monument, que la reconnaissance de toute une colonie vient ériger à son bienfaiteur, dans le lieu qu'il habite, est certes fort honorable pour la personne qui en est l'objet ; il l'est aussi pour cette colonie, et donne une grande idée de la ville qu'une famille si illustre a choisie pour sa retraite ; mais ne peut-on pas en conclure aussi, qu'il devait exister entre Vésone et Narbonne d'anciennes liaisons amicales ?

En effet, toute une colonie ne va pas élever une statue à son protecteur, dans la ville qu'il habite, s'il n'existe entre cette ville et cette colonie aucunes relations de commerce ou d'amitié. Au reste, sans ces relations, comment Vinicius aurait-il pu se rendre utile aux habitans de Narbonne ? Il faut donc présumer que ces derniers vivaient depuis long-temps en bonne intelligence avec les Vésoniens, et si l'on me permet de hasarder une conjecture sur la cause de cette intimité, je dirai qu'elle provenait peut-être de cet ancien commerce des étains, dont les convois passaient, je crois, par Vésone pour se rendre à Narbonne.

Vinicius qui, aux autres charges éminentes dont il était revêtu, joignait celle de questeur, c'est-à-dire, de sur-intendant des finances et du commerce, favorisa peut-être Narbonne de préférence à Marseille, et mérita ce monument de reconnaissance. Ce qu'il y a de

certain, c'est qu'il semble que c'est sur la charge de questeur que roule, dans l'inscription, cette reconnaissance de Narbonne envers Vinicius; car toutes les autres y sont indiquées en abrégé, au lieu que celle-ci est exprimée en toutes lettres.

Tel est le fondement sur lequel j'établis nos liaisons avec la colonie de Narbonne. L'inscription dont nous venons de parler m'a donné lieu de conjecturer que P.-Vinicius avait favorisé cette ville dans son commerce. J'ai pu en induire que Vésonne était l'entrepôt des étains; qu'on les y transportait de la ^{Grande} Bretagne (1), et qu'on les faisait passer ensuite, comme nous l'apprend Diodore, à Narbonne et à Marseille.

Peut-être me demandera-t-on quels rapports a cette inscription avec les étains, et sur quoi je me fonde pour donner à Vésonne l'entrepôt de cette marchandise? D'abord rapelons-nous que plus un événement particulier s'enfonce dans l'antiquité, surtout chez un peuple qui n'a pu avoir d'histoire écrite, et qui a si souvent été la victime des guerres et des ravages, plus il est difficile d'en découvrir des témoignages certains. On ne peut en faire revivre que quelques traces légères, et ce n'est que le nombre, l'ensemble des indices qui, vis-à-vis des personnes instruites, étayent les conjectures auxquelles l'historien est obligé de se livrer.

Je ne puis donc fournir des preuves matérielles de ce que je viens d'avancer, et ma tâche doit se borner à appuyer mon opinion de fortes probabilités. Du nombre de ces probabilités est l'antique alliance que l'inscription de Vinicius prouve avoir existé entre Narbonne et Vésonne. On doit y ajouter encore l'autorité de ces médailles égyptiennes, phéniciennes et puniques que l'on découvre assez souvent à la Cité; et si l'on veut avoir une présomption complète que notre métropole était sur la route que prenaient les étains, on la trouvera dans ces monnaies de la Grande-Bretagne que l'on y rencontre si fréquemment (2).

(1) Voyez les raisons que j'ai déjà données dans la 2.^e partie du 1.^{er} livre, page 132 et suivantes.

(2) Voyez la médaille du N.^o 5 de la planche IX. Il s'en trouve un grand nombre avec des types différens. J'en possède quelques-unes; M. Jouannet en a beaucoup, avec ces variétés de lieux et de types.

Il paraît donc vraisemblable que, pour aller à Narbonne, les étains passaient chez nous. Mais on a vu que Diodore leur indiquait un autre débouché par Marseille; or, pour que notre ville puisse avoir été l'entrepôt de ces deux directions, il faut qu'elle ait eu également des relations suivies avec cette dernière colonie.

J'ai déjà fourni des preuves suffisantes de la liaison amicale et même littéraire qui existait entre les Grecs et les Gaulois méridionaux. On a vu aussi que, plus peut-être que toutes les autres villes gauloises de nos contrées, Vésone avait part à cette intimité, et qu'on trouvait encore sur son emplacement des médailles autonomes de Marseille. Mais il faut avouer que, soit par suite de quelque mésintelligence survenue entre ces deux villes, soit par la préférence que Vinicius avait accordée à Narbonne, aux dépens de Marseille, soit enfin que Vésone ait eu plus d'affection pour une ville gauloise que pour une colonie grecque, les médailles de Marseille sont très-rares chez nous, beaucoup plus rares même que celles de la Grande-Bretagne; tandis que les monnaies de Nîmes s'y trouvent par centaines. On en découvre même qui, étant coupées par moitié, semblent avoir été ainsi partagées pour devenir des tessères ou gages d'hospitalité et de commerce. Ce fut donc le commerce qui jeta en Périgord cette énorme quantité de médailles de la colonie de Nîmes. Or, Nîmes se trouve en effet sur la route de Marseille à Vésone.

D'après toutes ces probabilités, ne paraît-il pas évident que les étains tirés de la Grande-Bretagne par les Vénètes passaient par notre métropole, et que cette dernière ville était une espèce d'entrepôt général? Au reste, le hasard m'a fait découvrir ici un fragment d'inscription qui paraît confirmer cette conjecture.

N.º 43. — *Au Musée* (1).

. ET. DEAE. STANNA
 SSVS. C. C. R. CONSA
 AS. CVM. CETERIS. O'

(1) Cette inscription a été trouvée dans la bâtisse d'un petit escalier des vieilles casernes, à la Cité. La pierre s'est délitée en l'arrachant; on a recolé les deux morceaux.

Nous parlerons bientôt des deux dernières lignes de ce fragment. Quant à la première, il nous semble que l'interprétation la plus simple et la plus convenable qu'on puisse lui donner est celle-ci :

Deo et Deæ stannaeas (1) statuas (ou stannaea signa) erexit.

N..... N..... a élevé des statues d'étain au Dieu et à la Déesse (2).

Quelques personnes croiront peut-être que le mot STANNA désigne une de ces divinités que l'on nomme *topiques* ; mais la particule ET qui précède le mot DEÆ paraît s'opposer à cette interprétation. D'ailleurs nous ne croyons pas que, chez les anciens peuples, aucun dieu présidât à un métal particulier, surtout qu'il en portât le nom.

Si maintenant on fait attention à la grande quantité de matière qu'il fallait pour couler deux statues qui, probablement, étaient placées dans un de nos temples, et qui, par conséquent, pouvaient avoir des proportions colossales, on sera, pour ainsi dire, convaincu qu'il était nécessaire que celui qui en avait fait la dépense eût trouvé des magasins considérables à Vésonne. On est donc autorisé à croire que notre cité servait d'entrepôt à cette marchandise, alors si précieuse.

CHAPITRE XII.

Familles grecques, étrangères et romaines établies à Vésonne, dans l'antiquité.

*Voyez la 1^{re} édition
de ce livre*

APRÈS la conquête, il y avait à Vésonne, parmi les habitans indigènes ou gaulois, d'autres familles qui s'y étaient établies. On en distinguait de grecques, d'étrangères et de romaines.

(1) *Stannaeas*, au lieu de *stanneas*.

(2) Quelles étaient donc ces divinités auxquelles on avait érigé de pareilles statues ? Le silence absolu qu'on garde sur leur nom, et la manière dont elles sont désignées dans ce fragment, le Dieu et la Déesse, me portent à croire qu'il est question d'Osiris et d'Isis, que je crois être nos dieux tutélaires.

Nous mettrons dans la première classe les familles des savans grecs que les villes gauloises faisaient venir pour enseigner dans leurs murs. Plusieurs de ces hommes distingués se fixèrent sans doute à Vésone et en Périgord ; du moins nous croyons retrouver, dans certaines dénominations de lieux, les traces de leur résidence (1), et même quelques noms propres semblent s'être propagés jusqu'à nous. Du nombre de ces anciens Grecs, sont, comme nous l'avons déjà dit, deux *Anthédios*, le père et le fils, qui professaient chez nous, vers les 4.^e et 5.^e siècles de notre ère. Tels sont aussi notre premier évêque *St.-Front* (2), et *Calépodius*, qui le remplaçait ; trois personnages du nom de *Chronope* ou *Achronope* et *Pégase*, tous évêques de Vésone dans des temps très-anciens. On peut y comprendre aussi *Euparchius* (*St.-Cibart*), *Eumachius* (*St.-Chamassy*), *Eusichius*, *Antivius*, *Cyprianus*, etc. ; et cet *Astérius* dont la famille a fourni un saint personnage qui vivait dans le 5.^e siècle.

Sous le nom d'*étrangères*, nous ne comprenons ni les familles grecques ni les familles romaines, mais celles qui venaient des pays encore plus lointains ou moins connus. Nos inscriptions ne font encore connaître que trois maisons qui puissent être rangées dans cette seconde classe. La première est celle d'un individu qui prend le surnom de *Syrus* (3), et qui tirait sans doute son origine de la Syrie ; la seconde est celle de nos *Julius*, dont l'un doit être *Arménien* de nation (4) ; la troisième, enfin, celle de *Marullius*, qui, étant duumvir de Vésone, y fait construire un aqueduc à ses frais (5). Il se dit fils d'un autre *Marullus*, *Arabe*.

Quant à la troisième classe, composée de familles romaines, elle peut se subdiviser elle-même en trois autres. La première comprendra les *affranchis* ; la seconde, les familles *libres* et peu *connues* dans l'his-

(1) Voyez là-dessus le catalogue des noms de lieux du Périgord, qui prennent leurs étymologies dans les langues anciennes.

(2) *Etat de l'église du Périgord*, page 23. Le P. Dupuy dit que ce nom vient du grec.

(3) Voyez le N.^o 55 de nos inscriptions.

(4) Voyez le N.^o 39 de nos inscriptions.

(5) Voyez le N.^o 88 de nos inscriptions.

toire; la troisième, les *consulaires*, *patriciennes*, etc.; en un mot, les familles *historiques*.

Nos inscriptions et les médailles que l'on trouve fréquemment à Vésonne, ou en Périgord, retracent les noms de plusieurs familles consulaires et patriciennes, au nombre desquelles se rencontrent des noms fameux dans l'histoire; tels sont ceux des *Vinicius*, des *Silain*, des *Hirtius*, des *Scribonius-Libo*, des *Pompée*, etc. Il nous reste maintenant à rechercher si ces familles sont les mêmes que celles qui se distinguèrent à Rome; et, pour entrer plutôt en matière, pour nous arrêter moins long-temps sur la première et sur une partie de la seconde des trois classes que nous venons d'indiquer, nous dirons que nous ne connaissons jusqu'ici, à Vésonne, que trois familles d'*affranchis*, qui sont les *Syrus* dont j'ai déjà parlé, les *Soter* et les *Lannéus*, dont on verra dans peu les inscriptions; ^{copie les familles créées de leur propre nom - 60.} Quant aux familles libres de la seconde classe, je pense qu'on peut y comprendre d'avance les *Vitalis*, les *Avitus*, les *Calétius* ou *Calétianus*, les *Quintus-Squiritus*, etc.

CHAPITRE XIII.

Familles peu connues, établies à Vésonne.

voyez la 1^{re} édition

et extraite

LE N.º 62 de nos inscriptions fait connaître un D. POBILIVS, fils de C. POBILIVS. Cette grande simplicité de diction ne me semble guère convenir à des *affranchis*, et m'induirait à croire que ces *Pobilius* étaient d'une famille distinguée, peut-être de la maison *Popilia*, car les Romains changeaient souvent certaines lettres, même dans les noms propres.

(1) Quant au *Dompée* du N.º 62, comme il n'a pas le surnom, nous ne pouvons pas s'il appartient à une quatrième famille d'*affranchis*.

N.º 46. — Gruter, p. 718, n.º 5. (*Viennæ Allobrog.*)

..... N. . . N A G E
 LII. PIVS. FILIVS. FAS. . . .
 VRI. ET. MAINA. DVLCI
 SSIMA. PLENVS. SAPVIT. LIBR̄S
 VIXIT. ET. VITAM. ANN. S. VIII. ET. DIES
 ET. DEFVNCTVS. EST. OEVS
 O N A ⁽¹⁾

L'individu dont il s'agit ici, et dont le nom est presque emporté, semble s'être marié à Vienne en Dauphiné, s'être ensuite retiré dans sa patrie, sur ses vieux jours; car l'inscription dit positivement qu'il mourut à Vésone. On doit remarquer que le nom de cette ville est orthographié à la manière des Grecs, ce qui n'est pas étonnant dans un pays voisin de Lyon, et entouré de colonies grecques.

Du reste, on reconnaît dans l'inscription que nous venons de citer la famille des *Colnage* ou *Coinage*, dont un monument trouvé à Mayence et transporté à Manheim a conservé le nom entier, et nous prouve que ces *Colnage* étaient du Périgord, comme nous le verrons dans le livre consacré à nos monumens militaires.

Il est donc probable que le *Colnage* dont il est question avait épousé une femme nommée *Maina*, de la ville de Vienne; et que, voulant revoir ses pénates, il laissa sa femme et ses enfans dans sa patrie adoptive; qu'il fut surpris par la mort à Vésone, son pays natal; et qu'on fit revenir son corps à Vienne, ou du moins qu'on lui éleva un cénotaphe dans cette ville, avec l'inscription que nous venons de rapporter.

(1) Gruter sépare mal la 6.º ligne de cette inscription; il lit ESTO EVS. Je crois qu'il y a aussi quelques erreurs dans les autres.

N. 879. — Gruter, p. 875, n.º 9. (Romæ.)

D . M
 IVLIAE. C. F. PROBÆ
 L. VESONIVS. DIADVMEIVS
 VESONIA. PROBA. L. VESONIVS
 DIADVMEIVS. ET
 M. FABIVS. IVNIVS. HEREDES
 FACIENDVM. LIBERTIS. CVRAVERVNT
 ET. SIBI. ET. SVIS. LIBERTIS. LIBERTA
 BVSQVE. POSTERISQVE. EORVM

Il existait ici jadis une très-ancienne maison qui n'était connue que sous le nom de *Périgueux*, sans qu'on sache qu'elle eût sur notre ville aucuns droits seigneuriaux, et on trouve dans beaucoup d'autres endroits des exemples semblables. Peut-être existait-il également chez les Gaulois de ces familles qui ne portaient d'autres noms que ceux des villes où elles étaient établies; et si l'on nous permet de donner à notre conjecture toute l'extension dont elle est susceptible, nous ajouterons que quelques membres de ces familles étaient sans doute à Rome en qualité de délégués, d'ambassadeurs, chargés de surveiller les intérêts de leur patrie (1).

Au reste, l'inscription que nous venons de rapporter prouve que les *Vésוניи* appartenaient à une famille considérable et très-opulente, puisque elle avait un grand nombre d'esclaves et d'affranchis des deux

(1) On n'ignore pas que les colonies avaient à Rome de ces sortes de délégués. Il est probable que les villes municipales avaient suivi cet exemple.

sexes (1). Cependant on ne peut douter que ces Vésonius ne fussent membres de notre cité, lorsqu'on voit que la *Julia* dont ils sont héritiers est fille d'un *Caius-Julius*, et que ces *C.-Julius* étaient revêtus de diverses charges à Vésone (2).

Cette prépondérance dont jouissait chez nous la famille *Julia*, nous porterait aussi à croire qu'elle avait produit le célèbre *Julius-Vindex*, qui fit révolter les Gaules contre la tyrannie de Néron. Les liaisons de *Vindex* avec *Galba*, alors gouverneur de la province tarragonnaise en Espagne, pays qui, comme le nôtre, confinait aux Pyrénées, viennent confirmer notre conjecture; et l'histoire lui prête un grand appui, lorsque, après avoir dit que *Julius-Vindex* sortait d'une famille noble et sénatoriale, et que ses talens lui avaient acquis les charges de propréteur des Gaules, de gouverneur de la Celtique, elle ajoute qu'il était né dans l'Aquitaine.

(1) On trouve beaucoup d'affranchis de cette maison dans les recueils d'inscriptions.

L. VESONIVS. L. L. AVTEROS.

Gudius-Marq. 349. 10.

YESSVENAE. FESTIVAE.

Lancius nov. J. 1743. J. 732.

VISINIA. M. L.

Fabr. N. J. Alb. 656. n. 484.

M. VISINIVS. M. L. RVFIO.

Fabr. n. 483.

On en voit aussi beaucoup de la famille *Marullia*; telle que celle-ci :

MARVLLIVS. L. LIB.

Fabricius. 3. n. 16.

Montfaucon, tom. 5, pag. 45.

(2) Voyez les N.^{os} 47, 49, etc., de nos inscriptions.

CHAPITRE XIV.

Familles qualifiées ou historiques, établies à Vésonne.

Au Musée (1).

..... J IVL IVL
 ' C C R D s D

CE petit fragment, que nous avons déjà cité, n'a d'autre intérêt que d'offrir le titre d'illustre citoyen romain (*clarus civis romanus*). Ce titre était sans doute précédé du nom d'une personne importante. Quant à la première ligne, on ne peut guère l'expliquer que par ces mots : *Jovi optimo, magno, maximo*. Ainsi c'est au souverain des dieux que le monument était consacré. Du reste, cette inscription est en beaux caractères : elle paraît dater du Haut-Empire.

N.° 88. — *Au Musée.*

.....
 T. LIGVRIO MASCV
 LO. C. C. R.
 ' LIGVRIVS. TVTOR. FILIVS.
 FACIENDVM. CVRAVIT.

Il semble, d'après leur nom, que ces *Ligurius* venaient du pays de

(1) Voyez le N.° 11 de nos inscriptions, page 282.

Gènes. On ne peut douter qu'ils ne fussent d'une famille distinguée, puisque Ligurius-Tutor donne à son père le titre d'illustre citoyen romain.

Si je ne puis fournir d'autres notions sur l'existence politique des Ligurius, je puis au moins en donner sur les biens qu'ils possédaient en Périgord. Il est, en effet, très-probable qu'une de leurs *villa*, ou maisons de campagne était placée à Ligeux, dont le nom latin *Ligurium* dérive évidemment du leur. C'est un gros bourg, à peu de distance de la ville, où quelqu'un de leurs successeurs a fondé depuis une célèbre abbaye de filles.

Mss. de Beauménil (1).

.
 **SILANO BASS.** . . .
 **P. CVR. D. D.**

Nous répétons ici cette inscription, et nous ferons de même des autres, toutes les fois que cela sera nécessaire, pour que le lecteur ait toujours sous les yeux les monumens dont nous avons à l'entretenir, sous les divers rapports qu'ils présentent.

On voit que le surnom de *Bassus* est ici précédé du nom de *Silanus*, qui, lui-même, est le surnom de plusieurs familles consulaires. D'un autre côté, plusieurs personnages de haute distinction portèrent le nom de *Bassus*. Ainsi Beauménil, en nous conservant ce fragment, n'a fait que rectifier un peu nos idées, sans pouvoir fixer nos doutes. Tout ce que l'on peut assurer, c'est que nos *Silanus-Bassus* étaient d'une famille très-considérable, puisque nous les voyons souvent qualifiés du titre d'illustres citoyens romains, et que le monument sur lequel était gravée l'inscription que nous venons de citer, avait été érigé en vertu d'un décret des décurions de Vésone.

(1) Voyez le N. 71, page 413.

La famille *Annia* est une de celles qui ont porté le surnom de Bassus ; car ce fut un *Annius-Bassus*, ex-consul, qui, vers l'année 435 de notre ère, accusa le pape Sixte de crimes énormes, et fut condamné pour cette fausse accusation. Or, remarquons que les *Annius* n'étaient point inconnus à Vésone, puisque notre second évêque, *St.-Annian*, portait ce nom ; mais avouons que jusqu'à ce qu'on ait découvert ici une inscription où tous les noms, prénoms et surnoms de nos Bassus soient exprimés, nous ignorerons toujours quelle est la vraie famille à laquelle ils appartiennent.

Il est probable qu'un des principaux domaines de ces Bassus était situé entre Roussille et Beauregard, à Bassac, ancien lieu dont le nom a beaucoup d'analogie avec le leur. Du reste, on trouve souvent à Vésone et en Périgord des médailles consulaires avec le surnom de *Silanus*.

N.° 49. — *Au Musée.*

..... SILAN.....
 TEREINA
 NTES. IT

Ce fragment est un nouveau témoignage de la considération dont les *Silain* jouissaient à Vésone ; car il est difficile d'expliquer sa troisième ligne autrement que par ces mots : *gubernantes iterum* (chefs du gouvernement pour la seconde fois). Il n'est pas aisé de rétablir le mot tronqué de la seconde ligne, ^{des personnes qui ont été plusieurs fois à la tête du tribunal impérial ;} mais il offre une particularité qui nous suggère un rapprochement singulier, susceptible peut-être d'éclaircir un fait intéressant de l'histoire du Périgord.

Les beaux caractères de cette inscription annoncent qu'elle remonte ^{au premier ou deuxième siècle de notre ère} ~~au premier siècle de notre ère, ou, au même, à la fin du second siècle~~ de notre ère ; et ce qu'elle offre de remarquable, c'est un des T de la

seconde ligne qui se termine en croix (1). Il est difficile de douter que ce ne soit une espèce d'hiéroglyphe des chrétiens de ce siècle, comme, dans les siècles suivans, ils paraissent avoir adopté l'ascia pour se distinguer et se reconnaître entre eux.

Si les savans approuvaient cette conjecture, qui semble avoir quelque apparence de vérité, on pourrait en tirer de grandes conséquences pour notre histoire.

En effet, il est certain que St.-Front fut notre premier évêque, notre apôtre, et que St.-Silain était son principal disciple. Il est vrai que les chronologistes modernes, ne se fondant que sur des données générales pour la plus grande partie de la France, rapportent l'existence de St.-Front aux premières années du 5.^e siècle; mais les auteurs des anciennes chroniques le font au contraire disciple de Saint-Pierre, et soutiennent qu'il vivait au commencement du 1.^{er} siècle de l'ère vulgaire. Dans notre hypothèse, la vérité se trouve ~~au~~ milieu ~~de~~ de ces deux époques; car le *Silanus* de l'inscription paraît être le même que le *Silanus*, disciple de St.-Front, et notre fragment ne peut être ^{que le premier des premiers} que du 2.^e siècle.

1 vers le

12

1 au plus tard

L'hiéroglyphe dont nous venons de parler témoignerait donc que l'apôtre du Périgord, le premier évêque de Vésone, existait ~~dans les~~ ^{premier années de} 2.^e siècle. En effet, on sait positivement que St.-Front était évêque régional avant de fixer sa chaire dans notre temple de Mars (2). Il est donc plus ancien que les évêques envoyés dans plusieurs villes Gauloises par le pape Fabien, sous le règne de Dèce (3); il tient

(1) Non-seulement ce T en croix paraît former un hiéroglyphe chrétien, mais nous pensons avec M. de Mourcin qu'il peut aussi très-bien être l'abréviation de TI. Ainsi, on lira : . . . TERETINA . . . , à la seconde ligne, et non pas TERENTINA, comme l'a fait Beauménil.

(2) On sait que St.-Front a prêché en Vélai, et peut-être dans le Soissonnais, avant de venir en Périgord.

(3) On sait aussi que sous l'empire de Dèce, le pape Fabien envoya, en qualité d'évêques, Trophime à Arles, Gatien à Tours, Julien au Mans, Saturnin à Toulouse, Austremoine à Clermont, Denis à Paris, Martial à Limoges; et comme dans cette liste il n'est pas question de St.-Front, la chaire de Vésone était sans doute occupée. Ce qu'il y a de certain, c'est que les monumens qui regardaient Saint-Front passaient déjà pour être fort anciens, dans les premiers siècles de notre monarchie. Aussi St.-Géry, évêque de Cambrai, vint-il visiter ses reliques vers l'an 600 de notre ère.

donc, si l'on peut se servir de cette expression, aux temps héroïques de la religion chrétienne dans les Gaules.

Voyons maintenant quelle pouvait être son origine. La plupart des légendaires, principalement Raban-Maur, évêque de Mayence, disent que la famille *Frontonia* était établie à Lancais, et nous avons vu que quelques auteurs faisaient venir St.-Front de la Grèce (1), bien qu'il soit plus naturel de le croire Romain. ^{ou même Périgordien.} Quoi qu'il en soit, les *Fronto* pouvaient être du nombre de ces savans que les Vésoniens attirèrent chez eux, et qui, satisfaits de l'accueil qu'on leur fit à Vésonne, s'y fixèrent; et acquirent des propriétés dans la province.

Au reste, ces vieilles chroniques (2), en nous disant positivement que les *Fronto* étaient de Lancais (3), donnent à penser que le rhéteur *Fronto*, précepteur de Vêrus et de Marc-Aurèle, était né en Périgord; et comme, d'après le rapprochement que nous avons fait, l'existence de St.-Silain coïncide parfaitement avec celle de ce célèbre philosophe (4), il semble qu'on pourrait en induire que, touché de la sublime morale de l'évangile, et renonçant au culte des faux dieux, il avait abjuré la philosophie païenne pour adopter celle des chrétiens et venir la prêcher dans sa patrie. ~~Qui sait même si le grand effet que produisit sur les esprits cette pluie, regardée comme miraculeuse, que la légion chrétienne obtint du ciel pour sauver l'armée de Marc-Aurèle (5), ne contribua pas au changement de religion des~~

Les tiers de sols d'or où se trouvent les noms de St.-Front et de St.-Silain sont à peu près de la même époque; et il est reconnu que St.-Hilaire, de Poitiers, visita les reliques de nos saints dans l'année 360. Si les légendes de St.-Front ont été détruites lors des invasions des barbares, il ne faut pas en induire que l'existence de ce saint personnage en soit moins ancienne.

(1) *Etat de l'église du Périgord*, tom. 1.°, page 23.

(2) La chronique des carmes espagnols dit que St.-Front était un soldat d'Hérode; qu'il fut baptisé par Saint-Jean, et se retira au Mont-Carmel; que, s'étant fait chrétien, il fut envoyé en Périgord, dont il était natif. Ceci ne témoigne qu'une seule chose, c'est que St.-Front passait pour être né en Périgord.

(3) Quelques auteurs de vieilles chroniques ont fait des mots *Lini-Cassii*, la Lycaonie. Voilà l'origine de toutes les fables débitées sur la patrie de St.-Front.

(4) Gênébrard et plusieurs autres anciens légendaires conviennent que St.-Front vint de Rome dans la Gaule, et que, dans sa route, il s'arrêta au lac de Volpème ou Volsène, en Toscane.

(5) ~~Contre les Quades de Germanie, en 174, ou sur les m^{rs} barbes de laet, avec de documents~~
 et autres d'un ouvrage scientifique sur l'antiquité (1805) sous le titre d'antiquité -
 idem, lorsqu'il dit que M. Corneille, dans son ouvrage de l'histoire et de la géographie, usages
 dans le genre de documents; car il est certain qu'un personnage de foi, consultant par sa
 mère se confit en d'être occasion d'un simple collège. Et fût donc croire qu'il y eût
 comme il avait pu être fait au jour en vérité, ne peut être à fessons; mais que fût
 d'arriver à constater la place. Il ne tarda pas à f. rendre en Périgord, et il
 d'arriver à constater la place. Il ne tarda pas à f. rendre en Périgord, et il
 que fonda à Vésonne, d'après le page 150 de l'ouvrage.

ques sont remplies de relations des visites que faisaient à ses reliques et à son tombeau, des hommes célèbres, tels que Saint-Géry, de Cambrai, Saint-Hilaire, de Poitiers (1), et une foule d'autres. Enfin, la sainteté de ce personnage, ^{et} celle de Saint-Silain, ^{son disciple}, se propagèrent si fort, qu'il s'établit ici un pèlerinage fameux, où l'on voyait venir même des hommes des pays lointains. Après avoir visité la cathédrale, et le monastère fondé par St.-Euparche (2), les pèlerins venaient sans doute honorer les dépouilles ~~de ce saint~~ ^{de ce saint} et ce ne fut qu'alors, peut-être, que la rue par où ils passaient fut appelée *Hiéras*, ou sacrée (3).

On doit remarquer que le mot *hiéras* est grec. Si l'on réfléchit à la cause de cette dénomination et au temps où elle fut donnée; si l'on fait attention que notre premier évêque ou du moins *Calépodius*, son remplaçant, et la plupart de nos saints personnages étaient Grecs de nom et d'origine; enfin, si on se rappelle qu'au bout de cette même rue *Hiéras*, il existait encore naguère des constructions vraiment antiques, et que l'église de St.-Silain avait remplacé un temple des faux dieux (4), on sera forcé de convenir que l'opinion que nous avons émise sur le temps où vivait notre apôtre, ne peut plus être regardée comme douteuse; peut-être même pourrait-on en conclure que ce ne sont pas

(1) M. de Lespine en a trouvé la preuve.

(2) Nos légendaires, notamment le P. Dupuy, aux articles *Chronope*, *P. de St.-Astier*, etc., disent que St.-Euparche (St.-Cibart) fonda un monastère sur la place où Pierre de St.-Astier, notre évêque, établit depuis les Jacobins. On sait que le premier était né en 409, et le second, dans les commencemens du 13.^e siècle. « *Notandum* (dit un légendaire cité par le père Dupuy, t. 1.^{er}, p. 122), *ex antiquâ traditione seniorum. quòd in presenti loco ubi nunc est conventus predicatorum. fuit antiquitùs abbatia in quâ Sanctus-Euparchius, de nobili prosapia comitum petrochorensium trahens originem, monachus et pater extitit monachorum, etc.* » Nos auteurs de vieilles chroniques, ainsi que la tradition, nous apprennent aussi que ce monastère avait remplacé le palais des gouverneurs; et comme St.-Euparche était fils du comte de Périgord, il serait possible que le comte eût abandonné ce palais à son fils pour y fonder un couvent. Mais comme la tradition ajoute qu'avant St.-Cibart il existait déjà un établissement religieux sur ce local, il serait aussi très-possible que le temple de Junon, que nous présumons y avoir existé, eût été dès-lors converti en église chrétienne.

(3) C'est la rue *Hiéras*. Il est cependant possible que cette dénomination de rue soit encore plus ancienne. Voyez ce que nous en avons dit pag. 321 et 322. de la 1.^{re} édition.

(4) On verra, dans la suite, que la basilique élevée en l'honneur de St.-Front a été fondée dans des temps qui tiennent aussi à l'antiquité. ~~construite en 490 de notre ère.~~

les Latins, mais les Grecs, qui, les premiers, ont prêché la religion chrétienne en Périgord.

Revenons maintenant à notre sujet.

Au Musée (1).

P. VINICIUS. P. F. PA
PIR. SECUNDVS. AEDIL. IIV
QVAESTOR. CEN. IVLIA. PA
TERNA. CLAVD. NARBO. MART.
D. S. P.

Il fallait que Publius-Vinicius fût un bien grand personnage, puisque non-seulement il était revêtu des charges d'édile, de duumvir et de questeur, mais encore qu'il put se rendre le protecteur d'une colonie puissante et célèbre, qui lui érigea un monument de sa reconnaissance. Ainsi, on ne peut douter qu'il n'appartînt à une famille marquante et consulaire. En effet, nous trouvons souvent à Vésone des médailles consulaires avec le nom de Vinicius.

La charge de duumvir est regardée comme la première place administrative des municipes et des colonies romaines; cependant celle d'édile est inscrite ici la première, et semble, par ce fait, avoir eu la prééminence, ce qui est assez remarquable. Au reste, il n'est pas impossible de donner l'explication de cette singularité. En effet, les édiles étaient les magistrats qui présidaient aux spectacles, et qui les donnaient souvent à leurs frais. Or, on sait que les peuples s'embarassaient beaucoup moins du gouvernement que des jeux. *Panem et circenses!* était leur exclamation favorite, dans la Gaule comme à Rome, et dans presque tout l'empire romain.

(1) Voyez le N.º 44, page 414.

Au Musée, sur une portion de mausolée (1).

P O M P E I A E. C. F. . .
 R E S T I T V T A E. A. H I R T. . .
 P V L C H E R. C O N I V C. .

Cette inscription fait connaître un *Aulus-Hirtius-Pulcher*, mari d'une *Pompeia-Restituta*, fille de *C.-Pompeius*. Or, comme on ne saurait présumer que la fille d'un Pompée eût épousé un homme du peuple, il est évident que cet *Aulus-Hirtius* était de la famille consulaire de ce nom.

Cette maison *Hirtia* est avantageusement connue dans l'histoire. Un *A.-Hirtius* défit Marc-Antoine, 43 ans avant J.-C. On lui attribue aussi le huitième livre des *Commentaires de César*, sur la guerre des Gaules. La beauté des caractères de notre inscription peut faire conjecturer qu'*Aulus-Hirtius-Pulcher* était petit-fils du vainqueur de M.-Antoine, comme *Pompéia-Restituta* pouvait être petite-fille du grand Pompée.

Mss. de Beauménil (2).

P O M P E I A E. C. F.
 R E S T I T V T A E.

.

La *Pompéia* dont il est ici question semble être la même que celle dont nous venons de parler. Mais, en nous faisant connaître ce fragment, que nous n'avons pu retrouver, *Beauménil* ajoute que le bas de la pierre a été emporté par la fracture : ainsi on ne sait à quoi

(1) Voyez le N.º 46 de nos inscriptions, page 287.

(2) Voyez le N.º 146 page 282.

L'inscription avait trait. Peut-être était-elle placée sur un des côtés de ce même monument, élevé par Aul.-Hirtius. Ce qu'il y a de certain, c'est que la grandeur et la taille de la pierre sur laquelle est l'inscription précédente, annoncent qu'elle appartenait, non à une table tumulaire commune, mais à un vrai mausolée.

Au reste, on a dû remarquer, et l'on verra encore dans la suite, que nous sommes très-riches en inscriptions de la famille *Pompeia*. Le nombre de celles que nous possédons encore, ou que les auteurs nous ont conservées, s'élève à plus de quinze.

CHAPITRE XV.

De la famille du grand Pompée. — Monumens et inductions tendant à prouver qu'elle vint s'établir à Vésone.

ON sera peut-être étonné qu'une maison aussi illustre que celle du grand Pompée ait choisi Vésone pour asile. Mais qu'on se rappelle l'antique prospérité de cette cité gauloise, et sa longue résistance à la conquête des Romains, alors on sera convaincu qu'elle était la cité-métropole de toute l'Aquitaine; et l'on ne sera plus surpris que la famille du compétiteur de César se soit retirée dans la principale ville de cette vaste contrée, dans celle qui avait fait tous ses efforts pour repousser le joug d'une maison qui fut toujours ennemie de la sienne. Nous rapporterons les monumens qui concourent à motiver notre conjecture. Commençons par rechercher l'époque où cette famille a pu s'établir chez les Vésoniens.

Le grand Pompée ayant été assassiné en Egypte, après sa défaite à Pharsale, ses enfans n'eurent d'autre parti à prendre que de poursuivre la guerre: il paraît, en effet, que Cnéius et Sextus la continuèrent en Espagne. Mais après la fameuse bataille de Munda, où César fut vainqueur, et où Cnéius, fils aîné de Pompée, fut tué, son

second fils, Sextus, ne put se maintenir long-temps dans le nord d'un pays qui ne tarda point à être entièrement subjugué. C'est donc peu de temps après ces dernières hostilités, et après la mort du vainqueur, c'est-à-dire, environ 45 ans avant notre ère, que Sextus, emmenant sa famille et celle de son frère (1), sortit d'Espagne (2), et put se réfugier dans la ville de Vésonne (3), qui ne s'était soumise que forcément à César (4). Ainsi, nos conjectures paraissent s'accorder avec l'histoire. Voyons si les monumens leur prêteront un nouvel appui.

On sait que la femme de Sextus était de la famille *Scribonia*, et que sa fille, qu'il donna en mariage à Auguste, portait le même surnom. On sait aussi que les *Scribonius* s'appelaient *Libo*. Or, il existe près de Vésonne un lieu qui, de ce nom, s'appelle encore Champ-lebout (*Campus - Libonis*). On trouve même assez fréquemment ici des médailles consulaires de cette famille, et nous avons dans notre collection un assez grand nombre de médailles de la famille *Pompeia*, dont plusieurs, principalement celle qui était en or, regardaient *Sextus*. Nous avons même la tête de ce dernier, très-bien gravée sur une cornaline de travail romain. Mais ces médailles, qui fournissent pourtant des présomptions favorables à notre conjecture, ne sont point de véritables preuves. Continuons de parcourir la série des monumens.

(1) Voyez l'inscription du N.º 79, pag. 439.

(2) Dans ses lettres à Atticus, Cicéron confirme cette circonstance, lorsqu'il dit qu'après la bataille de Munda, Sextus-Pompée sortit de Cordoue, et gagna la Haute-Espagne. Strabon, liv. 3, chap. 4, atteste ces faits, lorsqu'il assure que le pays des *Iaccétans* fut le théâtre des guerres de Sertorius contre Pompée, et ensuite de Sextus, fils de ce dernier, contre les généraux de César. « Au-dessus de cette contrée, au nord, continue-t-il, sont les *Vascons*, où l'on trouve *Pompelon* (Pampelune), dont le nom signifie *ville de Pompée* ». Remarquons que les habitans du Périgord parlent souvent de *Pampelune* et de sa beauté.

(3) L'inscription que nous avons donnée sous le N.º 42 atteste qu'il était resté en Espagne des Pompées de cette branche. Leur surnom de *Paternus* semble annoncer qu'ils avaient des rapports avec ceux des nôtres qui portent le même surnom, dans l'inscription du N.º 39; et il paraît que l'évêque *Paternus*, dont parle Sulpice-Sévère, et qu'on renvoya du siège de Vésonne, en 360, à cause des erreurs du priscillianisme qu'il avait adoptées, était également descendant de ces Pompées.

(4) Voyez les chapitres où il est question de nos camps antiques; voyez aussi celui qui est consacré aux arcs de triomphe. J'ai déjà dit que la soumission des Vésoniens à César pouvait s'être opérée vers la 44.º année avant notre ère.

Gruter (1),

ISIDI. SACRVM
SEX. POMPEIVS. SEX. L. SYRVS
MIL. LEG. V̄. AVG. V. S. L. M

Cette inscription prouve ce que tout le monde savait déjà : c'est que les affranchis prenaient les noms et prénoms de leurs maîtres ; qu'ils étaient considérés comme faisant, en quelque façon, partie de la famille ; mais il ne paraît pas qu'ils ajoutassent le surnom : c'était sans doute la seule différence qui distinguât l'affranchi du patron.

N.º 98. — *Gruter, p. 171, n.º 4. (Vesunæ.)*

. I. LANNAE. SOLO. A. POMP. ANT. . .
. BASSVS. C. C. R. CONSAEPT.
. BASILICAS. DVAS. CET (2)

On voit qu'il est ici question de trois personnages parfaitement distincts : *J. Lanna* (ou *Lannaeus*), *Pompeius* et *Bassus*. Mais comme nous avons une autre inscription qui explique ce qui manque à celle-ci (3), et nous apprend quelle sorte d'édifice Pompée avait élevé du sol, (*solo à Pompeio*), il faut en conclure que *J. Lannaéus* avait été chargé par Pompée (*curá J. Lannaei*) de veiller à la construction du monument dont on parle dans les deux premières lignes. Or, on sait que *Lannaéus* ou *Lennéus* était affranchi du grand Pompée (4). Ainsi, l'affranchi suivit à

(1) Voyez le N.º 66, de nos inscriptions, page 296. *Troisième édition.*

(2) Gruter a tort de lire à la seconde ligne C. CR., et de ne pas indiquer par des points que l'inscription est tronquée à droite comme à gauche.

(3) Voyez les N.ºs de nos inscriptions 114, 115.

(4) Voyez, dans le Dictionnaire des antiquités de l'encyclopédie nouvelle, in-4.º, l'article des affranchis. Il est bon de faire observer que l'affranchi dont il est question passe pour avoir traduit plusieurs ouvrages dont le fameux Mithridate, roi de Pont, était l'auteur.

Vésone la famille du patron, et ses descendans lui restèrent toujours attachés. Les Pompée de Vésone étaient donc les enfans du célèbre Pompée, puisqu'il s'agit ici non-seulement des descendans de ce grand homme, mais encore de ceux de son affranchi.

Du reste, cette inscription offre une autre particularité qui nous semble lever toute espèce d'incertitude. On sait que les Lannéus prenaient le nom de leurs maîtres, et s'appelaient toujours *Pompeius-Lanneus* (1), de même que l'affranchi du N.^o précédent se nomme *Sextus-Pompeius-Syrus*. Ici, au contraire, ils ne prennent que leur nom et prénom particuliers. Le patron seul est appelé Pompée, sans aucune espèce de prénom, parce qu'il était assez connu, et n'avait besoin d'aucune autre désignation. Or, ne doit-on pas présumer que c'est par considération et par respect pour la famille de ses maîtres que Lanna s'abstint de prendre le nom de Pompée dans une inscription où ils figuraient l'un et l'autre ?

Voici deux autres monumens qui, s'il en était besoin, confirmeraient le séjour des Pompée dans notre métropole.

Gruter (2).

IOVI. PR. P A C
 A V G. V E S
 C. POMP. SEX. V. S. L. M

Puisque le prénom, le nom et le surnom du petit-fils du grand Pompée se trouvent exacts dans cette inscription, nous croyons qu'il ne peut plus être douteux que Sextus et sa famille se soient réfugiés à Vésone, et qu'ils y aient fixé leur résidence.

Il paraît même que cette illustre maison forma chez nous un grand nombre de branches. En effet, nos inscriptions lui attribuent différens surnoms, tels que *Restitutus*, *Paternus*, *Ovatus*, *Nammius*, etc. ;

(1) Voyez l'article *Affranchis* que nous avons déjà cité.
 (2) Voyez  nos inscriptions, page 291. - n^o 59.

Sylvinus, Justus, Priscus, Dapsilis, etc. Peut-être les premiers appartenaient-ils aux descendants de *Sextus*, et les autres à ceux de *Cneius*, qui était l'aîné de la famille. Il semble aussi que, dans des temps plus favorables, les Pompée se montrèrent à Rome; quelques-uns même y possédèrent de grandes charges (1). Quant aux individus de ce nom, qu'on retrouve parfois dans diverses inscriptions de la Gaule, principalement dans le midi, nous croyons que ce sont des affranchis qui s'éloignèrent de leurs maîtres, ou de véritables Pompée qui, probablement, étaient sortis de Vésone, soit pour aller s'établir ailleurs, soit comme chargés par cette métropole de l'administration de quelque partie de son vaste territoire.

Quoi qu'il en soit de cette explication, il n'en paraît pas moins certain que le second fils du grand Pompée, *Sextus*, s'est retiré à Vésone, et qu'il y a laissé sa postérité. Il jouissait même dans cette ville de la plus haute considération. En effet, son fils interpose ses bons offices, ses prières, ses vœux et son influence pour rétablir dans cette auguste métropole la paix que des dissensions civiles y avaient troublée. C'est après avoir rempli cette tâche honorable qu'il s'acquitte d'un vœu fait à Jupiter, protecteur et pacificateur : *Jovi præstiti, pacatori augustæ Vesunnæ votum solvit libens merito.*

Dom Bouquet (2).

P A C. A V G. V E S.

Il fallait que cette discorde civile fût d'une nature bien grave, pour que Pompée se crût obligé de renouveler ainsi ses vœux. En effet, ce fragment paraît appartenir au même personnage que l'inscription précédente, et être écrit dans le même but. Mais l'histoire se tait sur un événement qui porte tous les caractères de la plus haute importance. Les ouvrages qui en auraient donné les détails sont perdus pour tou-

(1) Voyez Gruter et les autres recueils d'inscriptions.

(2) Voyez le N.º 60 de nos inscriptions, page 294.

jours. Sans nos inscriptions, on aurait même à jamais ignoré que Vésonne eût donné asile à la postérité du grand Pompée, et que les descendants de cet homme célèbre eussent reconnu ce bienfait en la sauvant de la plus terrible calamité, les horreurs d'une guerre civile.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé que Sextus-Pompéius, fils cadet du grand Pompée, était venu s'établir à Vésonne. L'inscription suivante nous semble un témoignage que la famille du fils aîné, Cnéius, y avait aussi cherché un asile.

N.° 491. — *Au Musée* (1).

C. POMPEIO. C. F.
SILVINO. POMPEI.
DAPSILIS. ET. PRISVS. D. S. D

Si l'on réfléchit à la grande simplicité de diction qui caractérise ce monument, on ne pourra s'empêcher de reconnaître que, comme celui du N.° 49, il appartient à des personnages marquans, sans doute à une illustre famille romaine; et, pour le dire en peu de mots, nous sommes persuadés que l'inscription du N.° 49 regarde un des petits-fils du grand Pompée, un fils de Sextus; et que celle du N.° 491 fait connaître un autre petit-fils et deux arrière-petits-fils de cet homme célèbre, tous descendans de Cnéius.

Le surnom de *Dapsilis* (le Magnifique), d'un de ces derniers, ajoute encore un certain poids à notre conjecture; et l'absence totale d'indications de servitude ou d'affranchissement nous semble la confirmer.

Du reste, nous sommes convaincus que le grand I qui termine POMPEI indique le pluriel, *Pompeii*. Ainsi cette importante inscription, qui

(1) Cette inscription fut trouvée au mois de novembre 1819, dans l'excavation faite pour la cave de M. Bardon. Elle est remarquable par les diverses formes des points qui en séparent les mots. En effet le 1.^{er}, le 3.^{er} et les deux derniers points sont faits à la manière ordinaire, c'est-à-dire en petit triangle > ; les autres sont comme il suit : les 2.^e, 5.^e, 7.^e et 9.^e, † ; — les 4.^e et 8.^e, 2 ; le 6.^e, }.

est presque aussi bien conservée que si elle sortait des mains de l'ouvrier, peut se traduire comme il suit :

A C.-POMPÉE-SILVINUS, FILS DE C.

POMPÉE-LE-MAGNIFIQUE ET POMPÉE-L'ANCIEN
LUI ONT ÉRIGÉ CE MONUMENT (1).

L'inscription du N.º 49 est d'une haute importance pour notre histoire particulière, mais celle du N.º 491 offre un intérêt général. En effet, elle semble désigner le fils du grand Pompée, son petit-fils, et deux de ses arrière-petits-fils, tous personnages qui, jusqu'à présent, étaient presque entièrement inconnus.

Quant au monument sur lequel était cette inscription, ce que j'en ai vu offrait un portique accolé de plusieurs colonnes corinthiennes (2), et formait sans doute dans son plan un quadrilatère. L'inscription était placée dans le soubassement de l'édifice. Ce monument pouvait être honorifique; mais il est plus naturel de penser qu'il était sépulcral, car une infinité de nos mausolées antiques ont à peu près la même disposition (3).

Si l'on pouvait encore mettre en doute que la famille des Pompée se fût établie chez nous, je demanderais où Sextus aurait pu trouver un asile plus sûr qu'à Vésonne. Est-ce en Asie? il y trouva la mort; est-ce en Afrique? les deux frères en avaient été chassés, ainsi que de l'Espagne; et tout le reste de l'univers obéissait à César. La Gaule, il est vrai, lui était également soumise et Vésonne même, ainsi que son territoire immédiat, avait subi le joug; mais les Vésoniens s'étaient

(1) L'inscription du N.º 46 semble témoigner que *Pompeia-Restituta*, femme d'*Aulus-Hirtius-Pulcher*, était sœur de ce *C.-Pompeius-Silvinus*.

(2) Il a été impossible d'enlever cette décoration, parce que la fouille, faite dans la capacité d'une chambre, n'avait pour toute issue qu'une fenêtre étroite. On a donc été forcé de tailler, comme dans une carrière, tous les blocs énormes, tous les beaux morceaux qu'on a retrouvés. C'est ainsi que nous sommes parvenus à en tirer notre inscription, une belle frise et un beau bloc de colonne, seuls objets importants que nous ayons pu sauver.

(3) J'ai vu trois mausolées de ce genre dans l'excavation dont je viens de parler. M. Chambon en possède plusieurs de semblables. On remarque aussi dans son jardin un reste de mausolée de forme conique, orné de feuilles galbées, rangées en écailles de poisson. Quelquefois au lieu d'un cône c'était une pyramide, comme on peut s'en convaincre au château de Barrière.

long-temps et fortement opposés à la conquête. Ce fut chez eux qu'on remporta les dernières victoires ; ils ne se rendirent qu'à la dernière extrémité. Il y avait même peu de temps que cette reddition s'était opérée (1). Or, il était naturel que la famille de Pompée choisît pour sa retraite une ville considérable, une cité qui s'était toujours opposée aux projets de César, une métropole dont l'influence s'étendait au loin, et qui, à coup sûr, n'était rien moins que partisante de la famille qui s'était emparée du trône.

Cette famille illustre avait donc un intérêt puissant à apaiser les troubles civils qui s'étaient élevés chez nous, et qu'Auguste y fomentait sans doute. Il était important pour elle que les Vésoniens vécut dans une harmonie parfaite entre eux, avec les Pétrocoriens et avec tous les peuples qui étaient sous leur mouvance ; aussi fit-elle ses efforts pour y ramener la concorde et la paix. On sent, en effet, combien il était essentiel pour cette maison que les Vésoniens pussent opposer une grande résistance à ses antagonistes ; et l'on verra dans la suite que son premier soin fut de construire à Vésonne une citadelle importante où l'on pût se mettre en sûreté (2).

Il est certain qu'une guerre civile chez les Vésoniens eût à jamais ruiné le parti des Pompée dans cette portion des Gaules, et eût détruit les seuls partisans peut-être qui leur restassent dans l'univers. Ainsi, elle aurait empêché cette famille célèbre de préparer, pour sa réintégration, la lutte que Sexte-Pompée eut les moyens et l'art de développer contre Auguste (3), peut-être même ce soulèvement de la Gaule dont parle l'histoire, mais dont elle ne nous a transmis aucuns détails.

La manière dont nous nous sommes énoncés au commencement de ce chapitre, au sujet des dernières inscriptions, a dû faire connaître que nous ne pensions pas qu'elles regardassent immédiatement Sextus, fils du grand Pompée, mais son petit-fils. En effet, le premier est or-

(1) Voyez les chapitres où il est question des camps antiques qui cernaient la cité de Vésonne.

(2) Voyez le livre de nos monumens militaires sous les Romains.

(3) L'histoire romaine fait connaître la guerre de Sextus contre Auguste. Cette guerre se termina par la bataille navale que Sextus perdit contre Agrippa, lieutenant de l'empereur. Sextus alla chercher des secours en Asie, où Marc-Antoine le fit assassiner.

dinairement désigné par cette formule : *C.-Sextus-Pompeius* ; au lieu qu'au N.º 59, c'est *C.-Pomp.-Sextus*. D'ailleurs, le titre d'*Augusta*, donné à Vésone dans le N.º 59, s'oppose à ce que ce monument puisse regarder *Sextus* lui-même. Nous pensons donc qu'il a trait au fils de ce dernier ; et l'abréviation *Sex.* placée en surnom, nous semble équivaloir à ces mots : *Sexti filius*.

Nous avons dit que les différens personnages du nom de Pompée, qu'on trouve dans le midi des Gaules et ailleurs, appartenaient à des familles d'affranchis, ou sortaient probablement des Pompée de Vésone. De toutes les inscriptions qu'on peut opposer à cette conjecture, celle qui nous semble le plus contraire est la suivante ; et nous prions d'observer que c'est à Lyon, dans l'église de St.-Pierre-des-Nonnains, qu'elle a été trouvée, non point du tout à Cahors ni dans le Quercy.

N.º 692 — *Gruter*, p. 455, n.º 10. — *D. Bouquet*, t. 1., p. 130
(*Lugduni.*)

T I B. P O M P E I O
P O M P E I V S T I. F I L
P R I S C O. C A D V R
C O. O M N I B V S. H O
N O R I B. A P V D. S V O S
F V N C T. T R I B. L E G. V̄
M A C E D O N I C A E
I V D I C I A R C A E
G A L L I A R V M. I I I
P R O V I N C. G A L.

Il serait assez étonnant qu'un véritable Pompée eût été Cadurcien, quoique, d'après Pline et les monumens de toute espèce que nous avons cités, le Quercy et bien d'autres pays encore dépendissent de

notre antique métropole. D'ailleurs, le ~~Tibère-Pompée~~ dont il est ici question étant juge du trésor des trois Gaules, sa résidence n'était pas aussi bien choisie à Cahors, qu'à Lyon; ou à Vésone, qui fut le chef-lieu de la justice des Aquitaines, jusque très-avant dans le moyen âge. Au reste, nous croyons possible de prouver que ce même Pompée, qui paraît habiter Lyon, et qui semble être né en Quercy, reconnaissait sa mère-patrie et ses parens de Vésone; qu'il venait lui-même dans cette ville, qu'il y était domicilié. L'inscription du N.º 91, où un Pompée prend le surnom de *Priscus*, de même que celui du N.º 92, nous semble témoigner l'identité des deux personnages. Voici un autre monument qui paraît appuyer notre conjecture.

N.º 93. — Gruter, pag. 1159, n.º 7. (*Vesunæ Petrocoriorum, in horto Barbarini, contiguo ruinis amphitheatri, quod vocant Carollas.*)

. . . . TI. . . P. L. . . .
 . . RIB. MIL. LEG. . . .
 . . ORNAMENT. . . .
 . . S. PERFICIEN. . . . (1)

Ce fragment semble indiquer un Tibère-Pompée, fils d'un *Justus*. (2) Ce personnage était tribun d'une légion que nous ne pouvons connaître, il est vrai, à cause de la fracture de la pierre, mais qui pourrait bien être la cinquième, car le Pompeius-Syrus affranchi était dans cette même légion. Nos deux inscriptions nous paraissent donc témoigner que le Pompée qu'elles relatent est le même individu que celui du monument de Lyon. Il n'y a d'autre différence entre eux que cette charge de juge du trésor des trois Gaules; mais elle pouvait être exprimée sur ce qui manque au N.º 93. D'ailleurs, lorsque les ins-

(1) Gruter sépare mal la 2.º ligne; il lit RIB. MILLE. G. Au reste, il aurait dû mettre des points des deux côtés de l'inscription, comme nous l'avons fait.

(2) Nous lisons, à la première ligne de l'inscription, I au lieu de L. Une pierre brisée laisse souvent dans le doute; ce peut être un tribun légionnaire ^{par} habituellement affranchi.

criptions ~~des N. 05~~ furent gravées, il était peut-être trop jeune, et n'était pas encore revêtu de cette charge (1).

Le Tibère-Pompée de ce dernier monument demeurait certainement à Vésone, puisqu'il y achève (*perficiendum curavit*) un édifice commencé et continué par nos Pompée (2). Quant à la formule *omnibus honoribus apud suos functo* de l'inscription de Lyon, elle n'indique point le pays natal du personnage. Il n'y a donc que le mot *Cadurco* qui le fasse présumer; mais ce mot peut très-bien être un surnom honorifique, comme ceux d'*Africanus*, d'*Allobrogicus*, etc., et l'on pourrait peut-être en induire que Tibère-Pompée, tribun militaire, avait mérité ce surnom pour avoir fait rentrer sous notre mouvance les Cadurciens, qui paraissent avoir voulu secouer notre joug du temps de César (3); mais qui, soumis alors, le restèrent jusque fort avant dans le moyen âge.

Si cette explication était adoptée, non-seulement elle aurait l'avantage de concilier le texte des Commentaires (4) avec celui de Pline (5), mais elle serait parfaitement en rapport avec notre histoire particulière (6).

Nous avons fait remarquer l'identité de personne qui paraît exister entre le *Pompeius-Priscus* de l'inscription de Lyon et celui des nôtres. Voici un fragment qui pourrait aussi faire croire que nos Pompée étaient les mêmes que ceux qui revinrent à Rome.

(1) L'aqueduc découvert par M. Jouannet à Carsac sur Dordogne, passe à un château nommé *la Gazaille*. Ce nom de lieu dérivant de *gaza*, trésor, semble avoir des rapports avec la charge de juge du trésor. Une *villa* voisine, dont la *Gazaille* dépendait, appartenait peut-être à ce Pompée, juge du trésor des trois Gaules.

(2) Je ferai connaître cet édifice, remarquable par son utilité, son étendue et sa somptuosité. Voyez la 1.^{re} partie du livre consacré à nos monumens militaires sous les Romains.

(3) De *bell. Gall.*, lib. 7. Voyez ce que j'ai dit là-dessus, livre 1.^{er}, 2.^e partie, chapitre 1.^{er}

(4) Voyez le passage cité : *Parem numerum*, etc., page 126.

(5) Voyez le passage cité : *Tarneque annue discreti a Tolosanis Petrogori*, page 125.

(6) On a déjà vu que les Cadurciens dépendaient de Vésone dans la haute antiquité gauloise; et que s'ils secouèrent le joug de la cité-métropole sous Vercingétorix, ils rentrèrent sous sa mouvance jusqu'à la fin du 14.^e siècle.

N.° 94 — Gruter, p. 172, n.° 2. (Præneste).

SEX. POMP.
 TRIB. MIL. II. III. (1)
 DIVI. AVG. NERONI
 PRAEFECTVS. TESTA.
 POMPEIA. NVMMI.
 . . . SVMMA. PORTICVM. MAR
 CRE. ALBA'RIO. ADIECTA. .
 QVINQ. PASSV. .

Non-seulement le Pompée de cette inscription est tribun militaire comme celui de la nôtre et comme celui de l'inscription de Lyon, mais encore il est duumvir. Du reste, il semble charger, par son testament, une Pompeia⁽²⁾ d'achever le portique de Mars. Or, comme on le verra dans la suite, l'édifice que le Pompée de notre fragment paraît terminer (*perficiendum curavit*) est positivement le péristyle ou portique qui entourait notre temple de Mars.

Cette inscription de Præneste renferme une autre particularité très-remarquable : c'est le *divi Augusti-Neronis*. Cette formule semblerait prouver que les Pompée ne revinrent à Rome qu'après la mort de Néron : c'est au moins ce que donne à entendre le titre de *divus* que porte ici l'empereur. En effet, le séjour de la capitale ne pouvait être que très-dangereux pour les Pompée, pendant que la famille immédiatement alliée à César et à Auguste occupait le trône. Il est mal-

(1) Les latins employaient souvent, au lieu du V, le digamma colique, c'est-à-dire, FF droite ou renversée ; ainsi ils écrivaient DIFVS ou DIIVS pour DIVVS ; IIIR pour TIVIR, etc.

(2) POMPEIA-NVMMI . . . : c'est sans doute Pompeia - Nummia. Comme cependant les graveurs renversaient quelque fois les A, je serais tenté de croire qu'il s'agit ici d'une Pompeia-Nummiola, de la cité de Vésonne.

heureux que cette inscription soit brisée ; car nous sommes persuadés qu'on y aurait trouvé le nom de Vésone.

Au reste, les Pompée, dont la fortune était immense, et qui construisirent dans notre métropole tant d'édifices somptueux, avaient sans doute acquis de vastes domaines dans les environs. Peut-être la ville de Thiviers, en latin *Tiberium*, était-elle une *villa* du Tibère-Pompée dont nous avons parlé ; peut-être aussi la Gazaille et St-Rome, près de Carsac sur Dordogne, appartenaient-ils au même personnage. Enfin, nous avons dans la province un grand nombre de lieux dont les noms retracent celui de cette illustre famille : tels sont ~~St-Beyron~~, Pomport, ~~Bompone~~, la Pomparie et plusieurs autres.

CHAPITRE XVI.

Antiquités romaines du territoire pétrocorien.

voyez la dépendance de la 1^{re} édition.

NON-SEULEMENT le peuple de nos campagnes est en général très-ignorant, mais en outre il est excessivement superstitieux et se méfie de tout le monde, surtout de ceux qui ne savent pas s'exprimer dans sa langue. A ses yeux, ce sont des sorciers propres à attirer quelques malheurs sur la récolte, ou peut-être même des espions du gouvernement, qui viennent fixer la base de quelque nouvel impôt. On conçoit que, d'après cette disposition de l'esprit des paysans, il n'est pas aisé de se procurer d'eux des renseignemens exacts sur les divers objets curieux qu'ils peuvent connaître (1). Aussi n'avons-nous pu obtenir que de faibles notions, toutes les fois que nous n'avons pas trouvé des personnes instruites qui ont bien voulu seconder nos vues. Qu'on ne s'attende donc pas à trouver dans cet Ouvrage la description de

(1) On n'éprouve pas ces désagrémens avec les personnes qui ont reçu quelque éducation ; mais leur apathie pour tout ce qui tient aux antiquités, produit presque le même effet.

la plupart des monumens romains qui existent dans notre province. Tout ce que nous en rapporterons ne donnera qu'une idée superficielle de leur nombre et de leur disposition.

Les habitans qui ont près de chez eux des restes de ces sortes de monumens, s'imaginent que ce sont les ruines de quelques temples; mais ils sont presque toujours dans l'erreur, car ces espèces d'édifices n'étaient ordinairement bâtis que dans l'enceinte des villes, ou à portée de leurs murs. Ils confondent souvent aussi de petites chapelles que les chrétiens construisaient presque toujours dans leurs maisons de campagne, avec les temples antiques.

C'est ainsi qu'on nous avait assurés que les restes d'un temple antique, bâti en très-petites pierres, existait encore à Trémolat (*Thematium*), tandis que nous n'y trouvâmes qu'une ancienne église chrétienne, que, depuis long-temps, on avait abandonnée.

On croit aussi qu'il y avait un temple sur les bords de la Lisonne, à l'extrémité ouest de la paroisse de Boutèche; et quelques personnes nous ont donné des détails qui, du moins, constatent l'ancienne existence d'un édifice romain dans ce lieu (1). En effet, on y a découvert des pavés, des débris de chapiteaux corinthiens, un beau vase de marbre, une mosaïque fort étendue, et beaucoup d'autres restes de la magnificence romaine.

On y trouve, de distance en distance, dans l'espace de près d'un quart de lieue, des amas de briques et de tuiles romaines. Il n'y a même pas encore un siècle que des foires et des marchés, tenus au milieu des champs, avaient lieu sur cet emplacement (2); et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que, depuis la St.-Jean jusque vers la fin de septembre, c'est-à-dire, depuis le solstice d'été jusqu'à l'équinoxe d'automne, les habitans de ces cantons se réunissent fréquemment à une belle fontaine, voisine des débris dont nous venons de

(1) MM. le marquis et le vicomte de Fayolle m'ont fourni ces détails. M. Chatillon m'en a donné aussi quelques-uns.

(2) Ils ont été depuis transférés à St.-Séverin.

parler, et s'y livrent aux jeux, aux fêtes, aux plaisirs. Il est difficile de ne pas reconnaître dans l'époque de l'année où ces fêtes ont lieu, des rapports frappants avec les usages druidiques.

Tous ces détails, joints à la tradition populaire, qui suppose une ancienne ville dans cet endroit, annoncent qu'il y exista jadis un établissement gaulois, et qu'après la conquête, les Romains s'y fixèrent, l'embellirent. Mais les localités ne permettent point de croire qu'il y ait eu jamais une ville proprement dite. En général, toutes ces traditions qui établissent des villes sur une infinité de points de notre province, n'ont pour fondement que le mot *villa*, dont on a mal saisi le sens. En effet, toutes ces *villa* n'étaient que des maisons de campagne de quelques-unes de nos familles romaines opulentes.

Il en est à peu près de même de St.-Cyprien, de Fayolle, de Bénevent et de Longa, près de Mucidan; du Breuil, près de Mensignat (1); de la Boissière-d'Ans, etc., où l'on trouve aussi des constructions, des pavés de marbre, des mosaïques, des tuiles, des briques, et beaucoup d'autres débris d'édifices romains. On vient même de découvrir (2), sur ce dernier local, une baignoire, au-dessous de laquelle il existe un canal de dégorgement, bâti en très-petites pierres. A côté est une espèce de petite étuve. Au reste, cette baignoire de la Boissière-d'Ans, n'ayant que 6 pieds de long sur 3 pieds de large, ne peut avoir appartenu qu'à un bain domestique.

Le canal qui passe au-dessous a environ 1 pied de large sur 2 pieds de profondeur; il est couvert de briques de 22 pouces en carré. Fait sans doute pour donner un écoulement aux eaux des bains, il pouvait aussi les conduire dans les jardins de la *villa* de ce lieu; tandis qu'un autre embranchement, beaucoup moindre, les portait peut-être à une autre destination, ou servait de dégorgeoir pour les rendre à la rivière voisine (3). Ces restes d'antiquités ne sont pas éloignés du camp

(1) Cela fut reconnu, en 1812, par M. Jouannet.

(2) La même année. C'est M. Soulelie qui m'a fourni ces détails.

(3) Le Haut-Vézère.

romain que l'on voit encore entre le château de Marquessac et le bourg de Ste.-Eulalie-d'Ans.

On a également découvert depuis peu (1), près du bourg de Carsac sur Dordogne, un véritable aqueduc, qui portait les eaux de la fontaine nommée maintenant du *Bouissou*, au château de Gazaille, et probablement St.-Rome. Depuis cette fontaine jusqu'au château, l'aqueduc, y compris les sinuosités que lui donne la conformation du terrain, a environ 1,200 toises de développement, et en aurait 2,000 s'il parvenait jusqu'à St.-Rome (2).

Cet aqueduc repose en partie sur le roc et en partie sur un blocage. Sa construction est composée de trois couches de mortier et de ciment, successivement plus soignées. Dans différens endroits les pierres du blocage se montrent à découvert; elles font connaître la forme de l'aqueduc, et indiquent son cours. Le point où il se rendait est encore jonché de débris qui annoncent l'existence d'une *villa* romaine.

Voulant laisser au savant qui a fait cette découverte le plaisir de la faire connaître lui-même, nous n'entrerons pas dans de plus grands détails. Nous dirons seulement que le ruisseau du vallon se nomme le *Néa* ou l'*Hennéa*; que dans le cours de l'aqueduc on rencontre la fontaine *Abluine*; qu'on y trouve le coteau de la *Romade*; celui de *Cuirefour*, ou *Pierrefour*, nom d'un monument gaulois; le village de la *Flamenquia*, et les habitations de la Gazaille et de St.-Rome, qui, ne faisant jadis qu'une seule et même propriété, appartenaient probablement à celui de nos Pompée qui était revêtu de la charge de juge du trésor.

A peu près à la même époque où l'aqueduc dont nous venons de

(1) M. Jouannet a fait cette découverte en 1816.

(2) Les anciens n'avaient pas perfectionné comme nous les sciences mathématiques et hydrauliques; aussi voit-on du tâtonnement dans la construction et le cours de cet aqueduc de Carsac, et y remarque-t-on peu de connaissances dans l'art de niveler ces sortes de bâtisses. Mais si les ouvriers employés dans la campagne à ce genre de travaux n'étaient pas très-experts, ceux des grandes villes agissaient mieux en artistes.

parler fut découvert (1), la même personne qui l'avait reconnu trouva à Cénac, près de Domme et de Vieille-Domme, les traces d'une autre *villa* romaine. Elle embrasse un terrain immense; toute sa surface est couverte de briques, de tuiles antiques, de fragmens de mortiers, de cimens, de marbres de revêtement, et de pierres taillées qui ont été jadis employées dans les constructions. On y trouve aussi des médailles, des débris de colonnes, des urnes cinéraires. On y a même déterré des inscriptions, qui malheureusement sont détruites; et une portion du rond-point de l'église du bourg paraît avoir fait partie d'une chapelle antique. Ce local se nomme encore la *Ville-de-Quinte*.

Confondant une qualification avec le nom du personnage, l'ancien chronologiste de la province parle d'un *Quirinus-Squirius*, gouverneur du Périgord du temps de l'apostolat de St.-Front (2); mais le mot *Quirinus* indiquait seulement qu'il était de la tribu *Quirina* de Rome: *Squirius* était son vrai nom. Si la vieille tradition qui lui donne *Quintus* pour prénom n'est pas erronée, c'est un *Quintus-Squirius*, de la tribu *Quirina*, qui était gouverneur de notre province, et propriétaire de la *Ville-Quinte*, (*villa Quinti*) (3).

Au reste, un grand nombre d'autres familles romaines ont également possédé des *villa* en Périgord. Nos inscriptions même nous en fournissent la preuve, si nous les rapprochons de quelques noms de lieux, tels que *Ligueux*, *Thiviers*, *Bassac*, *Cadouin*, *Mareuil*, *Chalais*, *Antoniac* et autres.

C'est surtout dans les environs de Vésone qu'on rencontre un grand nombre d'antiquités romaines. M. de Mourcin (4), qui joint à la connaissance des langues anciennes l'avantage de bien parler le jargon du pays, en trouve partout, lorsque ses travaux lui permettent de s'en occuper.

(1) Vers la fin de juin 1816.

(2) Voyez le père Dupuy, *Etat de l'église du Périgord*, article St.-Front, chapitre 4.

(3) On sait que St.-Front convertit *Quintus-Squirius* et le nomma Georges. Remarquons que le principal archiprêtre de l'évêché de Vésone, celui dont le siège était dans cette cité, s'appelait encore, avant la révolution, l'archiprêtre de *Quinte*.

(4) Ce savant a vérifié et fait imprimer nos inscriptions avec un soin, une scrupuleuse exactitude dont j'avoue que je n'aurais pas été capable.

Les paroisses de St.-Pierre-ès-Liens, de Razac, et principalement de Coursac, en sont couvertes.

C'est dans cette dernière paroisse qu'il a reconnu la *Ville-Groulier*, dont les nombreux débris annoncent une habitation considérable (1).

En effet, non-seulement on y retrouve des restes de constructions romaines, mais une immense quantité de fragmens de tuiles, de mortier et de ciment; des morceaux de peintures à fresque, de mosaïques, de poteries, etc., etc. On y distingue la place de plusieurs puits, et la tradition en indique d'autres qui ont donné lieu à des fables singulières: « Il y a une centaine d'années, vous dit-on, qu'on voulut rouvrir un de ces puits; mais il en sortit une source tellement abondante, qu'en quelques instans tout le vallon fut inondé » (2). Si l'on pèse ces circonstances, si l'on considère que la *Ville-Groulier*, que les paysans qualifient du nom de ville, quoiqu'il n'y ait maintenant que la baraque du fermier, est située dans un excellent terrain, sur le bord d'un petit ruisseau (3), qu'on y trouve, de même que dans les alentours, des instrumens gaulois et toutes sortes de débris antérieurs aux Romains, on ne pourra s'empêcher de reconnaître qu'avant la conquête des Gaules, il existait dans ces lieux un établissement qui, sans doute, remontait à la plus haute antiquité gauloise.

Il y a également dans tous les environs de Groulier beaucoup de débris de constructions romaines. On en trouve à Moissac (4), à Mourcin, à la Rolphie, et surtout à la Rambaudie, où il n'existe maintenant aucun édifice. On en voit aussi à *las Reyniéras* (5), près de Manou.

(1) On l'appelle en patois *lo Vito-Grouliéro* ou *las Grouliéras*. Elle était connue, il y a deux siècles, sous les noms de *Groulier* et de *Ville-Groulier*.

(2) Nous avons parlé, dans le premier livre, des puits surabondans dont on attribue l'invention aux Gaulois, et dont il existe des exemples en Irlande, en Quercy (à Lusech), etc. Celui-ci paraît être de la même espèce, ainsi que ce qu'on nomme la *Fontaine-de-Vendôme*, près de la ville de Brantôme.

(3) Le Cerf.

(4) Moissac est un petit tertre qui est vis-à-vis de Groulier. Il n'y a plus aucune construction.

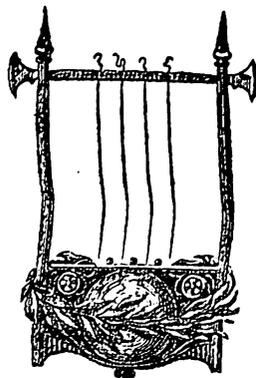
(5) Les paysans prétendent qu'il y avait sur ce local un château appartenant aux *Villereynier*. Quoi qu'il en soit, M. de Mourcin y a retrouvé des débris de constructions romaines, et même des fragmens de moulins à bras.

Enfin on en trouve près du bourg de Razac, et dans divers endroits de la charmante plaine qui cotoie la rivière de l'Ille.

Nous ne pousserons pas plus loin nos recherches sur ces sortes d'antiquités romaines ; il s'en trouverait beaucoup sur le territoire pétrocorien ; mais notre but, dans ce chapitre, n'a été que de donner un aperçu des différens débris qu'on y découvre chaque jour.

8.

FIN DU TOME PREMIER.



ADDITIONS. (1)

PAGE 150, à la fin du 1.^{er} paragraphe, mettez en note :

On assure qu'à Bazas, les habitans n'ignorent pas qu'ils relevaient jadis de la justice de Vésonne.

Pag. 215, après la 11.^e ligne, mettez en note :

L'impression de ce 1.^{er} volume était achevée lorsque, le 12 juin 1821, on m'a communiqué un ouvrage où M. Champolion-Figeac cherche à prouver que la ville d'*Uxellodunum* était placée à Capdenac. Cet ouvrage m'a appris qu'avant M. Lefranc-de-Pompignan, quelques savans avaient eu l'idée d'asseoir cette ville gauloise à Lusech; d'ailleurs, il n'a rien changé à mon opinion.

Si M. Champolion-Figeac avait eu quelques connaissances des localités que préféraient les Gaulois pour s'y fortifier, et s'il avait suivi à la lettre le texte des *Commentaires de César*, il aurait dû établir *Uxellodunum* dans la presqu'île où se trouve le bourg de Vic, au lieu de la chercher au nord, sur les hauteurs de Capdenac, c'est-à-dire, sur un local qui n'a pu être entouré par aucune rivière, et qui, par conséquent, n'a jamais pu offrir un véritable isthme.

Au surplus, la fontaine de Capdenac ne jaillissait point immédiatement au-dessous des murailles de la ville, et les alentours n'offraient pas de positions militaires propres à recevoir les trois camps dont parle Hirtius. Ainsi, Capdenac a pu être occupé par les Romains, comme *Castrum*; mais ce ne fut jamais, à coup sûr, la place forte d'*Uxellodunum*.

Page 350, commencez la seconde note par ces mots :

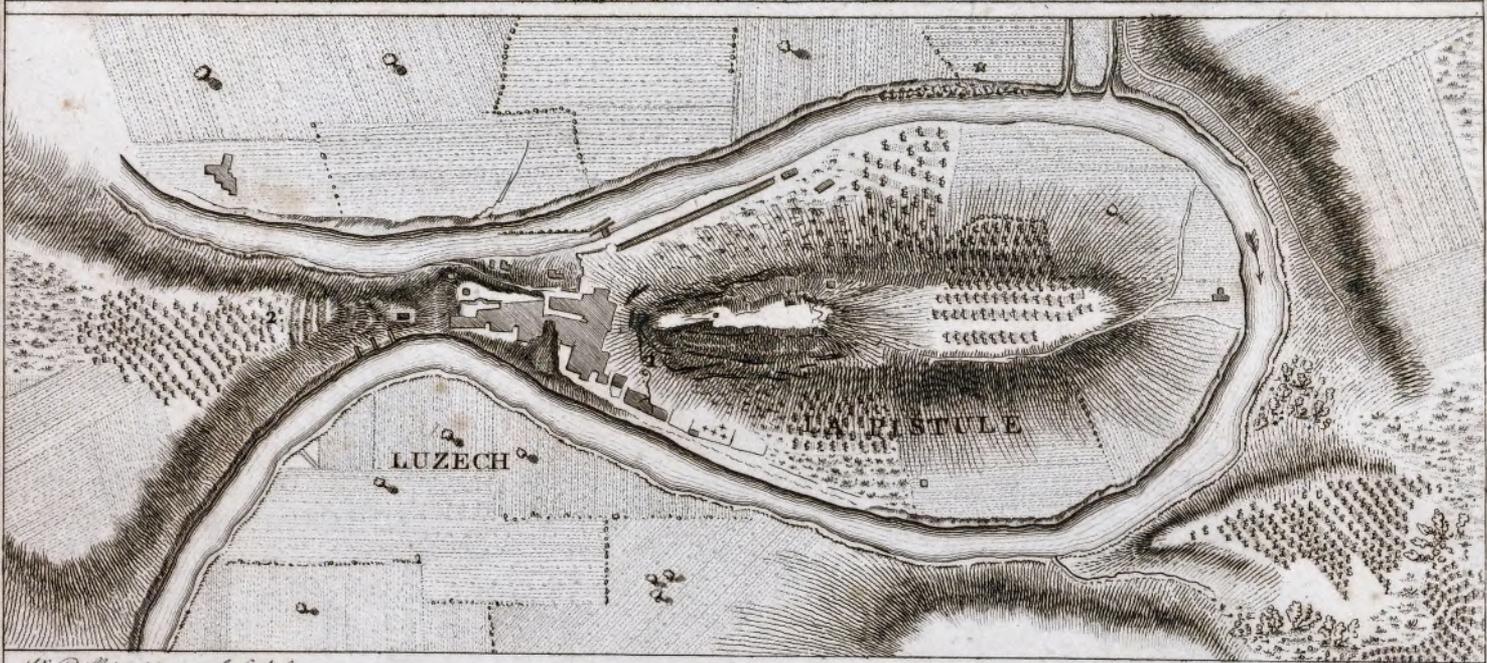
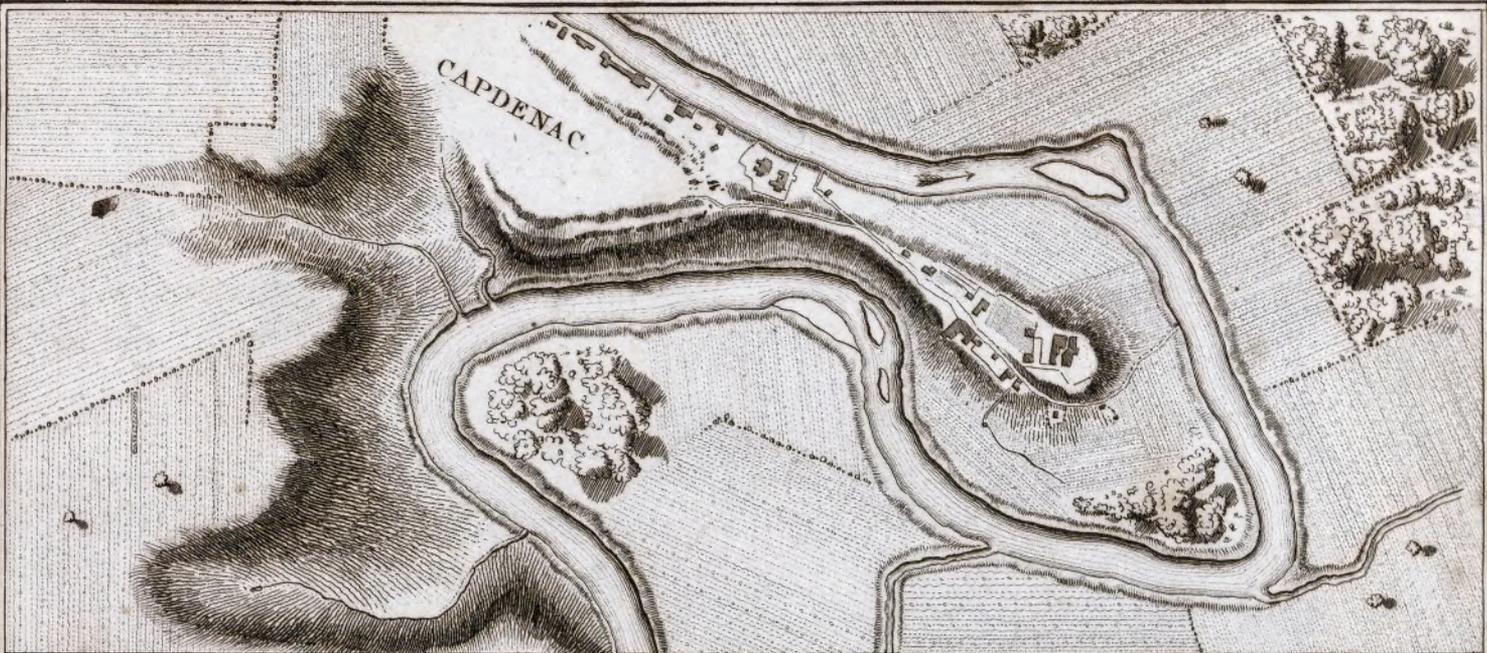
Le triangle ne nous a donné que 70 pieds 6 pouces; mais comme le parement du mur est considérablement détérioré dans sa partie supérieure, et, par conséquent, présente beaucoup d'obliquité, nous ajoutons 1 pied 6 pouces pour avoir la hauteur réelle.

ERRATA.

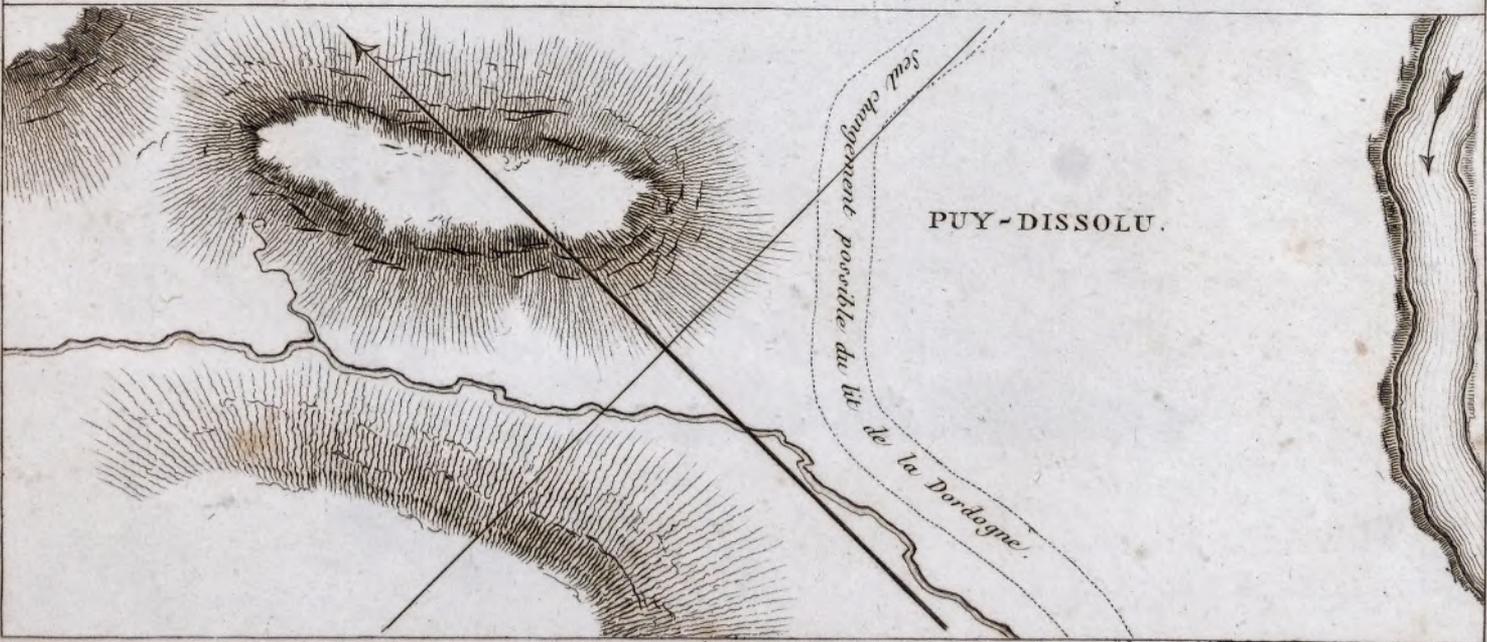
- Page 29, note 2. *A la page 27, note 1.^{re}, de ce même chapitre; lisez : A la page 35, note 1.^{re}*
 — 112, lig. 8. *Ils le mettraient; lisez : Ils mettraient.*
 — 123, note 2, dernière ligne. *Beshac; lisez deux fois : Bésenac, et puis BESEN-AC.*
 — 150, lig. 14, au lieu de 1544; lisez : 1553.

(1) Nous renvoyons à la fin du second volume plusieurs autres additions, et un *Errata* plus complet.

- Page 151, lig. 3. *Vers les commencemens* ; lisez : *Vers le milieu*.
- 173, lig. 21. *Des chromlecks* ; ajoutez : *Et des mallus*.
- 175, lig. 2, après le mot *rouge* ; ajoutez : *Cet ensemble n'est autre chose qu'un mallus*
- *Ibid*, lig. 4. *Peulvan* ; lisez : *mallus*.
- 184, note, lig. 4. *Sicles* ; lisez : *Sigles*.
- 200, avant-dernière ligne. *Les défendre* ; lisez : *La défense*.
- 324, lig. 10. *Evestit* ou *eversit* ; lisez : *Evertit*.
- 326, note. *M. Bardon, fils* ; lisez : *M. Bardon, père*.
- 369, 2.^e colonne, lig. 19. *Une hast* ; lisez : *Une haste*. Corrigez ce mot partout où il se trouve.
- 373, lig. 20. *Ou de Périgueux* ; lisez : *Ou de la ville actuelle de Périgueux*
- 392, lig. 17. Retranchez : *Dans les ornemens*.
- 403, lig. 24. *Accotté* ; lisez : *Accosté*.
- 404, lig. 1.^{re} Même correction.

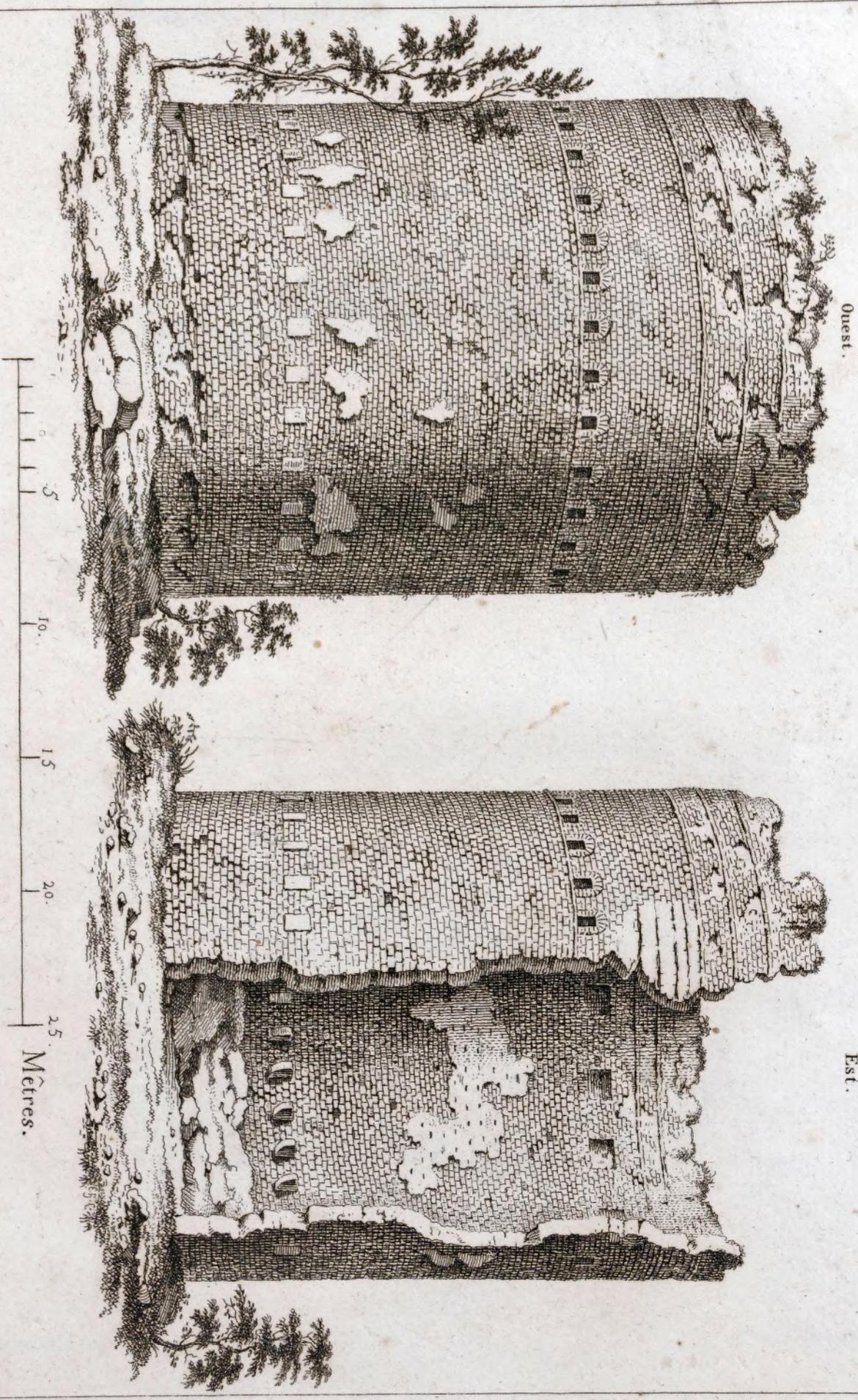


M. Pillein ing. en chef, del. N° 2. Ouvrages avancés des Gaulois. N° 1. Fontaine détournée de son cours naturel



M. Vicat ing. del. Ponce sculpt.

Temple nommé la tour de Nîmes.



Ouest.

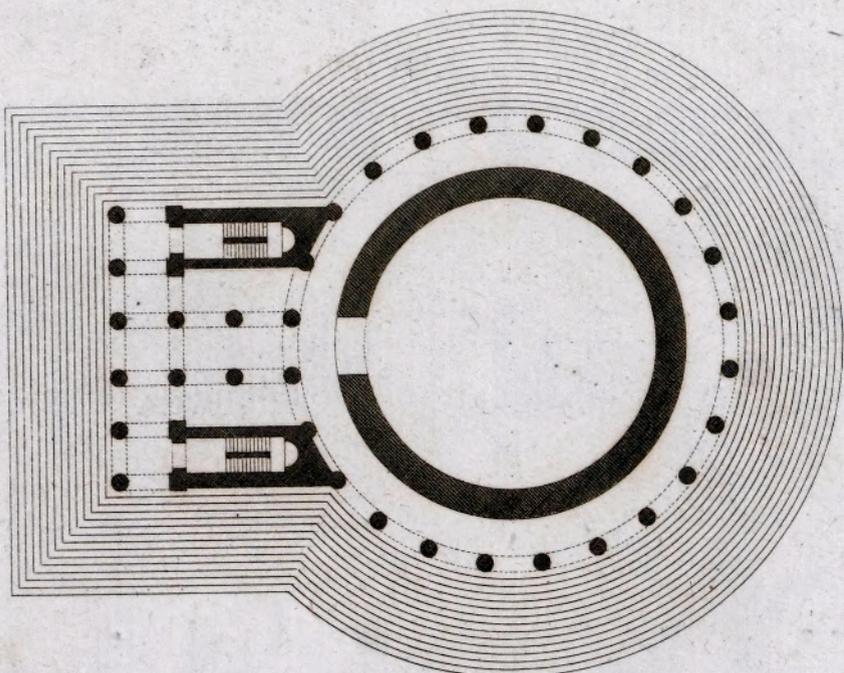
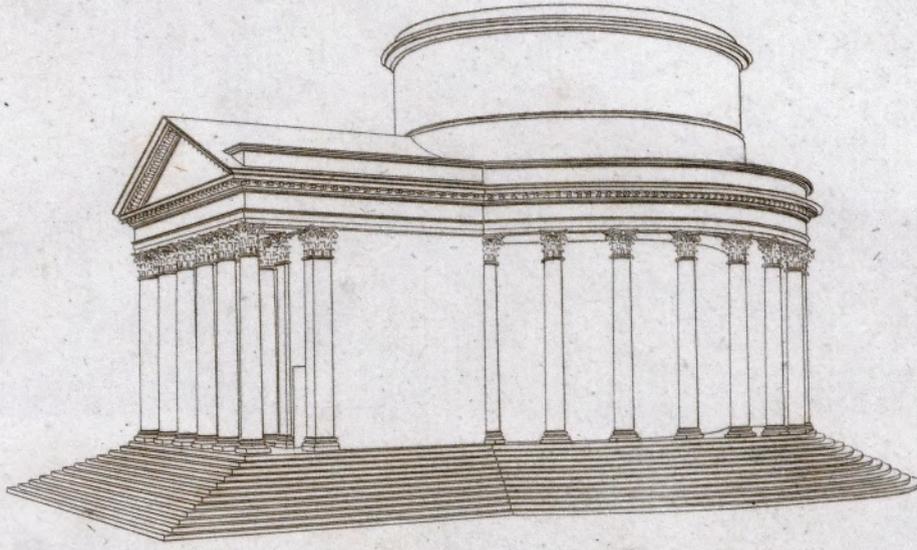
Est.

25
Mètres.

Goussier del.

Goussier sculp.

Restauration de la Cour de Vesone.



N° 1



N° 2



N° 3



N° 4



N° 5



Developement de la Colonne du Temple d'Osiris.



William del esquisse.

2.



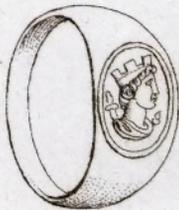
1.



3.



4.



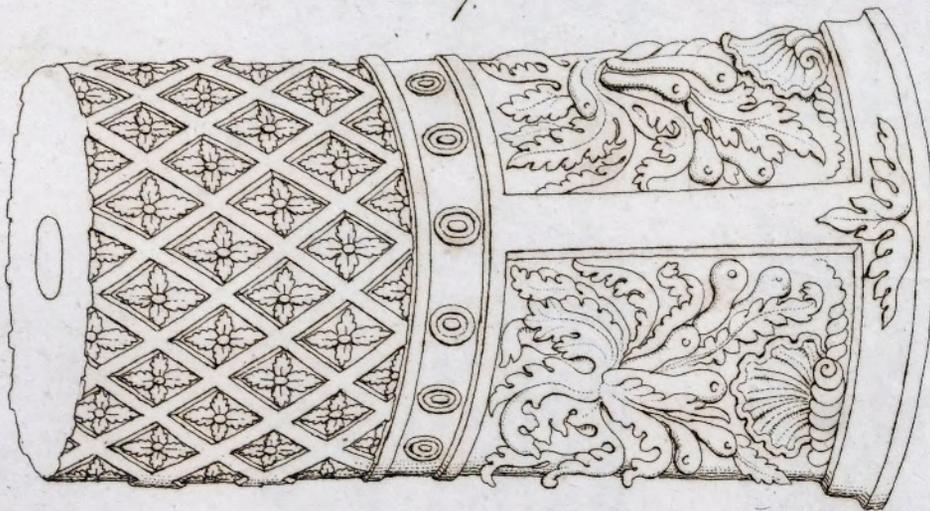
5.



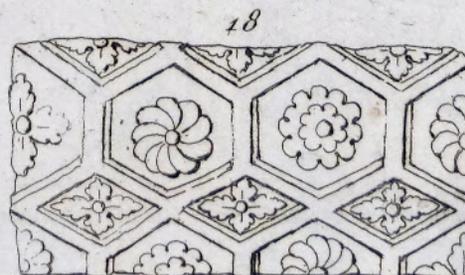
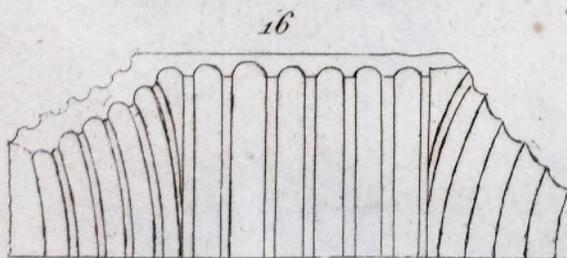
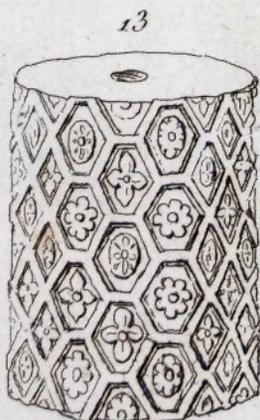
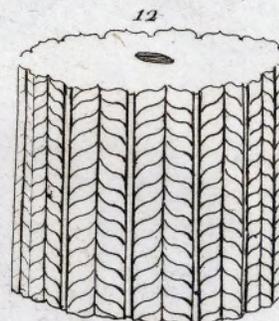
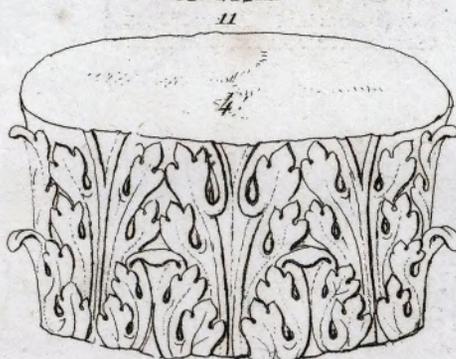
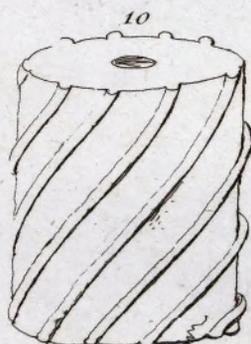
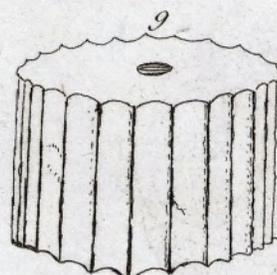
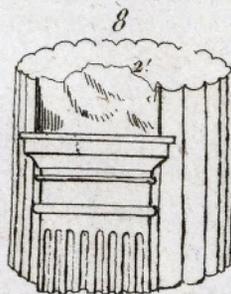
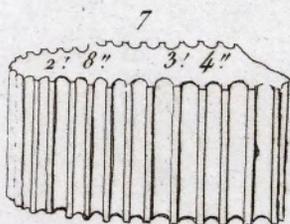
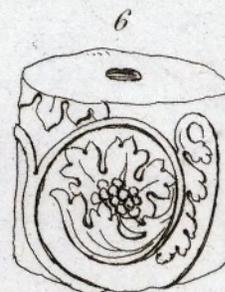
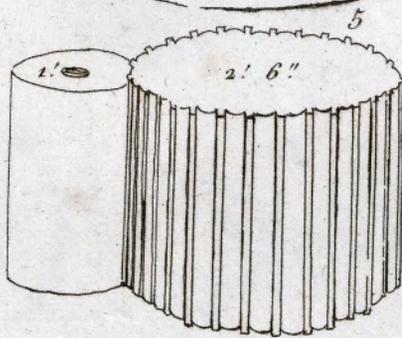
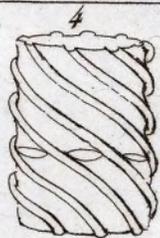
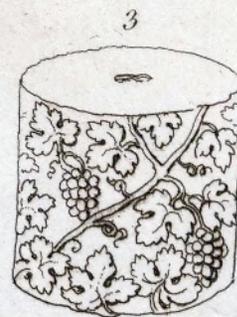
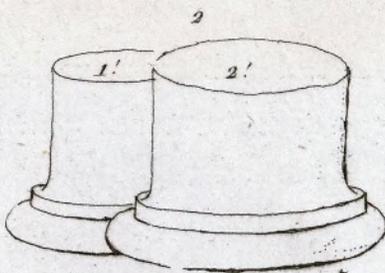
6.

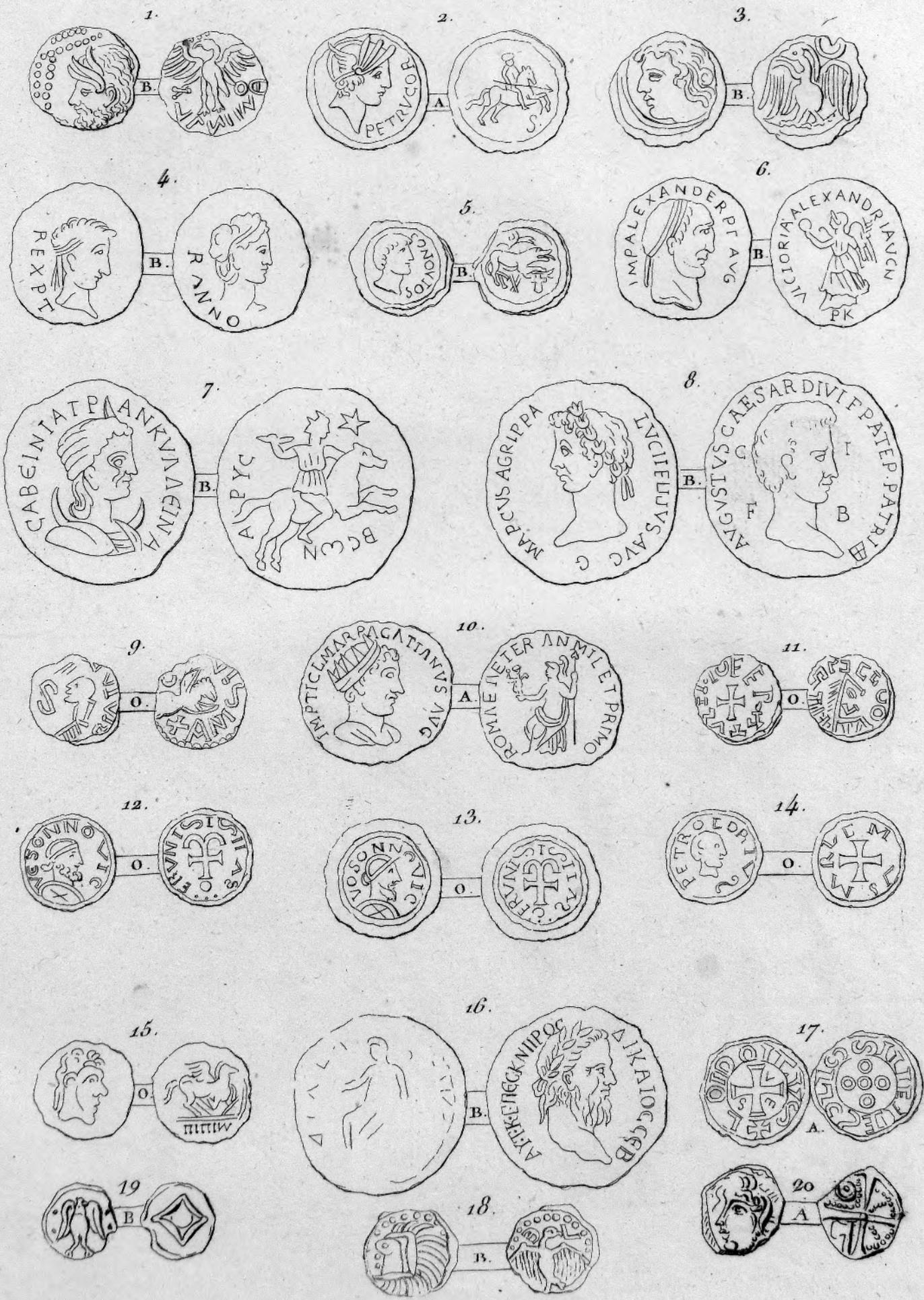


7.



8.

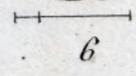
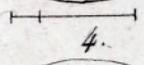




2.

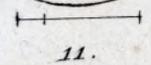
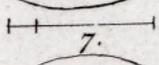
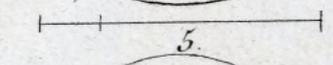
1.

3.



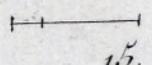
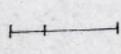
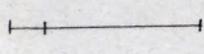
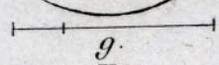
4.

6.



7.

11.

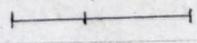
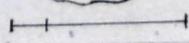
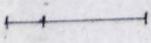
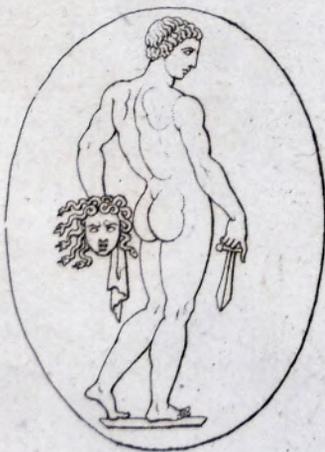


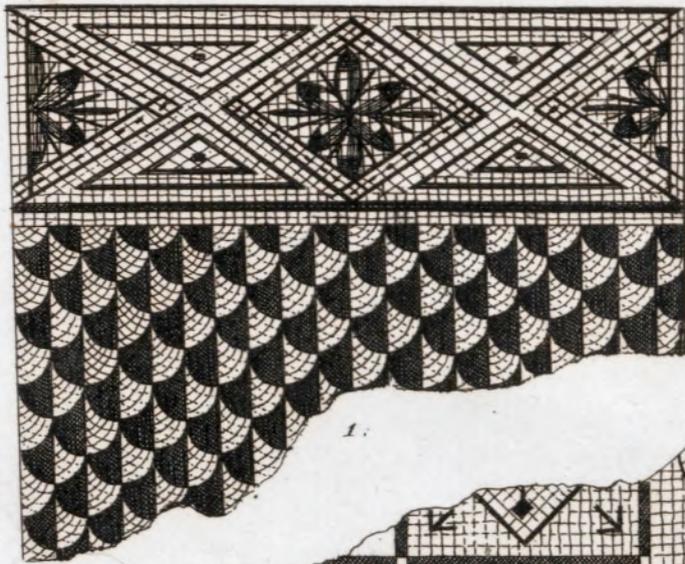
12.

13.

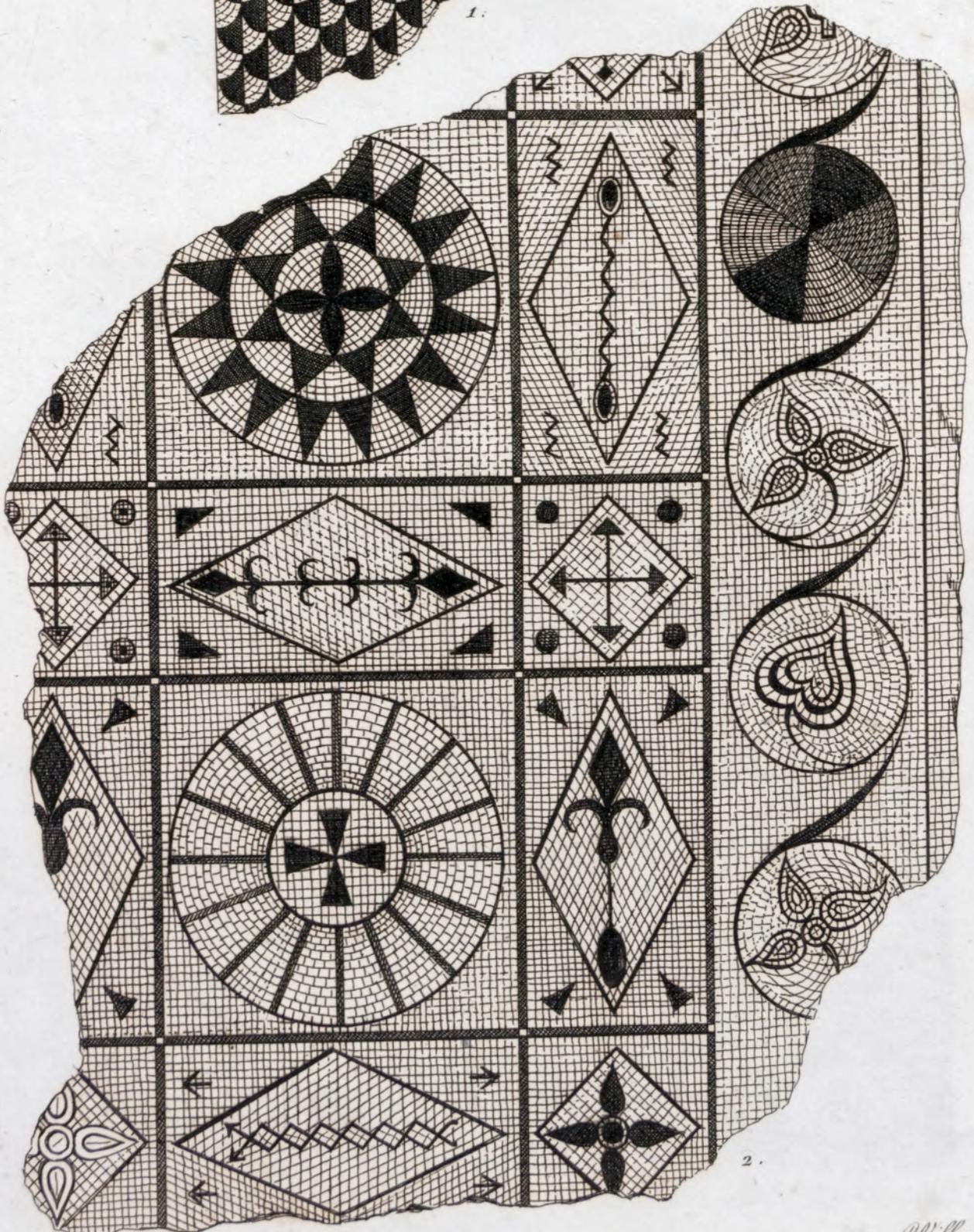
14.

15.

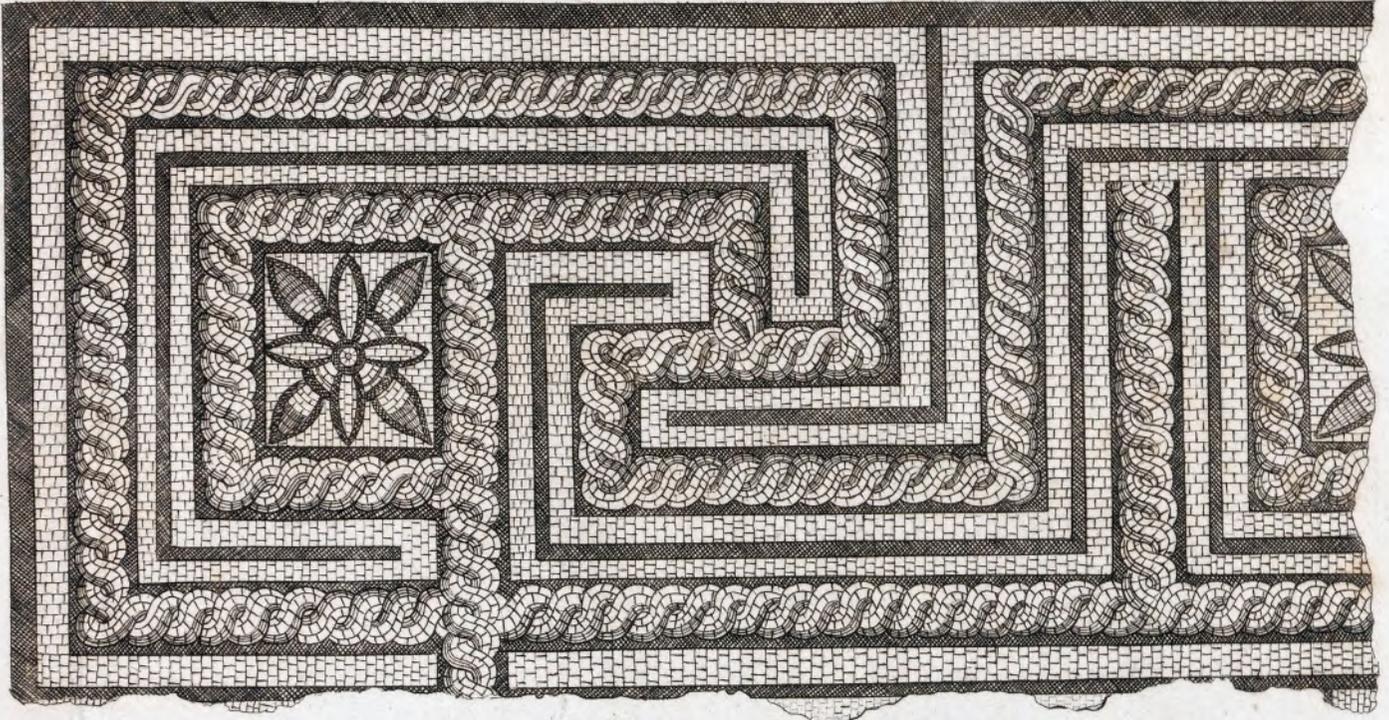




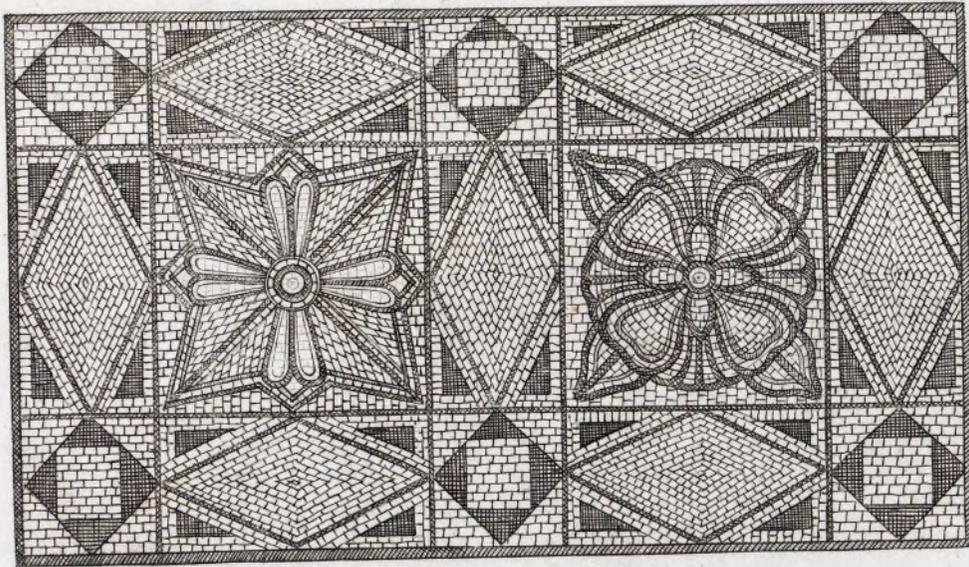
1.



2.



2



3



Jouannet et Sapouryade fils del.^e

E. B. 4^e 45

E. H. Langlois sculp.^t

